


ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL
BIBLIOTHÈQUE
NO
COTE




ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL
BIBLIOTHÈQUE
NO
COTE





LA

SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE DE F. LE PLAY.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

4e Année. — Tome VIII.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1889.

QUESTIONS DU JOUR.

L'EXPOSITION COLONIALE.

L'Exposition des colonies françaises occupe, on le sait, un des côtés de l'Esplanade des Invalides. Les colonies les plus importantes, l'Algérie, la Tunisie, la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin, sont chacune installées dans un palais spécial, autour duquel sont disposés des bazars, des restaurants, des campements *indigènes*. Les colonies moins importantes sont réunies dans un « Palais central », entouré, lui aussi, de petits pavillons, où se voient les diverses exhibitions qui se rattachent à ce groupe colonial.

Cette disposition a permis de reproduire, dans chacune de ces constructions, un spécimen de l'architecture qui caractérise chaque colonie : pour l'Algérie, c'est le palais du caïd d'Alger ; pour la Cochinchine, une pagode ; pour l'Annam et le Tonkin une autre pagode ; pour la Tunisie, une partie du palais du Bardo, etc.

Mais ce n'est pas à cette mise en scène que je veux vous arrêter ; je désire, à l'aide de cette Exposition, me rendre compte et vous rendre compte de l'état de la colonisation dans nos différentes possessions.

Quelles sont les productions naturelles de chaque colonie ? — Comment les indigènes en tirent-ils parti ? — Comment les colons en tirent-ils parti ?

Telles sont, pour tout Français réfléchi, les questions pratiques et graves qu'il importe d'élucider.

veaux sondages et multiplié ainsi les oasis de la région de l'Oued-Rirh. Cinq oasis nouvelles sont déjà sorties du sol; d'autres oasis déjà existantes ont été agrandies, grâce à la création de nouveaux puits.

Des forêts de palmiers s'élèvent aujourd'hui sur l'emplacement qu'occupaient jadis des sables arides, et ces récentes plantations sont en plein rendement.

Malheureusement, les directeurs de ces entreprises se sont bornés à planter des palmiers; ils ont négligé d'entreprendre, à l'ombre de ces derniers, les nombreuses cultures sous-jacentes que nous venons d'énumérer plus haut. Dans une note qu'il veut bien me communiquer, M. Rolland en donne la raison suivante : « Toutefois, dit-il, il faut reconnaître que la plupart de ces cultures accessoires ne sauraient convenir à une exploitation *en grand et à l'européenne*, où l'on ne doit songer qu'à des cultures simples et *de grand rapport.* »

Nous retrouvons donc ici la même manière de procéder que nous avons signalée à propos de la vigne : on n'entreprend que les cultures qui peuvent donner « un grand rapport » immédiat. On a plutôt en vue une entreprise industrielle qu'une installation agricole. On veut faire un gros bénéfice, on ne restera qu'autant qu'on retirera ce gros bénéfice, et l'on s'installe en conséquence. On appelle cela une exploitation à *l'européenne*. Le terme est impropre : il aurait fallu dire « à la française », car les Anglo-Saxons, qui sont cependant bien des Européens et les plus entendus des colonisateurs, ne procèdent pas ainsi. Ils ne se posent pas sur le sol, ils s'y implantent, eux et leurs familles, pour toujours. C'est pour cela que les colonies anglaises se développent si différemment des colonies françaises. C'est parce qu'il entend créer un établissement définitif et non une entreprise éphémère, que le colon anglais ne se rebute pas, comme le colon français, à la première difficulté ; il la surmonte avec l'énergie d'un homme qui a brûlé ses vaisseaux.

L'Algérie se prête admirablement par son climat à l'établissement des Européens ; l'acclimatation y est rapide. Il est vrai que les oasis du Sahara sont moins favorables. Au moins pendant longtemps,

les Européens qui y entreprennent des plantations devront venir plus au nord pour y passer la saison des fortes chaleurs. Mais le personnel inférieur, soit européen, soit indigène, devra demeurer toute l'année. Il importe donc de l'y établir dans les conditions d'existence les plus favorables à une installation définitive. Or rien n'est plus facile, grâce aux productions variées qui peuvent venir à l'ombre du palmier.

Voilà ce que les directeurs des deux sociétés de l'Oued-Rirh n'ont malheureusement pas compris. Ils n'ont pas, autant qu'ils le croient, pris possession du Sahara.

Un de ces deux directeurs m'a fait part des difficultés qu'il a rencontrées pour effectuer cette prise de possession. Vous pensez peut-être que ces difficultés sont venues du climat, ou des indigènes? Vous n'y êtes pas. Elles sont encore venues de l'administration française.

Je vous ai signalé plus haut combien l'ingérence administrative était déplorable à l'égard des colons du Tell. Elle ne l'a pas été moins ici.

Et cependant, les nouveaux colons ne demandaient aucune concession de terre au gouvernement; ils avaient acheté des terrains spontanément mis en vente par les indigènes. Mais l'administration, qui s'était habituée à considérer le Sahara comme son fief, voyait avec peine s'établir une influence étrangère à la sienne. Les nouveaux acquéreurs n'auraient jamais triomphé de cette opposition s'ils n'avaient mis en jeu, à Paris même, de puissantes influences.

J'ai pu d'ailleurs me rendre compte par moi-même des obstacles que notre bureaucratie oppose à la colonisation en Algérie.

Il y a environ dix-huit mois, un de mes amis m'écrivit qu'il venait d'acheter un lot de terres communales, dans le département d'Alger, mais qu'il ne pouvait entrer en jouissance par suite de certaines formalités administratives qui devaient s'accomplir à Paris. Vous savez qu'en France tout aboutit à Paris.

Je me rends donc au Ministère de l'Agriculture, où l'on me répond tranquillement que toutes les pièces sont en règle, mais

que l'autorisation est retardée par suite d'un conflit d'attribution entre deux bureaux du ministère. Je m'extasie sur ces singuliers fonctionnaires, qui ont pour mission de favoriser l'agriculture et et qui ne réussissent qu'à l'entraver. Enfin, on m'assure qu'avant deux mois les acquéreurs pourront entrer en possession. J'écris aussitôt cette bonne nouvelle à mon ami.

Plus d'un an après, celui-ci m'adresse une nouvelle lettre : l'affaire n'a pas fait un pas ; les acquéreurs sont consternés; ces retards leur causent un préjudice énorme.

Je me précipite de nouveau au Ministère. J'y retrouve les mêmes employés, calmes et oisifs. Cette fois-ci, c'est l'approbation du Conseil d'État qui manque ; les pièces sont dans ses cartons.

Elles y sont encore. Quand elles en sortiront, nos colons seront probablement ou découragés, ou ruinés.

Dans une circulaire récente, le Sous-Secrétaire d'État aux Colonies exprimait son étonnement de voir une partie de notre émigration se diriger vers l'Amérique du Sud et déserter nos possessions. Cela prouve que le Ministère est le seul endroit du monde où l'on ignore que nos colonies, « si strictement réglementées et administrées (1) », constituent un milieu très défavorable à l'expansion d'une race.

L'Exposition tunisienne est tout à côté de l'Exposition algérienne, mais elle est beaucoup moins importante. Cela n'a rien de surprenant, car la colonisation européenne n'a pas encore eu le temps de se développer dans ce pays récemment placé sous notre protectorat.

L'Exposition tunisienne comprend surtout les produits naturels : bois, dattes, alfa, éponges, laines, etc., et les fabrications que les indigènes tirent de ces produits.

Dans son ensemble, la Tunisie présente un caractère analogue à celui de l'Algérie, dont elle n'est que la continuation ; on y retrouve, dans le même ordre, les trois régions du littoral, des plateaux et du Sahara.

(1) P. Leroy-Beaulieu, *L'Algérie et la Tunisie*, p. 336.

Les premiers essais de colonisation se manifestent seulement par quelques produits agricoles exposés au nom du « comité », et de la Société de « l'Enfida », par les huiles d'olive de la Société du Sahel tunisien et de l'huilerie Gandolphe à Sousse, par l'exposition agricole de M. Pilter et fils à Ksar-Tyr, par l'exposition minéréalogique de la Société franco-tunisienne des carrières de marbre.

Une carte des voies romaines témoigne du développement de la colonisation romaine en Tunisie ; on sait d'ailleurs que ce pays était un des « greniers de Rome ». Mais le Romain avait des aptitudes d'agriculteur que nous ne possédons malheureusement plus. Comme aujourd'hui l'Anglais, il s'établissait à poste fixe dans le pays, s'y créait un domaine de famille sans esprit de retour. Les premières tentatives de colonisation en Tunisie paraissent, au contraire, être faites par des sociétés financières. Ce ne sont pas des familles qui émigrent ; ce sont surtout des capitaux. C'est une erreur de croire que l'argent est le seul élément de la colonisation. Les peuples qui ne colonisent qu'avec des capitaux n'ont jamais réussi à prendre réellement et définitivement possession d'un pays. C'est là une des graves erreurs des économistes.

La Tunisie diffère de l'Algérie par le régime politique ; elle est moins une colonie proprement dite, qu'un pays de protectorat. Cette situation a eu jusqu'ici un heureux effet, c'est d'empêcher le développement de la bureaucratie et de la centralisation administrative. Notre premier résident, M. Cambon, paraît, à ce point de vue, avoir bien compris son rôle. Mais il est à craindre que son successeur ne soit porté à multiplier outre mesure le personnel administratif, à jouer au préfet, à livrer la Tunisie aux politiciens, aux aventuriers, aux chercheurs de places. Ce ne sont encore là que des craintes, mais il est utile de les signaler.

II. — L'Exposition de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane.

Au centre de l'Exposition coloniale, faisant face aux bâtiments du Ministère de la Guerre, s'élève le « Palais des Colonies ». On

y a réuni toutes nos possessions, à l'exception de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Indo-Chine.

Ce palais comprend un rez-de-chaussée surmonté d'un premier étage en forme de galerie. Par suite d'une idée très malheureuse, on a divisé l'exposition de chaque colonie en deux parties, dont l'une occupe le rez-de-chaussée et l'autre la partie correspondante de la galerie supérieure. Pour voir l'ensemble d'une colonie, il faut donc se transporter d'un étage à l'autre, ce qui occasionne à la longue une grande perte de temps.

La partie qui fait face à la porte d'entrée est occupée par des objets empruntés à l'exposition permanente des colonies, qui est installée, en temps ordinaire, au Palais de l'Industrie. Ce sont des statues de divinités, puis une série de vitrines où l'on peut voir des réductions de barques et des engins de pêche, des instruments de musique, des armes et harnachements, des bois sculptés et incrustés, des laques, des objets en cuivre et en bronze, de la céramique, des réductions d'habitation et d'objets consacrés aux transports; puis, dans la partie correspondante de la galerie supérieure, de la bijouterie, des vêtements, de la maroquinerie, etc.

Chaque vitrine est bien consacrée à une de ces catégories d'objets, mais on n'a pas pris soin de distinguer ce qui appartient à chaque colonie; il est donc absolument impossible de s'y reconnaître, et je suis obligé d'y renoncer.

Parmi nos diverses colonies, il en est trois qui présentent tant d'analogie entre elles, qu'on peut véritablement les considérer ensemble; ce sont : la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.

Elles ont été colonisées avant la Révolution et dans des conditions assez semblables; elles donnent à peu près les mêmes produits, dont les plus importants sont la canne à sucre, le café, la vanille, les épices; enfin, pendant longtemps, la culture y a été faite au moyen d'esclaves, auxquels on a dû substituer des engagés indiens.

Pour toutes ces raisons, on aurait dû disposer les expositions de ces trois colonies à côté l'une de l'autre, afin de faciliter un examen comparatif. On a pris soin, au contraire, de les séparer; on a même placé la Guadeloupe dans un bâtiment isolé.

Parcourez ces trois expositions, vous vous apercevrez, à première vue, que vous êtes en présence de colonies essentiellement agricoles : les produits cultivés y tiennent la principale place. Examinez maintenant les indications qui accompagnent chaque produit, vous constaterez, par la lecture du nom du propriétaire, que cette culture est faite par des colons français, probablement les fils ou les successeurs des célèbres planteurs d'autrefois. Cette double constatation vous amène à penser que vous êtes en présence de trois colonies très stables, puisqu'elles reposent sur le travail, qui assure au plus haut degré la stabilité des familles.

Examinez cependant avec plus d'attention. Que remarquez-vous? Vous remarquez que la plupart de ces cultures sont plutôt industrielles que *vivrières*, pour employer le terme local. Je veux dire qu'elles ne fournissent pas les objets, base essentielle de l'alimentation, mais des produits qui sont nécessairement des articles de commerce ; c'est à savoir : du sucre de canne et du rhum, du café, de la vanille, du tabac, du coton, du cacao. Voilà une constatation qui ne manque pas de gravité, car elle témoigne que ces populations sont tributaires de l'étranger pour leurs besoins les plus essentiels, qu'elles sont tributaires du commerce et d'un commerce lointain, puisque nous sommes dans des îles.

Je constate, en effet, que ces pays, cependant si foncièrement agricoles, doivent faire venir du dehors une grande partie des objets de consommation quotidienne. La Guadeloupe et la Martinique sont tributaires des États-Unis pour la viande sur pied ou salée, et pour la farine ; la Réunion doit tirer de Madagascar la viande, et de l'Inde le riz, qui remplace le pain pour toute la population créole.

Ces trois îles sont donc à la merci des crises commerciales qui peuvent se produire sur les divers marchés du monde. Elles viennent d'en faire la triste expérience, car toutes les trois ont été frappées dans la source même de leur richesse par la baisse des sucres. Qu'on calcule ce que doit être une pareille éventualité pour des populations qui tirent de cette culture industrielle presque tous leurs moyens d'existence!

Cette crise aurait dû montrer aux planteurs le danger de leur situation.

Ils devaient se « retourner », comme on dit en terme commercial, et s'assurer d'abord sur leur propre exploitation tous les produits nécessaires pour faire vivre leur famille et leurs nombreux serviteurs. C'eût été autant d'enlevé à l'aléa du commerce.

Au lieu d'agir ainsi, les planteurs n'ont cherché qu'à développer les autres cultures industrielles, auxquelles les économistes donnent le nom trompeur de cultures riches. C'est ainsi qu'à la Réunion on s'applique surtout à étendre la culture du tabac et celle de la vigne.

Non seulement ces diverses cultures industrielles, lorsqu'elles sont entreprises exclusivement, exposent les planteurs à de cruelles crises, mais encore elles compliquent la question de la main-d'œuvre ; ainsi que l'a démontré ici même M. de Rousiers (1), elles ont été un des principaux obstacles à la constitution d'une classe de paysans aux Antilles et à la Réunion. On a dû recourir aux esclaves d'abord, aux engagés indiens ensuite ; mais cette dernière solution soulève actuellement dans nos trois colonies des discussions très vives, aussi bien dans les journaux locaux que dans les conseils généraux. On en est même arrivé à suspendre l'immigration indienne à la Martinique et à la Réunion. A la suite de cette mesure, la Chambre de commerce de Bordeaux vient d'écrire au Ministre de la Marine que « la suppression de l'immigration dans nos colonies porte un coup nouveau aux plantations et accentue la crise qui pèse sur les sucres coloniaux ».

La question en est là. On se rendra compte de sa gravité et de la seule solution qu'elle comporte, si l'on veut bien relire le remarquable article de M. de Rousiers que je viens de signaler (2).

Il n'y a pas en réalité d'Exposition de la Guyane, car on n'y voit guère d'autres produits manufacturés que ceux du pénitencier du Maroni. Voilà donc une colonie que nous occupons depuis la fin

(1) T. III, p. 138 et suiv., livr. de février 1887.

(2) Lire également dans la Revue les articles de M. de Préville sur *La Colonie de Saint-Domingue*, t. II, p. 231 et 320, et t. III, p. 86 ; et celui de M. Prieur sur l'*Esclavage*, t. III, p. 186.

du dix-septième siècle, et qui n'a rien ou presque rien à exposer en l'année 1889.

Le climat n'est pas la seule cause de cet insuccès, car la Guyane a joui autrefois d'une prospérité relative. Des planteurs s'y étaient établis et y avaient créé de grands domaines, où l'on cultivait la canne à sucre. Mais là, comme dans les trois colonies précédentes, et pour les mêmes causes, les planteurs n'ont pu former une race de paysans, si bien que l'abolition de l'esclavage, en 1848, amena la ruine de toutes les plantations. « Du jour au lendemain, dit M. Léveillé, professeur à l'École de droit, qui a visité récemment ce pays, les ateliers chômèrent faute de bras; les établissements sucriers furent fermés et de grandes fortunes patrimoniales s'effondrèrent pour toujours. Quand je parcourais la campagne, je rencontrais à chaque pas des vestiges du passé : ici, des chaudières abandonnées; là, des cheminées d'usine abattues; le sol était jonché de ruines, et je me demandais anxieux : La Guyane pourra-t-elle revivre? »

Le régime administratif auquel est soumise la Guyane, comme d'ailleurs nos autres colonies, n'est pas de nature à hâter cette résurrection. Non seulement il comprime et entrave toute initiative chez les colons, mais il stérilise, par son instabilité, tout ce qui pourrait être entrepris par l'administration elle-même.

« M. Sarda veut s'installer au Maroni, dit M. Léveillé; l'amiral Fourichon ne veut pas du Maroni. M. de Montravel autorise plus tard l'ouverture de Kouron; le successeur de M. de Montravel laisse tomber Kouron. L'administration plante à Saint-Louis des caféiers, mais elle n'a pas pris la précaution de les abriter contre le vent et le soleil; les caféiers souffrent, l'administration en désespère trop vite et, militairement, elle ordonne qu'on les sabre; les caféiers résistent et repoussent, l'administration, cette fois, enjoint qu'on les brûle. Quand j'ai parcouru la plaine abandonnée de Saint-Louis, j'ai vu, de mes yeux vu, des caféiers vivants et vivaces que l'administration avait tour à tour plantés et condamnés deux fois à mort. Il importe que cette versatilité dans la conduite des affaires cesse. Il convient que les gouverneurs ne soient plus des nomades qui passent, mais des fonctionnaires qui durent. »

Tandis que la Guyane française est dans ce triste état, sa voisine, la Guyane anglaise, jouit d'une prospérité relative; sa population, au lieu d'être de 25,000 habitants comme chez nous, est de 257,000, et son mouvement commercial de 132 millions, au lieu de 8,962,000 francs qui représentent le chiffre de notre colonie. Voilà des résultats qui réduisent à néant l'argument que l'on pourrait tirer du climat.

III. — L'Exposition des colonies africaines.

Nous avons en Afrique, en dehors de la Réunion dont nous avons parlé, un groupe de colonies d'importance inégale : le Sénégal et le Soudan français, la Guinée, le Gabon et le Congo, Nosi-Bé, Mayotte, les Comores et Madagascar, où notre Protectorat vient d'être reconnu, enfin Obock.

Ces colonies, comme les quatre précédentes, sont situées dans la zone intertropicale; mais les plus importantes d'entre elles sont beaucoup rapprochées de l'équateur. Ce n'est assurément pas une condition très favorable à la colonisation.

Aussi leur Exposition est-elle réduite à sa plus simple expression. Elle se borne à quelques échantillons des productions naturelles : arachides, graines oléagineuses, noix de cororo, plumes, graines de sésame, huile de palme, bois de teinture. Il suffit d'un coup d'œil pour embrasser toute cette Exposition, à laquelle on a ajouté les produits de pacotille que les traitants européens vendent aux naturels en échange des produits locaux. Ces rares traitants, avec les fonctionnaires civils et militaires, représentent à peu près toute la population européenne. Nous sommes, en effet, en présence de colonies exclusivement commerciales.

On a vu, par les articles de M. de Rousiers sur *la colonisation* (1), que les colonies purement commerciales sont essentiellement instables et vacillantes, parce que les colons ne se fixent pas au sol, qu'ils sont toujours des étrangers de passage, et, par con-

(1) T. I, p. 317; t. II, p. 49, 148, 347, 454; t. III, p. 138.

séquent sans attaches fixes avec la population. Ce n'est pas ainsi que l'on peut tenir un pays.

Tout en prenant note des produits exposés par ces colonies, je me demandais s'il ne nous était pas possible de nous implanter plus solidement dans ces pays et de créer, même là, des établissements agricoles occupés par un personnel stable. Une publication nouvelle que m'a envoyée l'éditeur Calmann-Lévy est venue, depuis, répondre à ma patriotique préoccupation. Elle est intitulée *Au Soudan français, souvenirs de guerre et de mission;* l'auteur est le capitaine Étienne Peroz.

Lorsque j'ai eu achevé la lecture de ces 500 pages, j'ai été bien convaincu de deux choses : d'abord, des déplorables résultats de notre colonisation administrative dans ces pays ; ensuite, de la possibilité d'une colonisation stable et efficace.

Le témoignage de M. Peroz, en ce qui concerne notre administration coloniale, est d'autant plus concluant, que cet officier a occupé pendant longtemps au Sénégal et au Soudan français des postes importants. Or voici ce qu'il constate : « Autrefois, dit-il, le bétail était nombreux dans la région. Les continuels passages de troupes, et, il faut bien l'avouer aussi, l'*inexpérience* de quelques commandants de cercle, jointe à leur *ignorance du pays, l'ont rendu presque introuvable*. Leur situation, presque précaire, et dans une position d'*instabilité* dont rien n'approche, enlève à beaucoup d'entre eux le désir d'étudier le pays qu'ils commandent et de chercher à en connaître les ressources. Les villages se dépeuplent chaque jour. Les habitants vont construire de nouvelles demeures dans l'intérieur, se cachant de nous de leur mieux. Ils espèrent ainsi échapper aux mille corvées imposées à leurs jeunes gens et parfois à leurs femmes elles-mêmes, à la saison des semailles. S'ils parviennent à reconstituer leurs troupeaux, ils les dissimulent dans la forêt, *car nous ne leur laissons pas toujours les animaux nécessaires à la reproduction* (1). » Je passe, pour abréger, une foule de détails.

M. Peroz constate en outre que le commerce, même dans l'in-

(1) P. 161. 162.

térieur de nos possessions, tend à passer entre les mains des Anglais. « Malheureusement, dit-il, ce commerce est presque entièrement entre les mains des Anglais, qui font affluer de Sierra-Léone dans le Ouassoulou et le Bouré des marchandises très appréciées ; tandis que nos commerçants et l'administration du Sénégal s'obstinent à l'envoi invariable de leur affreuse guinée bleue, dont le gueux le plus misérable ne voudrait pas en France (1). »

Evidemment, on ne peut faire œuvre durable avec ces fonctionnaires et ces traitants qui ne font que passer dans la colonie, et qui compromettent si étrangement son avenir par leur ignorance du pays et par leurs exactions.

Mais est-il possible de faire autrement? J'ai dit que j'en avais trouvé la preuve dans l'ouvrage même de M. Peroz. Rien ne démontre mieux, en effet, que le récit suivant la possibilité de constituer des colonies agricoles, même dans ces régions intertropicales. La question vaut la peine d'être examinée, car il y va de l'avenir de ces colonies.

M. Peroz, passant à Kita, l'un de nos centres d'occupation les plus éloignés dans l'intérieur, fut en devoir de s'adresser, pour affaires de service, à l'agent comptable du fort. « Ne l'ayant pas trouvé dans son bureau, dit-il, je dus aller chez lui, à une respectable distance du fort. Mais je ne regrette nullement cette course, car elle m'a fait admirer une tentative de colonisation et de rapprochement avec les indigènes, digne d'être signalée (2). »

M. Béchet, c'est le nom de ce comptable, réside dans le Soudan français depuis la conquête, c'est-à-dire depuis huit ans, et il a su s'y créer, *à ses frais*, une véritable *ferme modèle*, qu'il dirige à ses moments perdus. Sa résidence se compose d'un enclos palissadé, dans lequel sont disposées les cases de ses serviteurs et de leur famille; au centre, se trouve la demeure du maître du domaine. Les angles de l'enclos sont occupés par le parc des vaches, des moutons et des chèvres, par les loges des porcs et par le pou-

(1) *Au Soudan français*, p. 157.
(2) *Ibid.*, p. 191.

lailler. « Tout est d'une propreté exemplaire, et il n'y a pas jusqu'au parc à cochons qui ne soit parfaitement tenu (1). »

Non loin de là, près de la rivière, M. Béchet a établi le jardin potager, où toutes les plantes européennes et indigènes viennent à merveille : les papayers, les bananiers, les goyaviers y sont en plein rapport. M. Peroz fait de ce jardin un tableau enchanteur. Dès l'aube, toute la maisonnée se rend aux champs ; la récolte des arachides, du mil, du maïs, du riz est menée bon train et remplit les greniers. « Le soir, maître et domestiques savourent, jusqu'à une heure avancée, les doux loisirs qu'autorise une journée bien remplie. Ils devisent tous ensemble, en dégustant patriarcalement l'excellent *dolo* qu'une des femmes a préparé dans la journée. Souvent, les anciens des villages voisins ne dédaignent pas de venir s'asseoir sous l'arbre hospitalier qui orne Béchet-Douyou (2). »

Subissant l'influence du spectacle qu'il vient de décrire, M. Peroz en tire immédiatement après la véritable conclusion : « M. Béchet, dit-il, s'est acquis par ces divers moyens une véritable *popularité* dans le pays de Kita. Il rend un réel service à notre colonisation en initiant les indigènes à mille perfectionnements utiles de culture et d'élevage. Son exemple prouve en outre que non seulement on peut tirer de ce pays les ressources suffisantes à l'existence des Européens, mais encore il démontre qu'on peut résister très longtemps à son climat, sans être exceptionnellement robuste, ce qui est le cas de cet estimable fonctionnaire (3). »

Si le Sénégal et le Soudan français comptaient un grand nombre de Français établis de la sorte, le pays serait plus sûrement et plus définitivement conquis qu'avec le système des colonnes mobiles, qui, sans profit, dévastent le territoire et font fuir la population.

Mais, direz-vous, qui empêche les fonctionnaires d'imiter l'exemple de M. Béchet ? Ce qui les en empêche, c'est l'instabilité.

(1) *Au Soudan français*, p. 192.
(2) *Ibid.*, p. 193, 194.
(3) *Ibid.*, p. 194.

Ils ne font que passer; non seulement ils changent fréquemment de poste dans la colonie même, mais on les envoie, sous prétexte d'avancement, d'une colonie dans l'autre. Témoin ce fonctionnaire dont on me citait ces jours-ci l'exemple, qui fut envoyé en peu d'années de la Guadeloupe à Saint-Pierre, de Saint-Pierre au Sénégal, du Sénégal à la Réunion, et de la Réunion au Sénégal. Il avait avec lui sa femme, huit enfants et trois domestiques, ce qui constituait chaque fois pour le gouvernement une indemnité de déplacement de près de quinze mille francs. Comment de pareils nomades pourraient-ils seulement avoir la pensée de créer quelque part un établissement durable.

Il nous est maintenant facile de dégager la solution qui s'impose, si l'on veut jamais établir solidement nos possessions de l'Afrique centrale. Elles ne peuvent être colonisées, comme les autres, par des colons libres; ceux-ci, en effet, ne sont guère attirés que par le trafic et ne créent que des comptoirs. Mais la métropole est obligée d'y entretenir des postes militaires; or les chefs de ces postes sont actuellement des nomades que rien n'attache au pays et aux populations, et qui, par ignorance, sont souvent plus nuisibles qu'utiles aux intérêts nationaux. Ce sont ces chefs militaires qu'il faut, — avec leur consentement bien entendu, — attacher au pays, en leur donnant de l'avancement sur place. Mais ce consentement, on ne l'obtiendra que si on leur assure une situation avantageuse et stable. L'exemple de M. Béchet montre comment on peut leur assurer cette situation.

Il faut leur constituer des domaines au centre de la région qu'ils doivent administrer, et installer sur ces domaines, pour les cultiver, les familles des soldats indigènes qui sont sous leurs ordres. En peu d'années d'un pareil régime, on aurait transformé et colonisé de proche en proche tout le pays. Les indigènes, au lieu de fuir nos officiers comme la peste, viendraient se grouper autour d'eux, comme ils le font autour de M. Béchet. Peu à peu ces chefs militaires, devenus inutiles dans un pays pacifié et colonisé, se transformeraient, comme les Francs et les Normands, en paisibles propriétaires ruraux. Si l'Afrique centrale est jamais colonisée, elle ne le sera que par ce moyen, qui a déjà donné à

l'occident de l'Europe sa supériorité incontestable sur tous les peuples du globe (1).

Mais nous n'en sommes pas là. Pour le moment, nous n'apportons guère à ces populations que des coups de fusil et des pacotilles invraisemblables, et nous n'en tirons que les rares produits qui figurent à notre Exposition coloniale.

IV. — L'Exposition de l'Inde et des colonies océaniennes.

Le Palais des Colonies renferme encore les Expositions de l'Inde française et de nos possessions océaniennes.

L'Inde, où nous n'avons plus que de rares comptoirs perdus au milieu de l'Empire anglais, nous montre quelques échantillons de coton et tissus de coton, quelques épices, diverses poteries et des objets d'orfèvrerie indigène. C'est le « comité local » et un marchand de Pondichéry qui en ont fait tous les frais. Sans ce dernier, cette exposition tiendrait dans une seule vitrine.

Je ne puis me défendre d'une impression de tristesse à la vue de cet étalage réduit, image trop exacte d'une colonie dont les destinées pourtant ont été un moment si brillantes! Comme si on avait voulu aviver ces regrets dans l'âme du visiteur, on a placé sur le seuil de cette Exposition les bustes de La Bourdonnais et de Dupleix, de Dupleix qui est mort pauvre, méconnu, insulté, par son ingrate patrie! Saluons ce grand homme et passons, car son œuvre n'est plus qu'une ruine.

Ce n'est pas au passé qu'appartiennent nos colonies océaniennes, mais bien au présent. Elles naissent à peine.

La plus importante d'entre elles, la Nouvelle-Calédonie, devrait cependant être déjà une grande personne, pleine de vie et de force. Nous occupons cette île depuis 1853; elle est placée sous la même latitude que l'Australie, dont le développement a été si prodigieux; son autre voisine, la Nouvelle-Zélande, qui a été occupée par les Anglais à la même époque, est aujourd'hui un

(1) Le maréchal Bugeaud, d'illustre mémoire, a autrefois émis un projet de ce genre, qu'il avait fort à cœur.

État européen, se gouvernant lui-même, ayant un budget considérable et inondant nos marchés de ses produits.

Vous pouvez d'ailleurs vous en rendre compte en allant visiter au Champ-de-Mars l'Exposition néo-zélandaise, qui occupe à elle seule quatre grandes salles.

L'Exposition de la Nouvelle-Calédonie occupe à peine une surface de dix mètres carrés, dans un des angles du Palais des Colonies. Et cependant on a fait un effort visible pour lui donner le plus d'importance possible. Malgré cela, l'impression que l'on éprouve est que ce pays n'est pas colonisé, mais à coloniser.

Les faits ne confirment que trop cette impression. Croirait-on qu'il n'y avait en 1882, dans toute l'île, que 80 kilomètres de routes? Et cependant l'administration dispose de 14,000 forçats qui restent oisifs dans les pénitenciers. Depuis cette époque, on n'a construit que 60 kilomètres, et actuellement même les travaux se ralentissent. Or les voies de communication sont le premier élément de la colonisation. Cela est si vrai qu'en Australie les chemins de fer ont même précédé le défrichement; ils l'ont, en quelque sorte, provoqué.

On n'a pas davantage employé les déportés à la construction des édifices d'intérêt général, des ports, etc. « A Nouméa même, tout est encore à faire : casernes, forts, quais de débarquement pour les marchandises, bassins de radoub, wharfs, etc. (1). »

L'administration, qui a été à ce point inférieure dans l'entreprise des grands travaux publics, ne l'a pas été moins dans l'exploitation des fermes modèles qu'elle avait cru devoir organiser. Le Rapport de M. de Lanessan sur le budget des colonies est instructif; qu'on en juge d'après ce qu'il nous dit au sujet des deux fermes les plus renommées, celles de Bourail et de Koé :

L'administration s'était engagée par contrat à défricher à Bourail 100 hectares et à en planter 58 de cannes à sucre. Ce travail devait être terminé en 1872; or, *sept ans après cette date*, il n'y avait encore que 50 hectares en culture. Elle s'était également engagée à fabriquer, à partir de 1874, de 1,000 à 1,500 tonnes

(1) *Les Colonies françaises*, par Louis Vignon, ancien chef de cabinet du ministre du commerce; Guillaumin.

de sucre par an ; à cette date, elle n'en fabriqua que 157 tonnes. L'année suivante, ce chiffre tomba à 16 tonnes, et en 1880 à 3 tonnes et demie ! Et savez-vous quel était le personnel employé par l'administration : 300 hommes pour les cultures et 100 hommes pour l'usine ! ! !

Dans le domaine de Koé, les résultats ont été analogues : les recettes se sont élevées en six ans à 54,780 francs et les dépenses avouées à 142,700 francs.

L'administration n'a pas mieux réussi dans son système de « concessions » faites aux transportés. Très peu de ces concessionnaires sont mariés, « la plupart sont de médiocres cultivateurs ; peu réussissent, et sur beaucoup de points ils constituent une grande partie des « rationnaires » des pénitenciers (1). »

La colonisation libre n'est pas plus avancée. « Les colons n'arrivent qu'en petit nombre à la Nouvelle-Calédonie » ; c'est l'ancien chef du cabinet du Ministre du commerce qui le constate lui-même (2). Et ce fonctionnaire sincère et avisé n'hésite pas à en rendre l'administration responsable. « Jamais, dit-il, l'administration locale n'a songé à employer pour les attirer les procédés de recrutement imaginés par les colonies australiennes (3) ». C'est que les colonies australiennes s'administrent elles-mêmes et ont, par conséquent, à leur tête des gens intéressés à leur prospérité et fixés définitivement dans le pays, tandis que nos fonctionnaires, que l'on déplace sans cesse, ne peuvent prendre aucune mesure exigeant un esprit de suite quelconque. Ils attendent toujours leur avancement et par conséquent leur déplacement.

La colonisation administrative est donc aussi stérile dans cette colonie que dans les précédentes.

V. — L'Exposition de l'Indo-Chine.

J'ai dit que nos possessions de l'Indo-Chine ne figuraient pas dans le « Palais des Colonies ». Comme l'Algérie et la Tunisie,

(1) *Les Colonies françaises*, p. 149.
(2) *Ibid.*, p. 150.
(3) *Ibid.*

elles occupent des pavillons spéciaux. L'un est consacré à la Cochinchine, un autre au Tonkin et un troisième au Cambodge.

Les produits exposés appartiennent presque exclusivement à l'industrie indigène, même dans la Cochinchine, que nous occupons depuis plus longtemps. Ce sont d'abord les produits végétaux : riz, coton, café, soie, etc.; et, parmi les produits animaux, des cornes de buffle ; on sait que le buffle peut seul donner un travail utile dans ces pays couverts de rizières et par conséquent abondamment inondés.

Parmi les industries, celles qui se manifestent surtout sont la pêche et le travail du bois et du bambou.

La pêche s'effectue sur le littoral et surtout dans les rivières qui sillonnent l'intérieur du pays. La Cochinchine et le Tonkin sont véritablement le pays de l'eau : c'est l'eau qui y fournit à la fois les deux éléments essentiels de l'existence : le riz et le poisson. Pendant une partie de l'année, on circule en barque sur les champs inondés. Aussi a-t-on reproduit les divers modèles de bateaux de rivière les plus en usage et de nombreux spécimens d'engins de pêche.

Les meubles en bois sont également nombreux, et d'un art remarquable ; ils sont ornés de sculptures et d'incrustations de nacre qui supposent un travail très délicat. Agglomérés dans le delta de leurs deux grands fleuves, obligés pour vivre de se livrer à la culture du riz, qui exige des façons très nombreuses, les Annamites ont acquis l'habitude du travail, et du travail minutieux. Ils tirent le bois des montagnes qui s'élèvent à l'occident, dans l'intérieur des terres ; quant à la nacre, elle leur est fournie en abondance par les pêcheries de la côte.

Mais les montagnes boisées sont éloignées et le transport du bois est difficile ; aussi les Annamites, particulièrement ceux du Tonkin, emploient-ils plus communément le bambou. « Le bambou sert à tout, » me dit M. François, Résident au Tonkin et chargé d'organiser cette section. Il suffit d'ailleurs de jeter les yeux autour de soi pour s'en convaincre. On retrouve le bambou partout, sous la forme de meubles, d'armes, de nattes, de cordes, de récipients de tous genres, de papier ; il est la matière pre-

mière des habitations, dont on peut voir plusieurs réductions ; il fournit même du sucre ; enfin, lorsqu'il est jeune, il peut être consommé par l'homme. Le bambou pourrait offrir la matière d'une intéressante étude sociale.

Cette Exposition ne manifeste guère l'influence française que dans le domaine de l'enseignement. On a exposé un très grand nombre de devoirs d'élèves. Ces devoirs témoignent, chez les jeunes Annamites, d'une très grande aptitude à s'assimiler la langue française. Je n'en suis pas surpris. C'est encore là une conséquence de l'agglomération intense qui, depuis des siècles, a obligé une partie des populations de l'extrême Orient à chercher un débouché dans les cultures intellectuelles et leur en a fourni le moyen. Ainsi a pris naissance la fameuse classe des « lettrés » chinois et annamites. J'ai eu la curiosité de relever un à un sur l'*Annuaire colonial* le nombre des « lettrés » que nous employons comme professeurs dans nos écoles indigènes ; je suis arrivé au chiffre de 110. Je n'ai pu faire le même calcul pour le Tonkin, parce qu'on ne nous donne que le chiffre des écoles, ces dernières sont au nombre de 101, ce qui dénote un total de professeurs indigènes bien supérieur à celui de la Cochinchine. La plupart de ces écoles fonctionnaient avant notre occupation. Elles sont un produit spontané des circonstances que nous venons de signaler.

L'Indo-Chine ne sera jamais une colonie d'établissement pour les Français, moins à cause du climat qu'à cause de la densité de la population et de son aptitude au travail de la culture. Le colon européen ne pourrait entrer en concurrence avec le cultivateur annamite, dont l'industrieuse habileté et la patience tirent du sol un si remarquable parti. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de favoriser l'introduction de machines pour l'élévation et la répartition de l'eau, c'est de multiplier les canaux et les routes.

Quant au commerce, il est entre les mains des Chinois, dont les prodigieuses aptitudes ne peuvent être surpassées. Ils sont d'ailleurs seuls capables d'atteindre jusque dans les villages le producteur et le consommateur annamites, dont ils connaissent les habitudes et dont ils parlent la langue. Les Européens ont du

moins le monopole du commerce avec l'Europe. Malheureusement, ici encore, les maisons françaises se sont laissé devancer par les maisons anglaises et allemandes. Il en est de même pour les institutions de crédit : ainsi, en Cochinchine, il y a quatre grandes maisons de crédit ; sur ce nombre trois sont anglaises ! Je n'insiste pas sur les causes de ce fait, que nos lecteurs connaissent suffisamment.

En somme, c'est surtout à titre de classe gouvernante que nous intervenons en Indo-Chine. J'ai eu l'occasion de rencontrer à l'Exposition plusieurs personnes qui ont residé au Tonkin, et, — naturellement, — en qualité de fonctionnaires. Elles n'hésitent pas à reconnaître que, dans cette colonie nouvelle, nous recommençons à mettre en pratique nos déplorables errements bureaucratiques. Au moment même où j'écris ces lignes, voici ce que je trouve dans une correspondance de Haï-Phong : « Ce ne sont pas les fonctionnaires qui manquent au Tonkin, loin de là, et chaque transport nous en amène de nouveaux. Ne sachant à quoi les employer, on leur donne des grades dans la milice indigène, et des personnes qui n'ont aucune instruction militaire et ne sont nullement habituées aux privations, sont envoyées avec leur famille dans des postes éloignés, où elles ne peuvent rendre aucun service, malgré tout le désir de bien faire dont elles pourraient être animées. »

Nous retrouvons donc ici encore cette plaie du fonctionnarisme que nous avons constatée dans toutes nos colonies, et qui est, par excellence, le mal français.

Ce mal que nous transportons partout avec nous et que nous inoculons à tous les pays où nous nous établissons, ce mal a son siège à Paris. Le canal par lequel nous le répandons aux quatre coins du monde est le Ministère des Colonies.

Je n'ai pu, avant de terminer cette étude, résister au désir de voir fonctionner le rouage central qui actionne toutes nos colonies. Je me suis donc rendu au Ministère ou, pour parler le langage administratif, au « Sous-Secrétariat d'État des Colonies ».

VI. — Le sous-secrétariat d'État des colonies et son fonctionnement.

Il est situé au centre du Paris élégant et mondain, à l'angle de la rue Royale et de la place de la Concorde, dans le palais du Ministère de la Marine. Il en est néanmoins indépendant, car les jeux de la politique le rattachent en ce moment au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

« Au fond de la deuxième cour, » me dit le concierge. Je franchis une première cour, j'arrive par un corridor à une seconde cour petite et triste, et je pénètre dans un étroit couloir, tellement sombre qu'en plein midi et par un resplendissant soleil d'été, il est constamment éclairé au gaz. L'escalier que je rencontre après avoir monté et descendu plusieurs marches, tourné à gauche et puis à droite, ne déparerait pas une maison d'ouvriers. Il n'a aucun jour extérieur, et on doit de même l'éclairer au gaz du haut en bas. A chaque étage, — il y en a quatre, — cet escalier se prolonge en de longs corridors également sans autre lumière que celle du gaz, et sur lesquels s'ouvrent les bureaux des employés.

Ce sont ces bureaux et ces employés qui gouvernent souverainement, sans contrôle réel et sans appel possible, les diverses colonies que nous venons de passer en revue. C'est là que viennent perdre de longues heures en sollicitations députés, fonctionnaires et colons de passage, les uns et les autres justement convaincus que rien ne peut être obtenu que dans les bureaux et par la bonne volonté de ces Louis XIV à 2,000, ou 5,000 francs par an.

Évidemment, des malheureux obligés de passer six à sept heures par jour dans ces bureaux à peine éclairés par une cour étroite et triste, ne doivent pas être cléments aux solliciteurs.

Mais le but de ma visite n'était pas de contempler le local où siège ce pouvoir souverain ; je désirais me rendre compte du fonctionnement de ce pouvoir lui-même.

On m'adressa au cabinet du Sous-Secrétaire d'État, où l'on vou-

lut bien me communiquer tous les documents dont je pouvais avoir besoin pour m'éclairer.

Le dépouillement de ce volumineux dossier me prit longtemps. Mais je dois me borner, pour aujourd'hui, à présenter une seule observation fondamentale au sujet de l'organisation générale des services.

Je m'attendais, je l'avoue, et vous vous attendez sans doute vous-mêmes à ce que notre administration coloniale reproduise exactement les divisions de notre empire colonial. Il est évident, en effet, que les différents services d'une même colonie forment un ensemble étroitement lié, ayant pour but de pourvoir aux mêmes intérêts et à des intérêts absolument distincts de ceux d'une autre colonie quelconque.

Quel ne fut pas mon étonnement de constater que chaque colonie, au lieu de relever d'un bureau déterminé, chargé exclusivement de ses affaires, plus en état par conséquent de les connaître et de les prendre à cœur, relevait indistinctement de tous les bureaux à la fois. Elle relève du premier bureau et du quatrième bureau pour « les affaires politiques et d'administration générale »; du second bureau, pour « la justice, l'instruction publique et les cultes »; du troisième bureau, pour « l'administration pénitentiaire et la colonisation pénale »; du cinquième bureau pour « le régime économique et la colonisation libre »; du sixième bureau pour « les finances, les fonds et ordonnances et la comptabilité »; enfin, du septième bureau, pour « les affaires et le personnel militaires, la solde, les pensions et secours, les marchés, les approvisionnements et transports, le service intérieur ».

Grâce à cet enchevêtrement des services, il n'est presque pas d'affaires intéressant une colonie qui ne ressortisse, soit par un point soit par un autre, à ces différents bureaux à la fois, et qui ne doive par conséquent faire un stage dans les cartons de chacun d'eux. Or on sait ce qu'est un stage dans un seul bureau! Comment dès lors s'étonner des interminables délais dont j'ai parlé plus haut! Aussi bien, interrogez à ce sujet un colon, un seul, le premier venu, et il vous en dira sur ces lenteurs cent fois plus que je ne saurais en dire.

Et veuillez remarquer que les affaires ainsi évoquées par l'administration centrale ne portent pas uniquement, comme vous pourriez le croire, sur les plus grands intérêts, mais souvent sur les intérêts les plus minimes, qui seraient traités non seulement avec plus de rapidité, mais avec plus de compétence et de justice, soit par les administrations locales, soit par l'initiative privée. Je n'en finirais pas si je reproduisais la liste, rien que la liste, des questions dans lesquelles s'ingère notre administration centrale, avec autant de lenteur que d'incompétence.

Comment d'ailleurs ces employés de la rue Royale seraient-ils compétents? Que connaissent-ils de nos colonies ? La plupart n'y ont jamais mis les pieds. Les plus anciens ne peuvent même pas invoquer leur expérience bureaucratique, — c'est d'ailleurs une pauvre expérience, — car l'étrange distribution des services ne les met jamais à même de connaître les intérêts et les besoins complets d'une seule colonie. Ils n'ont qu'une préoccupation, — et à leur point de vue elle est bien légitime, — c'est d'obtenir de l'avancement. Pour le hâter, ils font du zèle, et ce zèle consiste surtout à soulever des difficultés, en un mot à compliquer un mécanisme qui est déjà un chef-d'œuvre de complication.

Mais il y a les grands chefs, me direz-vous, c'est-à-dire le Ministre et le Sous-Secrétaire d'État. Oh! ceux-là sont des hommes politiques; à ce titre, ils ne font que passer; ils ne peuvent poursuivre aucune affaire de longue haleine. A peine ont-ils défait l'œuvre de leur prédécesseur, qu'ils sont renversés. Quel fond peut-on faire sur de pareils hommes? Les vrais ministres, ce sont donc les chefs de bureau.

Si vous voulez vous expliquer l'étrange sectionnement de notre administration coloniale, il faut vous placer au véritable, au seul point de vue qui domine notre administration. Cette administration n'a point été constituée en vue des colonies, *mais en vue des fonctionnaires.*

Suivez bien le raisonnement.

L'intérêt des colonies serait que l'avancement eût lieu sur place, c'est-à-dire dans l'intérieur même de la colonie ; on aurait ainsi un personnel local stable, capable d'esprit de suite dans

les affaires, connaissant les besoins de la colonie et dévoué à sa prospérité.

Mais nos fonctionnaires appartiennent avant tout à un service déterminé : service judiciaire, service administratif, service du trésor, service de l'enregistrement, service des douanes, service des postes et télégraphes, service des ports et rades, service des travaux publics, service de la police, service des prisons, etc., etc.

Or chaque colonie ne contient pas assez de postes, dans chaque service, pour que l'avancement puisse avoir lieu sur place. D'ailleurs, l'intérêt de l'administration est de tenir complètement ses agents sous sa main; ce qui serait plus difficile si ces agents étaient attachés à poste fixe à une colonie. L'influence locale viendrait contrebalancer l'influence de l'administration centrale, qui doit rester toute-puissante. Et voilà pourquoi l'avancement, au lieu d'avoir lieu dans chaque colonie, a lieu dans l'ensemble de tout le service colonial.

C'est pitié de voir ces malheureux fonctionnaires transportés brusquement et à de courts intervalles d'un bout du monde à l'autre : de la Martinique à la Nouvelle-Calédonie, de la Réunion dans l'Inde, ou de Taïti à Obock; partout ne faisant que passer; partout étrangers; plus nomades que l'Arabe, qui, lui du moins, suit perpétuellement et de père en fils le même parcours. L'intérêt colonial en souffre, l'intérêt national en souffre, mais l'omnipotence de l'administration centrale, mais la théorie administrative et bureaucratique triomphe, et ce triomphe vaut bien la ruine de nos colonies.

Comprenez-vous maintenant pourquoi le Sous-Secrétariat est divisé par services et non par colonies? Pourquoi, quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, on ne le réformera pas? A tout ce que vous objecterez, on vous répondra : « Malheureux! vous voulez toucher au principe fondamental de notre droit administratif! » Or, en France, on s'incline toujours devant une réponse de ce genre, parce que le fétichisme administratif se confond chez nous avec le sentiment national.

Il existe, à l'Exposition coloniale, un pavillon de la Presse des Colonies; j'y suis allé plusieurs fois pour y parcourir les journaux

de nos diverses possessions. Dans un de ses derniers numéros, le *Courrier d'Haï-Phong* s'occupait du choix d'un député pour la Cochinchine. Il engageait à ne pas choisir un député dans la colonie, mais dans la métropole, à nommer une célébrité parisienne, afin, disait-il, que sa voix ait plus de chance d'être écoutée! Pauvres colonies, qui, pour se faire entendre, en sont réduites à choisir pour représentants des politiciens de Paris!

M. Étienne, en ce moment Sous-Secrétaire d'État aux colonies, vient, ces jours-ci, de faire visiter solennellement l'Exposition coloniale au Président de la République.

Il aurait pu lui adresser le petit discours suivant :

« Monsieur le Président, je dois vous avouer, entre nous et pour être sincère, que la situation de nos colonies laisse beaucoup à désirer. Les Français émigrent peu; ils colonisent peu. Dans plusieurs de nos colonies, notre situation est même menacée par l'afflux d'éléments étrangers. Au contraire, le nombre de nos fonctionnaires suit une progression ascendante, et les colons se plaignent amèrement des entraves que l'administration apporte à toutes leurs entreprises. Ce sentiment est si général que j'ai été obligé, il y a quelques jours, d'adresser une circulaire aux chambres de commerce de France pour qu'elles essayent de détourner le courant d'émigration qui se porte de plus en plus vers les colonies étrangères, où les colons jouissent de plus d'initiative.

« Ce sont là assurément des points noirs.

« Mais j'ose dire, Monsieur le Président, que vous ne vous en apercevrez pas en visitant cette Exposition. Nous avons répandu partout tant d'attractions de tous genres, nous avons tellement multiplié les palais de tous styles, les tentes, les théâtres et restaurants exotiques; nous avons fait venir tant d'indigènes de toutes couleurs et de toutes langues, depuis les petits « pousse-pousse » annamites, jusqu'aux grands nègres de la Guyane, et aux Arabes du Sahara, que tout le monde n'a d'yeux que pour admirer sans réserve.

« Jouissons donc, Monsieur le Président, du triomphe présent, sans nous préoccuper de l'avenir. »

Edmond DEMOLINS.

UN NOUVEAU LIVRE DES MÉTIERS.

LA

BOUCHERIE PARISIENNE.

II.

L'APPROVISIONNEMENT DE PARIS (1).

Après quelques préambules sur la production de la viande de boucherie en général, et particulièrement en France, j'ai promis à mon lecteur une monographie de la Boucherie parisienne.

Je vais exposer d'abord comment s'approvisionne le marché de Paris.

Ce n'est certes pas une petite question que celle d'un pareil approvisionnement. J'ai déjà signalé les difficultés que présentent le transport des bestiaux et leur accumulation sur un point déterminé. Mais ces difficultés augmentent nécessairement en raison de l'agglomération de la clientèle, et, sous ce rapport, Paris est dans une situation exceptionnellement embarrassante. Il ne possède ni parcs ni prairies qui permettent un stock de quelques jours; son approvisionnement doit donc se faire en quelque sorte quotidiennement, avec une exactitude constante. En effet, une

(1) Voir la livraison précédente.

trop grande quantité d'animaux amenés sur le marché et qui ne peut être immédiatement vendue présente un double inconvénient : elle provoque une baisse de prix accidentelle, puis elle nécessite des frais supplémentaires d'abri et de nourriture en attendant un prochain marché. Un arrivage insuffisant a, au contraire, pour résultat de faire la rareté et la cherté au détriment du consommateur. Aucun de ces extrêmes n'est désirable. Aussi l'approvisionnement de la boucherie de Paris a-t-il toujours été l'objet des préoccupations de l'administration.

Jadis, les animaux qui se rendaient au marché franchissaient à pied d'énormes distances et arrivaient fatigués et amaigris. On en formait des bandes, qui, sous la conduite de bouviers et de bergers spéciaux, avec l'aide des chiens dressés à ce travail, exécutaient des voyages de plusieurs journées de marches. A cette époque, c'étaient les herbagers de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et des pays de prairies compris dans un rayon assez restreint autour de Paris qui approvisionnaient seuls la capitale. Si leurs propres élèves étaient insuffisants, ils faisaient acheter sur les marchés éloignés des bœufs ayant donné la somme de travail qu'ils devaient fournir, et ils les engraissaient pour les livrer ensuite aux bouchers parisiens.

Aujourd'hui, tous les bestiaux sont transportés par chemin de fer, et le rayon qui alimente Paris s'est considérablement agrandi. Le Nivernais, le Charollais, le Limousin et d'autres provinces plus éloignées encore, contribuent directement à l'approvisionnement du marché parisien. L'étranger même, grâce à ce mode puissant de transport, apporte aussi sa part, non pas en espèces bovines (car, sauf un petit nombre de veaux que la Hollande et la Suisse nous fournissent, la France se suffit largement sous ce rapport), mais en espèces ovines. Le grand mouton prussien, notamment, est recherché par notre boucherie; sa chair est de bonne qualité et le développement exagéré de son fanon donne à sa peau une plus-value, qui vient en déduction du prix d'achat et qui, sans être énorme, n'est pas négligeable. Les Provinces Rhénanes nous fournissent également des moutons. Mais le grand marché international de ce produit est Vienne ;

on y vend non seulement des bêtes indigènes, mais des bêtes provenant de Hongrie, de Bohême et même de Russie. Arrivés à Paris, tous ces moutons se confondent, et les praticiens les plus habiles auraient quelque peine à en reconnaître les diverses provenances. Depuis quelques années, notre colonie africaine expédie des moutons sur Paris : ils sont de qualité médiocre et peu recherchés.

Disons, au sujet de l'importation étrangère, que les droits de douane inscrits au tarif général paraissent être suffisamment protecteurs. Ils taxent, par tête de bétail : les bœufs, à vingt-cinq francs ; les vaches et taureaux, à douze francs ; les bouvillons, taurillons et génisses, à huit francs ; les veaux, à quatre francs ; les moutons, à trois francs ; les agneaux, à un franc. Malheureusement, il existe avec l'Espagne un tarif conventionnel pour la viande *abattue*, qui rend pour le mouton, nous le verrons plus loin, cette protection absolument illusoire.

Les marchés de Poissy, Sceaux et la Chapelle ont eu longtemps le monopole des achats de la boucherie pour Paris. La création de ce dernier est de date assez récente, mais l'installation de ceux de Poissy et de Sceaux remonte à une époque qu'il serait difficile de déterminer. Outre ces marchés extérieurs, il existait, dans la ville même, à l'ancien cloître des Bernardins, un marché spécialement destiné à la vente des veaux et où se vendaient aussi quelques vaches dites *grasses*, assez médiocres bêtes, soumises depuis longtemps à la stabulation, engraissées à la hâte et provenant des étables des nourrisseurs parisiens.

Ces divers marchés avaient un caractère absolument officiel ; les bouchers étaient tenus de s'y approvisionner. Il était d'ailleurs défendu d'en établir d'autres dans un rayon de vingt lieues de la capitale. Les bouchers avaient seuls qualité pour y acheter et l'agiotage ou revente leur était formellement interdit. Quant aux vendeurs, c'étaient ou des marchands forains, ou les herbagers eux-mêmes, ou des commissionnaires représentant ceux-ci. Tout y était réglementé par les prescriptions les plus minutieuses ; les jours et heures de vente étaient rigoureusement fixés, ainsi que l'arrivée et le départ des bestiaux. Toutes les contestations entre

acheteurs et vendeurs étaient prévues. Les mesures étaient prises pour que les bestiaux invendus fussent logés dans des étables, jusqu'au marché suivant. Les bêtes, une fois amenées sur le marché, étaient déclarées insaisissables; les ayants droit pouvaient mettre opposition au paiement, mais ne pouvaient en aucun cas entraver la vente, etc., etc. En un mot, tout était disposé pour que les approvisionnements se pussent faire avec une régularité parfaite.

Le commerce des bestiaux a ceci de spécial, qu'il ne peut se faire que sur les marchés et souvent entre gens qui ne se connaissent pas; il en résulte que les transactions se font au comptant. Cette circonstance aurait obligé les bouchers à voyager en portant sur eux de grosses sommes d'argent, au risque de les perdre ou de se les faire voler, si l'on n'avait de tout temps imaginé différentes combinaisons pour obvier à ce grave inconvénient.

Au début, c'étaient des commissionnaires ou facteurs qui servaient d'intermédiaires et avançaient aux bouchers les sommes dont ils avaient besoin. Cette institution, fort ancienne, semble remonter à la prévôté d'Hugues Aubriot, vers 1375. Plus tard, des règlements intervinrent pour fixer le nombre de ces facteurs et la quotité de la commission qui leur était allouée. En 1700, une ordonnance royale fut rendue : elle créait des offices héréditaires de « conseillers-trésoriers de la bourse ». Les conseillers-trésoriers étaient tenus d'avoir caisse et bureaux ouverts sur les marchés de Poissy et de Sceaux; ils avançaient aux bouchers, moyennant une commission *d'un sol pour livre* (cinq pour cent) les sommes nécessaires à leurs achats. En 1733, ces offices furent remplacés par une Caisse unique, ayant mêmes fonctions et mêmes attributions. Mais dix ans plus tard, cette Caisse fut donnée à bail à des particuliers. De cette institution ainsi remaniée est née la « Caisse de Poissy », qui a rendu d'immenses services au commerce des bestiaux, et dont nous verrons tout à l'heure le fonctionnement.

Le grand soin de l'administration était, on le voit, d'attirer les vendeurs en leur donnant toute sécurité et d'assurer ainsi l'approvisionnement de la capitale.

La Caisse de Poissy subit malheureusement de nombreuses

vicissitudes qui eurent sur le commerce des bestiaux les plus fâcheux retentissements. Supprimée un instant, puis rétablie sous le règne de Louis XVI, elle disparut en 1791, quand il fut fait table rase de nos anciennes institutions. Cette mesure coïncidant avec l'abolition de la corporation des bouchers, les herbagers ne trouvèrent plus aucune sécurité dans leurs transactions; ils désertèrent le marché et, transformant leur industrie, ils firent des élèves de chevaux. A cette époque calamiteuse, les Parisiens, qui déjà manquaient de pain, quelques-uns de mes lecteurs se le rappellent peut-être, manquèrent aussi de viande; et, faute d'avoir su assurer les transactions des marchés établis, le gouvernement fut réduit aux expédients pour alimenter la capitale. Le désarroi dura longtemps, mais peu à peu les choses se réorganisèrent. Le 30 septembre 1802, les Consuls signèrent un décret qui instituait une Caisse pour le service de la boucherie sur les marchés; mais ce ne fut que sous l'Empire que la Caisse de Poissy fut définitivement reconstituée.

Le décret impérial du 6 février 1811 décidait que la Caisse de Poissy serait rétablie au compte et au profit de la Ville de Paris. Elle était alimentée par des cautionnements versés par les bouchers, et aussi par des sommes fournies par la caisse municipale. On prélevait trois et demi pour cent sur les transactions : ils étaient destinés à couvrir les dépenses de la Caisse, le surplus rentrait dans les coffres de la Ville. La Caisse de Poissy payait aux vendeurs les achats faits par les bouchers; le crédit accordé à chaque boucher devait être au moins égal à son cautionnement, et les prêts qui lui étaient ainsi consentis entraînaient l'obligation par corps. Cette caisse fonctionnait de même sur les marchés de Sceaux et de la Chapelle. A la Halle aux veaux, qui était située dans Paris, les choses se passaient différemment : les prêts se faisaient sur simples bordereaux, au taux de cinq pour cent l'an, et à huit jours d'échéance.

Malgré les services rendus par cette Caisse, elle fut, dix ou quinze ans plus tard, lors de la polémique engagée à propos de la liberté de la boucherie, l'objet des plus vives attaques. Les partisans de la liberté à outrance prétendaient qu'elle faisait des

prêts usuraires ; qu'il fallait laisser le champ libre à tous les banquiers et à tous les établissements de crédit qui voudraient bien, en prêtant aux bouchers, se substituer à elle. En réalité, puisque l'on voulait, pour assurer l'approvisionnement de la capitale, donner toute sécurité aux herbagers, il était absolument impossible de trouver une combinaison qui leur fournît autant de garanties que la Caisse. Les herbagers pouvaient, à leur choix, ou bien recevoir immédiatement de l'argent comptant sur le marché même, ou prendre un mandat payable soit à Paris, sur le Trésor, soit à la Caisse générale de leur département, soit enfin à la caisse du receveur particulier de leur arrondissement. Toute cette organisation du commerce des bestiaux a disparu, pour faire place à un nouvel état de choses que nous allons décrire.

Depuis 1867, les marchés de Sceaux, de la Chapelle et des Bernardins, dit Halle aux veaux, sont supprimés et remplacés par le marché intérieur de la Villette. Seul entre les anciens marchés, celui de Poissy existe encore, mais il a beaucoup perdu de son antique splendeur, et dans quelques années il aura probablement disparu, absorbé par le marché de nouvelle création. La Caisse de Poissy a été liquidée. L'obligation de n'acheter que dans certains lieux déterminés n'est plus imposée aux bouchers parisiens, qui peuvent s'approvisionner où bon leur semble et se faire adresser les bestiaux directement aux abattoirs. Nous verrons plus loin que les bouchers en gros, quand ils y trouvent avantage, profitent de cette facilité.

A l'extrémité nord-nord-est de Paris, confinant aux fortifications, près la porte de Pantin, entre les rues de Flandre et d'Allemagne, existait un immense terrain ne mesurant pas moins de quarante-six hectares (1). C'est sur cet emplacement, que le canal de l'Ourcq sépare en deux parties égales, qu'ont été établis, en 1867, le marché de la Villette et les abattoirs qui lui sont annexés. Le canal coule du nord au sud ; le marché a été installé sur la partie située à l'est ; sur le côté ouest, ont été construits les

(1) Tous les chiffres cités dans cette étude sont arrondis ; une plus rigoureuse exactitude serait une complication, sans intérêt pour le lecteur.

abattoirs. Chacun de ces établissements mesure donc vingt-trois hectares environ.

Le marché a son entrée sur la rue d'Allemagne ; il est clos de ce côté par un mur à demi-hauteur, surmonté d'une grille qui permet à l'œil d'en saisir l'ensemble. Il est précédé d'un immense préau qui lui sert en quelque sorte de cour d'honneur et dans lequel les Parisiens retrouvent la fontaine située jadis sur la place qui sert d'amorce au boulevard des Filles-du-Calvaire, et qui était connue alors sous le nom de Château-d'Eau. Un raccordement du chemin de fer de ceinture, embranché à la Villette, amène les animaux dans le marché même, à une gare spéciale appelée *Paris-bestiaux*.

En outre des trois halles où se font les ventes et qui constituent le véritable marché, l'établissement renferme : 1° deux grands pavillons en pierres de taille, où se logent les services de la Préfecture de la Seine, ceux de la Préfecture de police, l'administration dite Régie du marché, une salle des pas perdus destinée évidemment à servir de bourse ou de lieu de rendez-vous, mais bien peu utilisée, etc. ; 2° de grands et nombreux bâtiments, de construction uniforme, surmontés de grenier, divisés en bouveries et bergeries, et destinés à abriter les bestiaux que le chemin de fer amène d'une manière incessante. Une partie de ces bâtiments est affectée à la fourrière, où se logent provisoirement les animaux qui s'égarent dans le tohu-bohu général. Les greniers qui les surmontent servent de magasins à fourrage. Quelques constructions plus modestes sont occupées par des restaurants. Enfin, de petits pavillons en planches, isolés les uns des autres et rappelant ceux de la Halle aux vins, servent de bureaux à des banquiers et à des facteurs ou commissionnaires en bestiaux.

Les trois halles sont bâties sur un plan d'ensemble, mais ne sont pas de même grandeur. Celle du milieu, destinée aux bêtes à cornes, est exactement deux fois plus grande que les autres ; celle de droite est attribuée aux veaux et aux porcs ; celle de gauche est affectée aux moutons. La grande halle, si nous la supposons pleine, peut renfermer cinq mille bêtes. L'emplacement

destiné aux veaux dans la halle aux porcs, comporte douze cents têtes de bétail. Enfin, on peut entasser trente-deux mille moutons dans la halle de gauche, qui leur est réservée. Ces emplacements, sauf celui des veaux, sont grandement suffisants; mais, pour ces derniers, l'usage a établi deux jours de marché supplémentaires par semaine, ce qui compense bien au delà la place qui pourrait manquer. Outre les trois halles, il existe dans le marché un endroit découvert où se vendent les vaches laitières; c'est là en partie que viennent acheter les nourrisseurs parisiens. Ce commerce n'a pas pour notre étude un intérêt immédiat, mais les bêtes que l'on y achète, quand elles seront taries et usées, seront tant bien que mal mises à point à l'étable, puis ensuite revendues à la boucherie.

Un arrêté de police, minutieux et sévère, réglemente l'administration du marché. Aussitôt leur arrivée, les bestiaux, selon leur espèce, sont abrités dans les bouveries et les bergeries; leurs crèches sont garnies suivant les indications de leurs propriétaires ou des représentants de ceux-ci. Les veaux sont abreuvés par des femmes habituées à ce travail, avec de l'eau tiède additionnée de farine d'orge et au moyen d'appareils en métal, sorte de biberons, dont la forme rappelle celle d'un arrosoir.

Tous ces animaux attendent, dans ces conditions, le jour du plus prochain marché. Sauf le dimanche, le marché est ouvert tous les jours; vendeurs et acheteurs peuvent se présenter aux heures déterminées par le règlement; mais les anciens usages se sont perpétués, et les jours des anciens marchés de Sceaux et de Poissy, ceux du marché des Bernardins sont toujours observés. Les grands marchés se tiennent donc les lundis et jeudis; on y vend des bœufs, des vaches, des taureaux, des veaux et des moutons; mais il y a en outre, les mardis et vendredis, un marché spécial pour les veaux.

Une heure avant le moment fixé pour la tenue du marché, les employés des propriétaires de bestiaux ou les employés de leurs représentants, aidés par leurs chiens, amènent les animaux aux halles où se fait la vente. A défaut d'employés attachés au propriétaire ou à son facteur, ce service est rempli par des indi-

vidus des deux sexes, agréés par la préfecture de police et médaillés.

Chaque variété de bêtes à cornes a sa place dans la grande halle : telle travée est affectée aux bœufs, telle autre aux vaches, telle autre aux taureaux. Tous ces animaux sont attachés aux barres de fer, très solidement fixées au sol, qui servent de barrières et de séparations; les taureaux ont double lien. Ces précautions sont inutiles pour les veaux. Quant aux moutons, qui se vendent par lots, ils sont pressés les uns contre les autres, dans le plus petit espace qu'ils puissent occuper, et fortement serrés au moyen de cloisons mobiles à claire-voie, qui représentent assez bien des échelles placées horizontalement et posant sur un de leurs montants. Les endroits les plus en vue sont recherchés, le vendeur espère que, bien placés, ses bestiaux n'échapperont au coup d'œil d'aucun amateur ; aussi les places sont-elles tirées au sort.

Il se vend *par semaine*, à la Villette, environ six mille trois cents bêtes à cornes, trois mille huits cents veaux et quarante-six mille moutons. Si la population augmente, si les ventes deviennent beaucoup plus considérables, le marché sera toujours assez vaste, il suffira d'avoir par semaine un ou deux jours de marché en plus.

Pour chaque service rendu, la Ville perçoit une taxe ; les droits de marché s'élèvent à trois francs par tête pour les bêtes à cornes, un franc cinquante centimes pour les veaux et cinquante centimes pour les moutons. Les droits d'abri dans les bouveries et bergeries sont de cinquante centimes pour les bœufs, vingt centimes pour les veaux et dix centimes pour les moutons, et ils se répètent autant de fois que l'animal a passé de nuits dans l'étable.

Les droits d'octroi se perçoivent à la sortie de l'abattoir et seulement sur *le poids effectif de la viande*. Les animaux vivants entrent donc et sortent en franchise du marché de la Villette, s'ils traversent le canal pour se rendre à l'abattoir. Mais, s'ils sortent du marché par la porte de la rue de Flandre pour rentrer dans Paris, on leur applique, en vertu de l'ordonnance royale du 23 décembre 1846, par tête de bétail, les taxes suivantes : les bœufs, cinquante-trois francs ; les vaches, trente-cinq francs ; les veaux,

onze francs ; les moutons, quatre francs. Ces taxes, empruntées à une vieille législation, sont excessives et nullement en rapport avec les droits perçus sur les viandes abattues, mais elles ne gênent que les nourrisseurs ; ce sont les seuls industriels qui aient besoin, dans Paris, de bétail vivant.

Bien que la Ville perçoive les droits sur la viande à la sortie de l'abattoir, l'administration de l'octroi n'en a pas moins au marché un service actif très considérable. Tous les animaux, soit qu'ils arrivent par le chemin de fer, soit qu'ils entrent par la rue d'Allemagne, sont comptés avec soin. A cet effet, chaque espèce de bétail a ses portes spéciales, disposées de telle sorte que deux animaux ne peuvent passer de front ; deux employés placés à droite et à gauche, les comptent au passage. Ce service n'est guère qu'un travail de contrôle, il permet de comparer les entrées et les sorties.

En 1867, lors de la création de l'établissement de la Villette, la Ville de Paris a mis aux enchères publiques, pour une durée de cinquante années, la régie du marché. Cette régie a été adjugée, moyennant une redevance annuelle de 10,000 francs, à une société qui a pris la dénomination de *Régie intéressée*. C'est elle qui assure le fonctionnement de tous les services et qui perçoit pour le compte de la Ville les taxes municipales : ce sont ses charges. Elle tire profit 1° des bâtiments renfermant les restaurants et buvettes, qu'elle sous-loue avec bénéfice ; 2° des fourrages, qu'elle fournit avec une majoration, limitée à cinq pour cent par le cahier des charges, sur les mercuriales officielles ; 3° enfin, en dehors de ses attributions administratives, cette société se faisant commerçante et industrielle, s'occupe, moyennant une commission, de la vente et des achats des bestiaux. Elle est, en outre une véritable maison de banque, se chargeant des encaissements, ouvrant des crédits aux acheteurs et aux vendeurs, et assurant à sa clientèle, pour la facilité des transactions, un service de chèques. Toutefois, il est entendu qu'elle n'a aucun monopole ; tous les banquiers, tous les commissionnaires, qu'ils aient leurs bureaux et caisses dans l'intérieur du marché ou à l'extérieur, en peuvent faire autant. Il y a plus : on m'a assuré qu'un article du cahier

des charges interdit à la Régie du marché « toute opération commerciale quelconque » et qu'un procès allait lui être intenté à ce sujet, si déjà il n'est engagé. J'avoue n'avoir pas tiré au clair cette question, sans importance pour notre étude.

Quand retentit le coup de cloche qui indique l'ouverture du marché, les bestiaux mis en vente sont à peu près tous en place, alors on voit circuler, dans les passages ménagés, un grand nombre d'hommes invariablement vêtus d'une longue blouse bleue, ouverte par devant, mais soigneusement boutonnée du haut en bas ; un cigare aux lèvres, ils sont armés d'un lourd bâton qui leur sert de canne et se promènent avec un dandinement dans la démarche qui leur est particulier. Ce sont les bouchers en gros, qui viennent faire leurs achats. Ils examinent les animaux de l'air le plus indifférent ; de temps en temps, ils s'arrêtent pour en palper un sur différentes parties du corps, puis ils passent. Ce manège dure deux heures et plus. Mais on entend un nouveau coup de cloche, qui annonce que, dans une heure, le marché fermera. Alors les pourparlers s'engagent ; aux prix demandés par les vendeurs et qui probablement sont trouvés excessifs, les acheteurs répondent parfois en tournant les talons ; mais s'il y a espoir d'entente, ils offrent un prix moindre, en frappant dans la main ouverte du vendeur, pour bien témoigner qu'ils font une proposition sérieuse et qui les engage. On débat, on discute ; pour inquiéter le vendeur, l'acheteur va ostensiblement marchander un autre lot, revient au premier, ajoute une petite somme ; enfin on tombe d'accord, les deux parties se frappent mutuellement dans la main et le marché est irrévocablement conclu.

Il existe bien, sur les marchés à bestiaux, des bascules qui permettent de prendre le poids des animaux, mais les bouchers ne s'en servent jamais ; elles leur donneraient le poids *brut*, qui se compose, non seulement de la viande, mais aussi du contenu de l'estomac, du suif et de tous les autres déchets dont la pesanteur est très variable ; ce poids brut est sans intérêt pour eux ; ce qui leur importe, c'est le rendement en viande. Sans avoir recours à la balance, les connaisseurs y arrivent par des procédés absolument empiriques, mais certains. Un premier examen *de visu*

et sommaire, leur permet de déterminer la race, le sexe, l'âge, la taille de l'animal; ils apprécient également s'il a été engraissé à l'étable ou à l'herbage; ils évaluent les dimensions de la cavité abdominale, etc... Puis, cette opération terminée, ils passent aux *maniements*. On appelle maniements, ou manets, des protubérances disséminées sur le corps de la bête et causées par l'accumulation de la graisse ou des muscles sur des points déterminés et constants; chaque maniement porte un nom tiré de la position qu'il ocupe : le lecteur me saura gré de lui en épargner l'énumération. Le praticien palpe donc chacun de ces maniements, apprécie leur volume, leur résistance, tire ses conséquences, non seulement de la valeur de chacun d'eux, mais encore de la combinaison des différentes indications qu'ils fournissent, et arrive à une évaluation tellement rigoureuse de la quantité de viande que l'animal doit donner à l'étal, qu'il n'est pas rare de constater, après l'abatage, la très faible erreur de trois ou quatre kilos au plus sur un bœuf de première force.

Pour le mouton, les maniements sont réduits à leur plus simple expression. Après l'examen visuel, qui est toujours indispensable, l'acheteur se contente d'appuyer lourdement la main sur le dos de chaque mouton, puis de la fermer, pour apprécier la quantité de chair et de graisse dont l'animal est chargé. Sur une seule bête, un praticien habile n'oserait se prononcer et dire le rendement strictement exact; mais les moutons se vendent par lots de quinze ou vingt, ou même davantage, et quand il les a vus et *maniés* tous, il se prononce d'une manière certaine sur *l'ensemble* : il ne se trompe pas plus alors que sur le bœuf.

Le boucher vend la peau de mouton sur le dos de la bête ; ainsi l'achat du mouton et la vente de la peau se font simultanément. Les mégissiers se tiennent les jours de marché dans la halle et assistent aux affaires qui s'y débattent. Quand un boucher est aquéreur d'un lot, le mégissier, qui de son côté a examiné les bêtes, offre un prix, et si le prix est agréé, il prend note sur son carnet du nom du boucher, du nombre de bêtes, de la marque qu'elles portent, et il dépêche un de ses garçons aux abattoirs, dans l'atelier de l'acquéreur, pour procéder à

l'enlèvement des peaux au fur et à mesure du dépouillement.

La valeur des peaux est variable non seulement à cause de leur grandeur, qui souvent diffère, mais aussi en raison de la quantité de laine qu'elles portent. Certaines bêtes sont tondues la veille de leur départ de la ferme; les autres sont plus ou moins chargées suivant que l'époque de la tonte annuelle est plus ou moins prochaine.

Les bestiaux vendus passent directement des halles à l'abattoir. Deux ponts, suffisamment élevés pour ne pas gêner la navigation, sont jetés sur le canal; des pentes douces habilement ménagées et de larges voies assurent la facile circulation des animaux.

Voici des chiffres qui permettront d'apprécier l'importance des transactions : il s'est vendu, en 1868, la première année où le marché a été ouvert, 289,000 bêtes à cornes, 180,000 veaux, 1,155,000 moutons. Neuf années plus tard, en 1887, il s'est vendu 330,000 bêtes à cornes, 200,000 veaux, 2,405,000 moutons.

Il est entendu que ces quantités ne donnent que le mouvement commercial du marché et non pas la mesure de la consommation parisienne; non seulement Poissy subsiste encore, mais il ne faut pas oublier qu'il n'existe plus de marchés officiels et que les bestiaux arrivent maintenant de tous les marchés et par toutes les voies. Par contre, le marché de la Villette n'alimente pas seulement Paris, mais sa banlieue, et aussi un grand nombre de villes dans un rayon de cent kilomètres et plus. Enfin, nous le verrons plus loin, il n'entre pas seulement dans la ville de la viande sur pied, mais il existe plusieurs marchés très importants de viande abattue.

Deux fois par semaine, les mardis et vendredis, lendemains des jours de vente, les journaux publient la mercuriale des cours du marché de la Villette. Il existe deux mercuriales différentes (1) : l'une se borne à donner les cours extrêmes; l'autre classe les bestiaux en trois catégories de qualités différentes et donne en outre le prix du kilogramme de viande *nette* et le prix du kilo-

(1) Les journaux adoptent l'une ou l'autre.

gramme calculé sur le *poids vif*. Le poids net se calcule sur la quantité effective de viande qui ira à l'étal; le poids vif est le poids *brut* de l'animal vivant. Nous ne nous occuperons que de la seconde mercuriale, qui est la plus complète et qui est publiée par les soins de la Chambre syndicale des bouchers détaillants. Mais, avant d'aller plus loin, il faut que le lecteur comprenne bien que, soit qu'il s'agisse du poids vif, soit qu'il s'agisse du poids net, ces mercuriales ne donnent pas *le prix de revient à l'étal, mais le prix de la viande sur le marché aux bestiaux*. Or nous n'ignorons pas que les animaux entrent en franchise à la Villette et que les droits d'octroi ne sont perçus que plus tard, à la sortie de l'abattoir. Il faudrait donc, pour obtenir le prix de revient à l'étal, non seulement *y ajouter* ces droits ainsi que les frais d'abatage et le transport à la boucherie, mais encore *en déduire* le profit que le boucher retire des peaux, des suifs, des abats ou issues, enfin de tous les déchets utilisables, qui ont aussi leur valeur. Ces mercuriales n'ont donc pas, pour le public non initié, la valeur qu'elles paraissent avoir. Ceci dit, voyons comment on procède.

Il est bien rare que dans une même bande, que nous supposerons provenir de même herbage, deux bœufs de même âge, de même provenance, élevés et engraissés dans les mêmes conditions, soient identiquement semblables; toujours le connaisseur attribuera une plus-value à l'un d'eux; ce qui revient à dire qu'il n'existe pas sur le marché, dans ce fouillis de bestiaux de toutes sortes, deux animaux identiques. *Chaque bête a sa valeur propre;* cette vérité sera mieux exprimée encore si nous disons : *le kilogramme de viande provenant de chaque bête a une valeur différente*. Toutefois, pour établir les cours, comme on ne peut les subdiviser à l'infini, on les classe en trois catégories : les bêtes de premier choix, celles de qualité inférieure, enfin la sorte intermédiaire. De cette classification il résulte que la seule espèce bovine, qui se compose des *bœufs*, des *vaches* et des *taureaux*, donne lieu à neuf cotes différentes; le veau, qui, tout en appartenant à l'espèce bovine, constitue une viande toute spéciale, et le mouton, donnent lieu chacun à trois cotes. Entre les qualités extrêmes le veau varie,

sur le poids vif, du simple au double; le mouton, de quarante pour cent; le gros bétail, de trente à quarante pour cent. Ces différences s'atténuent si l'on compare entre eux les cours appliqués au poids *net*, parce que, toutes proportions gardées, les bêtes de choix donnent à l'abatage un déchet moins considérable.

J'ai dit antérieurement que les animaux ne sont jamais pesés sur le marché, et cependant une mercuriale porte sur le poids *vif*; il semble résulter de ce fait et de mon assertion une contradiction flagrante; il n'en est rien : la cote sur le poids vif est établie sans l'intervention de la balance, elle est le résultat de l'évaluation du poids *net* que j'ai décrite. Pour obtenir le poids vif, on fait une opération inverse de celle qui semblerait rationnelle, la voici : il est établi en moyenne que le gros bétail de première qualité ne fait que quarante pour cent de déchet à l'abatage; celui de seconde qualité, quarante-cinq; celui de troisième qualité, cinquante pour cent, soit moitié. Or, au lieu de peser le bétail et de défalquer le déchet, ce qui paraît le plus naturel, on prend le poids net qui résulte de l'évaluation des acheteurs et on y ajoute, suivant les catégories de qualité, quarante, quarante-cinq ou cinquante pour cent. Cette méthode est cependant plus ingénieuse et plus exacte qu'il ne semble, car si les animaux étaient pesés, ils arriveraient toujours sur le marché l'estomac rempli de solide ou de liquide (il en est ainsi pour le porc, que l'on pèse, et qui en prévision de cette éventualité, est toujours gavé avant d'être mis en vente), et cette quantité d'aliments, que l'on retrouve au moment de l'abatage à l'état de déjections, est nécessairement variable; elle fausserait donc les pesées, c'est ce qu'on évite par le système que je viens de dire. Les mercuriales ont d'ailleurs soin de donner, en regard du prix du mouton, le cours des peaux rases et des peaux en laine; la valeur de ces peaux vient en effet en déduction du prix de la viande, et il est naturel de l'indiquer puisqu'elle est connue. Il est impossible d'opérer de même pour l'espèce bovine, les peaux se vendant à l'abattoir, après coup, et non sur le dos de la bête comme on le fait pour le mouton.

On voit que la manière d'établir la mercuriale du marché de la Villette fixe aussi exactement que possible le cours de la viande

vive et de la viande abattue. Si les personnes que la question intéresse prennent la peine de suivre sur la mercuriale elle-même les mouvements du marché, elles verront qu'en outre des fluctuations quotidiennes, résultant de l'abondance ou de la rareté de la marchandise, il en est d'autres qui ont un caractère permanent et que l'on peut prévoir avec certitude. Une mauvaise récolte de fourrages a toujours pour effet une baisse désastreuse, bientôt suivie d'une hausse excessive. Les cultivateurs, quand ils se trouvent en présence d'une récolte insuffisante et qui ne peut les mener jusqu'à la fenaison prochaine, se hâtent de vendre; alors sur les marchés, les bestiaux abondent; mais, un peu plus tard, la rareté se produit et, le haut prix des fourrages aidant, les cours se relèvent.

Un phénomène analogue se produit chaque année, d'une manière régulière. Après l'époque de l'engraissement, pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, le bœuf abonde sur les marchés et l'on peut compter d'une manière certaine sur une baisse de prix. En janvier, février et mars, alors que l'on a la perspective prochaine de sortir les bêtes des étables et de les mettre dans les prairies, les producteurs sont moins pressés de vendre, les prix se relèvent et se maintiennent à un cours moyen. Enfin, en avril, mai, juin, juillet et août, alors que la nourriture abonde et que rien ne sollicite l'agriculteur à vendre, les marchés sont peu garnis et le bétail toujours cher.

Nous venons de voir l'installation du principal marché à bestiaux à Paris. Il nous montre comment est résolu le problème qui consiste à mettre à la disposition de l'acheteur la marchandise nécessaire. Mais nous avons vu aussi quelles aptitudes absolument spéciales sont requises chez l'acheteur. Passons à la question du vendeur.

Le producteur remet au chemin de fer un nombre quelconque d'animaux qu'il adresse en gare de *Paris-bestiaux*, ou en gare de *Paris-Pantin* (1), à la disposition d'un facteur de son choix

(1) La gare de Paris-Pantin, située en dehors de la ville, n'est séparée du marché que par les fortifications.

préalablement prévenu. Ordinairement un bouvier ou un berger accompagne les bêtes et veille sur elles pendant le voyage. Le facteur-commissionnaire remplit toutes les formalités; il vérifie le bon état de la marchandise, acquitte les frais de transport, fait, s'il y a lieu, en cas de retard ou d'accident, ses réserves envers l'administration du chemin de fer, fait en outre à l'octroi et à la régie du marché les déclarations exigées, procède à l'emmagasinage dans les bouveries et bergeries, assure la nourriture des bestiaux, enfin vend sur le marché, en débattant les prix au mieux des intérêts de son correspondant. L'opération terminée, il remet à son expéditeur son compte de vente, qui se compose du prix total de cette vente, défalcation faite de tous les frais qu'il a déboursés et de la commission qui lui est due pour ses peines et ses soins. Cette commission n'est pas taxée, elle se débat entre les parties : l'usage semble avoir établi les chiffres suivants : quatre francs, par tête, pour les bêtes à cornes; deux francs, pour les veaux; trente centimes, pour les moutons. La *Régie intéressée*, qui, on se le rappelle, fait aussi ce genre d'opérations, ne demanderait, d'après les renseignements qu'elle m'a donnés, que trois francs cinquante centimes pour les bêtes à cornes. Ces chiffres me paraissent d'autant plus modérés que le facteur est *ducroire*, c'est-à-dire garant de la solvabilité de l'acheteur et absolument responsable envers son correspondant. Cette responsabilité est très lourde, et la commission allouée ne me paraît pas proportionnée aux risques courus. J'en faisais l'observation à un facteur, et je lui disais qu'une commission d'un *tant pour cent*, qui est l'usage dans les autres commerces, me paraîtrait beaucoup plus équitable. Il me répondit qu'il ne fallait pas voir seulement la responsabilité encourue, mais la difficulté de vendre; or un lot de dix magnifiques bœufs, la tête du marché, qui se vendront peut-être mille francs la pièce, soit dix mille francs, est infiniment plus facile à vendre qu'une seule vieille vache laitière épuisée, valant à peine cent francs.

Mais voici où apparaît la difficulté pour le vendeur :

Tous les producteurs ne peuvent pas procéder comme je viens d'indiquer; il faut avoir à vendre une bande ou un troupeau

assez considérable pour couvrir les frais d'un conducteur, de l'embarquement à la gare voisine et de l'emploi d'un facteur. Nos petits agriculteurs en sont réduits à vendre sur le marché de leur localité ou à attendre l'acheteur chez eux. Les bêtes ainsi vendues n'en alimentent pas moins la consommation parisienne. Les bouchers en gros envoient, sur les marchés du rayon de Paris, des agents avec lesquels ils sont, au moyen de la poste et du télégraphe, en rapports continus; ils les renseignent sans cesse sur les cours de Paris et leur donnent des ordres. Ces agents achètent à des vendeurs multiples, réunissent les bêtes achetées et les expédient à leurs correspondants en gare de Paris-bestiaux ou de Paris-Pantin. Ces derniers procèdent eux-mêmes, sans aucun intermédiaire, à la réception, et font entrer directement les bestiaux dans les abattoirs, *sans passer par le marché parisien;* ils économisent ainsi la commission du facteur, le droit d'abri, le droit de marché, la nourriture et le reste.

Enfin, le petit producteur, éloigné de tout marché ou trop indolent pour conduire à la foire voisine l'animal qu'il veut vendre, voit arriver chez lui le *racoleur.* Ce dernier opère pour son propre compte, à ses risques et périls. Quand il a acheté un nombre d'animaux suffisant, il les met au chemin de fer, les accompagne lui-même et vient vendre sur le marché de la Villette, sans passer par aucun intermédiaire.

Telles sont, dans leur ensemble, les opérations du producteur-vendeur, au regard du marché de Paris.

Parmi les causes qu'on a alléguées du bon marché excessif dont les agriculteurs se plaignent quand ils vendent leurs bestiaux, on a fait entrer en compte le grand nombre d'intermédiaires qui se placent entre le producteur et les consommateurs; ce sont ces intermédiaires, dit-on, qui viennent, au détriment des prix de vente, grossir les frais. Il y a à distinguer : on peut ici constater que le nombre de ces intermédiaires est aussi réduit que possible entre le producteur et le premier acheteur. Pour le gros herbager, en effet, il n'y a d'autre entremise que celle du facteur parisien. Le petit producteur, sur le marché local, vend directement au boucher. Enfin, l'agriculteur qui ne vend qu'un animal par-ci par-

là, et qui attend le racoleur chez lui, a encore un moyen de contrôler les offres des acheteurs : c'est de se tenir au courant des prix du marché.

Toutefois, si les intermédiaires entre le producteur et le premier acheteur sont peu nombreux, il faut avouer que le bétail est une marchandise dont la vente occasionne de gros frais : 1° conduite de l'herbage à la gare voisine; 2° frais d'embarquement, de transport et de déchargement; 3° nourriture, droit d'abri, droits de marché, dépenses qui se répètent en raison du temps qui s'écoule avant que les animaux ne soient vendus; 4° commission au facteur, et quelques vétilles qu'il faut passer sous silence : le tout constitue de gros frais. Mais, nous le savons déjà, et je l'ai signalé en comparant le blé et la viande, ce sont les conséquences inhérentes à la nature même du produit.

J'ai ouï dire, dans l'une des nombreuses conversations que j'ai dû provoquer pour obtenir les renseignements qu'exige cette étude, j'ai ouï dire que certains herbagers suspectent la sincérité des comptes de vente que les facteurs leur remettent, soit que ceux-ci exagèrent leurs débours, soit qu'ils indiquent un prix de vente inférieur au prix réel. Tous les intermédiaires qui opèrent à la commission, à commencer par les agents de change, sont l'objet de la même suspicion. Il est fort délicat d'interroger les gens sur un pareil sujet, et, à moins d'être initié à leurs opérations, il est impossible de porter à cet égard un jugement certain. Dans l'espèce, l'abus me paraît difficile. Les droits d'abri et de marché sont fixes, et l'expéditeur peut facilement se rendre compte, en calculant le nombre de journées écoulées entre la réception et la vente, si ces droits se sont répétés et combien de fois. En outre, le facteur, dans le compte qu'il remet, nomme son acheteur; à moins donc de supposer la connivence coupable de ce dernier, le commissionnaire qui prévariquerait s'exposerait à être vite confondu. Reste la quantité de fourrage qu'il peut grappiller sur l'appétit des animaux : la fraude ne peut être considérable et n'en vaut guère la peine.

Si l'abus existe, ce que j'ignore absolument, elle prouverait que la commission allouée est insuffisante. Toutes les fois

qu'une fraude se pratique, *d'une manière générale*, dans un commerce quelconque, on peut être certain qu'elle est le résultat d'une concurrence déloyale. Le premier qui use du procédé est un voleur, qui, pour attirer la clientèle, abaisse ses bénéfices à un taux impraticable, en se recupérant par des moyens inavouables. Ses confrères, obligés de lui tenir tête, après avoir essayé de lutter honnêtement, sont entraînés par le courant et font comme lui. Ainsi prennent droit de cité les coutumes frauduleuses.

Je crois que nous pouvons maintenant conclure sur cette première partie de l'opération de la boucherie parisienne : *l'Approvisionnement de Paris :*

1° Il a fallu à cet approvisionnement la bonne organisation matérielle fournie par l'administration municipale ;

2° La liberté des transactions y est, en fait, respectée ;

3° L'acheteur doit y faire preuve d'aptitudes très spéciales ;

4° Le producteur y trouve, en somme, plus de facilités que d'obstacles au placement de ses produits.

Les plaintes élevées contre le fonctionnement actuel du métier ne peuvent donc pas porter sur cette première opération : les rapports du producteur avec le premier acheteur.

Il nous faut passer à la seconde opération, qui est le débit de la viande en gros. Mais au préalable, il nous faudra voir le travail à l'abattoir. Il fera l'objet du prochain article.

A. Feyeux.

(*A suivre*).

LES PREMIERS IMMIGRANTS DU FAR-WEST.

LES VAINCUS DE LA RÉGION MONTAGNEUSE.

I.

LES SIOUX.

Ce titre de vaincus convient-il bien aux Sioux et à leurs variétés, les Corbeaux et les Pieds-Noirs, la terreur de la Prairie, les bandits toujours armés et toujours redoutés, dont nous avons indiqué maintes fois les entreprises téméraires?

Est-ce bien un pays de vaincus que ces plaines à buffles dont l'abondante chasse fait l'étonnement de tous les voyageurs?

Sans doute, elles ne semblent pas mériter cette qualification quand on y arrive de l'est, quand, après avoir traversé le Mississipi et longé le Missouri, on entre dans les déserts du *Yellow-Stone* ou de la Roche-Jaune. L'impression qui domine alors est celle de la terreur. On se sent entouré partout d'ennemis invisibles; la moindre trace de pas met le froid au cœur; la vue d'un homme armé décide à supporter des marches forcées pour fuir un canton

(1) Voir les articles précédents, t. VII, p. 68, 149, 346 et 562.

redouté. J'ai indiqué tout cela plus haut, pour montrer combien la Prairie est peu sûre (1).

Elle l'est peu surtout dans la contrée occupée par les Sioux, les Pieds-Noirs, et les Corbeaux, c'est-à-dire dans la partie voisine des Montagnes Rocheuses, vers la rivière de la Platte, ou Nebraska, et celle de la Roche-Jaune.

Je le répète, un voyageur arrivant des États de l'Est n'a aucunement l'impression qu'il pénètre chez des vaincus, mais bien chez d'affreux brigands, assez redoutables pour tenir sous leur domination un désert d'une étendue considérable.

Et cependant, nous savons que ces farouches guerriers furent contraints, pendant de longues années et jusqu'à l'introduction des armes à feu, de plier devant la valeur et la bonne organisation militaire des Têtes-Plates. Sous la conduite du chef électif, du dictateur, les Têtes-Plates traversaient régulièrement chaque été les mêmes territoires du Yellow-Stone, de Nebraska, etc., pour chasser le bison dans la Prairie. Ils imposaient cette servitude aux Sioux, tandis qu'ils défendaient avec succès contre eux leurs hivernages des hauts plateaux.

Les Sioux se trouvaient donc vis-à-vis des Têtes-Plates dans un état évident d'infériorité ; c'étaient bien les vaincus de la Région montagneuse, refoulés sur les pentes de l'est par une poussée à laquelle ils étaient incapables de résister.

Reste à savoir quelles transformations leur a imposées le fait d'avoir été chassés des hauts plateaux des montagnes et cantonnés dans les régions plus orientales, où les rencontrèrent les premiers voyageurs européens.

Ce sera précisément là le sujet de cet article.

I.

La première chose à faire, c'est de voir quelles ressources les Sioux vont trouver sur le territoire nouveau où ils sont obligés de vivre désormais.

(1) *La Science sociale*, t. VII, p. 161 à 165.

Ce n'est point du tout une terre ingrate et les habitants savent l'apprécier. Écoutez plutôt en quels termes Arapouish, grand chef corbeau, s'exprimait à ce sujet dans une conversation avec M. Robert Campbell, de la Compagnie des Montagnes Rocheuses :

« Le pays des Corbeaux, disait-il, est un bon pays (1). Le Grand Esprit l'a mis tout juste à la place qu'il faut. Quand vous y êtes, vous vous trouvez bien; quand vous en sortez, quelque part que vous alliez, vous vous trouvez mal.

« Si vous allez au sud, il vous faut errer dans de vastes plaines stériles; l'eau y est chaude et mauvaise et vous y attrapez la fièvre.

« Au nord, il fait froid. Les hivers sont longs et rigoureux, et l'herbe manque. Vous ne pouvez y avoir de chevaux; il faut voyager avec des chiens! Qu'est-ce qu'un pays sans chevaux?

« Sur la Colombie, les gens sont pauvres et sales; ils voyagent en canot et mangent du poisson; leurs dents sont gâtées; ils sont toujours occupés à retirer des arêtes de leur bouche. C'est une triste nourriture que le poisson.

« A l'est, on habite dans des villages; on vit bien, mais on boit l'eau bourbeuse du Missouri; cela ne vaut rien encore. Le chien d'un Corbeau ne voudrait pas boire de cette eau-là.

« Au confluent du Missouri le pays est beau, l'eau est bonne, l'herbe également, le buffle y abonde. L'été, c'est un pays qui vaut presque celui des Corbeaux, mais en hiver il y fait froid, l'herbe a disparu, et il n'y a pas de plantes salines pour les chevaux.

« Le pays des Corbeaux est tout juste à la place qu'il faut; il a des montagnes neigeuses et des plaines où brille un chaud soleil; il possède toutes les espèces de climats... Quand les chaleurs de l'été brûlent les prairies, vous vous retirez sous l'abri des montagnes, où l'air est doux et rafraîchissant, où l'herbe est fraîche, et où de brillantes rivières descendent en bondissant de leurs sources neigeuses. Là, vous pouvez chasser l'élan, le daim et l'antilope quand leur peau est bonne à être préparée; là, vous

(1) Les Corbeaux, je l'ai dit en commençant, sont, ainsi que les Pieds-Noirs, une variété des Sioux.

trouvez en abondance l'ours blanc et le mouton sauvage.

« En automne, quand les pâturages de la montagne ont rendu vos chevaux gras et forts, vous pouvez descendre dans la plaine et chasser le buffle, ou trapper le castor sur les cours d'eau; et quand vient l'hiver, vous pouvez vous abriter dans les terrains boisés, le long des rivières. Là, vous trouverez du buffle pour vous et de l'écorce de cotonnier pour vos chevaux.

« Le pays des Corbeaux est tout juste à la place qu'il faut. Tout ce qu'il y a de bon s'y trouve. Il n'y a rien à comparer au pays des Corbeaux (1). »

Si nous réduisons au nécessaire cette pittoresque description, si nous essayons de nous rendre compte de l'importance relative de chacun des éléments complaisamment énumérés par Arapouish, la chasse du buffle nous apparaît comme la ressource principale des Sioux.

A l'automne, ils font une ample provision de viande de vache; l'hiver, ils trouvent encore leur gibier favori à l'état isolé sur le bord des cours d'eau, dans les parties boisées; au printemps, ils descendent le chercher aux trois fourches du Missouri; reste la saison d'été, pendant laquelle ils chassent dans les montagnes l'élan, l'antilope, l'Ashata, etc.

Les Sioux sont donc d'aussi grands chasseurs de buffles que les Têtes-Plates; ils le sont même davantage, parce que le bison est pour eux une ressource plus exclusive. Ils n'ont pas à leur disposition les poissons de la Colombie et méprisent cet aliment, comme le prouvent les plaisanteries d'Arapouish sur la dentition des sauvages de l'Ouest; ils n'ont qu'une cueillette peu abondante et font également fi de ses produits. Cela indique simplement que le renard de La Fontaine aurait pu tout aussi bien être Sioux que Gascon ou Normand.

Et la preuve, c'est que les Sioux sont obligés de remplacer ces ressources absentes par celles que leur procure un autre genre de travail. Ne pouvant ni pêcher ni récolter de fruits, ils volent. C'est là leur travail accessoire.

(1) *Voyages et aventures du capitaine Bonneville*, par Washington Irving, t. I, p. 246 à 248.

Ils volent d'abord, parce qu'il est infiniment plus agréable de voler que de travailler la terre. Beaucoup de gens sont de cet avis en Europe, malgré la crainte salutaire du gendarme et une éducation qui a pour but de plier chacun à son travail. A plus forte raison pense-t-on ainsi, lorsque l'impunité est assurée et que l'éducation n'a été qu'un ingénieux apprentissage du vol.

Ils volent, en second lieu, parce que la culture du sol offre dans leur pays des difficultés particulières. Comme la Prairie proprement dite, cette région est le théâtre de variations atmosphériques très brusques et d'ouragans violents. En plus, la siccité extrême de l'atmosphère tue la végétation arborescente et s'oppose, par conséquent, à la pratique de l'agriculture. Cette siccité est telle, dans les parties hautes occupées par les Sioux, à l'est des Montagnes Rocheuses, que les wagons employés par Bonneville au transport de ses provisions et de ses marchandises tombaient en pièces sous son influence et qu'il fallait à tous moments les rejointer pour continuer la route (1). C'est à son entrée dans le pays des Corbeaux que le capitaine signale pour la première fois ce phénomène. Là aussi, il se plaint des fréquents orages « qui éclatent précipitamment sur les collines ou dans les défilés de la montagne, et se déchaînent quelque temps avec une fureur extrême, puis cessent tout à coup, laissant de nouveau la nature dans son calme et sa sérénité (2). »

Aujourd'hui, le territoire des Sioux est en grande partie occupé par des immigrants européens, mais la plupart d'entre eux se bornent à l'élevage du bétail sur les grands *ranchs*, qui rappellent les *runs* de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les *ronchos* de l'Amérique du Sud. Ceux qui veulent se livrer à la culture éprouvent de grandes difficultés et ne peuvent s'installer que dans certaines parties privilégiées, bien abritées et pourvues d'eau. Là même, ils ont à supporter les brusques variations de température, si nuisibles aux récoltes de toutes sortes. Dans son dernier ouvrage sur l'Amérique (3), M. de Grancey raconte avec

(1) Bonneville, t. I, p. 47 et 48.
(2) *Ibid.*, p. 49.
(3) *La Brèche-aux-Buffles.*

quelle stupeur il contempla à son réveil, un matin, au lendemain d'une chaude journée, l'immense manteau de neige qui couvrait la terre et s'y maintenait grâce à une température extraordinairement basse. Les légumes cultivés par un gars normand dans le potager du *ranch* se trouvaient entièrement perdus, à son grand désespoir, et les récoltes l'eussent été infailliblement si on avait essayé d'en faire produire au sol. Or le *Fleur-de-lys Ranch* où se trouvait M. de Grancey est situé à proximité des *Black-Hills*, séjour ordinaire des Corbeaux aux beaux temps de l'indépendance indienne.

Si les conditions climatériques sont de nature à décourager un Normand de la culture, il est facile de concevoir qu'elles opposaient un obstacle insurmontable aux velléités agricoles des Sioux; donc les Sioux étaient poussés au vol par l'impossibilité de cultiver.

Une troisième cause les engageait encore à embrasser le métier de voleurs : la chasse du buffle les préparait à braver le danger, à supporter de grandes fatigues et de longues marches; nous avons indiqué tout cela dans nos précédents articles sur les chasseurs de bisons; or les Sioux étaient les plus grands chasseurs de bisons de l'Amérique du Nord; ils possédaient donc au plus haut degré les caractères sociaux que nous avons vus résulter de ce genre d'occupation, notamment les mœurs batailleuses (1). C'était là une excellente condition pour devenir d'habiles pillards.

L'invasion européenne favorisa, au début, l'exercice de cette profession, en fournissant aux Sioux des chevaux et des armes à feu. Ce fut alors qu'on les vit infliger à leurs vainqueurs séculaires, les Têtes-Plates, les sanglantes défaites qui devaient contraindre ceux-ci à ne plus sortir de leurs hauts plateaux (2). Mais les conditions mêmes qui avaient favorisé les succès momentanés des Sioux devaient précipiter leur ruine, et l'introduction des armes à feu précéda d'assez peu la soumission des Sioux aux Européens. Aujourd'hui, le bison ayant disparu, le vol étant

(1) *La Science sociale*, t. VII, p. 161 à 165.
(2) *La Science sociale*, t. VII, p. 577 à 579.

devenu rare et difficile, vu la présence d'Européens nombreux et supérieurement armés, les débris de la puissante nation des Sioux en sont réduits à accepter les quelques rations de viande que le Gouvernement des États-Unis leur distribue d'une main peu libérale. Détournons les yeux de cet affligeant spectacle pour étudier nos Indiens à l'époque où, la possession des territoires de l'Ouest ne leur étant pas contestée, ils y vivaient à l'abri des influences étrangères.

Nous avons déjà énuméré trois causes qui inclinaient vers la pratique ordinaire du pillage les différentes tribus des Sioux; il en existait une quatrième absolument déterminante et que je ne puis passer sous silence.

Ce n'est pas tout pour vivre que d'être un voleur consommé; encore faut-il trouver quelque chose à voler. Ce complément nécessaire était fourni aux Sioux, soit par leurs voisins les Têtes-Plates, quand un heureux hasard leur permettait de surprendre quelque parti peu nombreux de cette nation, soit, et principalement, par les tribus de toute provenance qui se rendaient sur la Prairie pour y chasser le bison.

Remarquez bien la situation des Sioux. C'est une sorte de poste d'observation à l'entrée de la région du buffle par excellence, tout proche de cette Brèche-aux-Buffles où les immenses troupeaux de bisons passaient en colonnes serrées au moment de leurs migrations. Aucun chasseur ne pourra donc s'avancer dans le voisinage des bisons sans se trouver en même temps dans le voisinage des Sioux. Ceux-ci le laisseront faire sa provision de viande; puis, quand il l'aura soigneusement boucanée, emballée et chargée, ils s'introduiront, la nuit, dans son camp, couperont les entraves de ses chevaux et les pousseront devant eux avec leur précieux fardeau. C'est le moyen de se procurer à la fois une monture et un aliment. L'entreprise vient-elle à manquer, l'embuscade des Sioux est-elle démasquée, ils fuient rapidement, par des passages à eux connus, vers les défilés de leurs montagnes, tout prêts à en redescendre aussitôt le danger passé.

Quand le commerce des fourrures fit son apparition dans les Montagnes Rocheuses, les Sioux virent aussitôt leur clientèle se

grossir en nombre et gagner en qualité; ils apprirent alors l'art plus raffiné de rançonner les voyageurs, de dérober à un agent les peaux de castor qu'ils vendaient à un autre, et les barils de rhum vinrent s'ajouter à la viande de bison dans le menu de tous leurs repas de fête.

Il est à remarquer que les Sioux retirèrent ainsi de sérieux bénéfices des premiers effets de la colonisation. Déjà la présence des chevaux et l'introduction des fusils avaient perfectionné considérablement l'outillage nécessaire à leur profession; le commerce des fourrures leur donnait l'occasion d'en augmenter les profits d'une manière inespérée.

Grâce à cela, les Sioux prirent à cette époque une importance énorme, et c'est là ce qui explique comment tous les voyageurs qui parcouraient le Far-West au dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième parlent de cette importante fraction de la population indienne. On les rencontrait partout; on les redoutait par-dessus tout; ils avaient, vis-à-vis des Européens qui s'aventuraient dans ces parages, une situation analogue à celle des Arabes pillards vis-à-vis des paysans sédentaires du Haouran; la crainte qu'ils inspiraient faisait rechercher leur amitié.

Ce fut assurément l'apogée de ces tribus. Délivrées de la suprématie des Têtes-Plates, grâce aux bonnes carabines que leur fournissait le commerce européen, elles poursuivaient par habitude et par plaisir les troupeaux de bisons qui parcouraient encore leur pays, mais elles vivaient largement de leurs déprédations. Le vol était devenu leur travail principal, tandis qu'auparavant il ne constituait pour eux qu'une ressource accessoire.

On le voyait d'ailleurs à leur manière d'agir : rien n'égalait en effet le sans-gêne cynique avec lequel un Sioux bien dressé savait dévaliser un Européen. Le capitaine Wyeth, ayant entrepris en 1833 de descendre en bateau de buffle la Longue-Corne et le Yellow-Stone avec un équipage de cinq personnes, se vit plusieurs fois obligé d'entrer en rapports avec les bandes de Corbeaux ou de Pieds-Noirs qui infestaient ces rivages; je prends au hasard le récit d'une de ces rencontres, car toutes se ressemblent.

Le chef de la bande indienne en question était précisément

Arapouish, celui que nous avons entendu vanter dans un langage si imagé les charmes de son pays. Aussitôt que le bateau de buffle fut aperçu de sa troupe et dès que la faiblesse de l'équipage eut enhardi les plus timides, de grossières injures accompagnées de menaces et appuyées par les solides arguments que mettait en évidence l'équipement des guerriers, obligèrent le capitaine Wyeth à aborder. La bonne grâce dont il chercha à accompagner cet acte de prudente condescendance lui valut l'accueil le plus gracieux de la part d'Arapouish, et le petit équipage se vit aussitôt en butte à toutes les démonstrations d'amitié ordinaires chez les Corbeaux. « L'un d'eux, raconte le capitaine, témoigna une vive affection pour Baptiste, le jeune Tête-Plate, et une affection plus vive encore pour une bague qu'il avait au doigt et qu'il transféra au sien avec une surprenante dextérité, se hâtant ensuite de disparaître dans la foule. Un autre ne se montra pas moins charmé du jeune Nez-Percé et voulut absolument changer de couteau avec lui ; il tira donc de son fourreau le couteau neuf du Nez-Percé et en mit un vieux à la place ; un second s'avança et remplaça ce vieux couteau par un autre plus vieux encore ; un troisième enfin s'appropria le couteau et le fourreau (1). » Après avoir passé ainsi par les mains de cinq bandes de Corbeaux, la petite troupe se trouva absolument déchargée de toutes ses superfluités ; encore n'en aurait-elle pas été quitte à si bon compte sans le voisinage proche d'un poste de la Compagnie américaine des fourrures, qui enlevait aux Corbeaux un peu de leur insolence habituelle.

II.

Voilà bien nettement indiqués les deux caractères sociaux principaux des Sioux en ce qui concerne le travail. C'étaient des chasseurs de bisons complétant par le pillage les ressources de la chasse.

(1) Bonneville, t. II, p. 166 et 167.

Le fait d'avoir été expulsés des hauts plateaux privilégiés où régnait la nation des Têtes-Plates leur avait fait perdre les avantages résultant de la pêche et de la cueillette ; pour les remplacer, ils avaient eu recours au vol, et cela d'autant plus facilement que diverses circonstances de lieu, d'éducation et de voisinage les y poussaient.

Il nous faut maintenant examiner quelles transformations résultèrent, dans l'ensemble de la société, de la transformation qui s'était opérée dans le travail.

Nous connaissons déjà la constitution des Têtes-Plates, et nous avons vu qu'elle était née d'une formation particulière imprimée à leur nation par les travaux auxquels elle se livrait. Ces travaux se modifiant sur un point chez les Sioux, nous devons rencontrer une modification correspondante dans l'état social.

Je prie bien le lecteur de remarquer que, sous la dénomination de Sioux, nous ne pouvons classer que les tribus pratiquant la chasse et le vol, et non celles qui vivent en partie de la culture. Nos observations ne se trouveraient donc aucunement faussées par ce fait qu'un voyageur signalerait chez une bande indienne quelconque, rattachée ethnologiquement par lui à la grande famille siouse, des mœurs différentes de celles que nous allons essayer de décrire. Au fond, nous n'étudions pas les Sioux, mais les Indiens *chasseurs* et *pillards* du versant oriental des Montagnes Rocheuses. La plupart des auteurs les confondent sous cette commune appellation de Sioux, qu'ils appartiennent aux *Pieds-Noirs*, aux *Ampapas*, aux *Brûlés*, aux *Deux-Chaudrons*, etc. (1). Les uns, comme le P. de Smet, distinguent les Corbeaux, maraudeurs des plaines de Yellow-Stone, des Sioux, maraudeurs de montagnes ; d'autres leur assignent une origine commune ; pour nous, usant du terme générique de Sioux, parce que c'est le plus généralement employé pour les populations qui nous occupent, nous négligeons les classifications flottantes de l'ethnologie pour limiter exactement notre étude aux tribus qui possèdent les mêmes moyens d'existence, qui vivent du même travail. Ce n'est

(1) P. de Smet, *Voyage aux Montagnes Rocheuses*, p. 78.

point là d'ailleurs une fantaisie de notre part, mais le résultat forcé de la méthode scientifique que nous suivons. La science sociale, en effet, — nous en avons maintes fois donné les raisons, — classe les races humaines par leurs modes d'activité, par le *travail* qui les a formées.

Cela posé, revenons à nos Sioux.

En les comparant avec la nation des Têtes-Plates, trois traits principaux paraissent marquer la différence de l'état social : le premier se rapporte au caractère nomade et agressif des Sioux ; le second, à l'organisation familiale, le troisième aux pouvoirs publics. Nous allons les examiner successivement.

C'est principalement chez les Corbeaux, maraudeurs de plaines, que le caractère nomade est le plus accentué. Là, en effet, point de refuge caché, de forteresse naturelle, comme dans les parties montagneuses; on vit donc constamment sous la tente, levant le camp chaque matin pour parcourir la contrée dans la direction que l'on suppose devoir trouver quelque étranger à dévaliser. « Le pays n'offre qu'une solitude complète, écrit le capitaine Wyeth, dans la relation de son voyage en bateau de buffle sur le Yellow-Stone ; *on ne découvre aucun signe d'habitation humaine*, car les Corbeaux sont une population vagabonde, une race de chasseurs et de guerriers qui vivent sous la tente et à cheval (1). »

On voit de suite à quoi tiennent ces habitudes nomades des Corbeaux, et, à un degré moindre, de tous les Sioux. Le vol n'est pas une profession sédentaire, pas plus que la chasse, avec laquelle il offre d'ailleurs de frappantes analogies ; une nation qui vit du vol est donc toujours en marche.

Aucun travail accessoire ne vient au surplus contrebalancer cette influence du vol et de la chasse. Les Sioux n'ont pas, comme les Têtes-Plates, une saison de pêche pendant laquelle ils puissent s'établir le long d'un grand fleuve, dans une vallée fertile. La cueillette de leur région est insignifiante : des prunes et des raisins, dans les gorges étroites et profondes au fond des-

(1) Bonneville, t. II, p. 163.

quelles roulent les torrents à la saison de la fonte des neiges, voilà à peu près quelles en sont les ressources; il n'y a pas là de quoi fixer une population. Ajoutez enfin l'absence de culture que nous avons déjà signalée, et vous comprendrez que les Sioux n'aient pas d'habitation fixe. La seule différence qui existe entre leurs diverses tribus, c'est que celles de la plaine, les Corbeaux, par exemple, n'ont même pas de refuges, tandis que celles de la montagne possèdent en général, dans quelque partie difficilement accessible, une sorte de forteresse qui leur sert de point de ralliement en cas de défaite et de dépôt pour leurs vivres de réserve. C'est là une question de relief du sol. Les Arabes qui errent sur les frontières du désert de Syrie sont absolument nomades, tandis que les bandits des Abbruzzes ou des Sierras andalouses portent à une caverne soigneusement dissimulée le produit de leurs rapines.

Cette vie nomade organisée en vue du vol développe chez les Sioux le caractère agressif que nous avons signalé déjà en maints passages de cette étude, et qui contraste si fort avec les tendances pacifiques des Têtes-Plates. Le rêve d'un Sioux, c'est de découvrir une caravane importante, de tomber sur elle à l'improviste, de lui dérober ses chevaux et ses provisions, puis de scalper un certain nombre de chevelures pour en orner l'entrée de sa tente; si quelque tribu de ses pareils lui cause un dommage, il cherche à en tirer la plus éclatante vengeance; dans ce cas, son énergie est extraordinaire, sa ténacité indomptable. Le capitaine Bonneville rencontra un jour un parti de soixante Corbeaux lancé à la poursuite d'une bande de Cheyennes qui avaient tué un des leurs dans une attaque nocturne. Depuis vingt-cinq jours déjà, ils étaient à la recherche de cette bande et tous avaient juré de ne pas rentrer chez eux avant d'avoir fait justice, à leur manière (1).

Tout autre est le sentiment des Têtes-Plates et de leurs congénères les Nez-Percés, dans une circonstance analogue. Pendant une station que fit Bonneville dans les Montagnes Rocheuses, en compagnie d'une tribu de Nez-Percés, il avait toutes les peines du

(1) Bonneville, t. I, p. 43.

monde à leur faire prendre les précautions nécessaires pour la garde de leurs chevaux; on était alors dans le voisinage des Pieds-Noirs, et ceux-ci ne manquèrent pas de mettre à profit l'insouciance de leurs ennemis. « Dans une seule nuit, ils firent main-basse sur les chevaux dispersés dans les prairies environnantes et emmenèrent quatre-vingt-six des plus beaux. On trouva, dans un endroit apparent, un fouet et une corde, qu'avaient laissés les voleurs, comme pour railler de leur aveugle sécurité ceux qu'ils avaient dépouillés (1).

Vous supposez peut-être qu'aussitôt une expédition s'organisa avec les chevaux restés en la possession des Nez-Percés et ceux que le capitaine Bonneville tenait à leur disposition? Pas le moins du monde. Les guerriers qui purent retrouver quelques-uns de leurs chevaux demeurèrent parfaitement tranquilles, et ceux qui avaient perdu tous les leurs se contentèrent d'aller en demander d'autres à leurs cousins, les Nez-Percés inférieurs (2). Nous relevons là un trait bien caractéristique de la vie facile, large et communautaire de ces braves Têtes-Plates. Aller demander des chevaux à ses cousins au lieu de reprendre les siens aux voleurs, ou, plus simplement encore, de les garder, n'est-ce pas là le comble de l'esprit de clan? On se rend facilement compte que ces gens-là n'ont pas une idée très nette de la lutte pour la vie. Imaginez un peu ce qu'auraient fait des Pieds-Noirs ainsi dépouillés! C'est que le bien-être ne leur vient pas sans peine, comme aux Têtes-Plates. Par suite, la soif de la vengeance est considérée par les premiers comme un sentiment pieux; les seconds, au contraire, « croient que le Grand-Esprit est irrité contre toutes les nations qui font la guerre sans nécessité (3) ».

Même après l'événement que je viens de raconter, Bonneville ne put forcer ses compagnons Nez-Percés à prendre les mesures nécessaires à la conservation de leurs chevaux. Il est vrai qu'ils ne les laissèrent plus paître en liberté pendant la nuit sur les pâturages voisins du camp; ils avaient même soin de les rentrer

(1) Bonneville, t. I, p. 149.
(2) *Ibid.*, p. 150.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 127.

chaque soir et de les attacher à des piquets ; mais, cela fait, ils dormaient profondément, et personne ne veillait dans le camp, sauf les joueurs, plus occupés de leur partie que du salut général.

Mis au courant de ces faits par d'habiles espions, les Pieds-Noirs tentèrent une nouvelle entreprise, beaucoup plus hardie que la précédente : un détachement choisi pénétra à la tombée de la nuit jusqu'au centre du camp et coupa les longes d'un grand nombre de chevaux ; puis, étant sortis individuellement et sans donner l'éveil, ces sagaces voleurs se réunirent à l'entrée du camp. « Peu à peu les chevaux, se sentant libres, prirent la route de leur pâturage habituel ; à mesure qu'ils sortaient, ils étaient accaparés en silence, jusqu'à ce qu'en ayant saisi une trentaine, les Pieds-Noirs les montèrent à la hâte et décampèrent aussitôt (1). » Au bruit de leurs pas, les dormeurs sortirent de leur tente, puis, ayant constaté leur malheur, reprirent leur sommeil si malencontreusement interrompu.

C'était pour Bonneville une excellente occasion d'exciter leur ardeur guerrière, d'autant que l'audace croissante des Pieds-Noirs lui donnait pour sa propre troupe de sérieuses inquiétudes. Il recourut donc aux grands moyens, convoqua les chefs et leur adressa une harangue martiale, mais son éloquence resta sans effet. A tous ses discours enflammés, les chefs répondirent simplement que « *faire la guerre pour un simple motif de vengeance était mal;* que le Grand-Esprit leur avait donné un cœur pour la paix et non pour la guerre ; qu'ils avaient, à la vérité, perdu leurs chevaux, mais que leurs cousins, les Nez-Percés inférieurs, leur en donneraient volontiers d'autres sans qu'ils eussent à courir aucun risque, tandis qu'à la guerre ils perdraient des hommes, que rien ne pourrait remplacer (2). » Bref, cet aréopage lui tint de très sages raisonnements et conclut à la paix, comme il convient à un aréopage de patriarches.

Tandis que la situation privilégiée des Têtes-Plates et des Nez-Percés leur permet ainsi de pratiquer le pardon international des injures, les Pieds-Noirs, obligés d'inspirer la terreur pour vivre,

(1) Bonneville, t. I, p. 154.
(2) *Ibid.*, p. 155 et 156.

entreprennent souvent des expéditions, sans autre but que celui de conserver leur terrible renom. Le P. de Smet raconte qu'ayant visité un campement de *Santées*, auquel il avait prodigué ses exhortations pacifiques, il rencontra, l'année suivante, plusieurs guerriers de ce groupe au retour d'une excursion qu'ils venaient de faire chez les *Potowatomies* de Council-Bluffs. Ils rapportaient en triomphe une chevelure, trophée purement honorifique, et c'était là le seul bénéfice qu'ils eussent tiré de leurs fatigues, Terroriser les voisins, c'est plus qu'une fantaisie; pour les Sioux. C'est leur seule manière de maintenir leur prestige, d'exercer leurs jeunes guerriers au rude métier de bandit, et de vivre par ce moyen aux dépens des autres (1).

Sous l'influence des mœurs nomades et agressives que nous venons de décrire, la communauté familiale tend à s'affaiblir. Le lien patriarcal n'est plus aussi fort que chez les Têtes-Plates, par ce seul fait que la vie doit se gagner plus péniblement ; ce n'est plus tout d'être soumis aux ordres du chef de village, d'exécuter fidèlement ses prescriptions et d'accompagner à la guerre le chef militaire, quand vient la saison de la grande chasse d'été et qu'il faut traverser le territoire des Pieds-Noirs. Le jeune Sioux a besoin d'une initiative personnelle assez développée, car son pécule de guerre, c'est-à-dire le butin qu'il amassera, lui sera nécessaire pour vivre, pour se marier, pour prendre part aux assemblées. « Les jeunes braves de la tribu, *qui ne possèdent rien*, dit Bonneville, vont à la guerre *en vue du butin*, pour se procurer des chevaux et acquérir les moyens d'établir une hutte, de soutenir une famille et d'obtenir le droit de siéger dans les conseils publics (2). »

Depuis l'apparition des chevaux sur la Prairie, un Sioux sans chevaux est comme une sorte d'excommunié. Un transfuge Pied-Noir, Kosato, racontant à la suite de quelles circonstances il a dû fuir ses compatriotes, mentionne, comme la suprême injure dont il eût à se plaindre, la confiscation de ses chevaux : « Le chef

(1) P. de Smet, *Voyage aux Montagnes Rocheuses*, p. 79 et 80.
(2) Bonneville, t. I, p. 67.

vint devant ma hutte, dit-il, emmena mes chevaux à ses propres piquets et dit qu'ils étaient à lui. Que faire? Il était chef, je n'osai parler; mais mon cœur brûlait. Je n'assistai plus au Conseil, à la chasse, aux banquets de guerre. Qu'y aurais-je fait, moi, guerrier démonté et dégradé? Je demeurai à l'écart, et le sentiment de mes injures absorba toutes mes pensées (1). »

On comprend aisément l'importance du cheval dans le métier de pillard auquel se livrent les Sioux; c'est un instrument de travail indispensable, du jour où l'ennemi en est pourvu. On ne conserve même sa supériorité qu'en se montrant meilleur cavalier que ses rivaux, et les Corbeaux, en particulier, fournissent de nombreuses preuves de leur habileté. On les voit, par exemple, s'accrocher par une jambe à leur cheval de guerre, tandis que leur corps se dissimule le long de l'épaule et du cou, et que, d'une main sûre, ils lancent dans cette position des flèches sur leurs adversaires (2).

Des hommes rompus à de pareils exercices et obligés de se conquérir une situation; des jeunes braves *qui n'ont rien*, comme dit Bonneville, et qui ne peuvent avoir quelque chose qu'à la force du poignet, n'acceptent pas docilement l'autorité patriarcale; celle-ci éprouve donc un grand ébranlement chez les Sioux, par suite de l'indépendance relative où se trouve la jeunesse. La tendance des jeunes hommes, c'est de s'établir isolément. Il est vrai que cette tendance est combattue par la nécessité de la discipline et de la cohésion militaires. Un Sioux isolé ne peut rien, il lui faut des camarades de guerre et de vol, mais il les choisit de préférence parmi les plus braves, au lieu de marcher simplement avec ceux de sa tribu. En somme, si on compare les Sioux avec les Têtes-Plates, si on veut mesurer la distance qui les sépare socialement au point de vue de l'organisation familiale, on trouve que l'autorité patriarcale diminue chez les premiers, tandis que la jeunesse y prend une importance prépondérante. C'est la modification que leur ont infligée très indirectement les Têtes-Plates en les chassant des hauts plateaux

(1) Bonneville, t. I, p. 160.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 260.

et en les contraignant par là même à transformer leur travail.

La situation des femmes paraît s'être ressentie de cette évolution. Chez les Têtes-Plates, la communauté est si large que la famille, telle que nous l'entendons ordinairement en Europe, c'est-à-dire le ménage, y disparaît pour ainsi dire complètement. Ce sont les femmes de la tribu qui sont chargées de certains travaux, et elles les accomplissent à peu près indistinctement pour tous les membres de la communauté. Chez les Sioux, le jeune guerrier qui prend une épouse n'est arrivé au mariage qu'après une épreuve ; il lui a fallu constituer son pécule de guerre. Dès lors, il entend conserver pour lui seul le bénéfice d'une situation péniblement acquise ; il se décharge sur sa femme de tous les soins du ménage et même de quelques autres. Si on me permet une comparaison un peu familière, il se donne une *ordonnance*.

Écoutons sur ce sujet une femme pied-noir que Bonneville eut un jour l'occasion d'interroger. Elle avait quitté sa tribu à la suite des mauvais traitements que lui infligeait son mari, et protestait en ces termes de l'accomplissement de ses devoirs :

« J'étais, dit-elle, la femme d'un guerrier pied-noir et je le servais toujours avec fidélité ; nul n'était mieux traité que lui ; aucune tente n'était plus propre et mieux pourvue que la sienne. Je me procurais le matin de l'eau et du bois, je guettais son retour, et il trouvait toujours son repas préparé. »

Voilà pour les soins du ménage proprement dits ; jusqu'ici, rien de particulier ; dans tous pays ils se trouvent dévolus aux femmes. — Remarquons seulement que la femme pied-noir s'occupe seule de son mari et ne s'occupe que de lui ; elle est attachée à son service personnel. Nous ne sommes plus, comme chez les Têtes-Plates, sous le régime de la communauté patriarcale ; — mais, nous l'avons dit, le service exigé de leurs femmes par les guerriers pieds-noirs, ne se borne pas aux soins du ménage, c'est bien véritablement le service d'un valet : « Qui l'aidait à s'équiper, disait encore la femme interrogée par Bonneville, lorsqu'il partait pour la chasse ou la guerre, si ce n'est moi? Lorsqu'il revenait, j'allais à sa rencontre, je portais son fusil et il entrait sans aucun souci. Pendant qu'il s'asseyait en fumant, je déchargeais ses

chevaux, je les attachais à des pieux, je mettais ses ballots en sûreté, puis je revenais à ses pieds. Si ses mocassins étaient mouillés, je les ôtais et lui en mettais d'autres, chauds et secs; je préparais les peaux qu'il rapportait de la chasse. Il n'eut jamais à me dire : Pourquoi cela n'est-il pas fait? *Il chassait le daim, le buffle et l'antilope; il épiait l'ennemi. Moi seule je faisais le reste* (1). »

Ainsi le guerrier pied-noir qui est parvenu à s'établir borne tout son souci à chasser et à voler; la femme accomplit tous les autres travaux, et, dans le nombre, il en est de pénibles. Tous les soirs, il faut planter les piquets de la tente, la dresser, décharger les chevaux et les attacher, parfois exécuter autour du camp certains ouvrages de défense. Dans le récit d'une rencontre entre les Corbeaux et les Pied-Noirs, je vois les femmes creuser des tranchées et élever des remparts de troncs d'arbres, pendant que les guerriers escarmouchent (2).

En somme, elles n'ont aucune branche de travail qui leur soit spéciale et qu'elles régissent souverainement. A part les soins du ménage, qui ne sont pas à proprement parler un travail, parce qu'ils ne procurent pas un moyen d'existence, elles sont chargées simplement d'exécuter en sous-ordre tout ce que leur mari leur commande. Aussi leur situation est-elle extrêmement dépendante. Nous aurons l'occasion de rencontrer, dans la suite de nos études sur les habitants primitifs de l'Amérique, certaines populations indiennes parmi lesquelles la femme joue un rôle fort différent. Je note donc avec intention le fait que, chez les Sioux, la femme *ne gagne pas la vie* de la famille; elle est purement et simplement servante.

Un autre détail à relever, c'est que, dans la citation que je rapportais tout à l'heure, la femme pied-noir ne dit pas un mot de ses enfants. Remarquez que sa conversation avec Bonneville est une sorte de plaidoyer. Elle y expose longuement l'excellente conduite qu'elle a toujours tenue vis-à-vis de son mari et montre les cicatrices des coups dont elle était payée en retour. Elle jus-

(1) Bonneville, t. II, p. 252 et 253.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 79.

tifie ainsi sa fuite du camp pied-noir. Dans une circonstance semblable, une femme française, énumérant ses mérites, ne manquerait pas de dire avec quelle sollicitude elle élevait ses enfants. Pourquoi la femme pied-noir est-elle muette sur ce point? parce qu'en fait elle n'élève pas les siens.

Le Sioux est élevé comme un jeune Spartiate, ou, si vous préférez une comparaison plus moderne, comme un enfant de troupe. Il est l'espoir de la patrie, car, devenu grand, il poursuivra victorieusement le bison et l'ennemi; il rentrera au camp avec une abondante provision de viande, un large butin et de nombreuses chevelures. C'est grâce à sa vigueur musculaire, à son mépris des fatigues, à sa discipline, à son habileté de guerrier, que la tribu pourra vivre. Dès lors, il est naturel que la tribu le prenne au berceau pour le dresser au plus vite, pour hâter son apprentissage et s'assurer de sa bonne éducation. De cette éducation dépendra, en effet, le salut de la nation, sa vie quotidienne.

Et cela nous met sur la voie d'une remarque importante. Quand nous disons que le guerrier sioux prend une épouse et constitue un ménage, il faut bien entendre que ce ménage n'est séparé de la communauté qu'en ce qui concerne le service personnel de ce guerrier. L'ensemble du camp vit toujours de l'ensemble des produits de la chasse et du pillage, mais les jeunes braves conservent pour eux les chevaux qu'ils capturent et une certaine part de butin à titre de pécule. La possession des chevaux et du pécule est donc la preuve de leurs succès, l'indice de leur grade. Un guerrier ainsi pourvu peut prendre femme et fournir des rejetons à la tribu, sans y mettre la famine; son grade lui donne le droit de se faire servir.

Mais quelle est l'autorité qui règle ainsi les droits des guerriers sioux? Quelle hiérarchie préside à leurs groupements? A quelle forme de pouvoirs publics aboutit, en un mot, cette constitution singulière de la famille?

Pour en avoir l'idée, il faut se représenter que la guerre est par excellence l'institution nationale des Sioux, et que leurs camps

doivent être nombreux, sous peine de se voir détruits un beau jour par quelque bande ennemie ; en conséquence, l'autorité publique sera celle d'un chef militaire, et ce chef, ayant sous ses ordres une troupe importante, se verra contraint d'y établir une discipline minutieuse et compliquée. Il suit de là qu'au premier abord la différence ne paraît pas très grande entre l'organisation publique des Sioux et celle des Têtes-Plates.

Le P. de Smet ayant fait amitié avec un grand chef pied-noir, et se disposant à passer la nuit dans son camp, celui-ci l'envoie chercher à une certaine distance par douze guerriers placés sous la conduite d'un petit chef, qui l'enlèvent sur une magnifique peau de buffle et le portent ainsi en triomphe. Arrivé dans la loge du grand chef, le missionnaire subit une harangue des plus solennelles, puis un grand festin où sont invités « les principaux braves de la tribu (1) ». Tout cela rappelle bien les réceptions que nous avons décrites chez les Têtes-Plates, mais il est facile toutefois de saisir quelques différences caractéristiques.

En premier lieu, nous ne voyons là qu'un chef et non plus deux, comme chez les Têtes-Plates. Le patriarche héréditaire a disparu devant l'autorité grandissante et absorbante du chef de guerre, et cela ne pouvait pas être autrement, du moment que l'état de guerre devenait constant. Quand les Têtes-Plates partent pour la grande chasse d'été, ils se placent sous le commandement d'un dictateur élu. Les Sioux, étant toujours en expédition, ont constamment à leur tête un dictateur ; on le voit, la transformation est toute naturelle.

Mais, pour être naturelle, elle n'en est pas moins très considérable. C'est en effet la disparition de cette forte autorité patriarcale, à laquelle les Têtes-Plates sont redevables de leur bon ordre social ; c'est l'ascendant des ancêtres et leurs sages conseils remplacés par la prépondérance des jeunes gens et leur inexpériente ardeur ; aux guerriers renommés par leur courage appartiennent désormais tous les honneurs. Le grand chef pied-

(1) *Voyage aux Montagnes Rocheuses*, p. 75 et 76.

noir invite au festin donné au P. de Smet *les principaux braves de sa tribu;* le grand visage des Têtes-Plates eût invité dans une circonstance analogue les vieillards formant son conseil. Ce sont là de petits faits, mais ils en disent long sur la direction d'une société.

En somme, la hiérarchie sociale chez les Sioux est purement militaire; chez les Têtes-Plates, elle était surtout patriarcale, le chef de guerre n'apparaissant que momentanément et pour des circonstances déterminées.

Mais, chez les uns comme chez les autres, il y a une hiérarchie, car le groupement est nombreux; le P. de Smet cite des campements sioux de mille âmes (1), et les villages des Têtes-Plates ne paraissent pas dépasser jamais le chiffre de deux mille; sur ce point-là donc, la différence est peu sensible. Or la cohésion dont font preuve les Sioux en vivant ainsi par grandes troupes est la cause de leurs succès vis-à-vis des populations plus divisées de l'est et du nord; il est donc intéressant d'en rechercher la cause.

Nous avons indiqué déjà, à la fin de notre étude sur les Têtes-Plates, l'hypothèse assez plausible qui paraissait expliquer le mieux la supériorité sociale de cette nation, et le curieux exemple qu'elle offre du maintien de la communauté (2). Chez les Sioux, la communauté est fortement ébranlée, mais il y a dans la formation des individus une aptitude spéciale qui les fait se plier facilement à la discipline militaire et leur assure une hiérarchie relativement stable. C'est là un fait rare sur la Prairie : qu'on se rappelle les Ojibbeways, parmi lesquels fut élevé John Tanner et dont il nous a raconté les pitoyables entreprises guerrières (3).

Si les Sioux sont les dominateurs et l'effroi de la Prairie, ils le doivent donc sans doute à leur longue migration à travers les hauts plateaux des Montagnes Rocheuses, à la forte discipline communautaire qui leur a été imposée tant qu'ils y sont demeurés, et à la discipline militaire qui est venue s'y greffer, le jour où leur expulsion vers le versant oriental les a condamnés à la

(1) *Voyages aux Montagnes Rocheuses*, p. 75.
(2) *La Science sociale*, t. VII, p. 584 et suivantes.
(3) *Ibid.*, t. VII, p. 352 et suivantes.

vie de pillards errants; ils le doivent, en somme, à la même cause que les Têtes-Plates, seulement ce sont des Têtes-Plates dégénérés et déformés par la guerre.

L'infériorité de leur organisation vis-à-vis de celle des Têtes-Plates ne se marque pas seulement par la dégénérescence de la communauté et du lien de famille, par la situation des femmes et l'éducation des enfants; elle éclate encore dans leurs rapports avec les étrangers. Lors même que ces rapports sont amicaux, la vieille habitude du vol l'emporte souvent sur les protestations d'alliance les plus vives, et les chefs n'ont pas le pouvoir suffisant pour faire régner chez eux une exacte police.

Voici un exemple entre mille : M. Robert Campbell était lié d'une amitié particulière avec le chef corbeau Arapouish, que nos lecteurs connaissent déjà. Dans une de ses expéditions de trappage, comme il se dirigeait vers un fort de la Compagnie des Montagnes Rocheuses, pour y déposer une quantité assez considérable de fourrures de castor, il se vit obligé par circonstance de séjourner au camp d'Arapouish, et reçut l'hospitalité dans sa hutte. M. Campbell crut bien faire en cachant avec soin une partie de ses fourrures, tandis qu'il remettait l'autre à Arapouish. Un dépôt important lui paraissait une trop forte tentation pour la cupidité de son ami.

Même en se méfiant, on est souvent volé, et c'est précisément ce qui arriva à M. Robert Campbell. Un soir, Arapouish entra, le visage sombre, puis, après un long silence, prévint son hôte qu'on avait pillé sa cache. Cent cinquante peaux de castor environ lui avaient été dérobées.

Arapouish « convoqua une assemblée générale du village, et déclara qu'il ne mangerait ni ne boirait que lorsque toutes les fourrures auraient été rendues (1) ». Quand la nuit arriva, il s'informa du nombre de peaux retrouvées et, voyant qu'elles ne l'étaient pas toutes, continua son jeûne héroïque.

Enfin, au bout de quarante-huit heures, désespérant de vaincre la résistance des quelques Corbeaux qui n'avaient pas encore re-

(1) Bonneville, t. II, 254.

mis les peaux de castor à leur légitime propriétaire, Arapouish en donna à Campbell un nombre égal à celui qui manquait et consentit à prendre quelque nourriture. En fait, son énergie avait eu raison, à quelques exceptions près, de la mauvaise volonté de ses compagnons; il avait obtenu là un succès réel, mais au détriment même de son pouvoir. Comme les gouvernements qui s'usent, il était allé jusqu'au bout de son droit, et, craignant une révolte, il donna à Campbell le conseil de s'en aller au plus tôt : « Mes compatriotes, lui dit-il, vous ont maintenant rendu vos fourrures à cause de moi ; mais il se trouve dans le village de jeunes esprits turbulents qui pourraient vous inquiéter; ne prolongez donc pas ici votre séjour, mais chargez vos chevaux et partez (1). »

Si vous voulez maintenant vous rendre compte de la différence qui sépare les Sioux des Têtes-Plates au point de vue de la police intérieure, voyez la confiance qu'accordait à ceux-ci le capitaine Bonneville : Non seulement il vécut longtemps au milieu d'eux sans avoir jamais à se plaindre du moindre détournement, mais, dans une circonstance où une partie seulement de sa troupe était nécessaire à l'expédition qu'il entreprenait, il n'hésita pas à laisser l'autre sous la garde d'une tribu d'Indiens Banneks (variété de Têtes-Plates), et n'eut pas à s'en repentir.

Ainsi, que nous considérions le caractère personnel, les habitudes de vie, l'organisation familiale ou politique des Sioux, ils nous apparaissent comme un rameau détaché de la branche tête-plate, un essaim sorti, probablement par force, des contrées privilégiées des hauts plateaux et déformé sur la pente orientale des Montagnes Rocheuses *par la guerre et le pillage*.

Nous aurions pu intituler cette étude « : Ce que devient un groupe issu de communauté, quand les circonstances lui imposent l'état de guerre comme une nécessité quotidienne et vitale. »

Nous verrons prochainement ce que sont devenus les essaims d'immigrants rejetés des hauts plateaux, non plus vers le pays des Sioux, mais sur le versant du Pacifique.

(*A suivre*.) Paul de Rousiers.

(1) Bonneville, t. I, p. 256; *ibid.*, t. II, p. 16, 67, 68, 69, 71.

MONOGRAPHIE DU JURA BERNOIS.

L'HORLOGER DE SAINT-IMIER.

IV.

LA FAMILLE OUVRIÈRE (1).

Pourquoi, après l'étude des Moyens d'existence, c'est-à-dire des ressources que fournissent à une famille, à une population ouvrière, le lieu, le travail, la propriété, faut-il observer l'emploi qu'elle fait de ses ressources, son Mode d'existence?

Pourquoi ne peut-on observer avec fruit ce Mode d'existence, analyser la vie journalière de la famille, qu'après s'être rendu compte de l'intime organisation de la famille, qu'après avoir vu dans le détail comment les parents élèvent leurs enfants et les rendent aptes à la vie qu'ils vont avoir à vivre, dociles à l'autorité devant laquelle ils vont avoir à plier?

Ce sont là autant de questions fort intéressantes et qu'il est nécessaire d'approfondir pour comprendre le développement scientifique de la nouvelle forme de monographie.

Dans la première monographie que j'ai donnée dans cette Revue, j'ai eu grand soin d'étudier toutes ces questions, de justifier ma marche; et les bons esprits, qui suivent avec intérêt les progrès de notre École, ont pu se rendre compte, en lisant « le Paysan ju-

(1) Voir les précédents articles, t. VI, p. 158, 249, 525, et t. VII, p. 90 et 367.

rassien », et de la théorie scientifique de la monographie, et de ses résultats pratiques. Je n'ai donc pas besoin de revenir sur ces points et je me permets de renvoyer les lecteurs curieux de cette théorie scientifique à mes études précédentes (1).

Nous allons donc aujourd'hui aborder de plain-pied l'analyse de l'Organisation de la Famille ouvrière, de son Mode et de ses Phases d'existence.

I. — L'ORGANISATION DE LA FAMILLE.

Quand nous avons observé sur un point, aux Genevez, l'immense fabrique rurale collective du Jura, nous avons vu que ces populations montagnardes ne cherchaient dans l'industrie horlogère qu'un supplément de ressources, tandis qu'elles faisaient reposer toute la sécurité de leur vie sur l'exploitation de leurs pâturages et de leurs sapinières.

Aussi, c'est en vue de la meilleure exploitation de ces biens de Bourgeoisie, de ces pâturages, que ces familles montagnardes règlent leurs habitudes et leur vie, organisent leur foyer, élèvent leurs enfants; c'est sous cette influence que les enfants qui naissent dans le Jura deviennent, peu à peu *paysans jurassiens*.

Dans les villes horlogères, à Saint-Imier, au Locle, à la Chaux de Fonds, l'organisation de la famille ouvrière se transforme en même temps que ses moyens d'existence; ouvriers de fabrique urbaine collective, ouvriers d'usine, tous ont lâché la terre, tous demandent au seul travail industriel toutes les ressources dont ils ont besoin.

Quelle influence l'organisation spéciale que l'industrie horlogère réclame de son personnel ouvrier va-t-elle avoir sur l'organisation de la famille? Dans les nouvelles conditions qui lui sont faites, la famille va-t-elle pouvoir accomplir sa mission, élever ses enfants, les habituer au respect du bien d'autrui et à la soumission aux supérieurs, non pas d'une manière vague et théorique, mais sous la forme spéciale où ces qualités doivent être acquises

(1) Voir *La Science sociale*, t. IV, p. 372 et 468.

et pratiquées dans les ateliers d'horlogerie de Saint-Imier? En un mot, allons-nous trouver la famille que nous observons capable de former *l'Horloger de Saint-Imier.*

Des Genevez à Saint-Imier, de l'art pastoral à l'industrie horlogère, l'autorité paternelle subit une profonde transformation; sa force et son action vont en s'affaiblissant, en se réduisant.

D'ailleurs, les conditions matérielles qui avaient établi la suprématie de l'autorité paternelle disparaissent peu à peu.

A l'isolement de la famille dans la montagne ont succédé les mille contacts et les mille influences étrangères des agglomérations urbaines. Rapprochez les Genevez de Saint-Imier, comparez ce petit village perché, perdu, pour ainsi dire, au sommet des monts Jura; où l'art pastoral, après avoir groupé quelques familles, les a maintenues parfaitement homogènes et leur a donné les mêmes habitudes, les mêmes mœurs; où toutes les influences extérieures ne peuvent pénétrer qu'après une pénible ascension de quatre heures dans les défilés et dans les combes; comparez-le à Saint-Imier, à cette ville où l'industrie agglomère de jour en jour une population plus nombreuse, la répartit en classes bien distinctes, entre lesquelles l'intelligence, la profession, la fortune élèvent constamment de nouvelles barrières : dans un pareil milieu, mille influences locales, mille tendances contraires se font jour et se développent rapidement, avec l'appui que leur prêtent les idées du dehors, amenées là, comme toujours, par le chemin de fer. Demandez-vous maintenant si B*** trouvera dans sa résidence même, à Saint-Imier, de vigoureux points d'appui pour son autorité?

Cela n'est rien encore. En amenant peu à peu la classe ouvrière de l'organisation de la fabrique rurale collective à celle de l'usine, l'industrie horlogère a porté une rude atteinte au pouvoir paternel. Dans l'atelier industriel de la fabrique rurale collective, le père est le chef, c'est lui qui commande, dirige le travail, forme ses enfants, leur apprend sa partie; ce prestige, que donne la science d'un art, est d'ailleurs renforcé par la pleine et entière direction que le père exerce sur l'atelier principal, sur l'atelier rural, et si, à mesure qu'il avance en âge, sa main devient moins

apte aux travaux d'horlogerie, son expérience, devenue plus grande, affermit son autorité pour tout ce qui touche à l'art pastoral.

Dans l'industrie, où l'outillage se renouvelle et se perfectionne sans cesse, où l'automatisme de la machine-outil tend de plus en plus à remplacer la fonction intelligente de la main ouvrière, l'expérience de l'âge, tout en conservant son influence, voit son champ d'action singulièrement restreint; l'habileté, la force, l'adaptation facile et prompte à de nouveaux procédés, qualités de la jeunesse, sont autrement précieuses et assurent la première place dans l'atelier. Regardez un vieillard de soixante-dix ans vivant au milieu des pâturages et des *allemens* de la Suisse : tout le monde l'entoure et l'écoute; il sait prévoir le temps, connaît les soins à donner au bétail, c'est un véritable chef de métier; prenez maintenant un ouvrier horloger de soixante-dix ans : sa main tremble, sa vue baisse; incapable d'exécuter un travail de précision, il est dans l'atelier le dernier des ouvriers; quel choc pour son autorité au foyer!

Mais c'est surtout quand on compare la composition et le mode de possession du patrimoine du paysan jurassien et de celui de l'horloger de Saint-Imier, que l'on saisit la cause de la profonde différence qui existe entre l'autorité de ces deux hommes au foyer.

Maître de son exploitation rurale, membre de sa Bourgeoisie, le paysan jurassien tient dans sa dépendance tous ceux qui habitent sous son toit. Aussi longtemps qu'ils demeurent à son foyer, ses enfants vivent du bien paternel; s'ils veulent acquérir leur indépendance, il leur faut fonder un ménage ou émigrer; il y a donc là pour le père un sérieux moyen d'action, qui lui met ses enfants dans la main jusqu'à leurs vingt-trois ou vingt-cinq ans.

Combien il est plus facile aux enfants de la classe industrielle de se soustraire à l'autorité paternelle! A seize ans, un jeune apprenti horloger est capable de gagner sa vie; il le peut d'autant plus facilement qu'étant déjà, à cet âge, un ouvrier assez habile, il est sûr de rencontrer cinquante patrons autour de lui qui lui donneraient du travail. Son père, après avoir été, comme nous l'avons vu, peu à peu exproprié, dépossédé de ses instruments de tra-

vail, de son atelier, est obligé, tout comme son fils, d'aller chercher de l'ouvrage ; à l'usine, ils seront égaux, souvent même le fils sera plus habile ouvrier que le père, j'en ai dit la raison.

Voilà pour quoi les fils d'ouvriers abandonnent le foyer paternel dès qu'ils sont en mesure de gagner leur vie ; et, — mais ceci est tout à fait particulier à l'industrie horlogère, — les filles suivent rapidement ces exemples, parce qu'elles peuvent aussi facilement s'assurer des moyens d'existence dans un métier où la première qualité est la finesse de main. Quand j'étais à Saint-Imier, je n'entendais que doléances des parents sur les mauvais exemples que donnaient certaines jeunes filles, qui, à propos de rien, quittaient à dix-sept ans le foyer paternel pour aller travailler en chambre.

Telles sont les causes d'affaiblissement de l'autorité paternelle ; mais nous allons faire mieux que de les déterminer ; nous allons les voir agissantes.

B*** n'a qu'une vague idée du vice originel ; cependant il déclare qu'il faut corriger les enfants, car « si on les laissait faire, ils casseraient tout ».

Ayant été bien élevé par ses parents, il tient à ce que ses enfants soient aussi bien élevés ; mais mille influences viennent contrarier ses efforts. Comme B*** ne veut pas que ses enfants, l'école terminée, courent dans les rues, où ils apprennent des vilains mots et contractent des mauvaises manières, il les fait rentrer immédiatement dans son appartement. Là, un autre inconvénient se produit ; non seulement la grande pièce de ce petit logement ne réunit aucune des conditions nécessaires pour que huit enfants puissent y prendre leurs ébats, mais c'est dans cette pièce que B*** travaille, et pensez si le bruit, le tapage, les cris font son affaire ! Craignant de voir son établi bousculé, il a créé tout autour une zone de sûreté, et une férule, à portée de sa main, lui sert pour protéger cette zone contre les invasions des bambins. Aussi, par le fait même de sa profession, B*** est porté à corriger ses enfants beaucoup plus pour le trouble qu'ils lui causent que pour les fautes qu'ils commettent.

Mais cela ne va pas encore trop mal, à ce que me disait Marie

B***, depuis que son mari a quitté l'usine et travaille de nouveau chez lui. Quand il rentrait de l'usine, le soir, fatigué, harassé, il voulait se reposer et envoyait promener sa femme quand elle se plaignait de ses enfants.

Dans les ménages, et ils sont assez nombreux, où le père et la mère travaillent à l'usine, les enfants s'élèvent comme ils peuvent; les crèches, les salles d'asile, les écoles, sont autant de succédanés qui essayent de remplacer la famille sans pouvoir remplir son rôle ; les enfants qui sont ainsi élevés, ou plutôt qui ne sont pas élevés, se font remarquer par leurs instincts indisciplinés. Je me rappelle parfaitement que, dans les rues de Saint-Imier, je voyais des enfants qui me saluaient, moi étranger qu'ils ne connaissaient pas, tandis que d'autres ne se dérangeaient même pas pour me faire place ; comme j'en demandais la raison, Marie B*** me répondit : « Oh ! Monsieur, ce sont des petits garnements ; leurs parents travaillent à l'usine, et eux sont toute la journée à traîner dans les rues. »

Les deux appuis de l'autorité paternelle, fléchissent tout autant que cette autorité.

Les familles ouvrières de Saint-Imier sont protestantes, et leur zèle pour cette religion, qui n'a, à peu de choses près, ni cérémonies ni culte, qui est essentiellement une religion familiale, va en s'affaiblissant avec l'esprit de famille.

Je ne veux, dans mon travail, qui est exclusivement scientifique, faire entrer aucune question théologique ; seulement, puisque je constate des faits, je tiens à faire remarquer que le culte protestant, n'étant pour ainsi dire pas organisé, n'a pas su produire, comme le culte catholique, cette floraison d'œuvres qui sont venues reprendre et exercer toutes les fonctions que la famille abandonnait.

B*** a encore quelque sentiment religieux, mais il ne va jamais au temple ; sa femme y va rarement ; elle y envoie ses enfants et compte les faire aller au prêche jusqu'à leur communion, qu'ils feront à quatorze ans ; après, ils feront ce qu'ils voudront. Pour qui connaît le culte protestant calviniste, tel qu'il est pratiqué en Suisse par les libéraux, c'est là la règle générale.

Les traditions de famille sont aussi singulièrement affaiblies; on ne rencontre pas à Saint-Imier, comme aux Genevez, des familles connaissant leur généalogie depuis quatre ou cinq siècles; et ces livres de raison, ces journaux où les chefs d'une maison venaient les uns après les autres raconter leur histoire, ont complètement disparu.

Je ne voudrais pas dire que la loi de Dieu, que les traditions des ancêtres étaient fatalement condamnées à disparaître, à cause des nouvelles conditions où se trouve la famille ouvrière; cela ne serait pas exact; tout ce que je tiens à faire remarquer, c'est que l'industrie horlogère, et généralement toutes les industries, n'offre pas des conditions très favorables à leur conservation. Un travail qui, en absorbant tout le temps de l'ouvrier, dirige et éveille son esprit vers ce qui est nouveau, qui le porte à étendre aux phénomènes d'ordre moral la loi de progrès qu'il rencontre dans l'ordre matériel, ne vient pas aider et soutenir la tradition; une industrie qui décolle les ouvriers du sol, leur enlève peu à peu tout patrimoine et les jette dans le « nomadisme », n'a pas pour effet immédiat d'assurer la conservation de l'esprit de famille. Aussi, il ne faut pas s'étonner si l'autorité paternelle faiblit singulièrement dans ces villes horlogères.

Une des preuves les plus évidentes de cet affaiblissement se manifeste dans la façon dont se contractent les mariages. Les jeunes gens avertissent leurs parents, mais ils ne les consultent pas; à l'époque de leur mariage, il y a beau temps qu'ils ont quitté le foyer paternel; ils n'y doivent pas rentrer, et les femmes qu'ils épousent devant vivre avec eux et non pas au foyer paternel, nos gens ne consultent dans leurs choix que leurs goûts et leurs préférences personnels.

En général, les ouvriers horlogers ne se marient pas, à Saint-Imier, avant d'avoir fait quelques économies; le mari apporte le mobilier et la femme le linge, et, comme ils aiment à être bien meublés et bien nippés, il leur faut amasser trois ou quatre mille francs avant de s'établir. Lorsqu'un ouvrier a rencontré une jeune fille qui lui plaît, s'il est payé de retour, ils s'engagent, et, pendant deux ans, travaillent énergiquement pour amasser le

petit pécule dont ils ont besoin. Pendant ces deux années les fiancés ont le droit de « se fréquenter » ; tous les dimanches, ils vont faire de longues promenades ensemble sans que personne trouve rien à dire; il arrive bien quelquefois que le délai paraît un peu long aux jeunes gens et qu'ils l'abrègent; on recourt alors à un mariage un peu plus hâtif.

La principale qualité que les ouvriers cherchent chez leur femme, c'est qu'elle sache très bien une partie de montre, parce qu'alors les bénéfices sont doubles. Les qualités de ménagère passent après, si bien que, dans les bonnes périodes de l'horlogerie, on voit très souvent les ménages ouvriers prendre une servante et lui remettre le soin des enfants et la direction du foyer, pour ne pas déranger la mère de son établi.

Cette manière de procéder ne constitue pas précisément d'excellentes conditions d'éducation pour les enfants; les usines en ont amené de plus défectueuses encore; en attirant le père et la mère du matin au soir dans leurs ateliers, elles ont fait retomber les enfants dans les asiles, dans les écoles et dans les rues, et les privent ainsi complètement de l'éducation familiale.

Il est vrai de dire que, dans la majeure partie des familles ouvrières de Saint-Imier, la crise que subit actuellement l'industrie horlogère a ramené le bon ordre; le travail étant moins abondant, les mères s'occupent davantage de leur ménage et de leurs enfants et n'emploient à des travaux lucratifs que les heures où l'école les décharge de la surveillance de leur petite famille.

Marie B*** avait une famille assez nombreuse pour lui consacrer presque tout son temps; d'ailleurs, l'horlogerie allait si mal à Saint-Imier en 1885, qu'elle n'employait plus les quelques loisirs que lui laissait son ménage à des travaux de ce genre, mais à la couture.

Dans les ménages d'ouvriers horlogers, j'ai relevé un fait assez curieux, au point de vue du partage des attributions domestiques. Tous les ouvriers qui, comme B***, sont engagés dans le régime de la fabrique collective, gardent eux-mêmes leur argent et n'en donnent à leur femme qu'au fur et à mesure des besoins du ménage; tandis que tous les ouvriers qui travaillent à l'usine

ont coutume de remettre la totalité de leur paye à leurs femmes, et leur laissent la direction de la bourse du ménage, quitte à leur demander de l'argent lorsqu'ils en ont besoin.

D'où vient cette différence? Elle provient de la profonde dissemblance qui existe entre ces deux régimes d'ateliers. L'ouvrier de fabrique collective a toujours l'espoir et a encore la possibilité de s'établir petit patron, mais cela à force d'économie, c'est donc à lui de tenir la bourse et de veiller sur ses épargnes; l'ouvrier d'usine, au contraire, sait qu'il sera toujours ouvrier, sa paye ne doit lui servir qu'à vivre pendant la semaine, c'est donc à la femme, qui doit la dépenser pour les besoins du ménage, que revient le soin de la conserver et d'en régler l'emploi; quelque paradoxale que ma formule puisse paraître, il me semble que les femmes ne sont capables de conserver que l'argent qu'elles doivent dépenser.

Élever leurs enfants, s'occuper d'eux, les débarbouiller au physique et au moral, n'est pas précisément petite affaire pour les mères de Saint-Imier. Les ouvriers horlogers ont conservé l'excellente coutume de leurs pères et de leurs frères de la montagne, et leurs familles sont nombreuses comme celles des paysans.

Voici l'état civil de la famille B*** en 1885 :

B***, le père, né en 1840;
Marie B***, la mère, née en 1848 ;

Mariés en 1870, ils ont eu :

1. Louise, née en avril 1871 ;
2. Élise, née en mai 1872 ;
3. Arnold, né en juin 1873 ;
4. Bertha, née en août 1874 ;
5. Alexandre, né en août 1875, mort le même jour ;
6. Emma, née en septembre 1876 ;
7. Émile, né en juin 1878 ;
8. Ida, née en août 1880 ;
9. Marthe, née en septembre 1881 ;
10. Une fille, née en 1883 et morte le même jour ;
11. Un fils, né en 1885 et mort le même jour.

Ce simple tableau est concluant et prouve bien mon dire, seulement il est assez remarquable que cette fécondité tend à dimi-

nuer dans les familles ouvrières qui s'élèvent au rang des petits fabricants.

L'aînée des enfants de la famille B***, qui en 1885, avait quatorze ans, venait d'achever son temps de scolarité; elle travaillait à côté de son père à l'établi, devait rester à Saint-Imier et y devenir une bonne ouvrière. Pour leurs autres enfants, les époux B*** n'avaient pas encore des idées et des vues très précises. Comme leur seconde fille était très intelligente et très avenante, ils comptaient l'envoyer en service à Vienne, en Autriche.

Tous ces enfants, sauf l'aînée, fréquentent l'école, qui est gratuite et obligatoire; rentrés à la maison, ils travaillent et aident leur mère dans les travaux du ménage; celle-ci, pour pouvoir se débrouiller au milieu d'une si nombreuse famille, a donné aux aînés la garde et le soin des plus jeunes.

Jusqu'à l'installation des usines, lorsque l'industrie horlogère se pratiquait exclusivement en fabrique collective, les pères avaient coutume d'apprendre eux-mêmes leur métier à leurs enfants, et ils le faisaient d'autant plus facilement qu'ils trouvaient dans leur travail une aide qui n'était pas à dédaigner; depuis que les usines fonctionnent, cette éducation professionnelle n'est plus possible; engagés dans le régime de l'usine, les ouvriers ne veulent plus faire d'apprentis, afin de maintenir leurs salaires assez élevés. On a été ainsi obligé d'en arriver aux écoles professionnelles; il y a à Saint-Imier, comme à Chaux-de-Fonds, une école d'horlogerie.

Somme toute, pour résumer en quelques mots l'action de l'industrie horlogère sur l'organisation familiale, nous pouvons dire qu'elle a contribué puissamment à émanciper les enfants de l'autorité paternelle en leur assurant des moyens d'existence indépendants; mais, après avoir constaté ce fait, nous allons examiner maintenant la vie intime de ces familles ouvrières, leur Mode d'existence.

II. — Le Mode d'existence.

Le Mode d'existence des ouvriers horlogers se différencie profondément de celui des paysans jurassiens, et s'il est encore dans

leur manière de vivre quelque point de ressemblance, il faut les attribuer aux conditions identiques de lieu où paysans et ouvriers se trouvent.

Le paysan jurassien, dans une maison à lui, au centre des pâturages de sa Bourgeoisie, vit des champs et des prairies qui constituent son domaine; il vit dans son atelier, des productions mêmes de son atelier; tout compte fait, il achète peu, demande peu aux étrangers. Le lait, le beurre et le fromage de ses vaches, la viande et le lard de ses porcs, le blé et les légumes de ses champs lui fournissent la plus grande partie de son alimentation; son habitation se confond avec son atelier, fait pièce avec ses étables; la laine de ses brebis, le cuir de ses vaches lui fournissent une partie de son vêtement; et c'est dans les travaux de l'art pastoral qu'il trouve sa récréation favorite.

L'horloger de Saint-Imier ne peut vivre des produits directs de son travail; recevant un salaire, il le consacre à acheter *la nourriture* dont sa famille a besoin.

Dans la famille B***, comme dans toutes les familles ouvrières de Saint-Imier, on a l'habitude de prendre trois repas par jour, le matin vers 7 heures, à midi et le soir vers 8 heures. La durée de chaque repas varie suivant son importance.

Le premier déjeuner du matin se compose de café au lait accompagné d'un plat de pommes de terre en robe de chambre. A midi se fait le principal repas; le menu en varie peu : une bonne soupe aux légumes et au lard; la ménagère a l'industrie d'en faire deux plats; tout d'abord une soupe, du bouillon, puis un plat de légumes assaisonnés de lard; les légumes sont presque toujours les mêmes; des choux, des pommes de terre, des carottes, des raves et des fèves; deux fois par semaine, quand le travail va bien, nos gens mangent de la viande. Le soir, du café au lait, du fromage et du pain composent le dîner.

Les ouvriers célibataires et les ménages qui, travaillant à l'usine, vont chercher leur nourriture aux cantines, y trouvent un régime peu différent de celui que nous venons de décrire. L'ouvrier suisse, vivant sous un climat moins humide et peinant moins que l'ouvrier anglais, n'absorbe pas comme lui des quan-

tités énormes de viande et de spiritueux, mais sa nourriture n'en est pas moins saine et abondante. Consistant en pain de très bonne qualité, en légumes, en lait, beurre, lard et fromage, elle renferme tous les éléments nécessaires au développement et à la reconstitution du corps humain. La proximité des pâturages permet à la population ouvrière de boire de grandes quantités de lait, et on sait combien, en Suisse, le lait est sain et nourrissant.

La famille B*** ne boit que de l'eau à ses repas; autrefois, quand les affaires allaient bien, on achetait du vin; les ouvriers de fabrique collective et les petits établisseurs, qui avaient toujours quelques économies, l'achetaient en pièces, tandis que les ouvriers d'usine l'achetaient au détail; mais depuis que les affaires vont moins bien, et que le vin est devenu moins bon et plus cher, par suite des mauvaises récoltes, les familles s'en passent; toutefois il est vrai de dire que certains ouvriers, un grand nombre même, ont remplacé le vin par l'eau-de-vie, qu'ils vont consommer au cabaret. De là ces progrès de l'alcoolisme et les mesures qui ont été prises pour le réprimer, question dont nous avons déjà parlé (1).

Deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, un marché se tient sur la place du temple; c'est là où toutes les ménagères achètent leurs provisions, car il n'y a pas de revendeurs à Saint-Imier; les paysans du Val et des villages voisins apportent leurs denrées et les vendent à des prix relativement modérés.

Les ouvriers de Saint-Imier ont su prendre d'excellentes mesures pour maintenir le prix de leurs approvisionnements dans des limites raisonnables. L'aptitude toute particulière que possèdent les issus de familles-souches pour s'associer a servi remarquablement aux ouvriers des industries suisses. Nous aurons occasion, dans notre prochain et dernier article, d'étudier les associations ouvrières du Jura bernois; cependant nous voulons mentionner ici les nombreuses sociétés de consommation, d'approvisionnement qui ont permis aux familles ouvrières de la Suisse de se soustraire à l'action des détaillants, et de conserver pour eux les

(1) *La Science sociale*, t. VI.

bénéfices que tous les intermédiaires ont l'habitude de faire sur les consommateurs.

Pour ne citer que les principales associations, il existe à Saint-Imier :

1° Une société de consommation, qui compte actuellement 959 carnets, c'est-à-dire 959 familles se fournissant chez elle de tout ce dont elles ont besoin comme épicerie, vins, légumes secs, vêtements, souliers, etc.; en 1885, elle avait vendu à des prix très modérés pour 186,246 francs de marchandises; nous aurons d'ailleurs l'occasion de donner de plus amples détails sur cette société; la famille B*** s'y approvisionne et s'en trouve très bien.

2° Une société laitière; les laitiers des environs ayant voulu élever leurs prix, quelques chefs de familles s'entendirent pour fonder une société qui passe des contrats avec des fermiers et des paysans de la montagne, et, en échange d'une clientèle qu'elle lui assure, obtient le lait à des conditions très avantageuses; Marie B*** payait le lait 18 centimes le litre, et en achetait pour 5 francs par semaine.

3° Une boulangerie coopérative, qui fournit du pain à très bon compte; la famille B*** ne s'approvisionne pas à la boulangerie coopérative, parce que le propriétaire de la maison qu'elle habite étant boulanger, B*** estime qu'il vaut mieux prendre son pain chez son propriétaire pour être en meilleurs termes avec lui.

Tout compte fait, il faut bien compter une dépense de 25 francs par semaine pour la nourriture de la famille B***, ce qui est fort peu de chose quand on se rappelle qu'elle est composée de dix personnes, dont huit enfants, il est vrai.

Dans la plupart des familles, c'est la mère qui prépare la nourriture; cependant nous avons vu que dans les moments de prospérité de l'industrie horlogère les femmes des ouvriers de la fabrique urbaine collective abandonnent le soin de leurs ménages à des servantes et se mettent à l'établi, d'où elles ne bougent pas de la journée. Cet éloignement des fonctions ménagères, fonctions qu'il appartient essentiellement à la femme de remplir, se produit avec encore plus d'intensité dans le régime de l'usine, où les femmes

vivent, comme leur mari, à la cantine. Dans de pareilles conditions, il est facile de prévoir que les jeunes filles ne sont pas élevées au ménage et qu'elles savent pour la plupart cent fois mieux polir des boîtes de montres ou faire telle autre opération d'horlogerie, que raccommoder leur linge et faire leur cuisine.

Cette inaptitude des femmes de Saint-Imier à tenir leur ménage, à faire leur cuisine, est devenue telle, que lors de mon voyage on discutait sérieusement la question de la création d'une école de ménagères; voici quelques extraits du journal local *Le Jura bernois*, du 6 septembre 1885; on y traitait cette question dans un article intitulé : *Ménage et ménagères*.

« Disons de suite de quoi il retourne. Il nous faudrait à Saint-Imier, pour les jeunes filles, le pendant de l'École d'horlogerie, à savoir, une institution où commenceraient à se former les futures ménagères; on y ferait des travaux du sexe, du repassage et de la cuisine. On nous dira que la vie, la pratique de chaque jour, c'est la meilleure école, et que lorsqu'on doit faire de nécessité vertu on se découvre des qualités et des aptitudes dont on ne se doutait pas. Vraiment? l'entrée en ménage, c'est le coup de baguette magique qui fait jaillir la science économique, le savoir-faire, l'esprit d'ordre et tout ce qui s'y rapporte des profondeurs cachées d'où il n'attendait qu'une occasion pour sortir? Ce serait là un phénomène unique en son genre! Sans apprentissage, sans initiation préalable, on n'aurait qu'à ouvrir les yeux, à tendre la main, et tout vous sortirait des doigts instantanément, et, qui plus est, parfaitement!

« Nous ne demandons pas qu'on fasse sous ce rapport de petites perfections. Mais voyons : savoir faire une soupe, cuire un légume et un morceau de viande, fournir un déjeuner et un souper appétissants, — voilà pour la nourriture, — est-ce trop exiger? Ranger une chambre, soigner la vaisselle, passer sans gêne et sans contrainte de la cuisine au salon, de la chambre à manger au jardin potager, — voilà pour l'aménagement intérieur, — est-ce trop exiger? Tailler et coudre les vêtements indispensables, repasser soi-même le linge de la maison ou du moins y travailler; que d'application utilement employée, que de travail d'une ima-

gination ingénieusement créatrice, et encore que d'économies, que d'argent joyeusement gagné! »

Entre les Genevez, où nous avons vu des enfants de douze à treize ans capables d'aider leurs mères, où toutes les jeunes filles savent tenir un ménage, et Saint-Imier où les jeunes femmes et les mères sont tellement incapables de conduire leur petite affaire et d'élever leurs filles qu'on réclame la création d'une école de ménagères, il y a un abîme, n'est-ce pas? Eh bien, cet abîme, c'est le changement dans le travail, c'est la possibilité pour les femmes de prendre part aux travaux industriels, qui l'a créé.

J'ai assisté aux repas de la famille B*** et de plusieurs autres familles ouvrières, à Saint-Imier, mais sans y prendre part, comme je l'avais fait dans la famille V***, aux Genevez; je dois dire que la tenue était très bonne.

La mère, aidée de sa fille aînée, sert le repas et distribue à chacun sa part. Pendant tout le temps que nos gens demeurent à table, ils ont soin de veiller à ce que leurs enfants se conduisent bien et ne se mêlent à la conversation que lorsqu'on les y autorise.

Nos précédentes études sur le Travail et le Patrimoine de l'ouvrier horloger nous ont déjà donné force détails sur *son habitation*.

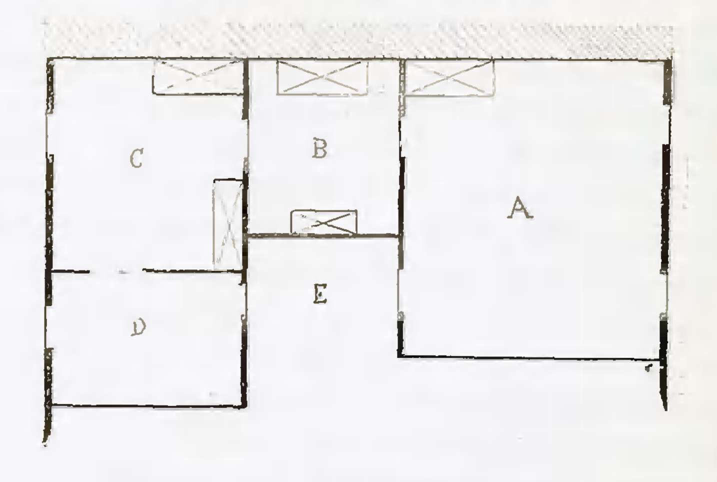
Pour tous les ouvriers de la fabrique urbaine collective, l'habitation sert en même temps d'atelier; cette destination spéciale lui assure d'excellentes qualités de jour, partant d'aération; d'ailleurs, dans une petite ville comme Saint-Imier, où la place ne manque pas, ces bonnes conditions d'hygiène se retrouvent dans toutes les maisons.

La famille B*** occupe un logement au deuxième étage d'une maison située dans le centre de la ville, non loin des écoles; cette maison, destinée à l'habitation des familles ouvrières, peut recevoir dix ménages. Le propriétaire ne l'habite pas, il n'y a même pas préposé un gérant ou un concierge; chaque semaine, c'est le tour d'une des familles à faire le service, à balayer l'escalier.

Le logement occupé par le ménage B*** se compose de quatre pièces.

On entre directement du palier de l'escalier E, dans la principale chambre A, qui sert d'atelier pour le mari, de salon pour la famille, et de chambre à coucher pour les parents; c'est une vaste pièce, assez haute de plafond, largement éclairée par deux grandes fenêtres, qui permettent d'apercevoir, par-dessus les maisons de la ville, les sapinières qui recouvrent les premiers pans du Chasseral. B*** a posé son établi à la fenêtre qui se trouve en diagonale avec la porte d'entrée. Cette pièce est assez bien meublée, un canapé, un lit, une armoire, une

PLAN DU LOGEMENT DE L'HORLOGER DE SAINT-IMIER.



commode, une table et des chaises, toutes choses en bon état et de bonne qualité, la garnissent; non loin du lit des parents est placé le berceau du plus jeune enfant.

A côté de cette chambre, se trouve un assez grand cabinet B, servant de passage pour aller à la seconde chambre C. Ce cabinet n'est pas éclairé directement, il reçoit son air et sa lumière des deux chambres qu'il relie et, comme celles-ci possèdent de grandes ouvertures, on peut y coucher sans inconvénient; deux lits le remplissent, un grand où couchent deux filles, et un petit en forme de berceau pour un des bébés.

La chambre C sert en même temps de dortoir aux quatre autres enfants, avec deux grands lits, et de salle de travail à la mère : c'est là qu'elle a installé sa machine à coudre, pour être

plus près de la cuisine D, pièce dont les dimensions relativement étroites, encore restreintes par le fourneau et le buffet, permettent tout au plus à la famille de se réunir autour de la table.

Malgré la présence d'enfants nombreux et en bas âge, ce logement est tenu très propre ; c'est la coutume du pays, et c'est l'habitude des gens que leur métier force à demeurer chez eux. Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer que les ouvriers horlogers de la fabrique collective, demeurant chez eux, sont spontanément portés à décorer leur habitation ; et comme Le Play avait signalé, chez l'horloger de Genève, ce fait que nous avons observé à Saint-Imier, nous croyons inutile d'insister davantage.

Cette tendance que montrent les ouvriers horlogers à se rapprocher de la classe bourgeoise, en ce qui tient au confort et à l'ameublement de leur habitation, se manifeste avec encore plus d'intensité en ce qui est du vêtement.

Les ouvriers, même en semaine, ne sortent jamais en blouse ; ils ne portent pas de casquette, ils sont toujours en jaquette et en chapeau de feutre rond. Cette coutume s'explique lorsqu'on veut bien se rappeler que de toutes les professions manuelles, le métier d'horloger est certainement un des plus propres, si ce n'est le plus propre ; à le pratiquer les vêtements ne se salissent pas, le corps ne se déforme pas, les mains conservent même une grande finesse, véritable qualité professionnelle, voilà certainement des causes agissantes. Les femmes, et surtout les jeunes filles, accentuent davantage encore ce goût pour la toilette ; c'est d'ailleurs un privilège de leur sexe ; trouvant dans les travaux d'horlogerie de faciles occasions de gagner de l'argent, elles en dépensent beaucoup pour s'attifer ; elles font venir les journaux de mode de Paris et ont grand plaisir à se promener le dimanche, habillées en « dames ».

Marie B***, fille de bons paysans de la Suisse allemande, était arrivée à Saint-Imier alors que les anciennes habitudes de simplicité y étaient encore en honneur ; elle désapprouvait fort toutes ces excentricités et elle avait conservé pour elle la mise simple et modeste de son pays.

Il est à remarquer que cette véritable folie de toilettes sévit presque exclusivement chez les familles ouvrières qui travaillent dans les usines ; ne voyant aucun emploi avantageux pour leurs épargnes, elles dépensent très facilement et avec une insouciance incroyable leurs salaires ; les familles engagées dans le régime de la fabrique collective, poursuivant toujours le but de fonder un comptoir, se restreignent et se modèrent beaucoup dans leurs dépenses, parce que leur épargne a un but.

Marie B*** fait elle-même tous les vêtements de sa famille ; elle taille et coud les pantalons et les gilets de son mari. Mais, j'ai hâte de le dire, Marie B*** est à Saint-Imier une véritable exception. L'horlogerie absorbe trop le temps des femmes pour qu'elles puissent confectionner les vêtements de leur famille ; l'industrie des couturières, des tailleurs à façon est née de cet état de choses et va chaque jour en se développant. L'inaptitude des mères à entretenir le linge de leur ménage, à apprendre à leurs filles les premiers rudiments de la couture, est une des causes qui font qu'on réclame à Saint-Imier, pour les jeunes filles, l'école professionnelle de ménage dont nous avons parlé plus haut.

Bien nourri, assez bien logé, bien vêtu, l'horloger de Saint-Imier se porte généralement bien ; d'ailleurs son métier n'est pas malsain, le seul inconvénient qu'il présente est une trop grande sédentarité.

La municipalité tient la main à ce que toutes les prescriptions d'*hygiène* soient scrupuleusement observées ; la situation de la ville, posée sur le flanc d'une colline, rend facile l'écoulement des eaux de pluie et des eaux ménagères ; jamais une épidémie n'a exercé ses ravages dans le val. Lorsque les familles ouvrières ont un de leurs membres souffrant, elles ne manquent pas des services médicaux et pharmaceutiques dont elles peuvent avoir besoin ; les nombreuses associations ouvrières de Saint-Imier assurent à tous ceux qui en font partie la visite du médecin, les remèdes et un secours en argent pendant la maladie. — Les rares familles qui ne sont pas affiliées payent aux différents médecins 1 fr. 50 pour une simple visite et 15 francs pour un accouchement.

Comme tous les gens que leur travail rend sédentaires, B*** et les ouvriers horlogers prennent leur *récréations* dans la marche, dans la promenade. Tous les soirs, la plupart des ouvriers, après avoir été boire un demi-litre de bière dans une brasserie, font les cent pas dans la grande rue de la ville. A 10 heures, tout le monde est couché.

Les jeunes gens se réunissent au gymnase et font de nombreux exercices d'agilité et de souplesse, pendant une heure ou deux; ce gymnase a été construit récemment; la municipalité a donné une subvention, mais la plus grande partie des sommes nécessaires à l'acquisition du terrain et à la construction avait été fournie par des souscriptions volontaires.

Différentes sociétés réunissent aussi leurs membres le soir : ce sont les sociétés de musique, les sociétés de tempérance, etc.

Le dimanche, les ouvriers vont se promener avec leur famille, on emporte quelques victuailles et on va les manger dans les fermes de la montagne. A mi-côte du Chasseral, se trouve un cabaret où les jeunes gens et les jeunes filles qui se « fréquentent », c'est-à-dire qui sont fiancés, viennent danser pendant l'été.

En hiver, il est souvent difficile de prendre ses récréations au dehors; alors les différentes sociétés organisent des concerts, des spectacles dans une grande salle, qui a été construite à cet effet dans l'école secondaire. Le prix des places est très bas, et toutes les familles peuvent y assister.

Somme toute, le Mode d'existence de l'horloger de Saint-Imier est encore assez bon, assez stable, mais il faut remarquer quelle profonde action l'organisation du travail exerce sur la vie intime de ces familles ouvrières : à mesure qu'elles évoluent de la fabrique rurale collective à l'usine, leur vie intime se désorganise; les ménagères abandonnent peu à peu la plupart de leurs fonctions essentielles, et tout un organisme factice se développe pour remplir imparfaitement la tâche que leurs occupations horlogères leur font abandonner; la crèche ou l'école élève leurs enfants et les élève mal, la cantine fait leur cuisine, la couturière leurs vêtements : elles ne sont plus mères, elles ne sont presque plus femmes, ce sont des ouvrières.

III. — Les phases de l'existence.

Rien ne peut donner une idée plus nette des conditions particulières où le travail place ces familles ouvrières, que l'histoire même d'une de ces familles. Voici, à ce titre, l'histoire de la famille B*** :

B*** est né dans la montagne. Jusqu'à sa première communion, jusqu'à dix-sept ans, il aida ses parents dans leurs travaux d'élevage ; mais comme il était l'aîné et que, d'après la coutume, il devait émigrer, il se demandait ce qu'il allait faire, lorsque la vue d'un voisin qui gagnait pas mal d'argent à faire des montres le décida.

Il demeura pendant deux mois chez ce voisin, nommé Benoît, sans rien payer pour son apprentissage ; mais tout le travail qu'il faisait était pour son maître. Lorsqu'il sut travailler tout seul, il fut attiré à Nidau par un de ses camarades et entra dans un comptoir, où il était nourri, logé et recevait en plus 300 francs par an ; là, il apprit le repassage ; mais le chef de ce comptoir ayant fait de mauvaises affaires, il dut le quitter et chercher fortune et travail ailleurs.

B*** eut le bonheur de rencontrer à Bienne, ville horlogère assez importante, son premier maître, qui s'y était établi chef de comptoir ; il s'engagea dans son atelier et y demeura deux ans, pour apprendre l'échappement, le démontage et le remontage ; il y était nourri et logé, gagnait environ 1,600 francs par an ; pendant ces deux années, il envoya à ses parents d'assez fortes sommes pour les aider à payer leurs dettes.

Son père, le voyant bien réussir et habile ouvrier, le fit revenir à la maison pour apprendre le métier au cadet. Tant que B*** resta chez son père, il reçut du travail d'un comptoir de Saint-Imier et se fit de bonnes journées, gagnant en moyenne 6 francs par jour, qu'il donnait à sa famille.

En 1868, il quitta la maison paternelle pour venir se fixer à Saint-Imier, entra dans le comptoir de M. Biot, où il fut employé à l'année ; il gagna successivement 1,500, 1,600, 1,800 et 2,400 francs.

En 1870, à l'époque de son mariage, il connaissait bien son métier, avait 2,000 francs d'économie, et la confiance des fabricants d'ébauches; alors il résolut de s'établir chef de comptoir. Un de ses camarades lui demanda de l'associer à son entreprise en lui garantissant un apport de 4,000 francs. B*** y consentit et monta son affaire. Mais, au dire de B***, son associé était trop mou et n'avait pas de cœur au travail; aussi, après un an et demi, il fallut tout lâcher, liquider le comptoir, et B*** se retira avec 600 francs de dettes et la perte de ses 2,000 francs.

Après cet échec, il travailla chez lui pendant quelque temps, puis entra dans deux ou trois comptoirs, où il gagnait, bon an mal an, 2,500 à 3,000 francs. Dégoûté de travailler chez les autres, il résolut de travailler chez lui; mais comme il ne connaissait pas le système de montre à remontoir, il se fit admettre à l'usine Francillon, afin d'y apprendre ce mécanisme. Au bout de six mois, B*** se trouva assez au courant pour rentrer chez lui, et depuis cette époque il n'a pas quitté son établi.

Cette histoire ne confirme-t-elle pas tout ce que j'ai avancé en étudiant le travail et le régime de la propriété? Ne montre-t-elle pas combien, dans le système de la fabrique urbaine collective, les familles ouvrières pouvaient s'élever facilement et passer de la classe ouvrière dans celle des petits patrons? Ce qu'il y a d'aussi remarquable, c'est cette facilité de retomber sur ses pieds après l'échec d'une entreprise; il y a là, pour une industrie, des conditions de stabilité qui ne sont pas ordinaires.

L'histoire de Marie B*** est tout aussi simple que celle de son mari. Native de Herzogenbuchee, dans le canton de Berne, tout près de Soleure, elle perdit son père de très bonne heure; sa mère, voulant lui mettre un état dans la main, lui apprit la couture, et, quand elle eut dix-huit ans, l'envoya à Saint-Imier pour exercer sa profession.

Arrivée à Saint-Imier, elle descendit dans une famille d'ouvriers liée avec la sienne, et comme l'horlogerie allait très bien, elle vit qu'elle aurait tout avantage à laisser là ses aiguilles et ses ciseaux et à faire une partie de montre; elle devint l'apprentie du chef de la famille où elle demeurait, et fut bientôt habile ouvrière.

Ce fut dans le comptoir où elle prenait de l'ouvrage qu'elle connut son mari, qui en était le vérificateur ; ils se promirent mariage, et, après deux années dites « de fréquentation », employées à faire de part et d'autre des économies, ils s'épousèrent.

Une fois entrée en ménage, Marie B*** s'associa au travail de son mari ; mais dans ces dernières années, la fabrication subissant une crise très forte, elle fut obligée de reprendre son ancien état de couturière.

Les familles ouvrières de Saint-Imier, dépossédées peu à peu, ainsi que nous l'avons vu, de la propriété industrielle et de la propriété foncière, n'ont, pour parer à tous les événements fâcheux qui viennent traverser leur existence, que les seules ressources de leur travail. Mais lorsque les calamités qui les frappent sont trop fortes, lorsque le travail vient à cesser, comment ces familles se tirent-elles d'affaire ? sur quoi font-elles reposer leur existence ? Il y a là un problème très curieux qui mérite d'être étudié de près ; c'est ce que nous ferons dans notre prochain et dernier article.

(*A suivre*).

Robert Pinot.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

M. DE BISMARCK

ET LA

NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

Un petit événement de fort peu d'importance, l'expulsion du policier allemand Wohlgemuth par les autorités suisses du Canton d'Argovie, vient de mettre en question une des conventions les plus anciennes et les mieux respectées de notre droit des gens, la neutralité de la Suisse.

M. de Bismarck, suivi en cela par la Russie et l'Autriche, se plaint amèrement de ce que la Confédération Helvétique « abuse du droit de neutralité qui lui a été accordé », ajoutant que « les autorités suisses ne remplissent pas les devoirs qui se rattachent à ce droit ». Tels sont les termes des représentations faites le 13 juin à M. Droz, chef du département des affaires étrangères, par les ambassadeurs d'Allemagne et de Russie.

La chancellerie s'efforce, soit dans ses notes diplomatiques, soit dans les articles officieux de la « Gazette de l'Allemagne du Nord » d'établir une théorie nouvelle, d'après laquelle un État neutre se trouverait atteint dans sa souveraineté par le fait des garanties spéciales dont il est l'objet, et serait tenu vis-à-vis des États garants d'obligations particulières concernant la police et la surveillance des réfugiés.

A coup sûr, ce n'est pas une fantaisie de juriste, ni le simple désir d'inventer un ingénieux système de droit international qui a poussé le célèbre cuirassier prussien à cette interprétation inaccoutumée des droits et des devoirs des pays neutres. C'est donc faire fausse route que d'opposer à ses argumentations d'école sur les conséquences de la neutralité, d'autres argumentations d'école mettant en relief des conséquences contraires. Si M. de Bismarck croit devoir se plaindre aujourd'hui de la conduite des Suisses à son égard ; s'il a envoyé chez eux des agents provocateurs ; si, au même moment, l'opinion publique s'inquiète de voir des banquiers de Berlin et de Darmstadt mettre la main sur la Compagnie de chemins de fer Suisse-Occidentale-Simplon, c'est que, derrière la susceptibilité mal déguisée du gouvernement prussien, il y a un dessein plus perfide, peut-être une entreprise alarmante pour notre patriotisme.

A ce titre, la neutralité suisse, et surtout la neutralité suisse menacée à Berlin, devient pour le public français l'objet d'une légitime préoccupation. Il est intéressant de se rendre compte des causes qui ont mis ce petit pays comme à l'écart des puissances militaires de l'Europe. Ces causes se réduisent-elles simplement à l'accord des membres du Congrès de Vienne sur la déclaration de neutralité, ou bien y a-t-il dans la constitution sociale de la Suisse quelque élément particulier qui le prédispose à ce rôle? C'est ce que nous allons essayer de rechercher.

Mais, tout d'abord, il nous faut examiner si, *en fait*, les prétentions de l'Allemagne sont justifiées, c'est-à-dire si les États neutres sont les seuls à permettre ou les seuls à refuser l'entrée de leur territoire aux réfugiés politiques des pays voisins.

La diplomatie européenne a complaisamment embrouillé ces deux questions fort différentes l'une de l'autre, la neutralité et le droit d'asile. Il semble, à en croire les remontrances de M. de Bulow, ministre d'Allemagne à Berne, que la Suisse ne soit devenue en ce siècle « l'hôpital des blessés politiques », comme l'appelait Cavour, que grâce à la garantie de neutralité qui le couvre. C'est là une grosse erreur de fait et très facile à saisir. J'ai déjà dit que les discussions de droit me paraissaient oiseuses en

pareille matière. On sait la réponse célèbre qu'y pourrait opposer la chancellerie : « La force prime le doit. » Nous nous bornerons donc à rappeler quelques faits connus pour prouver combien les revendications prussiennes sont peu sérieuses. M. de Bismarck est beaucoup trop habile pour ne pas le savoir, mais il voit là un prétexte pour violer la neutralité suisse, qui gêne son ambition, et il s'en empare, au moyen d'une théorie de droit des gens quelconque, dont la valeur lui importe fort peu.

Il importe, au contraire, à la science sociale de savoir pourquoi certains pays sont devenus les refuges assurés des condamnés politiques, des exilés de toutes sortes. C'est là un phénomène curieux et dont la cause n'a guère été recherchée jusqu'ici. Du même coup, nous pourrons donc étudier un problème social et montrer la véritable portée de l'incident Wohlgemuth : nous pourrons voir si réellement la Suisse doit à la qualité de puissance neutre le privilège d'abriter les proscrits.

I. — Pourquoi la Suisse exerce le droit d'asile.

Quelques souvenirs d'histoire contemporaine suffiront à nous rappeler que la Suisse partage ce privilège avec un autre État, qui n'est pas neutre et paraît au premier abord n'offrir avec elle que des contrastes. J'ai nommé l'Angleterre.

En effet, c'est dans ce royaume que les prétendants exilés trouvent asile, côte-à-côte avec tous ceux que les États voisins jugent prudent d'éloigner, ou qui préfèrent aller au-devant de la proscription en s'exilant eux-mêmes.

Si Louis-Philippe fut heureux de remplir à Reichenau, au commencement du siècle, les modestes fonctions d'instituteur, c'est à Twickenham qu'il se fixa au lendemain des événements de 1848.

Quelques années auparavant, son gouvernement avait cherché querelle à la Suisse à cause du séjour paisible qu'elle permettait au prince Louis-Napoléon en Argovie ; celui-ci, tombé du trône plus tard, sous le nom de Napoléon III, devait profiter également de l'hospitalité britannique.

Enfin, pour citer des faits plus récents, M. le général Boulanger a dû quitter dernièrement le territoire *neutre* de la Belgique pour venir s'installer à Londres.

En somme, il existe en Europe deux pays où les réfugiés politiques et les agitateurs célèbres sont accueillis sans difficulté, ce sont la Suisse et l'Angleterre.

Cherchons le trait commun de leur constitution qui amène ce résultat.

La Suisse est neutre et l'Angleterre ne l'est pas. Ce trait commun n'est donc pas la neutralité.

La Suisse est organisée démocratiquement; c'est de beaucoup la nation la plus démocratique de l'Europe; l'Angleterre possède une organisation aristocratique, la plus aristocratique certainement de toute l'Europe. Là encore, la différence est extrêmement sensible, et cependant c'est bien dans le gouvernement que doit se trouver le point commun que nous cherchons. L'admission ou l'expulsion des révolutionnaires étrangers est en effet essentiellement une mesure de police générale, une mesure rentrant dans les attributions du pouvoir central. Comment donc le gouvernement le plus démocratique et le gouvernement le plus aristocratique de l'Europe arrivent-ils tous les deux, et tous les deux seuls, à une solution semblable de cette question?

Évidemment, cela doit tenir à ce que les révolutionnaires cosmopolites, les démolisseurs de trônes, ne menaçent pas leur sécurité. L'Angleterre, en particulier, n'est pas coutumière d'une diplomatie assez chevaleresque pour se causer des ennuis par affectation de générosité. La preuve, c'est que son hospitalité traditionnelle reçut un terrible accroc le jour où un souverain dépossédé, capable de lui nuire, vint s'asseoir à son foyer. Quand Napoléon Ier voulut se réfugier chez sa vieille ennemie et profiter de la sauvegarde qu'il espérait y trouver, pour renouer d'ambitieux projets, le sol de la perfide Albion ne lui fut ouvert que comme un piège pour l'envoyer à Sainte-Hélène.

Si l'Angleterre laisse entrer chez elle indifféremment les princes exilés et ceux qui les ont chassés, nous pouvons donc être assurés que ce n'est pas par principe abstrait de liberté, par fidélité à la

doctrine du *laisser passer*, mais tout simplement parce que cela ne lui occasionne aucun dommage.

Il en est de même pour la Suisse. Ce réceptacle de toutes les révolutions d'Europe se fermait naguère à certaines classes de ses nationaux. Les évêques catholiques et un grand nombre d'autres membres du clergé se voyaient contraints par la force de quitter leur patrie et prenaient le chemin de l'exil, rencontrant sur leur route des nihilistes russes, des socialistes allemands et des révolutionnaires français qui venaient y chercher asile. La Suisse démocratique sait donc fort bien mettre à la porte de chez elle, tout comme l'aristocratique Angleterre, les hôtes qui la gênent; ses scrupules de libéralisme s'effacent promptement quand ses intérêts sont en jeu. Au fond, ils n'existent peut-être que dans la cervelle des professeurs de droit des gens, qui enseignent gravement la générosité de cette terre des bannis.

Nous ne tenons pas encore la solution de notre problème, mais la question s'éclaircit et se débrouille. Il s'agit maintenant de savoir pourquoi le gouvernement du Royaume-Uni et celui de la Confédération Helvétique ne se croient pas menacés par la présence chez eux des pires révolutionnaires d'Europe.

Eh bien, cela tient tout simplement à une chose, c'est que ces gouvernements *ne sont pas des gouvernements comme les autres*. Leurs attributions, si vous les mettez en parallèle avec celles des gouvernements d'Allemagne, de Russie, d'Espagne, de France, etc., vous paraîtront extraordinairement limitées. Elles ne comprennent, en effet, que les seules affaires d'intérêt général, au lieu de s'étendre, comme dans la plupart des pays d'Europe et surtout en France, à beaucoup d'affaires locales. En Angleterre, comme en Suisse, les pouvoirs provinciaux déchargent l'administration centrale de tous les intérêts qu'ils peuvent régir, et sont déchargés eux-mêmes par d'autres groupes plus décentralisés de tous les intérêts qui ne s'étendent qu'à une partie de la province.

En résumé, on ne décide à Londres et à Berne que les questions d'un caractère national.

Il suit de là qu'on peut être libre en Angleterre et en Suisse

sans renverser le pouvoir central. On peut accomplir des réformes sans mettre l'existence de l'État en question. On n'est pas gêné dans tous ses mouvements par ce carcan bureaucratique qui nous saisit à la gorge en France; on a fort peu d'occasions de maudire le gouvernement, parce que le gouvernement se mêle de fort peu de choses.

Non seulement le gouvernement se mêle de peu de choses, mais, il se mêle de choses qui touchent peu l'ensemble de la population, parce que les intérêts qu'il régit sont essentiellement des intérêts généraux, éloignés de la masse des citoyens et ne les passionnant guère.

En France, nous avons la prétention de nous intéresser beaucoup aux affaires publiques générales, aux questions de grande politique. Voyons un peu, comment nous nous y intéressons et pourquoi nous nous y intéressons. Cette analyse de nos propres sentiments nous fera mieux comprendre le sentiment tout différent des Suisses et des Anglais.

Je voyageais dernièrement en compagnie de quelques amis, quand une personne de ma connaissance, que je n'avais pas eu l'occasion de rencontrer depuis quelques mois, monta dans notre wagon. L'ardeur de ses opinions boulangistes violemment exprimées me surprenait un peu, et je me demandais pourquoi ce grand propriétaire, riche, considéré, ne désirant à coup sûr aucune *place*, se lançait ainsi à corps perdu dans une aventure, à la suite d'un chef qui n'offre à ses convictions aucune sorte de garantie. Comme j'en exprimais mon étonnement à un de mes compagnons de voyage, « Mais, me dit-il, ne voyez-vous pas que tout cela c'est pour renverser X***? » Ce fut pour nous un trait de lumière. X*** est un tyranneau de village dont l'administration tracassière cause toute sorte d'ennuis à mon ami le boulangiste. Depuis longtemps, celui-ci cherche, — cela est tout naturel, — à débarrasser sa commune et lui-même de ce despote au petit pied, sans avoir pu jusqu'ici y parvenir. Et s'il ne peut y parvenir, c'est uniquement parce que X*** est opportuniste, ami par conséquent du gouvernement actuel, qui le soutient, lui accorde des subventions pour sa commune, écoute ses réclamations, pro-

tège ses protégés et se montre dur pour ses adversaires. Si l'appui du pouvoir central venait à lui manquer, aussitôt il lui faudrait déposer l'écharpe municipale ; aucun de ses électeurs ne lui serait fidèle, parce qu'il ne serait plus l'homme puissant qu'on redoute, ou que l'on flatte. Le plus court chemin pour saper sa puissance, c'est donc de renverser le gouvernement.

C'est le plus court, d'abord parce que c'est à peu près le seul dans certains cas, ensuite parce qu'il est toujours facile à un Français de renverser le gouvernement. Si nous sommes désarmés en présence de l'injustice criante d'un maire, du mauvais vouloir d'un agent voyer ou d'un sous-préfet, nous sommes supérieurement armés pour jeter bas les ministères. De là notre ardeur à nous précipiter dans la lutte politique. Nous mettons une véritable passion à combattre la politique générale de gens que nous n'avons jamais vus, parce que nous pouvons ainsi faire prévaloir notre opinion dans une question locale, obtenir le classement d'une route ou d'un chemin de fer, nous venger d'un voisin désagréable, d'un administrateur tyrannique, et, de plus, nous emparer des places nombreuses dont dispose le gouvernement en France.

J'ai dit un mot tout à l'heure des boulangistes. Vous savez qu'au fond ce n'est qu'une réunion de mécontents, et de quoi sont-ils mécontents, je vous prie ? L'un est mécontent de son maire, l'autre de son sous-préfet, un troisième de l'instituteur de la commune, ainsi de suite. En dehors des politiciens de profession, la plupart se trouvent aux prises avec quelque difficulté qu'ils ne peuvent pas résoudre autrement qu'en renversant les pouvoirs établis. Et voilà comment de fort honnêtes gens se mettent à la suite d'un agitateur quelconque, quand celui-ci leur promet de jeter le gouvernement à bas et de leur en partager les dépouilles. Voilà également pourquoi nous nous intéressons si vivement à la politique générale.

En Suisse ou en Angleterre, le gouvernement, se bornant à régir les intérêts qui rentrent dans sa sphère, a très peu d'occasions de mécontenter les particuliers ; les affaires locales se règlent sur place et ceux qui se croient lésés par les décisions prises n'ont

besoin de s'en prendre à rien de bien haut ni bien loin pour les faire réformer. L'idée de provoquer une révolution à l'occasion d'un conflit local, d'une influence de clocher, n'a plus de raison d'être, et le pouvoir central jouit d'une stabilité enviable, parce que personne n'a intérêt à menacer son existence.

Cela nous amène à une constatation intéressante, savoir, que les États à tendances envahissantes, les gouvernements *à poigne* qui se chargent de tout et suppriment toute initiative afin d'être des gouvernements forts, sont précisément les plus faibles, parce qu'ils heurtent et froissent continuellement ceux qu'ils prétendent dominer et parce qu'ils sont en outre une proie enviable pour tous les gens avides de places.

Au contraire, la raison de la durée et par conséquent de la force des gouvernements anglais et suisse est dans leur faiblesse même, c'est-à-dire dans l'étendue très limitée de leurs attributions, dans le petit nombre de places rétribuées dont ils disposent.

De semblables gouvernements n'ont rien à redouter des agitateurs politiciens que les gouvernements voisins éloignent comme des éléments dangereux pour leur sécurité. Voilà pourquoi ils leur donnent asile.

Le caractère de la constitution politique suisse que nous venons d'indiquer éclate très manifestement dans l'affaire Wohlgemuth elle-même. Aux premières remontrances de l'Allemagne, le pouvoir fédéral répondit que le policier de Bismark avait été expulsé par les magistrats du canton d'Argovie et que lui, pouvoir fédéral, n'avait pas à s'immiscer dans la justice des cantons. Il faut voir comment la presse officieuse allemande accepte cette excuse, parfaitement sincère cependant : « On s'est retranché jusqu'à présent, disait, le 30 juin, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, derrière l'objection d'après laquelle le canton d'Argovie aurait agi dans les limites de l'indépendance qui lui est garantie par la constitution helvétique. Cette objection est évidemment inadmissible, vu qu'on ne peut pas supprimer la responsabilité d'un État vis-à-vis de l'étranger en invoquant les droits des autorités subordonnées à cet État. »

Voilà bien les deux théories politiques en face l'une de l'autre : la première, celle de la Suisse, soutenant qu'on ne peut pas obliger un canton, maître de sa police, à conserver sur son territoire l'étranger qui y trouble l'ordre ; la seconde, celle de l'Allemagne, invoquant la raison d'État pour violenter les libertés locales et fouler aux pieds des garanties séculaires.

En résumé, Bismarck se plaint que les socialistes allemands puissent rester *dans son voisinage* et les autorités suisses ne se sentent pas menacées par la présence *chez eux* de ces mêmes socialistes. Telle est la faiblesse des gouvernements réputés forts et la puissance de ceux que nous avons l'habitude de considérer comme faibles.

Il est bien démontré maintenant que la neutralité de la Suisse n'a rien de commun avec sa tolérance vis-à-vis des révolutionnaires étrangers. L'Angleterre use de la même tolérance sans être le moins du monde une puissance neutre, et ces deux États si différents ne se rencontrent sur ce point qu'en raison d'un trait commun de leur constitution, la puissance d'un pouvoir central sachant se renfermer dans ses attributions naturelles.

Si ces preuves ne paraissaient pas suffisantes, on pourrait encore remarquer que deux autres États européens partagent avec la Confédération Helvétique le privilège de la neutralité. Ce sont la Belgique et le grand-duché de Luxembourg, qui, tous les deux, exercent une surveillance jalouse sur les étrangers. M. Boulanger en sait quelque chose. A côté d'un État non neutre qui offre asile aux proscrits de toute origine, voilà donc deux États neutres qui le leur refusent. Il n'y a par conséquent aucune connexité entre ces deux questions confondues à plaisir ces temps derniers par les diplomates européens.

Il résulte de tout cela que, dans l'affaire Wohlgemuth, M. de Bismarck ne visait pas à faire créer en Suisse le poste de procureur général que le Conseil Fédéral vient d'y établir, mais qu'il cherchait à la Confédération une querelle d'Allemand pour compromettre sa neutralité.

Les attaques renouvelées de sa presse officieuse montrent bien

d'ailleurs que Wohlgemuth n'a servi que de prétexte. Au fond, la Prusse en veut à la neutralité suisse, parce qu'elle gène ses projets sur la France.

Nous voilà donc ramenés à la première question que nous nous posions au début de cet article : la neutralité suisse est-elle simplement le résultat d'une convention, ou bien la Suisse se trouve-t-elle prédisposée à ce rôle par sa constitution même?

On voit toute la portée du problème : dans le premier cas, la neutralité suisse est absolument à la merci des États garants. Dans le second cas, elle peut résister avec une certaine efficacité aux calculs ambitieux d'un conquérant. Dans le premier cas, M. de Bismarck ne trouvera pas en face de lui d'autres adversaires que les cours d'Europe et saura peut-être s'en faire des complices. Dans le second cas, il se heurtera à la nature même des choses, et en présence de cet obstacle, ni son habileté ni sa violence ne lui viendront en aide.

Ainsi, nous avons, nous autres Français, un intérêt très actuel et très personnel à connaître les vraies causes de la neutralité suisse, et c'est pourquoi je convie mes lecteurs à les rechercher avec moi.

Si la Suisse a cette fortune particulière de résister aussi bien à l'ambition d'envahir ses voisins qu'au danger d'être envahie par eux; si sa constitution sociale repousse également l'une et l'autre de ces éventualités, nous pourrons dire que son caractère neutre est en quelque sorte pour elle un caractère essentiel, que les congrès diplomatiques l'ont simplement reconnu, mais qu'il n'est pas en leur pouvoir de le détruire.

Or il est bien certain que les cantons suisses n'ont jamais fait de grandes conquêtes, ni subi longtemps le joug de l'étranger. Pour compléter notre étude, il nous faut donc seulement examiner la raison de ce double phénomène, c'est-à-dire : 1° pourquoi la Suisse ne peut pas envahir ; 2° pourquoi elle ne peut pas être facilement envahie.

II. — Pourquoi la Suisse ne peut pas envahir.

Si on posait cette question à un diplomate, il répondrait infailliblement : La Suisse est un petit État démocratique resserré entre de grands et puissants États, avec lesquels il lui est impossible de se mesurer.

Cette réponse serait d'ailleurs parfaitement exacte, mais elle a le défaut de ne rien expliquer. Sans doute, la Suisse est un petit État démocratique resserré entre de grands États, mais pourquoi cela ?

Jetez les yeux sur une carte physique de l'Europe, et vous apercevrez la Suisse comme un chaos montagneux, entrecoupé de lacs nombreux et de vallées profondes. C'est le pays le plus élevé et le plus central de l'Europe occidentale ; ses neiges, en fondant, alimentent des fleuves qui portent le tribut de leurs eaux à la mer Noire, à l'Adriatique, à la Méditerranée, à la mer du Nord. Elle forme comme un immense piton dans l'ensemble des terres européennes. Toute l'explication que nous cherchons se trouve dans ces caractères physiques.

En effet, ce pays de montagnes est intransformable dans la plupart de ses parties. Sur une superficie totale de 41,418 kilomètres carrés (1), soit en chiffres ronds quatre millions d'hectares, un million et demi sont consacrés aux prairies et pâturages ; sept cent mille aux forêts et seulement un peu plus de six cent mille à la culture ; le reste, soit environ douze cent mille hectares, demeure improductif, et se répartit entre les chemins, les lacs, les pics neigeux et les glaciers (2).

La part du travail agricole est donc faible en Suisse relativement à l'apport des productions spontanées ; aussi la communauté s'y est-elle toujours fermement maintenue dans une portion importante du territoire. Les grandes initiatives, les activités puis-

(1) É. Reclus, *Géographie universelle*, t. III, p. 3.
(2) *Ibid.*, note de la p. 109.

santes n'y trouvent guère leur emploi; l'ensemble de la société se rapproche des conditions de vie les plus simples. Aucune complication importante ne prend naissance à l'occasion du travail, aucune hiérarchie puissante ne se crée par conséquent, et les familles vivent côte à côte dans l'égalité de leurs intérêts communs, sans qu'aucune d'elles ait l'occasion d'émerger au-dessus de la situation de ses voisines.

Je n'insisterai pas plus longtemps sur ces idées familières aux lecteurs de la Revue. Tous savent que là où le travail ne peut ni se développer ni se compliquer beaucoup, la hiérarchie sociale ne prend pas naissance; on reste à l'état égalitaire et indépendant des tribus patriarcales, parce qu'aucune nécessité pressante ne vous fait accepter le joug d'une discipline sous peine de mort, et les pouvoirs publics, quand ils se constituent, sont faits à l'image des familles; ils ont le même caractère d'égalité et de simplicité, ils sont *démocratiques*.

Les sociétés qui s'établissent sur des sols difficilement transformables ne sont pas cependant vouées d'une manière inévitable à la simplicité des organisations démocratiques. Il est une branche d'activité qui peut s'y développer magnifiquement dans certaines circonstances données, et c'est précisément celle qui amène les complications les plus brusques et les plus considérables. J'ai nommé le commerce.

Le commerce, en effet, n'a pas besoin de faire subir au sol de profondes transformations pour prendre son essor. Il en est presque absolument détaché, et nous le voyons fleurir tour à tour dans les riches plaines de l'Euphrate, comme au milieu des déserts de l'Assyrie, au sein de la fertile Angleterre, ou sur le rocher nu de Hong-Kong.

Mais la Suisse possède cependant dans sa constitution physique un obstacle presque insurmontable à l'établissement d'un commerce puissant et par là se trouve maintenue de force dans la pauvreté, la simplicité et la démocratie.

Le commerce vit des échanges et par conséquent des transports. Qu'un événement quelconque fasse croiser deux routes de caravanes en un point du désert, on fera tous les efforts possibles pour y

établir un entrepôt, un comptoir; que d'autres caravanes trouvent avantage à s'y arrêter, une ville se créera.

Il en est de même pour les ports de commerce. De pauvres exilés venant à se réfugier sur quelques arpents d'un sol vaseux, dans des lagunes improductives, ont pu fonder la puissante république de Venise, conquérir des royaumes et jeter l'éclat magnifique d'une richesse et d'un développement artistique restés fameux; mais la mer baignait leurs murailles, et c'est à bon droit que la dignité du doge était symboliquement unie à l'Adriatique. La situation de Venise au fond de cet immense golfe faisait d'elle le point le plus septentrional que l'on pût atteindre par la navigation; la difficulté des routes de terre créait alors à ce mode de transport une sorte de monopole, et les Vénitiens purent ainsi, grâce à leur position éminemment favorable, concentrer entre leurs mains le commerce d'une partie de l'Europe. La mer intransformable leur avait ouvert les voies de la richesse, parce que la mer est, comme le désert, une grande route naturelle.

La Suisse ne participe pas du caractère du désert, car les montagnes élevées et l'ensemble des massifs qui la couvrent y rendent les transports difficiles; non seulement son sol n'est pas une route naturelle, mais il s'oppose absolument parfois à l'établissement des routes et ne les permet en tout cas qu'à grands frais et au moyen de travaux compliqués. De plus, elle est sans aucune communication avec la mer; son caractère de terre haute l'éloigne naturellement des grandes dépressions baignées par l'Océan. Elle ne peut donc pas remédier à la difficulté des transports terrestres par les avantages de la navigation maritime. La navigation fluviale elle-même lui est à peu près interdite, sauf sur les lacs, et ne peut devenir par conséquent l'occasion d'un commerce actif.

Pour toutes ces raisons la Suisse est toujours restée, dans son ensemble, un pays pauvre; les intérêts de ses habitants ont conservé leur simplicité primitive et ont pu être facilement régis par la démocratie. Son gouvernement fédéral n'est, à vrai dire, qu'un groupement de petits pouvoirs locaux, incapable d'entreprises importantes ou d'une politique suivie. On comprend fort bien

que ces honnêtes bourgeois des cantons suisses ne cherchent pas querelle à des voisins riches et puissants.

Cette incapacité de la Suisse à dominer ce qui l'entoure éclate d'une façon plus nette encore dans la nature de l'émigration nombreuse à laquelle elle donne lieu.

Ce pays pauvre ne peut pas, en effet, nourrir ses enfants, et chaque année il en descend un certain nombre dans toutes les plaines de l'Europe et jusque vers le Nouveau-Monde; cependant nous ne voyons nulle part ni une colonie suisse ni un coin de terre quelconque où les Suisses exercent une influence prépondérante. C'est que la Suisse ne produit pas de *patrons*. Elle fournit en abondance des maçons, des fumistes, des pâtissiers, des vachers, des rémouleurs et, dans un ordre plus élevé, des architectes, des dessinateurs, des professeurs, des comptables. Jadis, elle formait le fond de la plupart des armées de métier de l'Europe et tirait grand profit de ses *capitulations*, c'est-à-dire des traités par lesquels tel canton s'engageait à fournir à la France, à l'Empire, au Saint-Siège, ou aux petits souverains d'Italie, une certaine quantité de mercenaires. Nombre de jeunes Suisses servaient en qualité d'officiers dans ces mêmes troupes et atteignaient parfois de hauts grades, mais nous ne voyons à aucune époque les émigrants suisses être *maîtres de leurs moyens de travail*; leur situation a pu être brillante dans certains cas, mais elle n'était pas *patronale.*

Aujourd'hui, grâce au développement industriel très remarquable que les inventions modernes ont produit en Suisse, on trouve un certain nombre d'usines dirigées et possédées par des nationaux, qui sont de véritables patrons, mais la situation inférieure de la nation suisse se fait sentir jusque dans les faits d'ordre essentiellement privé. En effet, ne pouvant fabriquer qu'avec des matières premières importées et en vue d'une clientèle étrangère, les industriels suisses ont deux fois à subir les tarifs des États voisins, que ceux-ci ne se gênent pas pour élever vis-à-vis d'un pays peu redoutable, avec lequel on n'a pas de ménagement à garder. La pauvreté des habitants et la faiblesse extérieure des pouvoirs publics porte donc à l'industrie nationale un double préjudice et vient encore s'opposer à ses progrès.

C'est ainsi que la Suisse est démocratique sans danger pour sa stabilité en restant pauvre et simple. A ce point de vue, la démocratie n'est en somme que la marque de sa faiblesse, de l'impossibilité où elle se trouve de rien entreprendre sur ses puissants voisins.

III. — Pourquoi la Suisse ne peut pas être facilement envahie.

Mais, par un curieux retour, ces mêmes phénomènes qui font sa faiblesse offensive lui donnent une force de résistance inouïe, dont elle a fourni à travers les âges de mémorables exemples. Nous n'aurions qu'une idée très incomplète de la Suisse si nous ne mettions pas en relief ce nouveau caractère.

Nous avons dit que la Suisse était un pays pauvre. Cela même est une première raison pour les conquérants avides et ambitieux de s'en détourner. « Monseigneur, disait à Charles le Téméraire, avant la bataille de Granson, l'envoyé de la ligue de Berne, il n'y a rien à gagner chez nous, car notre pays est pauvre et stérile; les éperons et les mors de vos chevaux valent plus d'argent que nous ne saurions en payer pour notre rançon si nous étions tous prisonniers. »

Non seulement la Suisse a échappé par sa pauvreté à une conquête générale, mais elle a été préservée également des immigrations qu'ont subies à certaines époques un grand nombre de pays riches. Au temps où les Normands parcouraient sur leurs barques légères les grands fleuves et les plaines fertiles de l'Europe occidentale, la Suisse vivait à l'abri de leurs incursions. Plus tard, l'Autriche essaya en vain de s'y implanter, et aujourd'hui elle se trouve placée en dehors des conflits européens dont la perpétuelle menace nous force à entretenir constamment nos armées sur un pied ruineux.

En somme, son indépendance a été rarement mise en péril par les attaques de ses voisins. Ce n'était pas une de ces contrées enviables prédestinées à la conquête. Il fallait, pour vouloir s'en emparer, l'ambition d'un Charles le Téméraire.

On sait quelles dures leçons lui donna cet énergique petit

peuple, aux célèbres journées de Granson et de Morat. La puissance du duc de Bourgogne, ses troupes dès longtemps aguerries et ses immenses richesses ne purent pas avoir raison des fiers et pauvres montagnards accourus à la défense de leur territoire, aux sons populaires du « Taureau d'Uri » et de la « Vache d'Unterwalden ».

Lorsque la victoire des confédérés fut complète et que les trésors de Charles tombèrent entre leurs mains, on put voir à quel point ce peuple simple poussait l'ignorance de la richesse ; le gros diamant du duc fut vendu un écu, sa vaisselle d'argent, ses dentelles de Flandre, ses tapis d'Arras furent partagés entre les soldats, qui n'en soupçonnaient ni l'emploi ni la valeur ; tout ce luxe royal était pour eux un spectacle nouveau.

Le naïf étonnement qu'ils manifestèrent en présence de ces richesses accumulées nous fournit au surplus l'explication de leur indomptable énergie et de leur triomphe. Loin des influences des grandes villes, les Suisses menaient une existence paisible, mais saine et vigoureuse ; aucune circonstance n'était venue les amollir, et si leur modeste condition de vie formait obstacle à la fondation d'un État puissant, si elle leur interdisait toute entreprise téméraire au dehors, elle leur conservait intacte la force de résistance inouïe qui est l'apanage des peuples pauvres. C'est bien là le lieu de rappeler une conclusion mise en lumière ici même par M. de Rousiers, à propos du Groënland, savoir, que les *familles patriarcales triomphent des familles-souches sur les sols pauvres et intransformables* (1). La Suisse est une de ces contrées où vient échouer l'esprit d'initiative, si fécond partout où la transformation se trouve possible. Le partage du butin conquis sur le duc de Bourgogne au soir de la bataille de Granson me semble indiquer bien nettement ce caractère. Dans la même journée, les communautés suisses faisaient preuve tout à la fois de leur valeur guerrière en présence d'un ennemi puissant et de la simplicité toute primitive de leurs mœurs.

Ce n'est pas seulement sur le champ de bataille qu'elles se mon-

(1) *La Science sociale*, t. VI, p. 342 à 345.

rent indomptables. Quand un protecteur puissant veut empiéter sur leurs libertés séculaires et leur imposer le joug d'une administration centralisée, la puissance défensive de leur démocratie se révèle alors calme et terrible. Je n'entreprendrai pas de refaire ici le récit de l'épisode de Guillaume Tell, ni d'en montrer le magnifique enchaînement social ; cette étude a été présentée aux lecteurs de la Revue par M. Prieur dans deux articles remarqués, auxquels il me suffit de les renvoyer aujourd'hui. Je me contenterai seulement de rappeler que si la Maison d'Autriche se vit obligée de reculer devant les cantons suisses, ce résultat ne fut pas dû à une circonstance passagère. La constitution même de cette démocratie simple et pauvre réussit à sauvegarder son indépendance et son autonomie vis-à-vis des baillis d'Albert d'Autriche.

En résumé, la grande force de la Suisse est dans sa pauvreté même, qui, d'une part, éloigne d'elle les conquérants, et, d'autre part, la maintient énergique et résistante en face de toutes les ambitions qui pourraient s'attaquer à elle, sous quelque forme que ce soit.

Cependant, il existe encore dans sa constitution d'autres éléments qui contribuent à la mettre à l'abri des entreprises de ses voisins. Cela se voit encore à la seule inspection de la carte.

Non seulement la Suisse n'est pas une terre qui tente les conquérants, mais sa configuration physique se prête mal aux rencontres guerrières. Il est fort difficile d'y faire pénétrer et surtout d'y faire mouvoir de grandes armées.

Dans sa *Géographie militaire,* M. Th. Lavallée a indiqué d'une manière très précise que certains territoires se trouvent prédestinés par leur situation géographique au rôle de champs de bataille. Tout le monde sait, par exemple, que la Lombardie, la Flandre, la Champagne, le Palatinat, le Hanovre, ont été nombre de fois le théâtre de grandes batailles. Les professeurs d'art militaire assignent à ce phénomène des raisons très plausibles et fournissent ainsi une contribution importante à l'étude sociale de ces contrées. La Suisse, au contraire, par-son énorme relief, par la difficulté des communications et des approvisionnements, se

prête mal aux combinaisons stratégiques. En revanche, elle offre toutes les facilités désirables à la guerre de partisans, et son sol peut, à cause de cela, être facilement défendu par ses pâtres, ordinairement si pacifiques. A ce point de vue encore, elle est naturellement inviolable.

Enfin, il existe une dernière raison qui est venue fortifier les premières et couvrir la Suisse d'une nouvelle garantie. C'est que, géographiquement, elle ne peut être réclamée dans son entier par aucune des grandes puissances qui l'environnent. Par la vallée du Rhône elle est française; par la vallée du Rhin elle est allemande; par le Tessin et les lacs elle est italienne; enfin, une partie de ses eaux s'écoule vers l'Autriche par l'Inn et le Danube. Ni la France, ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni l'Autriche ne peuvent donc aspirer à s'annexer la Suisse, elles pourraient tout au plus se la partager d'un commun accord si, comme nous l'avons déjà vu, la pauvreté des cantons n'y mettait un double obstacle.

Au surplus, nous ne connaissons dans l'histoire qu'un seul exemple de partage, celui de la Pologne, et les causes qui l'ont amené sont bien loin de se retrouver ici. La Pologne a été partagée parce que, d'une part, son gouvernement intérieur était devenu impossible, et que, d'autre part, elle constituait un danger permanent pour les États voisins. Instable et agressive, corrompue par le luxe et amollie par l'oisiveté, elle offrait tous les caractères les plus diamétralement opposés à ceux de la Suisse (1). C'est en vain d'ailleurs qu'on essaierait de relever une analogie entre l'organisation publique de ces deux pays. Si la Pologne était divisée en clans politiques, c'est que chacune des grandes familles de la noblesse voulait arriver à la domination souveraine; si la Suisse n'est aujourd'hui encore qu'une fédération de petits cantons, c'est que chacun de ces cantons gère complètement ses intérêts propres, mais *sans avoir l'occasion d'empiéter sur les intérêts du canton voisin.* Ce sont des groupes distincts, mais ce ne sont pas des groupes rivaux. Supposez-les un seul instant rivaux, et les

(1) Voir, dans *La Science sociale*, les articles de M. Poinsard sur la Pologne, t. VI, p. 298 et 443; t. VII, p. 273.

voilà obligés d'appeler l'étranger à leur aide; voilà, par conséquent, leur indépendance menacée et bientôt détruite.

Et si vous voulez savoir pourquoi ces cantons n'ont pas été rivaux, demandez-le encore à cette constitution physique de la Suisse, qui, les faisant pauvres et isolés, a réduit les intérêts à des intérêts locaux, simples et facilement régis par une démocratie autonome. De pareils intérêts ne prêtent pas le flanc aux rivalités, parce qu'ils ne s'exercent pas par délégation, et la démocratie, qui suffit à les régir, suffit aussi à les défendre.

En d'autres termes, la Suisse se trouve dans les conditions naturelles de la démocratie, et c'est pourquoi la démocratie s'y montre si efficace. Elle y est dans son milieu, et s'y développe normalement, comme l'oranger à Valence, ou le palmier dans les oasis.

IV. — La neutralité naturelle et la neutralité conventionnelle.

Nous avons donc prouvé que, *par sa nature même*, la Confédération Helvétique est un pays neutre, aussi peu susceptible d'envahir que d'être envahi, restant par suite absolument en dehors des luttes auxquelles se livrent les autres États de l'Europe.

Je ne vois guère, en effet, que ce seul pays qui jouisse d'un pareil privilège. Le grand-duché de Luxembourg et la Belgique n'ont été déclarés neutres que par suite de conventions diplomatiques éphémères. Ce sont, au contraire, et par excellence, deux de ces contrées qui servent périodiquement de champ de bataille à l'Europe. Leur situation me paraît donc absolument différente de celle de la Suisse; ils sont neutres *conventionnellement*, tandis que la Suisse est neutre *naturellement*.

La distance qui sépare ces deux genres de neutralité est considérable; on la saisit aisément en examinant les vicissitudes auxquelles ont été soumis, dans ce siècle, les pays à neutralité conventionnelle.

Un des exemples les plus instructifs en ce genre est celui de la ville de Cracovie.

La ville de Cracovie avait été constituée en État neutre sous la protection de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, et sous la garantie des puissances signataires du traité de Vienne. Cependant, en 1846, elle fut purement et simplement annexée par l'Autriche, d'accord avec la Russie et la Prusse, sans que cette annexion provoquât de la part des puissances garantes aucune démarche effective ; elles firent, il est vrai, quelques protestations diplomatiques pour l'acquit de leur conscience ; mais, comme, au fond, l'annexion de Cracovie à l'Autriche ne froissait ni leurs intérêts ni leur amour-propre, elles ne voulurent pas intervenir plus directement. Cela leur était difficile d'ailleurs, car le traité de garantie ne déterminait pas les conditions dans lesquelles cette garantie devait être fournie (1).

Pour justifier l'occupation de Cracovie, le chancelier de l'Empire d'Autriche, Metternich, invoquait les mêmes raisons que met aujourd'hui en avant le chancelier de l'Empire allemand pour menacer la neutralité helvétique : Cracovie était un foyer de révolution, un danger permanent pour ses voisins ; c'était là que se préparait l'insurrection polonaise ; un gouvernement soucieux de ses devoirs ne pouvait tolérer plus longtemps de pareils désordres, etc. En un mot, toutes les amplifications possibles sur la *raison d'État* se trouvent dans les dépêches de Metternich à ce sujet. Écrivant confidentiellement à l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le 4 janvier 1847, il résume admirablement sa pensée en ces termes : « Au fond, si l'on voulait se dépouiller de tout esprit de parti, de toute prévention, on devrait n'envisager cette affaire que comme une *mesure de police* (2). »

La seule difficulté était de faire admettre aux puissances cosignataires du traité de Vienne que l'Autriche avait le droit de prendre des mesures de police dans une ville qu'elle s'était engagée à respecter comme neutre. Metternich se tire de ce mauvais pas par des artifices diplomatiques d'un usage facile. En premier lieu, il fait annoncer au gouvernement français, par

(1) *Précis du Droit des gens,* par Albert Sorel, p. 354.

(2) *Mémoires, documents et écrits divers, laissés par le prince de Metternich,* t. VII, p. 361. Lettre confidentielle de Metternich à Apponyi.

Apponyi, l'occupation de Cracovie, en « réclamant son concours pour servir la *cause de l'ordre* dans les limites de son pouvoir. Certes, ajoute-t-il, ce gouvernement ne voudra pas être soupçonné d'accorder une espèce de protection morale à des entreprises dont le caractère est encore plus antisocial que politique (1). »

Du traité de neutralité pas un mot, comme vous voyez; c'est une omission voulue, une de ces omissions habituelles aux diplomates et qui permettent de déplacer complètement une question, de la faire dévier jusqu'à ce qu'elle se trouve rendue au point favorable.

Mais Metternich ne se borne pas à cette omission. Il sent que le gouvernement français pourra se trouver en butte à certaines attaques parlementaires, s'il sacrifie aussi facilement les intérêts de la Pologne; il vient donc à son secours en lui fournissant des arguments : « Veuillez porter sans perte de temps, poursuit-il dans le document déjà cité, la présente dépêche à la connaissance de M. Guizot et l'assurer qu'il ne courra aucun risque si, dans ses réponses à des interpellations qui lui seront faites, il se rend garant qu'en se décidant à occuper la ville libre de Cracovie, les trois puissances protectrices n'agissent pas d'après des vues *politiques*, mais uniquement par suite du sentiment de leur devoir d'empêcher la population paisible et le gouvernement de cette ville de devenir les victimes d'une conjuration dont l'un des premiers éléments est la *soif du pillage.* »

Grâce à ce trait final, le chancelier autrichien pensait ranger de son côté la « forte génération de 1830 », si amoureuse de son bien-être et de sa tranquillité, si sincèrement ennemie des perturbateurs de l'ordre matériel. Cependant les sympathies polonaises s'éveillèrent à la nouvelle des événements de Cracovie, et M. Guizot dut faire présenter à Metternich par l'intermédiaire de M. le comte de Flahaut, alors ambassadeur à Vienne, une dépêche de protestation. De Londres, lord Palmerston protesta également au nom du gouvernement anglais, et l'Autriche ayant répondu qu'elle « attachait aux traités la valeur de la foi jurée,

(1) *Mémoires, documents*, etc., t. VII, p. 194. Metternich à Apponyi.

qu'elle savait les respecter (1)... », mais qu'elle avait agi dans les limites de ses droits et de ses devoirs, tout fut oublié et pardonné de part et d'autre, tandis qu'un bataillon d'infanterie, un escadron de cavalerie et une batterie d'artillerie tenaient paisiblement garnison à Cracovie.

J'ai insisté, un peu longuement peut-être, sur cet épisode diplomatique, mais je tenais à montrer combien sont faibles les garanties stipulées par les congrès et les conférences, lorsqu'elles ne reposent pas sur une base naturelle, lorsqu'elles ne sont pas la reconnaissance et la consécration d'un état de choses normal.

On dira peut-être que le traité de Vienne aurait pu prévoir et déterminer les conditions précises dans lesquelles chaque État garant serait tenu d'intervenir ; mais jamais aucun diplomate ne voudra faire souscrire à son pays des obligations aussi dangereuses, aussi compromettantes pour l'avenir. Chacun d'eux veut au contraire lui réserver la faculté d'intervention ou de non-intervention, suivant les circonstances du moment. Pour obtenir ce résultat, il ne faut pas d'engagements trop détaillés.

Remarquez d'ailleurs que ce défaut de précision n'empêche pas une puissance d'agir efficacement, *quand elle le veut*, en faveur d'un État neutre. Au moment de la guerre de 1870, l'Angleterre, voulant sauvegarder la neutralité de la Belgique, signa avec la France, le 11 août, et quelques jours après avec la Prusse, des traités qui prévoyaient la violation du territoire belge et par lesquels elle s'engageait à employer au *besoin toutes ses forces militaires et navales* à sa défense. Voilà qui est sérieux ; mais en agissant ainsi, l'Angleterre ne se réclamait de son titre d'État garant qu'en raison de ses dispositions *du moment* vis-à-vis de la Belgique. La preuve, c'est que l'Autriche et la Russie, sous la garantie desquelles la neutralité belge se trouvait placée au même titre par le traité de 1839, ne firent aucune manifestation.

Citons encore un fait pour montrer à quel point les diplomates signataires d'une convention de neutralité sont soucieux de réserver pour leurs gouvernements la liberté de la garantir ou de

(1) *Mémoires, documents*, etc., t. VII, p. 359 et 360.

l'abandonner, à leur gré. A l'époque des négociations relatives à la neutralité du Luxembourg, lord Stanley, depuis lord Derby, d'accord avec les plénipotentiaires prussiens, fit insérer dans le traité les mots de « *garantie collective* ». Or, savez-vous quelle petite perfidie renfermaient ces deux mots? Lord Stanley prit soin de l'expliquer lui-même dans un discours tenu le 14 juin 1871 à la Chambre des Communes : « La garantie actuellement donnée n'est que collective, dit-il ; c'est ici une distinction importante ; cela signifie que, dans le cas de violation de la neutralité, toutes les puissances signataires du traité pourront être appelées à donner leur action collective, mais pas une de ces puissances ne peut être mise en demeure d'être appelée à agir seule ou séparément. C'est là un cas, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de responsabilité limitée (1). » Ne serait-on pas plutôt tenté de dire que c'est là, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une simple plaisanterie? Il suffit, en effet, qu'une seule des puissances signataires ait intérêt à violer la neutralité du Luxembourg, pour que la garantie des autres se trouve réduite à néant. Il aurait autant valu dire à M. de Bismarck : « Quand il vous plaira d'annexer un nouveau grand-duché à l'Empire, personne ne pourra y mettre obstacle. » Le Conseil d'État luxembourgeois a d'ailleurs pris soin de protester avec énergie contre cette interprétation, mais sa juste colère n'a pas ému les puissances. D'autre part, le chancelier allemand, libre de mettre la main sur le Luxembourg quand il voudra, se garde bien de le faire, parce qu'il prévoit sans doute quelque intervention efficace et positive, tirant son origine non de la lettre d'un traité, mais du simple mécontentement d'un État assez fort pour faire respecter ses volontés.

On peut donc dire que la convention de neutralité relative au Luxembourg est le chef-d'œuvre du genre, parce qu'elle laisse toute liberté aux gouvernements qui l'ont signée.

Et maintenant, si nous faisons un retour vers la Suisse, si nous considérons que *par lui-même* le traité de neutralité qui la couvre

(1) *Précis du Droit des gens*, par Albert Sorel, p. 356.

n'a pas plus de valeur que celui qui couvrait Cracovie, si nous constatons que cependant la neutralité suisse n'a pas été violée depuis le commencement du siècle ; que, depuis longtemps déjà, dans les siècles précédents, elle avait réussi à rester neutre *en fait*, nous serons une fois de plus conduits à cette conclusion : La neutralité de la Suisse résulte de sa constitution même et emprunte à cette origine une force exceptionnelle.

M. de Bismarck parviendra-t-il à vaincre d'aussi puissants obstacles? Assurément non. Sans doute, il lui sera possible de violer à un moment donné le territoire de la Confédération, d'y faire passer une armée, par exemple, mais tout projet tendant à l'annexion de la Suisse, même de la Suisse allemande, est condamné d'avance par la nature même des choses. Devant ses uhlans et ses fonctionnaires, la Suisse renouvellerait le serment du Rütli et chasserait, un jour ou l'autre, l'étranger de ses montagnes.

H. Saint-Romain.

LE

CONTINENT AFRICAIN.

VIII.

LA ZONE ÉQUATORIALE DU CENTRE (1).

IV. — La région du Dourah et des paturages du Nil Blanc (2).

Nous avançons dans notre voyage d'exploration à travers la zone centrale africaine : il ne reste plus qu'une étape à franchir, pour rejoindre la frontière des *Déserts du nord*, qui nous sont connus.

Parmi les Noirs rejetés dans l'aire qu'infeste la mouche tzétzé, et par là même privés de bétail, nous avons observé jusqu'ici que la chasse, se substituant au travail du pâturage rendu impossible, forme, au point de vue social, un fond commun, une sorte de trame générale sur laquelle viennent pour ainsi dire se broder les modifications apportées par les autres influences. Dans les régions que nous venons de parcourir, celle du *manioc*, celle *des forêts et de la banane*, en dernier lieu celle de *l'éleusine*, l'hu-

(1) Voir *La Science sociale*, t. IV, p. 56 ; t. V, p. 72 et 457 ; t. VI, p. 38 et 506 ; t. VII, p. 773 et 446.

(2) Sources : *Niger et Bénué*, Plon, 1880 ; le Dr Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, Hachette, 1875 ; le commandant Gallieni, *Voyage au Soudan français*, Hachette, 1885 ; l'abbé P. Bouche, *la Côte des Esclaves*, Plon, 1885 ; *Annales de la Propagation de la Foi*, t. LX, n° 356, Lyon, bureau des Missions catholiques ; É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. X, Hachette ; Champollion-Figeac, *Égypte ancienne*, Firmin-Didot, 1876 ; *Univers pittoresque*, t. III, Nubie, Firmin-Didot, 1878.

midité du climat et la brièveté des saisons sèches développent, de préférence à toute autre, la végétation arborescente : elles engendrent *la forêt*, et donnent par là même, à *la chasse*, le pas sur tous les autres travaux.

Ce *lieu principal* de la chasse en Afrique a une limite, à laquelle nous touchons, et qui est caractérisée vers le nord de la zone équatoriale par l'arrêt des peuples cannibales et de leurs cultures d'éleusine.

Il est fort difficile de tracer au juste cette limite, les contrées qu'elle traverse étant en grande partie inexplorées. J'ai dû, sur la carte ci-jointe, comprendre seulement dans son enceinte les territoires qu'occupent les sociétés formellement reconnues comme répondant au type de la région. Mais il est à présumer que des nations analogues s'étendent à travers le centre africain, dans la direction de l'ouest, jusqu'au confluent de la Bénué et du Niger; cette présomption est basée sur les résultats des reconnaissances poussées dans les deux sens par les plus récents voyageurs; je citerai, parmi les peuplades rencontrées sur la rive gauche de la Bénué, les *Akpoto*, les gens du *Mitshi*, etc., que l'explorateur A. Burdo décrit comme positivement anthropophages et se livrant à la culture de l'éleusine (1).

I.

Au sortir des forêts vierges et des bananeraies, la récolte du mauvais petit « blé des chasseurs » est déjà l'indice d'une modération des saisons humides, qui laisse au grain le temps de se former. A mesure qu'on avance au nord, en s'éloignant de la ligne équatoriale, l'humidité continue à décroître : la saison des pluies compte de plus longues séries de beaux jours, qui donnent moyen de lutter par le sarclage contre l'invasion des plantes adventices et qui permettent à certaines céréales de se couronner de lourds épis. Par l'allongement des saisons sèches, on en vient à ne plus trouver qu'au temps des pluies l'humidité du sol né-

(1) Burdo, p. 157, 177, 262, 273, etc.

cessaire à la germination. La balance du climat penche alors définitivement, au préjudice de la forêt, en faveur de la culture. L'objet principal de cette culture est le *dourah.*

Connu et cultivé en Europe en petites quantités, surtout comme

LES RÉGIONS DE L'AFRIQUE CENTRALE.



fourrage, sous le nom de *sorgho* ou *millet d'Inde*, le dourah est la céréale dominante, en Afrique comme en Asie, sur toute l'aire comprise entre les pays équatoriaux et la région des déserts sablonneux qui traverse ces deux parties du monde et que parcourent les chevriers et les chameliers. A l'entrée de ces déserts, la sécheresse arrête la culture; si l'on passe plus au nord, le climat change, l'orge et le froment apparaissent.

La section du globe spéciale à la production en grand du dourah

est ainsi bien déterminée. Dans toute cette vaste contrée, ce grain peut être considéré comme la base de l'alimentation de l'homme. Même pour les pasteurs arabes du Soudan, la galette de dourah est d'une extrême importance : à plus forte raison, pour les populations nègres que nous allons observer, et surtout pour celles qui sont entièrement privées de bétail.

Le dourah est une graminée appartenant au genre des houques (*Holcus*). Dans le pays qui lui est propre, sa tige s'élève, au dire des voyageurs, jusqu'à quinze pieds de haut en moyenne; elle est forte, raide, celle surtout des variétés tardives, que l'on emploie à faire des claies et des palissades. Cette hampe vigoureuse se garnit de feuilles simples, pointues, traversées dans leur longueur par une nervure blanchâtre, ressemblant en somme aux feuilles du maïs. Au sommet, s'étalent les larges panicules qui se chargeront de grains.

Il y a une quinzaine de variétés de dourah, dont la semence est plus ou moins teintée, la pellicule plus ou moins résistante. L'une de ces variétés, nommée sur le haut Nil *fétérita*, fournit un grain très blanc à écorce mince : elle est considérée comme « première marque », et fixe le prix des autres.

Cette belle variété elle-même est loin d'être aussi avantageuse, comme qualité alimentaire, que le froment. Mais la récolte fournie par quelques pieds seulement de dourah est considérable; la qualité est compensée par la quantité : c'est une céréale à très grand rendement.

La farine de dourah ne peut servir à faire du véritable pain, « à cause de la faible proportion d'amidon soluble qu'elle contient (1) » : c'est, du reste, le cas général pour les céréales cultivées dans les pays intertropicaux. Le grain, écrasé par la pression et le glissement entre deux pierres plates, ou broyé dans un mortier à l'aide d'un lourd pilon de bois (suivant que les lieux fournissent le bois ou la pierre), est mis en pâte et fermente. Si on laisse lever la pâte, il faut ensuite l'étendre en minces galettes que l'on fait cuire dans la poêle à la façon des crêpes : c'est le

(1) Schweinfurth, t. I, p. 242.

kisséré des Arabes. Chez les Noirs, on n'attend pas si longtemps la fermentation; la pâte est pétrie en boules, enveloppée de feuilles et cuite sous la cendre (1). Cette préparation, qui nécessite l'emploi de grandes et larges feuilles, ne peut convenir aux peuples dont le seul ombrage est fourni par les maigres acacias du Soudan; elle est exactement la même que celle de *l'éko* ou *akassa*, boule de farine de maïs, qui fait le fond de la nourriture sur la côte de Guinée (2), près du bananier et de l'élaïs.

Voici en résumé les conditions qui déterminent le travail de l'homme dans la nouvelle région que nous allons aborder, la plus septentrionale de la zone centrale africaine : la présence de la mouche tzétzé, s'opposant à l'élevage du bétail, ne laisse vivre que quelques chèvres, des chiens et des volailles; la forêt, s'éclaircissant, se fractionnant, rend la chasse de plus en plus incertaine et insuffisante; enfin, les plateaux secs couverts d'herbe et de broussailles, s'élargissant de plus en plus, offrent comme ressource la culture d'une céréale à produits très abondants.

Si l'on trouve dans cette région des populations nombreuses et denses, c'est la *culture du dourah* qui les nourrit (3).

Tel est, en effet, le travail principal auquel s'adonnent les Noirs sur les terrains propres à cette culture; soit que, vaincus et réduits par les Arabes vachers, ils cultivent pour nourrir les conquérants et alimentent par leurs tributs en grains le trafic des caravanes qui se dirigent vers le Sahara; soit que, défendus jusqu'ici par la tzétzé contre l'envahissement des pasteurs du désert, ils n'aient à souffrir que des razzias intermittentes de la part des nomades ou des réquisitions de la part des « seigneurs marchands ». C'est le cas des *Bambarras*, à l'ouest de la région; c'est celui des *Mittous*, des *Bongos*, etc., à l'est.

La première conséquence de l'état des choses que nous venons de décrire est celle-ci : par l'absence du pâturage et de la chasse en tant que moyens sérieux d'existence, les hommes ne peuvent se livrer qu'à la culture; ils travaillent aux champs avec les

(1) Schweinfurth, t. I, p. 241, 242 etc. Gallieni, p. 383, 391, etc.
(2) L'abbé P. Bouche, p. 59.
(3) Schweinfurth, p. 239.

femmes et les enfants (1). Dès lors la polygamie illimitée en usage chez les Noirs chasseurs n'a plus sa raison d'être : le nombre *maximum* des épouses chez ces peuples agricoles semble être de trois. Dès lors aussi, le lien social qui réunit les ménages entre eux est basé *sur les nécessités de la culture*.

D'une manière générale, on sème à la fin de la saison sèche; le dourah lève, grandit et mûrit pendant la saison des pluies, à l'expiration de laquelle a lieu la récolte (2).

On jette la graine, parfois en quantité assez forte, dans des trous peu profonds creusés dans les champs à une distance d'environ un mètre les uns des autres; la terre est ramenée par-dessus et foulée avec les pieds (3). Sitôt la graine levée, on l'éclaircit en arrachant les plants trop nombreux, qui sont repiqués plus loin; puis, dans les premiers mois, et une fois pour toutes, a lieu un labour, ou sarclage, suffisant « tout juste pour enlever de la surface du sol les mauvaises herbes, qui croissent avec autant d'abondance que de vigueur (4) ».

Ces différents travaux sont exécutés, chez les Bambarras, à l'aide d'une petite pioche rectangulaire à manche très court; les Bongos et leurs voisins utilisent une bêche à bec rond, nommée par les Nubiens *molotte*, et par les indigènes *loggoh*.

L'importance de cet instrument est très considérable à tous les points de vue. D'abord, la fabrication du fer amène dans le pays une sorte d'industrie : il y a des forgerons de profession, et même un commerce assez actif basé sur le trafic des objets en fer (5). La monnaie, étalon de valeur pour tous les produits, est dans le pays Bengo le *loggoh-kollouti*, fer de bêche dégrossi. Nous sommes bien dans un pays agricole : ce n'est plus en bestiaux, en pelleteries, en perles ou autres ornements que se solde aux parents le prix d'une fiancée, c'est en fers de bêches (6).

Voilà donc les procédés rudimentaires usités pour la culture

(1) Schweinfurth, t. I, p. 257, etc.; Gallieni, p. 385, etc.
(2) Schweinfurth, t. I, p. 238; Gallieni, p. 383.
(3) Schweinfurth, t. I, p. 257-258.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 240.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 268; Gallieni, p. 388.
(6) Schweinfurth, t. I, p. 268.

du dourah dans notre région. Y aurait-il avantage à perfectionner cette méthode par des labours profonds, des défonçages du sol? Le Dr Schweinfurth pense que non : « Tout projet d'améliorer la condition des naturels par l'accroissement des récoltes, dit-il, est une illusion : la partie peuplée de leur territoire ne peut pas nourrir plus d'habitants qu'elle n'en compte aujourd'hui. » En veut-on savoir la raison? « En l'absence de fumure, dont les éléments sont peu communs dans le pays (par l'absence du bétail), une meilleure pratique agricole ne servirait qu'à doubler la quantité de paille, sans aucun bénéfice sous le rapport du grain. La terre, qui, en beaucoup d'endroits, se fatigue dès la seconde année, s'épuiserait encore plus vite (1). »

Cette rapide usure des terres, que justifie l'abondance des récoltes, impose au cultivateur la nécessité de varier l'emplacement de ses champs. Il lui faut donc souvent reprendre la lutte contre la végétation spontanée, forestière ou herbacée; il a intérêt à ne pas trop laisser vieillir la jachère, afin de trouver moins de plantes sauvages à détruire, et de les détruire plus efficacement. C'est donc autour des villages, « dans un rayon de 4 à 5 kilomètres, » que se trouvent les territoires alternativement en culture et en savane, affectés spécialement aux habitants (2). Au delà, jusqu'aux confins des villages voisins, s'étend la brousse déserte.

L'appropriation des terres à la reprise de la culture se fait au moyen du feu; on incendie la savane au commencement de la saison sèche, après les moissons. Sous ce chaud climat, c'est le moyen le plus facile et le plus expéditif de nettoyer le sol. Cette méthode de défrichement a de sérieuses conséquences au point de vue social.

(1) Schweinfurth, t. I, p. 240. On trouve, en Chine particulièrement, des exemples de populations extrêmement denses vivant de céréales sur un territoire très restreint et toujours utilisé, sans usure apparente grâce à l' « engrais humain ». Je ne crois pas que ces exemples infirment la théorie émise par Schweinfurth en ce qui concerne les pays secs et chauds, où les engrais forts ne sont jamais utilisés, parce qu'ils *brûleraient la terre*, et nuiraient à la récolte : les lieux où la fumure peut produire une fertilité constante sans dommage pour la végétation sont les terrains profonds, arrosés, et situés sous un climat où l'on n'a pas à craindre l'excès de la chaleur.

(2) Gallieni, p. 385.

On comprend d'abord qu'il est impossible à un particulier de songer à se bâtir une habitation isolée, d'installer où bon lui semble sa case, ses greniers et ses cultures. Si chacun voulait allumer de son côté son petit incendie personnel, il s'ensuivrait un embrasement général, irrégulier, imprévu, dont d'innombrables sinistres seraient le plus clair résultat. De même, le feu régulièrement mis à la savane par les gens d'un village ne saurait épargner l'habitant isolé. Il y a donc nécessité de se grouper en villages, et de grouper également les cultures. Aucun indigène ne peut s'affranchir de cette règle : il appartient toujours à tel ou tel village.

C'est donc en commun qu'on allume l'incendie, en commun aussi qu'on le gouverne et qu'on l'arrête. Cette opération nécessite un assez grand nombre d'associés ; elle est l'origine de la fête du *Koumou*, préalable aux semailles, décrite par le commandant Gallieni (1). Dans cette cérémonie, tous les hommes du village, après avoir enfermé dans les cases les femmes et les enfants sous les menaces les plus terribles, sacrifient à leur fétiche des calebasses de miel et un grand nombre de poulets ; puis, suffisamment rafraîchis de bière et d'eau-de-vie de grains, ils courent en groupe à travers les champs, en faisant mille contorsions et danses extravagantes, et en frappant continuellement le sol de grandes branches sèches dont ils sont armés, comme pour abattre le feu.

Le résultat de l'entreprise d'incendie, nécessairement faite en commun, c'est que le sol ainsi livré à la culture sera le *champ commun* du village. La place est large, et tout chef de ménage peut en ensemencer ce qu'il veut comme étendue.

Chacun récolte en effet ce qu'il a semé : dans les villages voués à la culture du dourah, on se marie vers dix-sept ans, et chaque homme marié vit en maître avec ses femmes et ses jeunes enfants, dans une petite case conique dont le diamètre à ras de terre n'excède pas 20 pieds (2). Ordinairement cette étroite habitation est encore encombrée d'une grande jarre en vannerie, enduite

(1) Gallieni, p. 330.
(2) Schweinfurth, t. I, p. 266.

d'argile, où l'on serre la récolte du ménage; sur quelques points, le grand vase à grain est érigé près de la case, sur des poteaux, et recouvert à part d'un toît aigu (1). Mais enfin chaque ménage a sa culture, *son habitation et sa provision particulières*. La communauté du champ, dont nous venons de parler, n'est donc pas une communauté de famille, basée sur les liens du sang : c'est une association nécessairement issue des circonstances du travail, et ne s'étendant qu'aux intérêts communs développés chez les agriculteurs : la protection du territoire et une certaine police.

Nous sommes en présence d'une population qui se livre à la *culture en famille instable* : il est intéressant de la comparer à celles du même type qui ont été décrites dans la Revue par M. Demolins (2), et dont il a pris l'exemple en Champagne.

Il y a d'abord une différence à relever : le paysan du village à banlieue morcelée est, en France, propriétaire du fonds, quant aux parcelles qu'il détient : c'est sa situation légale; tandis que la banlieue morcelée du village africain n'est attribuée en pleine propriété à personne dans aucune de ses parties; le droit de propriété y est remplacé par la jouissance annuelle du sol emblavé. Cette jouissance, on le comprend, n'exerce pas sur la *prévoyance* de la masse une action aussi puissante (3) que la possibilité d'acquérir le plein domaine : loin de là; en outre, on ne se dispute pas la terre lorsqu'il y en a pour tous. Par suite, le Noir n'est pas incité à la limitation de la population (4). Les familles de Bongos, notamment, sont fécondes

A part cette divergence certainement importante, et pour ce qui concerne la vie de chaque jour, la condition du cultivateur africain se rapproche sensiblement du sort que les coutumes de partage ont fait au paysan champenois.

En Afrique, l'incendie du sol se substitue au pâturage communal des jachères (5), au « droit de vaine pâture » que pratiquent

(1) Des gravures représentant les cases et les greniers sont publiées dans presque tous les récits de voyages.

(2) *La Science sociale*, t. V, p. 18 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 28, 29.

(4) *Ibid.*, p. 30.

(5) *Ibid.*, p. 26.

nos villages à banlieue morcelée et il produit les mêmes effets. L'assolement se divise en plusieurs sections, dont l'une en jachère, destinée à être incendiée pendant l'année courante, et les autres réservées pour l'être à la suite, périodiquement. Il n'est pas loisible au cultivateur, dans un cas comme dans l'autre, de se dégager de l'assolement réglementaire : ne pouvant incendier seul où bon lui semble, chaque habitant devra, pour profiter de la terre neuve, ensemencer sa portion du terrain brûlé en commun l'année précédente; sarcler, monter la garde contre les oiseaux pillards, enlever sa récolte, en même temps que ses compagnons; enfin, « suivre servilement la culture de son voisin, sous peine de voir le fruit de son travail compromis et même détruit (1). » De même qu'en Champagne, c'est là une des raisons qui maintient dans notre région une culture routinière et difficilement perfectible.

Une pareille réglementation, en outre de l'agglomération forcée des habitants, nécessite la présence d'une *autorité* : elle surgit encore des circonstances du travail. Nous ne voyons pas ici cette autorité se fixer, comme chez les peuples chasseurs, sur la tête d'un guerrier jeune, courageux, distingué par la vigueur et l'adresse; elle s'incarne, par la force des choses, en des hommes d'un tout autre caractère.

Parmi les chefs de ménage que nous rencontrons vivant chacun dans sa case et possédant son grenier à part, la masse est imprévoyante : c'est là, d'ailleurs, la condition générale de l'humanité, et les Noirs ne font pas exception à cette règle (2). Après la récolte, durant la saison sèche où l'on n'a rien à faire, le plus grand nombre des habitants vit largement de son grain : les femmes, tout le long du jour, manœuvrent le pilon et font cuire les boules de farine; une bonne proportion du grain, qui devrait durer jusqu'à la moisson suivante, est mise à fermenter à part pour fabriquer une forte quantité de bière (3), que font désirer à la fois, pendant de longs mois, la chaleur et l'oisiveté. On

(1) *La Science sociale*, t. V, p. 27.
(2) Gallieni, p. 383, 384; Schweinfurth, t. I, p. 274.
(3) Schweinfurth, t. I, p. 180; Gallieni, p. 375, 387.

s'enivre, on joue, on perd, et, avant la fin de l'année, les grandes jarres sont vides; la semence elle-même a disparu. On doit alors chercher à vivre par d'autres ressources; l'imprévoyant se jette sur tout ce que l'on peut avaler pour se nourrir : il n'est pas difficile (1); il mange de tout, « tout, dit le Dr Schweinfurth, excepté l'homme et le chien ». Nous avons vu précédemment la cause de cette dernière exception (2).

Tous les ans, lorsque revient la saison des pluies, il faut se pourvoir de semences, sous peine de n'avoir plus tard rien à récolter. C'est alors qu'intervient l'indispensable « patronage ». L'homme économe, *rara avis*, fournit à l'emprunteur ce dont il a besoin, mais à de justes conditions de retour et de profit : l'obligé devient pour un certain nombre de jours l'ouvrier du créancier, qui ayant su garder une semence abondante, a lui-même besoin de bras supplémentaires pour la bien utiliser. Ce pacte, il faut le croire, n'a rien d'absolument draconien, car la richesse chez ces Noirs n'est guère acquise qu'à ceux qui atteignent un âge avancé, et ils sont peu nombreux (3).

Le vieillard, lorsqu'il a été prévoyant et n'a pas de dettes, est en situation d'épargner. Il voit chez lui le nombre de bouches à nourrir diminuer par l'établissement des jeunes; une part de la provision de grains qu'il recueille se trouve donc en stock disponible. En outre, quand il a marié ses filles, la monnaie en fers de bêche s'est entassée dans son trésor. Il est alors entouré d'une clientèle d'emprunteurs qui deviennent ses journaliers; il a des loisirs qu'utilisent la réflexion et l'observation, facilitées par l'expérience de la vie. Ces qualités accroissent encore son prestige; on le suppose en rapport avec le « fétiche », avec les esprits bons ou mauvais : puissant moyen d'action pour la police, dont le vieillard se charge parce qu'il y a le plus grand intérêt.

A proximité de chaque village s'élève un bouquet de bois, ou au moins un grand arbre, garanti de l'incendie par un « chemin de ronde » soigneusement entretenu, bordé lui-même d'une levée

(1) Gallieni, p. 450; Schweinfurth, t. I, p. 263, 264.
(2) *La Science sociale*, t. VII, p. 463.
(3) Schweinfurth, t. I, p. 263.

de terre avec une petite haie. C'est le temple du « fétiche » Après le travail de la journée et le repas du soir, les habitants, assis près de leurs cases, jouissent, — tout en fumant leurs énormes pipes, — d'un instant de repos et de la fraîcheur délicieuse qu'apporte le crépuscule. Tout à coup des sons extraordinaires se font entendre dans la direction des arbres-fétiches; tous les yeux se tournent de ce côté; des lumières mobiles, des têtes hideuses, des ombres menaçantes apparaissent en ce lieu, que protège la terreur superstitieuse. Parfois une voix étrange se fait entendre, dénonçant un vol ou un autre délit, adressant des sommations aux coupables. C'est le forgeron du village, qui sur l'ordre du vieillard-chef, son *principal client*, simule l'apparition du fétiche. Le lendemain, il trouvera à une petite distance du bois sacré les offrandes des gens intimidés : des calebasses pleines de mil et quelques poulets.

Tel est l'un des procédés de gouvernement du vieillard riche, ou *nyéré*. Un *nyéré*, s'il est seul dans le village, ou les *nyérés* réunis en conseil quand il y en a plusieurs, forment le pouvoir public du lieu (1). Ces *nyérés* sont simplement des patrons, dont on ne peut se passer, parce que seuls ils ont la prévoyance et sauvent chaque année le peuple d'une affreuse disette. Ce ne sont point des conquérants, des vainqueurs : leur gouvernement est doux, libéral, même un peu trembleur; ils n'agissent que par persuasion et par influence. Ils ne sont pas revêtus du pouvoir judiciaire. Leur situation politique est précaire, et « la plupart des résolutions graves intéressant le village sont prises en commun dans des *palabres* où tout homme libre peut se faire entendre (2) ». Quel contraste avec l'irascible roi *Mouskia* chez les Niam-niams, ou avec ces chefs *Voua-Touta*, siégeant sur un tabouret d'airain, avec leur conseil derrière eux, et transmettant leurs ordres au moyen de sifflets en fer (3)!

Au sortir des pays de bataille et d'anthropophagie, n'est-ce pas

(1) Schweinfurth, t. I, p. 251, etc. A. Gallieni, p. 449, etc.
(2) Gallieni, p. 330; Schweinfurth, t. I, p. 274.
(3) *La Science sociale*, t. VII, p. 469, et t. V, p. 471.

une véritable idylle que nous rencontrons chez ces bons cultivateurs?

Hélas! la médaille a son revers.

Nous voyons jusqu'ici l'ensemble de ces petites sociétés se modeler, se déterminer par l'influence de la culture. Or, ce mode de travail, ainsi que la démonstration en a été faite dans la Revue (1), ne détruit pas l'organisation préexistante de la famille, il ne crée pas un ordre spécial de stabilité ou d'instabilité familiale. Dans le cas que nous observons, la famille du *nyéré* suit le sort commun à toutes celles du village : les enfants se sont établis isolément, aucun d'eux ne recueille exclusivement la situation créée par le père dans ses vieux jours. Sous ce rapport, comme sous plusieurs autres, le lecteur attentif l'a vu, le *nyéré* rappelle, dans les grands traits de sa condition, quelqu'un de nos paysans économes, parvenu à se constituer un petit avoir, élu conseiller ou maire de sa commune, mais dont les fils, après le partage obligatoire, deviendront propriétaires indigents, artisans ou simples journaliers. La petite situation patronale instable, chez les Noirs comme chez les Blancs, est périodiquement rasée par la mort, et son influence ne saurait s'étendre d'un village à l'autre, former entre ces minuscules sociétés éparses les relations que peut créer l'existence d'une aristocratie rurale basée sur la transmission intégrale de l'établissement paternel à une suite d'héritiers choisis.

Aussi les peuples de notre région sont-ils constitués en dehors de tout lien national. Aucune cohésion, aucune entente n'existe de village à village : « tout le pays est divisé en petites communes indépendantes et vivant entre elles dans une anarchie complète (2). » Rien, par suite, ne fut plus facile aux nombreuses tribus des Arabes vachers que de fonder, au sud de leurs déserts, les riches sultanats de Wadaï, Baghirmi, Kanen, Bornou, Adamaua, Sokoto, etc., englobant des milliers et des milliers de villages nègres; rien n'est simple à expliquer comme les progrès des Talibés d'Ahmadou au milieu des municipes isolés des

(1) *La Science sociale*, t. II, p. 225-230.
(2) Schweinfurth, t. I, p. 250.

Bambarras, ou l'établissement des Zéribas (1), à l'aide desquels les « seigneurs marchands » de Khartoum ont réduit en servitude les Bongos et leurs voisins.

Dans la zone centrale africaine, c'est bien la région du dourah qui est le principal théâtre de la traite des Noirs; non seulement les femmes et les enfants y peuvent être, comme ailleurs, pris et livrés aux trafiquants; les hommes même, *habitués à la culture*, ce que nous n'avons pas trouvé dans le reste de la zone, sont recherchés et enlevés en masse pour les travaux agricoles des oasis, au prix de massacres épouvantables et de dévastations inouïes. La race des Bongos, des Mittous, des Belandas, etc., a presque disparu devant une exploitation effrénée. Les captifs bambarras figuraient jadis en grand nombre à bord des négriers chargés pour le Nouveau-Monde; ils cultivent aujourd'hui les champs du Dahomey. Non seulement les Arabes, mais encore les rois nègres de la côte de Guinée, exploitent ces populations, dont le fractionnement paralyse la résistance.

II.

Nous terminons ici, avec la région du dourah, l'étude de la zone centrale. Quittant les frontières de l'empire de la mouche tzetzé (2), nous rencontrons dans le vaste continent africain un petit territoire, où nous sommes conduits tout naturellement en suivant la culture du dourah : c'est un pays de pasteurs sédentaires, qui s'avance comme un coin entre la zone montagneuse de l'Est et les déserts occupés par les nomades du Nord.

Sous les noms de *Denkas, Nouërs, Chilouks*, ces pasteurs sédentaires et cultivateurs occupent les terrains d'alluvion créés par le Nil Blanc et ses affluents. Un grand nombre de caractères sociaux sont communs à tous, et il se différencient spécialement par la place plus ou moins importante accordée dans leurs moyens d'existence à l'exploitation du bétail, selon que les con-

(1) C'est-à-dire lieux fortifiés par des retranchements.
(2) Schweinfurth, t. I, p. 66.

ditions du lieu permettent à chaque peuplade d'affecter au pâturage des espaces plus ou moins étendus. Ce dernier travail, en effet, plus attrayant que la culture, est pratiqué de préférence.

Pour faire connaître le mode d'existence des Denkas, nous allons d'abord donner la parole à dom Daniel Soroûr-Dharim-Dèn, le premier prêtre catholique nègre du centre de l'Afrique, originaire de cette nation (1).

« Denka, dit-il, est une réunion de vingt-quatre tribus échelonnées sur le rivage du Nil Blanc, depuis le sixième jusqu'au douzième degré de latitude... Le peuple denka est un peuple pasteur et laboureur à la fois; ce sont là les principaux travaux auxquels l'enfant est exercé à mesure qu'il grandit. Devenu à son tour chef de famille, il s'établit dans ses champs, les cultive avec sa femme, tandis que les enfants gardent le troupeau... Les enfants doivent rester sous le toit paternel jusqu'à leur mariage : libres alors, ils ne pensent plus qu'à augmenter leur troupeau, à acquérir de nouveaux champs.

« Les parents de l'époux doivent offrir dix vaches et un taureau au père de la fiancée, cinq à la mère et aux frères; aux sœurs, des perles et des bracelets... Chacun peut avoir autant de femmes qu'il veut et que ses moyens le lui permettent; tous les honneurs cependant sont réservés à la première femme, dont les enfants mâles sont seuls reconnus comme héritiers légitimes.

« Nous n'avons aucun roi, aucun ministre, pour ce qui concerne la direction générale de la tribu, mais chaque père est maître absolu. Le seul chef que nous reconnaissons est un vieillard chargé des affaires en temps de guerre : hors cette éventualité il redevient simple citoyen. Ce commandement même n'est pas héréditaire; le peuple peut à son gré ôter le pouvoir et le remettre entre les mains de celui qu'il juge capable. »

Ces extraits de la description faite par dom Daniel Soroûr montrent que les pasteurs denkas ne s'établissent pas sous le régime patriarcal. Ils vivent en ménages séparés. Chaque chef de mé-

(1) *Annales de la Propagation de la Foi*, t. LX, n° 356, p. 51 et suiv.

nage, bien plus, chaque membre de la famille possède à part ses bêtes. Sitôt établi, il n'a plus qu'une préoccupation : « augmenter son troupeau ». Contrairement à la possession du bétail nomade, qui impose à la famille le moule patriarcal d'où résulte l'imprévoyance, la possession du bétail sédentaire divisée entre les individus développe la prévoyance et l'économie chez tous ceux qui s'en trouvent capables. Cette disposition est encore accrue par le fait que le bétail *sert de monnaie* chez les Denkas (1). Le troupeau, c'est un capital qui marche, et qui *s'accroît par la reproduction;* de même que la parcelle de terre acquise par le paysan champenois est un capital au soleil, et qui fructifie.

Paraphrasant la remarquable étude de M. Demolins sur la petite culture en famille instable (2), je puis dire : « Le pasteur denka n'arrive à la situation de possesseur d'un troupeau qu'à force d'économie ; il ne peut compter, pour l'aider, ni sur le vol de bétail comme dans le désert : au contraire, c'est lui qui est volé par l'Arabe (3) ; ni sur l'appui de la maison-souche : la fortune du père sera divisée ; ni sur le patronage d'un puissant chef de tribu : ce rôle ici n'est rempli que d'une manière précaire, en vue de la lutte défensive et non du patronage, par un fonctionnaire issu de la démocratie. »

Aussi le pasteur sédentaire s'abstient-il de toucher à son capital vivant : on ne mange que les bêtes crevées ; encore le propriétaire de l'animal défunt ne s'asseoit-il pas lui-même au festin. « Il est trop affligé pour y prendre part. » — « Le chagrin qu'éprouve un Denka de la perte de son bétail, soit par la mort, soit par le vol, est indescriptible. Il fera pour le racheter les sacrifices les plus lourds : car il le préfère à tout, même à ses femmes et à ses enfants (4) ».

Pendant que nous en sommes aux repas, il n'est pas inutile de savoir comment se fait, chez les Denkas, cet acte journalier. « Un grand plat de farine ou de gruau bouilli est posé à terre ; les

(1) Schweinfurth, t. I, p. 97.
(2) Cf. *La Science sociale*, t. V, p. 28, 29.
(3) Voir dans Schweinfurth, t. I, p. 223, 224 ; t. II, p. 388, *l'organisation des razzias.*
(4) Schweinfurth, t. I, p. 161, 162.

convives s'accroupissent à l'entour, chacun ayant son écuelle de lait, ou mieux son écuelle de beurre à côté de lui. Le premier verse son lait sur la portion de farine à laquelle il va toucher ; quand il en a pris suffisamment, il passe le plat à son voisin, qui fait de même, et tous mangent ainsi les uns après les autres (1). » Ces procédés indiquent parfaitement quels sont les rapports entre les convives : la farine, produit du travail commun exécuté par la famille, forme le fond commun du repas ; chacun y ajoute et consomme à lui seul le lait, produit des bêtes qui lui appartiennent en propre.

Continuons d'étudier le mode d'existence des nègres à bétail. Voici la description de l'installation rurale :

« Les habitations des Denkas ne forment pas de villages dans le vrai sens du mot ; ce sont des fermes composées généralement de trois huttes ou bâtiments, entourés par les champs de dourah. La hutte centrale, hutte au double porche, est la demeure du chef de famille ; celle de gauche est pour les femmes ; celle de droite, la plus spacieuse, *la plus belle*, est une infirmerie pour les bêtes malades qui ont besoin d'être séparées du troupeau... Les chèvres sont dans un petit parc à clôture épineuse, de manière que les fermiers aient toujours du lait sous la main (2). »

Quant aux bêtes bovines, lorsqu'elles ne sont pas à l'infirmerie, toutes celles de la « tribu » c'est-à-dire d'*un groupe de population assez nombreux pour défendre le bétail*, sont réunies pour paître en un seul et immense troupeau. Le soir venu, on les fait rentrer dans de vastes enclos, ou kraals, appelés *mourah*, où chaque bête a son piquet particulier et son licol en cuir : cette attache journalière est indispensable ; elle est la reprise de possession de chaque propriétaire, qui vient s'asseoir, à l'heure de la rentrée, non loin des piquets qui lui appartiennent. Il fait attacher ses animaux et relever en tas les bouses sèches, auxquelles on met le feu pour chasser les moustiques, si communs dans ces lieux bas et humides ; il assure ainsi le repos de la nuit à son bétail. Le lendemain matin,

(1) Schweinfurth, t. I, p. 154.
(2) *Ibid.*, p. 157, 158.

vers six heures, on trait les vaches; puis le départ pour les pâturages a lieu vers dix heures, lorsque la rosée a disparu (1).

Les troupeaux de bêtes à cornes sont immenses. Le pays contient réellement, comme quantité, tout ce qu'il en peut nourrir : sur le parcours du Dr Schweinfurth, tous les pâturages se trouvaient rasés de si près, qu'ils semblaient avoir été fauchés à l'instant (2).

Dès lors, qu'on ne peut pas accroître le nombre des têtes de bétail, les gens les plus prévoyants arrivent à s'emparer de la totalité : ce sont les chefs de ménage installés dans les « fermes » à champs de dourah que nous avons décrites et qui rayonnent à 3 ou 4 milles autour de chaque mourah. Ce phénomène social est le même que celui qui constitue, dans les villages à banlieue morcelée, la classe des paysans accaparant toutes les parcelles de terre ; il ne reste rien, ou peu de chose, pour ceux qui sont plus mal doués, et c'est le grand nombre. Ainsi se forme une classe de domestiques salariés, de « petites gens », exclus de la propriété, et que l'immensité des troupeaux prive des ressources que pourraient offrir les productions spontanées (3).

« Pour garder, pour soigner ces milliers d'animaux domestiques, objet de grandes attentions, il faut, remarque le docteur, qu'il y ait des multitudes d'individus correspondant à ceux qui, dans nos sociétés, vivent au jour le jour d'un salaire quotidien (4). »

Nous venons d'observer séparément la culture et le pâturage aux lieux où ces deux modes de travail développent chacun leurs conséquences de la manière la plus facile à saisir : la culture, chez les Bongos et les autres noirs privés de bétail; le pâturage sédentaire, chez les Denkas, ceux de tous les peuples du Nil Blanc qui possèdent les plus importants troupeaux.

Au nord de ceux-ci, dans la vallée du grand fleuve devenue déjà plus étroite, se présente la nation des *Chilouks*, menant de front les deux ordres de travaux avec une égale intensité. C'est,

(1) Schweinfurth, t. I, p. 157, 164, etc.: t. II, p. 388 à 394.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 389.
(3) Cf. *La Science sociale*, t. V, p. 28, 30, 31, etc.
(4) Schweinfurth, t. I, p. 225.

en descendant du centre de l'Afrique vers l'Égypte, le dernier échantillon de la race noire.

« Les Chilouks, qui peuplent la rive gauche du Nil en aval du « joug des courants » et du Sobat, jusqu'à l'île Adda, sur une longueur qui dépasse 600 kilomètres, sont par le nombre une des grandes nations de l'Afrique... La zone riveraine habitée par les Chilouks n'a qu'une faible largeur, de 15 à 20 kilomètres, car les plaines de l'intérieur sont occupées par les Arabes Baggâras ou « vachers »... Suivant le recensement sommaire que fit dresser le gouvernement égyptien en 1871, après la conquête du territoire. la population chilouk serait, proportionnellement à la surface du sol cultivé, une des plus denses qu'il y ait sur la terre ; elle habite environ trois mille villages, chacun renfermant de quarante-cinq à deux cents familles (1) : ensemble, la nation comprendrait au moins douze cent mille individus. En Europe, les alentours des grandes cités et les pays industriels ont seuls des foules aussi compactes. C'est qu'il y a peu de contrées où la terre fournisse en aussi grande abondance aux besoins de l'homme. Sur la rive, les bourgades se suivent en une longue cité, les intervalles les plus grands entre les villages ont moins d'un kilomètre : vues du fleuve, ces agglomérations de cabanes, toutes semblables les unes aux autres, ressemblent à des traînées de champignons dans les prairies : le cylindre blanchâtre de l'édifice, la toiture sphérique et grise qui le couvre prêtent singulièrement à l'illusion (2). »

Ainsi, le trait distinctif de la nation chilouk est *l'agglomération*. Partout, les herbages viennent confiner aux champs cultivés (3) ; le bétail est parqué, la nuit, dans les villages, autour des cases des possesseurs, au moyen de vastes claies (4), car la place manque pour établir des enclos. Tout est mis à contribution pour faire vivre le peuple nombreux réuni sur l'étroite bande de terre. Des milliers de canots ou plutôt de flotteurs légers, formés d'*ambatch* ou roseaux creux et montés par des pêcheurs, couvrent le

(1) *On compte une famille de 5 têtes par case.* (Schweinfurth, t. I, p. 97.)
(2) Reclus, t. X, p. 190; voir, p. 189, la carte des villages.
(3) Schweinfurth, t. I, p. 78.
(4) *Ibid.*, p. 81.

fleuve (1); les territoires denkas de l'autre rive sont exploités par la chasse (2) : comme conséquence, nous voyons reparaître, sur la place ronde des villages, les énormes tambours suspendus (3). C'est qu'avec l'agglomération la lutte pour la vie devient de plus en plus âpre; malgré tous ses efforts, l'homme prévoyant n'arrive plus à se constituer, sur cette mince coulée de terre féconde, resserrée « entre l'aride rocher et le sable plus aride encore (4) », qu'un petit domaine et un petit troupeau, dont l'exploitation ne peut fournir qu'une faible quantité de salaires. Le *journalier*, si bien occupé chez les Denkas, est souvent réduit à rechercher dans le fleuve et sur la rive opposée des moyens de vivre aléatoires, que le nombre des exploitants rend plus hasardeux encore. La société se complique : seule sur les bords du Nil, la nation chilouk « reconnaît un *bando* ou roi commandant à l'ensemble des tribus, et vendant comme esclaves ceux que frappe sa justice ou sa colère (5). »

La race de bétail du Nil blanc est homogène; elle est la même chez les Chilouks, chez les Denkas, etc. (6). Leurs bœufs, de pelage grisâtre, aux cornes effilées, d'aspect léger mais harmonieux, ne vivent qu'à force de soins délicats : la faiblesse de leur constitution est extrême, elle ne comporte pas une once de graisse par animal. Porter un fardeau, traîner un char sont des travaux au-dessus de leur force; à peine peuvent-ils voyager d'un enclos à l'autre. Les vaches ont très peu de lait, « tout au plus ce que peut donner une chèvre ». En somme, c'est une race anémique et dégénérée. Il en faut chercher la cause dans la mauvaise qualité des herbages aqueux dont elle se nourrit, en particulier dans l'absence complète de sel (7).

Comment ces nombreux pasteurs sédentaires, qui comptent

(1) Schweinfurth, t. I, p. 69.
(2) *Ibid.*, p. 78.
(3) *Ibid.*, p. 81.
(4) Reclus, t. X, p. 32.
(5) *Ibid.*, t. X, p. 190.
(6) Schweinfurth, t. I, p. 86.
(7) Voir, pour tous ces caractères, Schweinfurth, t. I, p. 159, 162, 164, 225, etc.; t. II, p. 234, 254.

parmi eux tant d'hommes prévoyants et intéressés, en ont-ils été réduits à occuper de si pauvres pâturages ?

Nous avons déjà parlé de la guerre constante allumée autour des plateaux herbus de la zone montagneuse. Vaincus dans cette lutte, les nègres du Nil Blanc ont dû revenir, en suivant les rives du Sobat, — c'est expressément la tradition des Chilouks (1), — chercher sur les alluvions du grand fleuve, dédaignées par les Vachers arabes, la nourriture de leur bétail.

On aurait pu s'étendre au nord-ouest, au delà de la vallée : mais là commence le désert, où l'on ne vit qu'en nomades, où le groupement patriarcal est de rigueur. Si les nègres du Nil Blanc n'ont pu aborder les steppes, ou s'ils n'ont pu s'y maintenir, c'est que cet élément social, la famille patriarcale, leur faisait défaut. Telle est l'origine du tassement subi par les Chilouks, probablement les premiers arrivés à la limite des déserts. Telle est la cause déterminante de cette agglomération vraiment pénible, dont la conséquence a été de contraindre le peuple à la culture.

Une seconde conséquence de la situation faite (2) aux nègres du Nil Blanc, est l'émigration qu'elle provoque encore aujourd'hui, qu'elle a provoqué de tout temps.

La plupart des voyageurs considèrent, en effet, les Chilouks « comme le type de ce groupe de nations nigritiennes dont le domaine est limité au sud par les Bantous, à l'est par les Gallas et les autres populations de race éthiopienne, au nord par les Nubiens (3). »

Appuyés sur l'ensemble des phénomènes du lieu et du travail antérieurement décrits, nous inclinerons à ne pas étendre aussi loin vers le sud l'aire de colonisation des nègres du Nil Blanc, et à lui assigner plutôt comme limite la rencontre du grand courant d'émigration dirigé de l'est à l'ouest à travers les régions des forêts et de la banane. Mais au nord de ce courant, il semble plausible de rattacher au mouvement envahisseur des Chilouks et de leurs congénères, les populations asservies aux vainqueurs dans

(1) Reclus, t. X, p. 191.
(2) Schweinfurth, t. I, p. 78.
(3) Reclus, t. X, p. 191.

le pays de l'éleusine (1); les cultivateurs de dourah dans la zone centrale, que Schweinfurth assimile « aux tribus du lac Tchâd (2) »; enfin, avec ces dernières, tous les noirs agriculteurs soumis par les nomades des déserts.

Nous arrivons ainsi à exposer, d'une manière complète, les migrations des peuples qui, peu à peu, ont colonisé l'Afrique noire :

D'une part, les pasteurs du Nil Blanc, qui ont peuplé de leurs essaims tous les lieux où règne la culture des grains, ont été primitivement refoulés *des plateaux éthiopiens.*

D'autre part, nous avons établi, en les observant séparément, l'origine des autres races noires du continent africain : celles qui vivent de chasse et de cueillette, dans les régions rapprochées de l'équateur, ont été rejetées *de la zone montagneuse, vers l'occident* (3); les peuplades cafres, qui viennent se superposer les unes aux autres dans la région du Manioc et les déserts du sud, sont sorties *des mêmes montagnes, par le sud* (4).

Et dans cette zone montagneuse elle-même, la cause de toutes ces émigrations nous est apparue : c'est la poussée perpétuelle, des hordes Gallas, des pasteurs du Nil Bleu, vers de nouveaux lieux propres à la transhumance (5).

Ainsi nous connaissons maintenant, à n'en pas douter, le point initial à partir duquel s'est opérée la diffusion de toute la race nègre dans le sud et dans le centre du continent africain : ce sont les montagnes où le Nil prend sa source.

Mais comment ce peuple s'était-il avancé jusqu'aux sources du Nil? Quand, après avoir décrit les déserts du Nord, nous sommes entrés, par les montagnes de l'Est, dans l'étude du Sud et du Centre, nous avons constaté que la race noire, — que nous rencontrions là pour la première fois, — ne paraissait pas issue des races qui ont peuplé les déserts du Nord. Par où donc est-elle venue?

(1) *La Science sociale*, t. VII, p. 468.
(2) Schweinfurth, t. I, p. 296.
(3) *La Science sociale*, t. VII, p. 458, 470.
(4) *Ibid.*, t. V, p. 463, 472; t. VII, p. 174, 180, 188.
(5) *Ibid.*, t. V, p. 78, 79, 97 à 108.

Nous avons réservé cette question, voulant connaître la race avant de rechercher son origine. C'est, en effet, par la connaissance des institutions d'un peuple que la science sociale peut arriver à juger des circonstances qu'il a dû nécessairement traverser. Nous nous servirons donc des traits si particuliers que nous avons relevés partout chez la race nègre, pour débrouiller, dans la mesure du possible, le problème de son origine, problème qui a singulièrement exercé de tout temps la curiosité des savants.

Ce sera le sujet de notre prochain article.

(*A suivre.*)

A. DE PRÉVILLE.

UN NOUVEAU LIVRE DES MÉTIERS.

LA

BOUCHERIE PARISIENNE.

III.

LES ABATTOIRS PARISIENS ET LE COMMERCE EN GROS DES VIANDES ABATTUES (1).

Nous avons vu déjà que l'industrie de la boucherie s'exerce en petit atelier et qu'elle est tenue dans cette condition par la nature même des choses. Deux exigences contraires gouvernent en effet le métier : pour débiter promptement sa viande, le boucher a besoin de recruter sa clientèle dans un rayon assez étendu; mais pour s'approvisionner facilement et quotidiennement, le ménage a besoin de trouver la boucherie dans son voisinage le plus proche. Tandis que la première exigence tend à réduire le nombre des boucheries, la seconde tend à le multiplier. Partout où la situation est normale, ces deux tendances, toujours en lutte,

(1) Voir les deux livraisons précédentes.

se servent l'une à l'autre de modérateur et réussissent à régler sur une donnée constante la création des boucheries et leur débit journalier.

Mais à Paris, où l'agglomération est devenue excessive, il n'en va plus de même; c'est la commodité du consommateur qui fait la loi, et elle tend à augmenter outre mesure le nombre des boucheries; pour le maintenir dans de justes proportions, l'administration a eu longtemps recours à la limitation forcée.

Aujourd'hui, toutefois, il n'est plus question de limitation : le métier est libre. Cette liberté, qui a été proclamée en 1858, a eu pour conséquence la création d'une quantité considérable de nouvelles boucheries; leur nombre dépasse de beaucoup ce que réclame non pas *la commodité, mais le besoin véritable* de la population. Cette situation a de graves conséquences, que nous examinerons plus tard; pour le moment, nous constaterons seulement que le boucher parisien n'a plus un débit suffisant pour tuer lui-même et qu'il achète de la viande abattue. Son fournisseur est le boucher en gros, dit *chevillard*. C'est de lui que nous allons parler d'abord.

L'industrie de la boucherie s'exerce en réalité dans deux ateliers différents : l'échaudoir et l'étal. L'*échaudoir* est le lieu où l'on abat, saigne et dépouille les animaux, qui sont ensuite divisés en quartiers et suspendus au plafond, au moyen de gros crochets en fer et de chevilles qui traversent la viande. De là, le nom donné au commerce en gros : vendre ou acheter *à la cheville*, c'est acheter ou vendre des quartiers entiers. De là également le nom de *chevillard* donné au boucher en gros. L'*étal* est la boutique où se dépècent en petites parties et se vendent au détail les viandes abattues.

Communément, le boucher *régulier* possède les deux ateliers. A Paris, par exception, le métier se divise : le *chevillard* opère à l'abattoir, le *détaillant* vend à l'étal.

Voyons le métier à l'abattoir et rendons-nous compte de la fonction du chevillard : nous reconnaîtrons que tout cela est loin de constituer un genre d'industrie facile et à la portée du premier venu.

I. — Les abattoirs parisiens.

La création des abattoirs publics est de date relativement récente. A la fin du siècle dernier, il n'en existait nulle part. A Paris comme ailleurs, les bouchers tuaient chez eux, et ceux qui se trouvaient trop à l'étroit pour réunir les deux ateliers dans le même local, louaient au dehors un emplacement pour y établir l'échaudoir.

Cette pratique avait de graves inconvénients. Sans compter le spectacle répugnant que donnait à la population la mise à mort du bétail, il arrivait que des animaux blessés brisaient leurs liens, s'échappaient furieux à travers la ville et causaient de graves accidents. En outre, ces échaudoirs, parfois mal tenus, étaient des foyers de miasmes pestilentiels.

J'ai vainement demandé l'étymologie du mot « échaudoir, » qui ne semble pas présenter l'image de ce qu'il désigne ; personne n'a pu me renseigner. Voici ce qui me paraît le plus plausible : je suppose qu'autrefois, quand le boucher faisait tout le travail chez lui, non seulement il tuait, dépouillait et fractionnait les animaux, mais il préparait les pieds, les têtes et les divers organes intérieurs qu'il faut laver et *échauder*, avant de les livrer à la consommation : de là, le nom d'*échaudoir*, qui sera resté à l'atelier où les animaux sont abattus, bien que l'échaudage se fasse maintenant dans un atelier spécial.

En 1810, un décret de Napoléon ordonnait, aux frais de la Ville de Paris, la création de cinq abattoirs publics. Ces établissements, répartis sur divers points excentriques de la capitale et éloignés les uns des autres, étaient destinés à desservir les boucheries des quartiers qui les avoisinent. Le décret portait que chaque boucher parisien devait avoir dans l'abattoir de son quartier un échaudoir particulier, où il aurait été absolument chez lui. Il n'en fut jamais ainsi ; toujours le nombre de bouchers a dépassé le nombre d'échaudoirs mis à leur disposition...

Cette insuffisance n'eut pas, dans la pratique, de graves inconvénients. Le boucher qui n'était pas pourvu faisait, moyennant rémunération, abattre ses bestiaux par un autre boucher; ou bien encore, le même atelier était occupé à tour de rôle par deux confrères, qui opéraient à des heures différentes. Outre les échaudoirs, ou lieux d'abatage, ces établissements publics renfermaient des bouveries, des bergeries, des greniers à fourrage, des triperies pour le lavage et l'échaudage des issues, des fondoirs pour le suif, etc. Trois étaient construits sur la rive droite de la Seine et deux sur la rive gauche.

A l'heure actuelle, il ne reste de la création de Napoléon que ces deux derniers. L'un, qui porte le nom de Grenelle, est situé place Breteuil, en face du puits artésien; l'autre, connu sous le nom de Villejuif, est placé en haut du boulevard de l'Hôpital, non loin du Marché aux chevaux. Les établissements de la rive droite ont été supprimés et remplacés par l'abattoir de la Villette, qui n'est en quelque sorte qu'une annexe du marché. Paris possède ainsi trois abattoirs intérieurs. Mais ceux de la banlieue, notamment celui de Pantin, ceux de la province et même ceux de l'étranger contribuent à son approvisionnement.

Le travail de l'échaudoir est le même partout; nous l'observerons à la Villette : c'est l'établissement le plus important, le dernier construit et par suite le mieux aménagé.

Nous décrirons d'abord l'installation de l'abattoir et son organisation; c'est un des plus curieux monuments utilitaires de Paris. Nous passerons ensuite en revue les quatre travaux principaux de l'industrie bouchère qui y sont pratiqués à savoir : l'*abatage*, le *dépouillement* des animaux tués, le *dépècement* de la viande en gros et le *transport* aux boucheries de détail.

Ce n'est pas pour l'unique satisfaction de connaître la technique d'un art assez particulier que nous avons ici à en faire la description. Si cet art ne laisse pas que d'intéresser tout le monde par son utilité vitale, il faut avouer qu'il a des aspects parfois disgracieux. Nous tiendrons très volontiers ceux-là à l'écart. Nous ne nuirons pas pour cela à une connaissance très sérieuse du métier, ni au but de notre étude, qui est de faire apprécier *à*

quel point le travail de la boucherie s'éloigne de la simplicité d'une première industrie que nous avons déjà étudiée à Paris et qui rivalise d'importance avec celle-ci : la boulangerie. Les conséquences sociales, toujours intimement liées aux nécessités techniques du métier, ressortiront spontanément de notre enquête : on verra que si la boulangerie et la boucherie sont les sœurs par le rôle qu'elles jouent dans le plus indispensable des besoins matériels d'une société, l'alimentation, elles sont loin de requérir du personnel qui les exerce les mêmes aptitudes et les mêmes ressources d'organisation. A partir de là, il sera aisé de comprendre que les lois sociales faites pour établir le bon ordre dans l'un et l'autre métier ne sont pas les mêmes. Et une fois de plus, nous apprendrons que la science sociale est très complexe et ne se tranche pas du haut en bas par quelques grands principes.

En quittant le marché de la Villette, nous avons vu les bestiaux achetés pour la consommation traverser le canal et se rendre, au moyen de rampes et de ponts, dans les *Abattoirs*.

De même que sur le marché, ils y arrivent en franchise de droits d'octroi : nous l'avons déjà dit, ce n'est qu'à la sortie et sur le poids effectif de la viande abattue que les droits sont perçus. A leur arrivée aux abattoirs, les animaux sont emmagasinés très provisoirement dans des étables, dont nous parlerons prochainement.

L'entrée principale des abattoirs a sa façade sur la rue de Flandre; elle est moins monumentale que celle du marché sur la rue d'Allemagne. L'espace occupé est à peu près le même : vingt-trois hectares environ ; mais ici la place est plus utilisée, on se sent un peu moins au large. La cour d'honneur, beaucoup moins vaste, est garnie de la manière que voici. On y trouve : 1° un grand pavillon en pierres dans lequel se logent les services et les perceptions municipales; 2° une rotonde, dite la *Criée*, où la viande se vend par gros morceaux, mais non par quartiers, et dont nous aurons à parler plus tard; 3° de fortes bascules pour peser les voitures; 4° de grandes guérites en bois qui abritent les bureaux de banquiers spéciaux, chargés surtout des encaisse-

ments; 5° enfin, au milieu, une construction en briques, de forme pyramidale, destinée à l'horloge. Chaque porte est gardée par des employés de l'octroi.

De vastes et nombreuses constructions uniformes et symétriques, bordées de trottoirs, forment de larges rues perpendiculaires et transversales, où circulent librement les voitures de service au milieu des troupeaux d'animaux que le marché déverse sans cesse les lundis et jeudis. Ces constructions se composent d'un rez-de-chaussée très élevé, surmonté d'un grenier. Elles sont reliées deux à deux, par un mur de clôture, à leurs extrémités qui se terminent en pignons : l'espace fermé, compris entre elles, forme ainsi une cour intérieure. Les constructions ainsi unies par une même cour y figurent en quelque sorte autant de pavillons, qui sont absolument identiques extérieurement, mais qui alternent quant à leur disposition intérieure : tandis que l'un renferme des échaudoirs, le suivant renferme les étables destinées aux animaux qui alimenteront ces échaudoirs; et ainsi à la suite. Cette disposition simplifie beaucoup le travail; les ouvriers n'ont qu'une rue à traverser pour aller chercher à l'étable voisine, affectée à leur atelier, l'animal sur lequel ils vont opérer.

Outre ces constructions régulières, il existe à l'abattoir : 1° une immense bouverie commune, destinée aux taureaux; cela oblige les ouvriers à les aller chercher au loin, mais il y aurait imprudence à laisser ces animaux au milieu des autres; 2° une vaste usine dite *triperie*, destinée aux lavages et aux échaudages des issues; 3° des cours et écuries pour le service des transports, qui fait dans Paris les livraisons de viande; 4° des ateliers spéciaux pour les porcs dont nous n'avons pas à parler aujourd'hui; 5° enfin, une porte dérobée, située sur le canal, à un endroit écarté, et où stationne d'une façon permanente un bateau qui emporte le fumier et les immondices; cette porte n'est ouverte qu'à certaines heures et accessible seulement aux gens de service.

Pénétrons maintenant dans ces constructions identiques qui occupent les quatre cinquièmes des dépendances de l'établissement. Nous savons qu'elles sont en quelque sorte accouplées, et

que chaque étable est, par destination, l'annexe du groupe d'échaudoirs voisin. Les greniers qui surmontent les étables sont nécessairement les magasins à fourrages ; jusqu'au dernier moment, il faut nourrir les condamnés à mort. Les greniers qui sont placés au-dessus des échaudoirs sont les séchoirs : c'est là que les ouvriers font sécher leurs tabliers et blouses, quand ils les lavent ; c'est en même temps un lieu de débarras. Les cours intérieures des étables sont pavées ; elles servent aux nettoyages et reçoivent le fumier, qu'il est défendu de faire stationner dehors. Celles des échaudoirs sont faites en ciment ; aucune partie du sol n'est plane, partout il existe des pentes qui aboutissent à des ruisseaux. Cette disposition permet aux ouvriers, qui ont toujours à leur portée un seau et un robinet, de laver sans cesse. Ces lavages incessants sont indispensables, car c'est dans cette cour que les bestiaux sont abattus, saignés, éventrés et dépouillés. A droite et à gauche, se faisant face, se trouvent une dizaine d'échaudoirs. C'est dans ces échaudoirs que les animaux sont coupés par quartiers, puis suspendus après l'opération du dépouillement.

Ces ateliers sont concédés, ainsi que le droit d'abriter les animaux dans l'étable voisine, *sans loyer* aux premiers demandeurs ; mais la ville fait payer un droit d'abatage de deux centimes par kilogramme de viande. Ce droit, qui se confond, pour la perception, avec les droits d'octroi, remplace le loyer. Le cessionnaire accepte d'ailleurs toutes les charges d'un locataire ; il ne doit, bien entendu, commettre aucune dégradation, il doit tenir les lieux en bon état d'entretien locatif. S'il n'abat pas dans le mois un nombre d'animaux déterminé, la Ville peut lui imposer, en cas de nécessité, un co-occupant. A moins d'autorisation toute spéciale, chaque boucher ne peut occuper qu'un seul échaudoir. Il existe en outre, à la disposition de quiconque veut accidentellement faire abattre un petit nombre d'animaux, des échaudoirs banaux.

Quand des vacances se produisent, l'échaudoir vacant est concédé au boucher le plus anciennement classé et qui désire changer. Ce désir semble tout d'abord n'avoir guère de motif, car les échaudoirs et les cours de travail sont identiques ; mais il faut

savoir que l'échaudoir est devenu un magasin de vente; c'est là que le boucher en gros fait ses affaires, et l'on comprend qu'il préfère être placé près de la porte d'entrée, ou au coin d'une rue, enfin dans un endroit en vue. Pour le trouver, il faut d'ailleurs savoir où il demeure, car il est défendu d'écrire aucun nom ou de placer aucune enseigne sur les échaudoirs : un titulaire, qui, pour distinguer son magasin de vente, en avait fait recouvrir le mur d'une couche de peinture jaune, assez peu apparente à vrai dire, s'est vu forcé de la faire gratter jusqu'à la pierre vive, afin de faire disparaître ce qui le distinguait des voisins.

L'ordonnance préfectorale qui réglemente la police des abattoirs est aussi minutieuse que celle du marché. Un grand nombre d'articles sont consacrés aux mesures relatives à l'hygiène; ainsi, il est défendu de tuer des veaux de moins de six semaines, dont la chair mal formée est indigeste; défendu également de vendre la viande des animaux morts ou malades et abattus d'urgence, etc... De nombreuses dispositions aussi assurent le bon ordre et les bonnes mœurs. Quelques marchands ambulants sont autorisés à vendre de la soupe et des boissons chaudes, mais il est expressément défendu de vendre des boissons alcooliques dans l'intérieur de l'établissement. Les ouvriers peuvent sortir de l'abattoir et y rentrer sans contrôle aucun de la part de l'administration, mais il leur est absolument défendu de porter sur eux au dehors la gaine, dite *boutique*, qu'ils ont suspendue à leur ceinture pendant le travail, et qui renferme les différents couteaux dont ils ont besoin, etc., etc... Des inspecteurs et des surveillants spéciaux assurent l'exécution du règlement.

C'est dans les *cours intérieures*, communes à dix échaudoirs, que les animaux sont tués. Le matériel propre au travail est en soi d'une simplicité extrême. Il se compose de tables mobiles qu'on installe, suivant les nécessités, sur des tréteaux de différentes hauteurs. Ces tables sont destinées à placer à la portée de l'opérateur les moutons et les veaux que l'on doit égorger, puis aussi au triage des portions intérieures de l'animal qui sont comestibles ou utilisables. De petits augets étanches, étroits et longs, montés

sur des pieds à roulettes, reçoivent le sang des veaux et des moutons, quand on leur a ouvert le cou. D'énormes anneaux fixés au sol servent à l'abatage des bœufs.

Je ne m'arrêterai pas sur le spectacle peu réjouissant que présentent ces cours quand on y pénètre. Dans ce lieu où ils doivent finir, les animaux entrent d'ordinaire sans résistance; seuls les moutons hésitent; cependant, si l'un d'eux passe la porte, les autres le suivent. Forts de cette observation, qui n'avait pas échappé à Panurge, les ouvriers entretiennent un *mignard*, dans chaque groupe d'échaudoirs. Le mignard est un mouton dressé à entrer sans difficulté dans la cour de travail. Dès que l'on a fait sortir de l'étable d'attente un lot de moutons destiné à l'échaudoir, on le fait précéder du mignard, tenu en laisse; tous les autres marchent derrière lui. Nous avons vu cependant une quinzaine de brebis africaines, qui, ne reconnaissant pas un des leurs dans ce faux frère, se sont absolument refusées à le suivre; pendant plus d'une demi-heure elles ont défié tous les efforts; il a fallu se mettre en nombre, les grouper, les cerner et les pousser de force dans la cour.

L'abattage des animaux est, de sa nature, un travail qui ne va pas sans de grosses difficultés, même dans la plus petite bourgade. Je n'en parlerai que pour indiquer sommairement les mesures prises afin de simplifier cette opération à la fois rude et délicate, que rend spécialement embarrassante le nombre prodigieux d'animaux tués pour la consommation parisienne.

Les pauvres moutons sont immolés par le procédé le plus élémentaire. Un ouvrier les apporte un à un sur une de ces tables mobiles que je viens de décrire; il les pose sur le dos, la tête en dehors. Un second ouvrier, armé d'un fort couteau, les prend des mains du premier, leur tient la tête de la main gauche et, de la droite, leur fait au cou une large incision. Pour faciliter l'écoulement du sang, il leur enfance dans la gorge l'instrument appelé *fusil* qui lui sert à affiler les couteaux et qui est toujours, comme sa gaine, suspendu à sa ceinture. Un troisième ouvrier, au fur et à mesure que les moutons sont tués, avance sous leur cou l'auget destiné à recevoir le sang. Le tout se fait avec une telle régularité

et la rapidité est si grande qu'il faut à peine cinquante secondes pour égorger dix moutons. Les pieds de l'animal sont ensuite coupés et jetés dans un chariot.

On opère de même pour les veaux; mais le veau étant plus lourd et plus fort que le mouton, on lui entrave les jambes par mesure de prudence, car il pourrait, en se débattant, faire blesser l'ouvrier qui manie le couteau.

L'exécution du bœuf exige une opération plus compliquée. Comme les autres animaux, on le saigne, mais, au préalable, on l'abat. A cet effet, on l'attache fortement par les cornes, puis on fait passer l'extrémité de la corde dans un des anneaux fixés au sol; deux ou trois ouvriers tirent sur cette corde, jusqu'à ce que le mufle touche par terre. Dans cette position, l'animal présente le crâne, et c'est là qu'on le frappe.

Autrefois on l'assommait à coups de merlin, mais certaines bêtes, dites « à tête molle », recevaient parfois dix ou douze coups sans tomber. Aujourd'hui, on leur perfore le crâne, puis, par l'ouverture pratiquée, on introduit une simple baguette de jonc, à laquelle on fait suivre le trajet de la moelle épinière; on détruit ainsi la matière cérébrale, et l'animal succombe instantanément. Pour opérer cette perforation du crâne, on a imaginé un appareil ingénieux appelé, du nom de son inventeur, « masque Bruneau ». Il se compose d'une sorte de casque en cuir dont on coiffe l'animal; à l'endroit où celui-ci doit être frappé, se trouve une douille libre aux deux extrémités; dans cette douille s'engage une tige pleine en acier et cylindrique, un peu plus grosse qu'une cartouche de fusil de chasse; l'extrémité de cette tige qui doit s'appliquer sur la tête, est déprimée au centre, et les bords de la petite cuvette que forme cette dépression, affilés et coupants, font l'office d'un emporte-pièce : un fort coup de maillet, appliqué sur l'autre extrémité de la tige, qui joue librement dans la douille conductrice, la fait entrer dans le crâne de l'animal, qu'il perfore comme un trépan. Cet appareil permet à l'homme le moins habile d'opérer en toute sécurité, mais il exige des soins de propreté et d'entretien qu'il est difficile d'obtenir des ouvriers d'abattoir, lesquels sont de rudes travailleurs, habiles et expéditifs,

mais se pliant difficilement aux besognes minutieuses. Aussi a-t-on substitué à cet instrument, dans presque tous les échaudoirs, le marteau anglais : ce marteau est à peu près l'ancien merlin, muni de cette tige emporte-pièce que je viens de décrire et qui fait corps avec lui. L'opérateur doit être sûr de sa main et frapper juste au milieu du crâne; nos ouvriers parisiens ont la main sûre et une grande pratique.

Je fais grâce au lecteur du travail de triage, que j'ai simplement indiqué plus haut, et qui suit l'abattage de l'animal, aussitôt qu'on l'a éventré.

Un travail plus intéressant est celui qu'on doit faire pour enlever la peau de l'animal sans la détériorer. Il faut une grande dextérité à l'ouvrier pour la séparer de la chair, à l'aide d'un simple couteau, sans jamais entamer l'un ou l'autre. C'est là le procédé qu'on emploie pour les moutons. Pendant longtemps il a été d'usage, pour tous les animaux de l'espèce bovine, de faciliter ce travail par l'opération dite du « soufflage »; on faisait une ou deux incisions dans le corps de la bête et, par ces ouvertures, au moyen d'un énorme soufflet, on introduisait de l'air entre la chair et la peau; puis on frappait avec une batte en bois sur les parties boursouflées, de manière à bien répartir l'air introduit. Quand la peau était fortement distendue et bien isolée de la chair, l'opération du dépouillement se trouvait considérablement simplifiée. Depuis longtemps déjà on a renoncé, pour le gros bétail, à ce travail supplémentaire, mais le soufflage est encore pratiqué sur les veaux. Si aujourd'hui on procède pour les bœufs comme pour les moutons, c'est au grand regret des tanneurs; car la moindre distraction de l'ouvrier peut avoir pour conséquence un coup de couteau donné dans l'épaisseur de la peau, et cette petite maladresse ôte de la valeur au cuir. Pourquoi cependant a-t-on conservé la pratique du soufflage pour le veau? Peut-être parce que sa peau est plus mince, qu'elle a plus de valeur et que l'on craint davantage de l'endommager; peut-être aussi, parce que la viande du veau est d'autant plus estimée qu'elle est plus blanche, et le soufflage a pour effet de con-

tribuer à la blanchir en expulsant plus complètement le sang. Il est probable que les deux motifs ont agi conjointement.

Les animaux tués et dépouillés dans la cour de travail sont rentrés à l'échaudoir pour y être dépécés. Le mouton est assez petit pour qu'on le puisse facilement transporter et livrer entier à l'étal ; mais le veau, qui est plus lourd, se fend en deux. Cette opération s'exécute simplement par une suite de coups de couperet, donnés le long de la colonne vertébrale. Le poids du bœuf est si considérable qu'il offre de véritables difficultés. On le coupe en quatre ; pour faciliter le morcellement, l'échaudoir est muni de plans inclinés et d'un treuil qui permettent de faire prendre à l'animal toutes les positions nécessaires pour rendre plus aisé le travail. Ainsi divisé, chaque quartier est encore d'un poids considérable : il faut des hommes de première force pour porter la moitié du tronc de certains bœufs.

Le bœuf se fractionne donc en *quatre quartiers*, qui comprennent tout ce qui va à l'étal, tout ce qui est considéré comme viande ; mais, dans le langage technique du boucher, il existe un *cinquième quartier*, qui se compose de tous les déchets qui ont été éliminés pendant le travail de l'abattoir. Ce « cinquième quartier » n'existe pas seulement pour le bœuf, mais aussi et par extension pour le veau et le mouton, bien que ces derniers ne soient jamais divisés en quartiers.

En examinant les cours de la mercuriale sur le marché, j'ai signalé au lecteur que les prix indiqués sont ceux de la viande effective, *sur le marché même*, et non pas de cette même viande *rendue à l'étal*. J'ai dit aussi que, pour obtenir la conversion, il faut, d'une part, ajouter au prix de la mercuriale les droits d'octroi et d'abattoir (que nous connaîtrons prochainement), et d'autre part, déduire les peaux et les suifs, les abats et issues, enfin tous les déchets ayant de la valeur : ce sont précisément ces déchets ayant de la valeur qui constituent le cinquième quartier.

Ils se classent en deux grandes catégories : ceux qui ont une valeur alimentaire et ceux qui n'ont qu'une valeur industrielle. Les premiers se composent de la tête, des pieds, de l'es-

tomac, etc., enfin de toutes ces parties déclassées qui ne constituent pas de la viande proprement dite : on les appelle abats ou issues. Les seconds sont les peaux, les cornes, les suifs, le sang, etc., etc.

Les abats, ou issues, ont toujours fait, entre le boucher et le tripier, l'objet d'un marché « permanent ». Autrefois, ces marchés se concluaient à Pâques, pour toute l'année; aujourd'hui, l'usage s'est établi de les renouveler chaque mois. L'acheteur prend en bloc, et à un prix unique pour chaque sorte d'animaux, les abats de bœuf, de vache, de veau, de mouton. Chaque espèce d'animal ne donne cependant pas des abats uniformes, de même grosseur ni de même valeur, mais les acheteurs savent que tel boucher n'achète que des bêtes de choix, que tel autre, au contraire, n'opère que sur des bêtes médiocres; et ces indications générales leur suffisent pour établir un prix d'ensemble.

Ces abats à leur tour se subdivisent en abats rouges et abats blancs; ces désignations suffisent pour les distinguer; les cervelles, les pieds, sont des abats blancs; les poumons, le foie, le cœur, sont des abats rouges.

Enfin les blancs à leur tour sont très différents les uns des autres : la cervelle, les ris de veau, arrivent intacts dans la cuisine du consommateur; les têtes, les pieds, etc., ont besoin au contraire d'être lavés, échaudés, épilés, avant d'être livrés à la consommation.

Je ne suivrai pas, dans le commerce parisien, les fortunes diverses de ces différents produits, les uns, comme les poumons, sont absolument dédaignés et vendus à vil prix, sous la désignation de *mou*, pour la nourriture des chats; les autres, au contraire, comme les ris de veau, sont recherchés par les palais délicats et vendus plus chers que la meilleure viande.

L'abattoir de la Villette, je l'ai signalé au commencement de cet article, renferme une usine destinée à la préparation de ces sortes d'issues. Elle est louée à un seul industriel, mais il n'a pas pour cela de monopole. En face, de l'autre côté du canal, en dehors de l'abattoir et du marché, s'élève une usine rivale, qui semble avoir à peu près la même importance. Il me serait diffi-

cile de dire de ce travail quelque chose de bien particulier : les portes de cet établissement sont grandes ouvertes et de l'extérieur on voit opérer, mais nonobstant l'entrée en est interdite aux profanes. Puis, pour être sincère, l'odeur n'attire pas. On prétend que certains gourmets flânent volontiers sous le péristyle du Palais-Royal, au dessus des soupiraux des cuisines de Chevet : je n'engage pas les amateurs de pieds de mouton ou de gras-double d'aller flâner autour des marmites de l'établissement.

J'en viens aux matières industrielles comprises dans le cinquième quartier. Parmi elles, il en est deux très importantes, dont la vente s'élève à un très gros chiffre : ce sont les peaux et les suifs. Je parle des peaux des bêtes à cornes; celles des moutons, le lecteur se le rappelle, se vendent sur la bête vivante. Ces peaux de bêtes à cornes se lotissent et s'adjugent chaque fin de mois en vente publique. Quant au suif, qui est toujours rigoureusement coté, il se vend sans grand débat aux fondeurs, qui l'épurent. Malheureusement, ces deux derniers produits sont depuis longtemps à un bon marché extrême ; leurs bas prix rend le cinquième quartier fort peu avantageux aux bouchers en gros et contribue par là à accroître la cherté de la viande. Ce n'est assurément pas la cause principale de l'immense écart qui existe entre le prix de la viande sur pied et le prix de cette même viande dans l'étal du détaillant, mais c'est un facteur qui n'est pas négligeable.

Les peaux sont achetées par les tanneurs et converties en cuir. Le suif, qui jadis servait à la fabrication de la chandelle, est depuis longtemps déjà, grâce aux travaux de M. Chevreul, transformé en stéarine, matière première de la bougie. Quant aux autres déchets moins importants, ils trouvent tous leur emploi : les cornes vont chez le tabletier; le sang donne l'albumine, qui sert dans les raffineries à la clarification du sucre; les intestins fournissent aux charcutiers les enveloppes des saucissons et préparations analogues; le boyaudier encore y trouve la baudruche et les cordes à violon; enfin le reste, ainsi que les déchets des industries secondaires que je viens d'énumérer, fournissent de l'engrais.

Les animaux une fois disposés pour les besoins du commerce par les divers travaux de l'abattoir, reste la question des transports.

Le service de transports réside à l'abattoir même ; je l'ai déjà signalé ; il se charge de faire tous les soirs, dans chaque quartier de Paris, chez les bouchers détaillants, la livraison des viandes achetées dans la journée. Chaque voiture dessert un point spécial de Paris et opère indistinctement la livraison des fournitures faites par tous les bouchers en gros résidant à l'abattoir. C'est un service public organisé et commun à tous les acheteurs et à tous les vendeurs. Si un boucher dépourvu est pressé d'une partie de la marchandise qu'il a achetée et ne peut en attendre la livraison régulière, il la fait prendre par sa propre voiture.

Toutes les voitures qui doivent sortir avec de la viande vont au préalable se présenter à l'une des bascules de l'octroi pour se faire *tarer*, c'est-à-dire peser à vide. Il est délivré à chaque voiturier un bulletin constatant la tare de sa voiture. A la sortie, alors qu'elle est chargée, elle est pesée à nouveau, et la tare étant déduite de cette seconde pesée, on a le poids net de la viande. Sur ce poids net, il est perçu *douze centimes* de droits *par kilogramme*, soit dix centimes pour l'octroi (1) et deux centimes pour les droits d'abattoir.

Les bouchers de la banlieue qui viennent s'approvisionner à Paris sont tenus, comme les bouchers parisiens, d'acquitter ces taxes; mais, sur leur demande, on leur délivre à l'abattoir des *passe-debout*, qu'ils font décharger à la barrière, à la sortie, et que, plus tard, l'administration leur rembourse. Les abats ne sont pas frappés de droits, ils sortent en franchise ; toutefois les abats du veau, qui sont recherchés, font exception, ils sont considérés comme viande et paient en conséquence. Les moutons sortent quelquefois garnis de leurs abats; dans ce cas on déduit à l'octroi trois kilogrammes, poids présumé de ce déchet.

L'abattoir de la Villette, que nous venons de parcourir, est uni-

(1) Il y a une fraction de millième; l'auteur rappelle qu'il ne donne que des chiffres *ronds*.

quement consacré aux bestiaux; mais le lecteur sait que Paris possède deux autres établissements, Grenelle et Villejuif : ce dernier renferme huit échaudoirs spécialement destinés aux chevaux. On y abat annuellement douze ou treize mille bêtes, achetées pour la plupart au marché aux chevaux. Un industriel qui habite Pantin et qui travaille dans l'abattoir de sa localité, vend environ chaque année la viande de trois mille bêtes, ce qui porte à *seize mille* chevaux environ la consommation annuelle de Paris.

Le commerce de la boucherie hippophagique se fait comme celui de la boucherie de bétail : elle a ses chevillards et ses détaillants. Les bouchers en gros qui font le commerce de viande de cheval n'achètent pas seulement leurs animaux au marché aux chevaux; ils sont organisés pour faire enlever immédiatement les bêtes auxquelles il arrive un accident. A cet effet, ils possèdent des voitures spéciales, sortes de tapissières basses dites *monte-à-regret*, munies à l'arrière d'un plan incliné qui facilite le chargement de l'animal blessé; ce plan incliné sert, quand on le relève, à clore la voiture. Ce matériel permet d'opérer promptement et de transporter le blessé à l'échaudoir avant que la fièvre se déclare : plus tard, les inspecteurs considéreraient la bête comme malade et s'opposeraient à ce que la viande soit livrée à la consommation.

Le lecteur voudra bien me rendre cette justice, qu'en le faisant assister aux divers travaux de l'abattoir, je me suis tenu cependant aux faits sommaires. Je le prie de juger d'après cela les difficultés, la complication, le détail de ce genre d'industrie. Je le prie de considérer avant tout la rapidité et l'impitoyable régularité avec lesquelles il faut que toutes ces opérations, à la fois rudes et délicates, comme je l'ai déjà fait observer, doivent incessamment s'accomplir. Il faut à ce métier tous gens qui aient non seulement de l'activité, de la dextérité et de la force, mais des connaissances absolument techniques et une pratique très spéciale. Il y faut, pour une ville comme Paris, cette installation matérielle colossale et parfaite en même temps, qui fait des abat-

toirs une véritable merveille. Il y faut un effort administratif, une police, une série de services étroitement liés, une entente de toutes les parties du métier, qui constituent *à un haut degré* une industrie compliquée.

Mais je rappelle que ce que je viens de décrire est une partie seulement de l'organisation de la boucherie à Paris.

Déjà nous avons vu que deux opérations préalables ne présentaient pas moins de difficultés : d'abord la production de la viande, c'est-à-dire l'élevage et l'engraissement du bétail pour une quantité pareille de consommateurs ; ensuite, l'approvisionnement, l'estimation et l'achat des animaux sur le grand marché de la Villette.

C'est une succession et un étroit enchevêtrement d'opérations industrielles qui font vraiment, de ce qu'on pourrait appeler la fabrication de la viande, un des arts les plus complexes qu'il y ait.

Mais nous ne sommes pas encore au bout, et après le chevillard, il nous faut voir le boucher proprement dit.

II. — Le commerce en gros des viandes abattues.

Nous savons, par ce qui précède, que les bouchers sont trop nombreux à Paris, et que leur clientèle trop restreinte ne leur permet plus de tuer eux-mêmes.

Les conséquences de cette situation ont été non seulement le dédoublement du métier, mais l'amoindrissement des connaissances techniques, chez le boucher qui n'est plus qu'un marchand de viande. Toutefois il n'en faudrait pas conclure que cette partie de la profession est devenue accessible à tous et que le premier venu peut l'exercer. L'achat de la viande en quartier, son dépeçage en menus morceaux, sa vente au détail, exigent une habileté et des connaissances spéciales qu'une longue pratique permet seule d'acquérir.

S'il n'a pas fait son apprentissage en province, le boucher parisien actuel est, à la vérité, tout à fait étranger à l'achat du bétail et au travail de l'abattoir; mais personne ne sait mieux que lui apprécier la qualité de la viande abattue. Il sait reconnaître à sa couleur, à sa texture, de quel animal elle provient; si elle est tendre et savoureuse, si elle est arrivée à un état suffisant de maturité; il voit du premier coup d'œil si elle est trop fraîchement tuée et dure, ou si elle est suffisamment rassise et attendrie, etc.

Comment approvisionne-t-il son étal? Ce n'est pas encore là une opération absolument simple. Il achète, suivant les circonstances:

1° La viande en quartiers, dans les abattoirs de la Villette, Grenelle, et Villejuif, chez les chevillards;

2° Les moutons allemands tout abattus, à la gare du Nord, où se tient un marché important;

3° Les morceaux à rassortir, dans les marchés à la criée : il y en a deux à Paris;

4° Certains morceaux de choix, chez des marchands en demi-gros, qui reçoivent des viandes venant de la Suisse;

5° Les quelques abats et issues qu'il débite, dans les usines de triperie;

6° Enfin, il achète, ou plutôt il a acheté, des viandes provenant du Rio de la Plata, à une société, « l'Argentine », qui n'a eu à Paris qu'un succès éphémère, mais dont il me faut néanmoins parler.

1° C'est à l'échaudoir, dans l'intérieur des abattoirs, chez le boucher en gros, que le détaillant fait ses gros achats; c'est de cette source qu'il tire le fonds de son approvisionnement quotidien. Toutefois, comme la *viande fraîche ne se conserve pas*, que la vente est capricieuse, irrégulière, qu'elle porte tantôt sur une sorte tantôt sur une autre, il s'arrange de manière à rester au-dessous de ses besoins, certain qu'il est de pouvoir toujours se rassortir, des morceaux qui lui feront faute, aux marchés à la criée.

Nous avons vu déjà que la viande qu'il achète ainsi dans la

journée, lui arrive le soir même par un service de livraison commun à tous les chevillards d'un même abattoir.

En règle générale, le commerce de la viande se fait au comptant; toutefois, à l'abattoir, il y a une petite tolérance : il serait, en effet, fort incommode d'aller toujours faire ses achats avec de l'argent en poche; d'ailleurs les chevillards ont leurs pratiques attitrées, qu'ils connaissent, et auxquelles il serait inconvenant de témoigner de la méfiance. L'usage a donc prévalu de régler toutes les semaines. Voici comment l'on procède : tous les lundis, on arrête les comptes; on dresse un bordereau détaillé des livraisons faites pendant les sept jours précédents; ce bordereau parvient à chaque acheteur dans la journée du mardi, et le mercredi on encaisse. Aux abattoirs, de même que pour les livraisons, il existe en quelque sorte un service public pour les encaissements : les banquiers centralisent les reçus de tous les marchands en gros, puis ils les éparpillent, pour les grouper ensuite par quartiers dans les portefeuilles de leurs garçons de recettes. Le jeudi matin, ils remettent leur compte à leurs commettants.

2° A l'abattoir, se vendent les viandes de veau, bœuf et mouton : à la gare du Nord, il ne se vend que du mouton de provenance allemande.

Ce commerce, qui a pris une grande extension, repose sur une anomalie de nos lois de finances. Le tarif général des douanes porte à trois francs *par tête* les droits sur le mouton *vivant;* et ce même tarif taxe à sept francs les *cent kilos* de viande *abattue :* or un mouton fournit en moyenne vingt kilos de viande. D'où il résulte que le mouton vivant paie trois francs, tandis que le même *abattu* ne paie qu'un franc quarante centimes, c'est-à-dire plus de moitié moins. Mais ce n'est pas tout, et, en réalité la différence est bien plus grande encore; voici pourquoi : il existe pour l'Espagne, depuis 1881, un tarif conventionnel qui abaisse à trois francs les cent kilos le droit à percevoir sur la viande abattue. Cette convention ne s'explique guère, il me semble, car nos populations pyrénéennes ne manquent pas de viande et se plaignent beaucoup de l'avilissement des prix du bétail. Quoi qu'il en

soit, invoquant le traité de Francfort, qui dit expressément qu'en matière de douane l'Allemagne sera traitée sur le pied de la nation la plus favorisée, des maisons juives ont organisé à la gare du Nord, à l'aide de commis spéciaux, un marché considérable de moutons allemands *abattus*, pour profiter du tarif réduit accordé à l'Espagne. La difficulté de transporter la viande fraîche a été vaincue, ou du moins très atténuée, par ces commerçants : ils ont fait construire des wagons frigorifiques dans lesquels on maintient la température à un ou deux degrés au-*dessus* de zéro ; dans ces conditions la viande *ne se congèle pas* et se conserve très longtemps. Le mouton ainsi importé ne paie pas trois francs comme son congénère vivant, ni même un franc quarante centimes selon le tarif général pour les viandes fraîches, mais bien *soixante centimes* seulement à raison de son poids de vingt kilos, selon le tarif spécial octroyé à l'Espagne et dont bénéficie l'Allemagne.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, cet état de choses vient de se modifier. Sur les plaintes réitérées du commerce français, les Chambres ont été saisies d'un projet de loi qu'elles ont voté, qui a été promulgué, il y a quelques jours. Cette loi reporte *à la frontière géographique* l'inspection sanitaire des viandes. Or l'inspection faite dans ces conditions ne laissera pas que de gêner beaucoup les importateurs, et c'est précisément le but qu'a eu la loi : elle les obligera à renoncer à leur spéculation ou bien à installer à la gare frontière des appareils pour produire le froid, de manière à replacer les viandes dans les conditions où elles se trouvaient avant la vérification.

3° Voyons maintenant comment les affaires se traitent dans les marchés à la criée.

La clientèle parisienne est devenue fort exigeante, nous le verrons bientôt; elle n'accepte plus la substitution d'un morceau à un autre, et quand les gigots manquent, par exemple, il faut s'en procurer à tout prix; tous les raisonnements du monde ne la décideront pas à accepter une épaule. Suivant les hasards de la vente et les caprices du public, le boucher se trouve donc sans cesse démuni de certains morceaux; c'est dans les marchés à la

criée qu'il va se rassortir. Il existe deux marchés de ce genre : l'un occupe la rotonde des abattoirs de la Villette, l'autre est installé dans un des pavillons des Halles centrales. Dans ces marchés, le propriétaire de la marchandise ne peut vendre directement ; il est obligé de passer par l'entremise de facteurs qui opèrent à la commission. Bien que le mot de *criée* implique que la marchandise s'y vend aux enchères publiques, nonobstant, la majeure partie des transactions s'y font à l'amiable et à prix débattus. Les enchères n'ont lieu qu'à certaines heures déterminées et ne sont alimentées que par les marchandises qui n'ont pas été vendues à l'amiable.

La criée de l'Abattoir est fréquentée par les bouchers détaillants et approvisionnée, cela va sans dire, par les chevillards; quand ces derniers ont des quartiers qui ne se vendent pas, pour s'en défaire, ils les fractionnent et les envoient à la criée.

Le marché de la Halle, beaucoup plus central, est fréquenté, non seulement par les bouchers, mais par tous ceux qui, à un titre quelconque, peuvent acheter une quantité un peu considérable. Il est approvisionné surtout par les abattoirs de la banlieue, mais tout le monde peut y aire vendre; les bouchers détaillants eux-mêmes, s'ils sont accidentellement surchargés de viandes, y envoient leur excédent.

Bien que les marchés à la criée soient publics et que tout le monde y puisse acheter sans justifier de sa qualité de boucher, on ne veut cependant pas qu'ils se confondent avec les marchés de détail. Aussi a-t-on fixé à sept kilogrammes le plus petit lot de viande qui s'y puisse vendre. Cette disposition, qui éloigne nécessairement le simple consommateur, permet nonobstant aux traiteurs et aux maîtres de pension d'y venir acheter.

Les viandes abattues, dites *à la main*, qui entrent dans Paris sont en grande partie destinées à la criée de la Halle. Si elles arrivent par chemin de fer, elles sont, dans les gares, examinées par des inspecteurs spéciaux. Si elles arrivent par une autre voie, elles ne peuvent entrer que par certaines barrières et à des heures déterminées, les inspecteurs ne pouvant rester en permanence à

toutes les portes de la Ville. Les viandes qui entrent dans ces conditions à Paris paient *douze* centimes de droits d'octroi : cette taxe est égale aux droits d'octroi et d'abattoirs réunis pour la viande abattue dans Paris; on n'a pas voulu placer la boucherie intérieure dans des conditions d'infériorité.

A la criée de l'Abattoir, le commerce se fait d'une manière à peu près régulière; mais rien n'est plus irrégulier que les cours à la criée de la Halle. La mobilité des prix tient à des causes diverses. Le boucher en gros, à l'échaudoir, fait tuer au fur et à mesure des besoins; ses animaux, il est vrai, maigrissent à l'étable d'attente, mais la perte qui résulte de ce déchet est minime, eu égard à celle qui serait la conséquence d'un excès de viande invendue et atteinte par la décomposition. Donc, quand la vente faiblit, il limite l'abatage; quand elle s'active, il l'accélère. A la criée de la Halle, au contraire, rien ne vient régler les approvisionnements, qui peuvent être, tantôt insuffisants, tantôt excessifs; c'est le hasard qui en décide.

On voit souvent aussi, dans ces marchés à la criée, certains morceaux délaissés se vendre à vil prix à côté d'autres morceaux recherchés et faisant prime. C'est que la population parisienne a des habitudes invétérées avec lesquelles on ne peut transiger; par exemple, quand les pois verts abondent, la poitrine de veau est très demandée, la ménagère associant volontiers cette viande et ce légume; quand arrivent les haricots verts, c'est le tour de l'épaule de mouton, et ainsi du reste. C'est dans les marchés à la criée, marchés de *rassortiment*, que ces différences s'accusent. Puis, si le marché se trouve un peu chargé, un jour où la température s'élève ou bien encore à un moment où le temps devient subitement orageux, il y a alors une débâcle épouvantable. Les prix s'avilissent à ce point, qu'il n'est pas rare de voir les facteurs remettre à leurs commettants des comptes de vente *débiteurs*, c'est-à-dire des bordereaux où le prix de la marchandise vendue n'a pas couvert les frais.

Heureux encore les vendeurs, quand leur viande n'est pas envoyée par les inspecteurs à la ménagerie du Muséum ou à la voirie!

Il faut dire que, outre la commission due au facteur, les frais sont nombreux et deviennent considérables en s'additionnant : transport, octroi, droits de marché, droits d'abri ou magasinage dans les caves municipales, location des mannes ou paniers, puis les mains-d'œuvre, réception, déchargement, mise en cave, parfois épluchage, quand, dans l'espoir de la mieux vendre, le facteur fait *parer* la viande, etc., etc.

Quand ces débâcles se produisent, on voit arriver sur le marché une foule d'industriels interlopes, revendeurs, marchands des quatre-saisons, marchands au panier, hotteuses, qui enlèvent la marchandise à des prix absolument dérisoires, puis vont la vendre dans la ville, au grand détriment des bouchers établis, dont la vente baisse tout à coup.

4° Les marchands en demi-gros, chez lesquels les bouchers s'approvisionnent de morceaux de choix, habitent dans le voisinage de la criée à la viande et de l'église Saint-Eustache. On lit, sur l'enseigne de leurs boutiques, dans lesquelles je n'ai jamais vu beaucoup d'animation, ces mots : « Spécialité de filets. » C'est là que se fait le commerce de la « viande suisse ». La Suisse est un pays où domine l'art pastoral, mais où l'on n'engraisse pas de bestiaux pour la boucherie; l'industrie fromagère y domine partout. Aussi les Suisses sont-ils, en partie, tributaires de la France pour les animaux destinés à l'alimentation. C'est sur les marchés de Lyon que s'achètent les beaux animaux destinés aux Cantons voisins. Mais, moins exigeants que les Parisiens, les Suisses se contentent de la viande courante et expédient à Paris les morceaux que l'on y recherche et surpaie. Quelques bouchers parisiens sont directement en relations avec des marchands de la Suisse; mais, en général, ce commerce se fait chez les négociants que je viens d'indiquer. Ils reçoivent quelques cuissots de bœuf, mais surtout des aloyaux. Sans cette ressource supplémentaire, le filet et le faux filet, qui, à Paris, se vendent à des prix exorbitants, deviendraient inabordables, même à la bourgeoisie aisée. Ce commerce étranger ne se fait pas par l'entremise de facteurs, mais aux risques et périls du négociant parisien.

5° Généralement, la boucherie parisienne a, de tous temps, dédaigné les issues et en a abandonné la vente a de très petits commerçants connus sous le nom de *tripiers*. Cependant, les bouchers parisiens ont toujours vendu les issues de veau, non pas l'estomac, dit « fraise », mais la tête, les pieds, le ris. Quel est le Parisien qui ne se rappelle, aussi loin que remontent ses souvenirs, les têtes de veau nageant à la porte des boucheries dans un immense bassin en métal de forme mi-ovoïde ? Outre les issues du veau, bon nombre de bouchers vendent également des pieds et des cervelles de mouton. De temps immémorial, les bouchers se sont procurés ces abats chez les usiniers, préparateurs d'issues. Du temps même des réguliers, alors que chaque boucher avait son échaudoir, ils n'étaient ni installés ni outillés pour nettoyer, échauder, épiler ces abats, qui nécessitent de longues et minutieuses préparations. Aussi, après les avoir vendus aux usiniers, les leur rachetaient-ils. C'est là encore qu'ils se fournissent aujourd'hui.

6° Il me reste enfin à parler d'un marché à la viande, qui, aux débuts, a donné à ceux qui en ont eu l'initiative les plus grandes espérances.

La société « l'Argentine » a fait construire à grands frais des navires et des wagons frigorifiques, dans lesquels la température est toujours maintenue *au-dessous de zéro*. Elle avait en outre fait construire dans les caves de la rotonde, à l'Abattoir de la Villette, une immense glacière, où ses viandes s'emmagasinaient en attendant la vente. Ces grandes espérances ont été absolument déçues, la glacière n'existe plus et la petite quantité de viande que « l'Argentine » livre aujourd'hui à la consommation parisienne est absolument insignifiante.

Au Rio de la Plata, la production du bétail est telle que la viande est en quelque sorte le produit secondaire ; on y tue les animaux pour la peau, les cornes, le suif, en un mot pour les produits industriels. Dans ce pays de production presque illimitée, l'importance des produits est renversée, la viande peut être considérée comme le cinquième quartier. On a donc songé à la congeler et à l'envoyer en cet état en Europe. Congelée, la

viande se conserve indéfiniment. En Russie, le moyen est très employé. Quand, au commencement de l'hiver, le temps se met à la gelée, le paysan russe, pour n'avoir plus à nourrir sa basse-cour, en fait une hécatombe et laisse exposés au froid poules, lapins et canards; il les consomme ensuite au fur et à mesure de ses besoins. Ce procédé de conservation a de grands avantages; il ne fait intervenir ni la cuisson, ni le sel, ni le fumage, ni le séchage, en un mot aucun de ces moyens qui dénaturent complètement l'aspect de la viande; dégelée, elle a l'aspect de la viande fraîche. En a-t-elle conservé toutes les qualités? Les intéressés disent *oui*, le consommateur parisien a répondu *non*. Ce dernier doit avoir raison; il a certainement mangé cette viande sans prévention aucune, puisqu'elle a été d'abord vendue dans beaucoup de boucheries sans indication spéciale; si donc il l'a repoussée, c'est qu'il l'a trouvée moins bonne. Ajoutons que son jugement a une certaine valeur, car il est fort délicat en matière de nourriture. Bon nombre de bouchers avaient d'ailleurs prédit l'échec; ils disaient avec raison que la viande congelée avait toujours été considérée à Paris comme quelque peu détériorée, et, à l'appui, ils invoquaient l'usage de fermer les étaux pendant les journées froides par des cloisons vitrées mobiles. En réalité, la congélation est peut-être le meilleur moyen de conservation, mais après tout ce n'est qu'un moyen de conservation, et la viande gelée n'est en définitive que de la *viande conservée*. La viande renferme, en effet, une quantité notable de parties aqueuses; en se congelant, l'eau prend du volume et déchire le réseau de cellules qui la renferment; il en résulte une désorganisation, et cette désorganisation s'accuse quand on la fait dégeler; la viande dégelée se corrompt en effet très vite. Néanmoins, je le répète, elle est très acceptable, et des populations entières la consomment sans répugnance aucune.

Malgré cet insuccès, « l'Argentine » n'a pas absolument renoncé au marché parisien. Elle ne vend plus sa viande en gros aux bouchers détaillants, mais elle fait encore débiter dans cinq boucheries de détail, disséminées dans la ville, de la viande de mouton. Si quelque lecteur, curieux de se rendre compte de la valeur de

ce produit, y voulait goûter, après quelques recherches il trouvera facilement une de ces boucheries.

D'après ce que nous venons de voir, il est facile d'apprécier que le commerce de la boucherie se fait en quelque sorte sans fonds de roulement. Le boucher achète au comptant, il est vrai, mais il vend de même, et son approvisionnement se renouvelle pour ainsi dire quotidiennement. Cette particularité donne au négociant une certaine sécurité. Le pis qui puisse lui arriver, c'est, en cas d'insolvabilité de son débiteur, de se trouver à découvert des fournitures d'une semaine.

L'aléa qui rend tous les commerces en gros dangereux n'existe donc pour ainsi dire pas dans celui-ci. Si on consulte en effet, à la quatrième page des journaux, la liste des faillites déclarées, il est extrêmement rare d'y trouver le nom d'un boucher détaillant. De ce fait on a conclu à tort que les bouchers font toujours d'excellentes affaires : il n'en est rien. Le boucher ne fait guère plus faillite que le marchand des quatre-saisons, qui, le matin, à la halle, garnit de marchandise sa voiture à bras et vend dans la journée, cher ou bon marché, son approvisionnement. Mais cela n'implique pas qu'ils fassent l'un et l'autre des bénéfices. Le boucher insolvable doit à son vendeur la viande achetée pendant la semaine, il n'a pas d'autre passif. Il possède son matériel et la viande qui garnit son étal, c'est tout son actif. En cas de cessation de paiement, l'actif est promptement réalisé, la balance ne peut se solder par un gros déficit, et, en aucun cas, ne peut donner lieu à une répartition judiciaire, puisqu'il n'y a guère qu'un créancier. Mais si les faillites sont très rares, les *non-réussites* sont fréquentes; il est certain que tous les mercredis, jours de paiements, quelques boucheries parisiennes disparaissent. Au mois de mai 1888, époque de cherté, plus de cinquante d'entre elles ont fermé.

Nous verrons plus tard que l'inutilité du capital a, sur la corporation entière et sur l'exercice de la profession, une importance considérable. C'est le côté simple de la boucherie, dont nous connaissons maintenant suffisamment la très remarquable complication.

(*A suivre.*) A. FEYEUX.



LES VAINCUS
DE LA RÉGION MONTAGNEUSE.

II.

LES SAUVAGES PAUVRES DE L'OUEST (1).

Nous avons vu, dans un précédent article, quelles transformations avaient dû subir les tribus chassées de la région privilégiée des hauts plateaux vers les pentes *orientales* qui les avoisinent. Le type Sioux nous est ainsi apparu comme le résultat de l'immigration forcée d'une partie des Têtes-Plates, ou de peuplades similaires, *sur le versant Missourien.*

Aujourd'hui, nous porterons nos regards d'un autre côté. Les luttes engagées sur les riches plateaux des Montagnes Rocheuses n'ont pas eu seulement pour effet de peupler le territoire des Sioux; d'autres vaincus sont descendus *à l'occident*, *vers le Pacifique* et ont donné naissance aux populations de l'Orégon. Il est intéressant de rechercher si, des deux côtés des Montagnes, les mêmes effets se sont produits, si nous allons trouver à l'ouest un type parallèle à celui que nous avons vu à l'est, chez les Sioux.

(1) Voir les articles précédents, t. VII, p. 68, 149, 562, et t. VIII, p. 56.

L'étude que nous poursuivons a d'ailleurs un autre intérêt qu'il est bon de rappeler. En suivant dans leurs migrations les tribus dont l'état social est le plus caractérisé, nous parviendrons à nous rendre compte de la manière dont s'est peuplé le continent américain, et des différences que l'on observe entre les diverses nations qui l'occupent. De la sorte, l'ensemble de nos recherches et de nos aperçus sociaux pourra contribuer à jeter quelque lumière sur cette grave question de l'origine des Américains primitifs.

Il est bien entendu, néanmoins, que nous n'avons aucune prétention historique, et moins encore préhistorique, sur ce sujet. Toute la valeur de notre travail, toute sa portée se borne à ceci :

Partis de l'hypothèse généralement admise, et qu'appuient les traditions les plus respectables, savoir le peuplement de l'Amérique par le détroit de Behring, nous avons essayé d'expliquer, en tenant compte du caractère de chaque contrée, les principaux traits de la constitution du peuple qui l'habite. Si nous avons réussi à donner une explication satisfaisante, si l'hypothèse historique du peuplement par le détroit de Behring permet de comprendre *socialement* la diversité des nations américaines et le trait particulier de chacune d'elles, on pourra admettre que les choses se sont réellement passées *comme si l'Amérique avait été peuplée par Behring,* ce qui est évidemment une chance de probabilité pour cette hypothèse.

C'est là d'ailleurs la marche ordinaire des divers exposés que nous avons déjà présentés à nos lecteurs. Ainsi, en ce qui concerne la région montagneuse, dont nous nous occupons en ce moment, nous avons dû proposer une hypothèse complémentaire, celle d'un courant particulier de migration parti *directement* de la pointe d'Alaska et descendu jusque chez les Têtes-Plates, *sans quitter les hauts plateaux des montagnes* qui bordent à l'ouest le continent américain. Cette hypothèse additionnelle nous a paru nécessaire pour expliquer comment les Têtes-Plates étaient les plus patriarcaux, et les mieux organisés pour la guerre, de tous les chasseurs de Bisons ; elle s'est pour ainsi dire imposée à nous.

De même, les caractères relevés chez les Sioux nous ont amenés à les considérer comme des Têtes-Plates dégénérés et transformés :

d'où cette nouvelle hypothèse que les Sioux sont venus, eux aussi, en Amérique par les hauts plateaux de l'ouest, mais en ont été chassés à une époque indéterminée.

Là encore, les choses se passent comme si les Têtes-Plates et les Sioux, venus ensemble de l'Alaska par les Montagnes-Rocheuses, s'étaient livré bataille pour la possession de cette région privilégiée, comme si les Têtes-Plates avaient été vainqueurs dans cette lutte et les Sioux vaincus.

J'insiste et je reviens sur ce point de vue, parce qu'il domine toute mon étude et lui donne son vrai sens.

Aujourd'hui encore, je vais essayer de vérifier si vraiment l'hypothèse qui fait des sauvages *de l'Ouest* des vaincus rejetés par les Têtes-Plates, peut donner l'explication de leur état social. Les conclusions auxquelles me conduira l'observation et l'analyse des documents que j'ai entre les mains, signifieront donc simplement qu'on peut comprendre la condition où se trouvent les peuplades de l'Orégon, en supposant qu'elles ont suivi cette voie. Ces conclusions n'auront pas d'autre portée, mais elles auront celle-là, qui n'est point méprisable. En effet, si aucune erreur de fait ne vient fausser notre observation, et tant qu'aucune hypothèse vérifiée ne donnera pas de l'état social de ces peuplades une explication plus plausible, la science sociale ne peut que s'en tenir à celle que nous mettons en avant.

Il s'en faut de beaucoup, d'ailleurs, que ces tâtonnements de la science sociale soient sans utilité. Comme toutes les sciences d'observation, en effet, celle-ci ne peut faire de progrès qu'en complétant, ou en réfutant, des lois précédemment admises. Toutes les découvertes ont eu cette origine, et celui-là seul qui les amène à leur point le plus haut n'en recueille pas tout le mérite. Ceux qui l'ont devancé dans l'analyse des faits en ont aussi leur part, malgré les erreurs qu'on peut leur imputer. Loin de nous, par conséquent, l'idée d'épuiser du premier coup le sujet auquel nous nous sommes attachés. Notre ambition est plus modeste : nous avons voulu seulement planter quelques jalons pour reconnaître le continent américain, dont l'état social primitif est si peu connu, débrouiller en quelque sorte les notions que nous en ont

laissées les voyageurs et les classer d'une manière scientifique

Poursuivons donc notre examen de la région montagneuse par les vaincus refoulés sur les territoires du Pacifique.

I.

A mesure que l'on s'éloigne, en suivant la direction de l'ouest, des plateaux privilégiés occupés par les Têtes-Plates, le bien-être dont nous les avons vus jouir diminue sensiblement.

Cela se remarque déjà chez plusieurs tribus voisines, dont la constitution se rapproche sensiblement de la leur et que l'on peut considérer comme leurs similaires.

Tels sont notamment les Cœurs d'Alène.

« Séparés des grandes plaines de l'est par des montagnes qu'on ne franchit qu'avec peine et dans la bonne saison seulement, ils ne vont guère chercher leur nourriture hors du cercle étroit de leurs vallées;... ils sont pauvres, intéressés, mais faciles à plier au travail (1). »

Cette diminution de ressources paraît avoir plié de bonne heure les Cœurs d'Alène à la culture, et la culture à son tour a eu pour effet de créer chez ces sauvages un rudiment de propriété. « Chaque chef a ses terres, qui se transmettent de père en fils, » écrit le même P. Joset que nous venons de citer (2).

Ainsi, la transformation que fit subir aux Têtes-Plates le contre-coup de l'immigration européenne semble s'être produite chez les Cœurs d'Alène à une époque antérieure. Ils se trouvaient obligés de recourir à la culture, parce que la nature du lieu qu'ils habitaient les y cantonnait, comme des circonstances nouvelles cantonnèrent les Têtes-Plates dans leur région vers le milieu de ce siècle.

Le rude travail de la culture leur était facilité d'ailleurs par l'extrême fertilité du sol. « Telle famille, dit le P. Joset, qui n'a-

(1) *Missions de l'Orégon*, lettre du P. Joset, p. 353.
(2) *Ibid.*, p. 358.

vait pour outils que des bâtons pointus, a récolté cette année environ cent boisseaux de pommes de terre (1). »

Il en est de même chez les Kaguzes Nez-Percés, établis dans les belles plaines qui se trouvent au pied des Montagnes Bleues (2). Aussi, on cultive un sol fécond qui produit abondamment les plantes qu'on veut bien lui confier. Ce n'est plus la vie facile des Têtes-Plates, mais c'est encore une situation riche en ressources.

Si nous quittons le voisinage des Montagnes Bleues, en nous dirigeant toujours vers l'ouest, d'autres Nez-Percés se présenteront à nous qui habitent un désert, le « Désert des Nez-Percés et des Spokanes ». Ceux-là marquent un degré de plus dans la diminution des ressources.

En effet, le pays d'où il leur faut tirer toute leur subsistance est beaucoup moins bien pourvu que celui des Cœurs d'Alène ou des Kaguzes. Le P. de Smet le qualifie d' « affreux », en souvenir sans doute des privations qu'il y supporta (3).

Remarquons aussi qu'à cette distance de la Prairie, la chasse du buffle disparaît complètement; c'est là un fait capital et qui distingue nettement les sauvages de l'ouest.

Tant qu'on peut se procurer de la viande de bison, on tient par là à la région montagneuse; on peut avoir moins de bien-être que les Têtes-Plates, mais on participe dans une certaine mesure à leur principale richesse.

Dès que l'on retombe *uniquement* sur les ressources fournies par la région du Pacifique, la situation change d'une manière très accusée.

On peut s'en rendre facilement compte à la distinction qu'établit le capitaine Bonneville entre les deux grandes branches des Indiens Serpents, les Soshonies et les Shoshokos.

Les premiers « possèdent des chevaux, ont l'humeur vagabonde et aventureuse, et *chassent le buffle* (4) ».

Les seconds portent un nom qui signifie, *Arracheurs de ra-*

(1) *Missions de l'Orégon*, lettre du P. Joset, p. 355 et 356.
(2) *Ibid.*, p. 82, lettre du P. de Smet.
(3) *Ibid.*, p. 82.
(4) *Voyages et Aventures du capitaine Bonneville*, t. II, p. 25.

cines, « parce que c'est de racines qu'ils se nourrissent en grande partie. Ils sont en général fort pauvres, dénués de la plupart des commodités de la vie et fort indolents ; c'est une race douce et inoffensive (1). »

Vous apercevez de suite l'abîme qui sépare ces deux branches de la même tribu. On peut les confondre au point de vue ethnologique ; au point de vue social, elles sont bien nettement divisées par la chasse au bison, qui, bien que peu fréquente chez les premiers, leur donne une énergie et un caractère qui fait totalement défaut aux seconds.

Enfin à côté, au-dessous peut-être de ces Arracheurs de racines, il nous faut placer les tribus du Columbia.

Ce sont là les sauvages qui atteignent au dernier degré de la misère, ainsi que nous allons nous en rendre compte.

« Vous pouvez à peine vous faire une idée, écrit le P. de Smet (2), de la déplorable condition des pauvres petites tribus dispersées le long des bords du Columbia, dont le nombre diminue visiblement d'année en année. Elles ont pour demeures quelques misérables huttes faites de joncs, d'écorces, de broussailles ou de branches de pin, couvertes quelquefois de peaux ou de haillons. Autour de ces pitoyables habitations gisent, répandus avec profusion, les os des animaux et les abatis de poisson de chaque tribu, au milieu de monceaux d'ordures de toute espèce. »

Un jour que la caravane du P. de Smet avait laissé en traversant le pays des Pends d'Oreilles cinq ballots de viande sèche, la tentation exercée par ces riches provisions sur ces pauvres sauvages fut tellement forte, qu'ils dérobèrent trois des ballots et en absorbèrent le contenu. Grande fut leur contrition et leur honte quand la « Robe-Noire » constata à son retour le délit de ses amis les Pends d'Oreilles ; le chef s'en excusa et raconta ainsi l'aventure au missionnaire : « Vous savez que j'étais absent lorsque vous avez mis vos ballots dans ma loge. Ma femme les ouvrit pour voir si la viande n'était pas moisie, et la graisse lui parut si

(1) *Voyages et aventures du capitaine Bonneville*, t. II, p. 25.
(2) *Missions de l'Orégon*, p. 189.

belle et si bonne qu'elle en goûta ! Quand je rentrai, elle m'en offrit ainsi qu'à nos enfants ; le bruit s'en répandit dans le village ; les voisins sont venus, et nous en avons mangé tous ensemble. » Ce récit, renouvelé de notre mère Ève, indique bien que la viande de buffle a pour ces pauvres Indiens tout l'attrait du fruit défendu ; on s'en rend compte aussi, en voyant quelle compensation ils peuvent offrir au P. de Smet et comment celui-ci se résout à l'accepter faute de mieux, en raison du manque de ressources générales dans la contrée. « Ces pauvres gens tâchèrent, dit-il, de nous dédommager de leur mieux, et nous offrirent deux sacs de racines sauvages et un panier rempli de pâtés de mousse de pin aussi durs que la colle forte. La nécessité nous contraignit d'accepter ces pâtés de nouvelle espèce ; on les prépare en les mettant dans l'eau bouillante ; ils forment alors une soupe épaisse et élastique qui a l'apparence et le goût du savon et qui, assaisonnée d'une bonne faim et d'une grande disette d'autre nourriture, se laisse manger (1). »

En résumé, la misère va toujours croissant à mesure que l'on se dirige du pays des Têtes-Plates vers la côte du Pacifique, du moins vers l'extrémité occidentale de l'Orégon. Il est bien entendu, en effet, que nous sommes dans l'Orégon. Un peu plus au sud, dans la Californie, par exemple, le spectacle ne serait plus le même ; c'est ce que nous montreront dans la suite nos recherches sur l'Amérique primitive.

Cette progression décroissante des ressources est déjà un indice assez précis en faveur de notre hypothèse sur l'origine des sauvages de l'ouest. On comprend facilement que des tribus établies sur les hauts plateaux des Montagnes Rocheuses et devenues trop nombreuses, chassent les plus faibles vers une contrée voisine, moins bien partagée, où ils forment un nouveau groupe. Une élimination analogue, se produisant au bout de quelque temps dans ce groupe, amène un nouvel essaimage vers l'ouest, et ainsi de suite. La région occidentale se trouve de la sorte peuplée jusqu'au littoral par l'effet d'une sélection à rebours. En

(1) *Voyage aux Montagnes Rocheuses*, p. 206 et 207.

d'autres termes, les différentes contrées dont la pauvreté s'étage de l'est à l'ouest ne sont occupées que successivement, et dans l'ordre de leurs ressources décroissantes, par les vaincus, par les faibles, par ceux qui *sont contraints de s'y réfugier.*

Cela paraît fort naturel; mais on en peut donner des preuves plus convaincantes encore.

II.

En effet, les sauvages de l'ouest ont tous les caractères propres à des vaincus.

Tous les récits des voyageurs témoignent de leur timidité vis-à-vis des étrangers. « C'est une race timorée et peu accoutumée à la vue des blancs », dit Bonneville (1). L'expédition de trappage qu'il envoya en Californie se trouva sur les bords de la rivière Odgen, dans le voisinage des hordes de Shoshokos, dont on rencontrait fréquemment la piste sans parvenir à les voir eux-mêmes. La fumée de leurs feux s'élevant sur divers points des environs, attestait pourtant leur présence; mais ils semblaient fuir l'approche de la petite troupe européenne qui traversait leur pays.

A la faveur des ténèbres cependant, ils se hasardaient à marauder dans le voisinage du camp et ils parvinrent plusieurs fois à dérober quelques menus objets, sans qu'on pût découvrir aucune trace de leur approche. Ces manœuvres déplaisaient fortement, comme on peut le croire, aux trappeurs. L'un d'eux fit même l'horrible serment de sacrifier à sa vengeance le premier Indien qu'il apercevrait, et il mit bientôt sa promesse à exécution sur un pauvre Shoshoko inoffensif, qui pêchait assis au bord d'une rivière. Cette inutile barbarie n'amena aucune représaille, et il eût été cependant facile aux nombreux sauvages, dont on pouvait compter les feux chaque soir, d'écraser le faible détachement qui les bravait ainsi; mais, ajoute Bonneville, « c'est une race

(1) Bonneville, t. II, p. 203.

simple, timide, inoffensive, ne sachant point faire la guerre et n'ayant d'autres armes que celles nécessaires à la chasse (1). »

Les trappeurs, qui ne pouvaient croire à tant de timidité, habitués qu'ils étaient à parcourir le pays des Têtes-Plates, des Pieds-Noirs et d'autres tribus guerrières, mettaient sur le compte de la dissimulation le calme de leurs voisins et s'attendaient chaque jour à une attaque soudaine. Ils redoutaient les pièges des pauvres Shoshokos, voyaient partout des embûches dressées contre eux et finirent par s'imaginer « que des adversaires implacables environnaient le camp ou épiaient leur piste afin de saisir l'occasion de les surprendre (2) ». A la fin, étant arrivés un jour sur les bords d'un affluent de la rivière Odgen, qu'ils étaient obligés de passer à gué, ils aperçurent un grand nombre de Shoshokos postés sur la rive opposée. Persuadés que ceux-ci avaient quelque intention hostile, les trappeurs s'avancèrent vers eux, les couchèrent en joue et en tuèrent vingt-cinq sur la place. Les autres s'enfuirent à une courte distance en hurlant comme des loups : puis ils s'arrêtèrent en se retournant et faisant entendre les plus douloureuses lamentations. Les trappeurs poursuivirent dans toutes les directions ces malheureux, qui n'opposaient aucune défense, mais s'enfuyaient avec terreur. Suivant les récits de leurs farouches ennemis, tout porte à croire qu'aucune arme ne fut levée ni aucun trait lancé par les Indiens durant cette affaire. »

Cette déplorable méprise des trappeurs est caractéristique : ils prêtaient aux pauvres sauvages de l'ouest les sentiments de vengeance qu'aurait certainement allumés chez les Sioux le meurtre d'un des leurs; ils jugeaient les habitants du versant du Pacifique par la connaissance qu'ils avaient de ceux du versant oriental, et ils se trompaient de la manière la plus triste et la plus grossière à la fois.

Voilà donc bien marquée la distinction profonde qui existe entre les vaincus de l'est et ceux de l'ouest. Les premiers ne sont des vaincus que par rapport aux Têtes-Plates, qui les ont chas-

(1) Bonneville, t. II, p. 132. V. aussi p. 130.
(2) *Ibid.*, p. 132.

sés des hauts plateaux; ils restent encore la terreur de la Prairie et tombent dans une organisation essentiellement guerrière, comme nous l'avons vu. Les seconds, au contraire, perdent toute aptitude à la guerre; ils deviennent le jouet ou la proie de quiconque traverse leur pays : ils sont incapables d'opposer aucune résistance à l'étranger. Ce n'est pas seulement l'appareil guerrier de la petite troupe détachée par Bonneville qui les effraye; les missionnaires rendent aussi témoignage de leur excesssive timidité. « Un étranger, dit le P. de Smet, aurait bien de la peine à les aborder. Dès qu'ils en aperçoivent un, soit *blanc*, soit *sauvage*, ils donnent l'alarme en faisant un boucan (fumée de bois) : un instant après, le même signal se multiplie dans tous les endroits où ils se trouvent. On en a compté plus de quatre cents à la fois qui, à ce signal, couraient se cacher dans des roches inaccessibles (1).

Est-ce à dire qu'on ne rencontrât pas autrefois, sur le territoire de l'Orégon, d'autres Indiens que les misérables dont nous avons essayé de peindre la triste situation?

Non, car les merveilleuses ressources offertes par les fleuves poissonneux qui descendent vers le Pacifique attiraient sur leurs bords, à l'époque de la pêche du saumon, les habitants des hauts plateaux.

Nous avons déjà signalé ce fait dans notre étude sur les Têtes-Plates, et cela nous amène à déterminer d'une manière beaucoup plus précise le caractère de la région qui nous occupe aujourd'hui.

L'Orégon présente, dans sa configuration géographique et la nature de ses ressources, des variétés très grandes. On y rencontre tour à tour une fertilité extrême et une stérilité presque absolue. Les vastes landes couvertes d'absinthe y succèdent aux riches vallées boisées (2), en sorte que dans les parties que nous décrivons comme les plus pauvres, il y a, de distance en distance, des espaces recouverts d'une terre très féconde.

(1) *Voyages aux Montagnes Rocheuses*, p. 31 et 32.
(2) *L'Univers pittoresque, l'Orégon*, p. 48.

On sait d'ailleurs qu'aujourd'hui ces contrées sont couvertes de belles récoltes, grâce à l'immigration des colons agricoles venus d'Europe ou des États de l'est. Mais à l'époque dont nous parlons, la culture était à peu près inconnue, les plateaux stériles se trouvaient occupés par les pauvres hères que nous savons, et les vallées propres à des tentatives de défrichement restaient, au moins pendant une partie de l'année, le domaine des Têtes-Plates et d'autres tribus du même genre.

C'est ainsi que la baie dite des Kalispels, située à trente ou quarante milles au-dessus de la rivière Clark, recevait, au moment de la saison de la pêche, la visite de nombreuses troupes d'Indiens de ce nom. Ils venaient là compléter, en fabriquant d'abondantes conserves de saumon, les ressources que leur procurait d'autre part la chasse du buffle, car ces mêmes Kalispels, que nous voyons pêcher dans les eaux du Columbia, sur les bords mêmes du fleuve où errent les misérables tribus de l'ouest, nous les retrouvons à d'autres moments luttant pour la capture des buffles contre les Pieds-Noirs, sur le versant oriental des montagnes. A l'est comme à l'ouest, ils s'emparent des moyens d'existence les plus abondants et les plus agréables à exploiter, le saumon et le buffle (1).

Ce détail déjà connu, mais sur lequel il est utile de revenir, accuse encore davantage le caractère de vaincus des sauvages de l'ouest. Non seulement on les chassait dans les pays les moins productifs, mais encore on venait leur disputer le plus clair et le meilleur des ressources qui restaient à leur disposition.

En effet, pour qui se borne à la récolte des productions spontanées, comme devaient le faire nécessairement des essaims de communautés choisis parmi les individus les moins bien doués, parmi les vaincus, le territoire de l'Orégon offrait trois genres de ressources, que l'on peut énumérer ainsi dans l'ordre de leur importance décroissante : la pêche, la chasse et la cueillette. Nous devons dire un mot de chacune d'elles, afin de mieux connaître les habitants de l'Orégon.

(1) V. sur les Kalispels, *Mission de l'Orégon*, p. 200, 202, 141, et *Voyages aux Montagnes Rocheuses*, p. 48.

La pêche, nous venons de le dire, est la principale richesse du pays. « On compte dans les fleuves et dans les lacs six espèces de saumon et trois espèces de truites. Les esturgeons, les carpes, les mulets s'y trouvent aussi en abondance (1).

Mais c'est surtout le saumon, qui, par ses migrations en masse, fournit la pêche la plus productive. Aux mois de septembre et d'octobre, il remonte le Columbia en immenses quantités, et c'est le moment où il est le plus apprécié. Sa chair grasse et ferme constitue alors un aliment de premier ordre. A mesure que la saison avance, il maigrit et s'affaiblit, par suite de la lutte qu'il a à soutenir contre les courants impétueux et les fréquents tourbillons des fleuves, pour en remonter le cours; on en voit flotter sur le dos un grand nombre qui sont morts d'épuisement et de fatigue. Bientôt le refroidissement des eaux saisit ceux qui se sont attardés et les rejette par myriades sur la rive. Quelquefois, « ils y pourrissent en si grandes quantités que l'atmosphère en est infectée (2). »

Ainsi, autant le saumon donne une nourriture enviable au début de la saison, autant il est mauvais à la fin. Là-dessus le témoignage personnel de Bonneville confirme absolument les renseignements généraux qu'il recueille. Nous le voyons, par exemple, vanter l'excellent saumon bouilli que lui offre une tribu établie sur la rivière du Serpent comme un des mets les plus délicats qu'il ait jamais goûtés, et déclarer, deux mois plus tard, à son retour sur les mêmes rivages, qu'il faut à ses compagnons tout leur appétit pour accepter d'en manger (3).

D'après cela, vous pensez que les sauvages de l'ouest vont s'empresser de faire leur provision de poisson au début de la saison, lorsqu'il est gras et beau? Mais les faits sont en contradiction avec cette hypothèse : nous constatons, au contraire, qu'ils sèchent leurs saumons à l'époque la plus défavorable (4).

Il y a à cette coutume une double cause.

(1) *Univers pittoresque, loc. citat.*, note de la p. 52.
(2) Bonneville, t. I. p. 102.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 203 et 231
(4) *Ibid.* p. 231.

Dès que le saumon commence à remonter les fleuves, plusieurs endroits les plus convenables pour la pêche sont immédiatement occupés par les tribus des montagnes; c'est une première raison pour les pauvres vaincus d'attendre à plus tard.

Si, pour éviter le voisinage de leurs vainqueurs, les tribus du Pacifique se maintiennent sur le cours inférieur du Columbia, d'autres inconvénients se présentent :

En effet, les plaines qui s'étendent au pied des derniers contreforts des Montagnes Rocheuses jusqu'à la mer, sont chaudes et malsaines. A ce point de vue, le territoire de l'Orégon se divise en deux parties bien distinctes, la région haute et sèche, la région basse et humide. « La ligne de séparation court parallèlement aux rivages de la mer du Sud, dont elle se tient éloignée d'environ deux cents milles (1), » comme il est facile de s'en rendre compte par l'inspection de la carte. C'est donc une vaste étendue de terre que cette région basse, et tous les fleuves de ce versant la traversent dans son entière largeur avant d'aboutir à l'Océan.

Or, tant que la saison est peu avancée, tant que les chaleurs restent fortes, les fièvres tremblantes règnent souverainement sur ce sol marécageux soumis à l'action d'un soleil de feu. De la fin d'août à la mi-octobre, le fléau sévit et décime les populations. On a vu de gros camps indiens entièrement détruits à la suite d'une seule épidémie, lorsque les inondations venaient augmenter les dépôts d'eau croupissante formés par les pluies d'hiver et activaient ainsi la cause du mal (2).

Voilà déjà un motif sérieux d'éviter ces parages dans une saison encore chaude. Mais, alors même qu'on se résout à y vivre, on ne peut utiliser le poisson que pour un usage immédiat. Toute tentative de conservation échoue fatalement sous un pareil climat.

Bon gré mal gré, nos pauvres sauvages se voient donc obligés d'attendre la mauvaise saison pour commencer leur provision de saumon et s'assurer une nourriture en vue de l'hiver. Encore cette provision ne peut-elle pas être considérable. Trop miséra-

(1) *Missions de l'Orégon*, p. 39.
(2) *Ibid.*, p. 40 et 41.

bles pour entretenir des chevaux, les tribus dénuées de moyens de transports ne pourraient accumuler des réserves alimentaires que pour les consommer sur place. Or la nature de leurs moyens d'existence les oblige à la vie errante.

La pêche annuelle du saumon ne saurait suffire, en effet, à les faire vivre. Elle ne suffit pas aux Têtes-Plates, Kalispels et autres, qui s'y livrent pourtant dans de bien meilleures conditions; à plus forte raison, doit-elle être complétée par d'autres ressources chez nos sauvages. Voilà pourquoi nous les voyons accessoirement se livrer à la chasse et à la cueillette.

La chasse est tout particulièrement ennemie de la vie sédentaire. Un peuple chasseur est obligé par là même à changer continuellement de résidence, parce qu'il détruit promptement le gibier autour des endroits qu'il occupe. C'est ce qui se vérifie une fois de plus dans la région du Pacifique; nous allons le constater. « Les Shoshonies, dit Bonneville, n'ont pas de résidence fixe; c'est une population nomade qui habite sous des tentes ou des huttes, et se transporte d'un lieu à un autre, selon le plus ou moins d'abondance du poisson et du gibier (1). »

Mais il ne faut pas croire qu'en s'adonnant à la chasse les tribus de l'ouest s'assurent de riches moyens d'existence. Nous ne sommes plus sur la Prairie, où le bison offre aux flèches de l'Indien une proie à la fois copieuse et succulente. Dans l'Orégon, et surtout dans l'Orégon occidental, nous ne trouvons plus que du petit gibier, perdrix, faisans, oiseaux aquatiques, lièvres et lapins, encore est-il parfois assez rare. Le P. de Smet s'en plaint lorsqu'il remonte le fleuve Columbia, de Willamette à Walla-Walla (2), et Bonneville retrace à diverses reprises les souffrances qu'il eut à endurer en traversant ces contrées. Malgré les armes perfectionnées dont ses compagnons et lui avaient soin de se munir, malgré leur habileté de tireurs et leurs déplacements continuels, il leur était impossible de se nourrir de leur chasse. S'ils rencontraient quelques Shoshokos assez heureux pour possé-

(1) Bonneville, t. I, note de la p. 103.
(2) *Missions de l'Orégon*, p. 81.

der un peu de saumon salé, ils s'empressaient de le leur acheter moyennant de menus objets, et quand, après leur repas, ils jetaient les arêtes des poissons qu'ils venaient de manger, de misérables sauvages s'en emparaient et les rongeaient avec avidité (1).

L'extrême disette que dénotent ces faits peut seule expliquer la triste cueillette à laquelle se livrent ces infortunés. « Ils croient faire un festin quand ils rencontrent quelques racines insipides ou quelques graines nauséabondes; ils parcourent les plaines incultes à la recherche des fourmis et des sauterelles, dont ils se nourrissent (2). »

Enfin, au dernier terme de la famine et de la dégradation, ils deviennent anthropophages, se repaissant des cadavres de leurs proches et mangeant parfois même leurs propres enfants (3).

Tel est le triste tableau que présentent les récits de voyages dans l'Orégon occidental, chez les vaincus de l'ouest. Non seulement ces populations sont soumises à tous les tourments de la faim, mais la rareté des animaux à fourrure leur permet à peine de se garantir contre l'inclémence des saisons. Bonneville rencontra un jour d'hiver, chez les Shoshokos, « une vieille femme qui n'avait absolument sur sa personne qu'un fil passé autour du cou et duquel pendait une seule perle fausse (4). »

III

Un pareil régime produit une conséquence que chacun devine, la diminution rapide de la population, son extermination par la famine d'abord, par le froid de l'hiver, par les fièvres tremblantes de l'été ensuite.

Le fait est constaté (5) et nous pouvons en tirer cette consé-

(1) Bonneville, t. II, p. 30.
(2) *Voyages aux Montagnes Rocheuses*, p. 31.
(3) *Ibid.*
(4) Bonneville, t. II, p. 30.
(5) *Missions de l'Orégon*, p. 189.

quence que la région de l'ouest où sont refoulés les vaincus des montagnes est pour eux un terrain d'élimination beaucoup plus encore qu'un refuge. Être rejeté sur le littoral du Pacifique dans l'Orégon, équivaut presque à un arrêt de mort.

Et pourtant, nous voyons aujourd'hui cette contrée devenir le rendez-vous d'immigrants éloignés, qui y fondent des établissements, transforment le sol et lui font produire en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. Bien plus, sous leurs mains habiles, les terrains fournissent au delà des besoins alimentaires de la région et donnent lieu à un commerce d'exportation. Comment expliquer ce contraste? Pourquoi nos vaincus n'ont-ils pas exploité les richesses que le sol tenait à leur disposition moyennant un peu de travail? Pourquoi n'ont-ils pas cultivé la terre, fondé des communautés agricoles stables et donné naissance à une nation d'agriculteurs semblable à celle qui s'est formée depuis et se forme encore aujourd'hui aux mêmes lieux?

Sans doute, des essaims sortis de communautés Têtes-Plates ne pouvaient pas avoir au même degré que des émigrants anglo-saxons, issus de familles-souches, l'énergie, l'esprit d'initiative et l'ensemble des qualités viriles nécessaires à une pareille entreprise. Je n'ai pas à expliquer à des lecteurs de *La Science sociale* que l'infériorité des organisations communautaires vis-à-vis de la famille-souche éclate principalement sur le théâtre de la colonisation agricole; mais, sans espérer pour les tribus chassées des hauts plateaux le merveilleux essor des familles européennes, il semble qu'elles étaient capables du moins de se mettre à la culture pour subvenir à leurs besoins, comme l'ont fait les Têtes-Plates, les Kalispels, les Cœurs d'Alène et autres communautés des Montagnes Rocheuses, sous l'empire de nécessités moins pressantes.

Mais ces raisonnements viennent échouer devant la brutalité des faits. Les vaincus de l'ouest ne cultivaient pas et se laissaient mourir de faim sur un sol que le travail de la culture permettait de rendre productif. On doit conclure de là qu'il n'était pas au pouvoir de ces vaincus de se transformer en agriculteurs; car un peuple ne disparaît par la famine que lorsque tout moyen de

vivre lui est refusé; c'est une extrémité assez dure pour qu'il ne s'y soumette pas tant qu'il peut faire autrement.

Mais alors, me dira-t-on, votre hypothèse sur les vaincus de la région montagneuse rejetés à l'ouest est absolument fausse; ce ne sont évidemment pas des gens de la même race qui sont à la fois capables de cultiver dans le pays des Têtes-Plates et incapables de le faire dans l'Orégon occidental?

L'objection serait irréfutable, si les races restaient partout les mêmes à travers des circonstances de lieu différentes; elle tombe d'elle-même au contraire pour qui sait à quel point une race se modifie suivant les moyens d'existence qu'elle rencontre.

Dans le cas particulier qui nous occupe, il est très facile d'expliquer que la race entrée en Amérique par les Montagnes Rocheuses soit très différente socialement, suivant que nous l'observons dans cette région privilégiée ou bien dans l'ouest. L'explication se résume en deux mots : Dans les montagnes, cette race est à l'état de communauté très accentuée, ainsi que nous l'avons constaté pour les Têtes-Plates; à l'ouest au contraire, elle vit à l'état *sauvage*.

Plusieurs fois déjà, au cours de ce travail, nous avons employé l'expression de *sauvages de l'ouest;* nous allons maintenant la justifier, et pour cela il nous suffira d'examiner les conséquences sociales de la vie matérielle que nous avons dépeinte plus haut.

Deux genres de travaux contribuent principalement à rendre sauvages les tribus de l'ouest, ce sont la chasse et la cueillette.

La chasse *du petit gibier* permet et réclame même ordinairement l'isolement du chasseur. On se réunit pour chasser le bison, comme pour chasser l'éléphant; on se sépare pour courir à la recherche d'oiseaux aquatiques, de perdrix, de lièvres, ou de lapins. C'est essentiellement le régime du « chacun pour soi », d'autant que la capture du petit gibier ne peut satisfaire qu'un nombre d'appétits très restreint.

La misérable cueillette à laquelle on a recours dans l'Orégon produit un effet analogue. A l'inverse de la cueillette riche, qui organise en défenseurs du sol et lie par là d'un lien étroit tous les habitants d'un pays bien pourvu, la cueillette pauvre disperse

ceux qui s'y livrent. Elle n'est qu'un moyen extrême et parfois répugnant de calmer une faim trop aiguisée. Les ressources qu'elle offre ne constituent, en somme, qu'un pis-aller, et nulle part elles ne se trouvent avec assez d'abondance pour mériter qu'on les défende. Elles n'excitent pas la jalousie des voisins et n'inspirent pas à ceux qui en usent l'idée de mutualité et de cohésion. Au contraire, leur rareté fait qu'on ne peut pas se réunir pour en profiter.

De là ce caractère d'*éparpillement* que les voyageurs constatent chez les sauvages pauvres de l'ouest (1). La communauté primitive s'est détruite sous l'empire de la petite chasse et de la misère, et voilà comment elle a donné naissance, en se dissolvant, à de véritables sauvages.

Ils sont si bien devenus sauvages qu'ils ne savent plus se réunir pour le travail de la pêche, qui permet pourtant la communauté. Ainsi, tandis qu'on voit les Kalispels camper sur les bords de l'Orégon au nombre de huit à neuf cents, pendant la saison où le saumon commence à remonter le fleuve, on ne rencontre nos pauvres sauvages sur ces mêmes rives que par petits groupes épars de trois, quatre ou six loges, tout au plus.

Cela se comprend d'ailleurs. Avec le lien patriarcal, brisé par la petite chasse, a disparu l'habitude de l'autorité et de la discipline. Dès lors, il devient impossible de reformer, même temporairement, ces vastes camps où la paix ne règne que grâce aux habitudes d'obéissance et de dépendance de tous ceux qui s'y trouvent.

Ainsi, les circonstances matérielles n'ont pas seulement fait aux vaincus de l'ouest une vie misérable, elles les ont frappés d'une véritable déchéance sociale, elles les ont fait tomber au rang de sauvages proprement dits.

Après cette transformation, la race, quelle que soit sa pureté ethnique, n'est plus capable de se livrer à la culture, au moins par elle-même. Elle ne trouvera pas dans son sein une autorité directrice suffisante pour lui faire franchir ce grand pas.

(1) *Voyages aux Montagnes Rocheuses*, p. 204.

Nous n'avons jamais vu, en effet, des individus *socialement dispersés*, comme le sont les sauvages de l'ouest, passer *sans contrainte extérieure* de leur vie précaire à une existence de travail agricole et de bien-être. Il faut autre chose qu'un sol cultivable pour créer une race de cultivateurs, il faut des conditions préexistantes que l'éparpillement exclut.

Le problème que nous posions plus haut se trouve ainsi résolu, et nous savons maintenant pourquoi les familles misérables et dégradées, qui parcouraient naguère les rives du Columbia, ne faisaient aucun effort efficace pour sortir de leur triste condition.

IV.

Avec les sauvages de l'Orégon, nous terminons l'étude de la contrée montagneuse qui borne à l'ouest la Prairie américaine.

Ce n'est pas que les Montagnes Rocheuses ne se continuent pas plus au sud vers la Californie et le Mexique, mais, en les suivant jusque sous des latitudes plus rapprochées de l'Équateur, nous verrions leur caractère se modifier. De nouveaux éléments entreront en scène, en effet, avec les chaleurs extrêmes et les phénomènes connexes que produira cette situation géographique. Nous touchons, par conséquent, à une zone nouvelle. Cette zone, nous ne pourrons l'étudier que lorsque nous aurons terminé la tâche que nous nous sommes donnée et qu'il est peut-être utile de rappeler ici.

Après avoir étudié les Terres polaires, nous avons pénétré dans le cœur du continent nord-américain, en déterminant la région du Bison et en analysant les phénomènes sociaux auxquels elle donne lieu. Un de ces phénomènes, — le plus important parce qu'il manifeste l'influence toute spéciale de la chasse au Bison, — c'est l'impossibilité de séjourner constamment sur la Prairie. La Prairie est habitable quand les troupeaux de buffles y vivent; elle devient déserte aussitôt que la rigueur de la saison les refoule sur des territoires plus tempérés, de telle sorte que les chasseurs de

bisons occupent successivement chaque année la Prairie et des territoires voisins de la Prairie.

Pour bien connaître les populations qui vivent de la chasse au bison, il faut donc entreprendre tout autour de la Prairie une sorte de voyage circulaire d'exploration, qui nous permette de les voir chacune dans leur refuge particulier.

En étudiant les territoires de l'ouest occupés par les Sioux, les Têtes-Plates et les sauvages de l'Orégon, nous n'avons fait qu'exécuter une partie de ce voyage. Il nous reste à voir de la même manière les contrées situées à l'est du Mississipi, et c'est ce que nous allons essayer de faire dans une nouvelle série d'articles.

Mais avant de quitter les Montagnes Rocheuses, je dois mettre en relief le rôle social providentiel qu'elles paraissent avoir joué dans l'histoire du peuplement de l'Amérique.

Déjà, nous avons indiqué, qu'en venant se prolonger au nord jusqu'au détroit de Behring, elles avaient pour ainsi dire invité les émigrants asiatiques à s'engager sur leurs plateaux, plus tempérés et mieux approvisionnés de ressources naturelles que la région circumpolaire.

Par là, elles conservaient la féconde pépinière des communautés patriarcales, sujette à devenir stérile dans les déserts glacés de l'extrême nord.

C'était un premier service rendu à l'Amérique, en lui fournissant une abondante réserve d'émigrants à l'abri des famines et des rigueurs trop grandes du froid.

Arrivées à la hauteur de la Prairie, les Montagnes Rocheuses ont rendu un second service, non moins appréciable.

Tandis que de nombreuses hordes partaient des plateaux pour suivre les bisons dans la plaine; tandis que, sous l'influence de ce travail qui exige de la jeunesse et de la vigueur, les influences patriarcales tendaient à disparaître, les tribus restées sur la montagne conservaient dans sa pureté l'organisation communautaire, en y ajoutant encore une puissance nouvelle de cohésion, une organisation plus forte de la hiérarchie due aux nécessités de la défense. C'est ce que nous avons vu chez les Têtes-Plates.

A l'ouest, les essaims sortis des hauts plateaux tombaient, par

des degrés que nous avons indiqués, jusque dans la plus extrême misère ; non seulement la communauté patriarcale sombrait parmi eux, mais les sources même de la vie semblaient atteintes dans ces pauvres familles du Columbia, soumises aux privations les plus cruelles et décimées par de fréquentes épidémies. Loin d'être pour les contrées avoisinantes une pépinière d'émigrants, l'ouest de l'Orégon avait besoin, au contraire, de renouveler sa population par de nouveaux essaimages venus des montagnes. Il suit de là que les pays des Têtes-Plates et de leurs similaires, c'est-à-dire les plateaux des Montagnes Rocheuses, se trouvaient seuls en mesure de fournir à la fois des *émigrants nombreux* et des *émigrants formés à une discipline patriarcale énergique.*

Cette constatation est d'une haute importance pour l'histoire du peuplement de l'Amérique.

En effet, partout où nous trouverons, au sud des territoires que nous venons d'observer, des populations faisant preuve d'une grande puissance de cohésion, nous serons amenés à conclure qu'elles vivaient originairement sur les Montagnes Rocheuses, qu'elles sont descendues par là à travers l'Amérique septentrionale, se tenant ainsi à l'abri d'une destruction rapide ou d'une déformation *sans remède.*

C'est là que se conserve, dans sa pureté sociale et dans la plénitude de ses facultés, la race des immigrants asiatiques que nous avons vus aborder en Amérique par le détroit de Behring ; à moins donc que d'autres essaims soient venus par mer et *directement* dans les Californies et l'Amérique centrale, il ne peut s'y trouver de tribus *organisées* que celles qui ont suivi cette route des plateaux.

J'ai dit que la déformation subie par la race est sans remède, quand de la communauté patriarcale elle tombe dans l'état sauvage ; nous l'avons bien vu en ce qui concerne les populations de l'Ouest, incapables de cultiver les terres fertiles de leurs vallées, tandis que les Têtes-Plates, obligés de se transformer par suite de la colonisation européenne, se mettaient résolument à la culture.

Ainsi se révèle à nous la fonction providentielle remplie par

les Montagnes Rocheuses dans la constitution américaine primitive. Elles ont été comme le canal chargé de faire pénétrer à travers cet immense continent un flot sans cesse renouvelé d'immigrations patriarcales. Elles ont fourni, jusque sous le tropique, des essaims capables d'organisation, et peut-être est-ce là ce qui nous expliquera plus tard comment, au sud des sauvages du Pacifique et des tribus désorganisées de la Prairie, il s'était trouvé des éléments aptes à constituer le vaste et puissant empire du Mexique.

(*A suivre.*)

Paul de Rousiers.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

L'EXPOSITION SUD-AMÉRICAINE.

On a déjà constaté, dans la Revue, qu'un des caractères distinctifs de l'Exposition actuelle est l'entrée en scène des nations de l'Amérique du Sud. On a pu se convaincre, en effet, qu'ils y tiennent une place considérable. Ils ont tout fait pour attirer l'attention des visiteurs.

Il est évident que ces pays entrent dans une phase nouvelle de leur développement. Il nous a donc paru intéressant de nous rendre compte de leur état actuel, en visitant leurs différentes expositions.

Mais cet examen prend une importance particulière pour les nations européennes, à raison d'un événement prochain dont l'annonce vient d'être publiée ces jours-ci.

Un congrès diplomatique doit se réunir à Washington, au mois d'octobre, dans le but d'établir, sur des bases nouvelles, les rapports internationaux entre les États de l'Amérique du Nord et ceux de l'Amérique du Sud.

Depuis longtemps déjà, les États-Unis ont protégé, par une haute barrière fiscale, leur industrie naissante. Derrière cet abri, leurs fabrications se sont développées avec une vigueur extraordinaire, grâce aux qualités spéciales de la race qui domine dans ce pays.

La vieille Europe a senti déjà les effets de cette organisation nouvelle; d'abord elle a perdu sa clientèle nord-américaine;

ensuite elle a vu arriver chez elle certains produits qui se sont imposés à la consommation ; enfin elle a rencontré sur les marchés exotiques la concurrence de ces mêmes produits.

Il s'agit maintenant d'aggraver l'état de choses actuel, déjà inquiétant, en faisant passer avant tous les autres les intérêts nord-américains, au moins dans les États du Nouveau-Monde. Les moyens proposés sont simples et pratiques. Une union douanière ouvrirait librement le continent sud aux produits du nord, et le fermerait en même temps à ceux d'Europe. Dans cette immense combinaison, un système unique de monnaies, de poids et mesures, de protection pour la propriété industrielle et commerciale, faciliterait singulièrement les transactions. Le régime des voies de communication par terre et par mer serait promptement complété et perfectionné, la mise en valeur du continent sud, à peine ébauchée, serait menée avec énergie, et ses immenses ressources offriraient aux spéculateurs *yankees* les éléments d'une multitude d'entreprises fructueuses.

Bien entendu, l'influence politique marcherait de front avec la primauté économique, et l'Anglo-Saxon dirigerait exclusivement le Nouveau-Monde. L'Europe, combattue partout, bloquée chez elle, serait à bref délai réduite à une pénible défensive, situation extrêmement critique pour un groupe d'États organisés et outillés en vue de l'action extérieure.

Voilà le rêve formé par les politiques de Washington. Sa réalisation apporterait dans la situation générale du monde des changements imprévus, et préparerait des conflits bien graves. Il vaut donc la peine qu'on s'en occupe, pour calculer ses chances de réussite, et mesurer les obstacles placés sur sa route.

L'Exposition universelle, à laquelle presque tous les États de l'Amérique du Sud ont pris part officiellement, nous offre à la fois un motif de plus et une bonne occasion pour étudier la question. Elle est ainsi doublement actuelle, et nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de l'examiner avec nous.

Allons ensemble, au moins par la pensée, jusqu'au Champ de Mars, et visitons chez eux les pays mal connus, que « Frère Jonathan » songe à exploiter à son profit exclusif.

I.

Les palais, — le mot n'est pas trop ambitieux, — des Républiques américaines sont disséminés un peu pêle-mêle dans le jardin créé à l'angle sud-ouest du Champ-de-Mars, au pied de la tour Eiffel. Le panorama formé par ces nombreuses constructions de styles variés, encadrées de verdure, produit un effet pittoresque sans plaire beaucoup à l'œil, à cause de leur entassement sur un espace étroit, inconvénient aggravé par le voisinage de plusieurs édifices colossaux. Vus isolément, les pavillons offrent presque tous un aspect agréable et élégant; tout au moins ils affectent une allure originale qui est due surtout aux matériaux employés : le fer et la terre cuite. Le progrès de l'art des constructions en fer est ici très visible et très remarquable; mais il convient d'ajouter immédiatement que la plupart de ces pavillons, sinon tous, ont été conçus par des architectes français et exécutés en France (1).

Si la beauté et l'agrément extérieurs gagnent à cette disposition de l'Exposition sud-américaine, la commodité de l'examen et de la comparaison y perdent singulièrement. Le visiteur qui vient là, non pas seulement pour voir, mais aussi pour apprendre, se trouve d'abord perdu au milieu de cette ville cosmopolite. Il ne sait trop par où commencer son voyage d'exploration. Puis, quand, après un effort de réflexion et un examen attentif du plan, il a dressé son itinéraire et franchi le seuil du pavillon qui forme sa première étape, le plus fort n'est pas fait. Il doit alors se reconnaître au milieu des dispositions variables prises par les organisateurs, s'informer près de ceux-ci pour comprendre certaines combinaisons inexpliquées, ou déchiffrer des étiquettes trop sommaires et privées de traduction. Quelques pays ont bien fait rédiger en français et imprimer des catalogues, mais ces documents, composés à la hâte, sont en général inexacts.

(1) Ils seront presque tous transportés et réédifiés dans les pays qui les ont fait construire.

Si par hasard on s'avise, enfin, de vouloir faire une comparaison, le problème se complique encore, car il faut courir d'un pavillon à l'autre, perdre beaucoup de temps, et cela pour arriver à une impression imparfaite et douteuse. Ici, comme dans ses autres parties, l'Exposition de 1889 laisse voir son défaut grave : le manque d'organisation méthodique; la recherche de l'effet extérieur, au détriment de l'action utile.

Mais nous avons surmonté ces difficultés; commençons donc nos observations, et essayons de nous rendre compte de tout ce qui est étalé à nos yeux.

Le premier État désigné à notre examen par sa situation est le Mexique (1). Les géographes ne le rangent pas, à la vérité, parmi les États du Sud. Il leur appartient cependant par la race qui y domine, par son organisation sociale, et aussi par ses productions principales. Il est d'ailleurs le voisin le plus proche des États-Unis, avec lesquels il a eu déjà maille à partir. Il nous intéresse donc à tous les points de vue.

Le Mexique a exposé ses produits dans un monument de forme étrange, empruntée à l'architecture aztèque. Est-ce un tardif hommage rendu à cette civilisation remarquable, que les *conquistadores* espagnols ont détruite avec une cruauté si aveugle et si barbare, ou bien a-t-on voulu tout bonnement piquer la curiosité du public? Toujours est-il que cette architecture, qui tire du haut sa lumière, se plie fort bien aux besoins d'une exhibition.

L'exposition mexicaine a été préparée à peu près exclusivement par les administrations publiques, qui ont réuni et disposé les échantillons de matières premières et même certains types d'objets fabriqués. C'est ainsi que les produits agricoles proviennent du « Ministère de Fomento »; les échantillons de bois d'œuvre et d'ébénisterie sont étiquetés au nom des administrations provinciales, et il en est de même pour les étoffes communes et les types de costumes nationaux.

Ceci prouve d'abord à l'observateur que la nation mexicaine

(1) 1.946.000 kil. carrés, 10.500.000 hab.

ne s'intéresse guère par elle-même à l'exploitation de son sol, ou tout au moins qu'elle y apporte fort peu d'initiative et d'énergie, puisqu'elle a laissé au gouvernement le soin de présenter au public européen les échantillons de sa production.

Bien qu'assez nombreuse, car elle atteint 10 millions 1/2 d'individus, cette nation est formée d'éléments médiocres au point de vue de l'action sociale et économique. Ce sont d'abord 2 millions de blancs, de souche espagnole, imbus de l'orgueil de race le plus exclusif, n'aimant guère le travail, fuyant la campagne pour les villes, patronnant peu la population qu'ils dominent par la propriété. Au-dessous, 4 millions 1/2 de métis forment une classe intermédiaire turbulente, qui dispute souvent à la première les emplois, les grades, les charges politiques et les fonctions publiques. Elle occupe aussi la petite propriété, et les sujets les plus médiocres tombent dans le prolétariat agricole, où ils rejoignent la troisième catégorie, celle des Indiens soumis. Quelques tribus d'Indiens *bravos*, ou sauvages, se livrent encore au brigandage dans les parties les plus reculées du territoire (1).

Chez un tel peuple, l'industrie ne peut se développer avec intensité, et, de fait, on s'en aperçoit au premier coup d'œil jeté sur l'exposition de ce pays. Les produits naturels sont nombreux et riches, à cause du climat, de la fertilité du sol, de l'abondance des minéraux utiles, mais on ne les met guère en œuvre. Les échantillons de minerais de cuivre, d'argent, de fer, de houille, de textiles variés, de bois superbes pour la charpente et l'ébénisterie, appellent de tous côtés les yeux du visiteur. Mais les produits fabriqués sont rares. Quelques tissus communs, divers articles d'usage courant, et principalement des objets de grand luxe : sellerie surchargée d'argent, armes et éperons ciselés, *sombreros* vastes et largement galonnés, dentelles et broderies de façon indienne, *ponchos* éclatants, voilà ce qui occupe presque toute la place. Les rares usines fondées dans le pays sont, d'ailleurs, dirigées presque toutes par des étrangers.

L'agriculture est pauvrement représentée par quelques bocaux

(1) Pour plus de détails sur la constitution sociale du Mexique, V. *La Science sociale*, t. I, p. 265 et suiv.

remplis de blé, de maïs, de haricots, de café, et par quelques cuirs tannés. Par contre, une partie de la galerie haute est aménagée en salon de peinture nationale (1), et à côté, un superbe trône présidentiel, avec son dais de velours et d'or, montre que les traditions d'Iturbide et de Maximilien sont restées dans les mœurs, sinon dans les institutions.

Tout cela dénote une société dont les organismes essentiels sont moins développés que les organismes accessoires. Cette situation se trahit d'ailleurs suffisamment par l'instabilité politique dont ce pays a donné tant de preuves. On sent au premier abord que l'on se trouve en présence d'une nation où le luxe extérieur et personnel constitue le titre principal de chacun à la considération et au respect de son entourage. Le Mexique justifie ainsi pleinement son nom colonial : il est resté la *Nouvelle-Espagne*, et promet de mériter longtemps encore cette appellation, s'il est laissé à lui-même.

Mais il est bon d'ajouter qu'un peuple énergique pourrait tirer de ce vaste et beau pays, par une exploitation bien suivie et bien dirigée, des ressources immenses. Les terres basses et chaudes donnent tous les produits tropicaux; les plateaux tempérés de la zone intermédiaire sont propres aux cultures européennes, les terres élevées et froides se couvrent en grande partie de belles forêts; les minerais abondent un peu partout. L'obstacle le plus considérable, après l'apathie des habitants, est la difficulté des communications entre les diverses régions; mais déjà le chemin de fer les unit sur plusieurs points et remplace les voies naturelles absentes ou peu praticables. Encore une fois, il y a beaucoup à faire dans ce pays, qui réunit tous les aspects, bénéficie de tous les climats, donne les produits naturels les plus variés, et communique avec deux océans.

Les *Yankees* auraient donc un grand intérêt à asseoir leur influence à Mexico. Le pays, pauvre en fabrications, offrirait à leur production industrielle un débouché aujourd'hui très limité par la concurrence européenne. Ils y trouveraient en échange une ex-

(1) On m'a assuré, d'autre part, que le Conservatoire de musique de Mexico comptait deux mille élèves! On chante beaucoup au Mexique, si on n'y travaille guère.

trême abondance de matières premières minérales et végétales, dont l'exploitation leur serait assurée à peu près exclusivement par les avantages de leur situation géographique et conventionnelle (1).

Enfin, comme l'Européen vit aisément dans la plus grande partie du pays, les Anglo-Américains ne tarderaient pas à accaparer la propriété, et, avec elle, l'influence politique et sociale. Ils seraient aidés dans cette conquête pacifique par deux faits : le Mexicain vit par habitude sous le régime du partage égal des héritages, mais une loi récente permet la transmission intégrale. Bien entendu, cette loi profiterait aux familles étrangères qui en ont l'habitude séculaire, contre les gens du pays qui n'en voient point la portée, et qui la négligent.

La situation du Mexique changerait alors du tout au tout. Il pourrait devenir, sous l'effort de ces mains énergiques et laborieuses, un pays producteur de céréales, de viande, de fabrications mécaniques très variées ; ses ressources propres sont parfaitement suffisantes pour y réussir, et son étendue lui permettrait de nourrir au besoin une population dix fois supérieure en nombre à celle qui l'occupe aujourd'hui. Mais, d'autre part, l'Europe y perdrait un débouché qui absorbe actuellement pour près de 100 millions d'objets fabriqués, dont un quart est importé de France.

II.

L'Isthme qui unit les deux Amériques est formé par une arête montagneuse dont les flancs tourmentés et ramifiés tombent brusquement dans les flots. Cette région étroite et longue se trouve ainsi divisée d'abord en deux versants bien distincts, coupés eux-mêmes par de profondes vallées transversales. Les communications sont par suite assez pénibles, en général, soit d'une mer à l'autre, soit entre deux points de l'intérieur situés sur le même versant de la chaîne centrale.

(1) Le voisinage leur donne dès à présent un avantage marqué sur les marchés mexicains.

Cette disposition géographique explique l'esprit de particularisme qui a toujours animé les populations cantonnées dans l'isthme. Les immigrants espagnols ont agi, à ce point de vue, comme leurs prédécesseurs indiens, et les efforts répétés de diverses personnalités ambitieuses n'ont pu parvenir à placer les petits États du centre-Amérique sous l'autorité d'un gouvernement commun. On y trouve aujourd'hui cinq petites républiques : Guatemala, Honduras, Nicaragua, Costa-Rica, Salvador. La portion la plus méridionale de l'isthme, Panama, fait partie des États-Unis de Colombie.

Grâce à leur disposition en étages, ces minuscules États réunissent à la fois tous les climats. Aussi les pavillons du Guatemala, du Salvador, de Costa-Rica (1), qui ont des expositions distinctes, présentent-ils un ensemble de productions très mélangé. Mais on ne tarde guère à distinguer, dans la foule des échantillons, l'évidente supériorité des produits tropicaux, le café, le cacao, la vanille, le sucre brut, les bois de teinture et d'ébénisterie; le reste vient au second plan. Quant à l'industrie, elle n'existe qu'à l'état rudimentaire. Les minerais ne manquent pas, mais l'exploitation en est souvent difficile: d'ailleurs, là encore l'homme fait défaut à la nature, soit par l'effet de la constitution médiocre de la race, soit par celui du climat. Les usines ne peuvent guère s'établir que dans l'étroite zone côtière, à portée des centres de population et des débouchés. Or cette zone est chaude et malsaine, l'immigration européenne s'en accommode par conséquent fort mal. Peut-être arrivera-t-on cependant à faire plus quelque jour, au moyen d'une main-d'œuvre mieux adaptée au milieu, celle du Chinois par exemple.

Ce sont là, en résumé, des pays qui, de longtemps, ne sauront pas se suffire à eux-mêmes, au moins quant aux objets manufacturés, et qui, d'autre part, ne peuvent guère fournir à l'Europe que des produits spéciaux inconnus sous nos latitudes.

Le danger pour nous, au cas où le projet de Zollverein américain viendrait à réussir, serait d'abord la fermeture des marchés

(1) Guatemala : 121.000 kil. carrés, 1. 360.000 hab. Salvador : 18.000 kil. carrés, 650.000 hab. Costa-Rica : 51.000 kil. carrés, 215.000 hab.

importateurs du Centre-Amérique, ensuite la monopolisation, aux mains des Yankees, des riches produits de la région. L'Europe aurait alors à les payer d'autant plus cher que, tous les pays producteurs étant soumis au même régime, toute concurrence serait supprimée.

En dernier lieu, il faut considérer qu'en s'assurant ainsi l'hégémonie américaine, le gouvernement de Washington aurait désormais la haute main, sans conteste, sur toutes les combinaisons de transports entre les deux océans. Cette question débattue depuis longtemps déjà, recevrait ainsi une solution très exclusive et entièrement favorable aux États-Unis du Nord.

III.

Nous arrivons aux États qui se partagent l'immense continent du sud, soit dix-huit millions de kilomètres carrés présentant les aspects les plus variés et offrant à l'exploitation des richesses de toutes sortes. Tous ont voulu donner, à l'Exposition de Paris, une preuve plus ou moins éclatante de leur existence et de leur vitalité.

Les États-Unis de Colombie (1) n'ont pas d'exposition spéciale, l'Uruguay leur a prêté un coin de son pavillon. C'est dire que les produits exhibés ne sont ni très nombreux ni très variés. Quelques échantillons de minerais (2), du quinquina, un peu de café, et voilà la liste à peu près complète.

Ce n'est pas que les ressources manquent à ce vaste pays, qui possède, lui aussi, tous les climats : torride sur ses 4 à 500 kilom. de côtes; tempéré sur les vastes plateaux de la Cordillère, qui se ramifie ici en nombreux chaînons ; chaud et humide dans les vastes plaines (*llanos*) de l'ouest, arrosées par les affluents supérieurs de l'Amazone. La terre cultivable ne manque pas, mais, là encore, la direction manque autant que l'esprit d'initiative, et l'on fait

(1) Neuf États et sept Territoires, ensemble, 830.000 kil., près de 4 millions d'habitants.

(2) On n'exploite guère que les métaux précieux.

peu de chose pour surmonter les difficultés du milieu. La circulation est surtout rendue difficile par la montagne, le marais et la chaleur.

Les Colombiens fournissent au commerce étranger leurs produits naturels à l'état de matière première : les bois, les plantes tinctoriales, médicinales et industrielles, cacao, café, vanille, tabac. Ils lui demandent la presque totalité des objets fabriqués, à l'exception des types les plus communs.

L'avenir pourrait donner beaucoup dans ce pays riche de toutes façons, à une population bien organisée, capable d'apporter à son exploitation le grand effort nécessaire. Une union douanière américaine le mettrait d'abord à la merci des fabricants du Nord. L'immigration, insignifiante aujourd'hui à cause de l'insalubrité des régions les plus abordables, et de l'isolement des autres, se développerait aisément avec les moyens de pénétration; mais, bien entendu, les Anglo-Saxons prendraient la tête et organiseraient tout à leur profit.

Les États-Unis de Venezuela (1) occupent au Champ-de-Mars un pavillon élégant et vaste, mais très imparfaitement garni. Tout comme les pays dont nous venons de parler, celui-ci laisse aux produits naturels la place d'honneur. Il se divise en trois régions : celle des terres cultivables, qui fournit les céréales, mais surtout les plantes riches : cacao, café, canne à sucre, tabac, indigo, coton ; celle des *llanos* ou pâturages, humide, chaude et malsaine, le bétail s'y multiple aisément; celle des forêts, où l'on trouve le palmier à huile, les bois d'ébénisterie, le caoutchouc, etc. Les minerais précieux ou communs abondent.

Ce sont là de puissants éléments de richesse, mais un obstacle grave en gênera toujours l'exploitation, c'est la chaleur et l'humidité ordinaires du climat. Aussi l'immigration est-elle peu active, malgré la propagande faite par le gouvernement de Caracas. Les étrangers, peu nombreux, sont presque tous commerçants. Quelques familles pauvres, attirées par les offres et les se-

(1) 1.137.000 kil. carrés, 2.200.000 hab.

cours officiels, ont été groupées en colonies agricoles. Mais c'est là un procédé qui ne donne jamais de bien sérieux résultats. Le plus souvent, les individus importés dans ces conditions, sans ressources propres et sans patronage direct, réussissent mal, et ne constituent pas une population saine et prospère.

Au point de vue spécial du projet américain, il ne faut pas oublier que le Venezuela est placé à courte distance de Panama. Cet État commande en quelque sorte la bouche orientale du canal, et pourrait, à l'occasion, servir de point d'appui pour la fermer. A un autre point de vue, il est grand exportateur de café, cacao, peaux, bois de teinture, métaux. Déjà le commerce yankee tient la tête du mouvement, l'union douanière le lui donnerait tout entier, et lui permettrait en outre de se substituer à l'Allemagne, à l'Angleterre et à la France pour l'importation des objets fabriqués.

Le Pérou (1) a été longtemps le centre d'une civilisation égale à celle du Mexique, et plus tard, sous la domination espagnole, il resta longtemps la métropole de l'Amérique du Sud. Il est aujourd'hui bien déchu de ces splendeurs. Son exposition, fort sommaire, n'occupe qu'une place restreinte dans un coin du pavillon de l'Uruguay. On y voit principalement des minerais, un peu de sucre, quelques échantillons de vins de coca, peu de chose, en somme, pour un pays vaste et propre à toutes les cultures.

Le Pérou est couvert par les ramifications des Andes, d'où la formation de trois régions : la côte, brûlante et aride, les plateaux tempérés, une bande forestière à l'est des Andes, marécageuse, chaude, malsaine. Les plateaux seuls offrent à l'homme une résidence saine et un sol propre aux meilleures cultures ainsi qu'aux pâturages. Les communications sont difficiles à la vérité, mais non pas impossibles; le chemin de fer s'est élevé déjà jusqu'au cœur des montagnes. Habité par une race forte et laborieuse, le Pérou deviendrait sans aucun doute un État florissant. La population actuelle, mélangée de créoles espagnols, de métis,

(1) 1.072.000 kil. carrés, 2.690.000 hab.

de mulâtres et d'Indiens, est tout à fait incapable d'obtenir un tel résultat.

Aussi, sauf le travail des mines d'or, d'argent et de cuivre, qui est entretenu par les convoitises et dirigé souvent par des compagnies étrangères, tout est négligé au Pérou. L'agriculture languit, l'industrie est nulle. En revanche, les fonctions publiques et les grades militaires abondent; aussi les révolutions ont-elles été annuelles ou à peu près jusqu'à ces derniers temps.

En résumé, le Pérou n'exporte guère que des métaux précieux (il n'a plus le guano, épuisé par une exploitation à outrance, ni le salpêtre, pris par le Chili), et quelques produits spéciaux, comme la coca. Il importe à peu près tous les objets manufacturés dont il a besoin, à l'exception des plus communs. La défection d'un tel client serait une grosse perte pour l'Europe et une excellente affaire pour l'industrie yankee.

L'immigration, peu encouragée par une pareille situation politique et géographique, n'a jamais été considérable, et pour avoir la main-d'œuvre indispensable, surtout dans les exploitations de minerais et de guano, le gouvernement de Lima a fait venir vers 1856 des coolies chinois ou polynésiens. Ces malheureux ont été traités avec tant de barbarie par leurs patrons, anciens esclavagistes, que le mouvement n'a pas continué. Du reste, le Chinois ne colonise guère; c'est un ouvrier de passage et rien de plus. Dans ces conditions, le champ reste ouvert à ceux qui sauront s'imposer aux maîtres actuels du pays, et l'union douanière pourrait bien, ici encore, appeler les Anglo-Saxons.

La Bolivie (1), qui présente sensiblement les mêmes caractères que le Pérou, a fait pour l'Exposition un plus grand effort. Elle possède au Champ-de-Mars un pavillon à fastueuse façade, aux vastes dimensions, dans lequel les lingots et minerais d'argent et d'or tiennent la place d'honneur. Le reste n'est évidemment que l'accessoire.

La Bolivie, démembrement de l'ancienne vice-royauté du Pérou,

(1) 1.300.000 kilom. carrés, 2 millions d'hab.

est traversée dans sa partie ouest par les Andes, dont les vallées médianes sont tempérées et propres aux cultures européennes. Mais la plus grande partie du territoire est constituée par les plaines chaudes et humides de la région forestière. Il en résulte une grande variété dans les productions. Ce pays pourrait fournir, d'une part, en assez grande abondance, les céréales, le maïs, la pomme de terre, le raisin, et, d'autre part, le quinquina, la coca, le café, le coton, le tabac, les bois de teinture, de constructions et d'ébénisterie. Les pâturages de montagne et de plaine n'y manquent pas. C'est, en somme, un beau et fertile pays, auquel on peut cependant reprocher trois choses : il est séparé de l'cOéan Pacifique par de hautes chaînes, de l'Atlantique par d'immenses plaines torrides, enfin son climat est malsain dans toutes les parties basses.

La Bolivie, comme ses voisins, fabrique peu, et n'exporte que quelques produits naturels : substances médicinales, cuirs, métaux précieux, salpêtre. La population, peu nombreuse et mal organisée, est incapable de faire davantage. Il en serait autrement avec un peuple énergique. L'État bolivien commande le cours supérieur de plusieurs grandes rivières du versant oriental; il avait autrefois sur le Pacifique une situation qu'il pourrait recouvrer; ses ressources naturelles sont variées et abondantes. Il y a là tous les éléments d'une grande prospérité. En créant quelques bonnes voies de communication, les Yankees, assurés d'un monopole absolu par une union douanière, tireraient de ce pays de précieux éléments de richesse par l'exploitation régulière des plateaux tempérés, et surtout des plaines chaudes, où croissent toutes les plantes tropicales, café, riz, tabac, coton, etc., sans parler des forêts.

Le mouvement d'émigration vers la Bolivie est peu considérable. Les chercheurs d'or et d'argent, les agents de compagnies minières étrangères, en forment le plus gros contingent. La difficulté des communications, l'état politique souvent troublé, la rigueur du climat sur beaucoup de points, opposent autant d'obstacles majeurs qui découragent d'abord l'étranger, et qui entraveront longtemps l'extension de la population.

Auprès du pavillon bolivien, l'élégant palais du Brésil (1) se dresse au milieu d'un joli bouquet de verdure, où dominent les végétaux merveilleux du pays.

Le Brésil est le plus étendu des États du Sud. Il est aussi le plus peuplé, bien que le nombre de ses habitants soit infime par rapport à ses dimensions. On y distingue deux régions principales, qui se trahissent dans son exposition par une double série de produits bien distincts. La région des plateaux du sud donne le sucre, le café, le riz, le coton. Le bassin de l'Amazone fournit les bois, le caoutchouc, les écorces tinctoriales et médicinales, etc. Une province intermédiaire abonde en minerais variés, on l'appelle *Minas-Geraes.*

La région sud est chaude, mais salubre. L'Européen y vit aisément. Le nord est torride, humide et malsain, aussi reste-t-il abandonné à peu près exclusivement aux tribus d'Indiens sauvages. La population, de souche portugaise, n'est guère plus avancée que celle des pays espagnols dont nous avons déjà parlé. Elle a exploité jusqu'ici les parties les plus accessibles de son territoire, grâce à un triste et médiocre instrument, l'esclave noir. La suppression récente de l'esclavage va bouleverser totalement, et à bref délai, cette situation. Le créole brésilien ne fait, en effet, rien ou presque rien par lui-même. La culture est aux mains des noirs, le commerce et l'industrie appartiennent aux étrangers. Chez le Brésilien aisé, « les meubles viennent de Londres ou de New-York, la vaisselle de Paris, le vin de Bordeaux, la farine de Trieste, les pommes de terre d'Irlande, le fromage de Hollande (2) »; le créole pauvre et l'indigène se contentent presque exclusivement des produits que le sol donne libéralement, sans culture, ou à la suite d'un travail sommaire.

Le Brésil possède cependant tous les éléments d'une production intense. La nation qui l'occupe se borne à exploiter les sources les plus riches, et elle dédaigne à peu près complètement le surplus. On perçoit bien facilement cette sensation en

(1) 8.340.000 kilom. carrés, 13 millions d'habitants.

(2) Bérenger, *le Brésil en* 1879 (*Revue des Deux Mondes*), 1880.

parcourant son pavillon du Champ-de-Mars. Les produits y sont nombreux et variés; mais, quelques-uns mis à part, on s'aperçoit qu'il y a là beaucoup d'ostentation et peu de fond. C'est un musée administratif, et non pas une collection économique organisée pour solliciter et retenir l'attention des gens d'affaires. Ce musée est varié, curieux, mais il ne dit pas la vérité, qui se résume en ceci : le Brésil exporte une énorme quantité de café, de sucs végétaux, de bois précieux, un peu de sucre et de coton, et il importe à peu près tous les articles nécessaires pour la vie courante, farine, viande, étoffes, vêtement, armes, outils, machines, etc. Son entrée dans une union douanière américaine serait un événement bien heureux pour les États-Unis du Nord, qui trouveraient là un riche débouché à leurs produits manufacturés. Ils y rencontrent aujourd'hui la rude concurrence de l'Angleterre, pour les outils et machines; de la France, pour les articles de luxe; de l'Allemagne, pour les objets d'ameublement.

Le gouvernement brésilien a fait de grands efforts pour attirer à lui une immigration nombreuse. Des colonies ont été fondées sur divers points de la région sud, surtout avec des familles allemandes, et parfois par l'initiative de certains grands propriétaires locaux. Ces essais, tentés avec des groupes pauvres, mais assez bien constitués, ont réussi le plus souvent. Mais le plus gros contingent de l'immigration est fourni par l'Italie, qui envoie chaque année au Brésil dix à douze mille manouvriers misérables. Cette foule restait jusqu'ici dans les villes, au moins pour la plus grande partie. La suppression de l'esclavage va sans doute l'amener à se diriger vers la culture en qualité d'ouvriers de ferme.

Avec des patrons stables, cet afflux pourrait donner, au moins dans la région sud, une bonne et forte population, attachée à une terre fertile et favorisée par un climat merveilleux. Mais la direction manque. Les propriétaires brésiliens, généralement accoutumés à pratiquer l'esclavage et l'absentéisme, n'ont point les traditions nécessaires pour prendre la direction de cette nouvelle classe de population. La nation brésilienne a, par

suite, bien des chances pour rester instable, et pour devenir d'autant moins maniable qu'elle se développera davantage dans ces immenses espaces.

Le Paraguay (1), dont le pavillon, petit mais élégant, s'élève un peu à l'écart, en bordure de l'avenue de Suffren, occupe au centre du continent sud-américain une situation assez délicate. Il est comprimé entre des États beaucoup plus puissants, qui l'enveloppent et pourraient lui couper le chemin de la mer. Il y a vingt ans, ces dangereux voisins lui ont imposé un traité onéreux, fruit d'une guerre longue et désastreuse, qui a détruit les neuf dixièmes de la population.

Le Paraguay est un pays de plaine; son sol bien arrosé est pour la plus grande partie couvert de forêts, sauf dans le sud-est, où le pâturage domine. Le climat est en général chaud, mais non pas malsain, sauf dans quelques parties marécageuses. La fertilité est grande à peu près partout, et toutes les cultures réussissent. Pourtant ce beau pays reste désert. Cela s'explique par son éloignement des côtes, et par la quantité de sol disponible qui l'entoure. Ses voisins absorbent l'immigration, qui ne lui parviendra librement qu'après saturation des provinces limitrophes.

L'exposition du Paraguay laisse voir au premier coup d'œil l'abandon dans lequel il est resté depuis son désastre. Quelques échantillons de tabac, de bois, de cuirs, et de *yerba mate* (thé américain), constituent le plus clair de son envoi. Et cependant le pays renferme tous les éléments d'une réelle pospérité : un sol riche, un bon climat, des minerais abondants, un beau système fluvial qui le met en relations directes avec l'océan Atlantique. Il pourrait nourrir largement dix à quinze millions d'individus. Une fois de plus, nous voyons l'homme manquer à la nature, sur une terre où elle prodigue ses dons.

Les destinées du Paraguay, depuis la conquête, ont d'ailleurs été singulières. Vers le milieu du seizième siècle, les Jésuites

(1) 238.000 kil. car., 240.000 hab. (avant 1865, 130.000).

traversèrent le Parana pour étendre le domaine de l'Église catholique vers les parties centrales du continent. Ils trouvèrent là des populations douces qui se laissèrent assez aisément plier à la culture. Leurs catéchistes leur imposèrent alors un régime social dans lequel les Jésuites jouaient le rôle de patrons. Les Guaranis du Paraguay devinrent, entre les mains de ces derniers, une vaste communauté bien disciplinée, marchant à la cloche et obéissant au moindre signe, mais hors d'état de vivre et de se développer par elle-même. Aussi, quand les Jésuites eurent été expulsés par les cours de Madrid et de Lisbonne, vers 1767, les villages paraguayens ne firent plus que végéter et tombèrent peu à peu. Après la révolution de 1810, un avocat se fit dictateur et gouverna despotiquement jusqu'à sa mort. Il eut deux successeurs, tout aussi absolus, Lopez et son fils Antonio ; ce dernier attira sur son pays la guerre de 1865-1870. Aujourd'hui, le gouvernement semble avoir rompu avec ces traditions dictatoriales.

Il faudrait peu d'efforts pour tirer un très bon parti du sol du Paraguay, et déjà quelques Anglais y ont acquis de vastes domaines. Des familles bien constituées, munies d'un pécule, pourraient y vivre à l'aise par la culture, et même s'enrichir par l'élevage ou par la plantation du tabac, du riz, du café et du coton. Les industries métalliques et textiles y trouveraient une matière première abondante et variée; malheureusement, le charbon de terre paraît manquer, il faudrait le remplacer dans la mesure du possible par le bois et la force hydraulique.

A l'heure actuelle, le Paraguay n'exporte guère que du tabac, du yerba-mate et des bois. Le tout va s'entreposer à Buénos-Ayres ou à Montevideo, par la voie du fleuve. Il importe presque toute sa consommation manufacturée d'Europe, soit directement, soit par les villes indiquées plus haut. L'union douanière américaine assurerait aux États-Unis ce débouché, modeste actuellement, mais susceptible d'extension.

Le gouvernement paraguayen s'efforce d'attirer les immigrants, en leur offrant des concessions et des secours en instruments, bétail et vivres. Il tombe ainsi dans l'erreur trop commune qui

fait accueillir indistinctement toute sorte d'individus, au risque de former une population sans traditions sociales, c'est-à-dire sans force et sans cohésion.

L'Uruguay (1), placé sur la rive gauche du Rio de la Plata, a réussi non sans peine à échapper aux griffes de ses deux principaux voisins, la République Argentine et le Brésil. Il forme aujourd'hui un État assez vaste, mais pauvrement peuplé, et où, par suite, l'espace libre abonde.

Son pavillon, voisin du précédent, donne à première vue l'indication exacte de sa situation économique. Un produit domine de beaucoup tous les autres, c'est la viande. Sous forme d'extraits, de salaisons, de conserves, on la voit partout. Les peaux, cuirs et laines tiennent aussi, bien entendu, une grande place. C'est qu'en effet le pays est couvert de pâturages, où chevaux, bœufs, moutons, errent en liberté.

L'exploitation de ces troupeaux immenses est à peu près la seule industrie du pays, encore est-elle conduite par des étrangers. Là comme partout, la population hispano-indigène ne fait que peu de chose, et laisse les immigrants s'emparer promptement de la propriété, de l'industrie, du commerce, de la main-d'œuvre. D'ailleurs, dans ces vastes plaines, l'immigrant muni de bonnes traditions, d'un pécule et du désir de bien faire, est certain de réussir.

Le climat est assez variable, plutôt chaud, mais sain; la terre, fertile, apte aux cultures les plus variées, se donne à vil prix. Une seule chose manque : la stabilité politique; mais le jour où des familles solidement attachées au sol occuperont le pays, cette garantie nécessaire apparaîtra sûrement.

Actuellement, l'Uruguay importe en quantités assez considérables les produits d'Europe, et notamment les produits français. C'est encore, pour nous, un marché important, menacé par le projet américain.

L'immigration européenne est assez active en Uruguay (2),

(1) 170.000 kil. car., 600,000 hab.
(2) On y compte plus de 150,000 étrangers sur 600,000 hab.

et la nationalité italienne y domine, sans jouer le rôle le plus important. En effet, elle arrive sous la forme d'une foule confuse et misérable, qui alimente la plupart du temps le prolétariat des villes. Les Anglais et les Français sont beaucoup moins nombreux, mais leur situation est tout autre. En effet, bon nombre d'Anglais et quelques Français sont grands propriétaires et éleveurs, les autres sont industriels ou commerçants. Quelques familles basques et allemandes ont formé sur certains points la moyenne propriété. L'avenir du pays est entre les mains de ces familles solidement implantées dans le sol ; mais elles auront fort à faire un jour ou l'autre, pour contenir la population instable sortie de l'immigration désorganisée qui vient d'Italie ou d'Espagne.

IV.

Voici maintenant deux pavillons dont les dimensions sont imposantes, et les produits nombreux et variés. Ils méritent une attention spéciale et une étude détaillée. Ces pavillons abritent les expositions de la République Argentine et du Chili.

Le pavillon argentin laisse voir au premier coup d'œil quelle est la production dominante de la République. Au rez-de-chaussée, une installation complète pour le transport au loin des viandes refroidies tient la place d'honneur. Au premier étage, le cuir, la laine, les peaux brutes et ouvrées, occupent presque tout l'espace. On voit de suite que l'industrie de l'élevage l'emporte de beaucoup sur toutes les autres.

L'agriculture seule tient un rang honorable à côté de l'élevage. Les céréales, fruits et légumes d'Europe, viennent fort bien dans ce pays, au moins dans le sud, tandis que le nord est propre aux cultures tropicales et forestières. La production de ces denrées pourra prendre avec le temps, dans ces immenses espaces, un développement énorme.

Cette double indication suffit pour éveiller notre attention : si ce pays donne en abondance le blé et la viande, et s'il est en

état de les exporter, lui aussi, sur les marchés d'Europe, des perturbations profondes pourront s'ensuivre et aggraver encore une situation déjà pénible pour nos cultivateurs et éleveurs.

La République Argentine s'étend sur 32 degrés, du nord au sud, soit plus de 3,500 kilomètres, et mesure, de l'est à l'ouest, dans sa plus grande largeur, à peu près 1,700 kilomètres. On estime sa superficie à plus de 280 millions d'hectares, dont une très grande partie en sol arrosé, sous un climat tempéré. La plaine domine; mais dans l'ouest, la chaîne des Andes sert de limite et fournit à l'exploitation de précieux minerais. Les 1,600 kilomètres de côtes n'offrent qu'un assez petit nombre de bons ports. Une grande partie du territoire, dans le sud, autrefois laissée au parcours des Indiens, est aujourd'hui désert, depuis la destruction définitive des indigènes sauvages de 1875 à 1881.

Ce beau et grand pays, où la terre fertile abonde sous un excellent climat, ne compte pas encore trois millions d'habitants, dont deux millions d'Argentins sortis du mélange de trois races : Espagnols, Indiens et Nègres. Le surplus est venu d'Europe, et forme en apparence une mêlée confuse, dont il importe de débrouiller les éléments.

Ici encore les Italiens tiennent le premier rang comme nombre. Ils arrivent par groupes serrés, généralement sous la forme d'une émigration pauvre, et fournissent surtout la main-d'œuvre industrielle et agricole. Après eux viennent les Espagnols, placés dans des conditions sensiblement analogues, puis les Français, parmi lesquels il convient de distinguer spécialement les Basques (1). Ceux-ci arrivent le plus souvent sur l'appel de leurs proches, et ils apportent avec eux les fortes traditions de leur race, qui est restée jusqu'à ces derniers temps modelée sur le type de la famille-souche. Ils s'ingénient d'abord à réunir, par quelque commerce de détail, un pécule au moyen duquel ils arrivent à la petite propriété, et font souche de familles paysannes vigoureusement constituées, capables de former avec le temps

(1) Les Basques espagnols sont dans les mêmes conditions.

une population stable, disciplinée, à croissance rapide. Beaucoup de Français, venus pour faire fortune le plus vite possible, sont commerçants ou artisans dans les villes ; il faut peu compter sur ceux-ci pour assurer l'avenir du pays.

Les autres nationalités sont représentées par un nombre d'individus beaucoup plus restreint, mais l'une d'elles n'en joue pas moins dans le pays un rôle énorme. L'immigration anglaise, bien organisée et riche, est en effet en voie de former sur le sol argentin une puissante aristocratie foncière. Elle a acquis déjà, dans les meilleurs districts, des domaines considérables, appelés à prendre beaucoup de valeur. La famille-souche est ainsi en voie de conquérir la première place dans ce pays : les Anglais y fondent la grande propriété, les Basques organisent les moyens et petits domaines. Ces deux catégories d'immigrants, sortis de la même formation sociale, tiendront un jour la République Argentine dans leurs mains. Pendant ce temps, les créoles se disputent les charges politiques, pour en vivre !

L'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et la Belgique fournissent aussi un nombre notable d'immigrants agriculteurs, qui se groupent en colonies ou villages souvent prospères, ou s'engagent sur les grandes propriétés à titre d'ouvriers gagistes. Leurs économies leur permettent assez vite d'arriver, eux aussi, à la petite propriété.

L'industrie, restreinte à la préparation des produits de l'élevage et aux fabrications locales les plus élémentaires, est en majeure partie aux mains des étrangers : anglais, nord-américains, allemands, français.

La situation actuelle de la République Argentine se résume, en somme, de la manière suivante. Bien que l'industrie y soit en progrès, elle est encore loin de se suffire à elle-même et demande à l'Europe nombre d'objets fabriqués ; cette situation ne tarderait pas à changer si l'on trouvait dans le pays des mines de charbon abondantes et bien situées. L'exportation est alimentée par les peaux, cuirs, laines, graisses, suifs, crins, cornes, etc., plumes d'autruche, viandes en conserves, séchées et salées. Actuellement, on s'efforce d'y joindre les viandes fraîches refroi-

dies et le bétail sur pied, transportés par navires spéciaux. Il est probable que le développement de la population et l'extension des cultures y ajoutera les céréales, chanvres, lins, légumes secs et même les vins, venant du sud et de l'ouest, et les cafés, cotons, tabacs, sucre de canne, yerba-maté, récoltés dans les régions chaudes du nord. Un jour prochain verra sans doute les marchés d'Europe gravement affectés par l'abondance de cette importation, entrant en concurrence directe avec les produits locaux.

Grâce aux avantages de sa situation, la République Argentine est destinée à jouer un rôle prépondérant dans l'avenir du continent sud, surtout si sa population se développe dans le sens et avec les éléments que nous venons d'indiquer. En attendant, elle ouvre à nos produits manufacturés un riche débouché, que l'industrie nord-américaine serait heureuse d'accaparer par l'union douanière. Les propres conditions agricoles de l'Amérique du Nord la mettent suffisamment à l'abri de l'invasion des produits argentins, et son avance industrielle lui permettrait d'étouffer pour longtemps toute concurrence locale. Ce serait alors tout profit pour les États-Unis.

Le pavillon du Chili mérite, lui aussi, une attention spéciale, à cause de la variété des produits qu'il contient et des idées qu'éveille l'examen de ces produits.

En parcourant les salles et les galeries, on voit d'abord que l'industrie des mines l'emporte de beaucoup sur toutes les autres productions industrielles : le cuivre, l'argent, l'or, le fer, le charbon, le salpêtre, le borax, figurent par milliers d'échantillons. Les produits agricoles viennent ensuite, et l'on voit là tous nos végétaux d'Europe : céréales (1), légumes, chanvre, lin, raisins et fruits augmentés de quelques plantes des pays chauds : palmiers, canne à sucre, tabac, olivier. Les produits animaux : cuirs, laines, soies, pelleteries, sont aussi représentés, mais en petite quantité. En somme, l'ensemble est intéressant et riche

(1) Le Chili (750,000 k. car., 2,600,000 h.) exporte de fortes quantités de blés et de farine en Australie, où le climat se prête mieux à l'élevage qu'à la culture.

quant aux productions naturelles, mais le côté industriel, quoique déjà remarquable, reste assez médiocre. La meunerie et la tannerie sont assez actives, la métallurgie du fer commence à se développer, grâce à des compagnies étrangères établies dans le pays, mais le surplus est peu de chose ; l'Europe fournit la plupart des fabrications, surtout celles de luxe.

Le Chili n'en est pas moins un pays fort remarquable au point de vue social, et l'avenir lui réserve, selon toute apparence, de belles destinées. Son histoire est curieuse et vérifie une fois de plus la rigueur des conclusions obtenues par la méthode qui nous guide.

Le Chili fut d'abord négligé par les *Conquistadores* espagnols, qui recherchaient surtout les mines d'or et d'argent ; — or les dépôts les plus riches du pays n'ont été découverts que dans le cours de ce siècle. — Pourtant, comme il offrait sur les plateaux andins et dans les vallées araucaniennes un climat sain et des terres fertiles, un certain nombre de familles basques et d'aventuriers fuyant le voisinage des autorités vinrent s'y établir, pour y vivre de la culture. Il est sorti de cette souche mélangée une population vigoureuse, énergique, qui a montré depuis, à travers bien des difficultés graves, des qualités éminentes. Aussi, le Chili s'est organisé mieux et plus vite que ses voisins, et il a traversé beaucoup moins de révolutions.

Le résultat eût été meilleur encore, si le pays avait reçu en même temps une classe supérieure capable, organisant de grands domaines sur un bon type, et formant au travail et à la propriété la population indigène et ses métis. Malheureusement, les Espagnols pourvus de vastes concessions au Chili y apportèrent leurs coutumes nationales, et surtout le mépris du travail. Obligés longtemps à vivre sur leurs terres, faute de pouvoir en réaliser les produits, ils s'empressèrent de les abandonner dès que le développement du commerce leur permit de convertir en argent une portion des revenus fonciers, et d'aller vivre dans les villes. Ce mouvement, général dans l'Amérique espagnole, explique le développement rapide des cités, qui groupent dans chaque État la plus forte partie de la population. Les familles riches s'y con-

centrent, et y attirent, à côté du commerce, le nombre prodigieux d'individus qui vivent de la clientèle des gens riches.

Le défaut de patrons capables n'a pas permis à la race de s'organiser aussi complètement qu'il l'aurait fallu. L'Indien et le sang-mêlé sont devenus de simples prolétaires agricoles, sans stabilité et sans avenir. Les immigrants pauvres, attirés par l'appât d'un contrat qui leur promettait une concession en terres et du travail assuré (1), pouvaient, en s'appuyant sur cette base première, s'élever à la propriété et former une classe moyenne excellente. Un patronage réel les eût en majorité amenés à cette situation, avantageuse pour eux-mêmes et pour l'État. Mais, le patronage faisant défaut, la plupart de ces familles sont restées, par l'effet de l'imprévoyance, de l'ivrognerie et de la paresse, dans une condition misérable. La minorité seule a réussi, et elle a formé la classe, trop peu nombreuse, des *rancheros* ou paysans propriétaires.

Aujourd'hui, le courant d'émigration vers le Chili n'est pas très rapide, pourtant il se développe depuis quelques années, et apporte à ce pays de bons éléments. Les Basques espagnols et français, longtemps détournés vers Buénos-Ayres, lui reviennent en assez grand nombre. Les colons allemands ont fondé dans le nord de l'Araucanie des exploitations florissantes. Ce sont là des gages sérieux de progrès pour l'avenir. Mais s'il veut éviter les déceptions, le gouvernement chilien doit se garder d'encourager l'immigration désorganisée et pauvre. Mieux vaut attendre un peu plus longtemps, et ne recevoir que des familles bien constituées, munies d'un pécule qui sert de première mise et assure le succès. Jusqu'à ces temps derniers, on a eu à Santiago la sagesse de procéder ainsi. Mais récemment, le désir de voir les solitudes araucaniennes se peupler promptement a inspiré au gouvernement chilien l'idée fâcheuse d'attirer sans choix des flots d'immigrants, en leur offrant des concessions de terre, du bétail, des instruments et des secours. C'est là un procédé dangereux, qui peut amener au Chili une foule d'individus sans valeur morale,

(1) Cette organisation curieuse s'appelle l'*inquilinage*, les engagés sont dits *inquilinos*.

imprévoyants, turbulents, peu propres au travail, et capables de constituer, avant longtemps, un péril sérieux pour la paix sociale dans le pays.

Le Chili ne pourrait guère que perdre à l'union douanière projetée à Washington. Ses productions naturelles sont les mêmes que celles des États-Unis, et la concurrence yankee paralyserait pour longtemps tout développement de l'industrie. En ce qui nous concerne, la fermeture du Chili à nos articles manufacturés serait un échec économique notable, car nous lui envoyons chaque année pour 45 à 50 millions de nos produits. L'Angleterre et l'Allemagne, surtout la première, sont dans le même cas.

V.

Cherchons maintenant à résumer nos impressions sur le sujet si vaste et si intéressant, que nous venons d'effleurer dans cette course rapide à travers les pavillons sud-américains.

Le continent de l'Amérique du Sud, avec l'Isthme, son annexe inséparable, forme un ensemble où se retrouvent les sols et les climats les plus divers, les productions les plus variées et les plus riches.

Sur un grand nombre de points, l'homme peut vivre et se multiplier au milieu de conditions très favorables. Et pourtant, tous les peuples du Sud sont au large dans leurs frontières, et demandent aux vieilles nations d'Europe un important renfort de bras, de capitaux et de produits. Après trois siècles et demi d'occupation, le désert l'emporte encore sur la surface occupée et mise en valeur. Pendant la même période, le continent du Nord et, dans un espace de temps beaucoup plus court, les terres australasiennes, sont devenus le siège de populations nombreuses, fortes et actives, en état de se suffire à elles-mêmes.

Cette différence si frappante tient à deux causes principales.

La première vient de ce qu'une bonne partie de l'Amérique du Sud est difficilement transformable, à cause du climat, de l'humidité, de la puissance incoercible de la végétation. Mais il

reste encore assez de bonnes terres pour nourrir deux ou trois cents fois plus d'habitants qu'il n'en existe actuellement.

La seconde cause consiste en ce que la race espagnole, maîtresse de l'Amérique du Sud, était mal préparée au grand rôle qui s'offrait à elle. Sortie d'une souche de pasteurs et de commerçants, ayant conservé les traditions et les habitudes de la communauté et de la vie urbaine, elle était médiocrement constituée pour l'action extérieure. Les émigrants n'étaient en grande majorité que des aventuriers isolés, pressés de s'enrichir par le pillage d'abord, par l'exploitation en cohue des mines ensuite, puis de revenir en Europe pour jouir du luxe et des plaisirs des cités métropolitaines.

Les immigrants, relativement rares, qui s'établissaient dans le pays et recouraient à la culture, apportaient là leurs penchants nationaux : l'orgueil de race, le mépris du travail, le goût du luxe et de la dépense. Leur gouvernement, souffrant des mêmes défauts, mettait tous ses soins à entraver le mouvement colonial par une action administrative vétilleuse et tracassière.

En arrivant sur le sol américain, les Espagnols y avaient trouvé une population assez nombreuse, qui se divisait elle-même en deux catégories. La première avait pu se développer sur divers points, grâce aux conditions favorables du milieu. Mais, sortie, elle aussi, d'une souche médiocre (les chasseurs venus du nord), elle n'avait constitué qu'une civilisation incomplète et inférieure. La seconde catégorie était celle des tribus de chasseurs, passées dans les plaines forestières, et restées telles quelles dans ce milieu presque intransformable.

Une invasion de familles rurales fortement organisées aurait pu imprimer son cachet au moins aux groupes déjà transformés par le milieu, en prendre la direction, et constituer de fortes nationalités avec l'élément indigène comme base. Les Espagnols ne surent que les exploiter et les détruire. Il n'en subsiste guère aujourd'hui que des débris mélangés de sang blanc ou noir, tombés le plus souvent dans un prolétariat abject et misérable.

Ainsi, d'une part, les Espagnols arrivant en petit nombre, repartant en majorité, au lieu de se fixer au sol par la culture, mauvais

patrons d'ailleurs; et d'autre part les groupes indigènes, décimés, réduits en servitude ou errant à l'état sauvage, voilà quels furent, jusqu'au début du dix-neuvième siècle, les seuls éléments de la population sud-américaine.

On ne pouvait évidemment voir sortir d'une telle souche de grandes et fortes nations. Quand les colonies eurent secoué, de 1810 à 1825, le joug de leur faible métropole, l'Amérique du Sud se trouva divisée en vastes États, très insuffisamment occupés par une population médiocre : celle-ci, mal organisée, sans hiérarchie sociale et sans direction, a été ballottée depuis par d'incessantes révolutions. Aussi, non seulement elle s'est peu développée par elle-même, malgré les sources de richesse dont la Providence l'a comblée, mais encore cette existence troublée n'a pas permis à l'immigration européenne de couler régulièrement vers l'Amérique du Sud. Elle était attirée au contraire par les pays anglo-saxons, calmes et prospères, et elle s'y est accumulée dans les proportions que l'on sait.

Aujourd'hui, et bien que les États-Unis du Nord, le Canada et l'Australie offrent encore des terres libres, l'espace y est déjà moins abondant, plus strictement mesuré, plus chèrement coté. Quelques émigrants riches, voyant dans l'Amérique du Sud, et surtout dans les États méridionaux, qui sont les plus habitables pour l'Européen, la terre presque banale, le bétail à bon marché, les luttes politiques un peu moins âpres, y sont allés porter leur activité et leurs capitaux. Et loin de commettre la faute énorme où sont tombés les Espagnols, en se précipitant d'abord vers les mines d'or et d'argent, en ne faisant de la culture ou de l'élevage que comme pis-aller et en négligeant tout à fait l'industrie, c'est vers la culture, l'élevage et l'industrie que ces immigrants de choix se sont portés.

Or cette immigration d'élite est fournie principalement par l'Angleterre. Les Anglais possèdent déjà sur les rives de la Plata et au Chili un grand nombre de vastes domaines fonciers, et les principales usines. A côté d'eux, on rencontre bien quelques Français, et un certain nombre d'Allemands, mais ils ont pour la plupart l'intention de réintégrer leur patrie d'origine, après for-

tune faite. Beaucoup sont simplement locataires des propriétés qu'ils exploitent.

Ainsi, ce sont des Anglais qui, à l'heure actuelle, sans bruit, sans discours, sans discussions diplomatiques, par la seule force expansive de leur race, sont en voie de former dans ces régions une classe supérieure, maîtresse du sol, c'est-à-dire du pays tout entier. Pendant que les États-Unis cherchent à mettre la main sur le continent sud au moyen de l'union douanière, leurs frères d'origine, les émigrants anglais, préparent les voies par une infiltration lente et sûre.

C'est là un fait des plus remarquables, qui vient confirmer une fois de plus ce que *La Science sociale* a répété déjà tant de fois, touchant la supériorité incomparable des races constituées d'après le type de la famille-souche.

Les Hispano-Américains se croient assurément les maîtres incontestés et définitifs de leur continent. Je les surprendrai beaucoup en leur disant qu'ils se trompent, que leur situation est dès à présent ébranlée et menacée dans les meilleures parties de leur domaine, et que, loin d'absorber et de nationaliser leurs hôtes de race anglo-saxonne, ils seront au contraire dominés et absorbés par eux. Avant qu'il soit bien longtemps, la classe dirigeante sera formée, dans les États du Sud, par ces colons solidement organisés ou par leurs descendants. L'union douanière américaine ne pourrait que hâter le mouvement, en attirant les Yankees à côté de leurs congénères anglais.

Cette prise de possession, par la famille-souche, assurera d'ailleurs le développement du continent sud à tous les points de vue. Seul, ce type social est en état de tirer le meilleur parti de ces belles contrées; le fait est pénible à constater, mais il est scientifiquement certain. C'est tant pis pour les nations qui, comme la nôtre, ont détruit systématiquement chez elles cette force sociale. L'Amérique du Sud se développera non seulement sans elles, ou à peu près, mais encore contre elles, car ce continent immense se mettra assez vite en état de leur faire une terrible concurrence.

On verra alors ce que valent les principes absolus des écono-

mistes purs, quand un monde nouveau, abondamment pourvu de tous les moyens d'action que la nature peut mettre à la disposition de l'homme, opposera son immense production à celle de l'Europe, déjà surabondante.

Il en résultera, chez les peuples désorganisés et souffrants au point de vue social, d'étranges et profondes crises. Réussirons-nous à les conjurer par une reconstitution bien problématique, hélas! réussirons-nous tout au moins à en adoucir les effets? C'est là toute la question de l'avenir. Elle se pose déjà avec un grand caractère d'urgence, par l'effet de l'expansion anglo-saxonne dans l'Amérique du Nord et ailleurs. Qu'adviendra-t-il, quand l'Amérique du Sud se mettra de la partie?

Noël Dasproni.

LA FABRICATION.

L'OBJET FABRIQUÉ ET LA FORCE MOTRICE CHEZ LES NOMADES (1).

Nous avons étudié les deux groupes de populations adonnées aux travaux les plus élémentaires : à la Simple Récolte et à l'Extraction; c'est-à-dire, d'une part, les Pasteurs, les Pêcheurs, et les Chasseurs, et, d'autre part, les Agriculteurs, les Forestiers et les Mineurs.

Le caractère de simplicité de ces divers travaux tient à ce qu'ils sont directement subordonnés à l'action du lieu; l'homme s'y trouve étroitement dépendant du sol, puisque c'est du sol qu'il tire tous les produits par simple récolte ou par extraction; il est donc dominé par l'action impérieuse des phénomènes naturels. Or ceux-ci agissent avec une régularité qui imprime à l'organisation sociale elle-même un caractère toujours très marqué de simplicité et d'immobilité.

Aussi les diverses populations que nous avons étudiées jusqu'ici échappent, soit complètement soit dans une très large mesure, aux transformations et aux complications sociales; elles for-

(1) Voir les précédentes séries d'études ; 1re série, *Les Sociétés simples : Pasteurs, Pêcheurs et Chasseurs*, t. I, p. 22, 110, 213, 486; t. II, p. 116. — 2e série : *La Culture*, t. II, p. 212, 405; t. III, p. 33, 235, 237, 558; t. IV, p. 131, 226; t. V, p. 18, 226. — 3e série : *L'Art des Forêts*, t. V, p. 297, 503; t. VI, p. 20 : — 4e série : *L'Art des Mines*, t. VI, p. 116, 198, 398, 488; t. VII, p. 128, 224, 414. — La présente étude sur la *Fabrication* formera la 5e série.

ment partout la portion la plus immobile et la plus stable des sociétés humaines.

Il n'en va plus de même avec la Fabrication, dont nous abordons aujourd'hui l'étude.

La Fabrication n'est pas liée aussi étroitement au sol; elle laisse au travail, à la libre initiative de l'homme, une part beaucoup plus considérable. L'homme ne se borne plus à récolter ou à extraire par son travail les produits naturels; il les manufacture, il les transforme au gré de sa volonté et de son caprice, il les adapte de mille manières aux usages les plus divers. Et, dans cette voie nouvelle, son génie inventif peut se donner libre carrière. Il n'est plus soumis impérieusement aux conditions du sol, il prend des ailes, il peut s'élever et diversifier ses œuvres à l'infini.

Il n'est donc pas étonnant que les populations industrielles soient soumises à des transformations et à des complications sociales que ne connaissent pas les populations adonnées aux travaux de Simple Récolte et d'Extraction.

Mais cette complication elle-même se manifeste à des degrés très différents, suivant les conditions sociales préexistantes au milieu desquelles la Fabrication se développe.

Or, l'observation démontre que l'évolution industrielle est dominée et influencée par deux facteurs principaux :

Le premier facteur est *le type de la famille.*

La fabrication, en effet, se comporte différemment suivant qu'on l'observe dans la zone de la famille patriarcale, ou de la famille-souche, ou de la famille instable. Nous constaterons, en effet, une relation directe entre la forme du groupement domestique et la forme du groupement de l'atelier.

Le second facteur est *l'art nourricier*, c'est-à-dire le travail qui procure la nourriture.

Le besoin le plus impérieux de l'homme, celui auquel il faut satisfaire tout d'abord, est le besoin de l'alimentation. Or la Fabrication ne satisfait pas à ce besoin, puisqu'elle ne produit rien par elle-même, qu'elle ne fait que soumettre à une adaptation particulière les objets qui lui sont fournis.

Les populations industrielles sont donc tributaires de l'art nourricier, à la fois pour leur alimentation et pour la matière première de leur fabrication.

Cet art nourricier appartient nécessairement à l'un des divers groupes de travaux de production que nous avons précédemment étudiés : l'art pastoral, la pêche, la chasse, ou la culture.

Il résulte de là que des populations adonnées à une fabrication quelconque ne peuvent exister, sans se rattacher, plus ou moins étroitement, à des populations exerçant quelques-uns de ces travaux de production, et, par conséquent, sans en subir les conditions. Or ces conditions sont différentes, suivant la nature de l'art nourricier.

Nous allons le constater tout d'abord, dans le type de fabrication le plus simple, qui se manifeste parmi les populations à familles patriarcales adonnées à l'art pastoral.

Nos lecteurs savent que la zone de la famille patriarcale s'étend principalement en Asie, à l'orient de l'Europe, au nord et à l'est de l'Afrique (1). Nous ne parlons pas des populations primitives de l'Amérique, que nous pourrons bientôt classer, grâce aux remarquables travaux de notre collaborateur, M. de Rousiers (2).

Une partie de cette zone de la famille patriarcale est exploitée au moyen de l'art pastoral; elle correspond géographiquement aux steppes de l'Asie centrale, du Turkestan, de la Russie méridionale, de l'Arabie et de l'Afrique septentrionale.

Nous allons voir que l'art pastoral, qui représente ici l'art nourricier, domine tous les éléments de la Fabrication. C'est lui qui va déterminer *l'objet fabriqué, la force motrice* et le *régime de l'atelier.*

I. — L'objet fabriqué.

L'homme ne fabrique pas absolument à volonté tel objet, ou tel autre, avec telle matière ou avec telle autre; il subit certaines

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 26-49, 493 et suiv.
(2) Voir ses articles sur le continent américain.

nécessités qui lui sont imposées d'abord par les *ressources* dont il dispose, ensuite par les *besoins* auxquels il doit satisfaire.

On va voir qu'ici, dans le cas qui nous occupe, ces ressources et ces besoins sont avant tout dominés par l'art pastoral.

Parlons d'abord des *ressources* dont le pasteur dispose en vue de la Fabrication : nous parlerons après cela des besoins.

L'herbe, par elle-même, offre peu de ressources, ou, si l'on aime mieux, peu de matières premières pour la fabrication ; elle est en effet sans application industrielle.

Il faut cependant faire une exception en faveur de l'alfa. Cette herbe, que l'on rencontre dans l'Afrique septentrionale, sur les plateaux de l'Atlas, peut être tressée et servir ainsi à confectionner des plateaux, des paniers, des berceaux et même des vases rendus imperméables par suite du suc gommeux que distille cette plante et qui bouche les interstices.

Mais si l'herbe ne fournit généralement pas de matière première à l'industrie, du moins elle nourrit le troupeau, qui apporte à l'homme des ressources importantes pour la fabrication.

Le troupeau donne le lait, la viande, les graisses, les peaux, les poils et crins, la corne, etc., etc.

C'est avec ces produits que le pasteur devra fabriquer les objets dont il a besoin, car il n'a guère à sa disposition d'autres ressources; les autres matières premières ne sont pas directement à sa portée.

En effet, il lui est difficile de se procurer le bois et le métal.

Le bois, le nomade ne le rencontre que par occasion, quand son parcours le conduit dans le voisinage d'un massif forestier. Pour les pasteurs des steppes centrales, ces occasions sont assez rares.

Le métal, le nomade ne le trouve de même qu'accidentellement, sur des points déterminés. Il ne peut d'ailleurs séjourner assez longtemps pour l'extraire du sol, car le troupeau l'oblige à des déplacements fréquents et lui impose la vie nomade, qui rend impossible tout travail régulier d'extraction.

Pour la même raison, l'art pastoral s'oppose à la culture; il prive ainsi ces populations de toutes les matières premières que fournit ce genre de travail.

Les pasteurs sont donc obligés de suppléer à l'absence, ou à l'insuffisance du bois, des métaux et des produits de la culture, en se procurant au dehors les objets de cette nature tout fabriqués. Ainsi se trouve supprimée, pour ces matières premières, la question de fabrication dans ces régions.

On voit que l'objet de la fabrication faite par les pasteurs devra être essentiellement limité aux ressources mêmes que fournit l'art pastoral.

Mais si les ressources déterminent la matière première des objets fabriqués, ce sont les besoins qui déterminent la forme donnée à ces objets, ainsi que nous allons le voir.

Les pasteurs, en effet, ne peuvent s'accommoder indifféremment de toutes sortes d'objets fabriqués : ceux-ci doivent remplir certaines conditions; ils doivent avoir certaines *formes.*

Trois conditions sont impérieusement requises, pour tous ces objets fabriqués.

Ils doivent être *portatifs,* par leur dimension, par leur poids, par leur solidité, par leur forme. C'est là une conséquence de la vie nomade imposée par l'art pastoral. Des familles obligées de changer de place presque quotidiennement ne peuvent se servir que d'objets facilement transportables.

Ils doivent être *peu luxueux*, car des objets de prix ne supporteraient pas des déménagements perpétuels; d'ailleurs, l'isolement dans lequel vivent les familles donne peu d'intérêt aux satisfactions de la vanité. Pour qui ferait-on étalage de riches vêtements, de bijoux, de mobiliers somptueux?

Ils doivent enfin être fabriqués par des *procédés simples.* C'est là une nécessité qui s'impose impérieusement à tous les voyageurs. Toute fabrication compliquée est interdite à des gens qui ne peuvent constituer sur le sol aucun établissement fixe.

Telles sont les ressources dont dispose le pasteur, tels sont les besoins auxquels il doit pourvoir.

Or on va voir que les divers objets fabriqués répondent, par leur nature, et à ces ressources et à ces besoins.

Les objets fabriqués se classent, en science sociale, suivant deux grandes divisions : 1° les objets répondant directement aux besoins ; 2° l'outillage pour la fabrication de ces objets et pour les divers travaux.

1° *Objets répondant directement aux besoins.*

Les plus impérieux de ces besoins sont les besoins *physiques* : nourriture, habitation, vêtement, hygiène, récréations.

Le besoin de la *nourriture* ne donne généralement pas naissance, chez les pasteurs nomades, à des fabrications proprement dites, comme cela arrive souvent dans les sociétés plus compliquées. Le lait, qui est le fondement de la nourriture, est seulement soumis à une fermentation pour ainsi dire spontanée ; il n'exige donc qu'une simple « besogne de ménage », dont le caractère distinctif est de s'exécuter au jour le jour, au fur et à mesure de la consommation. En étudiant l'art pastoral, nous avons expliqué comment ces populations préparent le lait de jument, ou « khoumouiss », et le lait de vache, ou « airhan » (1).

La préparation de la viande, que fournit le troupeau et qui est consommée les jours de fête, n'est également qu'une « besogne de ménage » : la profession de bouchers est inconnue.

Le besoin de la nourriture donne cependant lieu chez les nomades à un travail considérable de construction, et par conséquent de fabrication, car la fabrication comprend tous les travaux de façonnement : je veux parler de la construction des puits et des citernes.

Dans les pays de steppes, l'eau est toujours très rare, puisque c'est précisément la sécheresse du climat qui produit la steppe, et, d'autre part, l'eau est particulièrement nécessaire, puisqu'il faut abreuver non seulement l'homme, mais de nombreux troupeaux.

(1) V. *La Science sociale*, t. V, p. 165 ; voir aussi *Ouvriers européens*, II, p. 14, 15.

Sous l'étreinte de l'impérieuse nécessité, les pasteurs ont dû vaincre leur antipathie naturelle pour tout travail qui consiste à creuser profondément le sol. Heureusement pour eux, le creusement d'un puits est un travail extraordinaire, fait une fois pour toutes et pour des siècles. D'ailleurs, il n'est entrepris que par quelques hommes d'élite, poussés le plus souvent par un motif religieux, car un pareil travail est considéré comme une œuvre pieuse, qui, non seulement rachète les péchés, mais qui élève au rang de bienfaiteur de l'humanité. Dans tout l'Orient, les puits ou les citernes sont considérés comme œuvres de bien public, et les noms de leurs auteurs sont en vénération. Aussi voyez avec quel soin la Genèse nous énumère tous les puits creusés par les serviteurs d'Isaac; elle ne néglige pas, à cette occasion, de rappeler ceux qui avaient été creusés auparavant par Abraham. Aussitôt après, elle nous montre les pasteurs d'Isaac et ceux de Gérar se disputant à main armée la possession de ces puits (1).

Par sa longue durée, et par le caractère particulier de ceux qui l'entreprennent, ce genre de fabrication est donc tout à fait exceptionnel et, dès lors, sans influence usuelle sur ces populations.

Notons cependant que ces puits sont pratiqués sans aucun luxe de construction, presque sans maçonnerie, et avec les procédés de fabrication les plus simples, ainsi qu'il convient, nous l'avons dit, à des pasteurs nomades.

Le besoin de l'*habitation* est le plus impérieux après celui de la nourriture. Sous ce terme d'habitation sont compris : le logement, le mobilier, le chauffage et l'éclairage.

C'est dans le logement et le mobilier que se manifeste au plus haut degré l'art de fabrication des nomades.

Le *logement* est une tente, ou *yourte*.

Les « ressources » fournies par l'art pastoral livrent au nomade tous les éléments nécessaires à la confection de la tente :

(1) Gen. xxvi, 12 à 22.

peaux, poil, ou laine. Les peaux sont soumises au tannage; le poil et la laine au feutrage, ou au tissage. Le poil, particulièrement celui de chameau et celui de chèvre, sert en outre à fabriquer les cordes nécessaires pour retenir la tente et la fixer au sol (1).

Mais, pour demeurer debout, cet édifice doit être soutenu par des supports en bois : un treillage et des piquets pour les tentes rondes des Mongols; des piquets également et des portants, c'est-à-dire une traverse sur deux montants, pour les tentes longues des Arabes. La steppe, il est vrai, ne fournit pas de bois, mais nous avons dit comment le nomade se le procure sur les confins, lorsque ses pérégrinations incessantes l'y conduisent. Cela lui est d'autant plus facile qu'il lui en faut, en somme, une petite quantité et que, sous ce climat sec, le bois fait un long usage.

Il saute aux yeux qu'un pareil logement répond entièrement aux trois « besoins » essentiels qui s'imposent au nomade : il est portatif, il est sans luxe, il est de fabrication simple.

Dresser la tente, lever la tente sont deux opérations qui ne demandent que quelques instants. « Quand on arrive au campement, dit un voyageur, les femmes déroulent les ballots d'étoffe goudronnée qui sont roulées sur le bât des animaux porteurs. Elles plantent ensuite les piquets, enfoncent les montants qui doivent supporter l'édifice fragile, attachent les cordes, déroulent les nattes et les tapis, placent les coussins et tendent les rideaux qui séparent la tente en plusieurs compartiments. Le lendemain matin, *en une demi-heure*, l'abri de la veille, de la nuit, est enlevé, roulé, ficelé, et il ne reste comme trace du passage du nomade sur ces quelques mètres carrés où il a vécu quelques heures de sa vie de famille, qu'un monceau de cendres et de détritus (2) ».

Une pareille habitation ne comporte aucun luxe. Tout est réduit au strict nécessaire, pour mettre l'homme à l'abri des intempéries des saisons. La matière est commune et de peu de valeur.

(1) Voir, sur la disposition de ces tentes, l'article de M. Bureau sur les Tartares-Khalkhas, t. VI, p. 346-348.

(2) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. I, 2e série, p. 437.

Enfin ce logement n'exige qu'une fabrication très simple : c'est le tannage, le foulage et le tissage à leur naissance. Les femmes de la famille suffisent à ce travail : elles lavent les peaux à l'eau chaude, les raclent, les mouillent pendant quatre ou cinq jours avec du lait aigre et salé; elles les étendent ensuite au soleil, les assouplissent avec leurs mains et les passent à la fumée du foyer pour les préserver de l'humidité.

L'opération du feutrage est tout aussi simple. On sait que le feutre est formé par une agglomération de brins de laines ou de poils de différents animaux. Voici par quel procédé rudimentaire les Kalmouks le confectionnent. « Ils tondent leurs moutons avec des couteaux bien aiguisés; ils étendent ensuite la laine sur des paillassons, ou sur de grandes couvertures de feutre; ils se mettent dix à douze personnes autour et la battent bien pour en faire sortir la poussière. Ils l'étalent ensuite sur une pièce de feutre de même dimension que celle qu'ils veulent faire; les ornements, ou dessins, se font avec des laines de couleur. Lorsque la laine est bien arrangée, ils versent de l'eau bouillante dessus, la roulent avec la pièce de feutre sur laquelle elle est étendue et lient ce rouleau avec des cordes de crin. Ils s'accroupissent tous et se jettent mutuellement ce rouleau du sol sur les genoux et des genoux sur le sol, avec toute la force possible, pendant une couple d'heures. Ils défont ensuite le rouleau et foulent avec les mains cette nouvelle pièce de feutre, pour réparer les défauts qui peuvent s'y trouver (1). »

C'est ainsi que les pasteurs se confectionnent un logement admirablement approprié aux conditions imposées par l'art nourricier.

Leur *mobilier* répond également aux « ressources » fournies par le troupeau et aux « besoins » créés par la vie nomade. Il est très réduit et consiste essentiellement en tapis de feutre ou de tissus, en coussins ou sacs de même matière. Il est donc à la fois portatif, sans luxe et de fabrication simple.

Voici, par exemple, le mobilier d'une famille de pasteurs nomades observée et décrite en 1885. Un grand tapis en laine teinte

(1) *Voyages de Pallas*, t. I, p. 518. V. aussi p. 513, et t. II, p. 168 et 612. *Ouvriers des Deux Mondes*, loc. cit., p. 433.

servant de lit à la famille ; un rideau destiné à séparer pendant la nuit la partie occupée par les hommes et celle qu'occupent les femmes et les enfants; trois coussins de peau de chèvre et de peau de mouton ; trois tapis en laine et en poils de chèvre (1).

On mentionne également « trois petits coffrets en bois pour renfermer les papiers de famille, les bijoux, les amulettes, les médicaments ». Mais ces objets sont achetés tout fabriqués aux sédentaires du voisinage; d'ailleurs ils sont de petites dimensions et, par conséquent, aisément transportables, comme les autres petits meubles que l'on rencontre dans les tentes (2).

Le *chauffage*, et l'*éclairage*, qui forment les deux derniers éléments de *l'habitation* ne demandent pas aux nomades de fabrication appréciable.

On se chauffe avec les argols fournis par les déjections des animaux. Il suffit de les recueillir et de les faire sécher; ce combustible élémentaire n'exige pas d'autre préparation.

Quant à l'éclairage, il se compose le plus souvent d'une simple mèche trempant dans un vase rempli de suif. Le troupeau en fournit encore la matière première, sans qu'il soit besoin de recourir à l'industrie du lampiste.

Par leur nature même, les *vêtements* sont toujours facilement transportables; il n'y a donc pas de difficulté à ce sujet. Mais ils doivent en outre être faits sans luxe, pour résister à la vie en plein air et à toutes les intempéries des saisons auxquelles le nomade est exposé presque sans défense. Ils doivent enfin être fabriqués par des procédés très simples.

Ils réalisent bien ces deux conditions, car ils sont fabriqués soit en peaux, soit en tissus de laine ou de poil très grossiers, et très résistants.

Marco Polo, qui parcourut, on le sait, toute l'Asie centrale, nous dit que les pasteurs du Turkestan « vestent peaux de bêtes, car ils ont grand chierté de draps (3) ». Les Tartares s'habillent de la

(1) *Loc. cit.*, p. 437.
(2) Voir Huc, *Voyage dans la Tartarie*, t. I, p. 63, 64.
(3) P. 121, édition Pauthier.

même manière : « La plupart des hommes, dit M. Atkinson, avaient leurs vêtements taillés dans une peau de cheval, dont la crinière leur battait au milieu du dos; ils portaient aussi des bonnets de peau garnie de poil (1). » Ils confectionnent également leurs vêtements en peau de mouton, en ayant soin de placer la partie laineuse en dehors, pendant l'été, et en dedans pendant l'hiver. Les femmes portent des vêtements du même genre (2). J'ai expliqué plus haut par quel procédé très simple de fabrication les pasteurs tannent les peaux.

Les procédés employés pour les vêtements en tissus sont également très rudimentaires. La quenouille, qui sert à filer la laine (3), n'exige aucune installation sur le sol; l'opération peut presque s'exécuter en marchant, d'autant plus que la plupart des pasteurs n'emploient même pas le rouet, qui est cependant encore un instrument simple et facile à transporter.

Pour obtenir la finesse de la laine, les pasteurs de l'Ukhraine ont recours à un procédé ingénieux : ils entourent les agneaux d'un linge humecté avec de l'eau tiède et serré sur le corps; sous l'action de l'humidité, la toison frise naturellement et produit ainsi ces fameuses fourrures connues sous le nom d'astrakan.

La laine une fois filée, il s'agit de la tisser. Mais le tissage n'exige pas plus d'installation que le filage. Les femmes, que cette besogne concerne, se servent parfois « d'un petit métier de bois facilement transportable; plus souvent encore, elles se servent pour tout métier de leurs pieds, de leurs mains et d'une simple navette, ou même de leurs pieds et de leurs mains seulement. Quand elles se servent de métiers et de navettes en bois, c'est que ce sont elles-mêmes qui les ont faits (4) ».

Enfin, pour confectionner les étoffes ainsi obtenues, on n'a pas recours à l'habileté du tailleur : ce sont encore les femmes qui, dans chaque famille, confectionnent les vêtements de toute la

(1) *Tour du Monde*, 1er sem. 1863, p. 362.
(2) *Hist. des voyages*, t. VIII, p. 407 et 431. Prjevalski, *Mongolie*, p. 36, 203. Huc. *Voyage en Tartarie*, t. II, p. 100, 302.
(3) Prjevalski, *loc. cit.*, p. 207.
(4) *Ouvriers des Deux Mondes*, loc. cit., p. 433.

communauté (1). La principale qualité de leur travail est précisément la solidité (2).

Les pasteurs n'ignorent pas l'art de teindre les peaux et les étoffes. Ils se servent pour cela de certaines plantes que leur fournit spontanément la steppe. C'est ainsi, par exemple, que les Kirghiz emploient la racine du repontic pour teindre les cuirs en jaune (3).

Mais ce qui simplifie beaucoup la confection et le transport des vêtements, c'est l'habitude qu'ont généralement les pasteurs de n'en avoir pas de rechange ; ils peuvent ainsi porter sur eux toute leur garde-robe. Et comme l'isolement où se trouvent les familles ne développe pas la coquetterie, ils se servent de ces vêtements jusqu'à usure complète, et parfois, surtout pour les vêtements de peaux, pendant de longues années.

Les deux derniers besoins physiques, l'*hygiène* et les *récréations*, ne donnent lieu, chez les nomades, à aucun travail appréciable de fabrication.

La santé est surtout entretenue par le grand air et la vie active ; d'ailleurs la disparition précoce des individus les moins fortement constitués opère une sélection naturelle, qui tend à maintenir et même à relever la vigueur de la race. Il est rare, en effet, que les êtres chétifs arrivent jusqu'à l'époque du mariage, et puissent ainsi donner naissance à des enfants débiles.

Les seuls médicaments employés sont quelques décoctions de plantes, ce qui n'exige aucune fabrication proprement dite.

Il en est de même pour les récréations, qui consistent essentiellement en courses à cheval, en chants et surtout en longues causeries. Comment ne pas causer longuement, lorsque l'art pastoral vous crée tant de loisirs et que l'isolement dans lequel vit chaque famille donne tant de prix aux moindres nouvelles ? « Sous la tente, les moindres événements défrayent les conversations pendant plusieurs jours. Entendre raconter des merveilles est la

(1) Prjevalski, *loc. cit.*, p. 46.
(2) Huc, *loc. cit.*, t. I, p. 97.
(3) Pallas, *loc. cit.*, t. I, p. 602.

vraie jouissance du nomade, qui crie sans cesse : *Zid, roh!* « Ajoute, va, encore, encore! » Les conteurs sont donc les véritables artistes du nomade, la première cause de ses meilleures récréations; ils sont rois sous la tente (1). »

Si les besoins physiques ne donnent lieu qu'à des fabrications très simples, ainsi qu'on vient de le voir, les *besoins intellectuels* et les *besoins moraux* ne provoquent aucun genre de fabrication habituelle chez les nomades.

Tous les objets qu'ils peuvent posséder en vue de satisfaire à ces besoins sont de fabrication étrangère et, par conséquent, importés soit des centres de sédentaires établis dans la steppe, comme les lamaseries, soit des contrées voisines, comme la Chine, la Russie, etc. Tels sont quelques livres, des statuettes, des vases sacrés, des insignes religieux, etc. Nous n'avons donc pas à les examiner ici.

Nous pouvons en dire à peu près autant de la plupart des objets concernant les *besoins de défense*. C'étaient autrefois des lances, des arcs et des flèches, que chacun pouvait confectionner soi-même par un travail très élémentaire. On forgeait les petits morceaux de fer de ces armes, en employant un sac de cuir en guise de soufflet de forge (2). Mais aujourd'hui, le fusil est devenu l'arme habituelle du nomade; il en existe au moins un dans chaque tente, mais il est naturellement de fabrication étrangère. C'est parmi les pasteurs que les nations européennes écoulent leurs armes hors d'usage; c'est dans la steppe que les amateurs pouraient trouver actuellement la plus complète collection de fusils à pierre et de fusils à mèche. Il nous suffit de constater que les pasteurs ne peuvent se livrer à ce genre de fabrication, parce que la vie nomade s'oppose à tout travail industriel tant soit peu compliqué.

La poudre ne donne lieu non plus à aucune fabrication : les nomades l'achètent aux sédentaires des confins ou des villes la-

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, loc. cit., p. 439. Voir aussi Huc, *loc. cit.*, t. I, p. 66.
(2) Pallas, *loc. cit.*, t. I, p. 520.

maïques de l'intérieur. Ceux-ci la fabriquent avec le salpêtre qu'ils trouvent dans le sol, du charbon de bois et du soufre.

2° *Outillage pour les travaux.*

Mais la fabrication ne doit pas seulement livrer les objets qui répondent directement aux *besoins* et qui sont des objets de consommation ou d'usage durable, elle doit en outre fournir l'*outillage* pour la fabrication même de ces objets et pour les autres travaux.

Les travaux des nomades peuvent se classer en trois groupes : l'art pastoral, les fabrications diverses que nous venons de voir, les transports.

L'outillage nécessaire à ces divers travaux est en grande partie de fabrication nomade et présente les mêmes caractères que nous avons constatés jusqu'ici : ces objets sont portatifs, sans luxe et de fabrication simple.

Ils se réduisent d'ailleurs à peu de chose :

En vue de *l'art pastoral*, des outres pour recueillir les laitages et préparer le khoumouiss; des vessies pour conserver le beurre, des cordages pour puiser l'eau, ou pour lier les animaux. Le troupeau fournit la peau et le crin nécessaires à ces fabrications. On se procure en outre chez les sédentaires quelques écuelles en bois, pour les liquides, et des marmites en fer, avec ou sans trépied.

L'outillage, en vue des *fabrications*, est restreint comme ces fabrications elles-mêmes. Il se réduit à du fil confectionné avec la laine du troupeau, des quenouilles qui consistent en deux morceaux de bois autour desquels s'enroule le fil, ou un métier à tisser, qui n'est pas bien compliqué, ainsi que nous l'avons dit. Quant aux peaux, on a vu qu'elles n'exigent guère d'autre outil que les pieds et les mains. Pour coudre, les femmes font généralement usage de nerfs de chevaux, de bœufs, ou d'élans (1).

Cet outillage de fabrication nomade est complété par divers objets importés, tels que aiguilles, marteaux, couteaux, etc.

(1) Pallas, *loc. cit.*, p. 515.

Enfin, l'outillage nécessaire aux *transports* comprend principalement des sacs et des enveloppes en laine, ou en crin, des tapis pour les selles, des cordes pour lier les fardeaux sur les animaux, etc. Certains nomades, comme les Cimbres et les Teutons autrefois, les Touraniens aujourd'hui, se servent de chariots, mais ils ne les fabriquent pas eux-mêmes et se les procurent tout faits sur les confins de la steppe.

On voit que la fabrication de l'outillage ne demande pas aux nomades une grande somme de travail. Il ne faut pas oublier que le principal outil employé par ces populations est *la main*. Mais la main n'est pas seulement un instrument, elle est, de plus, douée de force par elle-même; elle est donc un moteur, et un moteur des plus remarquables, ainsi que nous allons le constater en étudiant, après l'objet fabriqué, *la force motrice* employée.

C'est l'art nourricier, c'est-à-dire ici l'art pastoral, qui détermine uniquement, nous venons de le voir, l'objet de la fabrication chez les pasteurs nomades; c'est également lui qui détermine la force motrice employée.

II. — La force motrice.

Les *forces productives* de la nature donnent les matières premières. Ce sont elles qui, sous la forme de l'art pastoral, livrent les divers produits bruts que nous venons d'énumérer.

Mais l'élaboration de ces matières premières, ou fabrication, se fait au moyen de la *force motrice*. C'est cette force motrice qui modifie la forme première des substances; qui transforme, par exemple, les peaux en cuir, le crin et la laine en feutre, en tissus, en cordes, etc., etc.

Nous appelons donc *forces productives* celles qui concourent à la production des substances premières, et *forces motrices*, celles qui donnent une forme seconde à ces substances, pour les adapter aux divers besoins.

La force motrice joue un rôle considérable dans la fabrication. Il suffit de jeter les yeux autour de soi pour s'en convaincre. Voyez combien le développement de l'industrie est différent, sui-

vant que l'homme emploie comme force mécanique, ou la main, ou les animaux, ou le vent, ou l'eau, ou le bois, ou la houille. La production est doublée, décuplée, centuplée ; en même temps, la valeur du produit diminue ou augmente ; la forme de l'atelier se modifie ; il grandit à mesure que la force mise en œuvre est plus puissante. L'apparition du grand atelier, par exemple, coïncide avec l'emploi de la houille comme force mécanique.

Considérons maintenant nos pasteurs nomades.

Ils ont plus ou moins à leur disposition ces diverses forces : dans certaines parties, la houille ; sur les confins, le bois ; dans les parties déclives, l'eau ; partout le vent et un vent violent, à cause de l'altitude et de l'horizontalité du sol ; ils ont surtout les animaux ; ils les ont en quantités immenses, en troupeaux innombrables, entièrement disponibles, car on ne leur demande généralement aucun travail.

Voyez cependant l'étrange phénomène : aucune de ces forces plus ou moins puissantes n'est utilisée par les nomades en vue de la fabrication ; ils en emploient exclusivement une seule, et précisément la plus faible, la main.

Toute la fabrication est faite à la main.

Il y a certainement une raison qui a porté ces populations à dédaigner ainsi les forces mécaniques les plus puissantes, celles qui auraient pu leur épargner le plus d'efforts pénibles et leur donner un plus fort rendement. Cette raison doit être d'autant plus impérieuse que les pasteurs répugnent plus que les autres au travail pénible et à l'effort des bras. Ce n'est donc que sous l'empire d'une nécessité impérieuse qu'ils ont pu se résoudre à tout fabriquer à la main.

D'où est venue cette nécessité ?

Nous allons voir qu'elle est également venue de l'art nourricier, c'est-à-dire de l'art pastoral.

L'art pastoral, en imposant la vie nomade, en obligeant l'homme à des déplacements continuels, s'oppose à l'emploi de tout mécanisme compliqué ; il ne s'accommode que d'une force mécanique très simple, n'exigeant aucune connaissance spéciale, aucune installation compliquée.

Or, de toutes les forces mécaniques, la main est la plus simple, parce qu'elle est absolument *spontanée*.

Voici les trois conditions qui font de la main la force mécanique la plus spontanée :

1° *Cette force est directement possédée par l'homme :*

Pour plier à son usage les autres forces mécaniques, l'homme doit d'abord s'en emparer, il doit d'abord les maîtriser, car elles ne sont pas naturellement en sa possession : ainsi il doit dompter les animaux, les plier au joug ; il doit capter le vent, au moyen d'une toile de grande dimension fortement tendue ; il doit endiguer l'eau ; il doit se procurer le combustible en abattant péniblement des arbres, ou en creusant péniblement le sol. Ce n'est pas tout : pour user de ces diverses forces, il doit, en outre, construire des mécanismes compliqués destinés à recevoir le mouvement et à le transmettre. Voilà donc des forces qui sont loin d'être spontanément à la disposition de l'homme, surtout de l'homme continuellement errant.

Quelle différence avec la main ! C'est là du moins une force, un moteur, essentiellement spontané. Inutile de s'en emparer ; pour s'en servir, il suffit de le vouloir ; il n'exige aucune préparation préalable, il n'a besoin d'aucun intermédiaire. Il fonctionne et s'arrête à volonté, parce qu'il est directement animé par l'homme. Quelle simplification précieuse pour le nomade !

2° *Le mécanisme mû par cette force est constitué spontanément par la nature.*

Nous venons de dire que les autres forces avaient besoin de mécanismes plus ou moins compliqués ; il faut créer ces mécanismes, et pour cela il faut faire appel à des hommes spéciaux, à des ingénieurs. Or la steppe ne produit pas cette classe de spécialistes, parce qu'elle ne crée qu'un seul moyen habituel d'existence : l'art pastoral.

Or la main est non seulement un instrument construit par la nature sans que l'homme ait eu aucun travail d'invention à faire ; mais, de plus, ce mécanisme est immédiatement et spontanément lié à l'activité motrice.

Dans toute machine, il y a en effet trois choses. Prenons comme

exemple le moulin à vent. Il y a d'abord l'impulsion ou activité motrice, représentée par le vent. Il y a ensuite l'instrument, ou l'outil, mû par cette activité; il est représenté ici par la meule. Il y a enfin le mécanisme qui applique l'activité motrice à l'instrument, application représentée ici par les ailes, ou voiles, du moulin, à l'aide desquelles, en effet, le vent meut la meule. Or tout cet assemblage mécanique est réuni dans la main.

La main est une force motrice, elle donne l'impulsion; elle est en outre un véritable outil, car elle façonne les objets dans beaucoup de cas, sans autre instrument qu'elle-même; enfin elle présente la force motrice directement liée à l'outil par un mécanisme naturel.

3° *Le mécanisme de la main a spontanément la propriété de s'adapter aux effets les plus divers.*

Ce n'est pas là une de ses propriétés les moins extraordinaires. Les autres mécanismes ne sont généralement propres qu'à un seul effet : ils transmettent la force du haut en bas ou de bas en haut, de droite à gauche ou de gauche à droite; ils poussent, ou ils tirent, ou ils écrasent, etc.; si on veut obtenir d'autres effets, il faut absolument combiner un autre mécanisme, ce qui est toujours plus ou moins difficile et compliqué.

La main, au contraire, peut s'adapter aux objets les plus divers : elle écrase le blé et elle étire le fil; elle foule la laine pour en faire du feutre, elle pousse l'aiguille, elle arrache les poils, etc.; et, de plus, elle active ou modère à volonté son action; elle la modifie, en direction et en intensité, avec une prodigieuse rapidité.

Nous sommes donc autorisés à dire que la main est, à la fois, *une force mécanique spontanée et à toutes fins*. Dès lors, elle n'exige, de la part de l'homme, *aucune connaissance spéciale* pour la constituer.

C'est la première condition par laquelle elle convient aux pasteurs nomades : elle ne nécessite l'intervention d'aucun ingénieur. Elle est donc bien spontanée.

Mais elle remplit une seconde condition non moins importante pour des nomades.

La main est la force mécanique la plus mobile.

Aucune force n'est moins immédiatement, moins nécessairement liée au sol, en un mot, plus transportable. Elle se déplace avec l'homme, puisqu'elle fait partie intégrante de son corps. Quelle différence avec les autres forces!

La force qui, après celle de la main, est la plus commodément à la disposition de l'homme est fournie par les animaux domestiques. Or elle ne peut être utilisée que si l'on installe sur le sol un mécanisme considérable et, par conséquent, difficilement transportable.

Le plus simple de tous les mécanismes mus par les animaux est le moulin à manège. Or il est impossible à transporter. Il se compose, en effet, d'une grande pierre ronde horizontale, sur la face supérieure de laquelle on fait tomber le blé. Au-dessus est placée une seconde pierre également cylindrique traversée par un axe vertical maintenu par des tourillons. Cet axe est mis en mouvement au moyen d'un manège, qui entraîne la pierre supérieure dans un mouvement de rotation et réduit le blé en farine.

Les autres forces, le vent, l'eau et le feu, exigent pareillement une installation toujours assez importante sur le sol. Elles sont donc bien différentes de la main, qui, n'étant apte qu'à mouvoir de petits instruments peu résistants, constitue une force mécanique essentiellement transportable et, par conséquent, de ce chef encore, particulièrement adaptée aux nomades.

Enfin, une troisième raison porte les pasteurs à ne pas recourir à d'autre force mécanique, même à celle des animaux domestiques, qu'ils ont pourtant en abondance.

C'est que la main est pour eux une force suffisante.

Remarquez, en effet, que les pasteurs ne peuvent, à cause de leurs continuels déplacements, s'embarrasser d'objets de grandes dimensions, ni d'objets accumulés en grande quantité. Or la main est une force suffisante pour élaborer de petits objets, surtout lorsque ceux-ci sont peu nombreux.

Les forces mécaniques plus puissantes que la main ne sont utiles que quand la fabrication doit mettre en œuvre de grandes masses, ou produire de grandes quantités.

Si, par hasard, les nomades ont à entreprendre une fabrication un peu considérable, ils en viennent encore à bout avec la main, grâce au temps dont ils disposent dans cette vie toute de loisirs. Les effets accumulés par le temps équivalent à l'action immédiate d'une force plus intense.

Ainsi, la main est non seulement la force mécanique la plus spontanée et la plus mobile, elle est en outre une force suffisante à la petite fabrication. En même temps qu'elle est la plus commode pour les nomades, elle leur suffit.

Dans la suite de ces études sur la Fabrication, nous rencontrerons plus ou moins, dans d'autres milieux, le travail à la main; mais partout nous constaterons les caractères que nous venons de lui reconnaître chez les nomades, où il est employé à l'exclusion de toute autre force mécanique.

Si la fabrication à la main est adaptée aux sociétés pastorales pour les causes que nous venons de dire, elle produit à son tour des effets sociaux qu'il nous faut maintenant indiquer.

Son effet capital est de permettre à l'ouvrier de gouverner lui-même son travail et même de l'y contraindre.

Cette conséquence résulte du caractère de cette force.

Nous avons constaté d'abord que la main est une machine qui ne demande ni ingénieur, ni transformation organique, ni installation importante. Il suit de là qu'elle est bien à la mesure des aptitudes de tous; tous peuvent s'en servir et tous s'en servent en effet, sans qu'il soit besoin de connaissances spéciales pour la créer, ou de capitaux pour l'installer et la mettre en œuvre.

Nous avons constaté ensuite que la main est une machine qui ne s'applique qu'à des objets restreints dans leurs proportions, ou leurs quantités. Il suit encore de là qu'elle convient aux petits entrepreneurs, à tous ceux qui n'entreprennent pas de produire beaucoup.

Elle constitue donc une forme d'industrie essentiellement à la mesure du simple ouvrier. Elle ne l'oblige pas à recourir à un patron, à attendre de lui l'organisation de ses moyens d'existence.

En cela encore, elle répond bien à l'état social des nomades,

parmi lesquels il ne se constitue pas une classe de patrons, et où tout le travail, comme nous le constaterons, est en simple *communauté ouvrière.*

Nous verrons d'ailleurs, par la suite de ces études, que le travail *ouvrier* indépendant et que le travail des communautés *ouvrières* ne dépassent pas facilement la fabrication à la main.

Nous sommes ainsi amenés à constater que la fabrication à la main est *la plus ouvrière.*

Mais ce n'est pas tout.

Par le seul fait qu'il travaille à la main, un ouvrier ne peut être complètement déchargé de responsabilité par le patron ; il garde toujours une certaine part personnelle de la direction de son travail.

Cela se comprend, puisqu'il est à la fois le moteur et le mécanisme. Un ouvrier filant à la machine ne peut assumer beaucoup de responsabilité au point de vue du résultat du travail. Sa fonction se borne à rattacher les fils. Pour le reste, c'est la machine qui opère seule ; si le travail est mal fait, c'est à la machine que le patron doit s'en prendre. L'ouvrier est passif.

Dans le travail à la main, il est, au contraire, seul en jeu ; il est donc seul responsable de l'œuvre.

Nous pouvons, par conséquent, en vertu de ce nouveau résultat, qui se confirmera de proche en proche, ajouter un dernier caractère au travail de la fabrication à la main : c'est la fabrication *qui laisse le plus de valeur personnelle à l'ouvrier ordinaire*, parce que, dans ce mode de fabrication, l'ouvrier, la force motrice et le mécanisme ne font qu'un et font le tout.

Nous savons maintenant comment, chez les nomades, l'art nourricier, en déterminant la matière première et la forme à lui donner, détermine l'*objet fabriqué.*

Nous savons également comment l'état social, résultant de l'art nourricier, détermine la *force motrice.*

Il nous reste à voir quel est le *régime d'atelier* qui correspond à ces deux premières données.

(*A suivre.*) Edmond Demolins.

UN NOUVEAU LIVRE DES MÉTIERS.

LA

BOUCHERIE PARISIENNE.

IV.

LA VENTE AU DÉTAIL
ET LES CAUSES DE LA CHERTÉ (1).

J'ai dit qu'à Paris la boucherie s'exerçait à deux degrés : en gros et en détail; il y a le chevillard et il y a ensuite le détaillant.

J'ai traité du chevillard, j'en viens au détaillant.

C'est ici que nous allons serrer de près la question de la boucherie. Jusqu'ici nous n'avons pas trouvé de causes légitimes aux plaintes élevées par le public contre le métier à raison de la cherté de la viande; nous avons au contraire constaté que l'organisation du Marché, des Abattoirs, de la Vente en gros, réalisait de très intelligentes simplifications, à l'avantage de tous, vendeurs et acheteurs.

(1) Voir les trois livraisons précédentes.

Mais aujourd'hui nous allons avoir à constater où gît le mal, dont on se plaint.

Depuis 1858, la boucherie est libre : tout le monde peut vendre de la viande. Aussi en vend-on partout, à l'étal, dans les marchés, dans les fêtes foraines (et elles sont maintenant fréquentes à Paris); on en vend même dans quelques boutiques d'épiciers, de fruitiers ou de traiteurs de bas étage; enfin, on en vend sur la voie publique.

Toutefois, cette liberté n'est pas absolue en principe : pour exercer le métier de détaillant, il faut demander une permission à la Préfecture de police; cette permission est accordée, quand on a constaté que la boutique répond aux exigences administratives. Elle doit avoir certaines dimensions, être fermée d'une grille, être munie d'un tuyau de ventilation, à moins que la disposition des lieux n'y entretienne un courant d'air continu; elle doit n'avoir pas de porte qui ouvre directement sur une chambre à coucher, etc., etc. En outre, le boucher est tenu de souffrir la visite des inspecteurs, qui viennent vérifier, au point de vue de l'hygiène, la qualité de la viande.

Les bouchers établis dans les marchés échappent aux exigences de cette installation, puisque, à couvert sous les galeries, leur boutique est ouverte à tous les vents. Toutefois, de même que les étaliers en boutique, ils reçoivent la visite des inspecteurs.

Les bouchers en boutique, les bouchers sur les marchés sont sédentaires, mais les bouchers des fêtes foraines sont nomades : ils s'installent sous des abris mobiles, se déplacent sans cesse, et leurs migrations perpétuelles rendent la surveillance difficile. Les petits traiteurs, les épiciers des faubourgs, ne sont bouchers qu'accidentellement, ils exposent en vente un petit nombre de morceaux de viande, qu'ils retirent quelques jours après.

Quant aux marchands qui opèrent sur la voie publique, nous les connaissons déjà pour les avoir vus acheter, à la criée, la viande à des prix qui, dans les jours de profusion, ne couvrent

pas les frais de vente. Eux non plus n'ont aucune fixité; ils paraissent et disparaissent du jour au lendemain.

Tous ces nomades sont légalement astreints aux mêmes exigences que les bouchers; mais, en fait, ils y échappent absolument. Le boucher doit transporter sa viande dans des voitures couvertes et enveloppée de toiles blanches; le marchand des quatre-saisons la promène non enveloppée, dans des voitures à bras découvertes. La nuit, il l'emmagasine dans le taudis où il couche avec sa famille. Enfin, malgré la fraîcheur souvent douteuse de sa marchandise, il est très rare que les inspecteurs constatent les contraventions commises, si j'en crois les bouchers, un peu intéressés, il est vrai, dans la question. Les inspecteurs reculent, dit-on, devant l'odieux de la mesure : la population parisienne est toujours mal disposée pour l'autorité et très encline à croire qu'on veut tourmenter le « pauvre monde » pour favoriser les riches marchands établis. Les marchands des fêtes foraines, en raison de leur mobilité, les petits traiteurs, qui ne vendent de viande que par caprice et par accident, échappent, eux aussi, à la surveillance. Et pourtant, c'est eux surtout qu'il faudrait surveiller; car les bouchers sédentaires, qui s'efforcent de se faire une clientèle, se gardent bien de vendre de la viande malsaine et corrompue; mais ces gens sans scrupule, qui ne vendent qu'à des passants, n'ont pas le même intérêt à ne livrer que de bonne marchandise au public. Puis la pénalité est minime : la contravention, quand ils y sont pris, ne leur coûte que quatorze francs, si par hasard ils la paient; car il faut dire que le plus grand nombre ne paient pas, et pour cause.

Avant la liberté de la boucherie et l'annexion des communes suburbaines, Paris possédait cinq cents étaux; ce nombre suffisait grandement. Aujourd'hui, en tenant compte de l'annexion, il n'y a plus de juste rapport entre le nombre des habitants et celui des boucheries, et ces dernières augmentent tous les jours. Voici des chiffres qui m'ont été donnés par le syndicat : En 1878, le recensement accusait quinze cent vingt-sept étaux ouverts. En 1888, on en comptait dix-huit cent soixante-neuf. Aujourd'hui, en y comprenant les boucheries hippophagiques, le chiffre de deux

mille doit être atteint. Il s'agit ici des sédentaires; il est impossible d'évaluer les nomades qui prennent et quittent le métier suivant les circonstances.

Cette augmentation est due à deux causes : d'abord, à la tendance que nous avons constatée, de se fournir au plus près pour les produits de consommation ménagère quotidienne ; puis, à l'instabilité de la famille parisienne. Jadis, quand une famille se voyait obligée, par une raison grave, à quitter une maison, elle cherchait à se replacer le plus près possible de son ancien domicile; ses habitudes étaient peu modifiées, ses fournisseurs restaient les mêmes. Aujourd'hui, pour le motif le plus futile, cette même famille émigre à l'autre bout de Paris; elle arrive dans un quartier qui lui est absolument étranger; elle ne connaît aucun fournisseur, elle ignore quelle est la bonne et ancienne boucherie, bien achalandée, jouissant d'une réputation bien acquise; elle s'adresse au hasard, au plus près, et, dans ces conditions, le boucher dernier arrivé a les mêmes chances que ses anciens confrères. C'est ainsi que la clientèle s'éparpille et que le nombre des boucheries augmente dans des proportions excessives.

Aux yeux de beaucoup de gens, la concurrence qui résulte du grand nombre de marchands serait essentiellement un bienfait pour le public, parce qu'elle assure toujours le bon marché. Il y a là une assez grave erreur de fait, nous l'avons vu déjà pour la boulangerie : il en est de même de la boucherie. Il y a bien, à Paris, quelques étaux que l'on désigne dans le langage de la profession sous le nom de *maisons de tam-tam*, qui font distribuer de petits papiers annonçant des prix alléchants. Mais c'est là le *très petit nombre;* la concurrence s'établit d'une tout autre façon : les bouchers, de même que les boulangers, luttent entre eux, non pas de bon marché, mais de complaisance envers leurs pratiques. Ils acceptent, ils offrent même, de faire porter à domicile pour l'achat le plus insignifiant; ils consentent à faire la besogne de la cuisinière et à piquer de lard, par exemple, le morceau qu'ils lui vendent; ils n'insistent jamais pour faire prendre à leurs pratiques, quand ils sont dépourvus, un autre morceau

que celui qu'elles désirent; ils l'envoient chercher et se le procurent à tout prix.

Le boulanger ne vend que du pain, le boucher ne vend que de la viande; il faut donc bien que tous deux gagnent sur leur unique marchandise, et, si la vente se fractionne trop, si les frais généraux absorbent une trop grande partie des bénéfices, boulangers ou bouchers sont bien obligés de vendre plus cher, pour couvrir cet excédent de frais. Il faut toutefois rendre cette justice à la boucherie parisienne, qu'elle n'a pas versé dans le luxe excessif qui ruine la boulangerie. Les étaux, à Paris, sont propres, bien tenus, le sol est dallé, la viande repose sur des tablettes de marbre, le tout peut se laver facilement, enfin la propreté est irréprochable, mais le luxe est nul.

La viande n'est pas, comme le sucre, par exemple, une marchandise absolument homogène : le fragment pris au sommet du pain est rigoureusement identique au fragment pris à la base; la viande, au contraire, se compose de parties très différentes. Si on l'analyse avec quelque attention, on y trouve, abstraction faite des os, la chair musculaire, les parties graisseuses, nerveuses, membraneuses, cartilagineuses, et, si l'on considère, dans les divers membres du même animal, les éléments dont elle se compose, on constate que chacun de ces éléments diffère grandement de lui-même. La graisse, prise sur telle partie, doit être classée comme suif, alors que, prise sur telle autre, elle est comestible et parfois délicate; la chair musculaire des jambes ne ressemble en rien à celle qui avoisine l'épine dorsale, et ainsi du reste.

Malgré cette diversité des morceaux, l'usage de vendre toute la viande *au poids* est très ancien en France. Un édit de Henri II, daté de 1551, en imposait l'obligation aux bouchers. Nonobstant, tant d'éléments divers entrent dans les pesées, que cette manière de déterminer la quantité est loin d'avoir toute l'exactitude désirable. Aussi n'est-il pas rare de voir, sur quelques marchés de province, le prix se débattre en bloc, sur le vu du morceau. Mais dans les étaux parisiens, la viande se pèse toujours. Aussi l'achat

quotidien de cette denrée de première nécessité provoque-t-elle d'incessantes querelles.

Dans chaque pot-au-feu, l'étalier veut glisser, sous le nom de *réjouissance*, quelque tronçon d'os « de charpente »; le boucher les achète, il veut les vendre, rien de plus légitime; d'ailleurs, outre la moelle qu'ils renferment, ils recèlent, dans leur texture, des parties gélatineuses et des sucs nutritifs, qui se retrouvent dans le bouillon. Ils sont très loin cependant d'avoir la valeur de la viande, et la résistance de l'acheteur à les accepter est aussi légitime que l'insistance du boucher à les vendre. Toutefois, si l'on tombe d'accord qu'ils doivent entrer dans les pesées pour une certaine proportion, on ne tombera jamais d'accord sur cette proportion, qui est nécessairement variable chaque jour. Il en est de même des autres parties délaissées, graisse, nerfs, membranes, que le consommateur repousse, demandant que sa viande soit *parée*.

L'étalier consent volontiers à faire ce petit travail, mais il entend ne le faire qu'après la pesée; en d'autres termes, il ne veut pas prendre à sa charge le déchet qui en résulte. Nouvelles querelles, dans lesquelles l'acheteur n'a pas la même apparence de raison que quand il discute la réjouissance; car, si les os ne se peuvent manger, il n'en est pas de même de la graisse et des parties nerveuses, qui sont *assimilables* et qui, à la rigueur, se peuvent consommer.

Ces querelles sont fort anciennes, elles sont inhérentes à la profession; mais ce qui est absolument nouveau, ce sont certaines exigences raffinées du public. Autrefois, quand une ménagère arrivait un peu tard à la boucherie, il lui semblait tout naturel de n'y plus trouver le morceau qu'elle désirait; elle choisissait alors dans ce qui restait à l'étal; elle comprenait que le boucher est obligé de tout vendre, que les moutons ont un nombre de côtelettes invariable, qu'ils ont autant de gigots que d'épaules, et qu'il faut bien s'arranger de ces dernières quand les gigots sont vendus. Il n'en est plus ainsi. Les bouchers, trop nombreux, sont désireux de retenir à tout prix leurs pratiques; ils sont très jaloux de les conserver; ils n'aiment pas à les voir aller à l'étal

voisin, où elles pourraient prendre l'habitude de retourner. Aussi s'efforcent-ils d'avoir toujours un assortiment complet; ils vont sans cesse aux rassortiments; ils y perdent un temps considérable et augmentent ainsi leurs frais généraux, déjà très lourds pour un chiffre d'affaires qui s'amoindrit sans cesse.

Mais cette condescendance absolue aux caprices des consommateurs a pour le boucher un plus gros inconvénient : celui de l'obliger à perdre, ou, plus exactement, à vendre à vil prix des viandes excellentes, dont le seul tort est de n'être pas recherchées ce jour-là.

Dans les étaux parisiens, le dépeçage s'est considérablement compliqué, et pour bien faire comprendre au lecteur ce que j'ai à lui dire à ce sujet, il me faut en quelque sorte remonter à l'origine de la profession.

Nous supposerons donc un pays où la population augmente et où un boucher vient de s'établir. La veille encore, il n'aurait osé ouvrir son étal, la vente aurait été insuffisante. Comment va-t-il opérer? Il a trois sortes de viande : le veau, le bœuf, le mouton; il a trois prix uniformes, un pour chaque nature de viande. Au fur et à mesure que la pratique arrive, il coupe *en suivant* sur l'animal, et chacun est plus ou moins bien servi, suivant les hasards du moment. Cette boucherie rudimentaire n'est pas un mythe; c'est ainsi qu'ont commencé toutes les boucheries de campagne, et, à l'heure actuelle, il en existe encore bien certainement dans quelque bourgade de France. Mais, un jour, une riche famille qui se procurait la viande au loin offre de la surpayer pour obtenir des morceaux de choix; c'est le commencement d'une classification qui va se faire. Ensuite arrivent des bourgeois aisés qui, eux aussi, sans faire concurrence au château, recherchent des qualités intermédiaires, qu'ils surpaient à leur tour, mais moins largement. L'arrivée de ces délicats permet de vendre meilleur marché les parties moins estimées; la classification s'établit d'elle-même, la qualité se proportionne à la situation de chacun, le dépeçage se complique, et il se complique d'autant plus que l'échelle des fortunes se subdivise et s'allonge.

Cette proportionnalité de prix, qui est dans la nature des choses,

est un grand bienfait, elle permet à des familles pauvres ou peu aisées de faire entrer la viande dans leur alimentation, alors qu'elle en serait exclue, si comme dans la boucherie rudimentaire, les prix étaient uniformes pour tous. Cette viande est, incontestablement, moins agréable à manger que celle du riche, mais elle est aussi bonne en ce sens qu'elle est aussi saine, aussi nutritive, qu'elle soutient et répare les forces aussi bien que les morceaux plus délicats.

La classification des viandes et par suite leur dépeçage n'ont nulle part été poussés plus loin qu'à Paris; et cela est naturel, car nulle part, non plus, si l'on prend la ville dans son ensemble, on ne voit l'échelle des fortunes et des situations, s'allonger et se fractionner davantage. Toutefois, il est peu de quartiers où la population soit assez mêlée pour que le même étal se puisse défaire de toutes ses viandes. Les bouchers des quartiers riches ont toujours été surchargés de basse boucherie; ceux des quartiers pauvres ont toujours eu un excédent de morceaux de choix. Par suite, de tous temps il s'est établi entre les uns et les autres un commerce d'échange qui se pratique encore aujourd'hui. Mais, depuis quelques années, il se produit un fait fâcheux : jusque-là, la balance s'établissait; aujourd'hui, il reste de la basse boucherie invendue, et, chaque année, cette situation embarrassée semble s'aggraver. Il faut l'attribuer d'une part à la pusillanimité extrême du boucher, que la concurrence effraie, et qui n'ose plus faire sur l'acheteur une pression raisonnable pour le déterminer à prendre la viande qui *boude* à l'étal; mais il faut l'attribuer aussi et surtout à une disposition de la classe ouvrière parisienne, qui devient chaque jour plus difficile et plus exigeante sur son alimentation.

Certains ménages ouvriers ne reculent pas devant le prix des meilleurs morceaux de bœuf à rôtir, qui ont cependant acquis une valeur excessive; et la petite ménagère, qui jadis laissait tailler dans n'importe quelle partie du bœuf la tranche de bifteck qu'elle mettait sur le gril pour le déjeuner du dimanche, exige aujourd'hui qu'elle soit prise, malgré le prix élevé, dans la partie connue sous le nom de *faux-filet*. Les pauvres eux-mêmes

sont devenus gourmets. Une excellente femme, une bouchère, à laquelle je dois une partie des observations consignées ici, me racontait qu'elle était chargée, ainsi qu'un certain nombre de bouchers parisiens, ses confrères, de remplir les ordres d'une société de bienfaisance qui, pour laisser toute liberté aux malheureux secourus, rédige ainsi les bons de viande : « Bon *pour un franc* de viande. » Elle me disait, en compulsant ces cartes, que la plupart des pauvres demandaient deux côtelettes à cinquante centimes. Une seule pauvre femme, parmi cette clientèle spéciale, avait l'habitude de lui demander un pot-au-feu de basse boucherie, « le même d'ailleurs, ajoutait cette dame, que je prends pour moi et pour mon personnel ».

Cette disposition des classes pauvres de la capitale à rechercher des aliments de luxe a tout à fait déséquilibré la boucherie parisienne ; le boucher des riches quartiers ne sait plus que faire de ses viandes des dernières catégories. Il en consomme une bien faible partie ; il fait du bouillon qu'il tâche de vendre ; il met enfin en évidence, avec une étiquette portant un prix ridiculement bas, la marchandise dont il veut se défaire. J'en ai interrogé un à ce sujet, qui m'a dit avoir pris l'engagement de fournir aux écoles municipales de son arrondissement le veau, le bœuf et le mouton, au prix de sept sous la livre. Dans ce marché onéreux, il trouve l'avantage d'un débouché certain, qui le débarrasse en partie du souci quotidien de placer ses bas morceaux.

De ce qui précède faut-il conclure que les quelques ouvriers parisiens modestes et raisonnables dans leur alimentation paient très bon marché la viande qu'ils consomment? Nullement.

Il est certain que la pauvre ménagère économe, qui, ayant du temps, consentirait à se donner la peine de quitter quotidiennement son quartier pour aller au loin se fournir dans une boucherie à clientèle aristocratique, pourrait payer la viande très bon marché, à la condition de ne pas suivre ses caprices, mais de prendre ce qui lui serait offert à bas prix. Pourquoi faut-il dire qu'à Paris cette ménagère n'existe guère ! Ne savons-nous pas que, pour les fournitures quotidiennes, chacun veut aller au plus près?

Non, ce n'est pas l'ouvrier économe, raisonnable, qui bénéficie

du gaspillage résultant de cet état anormal du commerce de la boucherie; ceux qui en profitent sont surtout les petits traiteurs, les gargotiers de bas étage et tous ces établissements borgnes où se vont nourrir les bohêmes et les déclassés qui pullulent dans la grande ville, vagabonds, gens sans aveu, au seul profit desquels semblent tourner toutes les désorganisations sociales.

Grâce à ces nouvelles mœurs parisiennes, le boucher des quartiers populeux, comme celui des quartiers riches, a besoin de toutes les catégories; il achète donc à l'échaudoir, comme son confrère, des quartiers entiers de bœuf, et s'il vend moins cher que lui, c'est qu'il accepte des animaux de moindre valeur; mais il n'entend nullement sacrifier les prix et, si bon marché qu'il paie ses rassortiments à cause de la qualité inférieure, il les vend au cours réel et profite de la différence.

En réalité, le boucher fait ce que font tous les gens, commerçants ou non, qui pratiquent un acte de commerce : il tire de sa marchandise tout ce que la situation lui permet d'en tirer. Le bourgeois qui vend sa maison de campagne n'opère pas autrement. Il veut un bénéfice énorme pour peu qu'un acheteur un peu engoué vienne le trouver. S'il est obligé *d'offrir*, il consent au contraire à une perte considérable.

J'ai vu un boucher parer un gigot destiné à une table aristocratique, c'est-à-dire lui donner une forme régulière; les débris tombés n'étaient plus *présentables*, mais ils ne renfermaient pas, ou très peu, de graisse et de membranes; ils étaient composés presque uniquement de chair musculaire; intrinsèquement, ils valaient le gigot lui-même. Ces débris, ramassés sur une assiette, furent piqués d'une étiquette métallique portant le chiffre 25; puis, placés extérieurement bien en évidence, ils étaient ainsi offerts à *cinq sous la livre*. En même temps, un des étaliers vendait à une cuisinière, qui venait chercher son pot-au-feu, des os de charpente, la réjouissance, à huit sous; et, comme je signalais au patron l'anomalie de ces deux prix rapprochés l'un de l'autre, il me répondit : « La différence est grande : ces os me sont demandés, tandis que je suis obligé d'offrir ces débris, car, si j'attendais l'acheteur, je ne les vendrais jamais. » Il aurait pu ajouter

qu'il est contraint de vendre d'autant plus cher ce qui lui est demandé, qu'il perd davantage sur ce qu'il est obligé d'offrir. Dans l'espèce, le gigot paré devait évidemment compenser la perte faite sur le déchet.

Que le lecteur me le pardonne; je m'aperçois qu'en dissertant sur les prix de la boucherie, je me sers des ancienne dénominations de poids et de monnaies; c'est qu'en effet, dans le commerce de la boucherie, jamais on ne parle autrement. Il y a plus : les poids actuellement en usage ne présentant pas les mêmes divisions que ceux d'autrefois; il n'est pas rare qu'on se serve en même temps des anciennes et des nouvelles désignations, et qu'on dise par exemple : deux *livres* trois *hectos*.

Quelques personnes ont cru pouvoir attribuer l'énorme différence que l'on constate, entre le prix de la viande sur pied et le prix de la même viande chez le boucher en détail, aux quantités considérables qui s'en perdent chaque jour. Il n'est pas douteux que le boucher parisien qui vend de la viande à cinq sous, ou celui du dehors auquel le facteur à la criée remet un compte se soldant par un excédent de débours, peuvent l'un et l'autre considérer leur marchandise comme *perdue*, mais ce n'est pas de ce genre de perte qu'il s'agit ici; on veut parler de viande gâtée et et jetée.

Je lis dans un petit opuscule, signé du nom d'un éleveur distingué, membre du Conseil général de son département, la phrase suivante : « C'est par *millions* de kilos que se compte la perte *journalière* de la viande. » Il tient, ajoute-t-il, ce propos d'un boucher parisien et il cite son auteur. Il y a là évidemment une exagération voulue : bien que le mot *millions* soit écrit au pluriel et souligné, il est bien évident que l'auteur n'entend pas être pris à la lettre, car la consommation quotidienne de la ville de Paris n'atteint pas à un million de kilos. Ici le mot « millions » veut tout simplement dire « beaucoup ».

En considérant le désarroi du métier et l'absence de toute organisation capable de régler et de pondérer le marché des viandes à la main, cette assertion ne m'étonnait pas trop. Dérieux de m'éclairer, j'ai questionné à ce sujet les membres des

deux syndicats. Voici la réponse qui me fut faite au Syndicat de la boucherie *en détail.* « On peut, m'a-t-on dit, évaluer cette perte à deux mille kilos dans les journées de grande chaleur. » Le président de la Chambre syndicale du commerce de la boucherie *en gros* m'a répondu : « Cette perte se fait dans les étaux et elle se chiffre par centaines de mille kilos chaque année. » Il est entendu qu'il s'agit ici d'évaluation ; mais elles sont assez différentes pour qu'on n'en puisse rien conclure.

J'ai questionné à leur tour les détaillants. Ceux auxquels je me suis adressé m'ont répondu qu'ils ne perdaient pas *un seul kilo* de marchandise en une année. Ils sont tous munis d'un appareil frigorifique, dans lequel ils tiennent la viande pendant les chaleurs ; moyennant une petite dépense de quelques kilos de glace, ils obtiennent dans ce petit magasin, ingénieusement disposé, un courant d'air sec et froid ; la viande s'y conserve plusieurs jours et il faudrait, m'ont-ils dit, avec les facilités actuelles de rassortiment, de la négligence et même de l'incurie, pour laisser perdre de la viande à l'étal. Il n'est pas douteux cependant que, pendant les journées orageuses de l'été, les inspecteurs au marché à la criée envoient à la ménagerie des quartiers de viande avancée, que le Muséum paie, si j'ai bonne mémoire, dix centimes le kilo. Il y a aussi certaines quantités de viande qu'ils font dénaturer en les arrosant de pétrole, et qui n'ont plus d'autre emploi que de faire de l'engrais ; j'avoue n'avoir à ce sujet aucun chiffre, mais ces quantités ne peuvent pas être bien considérables.

Je suis disposé à croire que c'est surtout dans les mains des revendeurs nomades que cette perte se rencontre ; ils ont d'ailleurs fait leurs achats à prix si avilis, qu'ils peuvent bien la supporter. Dans ces conditions, il est impossible de la chiffrer. Ces gens-là n'ont aucune honte, ils vendent à des consommateurs qu'ils ne reverront jamais, et bien probablement ils ne se décident à jeter clandestinement leur marchandise à l'égout dans une fosse d'aisance que quand ils ne peuvent plus faire autrement.

L'écart dont les agriculteurs se plaignent entre le prix au-

quel ils vendent leurs bestiaux et celui auquel on achète la viande doit-il être attribué, comme l'affirment certains économistes, à l'avidité des bouchers détaillants, qui prendraient des bénéfices exagérés? On ne voit plus guère aujourd'hui les bouchers se retirer avec une grosse fortune, et ceux qui quittent le métier avec de l'aisance ne sont pas très nombreux. Il est certain néanmoins qu'ils prennent des bénéfices plus considérables que ceux que s'attribuaient leurs devanciers; mais, toutes proportions gardées, ils sont aujourd'hui de deux à trois fois plus nombreux qu'ils n'étaient jadis, et leurs frais généraux ne sont pas moindres. Il ne faut pas oublier non plus que la boucherie s'est dédoublée et que le chevillard est un intermédiaire nouveau qu'il faut payer. En tous les cas, leurs achats et leurs ventes se font d'une manière si irrégulière qu'il est absolument impossible de dire ce qu'ils gagnent, ils l'ignorent eux-mêmes. A l'abattoir, les prix sont variables, mais la viande a un cours; à la criée et partout où se font les rassortiments, elle n'en a aucun : les prix d'achat, pour ces derniers, sont absolument fantaisistes et dépendent du hasard. Il en est de même pour les ventes : ce qui est demandé est vendu à un prix régulier et avec bénéfice; ce qui ne se demande pas est donné à perte et à n'importe quel prix. Telle est l'incertitude du métier.

Aussi les bouchers font-ils un inventaire toutes les semaines; la nature de leur commerce rend cette opération très simple. Les achats et les ventes se faisant au comptant, il suffit de chiffrer le magasinage, qui n'est jamais considérable, et de constater l'état de la caisse. Ce n'est qu'après cet inventaire que le boucher sait s'il a gagné et combien. C'est alors seulement qu'il décide s'il doit maintenir les mêmes prix, augmenter ou diminuer.

Les économistes sont parfois de trop stricts logiciens; ceux dont je parlais tout à l'heure s'adressent aux ouvriers et disent : « Les bouchers veulent trop gagner; soyez vous-même votre propre boucher; réunissez-vous; achetez, non pas un bœuf sur pied, mais un animal abattu : vous vous le partagerez et vous aurez ainsi, pour les besoins de vos ménages,

la viande au prix de la vente en gros; en un mot, faites de la coopération. » C'est fort bien dit; mais la viande ne se conserve pas : il faudra donc que chacun s'engage pour une quantité déterminée, sans quoi il y aura tantôt excédent tantôt insuffisance; puis, à quel prix taxer l'aloyau, la culotte, le collier et le reste? pourra-t-on jamais s'entendre sur cette taxe de répartition? Chacun ne prétendra-t-il pas payer relativement trop cher le morceau qu'il accepte? Que faire aussi de la basse boucherie, que chacun aujourd'hui dédaigne? Est-ce tout? Non : la population parisienne ne veut pas faire cent pas pour aller chercher son approvisionnement quotidien, et, si les adhérents n'habitent pas dans les cinquante maisons qui entourent l'étal coopératif, ils n'iront pas y acheter.

Mais voici qui est plus concluant encore : l'essai a été fait, et à une époque où les difficultés étaient beaucoup moins grandes qu'aujourd'hui. C'était en 1859, au lendemain du décret qui rendait libre la boucherie. M. Henri Cernuschi fondait dans Paris trois étaux coopératifs. Plus tard il raconta ses mésaventures dans son livre des *Illusions des sociétés coopératives*, dont voici la conclusion : « Au bout de trois ans, je parvins à céder mes étaux; il m'en avait coûté plus de cent mille francs; je ne les regrette pas, c'était une expérience pour arriver à bien. »

Nous signalions au début de ce travail, nos lecteurs ne l'ont sans doute pas oublié, la situation du commerce de la viande : Producteurs, consommateurs, intermédiaires, tout le monde, disions-nous, se plaint; nous nous proposions de dégager, au cours de cette étude, les causes de ces plaintes contradictoires. Nous avons déjà vu que l'on ne peut pas légitimement attribuer la mauvaise situation actuelle de l'agriculteur aux trop nombreux intermédiaires qui se placent entre lui et le boucher; le nombre de ces intermédiaires est aussi réduit que possible. Les frais de vente du bétail sont considérables, il est vrai, mais ils sont la conséquence de la nature spéciale de la marchandise. Ces frais d'ailleurs ont toujours existé; ils étaient même autrefois plus considérables, quand il fallait faire voyager pédestrement les animaux de l'herbage au marché.

Faut-il accuser le boucher d'être trop avide, trop âpre au gain? Pas davantage, nous venons de le voir. Il gagne beaucoup sur ce qu'on lui demande, il perd sur ce qu'il offre; la balance lui laisse encore un large profit, mais ses ventes sont tellement réduites que ce bénéfice lui est indispensable pour couvrir ses frais généraux.

D'ailleurs, quand on compare le prix de la viande sur pied et son prix à l'étal, on ne fait pas entrer en ligne de compte celle qui est vendue à perte pour s'en défaire; on calcule nécessairement avec le prix des ventes régulières, et l'écart que l'on constate ainsi est évidemment inexact.

Le mal est d'abord dans le trop grand nombre d'étaux. Ce mal résulte, nous l'avons vu, de la propension naturelle à se fournir au plus près; le seul remède ici serait dans la *limitation* du nombre des boucheries, et nous verrons plus loin qu'en effet ce remède a été longtemps appliqué; mais plusieurs fois on y a renoncé; plusieurs fois aussi on y est revenu : gros problème!

En second lieu, et surtout, le mal est dans les mœurs de la population parisienne, qui, non contente de refuser obstinément la basse boucherie, partout ailleurs en usage, exige impérieusement le morceau qui lui fait envie, sans jamais consentir à n'importe quelle substitution. *Là est, nous l'avons reconnu, la principale cause de la cherté; il appartient au public de la faire cesser, quand il lui plaira : mais il ne faut pas qu'il s'attende à la voir disparaître, s'il met au-dessus de toute considération meilleure le plaisir d'être ainsi servi.*

Jadis le boucher était le fournisseur attitré de telles et telles familles; les relations duraient nombre d'années. La maîtresse de maison se mettait directement en rapport avec lui. Elle débattait ses prix et faisait ses conventions. Généralement, elle concluait un petit marché qui consistait à prendre toute espèce de viande, veau, bœuf et mouton, à un prix uniforme. On appelait cela, alors, faire un prix *l'un dans l'autre.* Ce prix « l'un dans l'autre » était loin d'être le même pour chaque pratique. Il variait

suivant la fortune et les exigences de chacun. Les familles riches, qui payaient cher, étaient naturellement les mieux servies. On s'était d'ailleurs entendu, d'une manière générale, sur les morceaux qui seraient fournis. Toutefois le boucher se réservait en cas d'impossibilité absolue, de faire des substitutions, substitutions tantôt avantageuses, tantôt onéreuses, qui, en fin de compte, se balançaient : mais le prix restait immuable. En cas de hausse ou de baisse *persistantes*, un nouvel accord devait nécessairement intervenir.

Cette méthode était avantageuse pour les deux contractants. Elle assurait au boucher le placement régulier de toutes les catégories de viande ; elle permettait à la maîtresse de maison d'équilibrer son budget avec certitude et par anticipation. Pour peu qu'elle sût le nombre de personnes qu'elle avait à nourrir et le poids moyen à calculer pour la part de chacune, elle pouvait d'avance, à quelques francs près, supputer sa dépense mensuelle. Puis, surtout, cette méthode assurait des rapports directs et permanents entre les familles de clients et le fournisseur.

Ces bonnes coutumes ont disparu; le boucher ne peut plus compter sur la fidélité de sa clientèle; la maîtresse de maison abandonne à ses domestiques des détails qui sont absolument de son ressort. mais dans lesquels elle ne veut plus descendre. Les conséquences de cet abandon des devoirs ne se sont pas fait attendre : le boucher, et l'on peut dire tous les fournisseurs, sont aujourd'hui dans la dépendance des domestiques. Le fournisseur parisien n'a plus une clientèle de familles, il a une clientèle de cuisinières. Il est devenu l'homme-lige de la domesticité parisienne. De cette situation, faut-il s'en étonner? il est résulté des abus.

Le plus grave, le plus universel, qui n'est plus un secret pour personne, est le « sou pour franc », on dit parfois le *sou pour livre*, ce qui implique que l'usage est fort ancien. Mais jadis, à Paris, il était strictement limité aux quartiers aristocratiques; c'est-à-dire là où le décorum ne permettait guère à la maîtresse de maison de se mettre en rapport avec les fournisseurs de son quartier. Quand la bourgeoise a cru, comme la marquise, que

des relations directes avec son boucher étaient incompatibles avec sa dignité, l'abus a fait la tache d'huile, il a gagné les quartiers bourgeois, puis demi-bourgeois, et aujourd'hui cet impôt est prélevé sur la famille la plus modeste qui use d'une servante. Je dis que cet *impôt* est prélevé sur la famille, parce que personne, je le suppose, n'a la naïveté de croire que les petits marchands soient en situation de sacrifier impunément cinq pour cent sur leurs stricts bénéfices.

L'abus que je signale ici est général; il existe chez le boucher, l'épicier, chez le fruitier, chez tous les fournisseurs quotidiens et même chez les autres; mais je le signale à propos de la boucherie, parce que c'est là, je crois, qu'il a pris naissance; et j'imagine que la question de la réjouissance en a été l'origine. Aujourd'hui la réjouissance « se discute » : certains acheteurs font peser les os à part, mais jadis les os « de charpente » entraient *obligatoirement* pour une part dans les pesées. La quantité « se discutant » ainsi sans cesse, je suppose que, pour rendre le cuisinier moins sévère, quelque boucher aura imaginé de lui accorder le sou pour livre. Nous savons, je l'ai déjà signalé, que quand un abus commercial n'est pas réprimé à temps, il s'impose très vite à tous les commerçants qui se trouvent en concurrence entre eux.

Le sou pour livre, dont l'usage s'est longtemps localisé dans les quartiers riches, s'est donc plus tard étendu dans toute la ville, au fur et à mesure que les familles sont devenues étrangères aux fournisseurs. Ce désordre est grave : il a beaucoup contribué à démoraliser la domesticité parisienne, en lui laissant croire qu'il lui est licite de s'attribuer un bénéfice ou une commission sur les achats dont elle est chargée. Je sais une dame qui, reprochant à sa bonne de *faire danser l'anse du panier*, s'est attiré cette réponse : « Je ne prends jamais que mon droit. » Cette fille voulait dire probablement : « Je ne prends que cinq pour cent, c'est mon droit; que me reprochez-vous? » Cet abus est si bien entré dans les mœurs, qu'il sera bien difficile, sinon impossible, de l'extirper, d'autant qu'il semble être accepté par certaines maîtresses elles-mêmes. Si j'en dois croire, comme j'y suis fort disposé, les allé-

gations de bon nombre de bouchers, ces dames seraient même fort empressées à initier leurs servantes. Quand une fille de la campagne, fraîchement débarquée, se présente chez elles, son premier mouvement est de se récrier sur la modicité des gages : elle avait entendu dire qu'à Paris on gagnait tant d'argent! Alors la future maîtresse lui énumère avec complaisance tous les profits qu'elle aura et notamment le sou pour franc, qu'il ne faut pas oublier d'exiger des fournisseurs.

Un boucher, retiré des affaires depuis plus de vingt ans, qui a eu l'obligeance de me renseigner sur l'ancienne boucherie et de me guider encore dans mes recherches sur la nouvelle, me racontait à ce sujet, qu'établi dans un quartier populeux, il avait pu se refuser à accorder le sou pour franc. Ses pratiques bourgeoises étaient peu nombreuses et il était en relations directes avec elles. L'une d'elles vint cependant le trouver un jour, pour le prier de vouloir bien, au moins en apparence, faire cette concession à sa cuisinière. « Je vous rembourserai, lui disait-elle ; mais elle menace de me quitter à cause de vous ; je ne veux pas avoir l'air de m'en mêler et cependant je ne voudrais pas la perdre. » Il consentit à se prêter à cette petite comédie ; mais comment les fournisseurs peuvent-ils se défendre, quand on leur impose d'aussi compromettantes complaisances?

Voici maintenant un autre fait, d'une gravité plus grande : je l'ai recueilli quand je m'occupais de la boulangerie et je le tiens de la bouche de l'intéressé même, ce qui me permet de m'en porter garant, la sincérité du narrateur étant absolument au-dessus de tout soupçon.

Il tenait une boulangerie très richement achalandée. C'était au début de son établissement : un domestique vint le prier de porter sur le livre de fournitures de ses maîtres une livraison de pain qui, en réalité, n'avait pas été faite, mais dont il priait le boulanger de lui remettre le montant de la main à la main. Refus de la part du fournisseur, menace de la part du domestique, qui lui disait : « Si vous n'accédez pas à ma demande, je vous quitterai ». Ému de cette exigence et malgré la crainte de perdre une bonne pratique, le boulanger se décida à une démarche qui

l'intimidait d'ailleurs un peu. Il se fit annoncer chez « M. le comte », son client, en accompagnant son nom de sa qualité professionnelle. Il fut très bien reçu : le client croyait qu'on venait lui demander son appui dans quelque affaire difficile. Mais quand il sut de quoi il s'agissait, il répondit nettement à son visiteur qu'il ne voulait pas se mêler de l'affaire dont il l'entretenait et le laissait se tirer seul de cette situation difficile. Il était, disait-il, satisfait du service du coupable, qui avait bon caractère et s'accordait avec ses camarades; il risquait, en changeant, de tomber plus mal : « les bons domestiques sont si rares! etc. » Bref, M. le comte savait évidemment mauvais gré à son boulanger d'être venu lui demander son intervention dans une affaire de domesticité et de fournisseur, et d'avoir troublé sa quiétude à cet égard.

Quand, à tous les degrés de l'échelle sociale, les maîtres se refusent à remplir leurs devoirs, que peuvent faire les marchands livrés à la tyrannie des domestiques? Abandonnés de ceux qu'on exploite, ruinés s'ils résistent, ils deviennent fatalement les complaisants de la tyrannie qu'on leur impose. Il faut donc bien se convaincre de cette vérité, que ce genre de désordres prend sa source dans le relâchement de nos mœurs et non pas dans la mauvaise foi des commerçants. On prête ce joli mot à je ne sais plus quel grand seigneur, homme d'esprit : « Je te donne pour étrennes, aurait-il dit à son valet qui venait lui souhaiter la bonne année, tout ce que tu m'as volé dans l'année qui vient de s'écouler. » Ce grand seigneur oubliait que la première obligation des supérieurs est de maintenir leurs inférieurs, en leur montrant le droit chemin et l'exemple de la vertu : une société s'écroule quand, par faiblesse ou par négligence, les classes dirigeantes manquent à ce devoir *professionnel.*

On ne reproche pas seulement aux marchands en détail, une connivence coupable avec les domestiques, on les accuse volontiers d'être avides et voleurs, de ne pas se contenter des gros bénéfices qu'ils prélèvent sur le public, et de recourir pour accroître leurs gains à des moyens illicites et honteux. Dans sa généralité, cette accusation n'est pas justifiée. Il existe cependant dans toutes

les corporations, même dans celles auxquelles on accorde volontiers de la considération et qui se targuent d'honorabilité, des personnalités qui les déshonorent; on peut donc reconnaître, sans injurier personne, que la boucherie n'échappe pas à la loi commune. Je ne puis citer qu'un fait bien authentique de vente à faux poids, parvenu à ma connaissance; le voici :

Un boucher, pour attirer la clientèle, place à la devanture de son étal une pancarte, sur laquelle il inscrit le prix de ses différentes viandes : elles sont toutes cotées bien au-dessous des prix marqués par ses confrères. Le gigot notamment, qui se vend partout ailleurs 1 fr. 30, se trouve affiché à 1 fr. le demi-kilogr. Une ouvrière, tentée par le bon marché, achète dans cet étal, non pas un gigot, ce qui serait trop considérable pour son petit ménage, mais un tronçon de gigot, et au moment de payer elle invoque tout naturellement le prix annoncé. Le boucher, arguant du bas prix, prétend ajouter à la pesée des os décharnés; l'acheteuse proteste : cette prétention est contraire à l'usage, « le gigot se vend toujours sans réjouissance ». Après discussion, on arrive à une concession mutuelle : le boucher n'ajoutera pas de réjouissance, mais la pratique paiera 1 fr. 10 le gigot taxé à 1 fr. La facture délivrée par la caissière, sur la déclaration que l'étalier lui-même avait faite à la caisse, portait le poids de 1 kilog. 300 grammes; mais le poids réel, vérifié aussitôt chez un épicier du voisinage, n'était que de 1 kilog. 100 grammes. L'acheteuse retourna chez le boucher, fit constater le faux poids, se plaignit selon son droit, tout en déclarant qu'elle ne porterait pas plainte. L'étalier, après avoir vainement tenté de se disculper, finit par avouer en ces termes ingénus son intention frauduleuse : « Vous savez bien que le gigot vaut plus d'un franc dix centimes la livre ! » Voici au surplus la petite pratique qu'il avait employée pour tromper sur la pesée. Tous les commerçants en détail ont l'habitude d'attacher avec des ficelles, à la colonne qui supporte le fléau de la balance, les petits poids de 10 et de 20 grammes, afin de ne pas les égarer. A la boucherie, de si faibles fractions sont volontiers négligées par le client; aussi ces poids ne serventils guère au boucher que pour faire constater au client le peu

qui manque à la pesée exacte, et par conséquent ils sont toujours mis dans le plateau que la viande occupe. C'est au moyen de ficelles fixées aux poids, que le peu honnête étalier avait trouvé le moyen de faire trébucher à faux la balance.

Je ne reviendrai pas sur la tyrannie des domestiques à l'égard des fournisseurs et sur les désordres qui en résultent, mais je me permettrai de faire remarquer que chaque fois que l'on étudie une question sociale, on trouve toujours pour cause initiale aux désordres la désorganisation de la famille, la désorganisation de l'atelier, l'abandon des coutumes raisonnables. Les métiers parisiens sont tous plus ou moins désorganisés, il n'est donc pas étrange que l'on y constate des abus; j'ai voulu rechercher quels abus ont pu s'introduire et s'implanter dans l'exercice de la boucherie. La question est pénible à aborder, et quelque habileté qu'on y mette, il est bien délicat d'interroger les coupables. Aussi ne puis-je pas affirmer que mon travail soit complet sur ce point. Les abus, dans tous les commerces, ont souvent pour point de départ la concurrence excessive et le bon marché qui en est le résultat. On pourrait dire au public qu'il est, la plupart du temps, le grand coupable; il ne veut pas payer les choses à leur valeur, et ce sont ses prétentions qui engendrent les sophistications et les tromperies. Mais ici ce n'est pas exactement le cas : la viande se vend suffisamment cher et très cher, parce que le public veut être *trop bien servi;* son exigence, pour avoir une autre visée, n'en est pas moins excessive, mal calculée, peu raisonnable.

Dans le commerce de la boucherie, la substitution faite à l'insu de l'acheteur d'un morceau à un autre doit être fréquente. Un boucher m'a avoué vendre cinq ou six fois plus de rump-steack qu'il n'en achète. Il ignore, ou il oublie, qu'il tombe ainsi sous le coup de la loi qui condamne la fraude sur la nature de la marchandise vendue. Toutefois, il y aurait non seulement une sévérité extrême, mais un nouveau danger à l'appliquer à la boucherie, en présence des exigences actuelles du public et de son intolérance : la moitié de la viande resterait invendue; dans l'espèce, la faute est donc vénielle. Une substitution qui peut paraître plus grave, est celle de la vache au bœuf; mais, d'une part, nous avons

vu, dans un chapitre précédent, que la chair de la vache peut être quelquefois supérieure à celle du meilleur bœuf, et d'autre part, si la loi était rigoureusement appliquée, combien de viande resterait sans emploi! Quel est, en effet, le consommateur qui, entrant dans une boucherie, demande de la vache? Quel est celui qui l'accepterait, si on la lui offrait?

Dans un autre d'ordre de faits, il est une petite finesse dont chacun peut s'apercevoir : les factures que délivrent les bouchers laissent beaucoup à désirer. Elles sont toujours fort mal écrites, ce qui s'explique sans doute par le travail excessif de la patronne ou de la caissière; n'était que ce sont toujours les mêmes mots qui se représentent, elles seraient absolument illisibles; mais *systématiquement* le prix de l'unité est oublié. La facture porte le poids, la nature de la marchandise livrée, la somme à payer, jamais le prix; de telle sorte que jamais l'acheteur ne peut vérifier si le produit de la multiplication est exact. La seule vérification qu'il puisse faire consiste à diviser le total par le poids pour trouver le prix dont on lui fait mystère. Cette habitude est trop universelle dans ce commerce pour n'être pas le résultat d'un calcul; il est évident que beaucoup d'acheteurs, qui se récrieraient sur le prix s'il était clairement indiqué, reculent par paresse ou faute de temps devant une petite opération d'arithmétique.

Le public est fort enclin à accuser le marchand de frauder, de mélanger, de sophistiquer sa marchandise; par la nature de la sienne, le boucher est un peu à l'abri de ce reproche. Ce sujet est matière à nombreuses extravagances; il excite beaucoup l'imagination de nos journalistes, qui, chaque jour, inventent de nouvelles fraudes qu'ils dénoncent avec indignation à l'attention de leurs lecteurs. Et quand leur imagination est paresseuse, ils rééditent sans vergogne une vieille bourde qu'ils supposent oubliée. C'est ainsi, pour en citer une entre mille, que l'on peut lire de temps à autre, tous les huit ou dix ans peut-être, dans quelque grave journal, qu'il existe dans Paris de grandes usines de lait artificiel, fabriqué avec des cervelles de chevaux achetés aux équarrisseurs (jadis elles provenaient de Montfaucon). Les

bouchers, plus heureux que les laitiers, n'ont jamais été accusés, que je sache, de vendre du chien pour du mouton.

Il est pourtant une fraude que le public ignore, malgré la vigilance des journalistes, et qui, à une certaine époque, a été assez pratiquée pour qu'une ordonnance de police soit intervenue. En argot du métier on la nommait *musique*. Elle consistait à insuffler de l'air dans la partie musculaire de la viande, pour lui donner du volume. Le boucher ne trouvait aucun bénéfice direct dans cette opération, le poids du morceau ainsi préparé n'était pas modifié; mais la proportion de chair musculaire paraissait plus considérable qu'elle n'était réellement par rapport aux os et aux parties graisseuses. Cet aspect la rendait plus avantageuse *à l'œil* et par suite plus aisée à vendre. Mais, à la cuisson, les fibres insufflées reprenaient à peu près leur volume normal, le morceau avait des façons de viande creuse, désagréables à voir, désagréables sous la dent. L'acheteur, sans se rendre compte exactement du pourquoi, n'était pas satisfait; il ne retournait pas chez le boucher qui pratiquait « la musique ». Bref, l'opération, à laquelle on a renoncé aujourd'hui, était à la fois malhonnête et malheureuse. Qu'ainsi mes lecteurs se rassurent.

Et pourtant, en dernier état de cause, on m'assure que cette fraude, abandonnée par les bouchers en détail, est encore pratiquée chez certains chevillards, « au grand dommage, me dit-on, des détaillants ». Je comprends la réalité de ce dommage : en effet, le soufflage rompt les cellules et déchire le tissu de la chair musculaire; cette petite désorganisation doit avoir pour résultat, surtout en été, de hâter la décomposition de la viande. Mais il est de la dernière évidence que le boucher qui se laisse ainsi tromper le fait exprès et ferme volontairement les yeux. Il n'est pas fâché d'acheter à très bas prix de la viande *apparente*, et s'il se plaint quand elle se corrompt, s'il feint de n'avoir pas vu qu'elle était soufflée, il est de mauvaise foi envers son vendeur, et ce dernier peut en toute certitude l'accuser d'une tacite complicité.

Récemment encore, au mois de mars de la présente année, la Chambre syndicale de la Boucherie de Paris a protesté énergiquement contre ce procédé frauduleux de quelques chevillards.

Je prie mon lecteur de rendre quelque justice à mon impartialité. Je n'ai pas dissimulé les côtés faibles du boucher détaillant. Mais après tout, il n'est que le serviteur du public. Le public a le droit de le vouloir loyal. Si, après cela, le public exige beaucoup de lui, c'est au public à payer la carte. Et ce sont précisément ces exigences du public, je l'ai montré, qui font monter si haut la note.

A. Feyeux.

(*A suivre.*)

MONOGRAPHIE DU JURA BERNOIS.

L'HORLOGER DE SAINT-IMIER.

V.

LE PATRONAGE (1).

Lorsque la Suisse voulut se lancer dans la grande industrie, ni les ressources qu'offrait son sol, ni les aptitudes que présentaient ses populations ne semblaient devoir favoriser cette nouvelle organisation du travail.

Mais l'absence de toute matière première, de tout gîte métallifère, de tout gisement houiller, l'éloignement de tout rivage maritime, l'enserrement de son pauvre et étroit territoire au milieu des plus riches et des plus puissants États de l'Europe, toutes ces causes réunies ne devaient créer à la Suisse qu'une difficulté secondaire en comparaison des obstacles sans nombre que le recrutement du personnel ouvrier et du personnel dirigeant allait opposer à l'établissement des grandes usines.

Comment faire de ces pâtres des ouvriers?

Comment amener le paysan des Genevez à quitter sa montagne, à abandonner cette habitation et ce domaine dont il est seigneur et maître, cette Bourgeoisie dont il est le véritable souve-

(1) Voir les précédents articles, t. VI, p. 158, 249, 525; t. VII, p. 90, 317; t. VIII, p. 79.

rain? comment déterminer cet homme, dont la race a, depuis des siècles, l'habitude de la vie grande et large, de la pleine indépendance, comment le déterminer à devenir, dans cette immense machine qui est l'usine, un simple rouage à obéissance automatique? comment l'amener à se fixer dans un milieu où rien ne saurait plus lui appartenir, ni son atelier, ni ses instruments de travail, ni son habitation même? Tout cela paraît impossible; et cependant tout cela est.

Le paysan des Genevez est devenu l'horloger de Saint-Imier.

Nous avons vu s'opérer cette évolution; nous avons vu, en action, les ingénieuses organisations de la fabrique rurale collective et de la fabrique urbaine collective, et nous avons compris comment elles avaient peu à peu engagé les paysans dans la voie de l'industrie. Tout d'abord ils demeurèrent au milieu de leurs pâturages, ne donnant à la fabrication que leurs loisirs. Mais bientôt ces jeunes gens, qui, chaque année, sont forcés d'aller chercher à l'étranger des moyens d'existence que leur refuse le sol infécond de leurs montagnes, s'adonnèrent entièrement à la fabrication, émigrèrent dans l'industrie et se groupèrent autour des comptoirs dans les bourgs, où ils purent acquérir et conserver la propriété de leurs ateliers et de leurs habitations. Aussi, quand les causes que nous avons déterminées (1) substituèrent peu à peu les usines aux anciennes fabriques collectives, une population ouvrière se trouva prête à entrer dans cette nouvelle organisation, mais elle avait retenu de sa formation première des qualités et un tempérament que bientôt nous allons voir agir.

Cependant la difficulté n'était qu'à moitié vaincue; à côté des ouvriers, au-dessus d'eux, il faut des patrons. La Suisse était-elle capable de fournir à l'industrie des familles patronales?

La grande industrie, les usines pourraient-elles fonctionner sans capitaux, sans direction, sans débouchés? et qu'est-ce que tout cela, sinon la raison d'être, et la fonction même du patron? Comptez les capitaux qu'il faut ou posséder ou réunir, pour construire une usine, pour la munir de son outillage, l'approvision-

(1) *La Science sociale*, t. VI, p. 249 et suiv.

ner de matières premières, lui assurer le placement de ses produits, faire l'avance des salaires, et vous verrez s'il suffit d'une fortune de petites gens pour se lancer dans une pareille spéculation. Observez ce qu'il faut de connaissances techniques pour diriger le travail; de prudence et d'esprit d'entreprise pour régler, pour ralentir ou développer la production; et demandez-vous si l'homme qui va posséder de telles aptitudes, qui va être le patron du travail, se rencontre bien à l'état de production spontanée dans toute espèce de société?

Voyez l'action de la grande industrie sur la famille ouvrière; je vous l'ai montrée à Saint-Imier: vous avez vu l'usine déposséder l'ouvrier de la propriété industrielle, lui enlever la propriété des objets qu'il fabrique, de ses instruments de travail et de son atelier; je vous ai fait voir aussi combien ces grandes agglomérations qu'exige l'emploi de la vapeur rendent toujours difficile et la plupart du temps impossible la propriété de l'habitation aux familles ouvrières. Mais si l'usine a pour dernier résultat de décoller du sol les familles ouvrières, de leur fermer l'accès de la propriété, de faire reposer toute la sécurité de leur existence sur le salaire, il n'en est pas moins vrai que cette instabilité, ce « nomadisme » industriel, sont aussi préjudiciables à l'industrie qu'aux familles. Il faut donc que les chefs de l'industrie atténuent autant que possible les conséquences de cette nouvelle organisation du travail, et qu'ils rendent à la famille ouvrière cette stabilité, cette sécurité qui leur est indispensable; il faut donc *qu'après avoir patronné le travail, ils patronnent la famille ouvrière.*

Le second rôle exige tout autant que le premier des qualités éminentes; on ne s'improvise pas plus patron de la famille que patron du travail. Il faut avoir été formé à ce rôle, à cette fonction; et de même que nous avons vu l'ouvrier ne devenir ouvrier que par l'éducation et l'apprentissage, de même on ne devient patron que par l'éducation; il faut avoir été élevé là-dedans, si on me permet cette expression.

C'est à ce titre que la science sociale exige l'étude monographique de la famille patronale après l'étude de la famille ouvrière; l'une complète l'autre. Mais, comme la famille patronale a aussi

sa vie propre et n'exerce son action de patronage qu'en raison de son organisation intime, il faut l'analyser tout comme on a analysé la famille ouvrière.

Toutes les causes, toutes les influences que nous avons vues agissantes sur la famille de l'ouvrier, nous allons les voir agir sur la famille du patron; et de même qu'elles ont déterminé un type d'ouvrier particulier, elles détermineront un type de patron tout aussi original. Quand on veut faire une monographie complète, il faut donc avoir soin de reprendre au sujet du patron tous les points étudié précédemment au sujet de l'ouvrier; il faut analyser le *lieu* du patron, le *travail* du patron, sa *propriété*, etc., c'est la monographie *directe* du patron succédant à celle de l'ouvrier.

J'ai fait ce travail à Saint-Imier, travail assez rapide, grâce aux connaissances déjà acquises par l'étude même de la famille ouvrière. Je vais en exposer la synthèse, et je serais heureux si je pouvais donner à mes lecteurs l'impression de l'excellence de la nouvelle méthode monographique, qui non contente de déterminer et de classer la famille ouvrière, point de départ de son étude, entend tout aussi bien déterminer et classer la famille patronale correspondant, et conduit ainsi de proche en proche à la connaissance de la société entière par une série de monographies superposées les unes aux autres.

Lorsque j'eus travaillé pendant quelques jours à Saint-Imier, lorsque je fus assez l'ami de la famille B*** et des ouvriers avec lesquels je m'étais mis en rapport, dès mon arrivée, pour ne plus éveiller aucune défiance, j'entrai en relations fréquentes avec M. Francillon, le fondateur et le directeur de la première grande usine du Jura bernois. Dès notre première conversation, comme je lui faisais quelques questions sur la façon dont il s'occupait de ses ouvriers, sur le patronage qu'il exerçait, il me répondit : « Voyez-vous, cher Monsieur, en Suisse, nous ne faisons pas comme nos confrères, les grands usiniers de la France, nous ne patronnons pas nos ouvriers; nous les laissons se tirer d'affaire tout seuls, ils aiment beaucoup mieux cela. » Cette affirmation me laissa perplexe. En visitant l'usine Francillon et Cie, je me rendis d'abord parfaitement compte que son directeur dirigeait, par conséquent

patronnait le travail; d'ailleurs, il faut avouer que le patronage, la direction du travail devenant de plus en plus intense à mesure que l'industrie se développe, on n'a pas coutume, dans le monde du travail, d'appeler patronage cette direction qui s'impose; on paraît réserver ce mot pour les marques de bienveillance et les preuves d'intérêt que les chefs d'industrie donnent volontairement et librement à leurs ouvriers et aux familles de leurs ouvriers.

Malgré cette distinction, la question demeurait : Pourquoi les usiniers du Jura bernois ne patronnaient-ils pas les familles de leurs ouvriers? L'affirmation de M. Francillon correspondait-elle à la réalité? et, si elle était exacte, quelles étaient les causes et les conséquences de ce fait?

Ce que j'avais de mieux à faire pour trouver une réponse était de continuer ma monographie de la famille patronale : c'est ce que je fis.

En voyant fonctionner l'usine des Longines, en suivant les morceaux d'acier, de laiton, d'or et d'argent, depuis le magasin où ils sont enfermés à l'état brut jusqu'au bureau d'expédition où ils arrivent à l'état de montre parfaite; en les suivant, dis-je, à travers les innombrables ateliers où d'ingénieuses machines-outils leur font subir les transformations les plus complètes, je me rendis un compte exact des connaissances techniques et des capacités administratives qu'il faut posséder pour diriger une aussi grosse affaire, des capitaux considérables qu'il faut pour la monter.

A ce compte, la Suisse était capable de fournir des chefs d'usine, des patrons du travail. On rencontre communément à Bâle, à Berne, à Lausanne, à Genève, etc., dans ces villes qui doivent à leur situation géographique d'être des centres commerciaux importants, on rencontre des familles dont les richesses considérables proviennent du commerce ou de la banque. Ce sont les cadets de ces familles, qui, soutenus par la fortune de leurs parents, ont introduit et établi en Suisse la grande industrie; seuls ils pouvaient jeter d'un seul coup trois ou quatre cent mille francs dans une usine; seuls, ils étaient prédisposés par leur éducation à administrer une aussi forte entreprise et à patronner le travail avec l'aide de quelques contremaîtres, vieux ouvriers habiles et expé-

rimentés. C'est l'histoire de M. Francillon, le directeur de l'usine des Longines, que je viens de raconter sans y prendre garde ; fils d'un banquier de Lausanne, il vint, il y a vingt ans, s'établir à Saint-Imier, et y monta la première usine d'horlogerie du Jura bernois.

Mais ces patrons du travail sont-ils capables de patronner la famille ouvrière? Il nous faut avant tout remarquer, et cette remarque a son importance, que rien dans la constitution et le fonctionnement de la grande industrie moderne *ne paraît tout d'abord* réclamer le patronage de la famille ouvrière.

Avec les nouvelles découvertes, les nouveaux procédés, les machines perfectionnées qui viennent sans cesse lui faire faire de nouveaux progrès, la grande industrie moderne rencontre en elle-même une cause profonde d'instabilité ; aussi ne s'y livre-t-on, en Occident, que dans le but avoué de faire une fortune rapide : on passe dans l'industrie, on n'y demeure pas.

Dès que l'usine s'empare d'une industrie, elle tend à diminuer le plus possible le prix de revient de son objet, pour en augmenter considérablement la consommation, partant la production ; ainsi, tant que l'horlogerie demeura une industrie en petits ateliers, le prix de revient d'une montre était tellement élevé que seules les personnes riches pouvaient acheter un chronomètre. Mais, dès que des usines d'horlogerie fonctionnèrent, grâce à leurs machines, à leur fabrication en grand, elles purent établir des montres à des prix très modérés; aujourd'hui, on peut en avoir une pour 13 francs; aussi maintenant tout le monde a sa montre. *Diminuer les frais de production*, tel est donc le but principal de l'usinier; pour l'atteindre, il n'y a rien qu'il ne fasse, les économies en apparence les plus insignifiantes donnent, quand on les totalise, les bénéfices les plus considérables : j'ai vu, dans une grande usine, un ingénieur assurer dès sa première année de direction 60,000 fr. de bénéfice sur les salaires de l'année précédente, en supprimant, sans ralentir la production, 50 emplois de travail. C'est pour diminuer les frais de production que les industriels ont une tendance si marquée à remplacer le travail des hommes par celui des femmes et des enfants, à augmenter le nombre des heures de travail.

Dans cette lutte de chaque instant qu'il leur faut soutenir contre la concurrence nationale et étrangère, ils tâchent de faire donner à leur outillage le plus fort rendement possible, sachant que sa période productive est de courte durée et qu'une nouvelle invention peut demain bouleverser toutes les conditions de leur métier.

Ainsi la grande industrie moderne, dont nous avons montré, en trois longs articles, l'action sur la classe ouvrière qu'elle tend à priver de toute propriété et à rejeter dans la plus profonde instabilité ; cette industrie, dis-je, n'est pas capable, sans rompre avec la loi du progrès, de former elle-même, et elle seule, ses chefs au patronage de la famille ouvrière ; souvent même, elle les conduit à rompre avec les meilleures coutumes de leur race, l'Angleterre en est la preuve.

Prenez le chef d'une de ces vastes usines d'horlogerie du Jura bernois. Issu d'une famille de banquiers, venu avec ses capitaux fonder une fabrique dans ces montagnes, il n'est pas, il ne peut être spontanément le patron de ses ouvriers ; ce n'est ni le commerce de la banque où il a été élevé, ni les conditions de la fabrication qu'il entreprend, qui le pousseront à s'occuper avec bienveillance et intérêt des familles qu'il emploie et à penser qu'il n'a pas rempli tout son devoir lorsqu'il a payé à ses ouvriers tout leur salaire. Il est vrai que l'instabilité et le nomadisme de la classe ouvrière, qui la plupart du temps résultent de cet état de choses, deviennent à la longue une cause de malaise pour l'industrie elle-même ; il est vrai que les coalitions et les grèves prouvent aux patrons qu'ils ne doivent pas complètement se désintéresser du sort des familles d'ouvriers ; mais les progrès et les nouvelles découvertes rendent l'industrie trop instable pour dresser ses chefs au patronage, et sans qu'ils y aient été formés antérieurement.

Je n'ai pas à démontrer ici que, parmi les différents travaux qui occupent l'activité humaine, l'agriculture est seule capable de former une race de familles patronales, je n'ai pas non plus à établir que, parmi les différents genres de cultures, seule la grande culture peut façonner cette race : ces faits ont été démontrés dans cette Revue, et les lecteurs qui seraient curieux de cette démonstration la retrouveront dans l'étude sur les classes

agricoles de M. Demolins (1); je tiens cette vérité d'observation pour établie. Et maintenant, si, me reportant à la conclusion de mon étude sur la race paysanne des montagnes du Jura, je vous rappelle que « la bonne exploitation du sol jurassien ne demande pas que des individualités éminentes prennent en main la direction du travail, la possession de la terre, et réunissent sous leurs ordres la grande masse des travailleurs incapables de longues vues d'avenir (2) », alors, vous comprendrez comment la Suisse, n'ayant pas eu un sol de nature à former une race de familles patronales, ne pouvait prétendre donner de véritables patrons à ses classes industrielles.

Le mot que m'avait dit M. Francillon : « En Suisse les chefs d'usine ne patronnent pas les familles ouvrières, » est donc absolument vrai; et cependant tous ceux qui ont eu occasion d'étudier l'industrie helvétique s'accordent à constater l'heureuse situation matérielle de l'ouvrier suisse et ses excellents rapports avec le patron qui lui fournit du travail. Comment ces deux faits s'arrangent-ils ensemble? Il y a là une question qui ne manque pas d'intérêt; nous allons, si vous le voulez bien, en dégager la solution.

II.

L'ouvrier suisse, nous l'avons vu au cours de cette étude, n'est pas un ouvrier ordinaire; il a conservé de la race paysanne dont il est sorti, et dont il sort tous les jours, un tempérament, des habitudes, des coutumes qui en font un individu remarquable.

Les pâturages et les *allmens* de la Suisse développent chez le paysan deux qualités : l'habitude de l'association, l'aptitude à se tirer d'affaire. Depuis que les pâturages des Alpes et du Jura sont exploités, ils l'ont toujours été sous la même forme, ils l'ont toujours été par la collectivité; aussi ces familles paysannes, qui depuis des siècles font partie des Bourgeoisies, qui élèvent leurs enfants dans le respect et dans l'usage journalier de ces

(1) *La Science sociale*, t. IV, p. 131 et suiv.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 627-631.

antiques communautés, donnent à tous leurs membres, autant par l'hérédité que par l'éducation, une singulière aptitude à se servir de l'association.

Mais cette aptitude serait toujours employée de la même façon si tous les rejetons de ces pâtres demeuraient dans leurs montagnes. Les pâturages helvétiques sont trop étroits et trop maigres pour permettre une telle agglomération ; il faut bon gré mal gré que les trois quarts des enfants de chaque génération descendent des montagnes, et émigrent soit dans l'industrie, soit à l'étranger. Cette nécessité où se trouvent les familles paysannes de la Suisse les force donc d'élever leurs enfants en vue d'un établissement au dehors, et de les habituer, dès leur plus jeune âge, à se débrouiller, à savoir se retourner dans la vie.

Voyons maintenant quel usage le paysan suisse fait de ces qualités quand il émigre dans l'industrie.

Saint-Imier, petite ville ouvrière de 7,000 âmes, compte 75 associations de tous genres et de toutes espèces; il n'est pas un individu qui ne fasse partie d'au moins trois sociétés : B*** est membre de cinq sociétés et sa femme de trois; souvent les enfants eux-mêmes sont associés. La Suisse apparaît couverte d'un immense réseau d'associations, qui ont en vue jusqu'au moindre besoin de l'ouvrier, et qui ne cessent de former et de resserrer entre leurs membres des liens de sympathie et de mutuelle bienveillance. Toutes les fois qu'une œuvre est difficile à entreprendre, qu'un malaise ou qu'une souffrance se produit, vite on fonde une société; la difficulté est vaincue, le malaise diminue, la souffrance disparaît.

Pour mettre un peu d'ordre dans l'étude de ces associations, je les ai divisées en deux grands groupes : 1° Les sociétés qui ont pour but de subvenir aux besoins de la vie journalière, au Mode d'Existence ; 2° les sociétés qui se proposent de parer aux crises, aux Phases de l'Existence.

I. — *Sociétés ayant pour but de subvenir aux besoins du Mode d'Existence.*

Ces sociétés sont assez nombreuses et très florissantes à

Saint-Imier; je vais les décrire dans leur ordre d'importance.

La *Société de Consommation* compte actuellement 959 carnets, c'est-à-dire 959 ménages, se fournissant chez elle ; fondée il y a une dizaine d'années, par des ouvriers et des établisseurs de Saint-Imier, elle fixa son capital social à 40,000 francs, divisé en 8,000 actions nominatives de 5 francs chacune. Ces actions donnent droit à un intérêt annuel de 5 % si les bénéfices de l'année le permettent; elles sont transmissibles par un simple endossement du titre. Chaque actionnaire est propriétaire dans l'actif de la société pour une part correspondante au nombre de ses actions; en cette qualité, il a droit a une part proportionnelle dans les bénéfices, et ne demeure engagé, tant vis-à-vis des tiers que vis-à-vis la société elle-même, que jusqu'à concurrence du montant de ses actions.

La Société est administrée par :

1° L'assemblée générale des actionnaires;

2° Un comité de direction;

3° Un conseil de surveillance.

Je ne vous donnerai pas tous les statuts de cette société, bien qu'ils soient fort curieux et qu'ils permettent véritablement aux actionnaires, c'est-à-dire aux ouvriers, de suivre la marche de leur société et de la diriger; je vous dirai simplement deux mots sur la tenue de l'assemblée générale. Un soir, lors de mon séjour à Saint-Imier, B*** me demanda si je voulais assister à l'assemblée annuelle de la Société de Consommation; aussitôt proposé, aussitôt accepté, nous nous rendîmes dans une brasserie où se tenait la réunion.

Un grand nombre d'ouvriers et de chefs de comptoirs se trouvaient réunis, assis à la même table et buvant ensemble; au bureau, un contremaître présidait, assisté d'un ouvrier et d'un instituteur. Au bout de quelques minutes, le président ouvrit la séance par une courte invocation à Dieu; puis il donne la parole au secrétaire pour rendre compte de l'état de la Société.

Pendant l'année 1885, la société avait vendu pour 186,246 fr. de marchandises, ce qui lui assurait un bénéfice brut de 30,000 fr.; les dépenses s'élevaient à 14,146 fr., soit 12,146 fr. pour les

frais d'administration, local, gérance, personnel, etc. ; et 2,000 fr. pour le président, qui remplit auprès de la Société les fonctions d'administrateur délégué, et surveille journellement ses affaires; les bénéfices nets s'élevaient donc à 1,500 francs. Conformément aux statuts, l'assemblée décida de répartir ainsi cette somme : 12 % comme dividendes aux 7,500 actions émises; 5 % comme gratification aux simples porteurs de carnets, non actionnaires. Cette distribution faite, il restait en caisse 900 francs, qui furent ainsi répartis : 300 francs pour le comité de secours des pauvres; 200 francs pour l'orphelinat; 150 francs pour les écoles primaires; 150 francs pour les écoles secondaires et 100 francs pour la Société de la Cuisine populaire. Pendant la lecture de tous ces comptes, je fus frappé de voir les ouvriers prendre la parole pour demander des renseignements, discuter les mesures proposées, avec une grande facilité d'élocution, avec calme et avec une véritable compétence; on sentait que ces gens connaissaient leur affaire, et étaient préoccupés, avant tout, du bon fonctionnement de leur société.

A côté de la Société de Consommation, qui approvisionne les familles non seulement des choses nécessaires à la nourriture, mais encore de tous les objets de ménage et de tous leurs vêtements, fonctionnent plusieurs autres sociétés, qui se sont adonnées à des spécialités :

La *Société de Boulangerie*, société coopérative de production, dont les statuts ont beaucoup d'analogie avec ceux de la Société de Consommation.

La *Société d'Approvisionnement*, fondée par des ouvriers, qui s'engagent à économiser toute la semaine les sommes nécessaires à l'acquisition d'une forte provision de pommes de terre pour la saison d'hiver; cette société marche très bien; la preuve en est que, le 12 septembre 1885, les journaux contenaient cette annonce : « La Société d'Approvisionnement de Saint-Imier met en adjudication la fourniture de 18,000 kilos de pommes de terre.

La *Société Laitière*, dont l'histoire est très simple : les paysans des environs de Saint-Imier ayant voulu hausser leur prix, les ménagères, aussi bien celles des établisseurs que celles des sim-

ples ouvriers, imaginèrent de s'associer et de mettre en adjudication, dans les grandes fermes de la montagne, la fourniture quotidienne de lait dont elles ont besoin.

La *Société des Soupes économiques*, constituée par un certain nombre de ménages dont les femmes, travaillant à l'usine et n'ayant plus le temps de préparer le repas du midi, se réunirent pour fonder une entreprise qui leur fournirait à bon compte ce repas.

Le grand développement des sociétés coopératives de consommation n'est pas spécial à Saint-Imier; de tous côtés on en rencontre en Suisse; c'est d'ailleurs la première contrée du continent où elles se soient établies. En général, ces *Consumvereine* sont des associations formées d'après le principe coopératif, pour l'achat de toutes les denrées de première nécessité, que l'on revend aux sociétaires à des prix notablement réduits. Le capital nécessaire est réuni, soit au moyen de l'émission de petites coupures portant intérêt et dont la valeur descend quelquefois jusqu'à 3 francs, soit à l'aide de cotisations hebdomadaires des membres. Les transactions effectuées dans le cours d'une année représentent, la plupart du temps, quarante fois le capital social; les bénéfices réalisés sont, pour une partie, partagés aux sociétaires, pour une autre, distribués à des œuvres d'utilité publique, et servent surtout au développement de la Société. — Les denrées qui font l'objet de transactions de ces sociétés sont le café, la chicorée, le sucre, les épices, le chocolat, le vin, le tabac, la farine, le riz, le maïs, les pâtes, la graisse, le fromage, le savon, l'huile, le pétrole, etc.; plusieurs vendent des vêtements et des chaussures, mais c'est encore le petit nombre.

L'une des plus anciennes et la plus curieuse à étudier de ces associations est certainement le *Consumverein* de Zurich; par l'humilité de ses débuts et la rapidité de son développement elle ne peut être comparée qu'à la célèbre association coopérative des Équitables Pionniers de Rochdale (1).

(1) Pour avoir quelques détails sur cette intéressante société, lire le volume de M. Honegger : *Memorial zur fünf und zwanzigjæhrigen Geschichte des Consum-*

Un certain nombre de sociétés que je ne ferai que mentionner ont été fondées pour subvenir aux besoins de l'hygiène et procurer aux ouvriers d'agréables récréations. Ce sont : 1° la Société des Bains froids; 2° deux Sociétés de Gymnastique, qui ont réussi à édifier par souscription publique un superbe gymnase ; 3° quatre Sociétés militaires : la Société des Carabiniers; la Société du Tir de campagne; la Société des Tireurs du Grütli; la Société des sous-officiers; tous les jeunes gens et tous les hommes mûrs en font partie et s'exercent tous les dimanches à tirer dans des stands; 4° dix Sociétés artistiques : la Société de musique du Grütli; la Fanfare municipale; la Société philharmonique; les Sociétés de chant : l'Harmonie, l'Union, les Enfants de la Lyre; la Société de chant sacré, la Société dramatique et la Société des Beaux-Arts. Il existe aussi un grand nombre de sociétés politiques et littéraires; je les décrirai plus tard à leur place.

II. — *Sociétés ayant pour but de parer aux crises, aux Phases de l'Existence.*

A côté de ces sociétés qui ont pour but de subvenir aux besoins de la vie journalière, aux besoins du Mode d'Existence des familles ouvrières, on rencontre un très grand nombre de sociétés, et ce ne sont pas les moins curieuses, qui ont pour but d'aider les familles dans les crises qu'elles traversent, de les soutenir dans les Phases de leur existence; elles forment le second groupe.

Toutes ces sociétés se caractérisent par un trait commun : c'est qu'ayant à pourvoir à des crises qui atteignaient les familles ouvrières par suite de la disparition du patrimoine sur lequel reposait autrefois leur existence, elles ont essayé de *reconstituer* sous mille formes différentes *le patrimoine de l'ouvrier.*

Voici tout d'abord trois *Sociétés d'Assurances en cas de maladie* : la *Société Mutuelle de Saint-Imier*, la *Société des Monteurs de boîtes*, et l'*Union des Remonteurs*. Tous les ouvriers horlogers de Saint-Imier font partie au moins de l'une d'entre elles; B*** s'est fait recevoir

vereins Zürich, 1878; lire aussi *Les Classes ouvrières*, de M. R. Lavollée, t. II, page 94.

membre de toutes les trois. Moyennant un droit d'entrée qui varie entre 5 et 8 francs et une cotisation mensuelle de 70 à 80 centimes, ces sociétés s'engagent à servir à ceux de leurs membres qui tombent malades, et se trouvent dans l'incapacité de travailler, une indemnité de 2 fr. 50 par jour; cette indemnité n'est jamais servie pendant plus de cinquante jours, et elle est refusée dans trois cas prévus par les règlements : 1° lorsque la maladie est la suite des excès de l'ivrognerie; 2° lorsque la maladie est honteuse; 3° lorsque la maladie est la suite de mauvais traitements, quand le malade a été agresseur. Les maladies sont constatées par des certificats du médecin de la localité.

Ces sociétés fonctionnent bien; la Société Mutuelle, en particulier, a un fonds de réserve de 8,000 francs; mais il faut remarquer qu'elles ne s'engagent pas à continuer le service de l'indemnité si la maladie se prolonge plus de cinquante jours, et qu'elles se réservent d'abaisser le taux de l'indemnité dans le cas d'épidémie; les familles trouvent donc dans ces associations une ressource sur laquelle elles peuvent compter, mais dans certaines circonstances cette ressource peut leur manquer.

La *Société Mutuelle en cas de décès* a pour but d'assurer un secours de 1,000 francs, au maximum, à la famille et aux ayants-droit de chaque membre décédé; tout le monde peut faire partie de cette association; les conditions exigées sont : un certificat du médecin de la société, un acte de naissance et le versement d'un droit d'entrée, qui s'augmente avec l'âge du postulant; de 18 à 20 ans, 2 francs; de 20 à 30 ans, 7 francs; de 30 à 40 ans, 14 fr. 50; de 40 à 49 ans, 23 fr. 50, enfin 25 francs pour la dernière année d'admission, soit de 49 à 50 ans. — La cotisation annuelle est de 60 centimes; il est versé par membre une somme de 40 centimes à chaque décès d'un sociétaire; et, si le comité constate que cette somme est insuffisante pour réunir les 1,000 francs promis, il peut élever la cotisation à 50 centimes. En 1885, cette société comprenait 2,500 associés; elle avait payé, dans le cours de l'année 1884, 43 décès, soit 43,000 francs, et sa fortune s'élevait à 50,000 francs; B*** avait assuré sa femme et celle-ci le pressait beaucoup de s'assurer lui-même, car si son mari venait

à mourir, me disait-elle, elle serait bien capable de se tirer d'affaire avec ces 1,000 francs.

Ces associations, ou sociétés de secours mutuels, ont pris en Suisse un développement prodigieux. Il y a vingt ans, on en comptait déjà plus de 600, réunissant 98,000 membres au moins; leur capital s'élevait à 7,872,000 francs; leur revenu annuel, à 1,530,000 francs, et leur dépense à 1,059,000 francs; depuis cette époque, on estime que ces sociétés ont presque doublé.

Les ouvriers suisses ne comptent pas seulement sur les sociétés qu'ils ont organisées pour leur venir en aide lors des crises que leurs familles peuvent traverser, ils ont aussi fondé des caisses d'épargne, où ils versent et capitalisent leurs économies, sou par sou, pour ainsi dire.

Il y a à Saint-Imier deux caisses d'épargne : *la Caisse d'Épargne et d'Escompte de Saint-Imier*, et la caisse du district où se trouve situé Saint-Imier, *la Caisse d'Épargne du district de Courtelary*.

La Caisse d'Épargne de Saint-Imier, fondée en 1865, a vu ses statuts remaniés en 1876; le capital social, fixé à 500,000 francs, se divise en 5,000 actions nominatives de 100 francs chacune, dont 700 seulement ont été appelées et libérées; ces actions sont toutes entre les mains des ouvriers et des petits établissements de Saint-Imier. La Caisse reçoit d'abord les épargnes, elle les provoque même et les encourage par l'ingénieux mécanisme que voici : tout individu peut verser de 1 à 10 francs par semaine pendant trois années consécutives; au bout de cette période, on liquide le compte de chaque déposant, qui est bonifié des intérêts; actuellement, 700 souscripteurs versent chaque lundi de 1,800 à 2,000 francs. Si un déposant se trouve avoir besoin d'argent, la caisse lui prête une somme proportionnelle à ses versements, en gardant son livret comme garantie. Avec ces épargnes, la Caisse reçoit aussi des dépôts libres; en 1884, pendant le cours de l'année, 411,000 francs avait été déposés, 314,000 francs remboursés, et la Caisse avait en solde 368,285 francs. Pour pouvoir faire le service des intérêts à toutes ces sommes déposées, la Caisse fait des opérations de Banque : elle

fait des prêts en compte courant, et escompte le papier de commerce; en 1884, elle avait escompté 11,214 effets représentant 4,000,000 de francs; ses bénéfices sur l'escompte s'étaient élevés à 21,000 francs.

La Caisse d'Épargne du district de Courtelary, qui est une des plus anciennes de l'Europe (elle fut fondée le 12 novembre 1829), ne se livre pas du tout aux mêmes opérations que celle de Saint-Imier. Alimentée presque exclusivement par les paysans de la montagne, elle ne consent que des prêts hypothécaires. A mesure que les gens de la montagne ont quelque économie, ils viennent la verser à cette Caisse, qui leur prête, à très bon compte et, dès qu'ils en ont besoin, les sommes nécessaires à l'acquisition d'une habitation ou d'une prairie à faucher; son fonds de réserve dépasse aujourd'hui 300,000 francs.

J'ai tenu à donner ces quelques détails sur les caisses d'épargne de Saint-Imier, pour montrer comment nos Jurassiens ont su résoudre par la seule association les fameuses questions du crédit industriel et du crédit agricole. Ce sont les économies des paysans et des ouvriers, qui, tout en assurant à ceux-ci des ressources sérieuses, permettent le développement de l'élevage et de l'industrie horlogère. Ce système de liberté n'est-il pas cent fois préférable au système français, où l'on voit chaque année le gouvernement drainer les centaines de millions de l'épargne nationale, pour les dépenser en détestable politique ou en déplorables aventures? A voir les ouvriers et les paysans du Jura bernois administrer eux-mêmes les caisses d'épargne dont ils sont les actionnaires, on se demande si les fameuses raisons qui ont permis en France à l'État, cet être prévoyant, paraît-il, de mettre la main sur les caisses d'épargne, ne sont pas encore quelques-unes de ces idées préconçues dont nous nous contentons si souvent!

Si les horlogers de Saint-Imier, si les ouvriers de la grande industrie suisse ont su conjurer par de nombreuses associations la plupart des crises auxquelles l'absence de toute propriété foncière et de toute propriété industrielle les condamnait, s'ils ont pu atténuer en grande partie l'instabilité qui résulte du régime de l'usine, ils ont su faire rendre à l'association un dernier et remar-

quable effet et, sans fermer l'accès de leur profession, se constituer, par tout un ensemble de lois et de règlements, un véritable patrimoine corporatif.

J'ai déjà donné les principales lignes de la *législation industrielle de la Suisse* (1), je me contenterai donc de rappeler ici 1° *la loi fédérale sur les travaux dans les fabriques*, de 1877, qui couvre d'une protection énergique non seulement le travail des femmes et des enfants, mais encore celui des ouvriers mâles et adultes ; 2° *la loi du 25 juin 1881*, rendant le patron responsable des accidents survenus dans sa fabrique, *même sans qu'il y ait faute de sa part.*

Le peuple suisse ne répugne pas à ces mesures ; son antique usage de la communauté, l'aide qu'il est habitué à rencontrer dans ses Bourgeoisies et dans ses nombreuses associations lui ont toujours fait regarder d'un très bon œil toutes les sociétés que les ouvriers fondaient pour se soutenir et améliorer leur condition. Toutes les questions qui intéressent le sort et la vie journalière des ouvriers sont librement discutées dans des assemblées où chacun vient défendre, avec force mais avec modération, sa manière de voir, tout comme leurs frères de la montagne, délibèrent dans leurs assemblées de Bourgeoisies sur les intérêts de leur communauté. Les décisions, une fois prises, sont observées religieusement par tous. Mais ces décisions ne sont pas prises à la légère ; des cercles d'étude examinent à l'avance et discutent toutes les propositions, qui sont ensuite soumises à l'assemblée.

La plus célèbre de ces sociétés ouvrières est la *Société du Grütli*, fondée en 1838, sous les influences des idées de Pestalozzi, par un ouvrier genevois, Glacer. Elle a pris pour devise : « L'éducation du peuple et l'indépendance du peuple ». Son but est l'étude des questions ouvrières et le développement de l'instruction chez le peuple. Dans chaque agglomération industrielle, cette société a une section ; en 1882, elle en comptait 113, réunissant plus de 5,000 membres ; une de ces sections est établie et fonctionne à Saint-Imier. Après la Société du Grütli, viennent : la *Société Suisse d'utilité publique*, dont le centre est à Zurich ; la

(1) *La Science sociale*, t. VI, p. 539.

Société Bâloise, riche d'un capital de 207,000 fr. ; la *Société Internationale des Travailleurs*, la fameuse Internationale, fondée dans le but d'améliorer le sort des travailleurs ; elle n'a pas dévié en Suisse, comme elle l'a fait en France, du programme qu'elle s'était tracé ; elle s'est employée avec succès à procurer du travail à ses membres et à fonder des banques populaires.

En fait, toutes ces sociétés, toutes ces associations, fondées librement par les ouvriers, encouragées par le bienveillant intérêt des patrons, qui en sont presque toujours membres, ont réussi à conjurer en grande partie l'ébranlement que l'organisation de la grande industrie moderne avait causé à la famille ouvrière.

Les sociétés coopératives et les sociétés d'assurance mutuelle sont réellement parvenues à améliorer la vie matérielle des familles et à parer aux inconvénients causés par la maladie et les autres éventualités fâcheuses qui n'entraînent que des charges momentanées ; mais elles ont moins bien réussi, quand elles ont voulu pourvoir aux éventualités qui ne se réalisent que dans un avenir éloigné et à celles qui entraînent des charges permanentes dont la gravité ne peut être exactement calculée. Elles n'ont pu, dans ces cas, assurer aux familles ouvrières toute la stabilité qu'avaient celles-ci quand elles étaient paysannes. Administrées et composées par des ouvriers qui avaient la plus grande habitude de l'association, ces sociétés ont, en somme, maintenu, malgré l'absence de tout patronage, le bien-être et la paix sociale dans la plupart des centres ouvriers de la Suisse.

Dans les sociétés compliquées, les patrons ou leurs succédanés, comme sont en Suisse les associations ouvrières, ne sont pas les seuls organismes constitués en vue du patronage de la famille ouvrière ; à côté d'eux fonctionnent les *Auxiliaires du patronage* : ce sont les corporations de bienfaisance, l'école, l'église et la commune, dont il nous reste à parler.

(*A suivre.*) Robert Pinot.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

LES ÉLECTIONS.

La *Science sociale* a étudié, au moment où il a éclaté, le mouvement boulangiste et revisionniste. A cette époque, le parti conservateur fondait de grandes espérances sur l'arrivée au pouvoir d'un général politicien, et nous avons dit, au nom de l'expérience, le peu de fonds qu'il y avait à faire sur de semblables aventures. Aujourd'hui, le résultat des élections législatives vient hâter l'effondrement de la coalition revisionniste. Il était clair que cette coalition, formée d'éléments disparates, aurait perdu sa force au lendemain de la victoire, mais elle n'aura même pas l'occasion de fournir cette preuve de sa faiblesse; formée pour l'attaque du pouvoir, elle a échoué dans cette attaque même, et les députés opportunistes reviennent à la Chambre avec une majorité assurée.

Quand on rapproche ce piteux résultat des fanfaronnades prématurées des meneurs de la coalition, quand on se rappelle leur enthousiasme imprudent, leurs menaces ridicules aux fonctionnaires du gouvernement actuel, on est surpris de l'intensité d'illusions qu'on ne peut pas s'empêcher de tenir pour sincères.

Si nous faisons ces réflexions, ce n'est pas pour le vain plaisir de rappeler, au lendemain d'une défaite, que le plan de campagne n'avait pas notre approbation. Nous n'avons aucunement l'intention de retourner le fer dans la plaie, mais nous croyons

qu'il est utile pour les vaincus de s'éclairer sur les causes de leur échec. C'est le bénéfice le plus clair qu'ils puissent en tirer.

Il y a de plus avantage à se rendre compte des conséquences des élections et de la situation nouvelle qu'elles créent. Ici, vainqueurs et vaincus ont également à s'instruire.

I.

Il est à remarquer que les auteurs de la coalition, ceux qui l'ont inventée et conduite, sont tous des politiciens et des journalistes, c'est-à-dire des hommes vivant dans un milieu surchauffé, surexcité et factice.

Ce milieu, ce sont eux qui le créent. Tous les matins et tous les soirs, le journal dénonce des périls réels ou imaginaires, réclame des solutions promptes, en démontre la pressante nécessité, s'affole littéralement sur des craintes exagérées ou des espérances ridicules; c'est là une nécessité de métier, du moins en France, où le métier de journaliste possède une allure particulière, et ceux qui le pratiquent finissent par tomber dans un état nerveux spécial qui est un véritable cas pathologique.

L'Académie de médecine a consacré plusieurs de ses séances à l'étude de l'alcoolisme et de ses pernicieux effets; bien que la docte assemblée ne donne pas fréquemment le spectacle d'une parfaite entente, elle s'accorde pourtant à reconnaître que l'usage fréquent de l'alcool amène chez ceux qui s'y livrent des désordres caractérisés. Je suis sûr qu'elle arriverait à des conclusions analogues, si elle faisait porter ses observations sur les sujets qui se grisent de journalisme. Peut-être en viendra-t-on un jour à traiter à part, dans les asiles d'aliénés, les victimes du journalisme, en leur faisant lire le *Télémaque* de Fénelon, ou les poésies de Mme Deshoulières; pour le moment, ce sont eux qui conduisent la politique.

Mais si les journalistes inspirés ou suivis par les politiciens constituent un état-major de parti, ils ne sauraient former à eux seuls un parti. Pour réussir, il faut qu'ils entraînent derrière eux

une masse compacte d'électeurs capables de leur assurer la majorité. C'est là l'opération difficile qui a échoué cette fois-ci.

Elle a échoué, parce que la coalition a amené de si étranges rapprochements que l'électeur rural n'y a rien compris.

Elle a échoué, parce que l'idée de la revision de la Constitution, sur laquelle on a voulu faire l'élection, était infiniment trop complexe et trop vague pour saisir l'électeur et être saisie par lui.

Elle a échoué, en somme, parce que les journalistes et les politiciens, emportés par l'ardeur de la lutte, échauffés de leur propre colère, n'ont eu ni le temps ni la présence d'esprit nécessaires pour regarder si le peuple les suivait. Et leur désappointement a dû être immense quand ils se sont tardivement aperçus qu'en dehors d'eux-mêmes et de leur sphère immédiate d'action, la France ne comptait que fort peu de boulangistes.

Examinons les détails de l'opération : j'ai dit que la coalition n'avait pas été comprise dans les campagnes ; comment aurait-elle pu l'être ?

Lorsque Boulanger, chassé du ministère, fut, à la gare de Lyon, l'objet d'une manifestation célèbre, et qu'il dut partir pour Clermont sur une locomotive, M. de Cassagnac adressa au gouvernement de sévères reproches sur sa faiblesse ; d'après lui, il aurait fallu arrêter Boulanger, le faire passer en conseil de guerre, fusiller au besoin ce soldat révolté. Quelques mois après, ce même M. de Cassagnac, dans son même journal, se ralliait ouvertement au général Boulanger, poussait tous ses amis dans ses bras et commençait la campagne dont nous venons le voir le résultat.

Un autre journal conservateur, *le Gaulois*, publiait, il y a trois ans, les fameuses lettres du général au duc d'Aumale. Ces documents étaient accompagnés des réflexions qu'ils devaient naturellement provoquer chez tous les honnêtes gens ; Boulanger y était traité de menteur effronté ; on lui jetait son déshonneur au visage, en opposant à ses dénégations la photographie des lettres qu'il avait écrites ; la vertu d'Arthur Meyer s'indignait de ces platitudes et les lecteurs du *Gaulois* se voilaient la face avec horreur. Cependant, deux années plus tard, on pouvait voir Arthur Meyer, devenu l'un des pontifes du culte boulangiste, accom-

plir le pèlerinage d'Outre-Manche pour s'inspirer des idées du Grand Chef et rapporter à ses fidèles le mot d'ordre du général.

Que voulez-vous que le pays comprenne à ces palinodies subites? Comment pourrait-il suivre d'aussi rapides évolutions?

Notez bien que je passe sous silence la malhonnêteté du procédé; je sais que les Français sont, en général, très persuadés que la politique doit être malhonnête; soyez donc malhonnêtes, Messieurs les hommes politiques, puisque c'est votre métier, mais du moins réussissez!

Et, pour cela, ayez soin de donner à ceux que vous prétendez conduire le temps de se déguiser, de changer leurs soi-disants principes, de passer de l'antiboulangiste au boulangisme; donnez-leur le temps de se croire sincères!

Tout le monde n'a pas, même en France, où nous passons pour légers, la prestesse et l'agilité suffisantes pour accomplir ces transformations à vue. Les journalistes et les politiciens, spécialement dressés à cet exercice, multiplient à l'envi leurs tours de force, sans s'apercevoir que le malheureux public s'essouffle à les suivre et les laisse en route.

Ainsi s'opère une scission de plus en plus marquée entre les gens tranquilles, incapables de partir quotidiennement sur une piste nouvelle, et les *leaders* agités, toujours en quête d'une combinaison ingénieuse, qu'ils arrêtent entre eux, mènent entre eux, et qu'il finissent par croire universellement acceptée, tandis qu'eux seuls et leurs semblables y sont engagés.

Il existe aussi une autre cause qui tend à rendre cette scission plus profonde. Non seulement l'électeur ne peut plus suivre les politiciens, mais il ne veut plus les suivre, parce qu'il n'a pas confiance en eux.

Les journalistes ont une haute idée de la bêtise humaine en général et de celle de leurs lecteurs en particulier. Ils n'ont pas tort, car cette bêtise est immense et la crédulité qui en résulte a longtemps assuré à de médiocres écrivains une influence considérable sur l'opinion de leurs contemporains. Toutefois cette bêtise a une limite, et les journalistes vont au delà. Ils se sont cru tout permis avec le public, et le public a fini par s'apercevoir un

beau jour que les journalistes se moquaient de lui. Au moment du départ précipité de Boulanger pour Bruxelles, il y eut un court moment de consternation parmi les amis ; des députations furent envoyées vers lui, au vu et au su de tout le monde, pour le faire revenir à Paris; puis, quand tout espoir de retour fut perdu, on entreprit de démontrer que la fuite en Belgique était une manœuvre politique de la plus haute adresse. Qui pensait-on tromper? Et quand, au lendemain de la bataille, les journaux boulangistes annonçaient le triomphe de leur parti, tout en sachant pertinemment qu'il était battu, de qui se moquaient-ils? A ce jeu stupide, l'autorité des journalistes a fini par s'user; aujourd'hui elle est ruinée auprès des hommes jeunes appartenant aux classes élevées; pour croire au journalisme, il n'y a plus guère que les personnes âgées, témoins d'une autre époque, les artisans de petite ville et les ouvriers.

Dès lors, il devient de plus en plus difficile de *lancer une idée*, pour conduire une campagne électorale, puisque ce sont les journalistes seuls qui sont en situation pour la lancer.

Au fait, je ne connais, depuis dix-neuf ans, qu'une seule élection égislative qui se soit faite, d'un bout de la France à l'autre, sur une idée unique, et, cette fois, c'étaient les événements eux-mêmes, non les journaux, qui lui avaient fait faire son chemin. On était au lendemain des désastres de 1870 et le gouvernement au pouvoir poussait de toute son énergie à la continuation des hostilités; le pays, fatigué, épuisé, voulait la paix à toute force. Par un vote unanime, il nomma une assemblée chargée de traiter avec l'ennemi, et comme les républicains avaient inscrit sur leur drapeau : *Guerre à outrance*, les conservateurs profitèrent de cette faute et se trouvèrent élus en masse.

Voilà le seul exemple d'élection faite *sur une idée;* encore faut-il bien remarquer que les journalistes n'y furent pour rien et que l'idée était essentiellement simple. Tout électeur pouvait comprendre l'intérêt qu'il avait à faire cesser la guerre. Ils se sentait atteint dans sa personne et dans ses biens par les levées en masse, par les réquisitions, par les deuils et la misère universels ; il entendait que cet état de choses cessât et votait en conséquence.

En dehors de cette circonstance toute particulière, la masse des électeurs ruraux, qui est en somme la masse des électeurs français, vote pour l'homme qu'elle connaît, pour celui qui a su gagner sa confiance, sans se préoccuper trop des idées et de la politique qu'il représente.

Cela ne peut pas être autrement d'ailleurs. Prenez l'ensemble des questions posées au suffrage universel, examinez-les, puis allez faire un tour dans la campagne et voyez quels sont les individus appelés à les résoudre : vous comprendrez de suite... qu'ils n'y comprennent rien.

Et comme ils tiennent à exercer leur quote-part de souveraineté, ils se prononceront tout de même sur ces questions graves, seulement ils se prononceront à leur manière, votant en fait pour l'affabilité d'un candidat contre la raideur de son concurrent, pour la parole facile de M. un tel contre le mutisme de tel autre, pour une poignée de main donnée à point, un nom heureusement retrouvé, une belle prestance, une jolie figure, une toilette imposante.

Vous croyez peut-être que j'exagère, mais les preuves abondent. La meilleure de toutes, c'est le soin qu'ont la plupart des candidats de tous les détails que je viens d'énumérer et d'une foule d'autres. Je voyageais, ces jours derniers, dans une province du centre de la France, et j'ai pu voir de mes yeux de superbes candidats, vêtus de redingotes majestueuses et coiffés de chapeaux à haute forme, parcourir la campagne dans de mauvaises voitures de louage, boire dans des auberges indescriptibles et gîter dans les hôtels primitifs où les hasards de nos itinéraires me faisaient les rencontrer. Rien n'était grotesque comme le contraste de cette tenue avec le cadre dans lequel nous nous trouvions. Le malheureux candidat heurtait son chapeau contre les grands morceaux de lard qui pendaient aux solives des maisons de ferme, maculait sa redingote sur les bancs où il lui fallait s'asseoir. — Nous étions en Auvergne, et Dieu sait si les Auvergnats sont sales ! Cependant, il supportait avec courage tous ces inconvénients, comptait sur l'effet irrésistible de sa toilette. Il paraît d'ailleurs que le conseil de faire les campagnes électorales en redingote et

chapeau à haute forme a été jadis donné à ses amis par M. Janvier de la Motte, qui ne négligeait jamais cette mise en scène pour lui-même.

D'autres candidats ont trouvé une manière plus ingénieuse et moins gênante de frapper l'esprit de leurs électeurs. Ils circulent en veston comme tout le monde, au risque d'être pris pour des commis-voyageurs prétentieux, mais envoient ou font distribuer partout leur photographie en habit noir et cravate blanche ; ceux qui peuvent se parer en plus de quelque insigne n'y manquent pas; j'ai reçu personnellement la photographie d'un candidat qui, étant maire de sa commune, avait étalé sur son gilet de soirée l'écharpe municipale, dont les glands dorés retombaient avec complaisance à l'échancrure de l'habit noir. De plus, ce candidat ayant eu quelques illustrations dans sa famille, avait également fait publier le portrait de deux ou trois messieurs en uniformes pour lui servir comme de garde d'honneur et le recommander au public. Une des plus amusantes exhibitions de ce genre était encore celle de Déroulède émergeant d'un faisceau de drapeaux tricolores et surmonté d'une simple tête du général Boulanger coiffé du chapeau à plumes blanches. Évidemment, tous ces candidats se rendent compte que pour amorcer l'électeur il faut lui donner une haute idée de soi-même.

Mais alors, comment ont-ils pu s'imaginer que la question de la revision pourrait leur servir de *platform*? Si les électeurs votent pour des hommes, comment a-t-on cru qu'ils pourraient se grouper sur cette formule essentiellement vague et indécise : Revision de la constitution?

C'est évidemment à cause de cette scission profonde qui existe entre l'électeur et le journaliste. Les journalistes ont vu dans le mot de revision une arme acceptée par tous les ennemis du régime opportuniste; les électeurs n'y ont rien vu du tout, surtout les électeurs ruraux, qui forment le principal appui de la Droite et devaient constituer par suite le gros appoint de la coalition revisionniste.

M. Demolins faisait remarquer ici même, dans son article sur *nos hommes politiques*, que, sur les 59 députés journalistes que

comptait l'ancienne Chambre, 54 siégeaient à gauche et 5 seulement à droite; cela montre bien à quel point l'action du journal est moindre sur la masse des paysans conservateurs que sur la masse des ouvriers républicains; un mot d'ordre lancé par les journalistes conservateurs a donc toujours beaucoup moins de chance d'être suivi qu'un mot d'ordre lancé par les journalistes républicains, et c'est là, soit dit en passant, la véritable raison de cette discipline que les réactionnaires des divers partis envient à leurs adversaires.

On peut se rendre compte de cette différence très positive entre l'électeur des villes et celui des campagnes par certains faits empruntés aux élections dernières.

Je viens de relever, d'après un tableau publié par le journal *le Soleil*, la liste des candidats boulangistes qui se sont présentés dans toute la France. Leur nombre total s'élève à 143, dont 107 en province et 36 à Paris. Il y avait donc environ un candidat boulangiste sur cinq circonscriptions de province, tandis qu'à Paris, presque toutes les circonscriptions (36 sur 42) étaient pourvus de canditats qualifiés uniquement de boulangistes. On voit déjà par là combien ce mouvement conduit par les journaux avait été mieux suivi à Paris qu'en province.

Mais ce n'est pas tout. Sur les 107 candidats boulangistes présentés dans les départements, 40 se trouvaient dans des circonscriptions englobant une ville importante et reproduisant, par conséquent, dans une certaine mesure, le phénomène que nous avons vu se manifester à Paris. J'en trouve ainsi 3 à Marseille, 3 à Toulouse, 5 à Bordeaux, 2 à Béziers, 1 à Montpellier, 2 à Saint-Malo, 1 à Nantes, 3 à Nancy, 1 à Nevers, 1 à Lille, 2 à Perpignan, 3 à Lyon, etc.

Enfin, sur les 14 députés boulangistes élus au premier tour, 4 seulement sont envoyés à la Chambre par des circonscriptions rurales, 4 par Paris, et 6 par des villes de province importantes.

Le résultat de tout cela, la leçon à en tirer, c'est que les conservateurs, en se laissant engager par leurs journaux dans la campagne de coalition revisionniste, ont commis une faute singulièrement grave, et que, désormais, ils feront mieux de prendre

uniquement conseil de leur conscience, de leur honneur et d'eux-mêmes.

Je ne dis pas que cette méthode les conduira à la victoire. Il n'y a pas de victoire sérieuse possible pour un parti non constitué, mais du moins ils ne seront pas ridicules ; on ne verra plus, par exemple, le Morbihan catholique et royaliste nommer député le comte Dillon, ce qui me paraît bien la plus jolie preuve que la discipline des partis politiques peut conduire un électeur français à exprimer tout le contraire de sa pensée. Décidément, il faut être par trop naïf aujourd'hui pour être d'un parti, et je vois bien que ceux qui demeurent encore attachés à cette classification surannée ne valent plus guère la peine qu'on s'occupe d'eux. Il vaut mieux rester fidèle à ses convictions qu'à son parti.

II.

Je crois avoir bien indiqué pourquoi les conservateurs et les boulangistes coalisés ont perdu la bataille; le mouvement qu'ils avaient créé dans les grands centres n'a pas été suivi ailleurs et ne pouvait pas l'être, parce que sa création était factice et que son existence ne se trouvait soutenue qu'à grand renfort de journalisme.

Quant au succès des opportunistes, c'est la fausse manœuvre de leurs adversaires qui l'a assuré principalement; la maladresse des uns a fait la victoire des autres. On peut ajouter aussi que les menaces de la coalition vis-à-vis des fonctionnaires ont eu pour effet de les rattacher plus fortement au pouvoir établi, en leur faisant craindre de terribles représailles, dans le cas du retour de la réaction.

Mais, si les causes de ce succès sont faciles à établir et sans grande action sur la marche future des affaires publiques, il est au contraire intéressant de rechercher ses effets probables.

Évidemment, les opportunistes considéreront le résultat du scrutin comme une marque de confiance que le pays leur donne, comme la confirmation de leur politique, et, revenus à la Cham-

bre en majorité, ils vont sans doute continuer de plus belle la série de fautes qu'ils avaient si brillamment inaugurée à la dernière législature et qui a failli les mener à leur perte.

Car, remarquez-le bien, les opportunistes se sont crus perdus, quand la renommée du général Boulanger a subitement grandi. Rien n'égalait le comique de leurs terreurs et rien non plus ne montrait plus clairement à quel point ils se sentaient peu solides. Ce gouvernement en était réduit à trembler devant un général ambitieux!

Aujourd'hui, leurs terreurs sont dissipées; le Boulangisme n'aura été pour eux qu'un mauvais rêve, et ils en perdront vite le souvenir; seulement, qu'ils y prennent bien garde, le Boulangisme renaîtra sous un autre nom, si les mêmes errements continuent à se produire dans la conduite du pouvoir.

Le Français a un besoin périodique de dictature qui tient à l'éducation qu'il reçoit, au milieu dans lequel il vit et, spécialement, à cette machine administrative, rigide, uniforme, maladroite et encombrante, qui l'opprime souvent et contre laquelle il aime à se révolter, mais dans laquelle il croit voir la seule forme possible d'autorité et la garantie de la paix publique.

Tous ou presque tous, nous avons du gouvernement cette conception identique, qu'il doit faire nos affaires, nous protéger au dedans et au dehors, molester nos ennemis, donner des places à nos amis, nous éviter tout souci et être responsable de toutes choses.

Avec cette disposition d'esprit, un peuple est toujours prêt pour la dictature, et, dès qu'il souffre, dès qu'un malaise quelconque se manifeste dans son état, il cherche partout un sauveur, l'appelle de tous ses vœux et l'incarne dans le premier aventurier qui passe avec un panache.

Tous les gouvernements possibles ont donc à redouter en France l'apparition subite de ce sauveur qui met leur existence en péril. Le blé se vend-il mal, les bestiaux sont-ils malades, la récolte vient-elle à manquer, une société financière met-elle la Bourse en émoi par son krack, immédiatement l'opinion réclame des pouvoirs publics une série de mesures énergiques.

Bien entendu, dans la plupart des cas le gouvernement est incapable de porter remède à ces maux, mais on ne l'en rend pas moins responsable, de telle sorte que, sans qu'il y ait de sa part aucune faute, il peut être menacé et voir se dresser devant lui le spectre du sauveur qui viendra prendre sa place.

Supposez maintenant, au lieu d'un pouvoir sage, un régime oppressif et inquisitorial, blessant les consciences par la persécution religieuse, foulant aux pieds la liberté des pères de famille, gaspillant la fortune de la France, faisant œuvre de haine au lieu de tenter la grande œuvre de paix qui est le seul devoir d'un gouvernement, vous comprendrez qu'un tel régime groupera contre lui une foule de mécontents, et que les mécontents, impatients d'avoir un chef à leur tête, acclameront le premier venu. Ils ont acclamé Boulanger, ils en acclameront un autre, on trouve toujours, et sans grand'peine, des sauveurs de cette taille, et, de nouveau, les opportunistes trembleront; de nouveau, ils réuniront la Haute-Cour, de nouveau, ils emploieront toutes leurs forces et tout leur talent à sauver leur vie, uniquement préoccupés de ce souci, parce que le danger sera pressant.

On assistera une fois de plus au spectacle que nous venons d'avoir sous les yeux; on verra ce gouvernement que nous chargeons de la plupart de nos affaires et qui se charge lui-même du reste, on verra, dis-je, le gouvernement, accablé de besogne et de la besogne la plus délicate, négliger tous les intérêts qui lui sont confiés, pour organiser sa propre défense.

Je me souviens d'avoir été mêlé pendant six mois à l'administration d'une préfecture; c'était à une de ces crises périodiques où le pouvoir central joue sa tête dans la préparation d'une élection législative. Le préfet, qui conduisait la campagne dans son département, était, — chose assez rare pour être notée, — un homme consciencieux et travailleur; il avait le plus grand désir d'examiner les affaires administratives qui passaient dans ses bureaux et gémissait de donner sa signature sans pouvoir contrôler en fait les opérations qu'il était censé diriger. Néanmoins il apposait sa griffe, il le fallait bien, sur les innombrables

papiers que ses chefs de bureau venaient lui présenter à chaque courrier, et c'était tout juste s'il avait le temps de s'informer auprès d'eux du pont de M. un tel, électeur influent, de la route de tel candidat officiel, de la subvention promise à telle commune récalcitrante pour la ramener dans le sentier de la docilité électorale, etc., etc... En revanche, la poste succombait sous le poids des rapports politiques que nous adressions quotidiennement aux divers ministres du cabinet ; on y analysait par le menu les sentiments de chaque candidat, ses chances probables; s'il était de notre côté, on faisait part de ses exigences, on recommandait ses amis, on dénonçait ses ennemis, et je vous assure que, le soir venu, on n'avait pas perdu une minute, bien qu'on n'en eût pas consacré une seule à l'administration du beau département aux destinées duquel le préfet présidait, pour employer la langue des discours officiels.

Et remarquez que plus un gouvernement exagère le système bureaucratique, plus il prend d'affaires à sa charge, plus il risque de grossir le nombre des mécontents, plus il est contraint de se défendre et plus les crises dont je parle sont fréquentes. Autrement dit, plus le gouvernement centralise les services, plus il les néglige.

Vous voyez dans quel terrible engrenage se laissent prendre les hommes politiques qui rêvent de fortifier le pouvoir en détruisant de plus en plus les derniers vestiges d'autonomie locale et d'initiative individuelle.

Les opportunistes sont entrés dans cette voie et y ont marché résolument pendant le temps qu'ils ont déjà passé au pouvoir. Je n'ai pas à rappeler ici des faits connus de tout le monde, par exemple, la campagne scolaire menée par des cuistres qui imposaient à de pauvres communes rurales des dépenses folles en bâtiments et installations. Dans la tournée en Auvergne dont je parlais au début de cet article, j'ai rencontré à chaque pas de vastes constructions officielles, effrayantes de banalité, d'immensité et de saleté. Sous les hauts plafonds de classes énormes, quelques rares élèves gèlent pendant l'hiver, car le froid vif et le vent âpre pénètrent aisément par les larges baies mal closes

qui entourent la salle de trois côtés; les plafonds portent les traces de nombreuses avaries, l'architecte officiel n'ayant pas prévu les neiges abondantes qui exigent des toitures spéciales, et pensant sans doute que, dans les trente mille communes de France, des bâtiments identiques rendront des services identiques à des populations identiques. Et, pour donner un nouveau démenti à ces illusions de pédagogue, le plâtre blanc des murs est horriblement souillé par les sales petits Auvergnats, qui vivent dans des maisons noires et n'ont pas d'autre idée de la propreté que celle d'un substantif féminin rencontré parfois dans une dictée ou une analyse grammaticale.

Mais le plus tristement grotesque, c'est que tout cela est vide; les enfants du Cantal ne vont pas à l'école pour des raisons que je me réserve d'expliquer plus tard, en sorte que les dépenses supportées bon gré mal gré par les communes n'auront même pas l'effet qu'en espéraient les meneurs de la campagne scolaire.

A coup sûr, si l'opportunisme vainqueur poursuit cette politique, s'il continue à gouverner la France comme il l'a fait jusqu'ici, la marée du mécontentement montera jusqu'à lui et l'engloutira. On n'a pas toujours la chance de trouver devant soi un groupement aussi artificiel et aussi hétérogène que le Boulangisme, et, le jour où un mouvement de révolte s'appuiera, non sur les déclarations des journalistes, mais sur une souffrance réelle du peuple, tout croulera rapidement.

Ce jour-là, il faudra que les conservateurs soient prêts à garder le pouvoir qui tombera à leur charge; il faudra qu'ils soient capables de gouverner, et pour cela ils ont, dès à présent, une mission à remplir, un état de choses à préparer. Cette mission ne s'accomplira que s'ils consentent à déposer les armes, s'ils renoncent à rester classés en partis, selon une division historique qui ne répond plus à aucune réalité, s'ils veulent, en un mot, s'unir à ceux de leurs adversaires qui peuvent avoir encore quelque souci du bien public, pour accomplir la seule œuvre utile, la seule profitable à la France.

Nous allons essayer d'indiquer quelle est cette œuvre et comment on est sûr de rendre service à son pays en la tentant.

III.

Au milieu du désarroi général des partis, malgré l'état d'émiettement où se trouvent les citoyens français, aigris et armés les uns contre les autres, il est un point sur lequel tous sont d'accord, c'est que les impôts augmentent sans cesse et que le déficit croît d'année en année.

L'oppression administrative est acceptée par beaucoup comme une nécessité. Élevé dans un internat, soumis au régime de la caserne, souvent nourri lui-même par le budget de l'État, le Français se soumet assez docilement à la tyrannie bureaucratique ; mais, si le système lui semble tolérable, la continuelle augmentation de charges qu'il lui fait subir devient chaque jour plus difficile à supporter.

La meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est qu'aucun candidat ne se présente devant le suffrage universel sans promettre la diminution des impôts; seulement aucun n'indique comment il s'y prendra, et, à vrai dire, aucun n'en sait rien, parce que tous considèrent le fonctionnarisme comme une arche sainte et qu'il n'y a pas d'économie possible pour un État qui se charge d'une foule de services et les rémunère tous.

Aussi le gouffre va-t-il toujours se creusant de plus en plus. Les opportunistes ont bien fait tous leurs efforts pour dissimuler sa profondeur et n'avouent leurs vrais déficits qu'à la dernière extrémité. Avant de recourir aux emprunts, ils mangent toutes les réserves de la France, engloutissant le capital déposé dans les caisses d'épargne, opposant aux créanciers de l'État mille formalités dilatoires pour retarder la banqueroute, bref, employant tous les subterfuges habituels aux mauvais payeurs ; tout cela ne suffit pas à calmer l'inquiétude générale, et le moment approche où nous toucherons à un terrible dénouement.

Tout le monde a intérêt à le prévenir. En présence du désastre qui nous menace, il ne s'agit pas de perdre son temps en

récriminations, il faut aviser au plus tôt à l'application des remèdes.

Je dirai plus, l'heure présente est bien choisie pour entreprendre cette politique aussi sage que nouvelle; c'est la seule possible, aussi bien pour les opportunistes que pour la coalition opposante.

C'est la seule politique possible pour les opportunistes, parce que, s'ils ne s'y rallient pas sans retard, leurs fautes renouvelées aggraveront rapidement la situation et précipiteront la France vers la ruine. Ce jour-là, l'opportunisme aura vécu et ne se relèvera plus. Non seulement il sera mort comme parti, mais les hommes qui l'auront soutenu perdront tout crédit auprès de leurs électeurs. Il est donc de l'intérêt strict, personnel et immédiat des vainqueurs d'hier de profiter de leur victoire pour renoncer à la politique passée et adopter celle que j'indique.

C'est également la seule politique possible pour les vaincus; il est facile de le démontrer. En effet, les dernières élections ont eu deux résultats principaux.

Elles ont prouvé aux conservateurs et aux boulangistes coalisés que tout espoir de prendre la direction des affaires était actuellement perdu pour eux. S'ils veulent être utiles à quelque chose pendant la législature qui va commencer, il faut donc qu'ils essaient de remédier aux maux dont souffre la France, sans continuer contre le gouvernement actuel la campagne d'opposition à outrance qu'ils avaient entreprise et qui n'a pas abouti.

Mais les dernières élections ont eu un second résultat beaucoup plus considérable, et dont la portée dépasse les limites de la prochaine législature.

Elles ont rendu sensible une transformation latente, préparée depuis longtemps déjà, mais définitivement accomplie aujourd'hui : la disparition des anciens partis politiques.

Peut-être y a-t-il encore quelques personnes, attardées dans des sentiers abandonnés, auxquelles cette affirmation paraîtra bizarre, mais je les prie de vouloir bien réfléchir un instant, et je suis persuadé qu'elles ne tarderont pas à reconnaître ce que la masse du peuple voit clairement à l'heure qu'il est, savoir, que

cette vieille classification des partis n'est plus autre chose qu'un document historique.

Voyons un peu comment elle a pris naissance. Le parti royaliste, fondé principalement sur la fidélité du souvenir, a donné pendant plus de cinquante ans le spectacle assez rare d'un attachement très vif à une dynastie exilée. Son action sur les événements a été peu décisive. A la veille d'un triomphe facile, en 1873, il n'a pas su profiter des circonstances pour s'emparer du pouvoir, montrant ainsi, par son attitude, qu'il était plutôt historique que politique, plus préoccupé du passé que de l'avenir.

Subitement grossi, à la mort du comte de Chambord, par l'adhésion des amis personnels de la maison d'Orléans au principe de la légitimité, il a perdu en cohésion ce qu'il gagnait en nombre, et son chef actuel paraît lui avoir porté le dernier coup en favorisant la coalition boulangiste. On a vu alors les représentants des plus vieux noms de France faire escorte au général, se disputer l'honneur de le recevoir à leur table, et s'allier avec des hommes tel que Laguerre, Susini, Vergoin et Rochefort! Quand un parti habitué à se maintenir surtout par le sentiment chevaleresque de la fidélité, le souci de sa dignité et le respect de ses souvenirs, en arrive à de semblables compromissions, c'est trop peu de dire qu'il est mourant : il n'existe plus.

Les Bonapartistes ont deux chefs, ce qui est beaucoup, et aucun de ces chefs n'est bonapartiste, ce qui est vraiment trop peu. En effet, le prince Victor s'est lancé ouvertement dans le boulangisme, et tout le monde connaît les idées républicaines du prince Jérôme.

Que peuvent faire ces partis après avoir pris soin de se suicider ainsi? Comment auraient-ils la prétention de gouverner la France après avoir montré, par leurs alliances récentes, leur faiblesse d'abord, leur abdication ensuite?

Mentionnons pour mémoire un parti qui ne s'est jamais positivement constitué, mais qui a paru cependant, à une heure donnée, grouper un chiffre important de citoyens. Je veux parler de parti catholique.

Le parti catholique a dû cette faveur momentanée à la persécution religieuse. On menaçait les consciences, on chassait des hommes parfaitement honnêtes de leur domicile, sous prétexte qu'ils pratiquaient ensemble les vertus évangéliques, on insultait la foi en un mot; tous les hommes de foi se trouvèrent réunis pour répondre à cette insulte, et l'on eut un instant l'illusion d'un parti catholique. Ce parti, ce n'étaient pas ses chefs qui l'avaient formé, mais ses adversaires. Ni M. Chesnelong ni M. le comte de Mun n'avaient eu autant de part à sa constitution que Gambetta avec son fameux cri de guerre; c'était purement et simplement un syndicat de défense pour les intérêts catholiques menacés dans leur ensemble. Il ne pouvait pas en être autrement d'ailleurs : l'Église catholique n'a pas de solution pour les questions politiques, par la raison que sa mission est trop haute et trop universelle pour cela. A des pays divers, il faut des politiques diverses, tandis que l'Église catholique peut régner dans tous; sa doctrine, partout vraie et partout la même, ne saurait tenir compte des éléments contingents dont l'état politique et social se compose.

Pas plus que le parti royaliste ou le parti bonapartiste, le parti catholique ne se trouve donc sérieusement établi. Il a même vis-à-vis d'eux cette infériorité, qu'il n'offre pas l'apparence d'une solution dynastique.

Reste le parti républicain, divisé en fractions de toutes sortes, depuis les plus modérées jusqu'aux plus radicales, et fortement atteint par l'aventure boulangiste. La victoire remportée par les opportunistes ne le fortifiera pas; au contraire, elle est un danger pour lui, en ce sens qu'elle peut l'engager à poursuivre le déplorable système de persécution qu'il a inauguré. De plus, l'alliance contractée par quelques fortes têtes du parti avec les conservateurs a commencé la dislocation et donné l'exemple de l'indiscipline; au moindre symptôme de caducité, l'opportunisme se verra abandonné par ses plus fidèles soutiens.

En résumé, aucun parti, soit dans le camp des conservateurs soit dans le camp des républicains, ne peut se flatter d'être sorti entier de la dernière campagne électorale; tous sont en désarroi.

Ce désarroi est d'autant plus profond que la vieille division des clans politiques était factice. Elle reposait principalement sur des souvenirs et des préjugés.

La question religieuse mise à part, et nous avons vu qu'elle ne pouvait pas être la base d'un parti, où est la différence entre un républicain, un bonapartiste et un royaliste, tous les trois serviteurs respectueux du suffrage universel dans leurs professions de foi, tous les trois disposés à le fouler aux pieds, s'ils en avaient le pouvoir?

Les événements qui viennent de se passer ont clairement démontré qu'il n'y avait pas de différence entre les uns et les autres. Une fois le premier mouvement de répulsion surmonté, conservateurs et radicaux se sont aperçus qu'ils étaient tous pareils, et aujourd'hui, Laguerre compte d'excellents amis dans les rangs des bonzes du conservatisme. Que dis-je! plusieurs, franchissant la limite des amitiés privées, ont laissé dire partout qu'ils étaient franchement ralliés à la république nationale : d'autres se sont même affublés d'épithètes bizarres : républicains d'origine, républicains ralliés, républicains nationaux, masques ridicules sous lesquels se cachaient des conservateurs appartenant au genre honteux.

Ceux-là mêmes qui se sont le moins compromis n'ont pas manqué de mettre dans leurs affiches quelque parole flatteuse à l'adresse du « brav' général » ; c'était le mot de passe.

Mais alors, que deviennent les vertueuses indignations contre Jules Ferry? Pourquoi s'écrier dans un mouvement oratoire : « Jamais avec vous! » si on va ensuite serrer la main de celui qui a dit le premier : « Les curés, sac au dos! » et qui a toujours pris sa bonne part de toutes les œuvres d'oppression et de haine accomplies par les opportunistes?

L'électeur n'a rien compris à ces manœuvres; il a seulement constaté qu'il n'y avait plus ni conservateurs ni républicains, mais des politiciens, et il a voté pour les gens au pouvoir, afin qu'on le laisse tranquille.

Si maintenant quelqu'un veut essayer de réunir les membres épars d'un parti quelconque, il perdra son temps et sa peine à

ce travail ingrat. Lors même qu'il parviendrait à grouper de nouveau autour de lui des députés et des journalistes, le pays ne se prêtera plus volontiers à ces fantaisies et ne voudra pas suivre. Il a déjà commencé.

Que voulez-vous, Messieurs les politiciens! Vous enfliez la voix pour nous dire combien vous valiez mieux que vos adversaires; vous éleviez laborieusement des barrières entre chaque nuance de chaque parti, pour vous faire un petit domaine à part, l'exploiter à votre aise et en tirer des revenus, ou de la renommée; puis, un beau jour, vous avez renversé toutes ces barrières pour aller chercher des alliés parmi les plus éloignés de vos ennemis. Et chacun a vu alors combien ces barrières étaient fragiles, et personne ne voudra plus vous aider à les relever, si vous le tentez.

Cela devait arriver un jour ou l'autre, parce que ce qui est artificiel ne saurait toujours durer. Le côté curieux de l'opération, c'est qu'elle a été conduite par ceux-là mêmes qui mettaient leur esprit dans la discipline des partis et au nom de cette discipline. Ils se sont suicidés. Je compte donc qu'ils voudront bien nous faire grâce de leurs regrets et de leurs larmes. Les partis sont morts et personne ne sera là pour en conduire le deuil, parce que leurs meilleurs amis sont morts avec eux, après avoir été convaincus d'assassinat.

Donc ne nous attardons pas derrière le char funèbre qui les emporte et voyons ce qu'il reste à faire aux hommes assez sains d'esprit et assez énergiques pour s'atteler à une besogne sérieuse.

J'ai dit que la question financière s'imposait à leur étude et réclamait des mesures promptes. C'est là, en effet, qu'est le danger immédiat et c'est là qu'il faut de suite porter son effort. La gravité de la situation exige autre chose que des palliatifs; il faut une réforme profonde, capable non seulement d'arrêter la crise actuelle, mais d'en prévenir le retour.

La seule solution possible, ce n'est donc pas une manière plus ou moins habile d'extorquer encore aux contribuables quelques millions de plus; c'est une diminution des impôts par la diminution des dépenses.

Je ne crois pas être téméraire en affirmant que les hommes

capables de suivre cette politique et de l'appliquer efficacement seraient acclamés par le pays; en tous cas, ils lui auraient rendu un service signalé et ceux qui ont l'ambition un peu haute trouveraient là une légitime satisfaction.

Mais comment s'y prendre pour diminuer les dépenses?

Un des chapitres du budget les plus chargés est celui qui concerne le ministère de la guerre. Ici, la diminution des dépenses est difficile à obtenir dans une large proportion, par suite de la situation où nous nous trouvons vis-à-vis de l'Allemagne; il y aurait beaucoup à faire néanmoins pour la simplification des rouages, mais je comprends que toute transformation soit difficile en présence d'un ennemi armé jusqu'aux dents. Mieux vaut donc agir sur notre administration intérieure.

Au surplus, dans cette sphère, la diminution des dépenses peut être considérable.

On l'obtiendra par deux moyens que l'on doit employer parallèlement pour arriver à des résultats appréciables : le premier, c'est la suppression de certains emplois; le second, la gratuité de certains autres.

Pour supprimer des emplois, il s'agit tout simplement de rendre aux groupes locaux le plus haut degré d'autonomie qu'ils soient en mesure de supporter. En mettant les services administratifs le plus près possible des administrés, on aura immédiatement le bénéfice d'une simplification énorme, qui se traduira par une diminution des emplois. Ce jour-là, les sous-préfets pourront dire à leurs sinécures un éternel adieu, et M. Colvafru fera passer sans difficulté sa proposition rejetée l'an dernier. Mais les sous-préfets ne partiront pas seuls; du moment que les communes seront libres de payer, ou de ne pas payer, les dépenses qu'entraîne un développement exagéré de la scolarité, beaucoup d'entre elles couperont les vivres à nombre d'instituteurs, institutrices, sous-maîtres et sous-maîtresses, et il y aura une belle envolée de fonctionnaires devenus inutiles. A quoi bon, par exemple, les inspecteurs primaires, si l'école est surveillée par les pères de famille?

Dans cette voie, il y a beaucoup à faire, sans que l'opération amène aucun malaise, puisque chaque groupe local sera libre

de conserver ou même d'augmenter, — à ses frais, bien entendu, — le nombre de ses employés.

Dans un autre ordre d'idées, on peut arriver à la gratuité de certaines fonctions, principalement de celles des juges de paix. Je ne dis pas qu'il faille supprimer d'un coup tous les juges de paix de France. Je dis simplement qu'il faut avoir des juges de paix gratuits partout où on en trouvera. Cela me paraît assez raisonnable et nullement révolutionnaire.

Et quand vous aurez porté remède au mal financier par ces sages mesures, il se trouvera que vous aurez du même coup rendu à la France l'immense service de lui apprendre à s'administrer elle-même. Peut-être même cet apprentissage salutaire la mettra-t-elle un jour en mesure d'abandonner le régime qui la tue; en effet, une simplification en amène une autre. Quand l'État n'aura plus à s'occuper des affaires locales de tous les villages de France, la Chambre des députés nous épargnera ces interminables sessions et ces discussions ridicules où les cinq cent cinquante représentants du pays sont appelés à se prononcer sur tel ou tel incident sans importance, la suspension d'un maire ou la révocation d'un garde champêtre. Alors, la besogne, se trouvant réduite, sera mieux faite et plus vite faite; les députés, appelés à Paris pendant une partie de l'année seulement, ne se verront plus obligés de négliger absolument leurs propres affaires et de quitter le pays dont ils doivent soutenir les intérêts; il deviendra possible, par conséquent, de rendre leur mandat gratuit et d'obtenir ainsi une garantie d'indépendance que les candidats actuels sont loin de fournir. La valeur personnelle des hommes chargés de régir les affaires publiques gagnera certainement beaucoup à cette condition, et la France, fatiguée des bavardages parlementaires, accueillera avec plaisir un système qui aurait pour effet d'y mettre un frein. Dans tous les cas, il y a là un ensemble de solutions qui s'imposent, parce que la machine gouvernementale craque de toutes parts et que le désordre des finances nous met à la veille d'un cataclysme.

Je ne suis pas assez naïf pour m'imaginer que les politiciens

de profession se rangeront à mon avis. Ce n'est pas à eux que je m'adresse, mais aux honnêtes gens.

Les politiciens, je sais ce qu'ils veulent; ils veulent calmer leurs appétits budgétivores, ils veulent des places, et ne restent attachés à un clan politique que parce que ce clan peut leur donner une place au jour de la victoire. Je sais tout cela, et d'autres le savent comme moi, mais ce que je désire, c'est que tout le monde le sache.

Et tout le monde le verra, s'il se trouve dans les Chambres des hommes assez soucieux du bien public pour entreprendre la tâche du salut de la patrie.

En effet, ceux qui ne voudront pas s'associer à ce mouvement seront jugés par là même. Le pays, voyant clairement pourquoi ils font de la politique, refusera de s'attacher à leur char; il jugera que les frais d'une révolution ne sont pas compensés par le plaisir de donner des places à ceux qui font cette révolution; il fera justice, en un mot, de cette exploitation honteuse de la France par les journalistes et les politiciens.

H. Saint-Romain.

LA FABRICATION MÉNAGÈRE
EN COMMUNAUTÉ PASTORALE.

LE RÉGIME DE L'ATELIER.

Dans notre précédent article (1), qui commence l'étude de la Fabrication, nous avons déterminé quels étaient, chez les Pasteurs nomades, l'*objet* de la Fabrication et *la force motrice* employée.

On a vu que l'une et l'autre dérivaient directement de « l'art nourricier », qui est ici l'art pastoral.

Mais il y a un troisième élément de la Fabrication, que nous n'avons pas encore examiné : c'est le *personnel ouvrier*, en d'autres termes, *le Régime de l'atelier*.

Ce troisième élément va-t-il encore, comme les deux précédents, subir directement l'influence de l'art pastoral?

Il n'y échappe pas.

Nous savons (2) que l'art pastoral oblige chaque famille à vivre isolée; chacune suit son troupeau, et n'a avec les autres familles que les rapports passagers qui naissent des rencontres fortuites de la vie nomade. Ces rencontres elles-mêmes sont très rares, car l'herbe et l'eau seraient rapidement épuisées par une agglomération trop nombreuse et trop prolongée d'hommes et de bêtes.

Ainsi condamnées à l'isolement, les familles sont dans la nécessité de se suffire à elles-mêmes pour tous les besoins de la vie :

(1) Voir le premier article sur *la Fabrication* dans la livraison d'août. Pour les quatre séries précédentes, voir les renvois t. VIII, p. 226, en note.
(2) Voir t. I, p. 22 et suiv.

elles doivent donc tenir réunis le plus de gens qu'elles peuvent. Telle est l'origine de la communauté, ou famille patriarcale, que nous connaissons.

Si l'art pastoral, qui est ici l'art essentiel, l'art nourricier, exige aussi impérieusement la communauté de famille, il va bien falloir que la Fabrication s'en accommode, puisqu'elle répond à des besoins moins urgents.

C'est en effet ce qui arrive; la Fabrication, chez les pasteurs nomades, se fait nécessairement sous le régime de la communauté : c'est de la *Fabrication en communauté pastorale*.

Mais ce type d'atelier se subdivise en deux grandes variétés :

1° *La Fabrication ménagère*, c'est-à-dire celle qui est faite pour la seule consommation de la famille même qui travaille.

2° *La Fabrication accessoire*, c'est-à-dire celle qui procure en outre à la famille, au moyen de la vente, des ressources accessoires destinées à compléter les ressources principales que fournit l'art pastoral.

On peut pressentir que la Fabrication ménagère pourra suffire dans les steppes abondantes en herbe, ou « steppes riches »; tandis que la Fabrication accessoire devra fournir un supplément de ressources dans les steppes peu fertiles, ou « steppes pauvres ».

C'est bien en effet ce que nous constatons : la première variété s'observe communément dans les steppes riches de l'Asie centrale; la seconde variété, dans les steppes pauvres de l'Arabie et du Sahara.

Pour procéder méthodiquement, nous devons étudier en premier lieu la Fabrication ménagère, parce qu'elle constitue la variété la plus simple. Elle est la plus simple, en ce sens qu'elle amène moins qu'aucune autre des causes de complication sociale, ainsi que cette étude le démontrera.

La *Fabrication ménagère en communauté pastorale* implique trois caractères, qui sont indiqués par sa dénomination même : elle est *pastorale*; elle est en *communauté*; elle est *ménagère*.

Nous allons étudier successivement ces trois caractères pour voir l'effet de chacun d'eux sur le *régime de l'atelier*.

PREMIER CARACTÈRE : FABRICATION PASTORALE.

C'est avec raison que nous examinons en premier lieu ce caractère, car il s'agit ici de familles qui sont, *avant tout* et *par-dessus tout*, adonnées à l'art pastoral; la Fabrication subit donc tout d'abord l'influence de cet « art nourricier ».

Et c'est bien, en effet, l'atelier pastoral qui donne ici la première forme à l'atelier de la Fabrication.

Il la lui donne de deux manières :

1° *L'art pastoral, en établissant dans chaque famille, le cumul de tous les travaux de* **Fabrication**, *soustrait l'atelier industriel à la question du salaire.*

Rappelons-nous que l'art pastoral suffit à pourvoir les familles de toutes les matières premières dont elles ont impérieusement besoin pour la Fabrication. Il fournit le lait, la viande, les peaux, le crin, la laine et divers autres produits accessoires. Or ces matières premières suffisent, on le sait, aux pasteurs; c'est d'elles qu'ils tirent tous les objets qu'ils fabriquent.

Des familles placées dans ces conditions peuvent pratiquer à *elles seules et pour elles-mêmes* les transformations qui adaptent ces matières premières aux besoins les plus usuels. Vous possédez des peaux; il ne tient qu'à vous de les tanner, de les disposer en tentes, en vêtements, en couvertures, etc. Vous possédez du crin, de la laine; il ne tient qu'à vous d'en faire des tissus, des cordages, du feutre, etc., suivant vos besoins. Et vous êtes d'autant plus porté à agir de la sorte, que l'isolement vous rend plus difficile l'échange de ces matières premières contre des objets tout fabriqués, d'ailleurs assez coûteux.

Chaque famille devient ainsi un atelier, où l'on exerce, tour à tour, ou simultanément, *les fabrications les plus diverses.*

C'est, à proprement parler, le régime du *cumul des travaux.*

On n'y connaît pas, comme dans nos sociétés de l'Occident, la *division du travail*, qui a pour effet de cantonner chaque ouvrier dans une seule spécialité : l'un travaillant le bois et l'autre le

fer, celui-ci travaillant les tissus et cet autre les peaux, etc. Ici, au contraire, chacun a toutes les spécialités et, par le fait, n'en a aucune. Il passe, dans la même journée, d'un métier à l'autre avec une égale facilité et une compétence plus ou moins discutable, mais dont on se contente.

Ce cumul des travaux est tellement accentué qu'on en retrouve la trace, même chez les populations issues de pasteurs qui sont devenues sédentaires et qui habitent les villes. C'est ainsi qu'en Orient un ouvrier n'exerce presque jamais un métier unique. Celui qui paraît se spécialiser le plus, pratique toute une série de travaux analogues les uns aux autres, qui ailleurs constituent autant d'états distincts. Un menuisier, par exemple (1), est tout à la fois charpentier, charron, ébéniste, et, à l'occasion, tourneur, marqueteur, tapissier. Le « Forgeron de l'Oural », décrit dans les *Ouvriers européens* (2), fabrique des meules à grains, des métiers à tisser, fait la menuiserie, la maçonnerie et se livre en outre à la culture. On pourrait multiplier ces exemples à l'infini.

Ce cumul des travaux donne aux ouvriers de l'Orient une physionomie caractéristique, qui les différencie complètement des ouvriers de l'Occident. Ils sont moins raffinés que ces derniers sur un travail spécial, puisqu'ils s'adonnent en même temps à plusieurs; mais, en revanche, il ont des aptitudes plus larges et plus variées. Ce sont des ouvriers moins fins, mais ce sont des hommes plus développés.

Il se produit ici ce que l'on peut vérifier, en comparant un médecin de campagne et un spécialiste de grande ville. Le premier connaît un peu toutes les parties de la médecine, car il doit être, suivant les cas, simple médecin, chirurgien, accoucheur, oculiste, etc.; rien, dans l'art de guérir, ne doit lui être étranger, mais aussi il ne pratique rien supérieurement. Le spécialiste, au contraire, ne traite qu'un seul organe, ou une seule affection, mais, sur ce point particulier, il est passé maître. Consultez-le sur autre chose, il se déclarera incompétent, et il l'est en effet.

Pour revenir à la Fabrication, nous constatons que plus on va

(1) Voyez celui de Tanger, dans les *Ouvriers européens*, t. II, ch. IX.
(2) *Ibid.*, ch. III.

à l'Orient, plus on trouve le « cumul des travaux » ; plus on va à l'Occident, plus on trouve la « division du travail ».

Mais aucun art, plus que la Fabrication, ne fait ressortir cette question de la division du travail, parce que, dans aucun art, cette division n'est poussée, à beaucoup près, aussi loin. Aucun des arts extractifs, ni la culture, ni l'art des forêts, ni l'art des mines, ne crée une subdivision de métiers comparable à celle que présentent souvent les moindres arts de fabrication.

Or, — notez bien ceci, — c'est précisément de la division du travail que naissent les complications de l'atelier. Ainsi, nulle part « la question ouvrière », — qui n'est autre chose que le résultat de ces complications et l'expression de ces difficultés, — ne se présente comme dans l'art de la Fabrication. A proprement parler, « la question *ouvrière* » est la question relative aux ouvriers de l'industrie, c'est-à-dire de la Fabrication, et accessoirement aux ouvriers de la houille, travail essentiellement lié à la Fabrication, puisque la houille est « le pain de l'industrie ».

C'est donc bien à propos de la Fabrication que nous devons nous rendre compte de l'effet de « la division du travail » sur le régime de l'atelier.

Je viens de dire que « la division du travail » crée essentiellement les complications de l'atelier, d'où naît « la question ouvrière ». Il me faut le démontrer, et démontrer, par là même, que la situation opposée, c'est-à-dire le cumul des travaux, supprime ces complications, partant la question ouvrière.

Le cumul des travaux empêche l'explosion de deux graves complications qui agitent et troublent profondément l'Occident : *il supprime la question du salaire et la question du chômage dans l'industrie.*

En effet, quand chaque famille cumule tous les travaux qui sont nécessaires à sa vie, — comme cela se produit dans la communauté pastorale que nous observons en ce moment, — il n'y a pas de question de *salaire* possible.

D'où vient, en effet, la question du salaire?

Elle vient d'une organisation du travail dans laquelle chaque famille, pratiquant un métier distinct et exclusif, doit se procurer, *par échange*, ce qu'elle ne produit pas elle-même.

L'ouvrier qui ne pratique pas lui-même tous les travaux qui lui sont nécessaires doit forcément tirer de son métier spécial, *par l'échange*, une rémunération qui égale la somme de ses besoins. C'est ce marchandage des services échangeables, *résultat immédiat de la division du travail*, qui crée la question du salaire.

On peut la formuler ainsi :

Il s'agit d'arriver à ce que la rétribution d'un jour de travail équivale *tout au moins* aux besoins d'une journée d'existence.

Grosse question et d'autant plus difficile à résoudre que cette rétribution *ne dépend plus exclusivement du travail de l'ouvrier* lui-même, mais encore et surtout de la clientèle qui doit lui acheter les produits de ce travail. Or on n'est jamais assuré de la clientèle. Elle peut se refuser à acheter les produits, soit qu'elle n'en ait pas besoin, soit qu'elle se les procure ailleurs. En pareil cas, l'existence de l'ouvrier qui vit de son seul salaire demeure complètement en suspens.

Cette grosse question ne se pose pas dans le régime du « cumul absolu des travaux », parce qu'ici le producteur et le consommateur sont un seul et même homme, ou, plus exactement, une seule et même famille. On n'attend pas un salaire pour satisfaire à ses besoins, on y satisfait directement et immédiatement par son propre travail.

Sous le régime de la division du travail, pour manger, pour se loger, pour se vêtir, l'ouvrier doit attendre d'avoir réalisé une certaine somme, et j'ai dit comme quoi ce gain était aléatoire.

Au contraire, sous le régime du cumul des travaux, vous n'avez aucun gain, aucun salaire, à attendre, parce que vous cumulez tous les travaux : vous fabriquez votre khoumouiss; vous confectionnez vous-même votre tente et vos vêtements. Vous n'avez rien à attendre de personne; vous ne dépendez que de votre travail et vous êtes toujours libre d'étendre celui-ci à la mesure de vos besoins.

Nous avions donc bien raison de dire que la communauté pastorale, en établissant le régime du cumul des travaux, posait le système le plus simple de l'atelier pour la fabrication, comme

pour le reste. En dépit des termes, la simplicité répond au cumul et la complication répond à la division.

J'ai dit que le « cumul des travaux » supprimait en outre *la question des chômages.*

Cela se produit par voie de conséquence forcée. La question des chômages ne résulte que de celle du salaire et n'apparaît, par conséquent, comme elle, qu'avec la « division du travail ».

Nous avons dit, en effet, que la question du salaire consistait à élever au moins la rétribution d'un jour de travail au taux de la dépense d'une journée d'existence. Mais, cette question résolue, il s'en présente immédiatement une autre : c'est de faire que le travail quotidien ne cesse pas plus que le besoin quotidien de l'ouvrier ; c'est de faire qu'il n'y ait pas plus de chômage dans le travail qu'il n'y a de suspension dans les nécessités de la vie d'une famille ouvrière.

Or toutes ces difficultés n'ont plus lieu dès que, la famille cumulant chez elle tous les arts nécessaires, et la division du travail n'existant pas, la vie ne repose ni sur l'échange ni sur le salaire, mais sur les services par lesquels chaque communauté ouvrière domestique pourvoit directement à ses propres besoins. On n'a à souffrir d'aucun chômage, lorsqu'on ne travaille que pour soi ; c'est un genre d'inconvénient qu'on ne connaît pas.

La division du travail, le salaire et le chômage forment donc un premier ensemble de questions auxquelles échappe la Fabrication, quand elle est pratiquée en communauté pastorale, c'est-à-dire quand elle ne se constitue pas en métier séparé.

C'est seulement quand elle est constituée à part, que la Fabrication doit procurer, au moyen du seul objet fabriqué, toutes les ressources répondant aux besoins les plus divers de la vie.

C'est, en somme, la « question du salaire » qui résume d'un mot ce nouvel état de choses, si différent de celui que nous constatons ici.

2° *L'art pastoral, en fournissant spontanément à chaque famille les matières premières et l'atelier de fabrication, soustrait l'atelier industriel à la question du capital d'établissement.*

Une autre difficulté inhérente à la Fabrication est de se procurer *la matière première* et l'*atelier outillé*. C'est, en un mot, la *question du capital d'établissement.*

Voilà encore une grosse question, qui, en Occident, empêche bien des gens de s'adonner à la fabrication, ou qui, souvent, les arrête net au milieu de leur entreprise. Pour se procurer la matière première, pour outiller un atelier, quelque modeste qu'il soit, il faut un capital; il le faut de toute nécessité.

Cette nécessité est inconnue sous le régime de la Fabrication en communauté pastorale.

Elle est inconnue, pour cette bonne raison que les familles pratiquent elles-mêmes l'art pastoral, c'est-à-dire le travail qui fournit la matière première. Elles sont ainsi approvisionnées de peaux, de laines, de poils, etc., en un mot, de tout ce dont elles ont besoin pour leurs diverses industries.

Ces familles échappent donc à la nécessité d'avoir, pour établir la Fabrication, un *capital destiné à l'approvisionnement des matières premières.*

Elles échappent, en outre, à la nécessité d'avoir un *capital pour l'installation d'un atelier spécial de Fabrication.*

En effet, l'atelier pastoral qu'elles possèdent suffit complètement aux opérations de la Fabrication.

Cette Fabrication, ne l'oublions pas (1), est pratiquée exclusivement *à la main.* Elle n'exige dès lors, ainsi que nous l'avons montré dans notre précédent article, aucune installation particulière sur le sol, comme les fabrications mues par le vent, l'eau ou la vapeur.

L'atelier se réduit donc, en principe, à l'emplacement qu'occupe la personne de l'ouvrier et à l'espace restreint que demandent autour de lui son mince outillage et l'objet de petite dimension (2) qu'il fabrique.

Cette condition étant, sauf exception, inhérente à la Fabrication manuelle, ce sera, dans toutes les sociétés que nous parcourrons,

(1) Voir la livraison précédente, p. 240 et suiv.
(2) Voir le précédent article, *ibid.*

un trait constant de la Fabrication à la main que d'exiger peu ou pas de frais d'installation d'atelier.

Et c'est précisément là un des traits par lesquels cette fabrication reste partout *essentiellement ouvrière*, c'est-à-dire à la portée du petit artisan, qui la peut établir avec ses seules ressources.

Ainsi, l'alliance de la Fabrication avec l'art pastoral, qui a déjà supprimé la « question du salaire, » vient, en fournissant spontanément à chaque famille ouvrière les matières premières et l'atelier, supprimer encore la « question du capital d'établissement ».

Voilà les deux grandes simplifications que la Fabrication tire de ce seul fait qu'elle est unie à l'art pastoral.

Voyons maintenant les caractères de simplicité qu'elle doit à ce qu'elle est pratiquée *en communauté.*

SECOND CARACTÈRE : FABRICATION EN COMMUNAUTÉ.

Par ce seul fait qu'elle est pratiquée en communauté, la Fabrication échappe, en premier lieu, à toutes les complications qui naissent pour elle du *progrès des méthodes.*

Nous avons déjà vu la communauté appliquée à deux genres de travaux : à l'art pastoral et à la culture.

Le résultat de cette double observation a été de montrer que le travail en communauté est, de sa nature, *peu intense et peu progressif.* Nous constatons naturellement le même résultat dans l'application de la communauté à la Fabrication.

Ce défaut d'intensité et de progrès dans le travail est inhérent au régime même de la communauté.

L'essence de ce régime est qu'on ne travaille pas exclusivement pour soi, qu'on ne recueille pas exclusivement les avantages de son travail personnel. On travaille pour la commenauté ; les profits du travail d'un seul sont partagés entre tous. Qu'on fasse du lait, du blé, ou des chaussons, le système est le même, l'effet est le même : personne n'est porté au travail intense et progressif.

Cette conséquence est tellement inhérente au système, qu'on a pu l'observer également en Occident, par exemple dans les

différentes communautés ouvrières constituées en 1848. La plupart tombèrent, précisément parce que, leurs membres comptant les uns sur les autres et personne ne voulant travailler en réalité que pour soi, chacun faisait le moins de besogne possible. C'est d'ailleurs ce qui arrête toutes les fois que l'on supprime l'aiguillon de l'intérêt personnel. C'est ce qui fait qu'en Orient l'industrie a pris beaucoup moins d'essor qu'en Occident.

Par conséquent, le caractère que la Fabrication reçoit de la communauté, c'est d'être très restreinte par nature, de demeurer peu développée et peu développable.

Mais dans la Fabrication, ce caractère peu progressif est encore accentué et aggravé, par suite de deux circonstances que nous devons indiquer.

Et d'abord, *on n'est pas excité par l'attrait du travail.*

Il est manifeste que la Fabrication n'offre pas, comme l'art pastoral, l'attrait de la simple récolte, c'est-à-dire d'un travail où l'on recueille ce que l'on n'a pas semé. Un travail est d'autant plus attrayant qu'il donne des produits plus spontanés, des produits qui n'ont exigé aucun effort préalable.

Il est aisé d'observer qu'on n'a pas, par exemple, pour les travaux de filage, de tissage, de couture, de préparation des peaux, etc., l'entraînement qu'on éprouve pour les récoltes. Cela est si vrai que, partout, les travaux de simple récolte sont considérés comme une récréation : c'est le cas, par exemple, de la pêche, de la chasse et de la cueillette. La moisson elle-même, quoique pénible, offre le même attrait, parce que, ici encore, l'homme recueille *immédiatement* le fruit de son travail. Or c'est là précisément ce qui soutient l'effort et le rend attrayant. C'est là ce qui entretient l'ardeur du chasseur dans ses courses longues et fatigantes, l'énergie du pêcheur côtier au milieu des dangers de l'Océan, la patience du pêcheur à la ligne dans ses monotones stations le long des quais.

La Fabrication ne présente aucun de ces attraits : le produit est loin d'être spontané ; il faut, au contraire, le créer laborieusement.

Voilà pourquoi la Fabrication tend, par sa nature, à se res-

treindre et à rester stationnaire dans la communauté, encore plus que l'art pastoral lui-même.

La seconde circonstance qui accentue ici le caractère peu progressif de la Fabrication, c'est que *les communautés pastorales n'ont aucun intérêt à accumuler et à perfectionner leurs produits.*

Elles n'y ont aucun intérêt, parce que la prévoyance est peu utile, et que la provision est incommode.

D'abord, *la prévoyance est peu utile.*

Cela s'explique. En effet, la communauté pastorale a constamment sous la main les éléments nécessaires aux Fabrications dont on peut sentir le besoin : elle porte avec elle ses matières premières, puisque c'est le troupeau qui les fournit exclusivement; son personnel ouvrier, puisque ce sont les membres mêmes de la famille; enfin, son outillage, puisque celui-ci, nous l'avons vu, est possédé par la famille et que, de plus, il est très simple et très portatif.

Dès lors, on peut toujours fabriquer au fur et à mesure des besoins : la prévoyance est non seulement peu utile; elle est même inutile!

Mais il y a plus, *la provision est incommode*, c'est plus que d'être inutile!

Dans cette vie errante, tout objet à transporter est un encombrement, car il exige un surcroît de travail pour l'emballage et le déballage; un surcroît de bêtes de somme pour le transport; enfin un surcroît de tentes pour le remisage. Or, des nomades sont tenus impérieusement à tout simplifier, à réduire au minimum tout ce qui doit être transporté.

L'objet fabriqué a, de plus, à souffrir du transport lorsqu'il se fait dans des conditions peu soigneuses; or les nomades ne peuvent faire de transports que dans ces conditions-là. Les départs s'organisent à la hâte, dès qu'un pâturage est épuisé; et les paquetages grossiers, liés sommairement sur le dos des bêtes, sont exposés à toutes les intempéries des saisons.

Dès lors, l'objet fabriqué ne peut que perdre à avoir été fait par provision : la provision n'est donc pas seulement incommode, on peut dire qu'elle est même imprévoyante.

Enfin, il ne faut pas oublier que les « ressources » et les « besoins » sont déterminés, nous l'avons démontré (1), par l'art pastoral ; or celui-ci est fixé depuis longtemps, il est invariable, il fournit toujours les mêmes ressources, donne toujours lieu aux mêmes besoins. Dès lors, l'objet de la Fabrication est, par là même, déterminé et fixé, lui aussi, depuis des siècles. Depuis des siècles, on fabrique les mêmes objets, avec les mêmes produits et de la même manière.

Et ces objets tels quels suffisent aux besoins. On n'inventera pas, dans la steppe, par exemple, des vêtements plus chauds que la peau de mouton doublée de sa fourrure naturelle ; il n'y en aura pas de plus facile à fabriquer et de plus résistants à l'usage. De même, la steppe ne peut rien fournir de mieux approprié à la confection des tentes, de plus simple, de plus solide, que le feutre ou les tissus de laines et de poils de chameau. C'est la perfection dans la simplicité ; cela doit donc être et est réellement immuable.

Donc, la Fabrication échappe, du fait de la communauté, à toutes les complications qui naissent ordinairement du « Progrès des méthodes ». Et ce n'est pas peu de chose !

En effet, le « progrès des méthodes », en d'autres termes, les inventions, est une cause évidente de perturbation dans tous les ordres de travaux.

On le voit bien en Occident, où ces progrès sont plus rapides et plus accentués qu'ailleurs. Chaque progrès nouveau amène dans l'organisation du travail des changements brusques et profonds. Il faut renouveler son outillage pour le mettre en rapport avec les procédés plus perfectionnés. On cultivait à la bêche, il faut s'outiller pour cultiver à la charrue ; et la charrue elle-même se perfectionne, ainsi que tous les autres instruments agricoles, et il faut se procurer ces nouveaux engins, sous peine de produire moins que les voisins. Or, il faut au contraire produire de plus en plus, car chaque progrès, en augmentant la puissance de production. abaisse les prix des objets produits. Mais, pour se

(1) Voir le précédent article.

procurer ces nouveaux instruments, pour se mettre pleinement au courant du progrès des méthodes, il faut des capitaux. Si l'on n'en a pas suffisamment, on reste en arrière, on est dépassé, évincé, écrasé. Car, sous le régime du progrès des méthodes, c'est la lutte à l'état permanent, et qui dit lutte dit triomphe, mais triomphe pour les forts contre les faibles, pour les capables contre les moins capables.

Mais dans aucun ordre de travail les inventions ne se donnent plus libre carrière que dans la Fabrication. Ici rien ne leur fait obstacle. Elles ne sont pas, comme dans les arts extractifs, dans la culture par exemple, limitées par des lois naturelles constantes, qui règlent et dominent la production. La Fabrication n'est plus un simple concours donné à la production naturelle, mais une combinaison que l'homme fait et une forme qu'il imprime aux matières premières. Il n'est plus seulement un auxiliaire, il est l'agent principal, et il peut, dès lors, combiner, modifier, développer, diversifier, en un mot, ses moyens d'action en toute liberté.

Comparez l'industrie à la culture. Malgré tous les progrès qu'on a pu accomplir, cette dernière n'a pas été essentiellement modifiée : un paysan romain qui reviendrait au milieu de nous ne trouverait pas de changement essentiel; il pourrait, du jour au lendemain, se remettre à son travail.

Mais dans la Fabrication, au contraire, quels changements, quels bouleversements, quels prodigieux progrès des méthodes! Voyez-vous un artisan romain transporté subitement à notre Exposition, au milieu du Palais des machines? Nous en sommes nous-mêmes émerveillés, quoique nous vivions au milieu de ce monde nouveau, quoiqu'il nous semble que rien, en fait d'invention, ne puisse plus nous étonner.

C'est donc bien dans la Fabrication que le « progrès des méthodes » amène ses plus grandes complications; c'est bien là que la lutte entre l'esprit de routine et d'invention atteint son maximum d'intensité; c'est bien là que ceux qui ne progressent pas sont le plus impitoyablement, le plus rapidement écrasés par ceux qui vont de l'avant. C'est ici qu'il faut surtout s'écrier :

« Malheur aux faibles! malheur aux incapables! malheur aux retardataires! malheur à ceux qui manquent de capitaux disponibles pour transformer leur outillage, et le mettre au courant du Progrès des méthodes! »

Les peuples de l'Orient ne connaissent pas cette lutte; ils ignorent ces crises de la Fabrication, ces grandes catastrophes de l'industrie. Et tout cela est le résultat du régime de la communauté!

C'est la communauté qui, par le fait de son inaptitude à l'intensité et au progrès du travail, soustrait la fabrication aux risques des inventions, aux complications du « Progrès des méthodes ».

Mais la Fabrication tient de la communauté un second trait de simplicité : elle échappe à la *question des Engagements.*

Les causes de complication que nous avons énumérées jusqu'ici impriment à la Fabrication en général une instabilité résultant du Salaire et du Chômage, de la nécessité d'un Capital, du Progrès des méthodes, etc. La Fabrication n'est pas, pour ceux qui s'y livrent, un métier offrant un travail assuré et régulier; au contraire, elle est semée d'obstacles; elle est pleine de casse-cous. C'est précisément ce qui fait que les ouvriers de l'industrie sont exposés à des souffrances plus grandes que ceux de la culture. A une période de travail fiévreux pendant laquelle les patrons « engagent » beaucoup d'ouvriers, succède brusquement une période de calme plat, pendant laquelle les patrons congédient une partie de leur personnel afin de diminuer leurs frais.

Or l'ouvrier qui ne vit que de son salaire a besoin de travailler tous les jours, parce qu'il doit manger tous les jours.

Et voilà pourquoi il importe à tous ceux qui entrent dans le travail de la Fabrication de s'assurer de quelque *permanence*, de quelque avenir dans le travail, au moyen d'*engagements pris.*

La « question des Engagements » consiste donc à établir un lien permanent entre patrons et ouvriers, afin de créer une sta-

bilité aussi grande que possible dans un travail qui, de sa nature, est essentiellement instable.

Il résulte de là que cette question est particulièrement délicate, puisqu'elle vise à lutter contre le courant naturel des conditions du travail dans la Fabrication.

Nous n'avons pas à montrer encore comment on arrive à résoudre cette difficulté, puisque, dans le type très simple que nous étudions aujourd'hui, *elle ne se pose pas*.

En effet, dans la Fabrication en communauté pastorale, il n'y a pas de « question des Engagements »; et il n'y en a pas, grâce au régime de la communauté.

Ceux qui travaillent à la Fabrication dans la communauté n'ont pas à *s'engager* les uns vis-à-vis des autres, pour une bonne raison : c'est qu'ils sont déjà liés entre eux *par les liens de la famille*, par le sang, par la parenté, par l'autorité paternelle. C'est en qualité, non de collaborateurs, non d'ouvriers, mais de membres d'une même famille, qu'ils concourent aux mêmes travaux.

Le principe de cet engagement n'est pas libre et il est durable par nature, puisque la parenté n'est ni libre ni à temps.

On est donc aussi étroitement lié pour la Fabrication qu'on l'est pour l'art pastoral, puisque c'est le même groupement qui préside à ces deux travaux. Les engagements sont donc naturellement permanents.

Ils le sont d'autant plus que les exigences de la vie nomade, résultant de l'art pastoral, font sentir impérieusement et invinciblement aux membres de la famille patriarcale la nécessité de se tenir fortement appuyés sur les relations du sang. On se serre d'autant plus autour du groupement familial, qu'il n'en existe aucun autre en dehors de celui-là. Le plus grand malheur qui puisse arriver à un pasteur, c'est d'être chassé de sa communauté.

En réalité, la « question des Engagements » ne naît que quand il s'agit d'organiser le travail entre gens de familles différentes, ou, ce qui revient au même, entre gens d'une même famille qui ont la facilité d'aller chercher leur vie en dehors de leur famille même.

Dans ce cas, les gens n'étant plus indissolublement attachés entre eux par le lien de famille, la permanence des engagements n'est plus un produit naturel, mais le résultat d'une combinaison plus ou moins compliquée.

Nous verrons, par la suite de ces études, qu'une des difficultés que « l'Engagement » doit résoudre, c'est d'assurer du travail à l'ouvrier en même temps que la fixité de son foyer. C'est en effet le passage d'un patron à un autre, d'un atelier à un autre souvent très éloigné, en un mot l'absence d'engagement, qui fait le foyer instable. Comment fixer son foyer, quand on n'a pas réussi à fixer son travail? l'ouvrier qui change continuellement d'atelier doit, par la force des choses, changer continuellement de foyer. Le travail stable fait le foyer stable.

Or, précisément, la communauté a encore pour résultat d'établir une union indissoluble entre la famille ouvrière et le foyer. Elle l'établit au moyen de l'identité absolue de l'atelier et du foyer, puisque c'est au foyer même que se font tous les travaux de fabrication.

Le point le plus délicat de cette union de l'atelier et du foyer est la *question du Travail des Femmes.*

Sans doute, les femmes sont susceptibles de travailler; mais elles ne sont pas faites pour travailler hors du foyer. Elles y sont retenues par le soin des enfants et par les besognes de ménage : préparation de la nourriture, entretien de l'habitation, du mobilier et des vêtements. Cela n'est pas de mince importance, et l'homme ne peut les remplacer d'ailleurs nulle part; lorsque cela arrive par hasard, il y est d'une insuffisance notoire.

En outre, par sa nature même, par le besoin de protection, protection physique et protection morale, la femme n'est pas faite pour le travail hors du foyer. Dès qu'elle se transforme en « ouvrière », elle subit une déchéance : elle remplit moins bien son rôle essentiel et s'abaisse moralement. Du même coup, l'éducation des enfants souffre et la famille tout entière périclite.

Mais ce travail considérable, allégé d'ailleurs par le grand nombre de femmes dans les familles pastorales, n'a pas d'effets nuisibles.

En effet, l'identité absolue de l'atelier et du foyer, dans les communautés, favorise naturellement le travail de la femme, à ce point qu'elle peut être ici, sans danger pour elle, l'ouvrier principal de la Fabrication.

Ce n'est donc pas le travail de Fabrication en lui-même qui est contraire à la nature féminine : c'est uniquement le travail hors du foyer, le travail dans l'atelier proprement dit.

Le travail de Fabrication chez les pasteurs est même tout à fait approprié à la constitution particulière de la femme.

C'est d'abord un travail de façon *à la main*, comme nous l'avons spécifié. Or l'adresse de la main, chez la femme, est supérieure à l'adresse de la main chez l'homme.

C'est ensuite un travail *sédentaire*. Or tout travail sédentaire convient mieux à la constitution physique et morale de la femme qu'à celle de l'homme.

Voilà donc la « question des Engagements », avec toutes les questions annexes qu'elle présente à l'infini, écartée par la simplicité de la Fabrication *en communauté*.

Nous sommes donc amenés à constater que les communautés échappent normalement aux questions du « Progrès des méthodes » et des « Engagements ».

TROISIÈME CARACTÈRE : FABRICATION MÉNAGÈRE.

Le type de Fabrication dont nous étudions le régime d'atelier n'a pas seulement pour caractère d'être lié à l'*art pastoral* et d'être en *communauté*, mais son trait spécial et distinctif est d'être une Fabrication *ménagère*.

On appelle *Fabrication ménagère*, nous l'avons dit, celle qui est faite pour la seule consommation de la famille même qui travaille.

C'est bien là le caractère distinctif du type que nous étudions ; c'est ce caractère qui le différencie de la seconde variété de la Fabrication en communauté pastorale, que nous avons appelée et définie plus haut : la Fabrication *accessoire*.

Mais pourquoi la Fabrication dans les steppes riches de l'Asie centrale est-elle essentiellement « ménagère »? En d'autres termes, pourquoi les familles fabriquent-elles exclusivement pour elles-mêmes et non pour la vente?

Il y a deux raisons à cela.

1° *L'art pastoral suffit aux besoins.*

Nous sommes, en effet, dans les « steppes riches ». L'herbe y est abondante et sur d'immenses espaces. Rien ici de comparable à la stérile nudité de l'Arabie et du Sahara. Les déserts, comme le Gobi, y sont une exception et ne sont d'ailleurs pas habités.

Dans ces conditions, les familles n'éprouvent pas le besoin de chercher un complément de ressources. Aucune nécessité ne les pousse à fabriquer en vue de la vente. Non seulement elles n'y sont pas forcées, mais elles n'y sont pas portées, car l'art pastoral, étant un travail naturellement attrayant et facile, ne les prédispose pas à développer outre mesure la Fabrication, qui est, nous l'avons vu, un travail peu attrayant et exigeant l'effort des bras.

2° *Il n'y a pas, dans le voisinage, une clientèle d'acheteurs.*

Cela est péremptoire, car pour fabriquer en vue de la vente, la première condition est d'être assuré d'un débouché. Or ce débouché n'existe pas.

A qui pourrait-on vendre?

Aux familles de pasteurs que l'on croise dans l'immensité de la steppe? Mais elles se trouvent dans les mêmes conditions et fabriquent, par conséquent, elles-mêmes tout ce dont elles ont besoin.

Aux sédentaires des confins, c'est-à-dire aux Chinois, aux Russes, etc.? Mais ils se soucient peu des objets fabriqués par les nomades; ces objets sont trop grossiers et, de plus, ils ne sont pas adaptés au genre d'existence des sédentaires. Ceux-ci n'ont pas besoin de tentes; ils ne portent généralement pas des vêtements de peaux, et s'ils en portent en hiver, ils les veulent préparés avec plus de soin que n'y mettent les nomades; ils ne font qu'accessoirement usage de selles, de récipients en peaux, etc., et,

en tous cas, veulent les avoir de fabrication plus fine. De même pour les tissus. Le Chinois, par exemple, habitué à se servir de vêtements en soie habilement tissés, méprise les lourdes et grossières étoffes de laine ou de poil qui sont fabriquées sous les tentes.

Nos pasteurs n'ont donc ni le besoin ni le moyen de se livrer à la « Fabrication accessoire »; ils sont forcément cantonnés dans la « Fabrication ménagère ».

Ce régime d'atelier a pour résultat de soustraire la Fabrication à une dernière cause de complication :

Il supprime la question du placement des produits, c'est-à-dire, en propres termes, la *question de la Clientèle.*

Rien n'est plus évident, puisqu'on fabrique pour soi, pour sa propre famille, et non pour une clientèle.

Mais, de ce fait qu'on ne travaille pas pour une clientèle, de ce fait qu'on travaille uniquement en vue de satisfaire ses besoins personnels et que c'est là le seul profit que l'on tire de la Fabrication, il résulte une conséquence importante :

C'est que la ***Fabrication ménagère n'engendre pas la richesse.***

C'est donc bien à la « question de la Clientèle » que se trouvent rattachés tous les problèmes sociaux qui découlent de la richesse.

Et c'est précisément parce que ces deux questions de la « Clientèle » et de la « Richesse » sont liées, qu'elles donnent lieu ensemble à une autre question :

La *question de la Concurrence.*

La Concurrence, en effet, a pour but de se disputer la Clientèle, de s'en emparer exclusivement, et on se dispute ainsi la Clientèle précisément parce qu'elle est le moyen de se procurer la Richesse.

C'est pour cela que, dans l'Occident, la concurrence entre fabricants est si vive, si acharnée; on ne recule devant aucun moyen de réclame; on s'efforce d'attirer, de circonvenir, d'éblouir la clientèle; on dépense pour cela des sommes considérables, qui témoignent bien de l'importance de cette question. C'est qu'en effet il faut triompher ou périr : Malheur aux vaincus! Ce sont ces vaincus qui jonchent, en Occident, le « champ de bataille de l'industrie »; car on a très exactement appelé l'industrie un

champ de bataille; c'est le champ de bataille de la concurrence.

Avec la Fabrication ménagère, il n'y a ni vainqueurs ni vaincus, parce qu'il n'y a pas de question de Clientèle et par conséquent pas de question de Richesse, pas de question de Concurrence.

Nous verrons toutes ces questions surgir au fur et à mesure que nous nous éloignerons du type de la Fabrication ménagère en communauté pastorale.

C'est bien, en effet, dans ce type que l'on observe la réduction de la Clientèle au suprême degré.

Elle est réduite non seulement par la forme ménagère de la Fabrication, mais encore par le caractère propre de la communauté.

La communauté réduit même la clientèle domestique, la seule qui subsiste ici.

En effet, toutes les fois qu'on travaille pour soi seul, on commence généralement par résister aux besoins; on les réduit à la plus juste mesure avant de se décider à prendre une peine active pour les satisfaire. Si vous avez de l'argent, vous serez porté à acheter un vêtement neuf, un objet de mobilier, ou telle autre chose qui vous est utile ou agréable. Mais s'il faut que vous fabriquiez cela vous-même, que vous y employiez des journées et peut-être des mois, vous reculez le plus possible devant la peine; vous ne vous résolvez à ce travail qu'à la dernière extrémité : ne dit-on pas, par exemple, que « les cordonniers sont les plus mal chaussés »?

Cela est encore plus vrai dans les communautés. Là, en effet, ce n'est plus seulement en vue de ses besoins personnels qu'on travaille, mais en vue de ceux d'autrui, en vue de ceux des autres membres de la communauté. Si l'on tisse des étoffes, c'est pour la communauté; si l'on fabrique du feutre, c'est pour la communauté; si l'on tresse des cordes, etc., etc., c'est toujours pour la communauté, puisque tout est en commun. On ne travaille pas pour sa seule satisfaction personnelle; dès lors on n'a pas l'ardeur au travail que l'intérêt personnel donne toujours et partout au plus haut degré.

La Fabrication ménagère en communauté pastorale nous présente donc bien le type le plus simple de la Fabrication ; il est tellement simple qu'il échappe à toutes les complications, à toutes les « questions » que la fabrication porte dans ses flancs et que l'humanité doit résoudre, lorsqu'elle entreprend de se livrer à ce travail.

Aussi, ce type premier de la Fabrication va garder dans toute la suite de ces études un intérêt souverain : nous verrons successivement tous les régimes de l'atelier, à mesure qu'ils entreront dans l'une ou l'autre des difficultés et des questions que nous avons signalées, faire effort, pour se rapprocher, par mille combinaisons diverses, des conditions simples et sûres que possède le type que nous venons de poser en tête de la série.

Avant de passer à la seconde variété du régime de l'atelier, dans la région de l'art pastoral, c'est-à-dire à la *Fabrication accessoire*, nous devons nous arrêter un instant.

Il nous faut, en effet, considérer un type qui se rattache étroitement à celui que nous venons de décrire et qui en forme comme un appendice.

Je veux parler de la *Fabrication dans les villes de marchés de la steppe.*

Nous l'examinerons dans notre prochain article.

Edmond DEMOLINS.

(*A suivre.*)

UN NOUVEAU LIVRE DES MÉTIERS.

LA

BOUCHERIE PARISIENNE.

V. — LES INDUSTRIES SIMILAIRES.
VI. — LE PERSONNEL.

Dans un exposé à la fois aussi complet et aussi rapide que j'ai pu le faire, j'ai montré toute la série des opérations de la boucherie, à partir même de la production de la viande.

Cette connaissance précise de *la partie matérielle* du métier est la base essentielle de l'étude sociale que nous visons et qui a pour objet le personnel de la boucherie parisienne. Il est impossible de se rendre exactement compte des caractères sociaux d'une population ouvrière quelconque, si l'on ne connaît d'abord à fond les conditions matérielles du métier qu'elle exerce.

Nous n'avons pas été d'ailleurs sans rencontrer, chemin faisant, quelques conclusions importantes. Je n'en rappellerai que deux : la première est qu'il faut se garder d'assimiler la boucherie à la boulangerie, malgré leurs analogies apparentes ; la seconde est que la cherté de la viande, à Paris, vient beaucoup moins des prétentions des bouchers que des exigences du public.

Mais avant d'examiner l'action sociale de la boucherie sur son personnel, nous devons compléter nos connaissances purement

techniques par un court aperçu de deux industries similaires; la boucherie hippophagique et la triperie. Il est en effet nécessaire, pour bien définir un métier, de savoir jusqu'à quel point les industries similaires sont à même de réagir sur lui.

V. — LES INDUSTRIES SIMILAIRES.

Parlons d'abord de la boucherie hippophagique, c'est-à-dire du débit de la viande de cheval.

Pour le consommateur, cette marchandise a un premier tort : elle présente un aspect différent de celui des autres viandes de boucherie. Celles-ci, quand elles sont bonnes, ont une texture fine et serrée, sont d'une couleur rose vif, ou mieux d'une couleur *vivante ;* elles sont *marbrées :* cette marbrure, très recherchée, est due à la présence de petites parcelles de graisse, entraînées dans la circulation et qui se trouvent réparties par veines dans les cellules du tissu musculaire. La viande de cheval, au contraire, revêt, surtout quand elle est exposée à l'air, une teinte rouge sombre, tirant sur le noir. C'est, je le suppose, à cette apparence anormale qu'il faut attribuer un fait curieux, la répugnance que les bouchers éprouvent plus que d'autres pour ce genre de nourriture. Cette répugnance est telle, qu'en cas de nécessité absolue ils seraient à coup sûr les derniers à se nourrir de cheval. Ils professent d'ailleurs pour le métier de boucher hippophagique le plus grand mépris. Aussi les deux métiers sont parfaitement séparés. Les bouchers hippophagiques ne font pas partie de la corporation des bouchers parisiens; nous verrons que les chambres syndicales de la boucherie ne les admettent pas non plus parmi leurs membres. Les bouchers hippophagiques pourraient cependant, s'ils le voulaient, faire concurrence aux vrais bouchers en vendant du veau et du mouton ; car les ordonnances de police, qui règlent la matière, leur interdisent seulement la viande des grosses bêtes à cornes, bœuf, vache et taureau, probablement dans la crainte un peu naïve que le public ne sache pas distinguer celle-ci de la viande de cheval. En tous cas, les hippo-

phagiques ne cherchent pas à empiéter et s'en tiennent au cheval. On lit, à la vérité, sur leurs enseignes : *Spécialité d'âne; spécialité de mulet;* ces sortes de viande seraient bien de leur ressort, l'espèce asine et l'espèce chevaline étant assez voisines, mais l'annonce est, paraît-il, fallacieuse. Un chevillard hippophagique me disait à ce sujet : « Il en est de cette réclame comme de celle des bouchers qui écrivent sur leur devanture : *Spécialité de pré-salé.* Ane et mulet sont de vulgaires bidets, comme le pré-salé est le plus ordinairement un innocent berrichon. La transformation s'opère grâce à l'imagination des consommateurs convaincus. »

La vente de la viande de cheval a été autorisée par une ordonnance de police datée du 9 juin 1866. En tête de cette ordonnance, on lisait : « L'usage de la viande de cheval, introduit dans différents pays, n'ayant révélé aucun danger pour la santé publique, nous ordonnons : Le débit de la viande de cheval est permis aux conditions suivantes... » En effet son usage n'a révélé aucun inconvénient; certains peuples, les Patagons notamment, en font leur nourriture quotidienne; les pasteurs nomades la mangent aussi concurremment avec celle des autres animaux de leurs troupeaux, et le dégoût des personnes non initiées à sa consommation ne justifie pas suffisamment l'assertion des bouchers, qui affirment qu'elle est malsaine.

Pendant plusieurs années, après l'ordonnance que je viens de dire, la consommation fut insignifiante. Quelques esprits forts faisaient, par curiosité, acheter un morceau de filet et s'en tenaient à cette dégustation.

Mais les événements de 1870-71, le siège de Paris, la disette, puis la famine qui suivit, obligèrent la population à utiliser toutes les ressources alimentaires; la viande de cheval fut la dernière nourriture animale que les Parisiens consommèrent. Cette consommation forcée eut pour conséquence d'effacer, en partie, le préjugé qui s'opposait à son emploi. Depuis cette époque néfaste, cette viande est entrée quelque peu dans la consommation courante. Les hippophagiques assurent que le débit en augmente tous les ans d'une manière régulière; les bouchers affirment au contraire qu'il reste stationnaire. En tous cas, il est très peu

important, eu égard à ce qui se consomme d'autres viandes. Nous l'avons vu précédemment : on n'abat pas plus de quinze à seize mille chevaux par an; or, en moins d'un mois, Paris consomme cette même quantité de bêtes à cornes. Ajoutons qu'il existe environ cent boucheries hippophagiques, réparties dans tous les quartiers populeux de la ville, tandis qu'on compte aujourd'hui près de deux mille boucheries.

Les bouchers assurent que les Parisiens ne sont pas hippophages et que ce sont les ouvriers étrangers, italiens et allemands, très nombreux à Paris, qui mangent la viande de cheval. Cela est possible, et même probable ; les étrangers ne sont pas, sur la nourriture, aussi difficiles que nos ouvriers parisiens. Mais il n'en est pas moins vrai que cette ressource est précieuse, dans une ville ou tant de gens ne savent pas, en se levant, ce qu'ils mangeront, ni même s'ils trouveront à manger.

Il s'est établi pour la viande de cheval, comme pour les autres, une classification; les bons morceaux se vendent relativement cher; le filet ne vaut pas moins de vingt sous la livre; le faux filet, les cuissots, valent dix, douze et même quatorze sous; mais les bas morceaux se donnent à vil prix, à huit, six et même quatre sous, m'a-t-on assuré. Or, si l'on veut se rappeler que les droits d'octroi et d'abattoir s'élèvent à douze centimes le kilo, on estimera combien cette viande commune est bon marché et quelle ressource elle serait pour les milliers de gens qui meurent de faim dans Paris, s'ils se décidaient à en manger.

La consommation de la viande de cheval est évidemment une question « d'éducation ». Ce qui étonne le plus les personnes qui n'ont pas l'habitude d'en manger, c'est le peu de consistance de la graisse, qui reste huileuse et ne se fige qu'à une basse température. La graisse de l'oie cependant est dans le même cas, quoiqu'à un degré moindre, et elle est recherchée par les ménages de condition modeste. Cet inconvénient n'explique donc pas tout à fait le préjugé; d'ailleurs, si cette graisse ne se prête pas à tous les usages culinaires, elle est excellente pour la friture; elle peut, à la rigueur, servir pour accommoder les légumes et remplacer le beurre et le saindoux. Les bouchers hippopha-

giques n'insistent pas pour la faire consommer : ils en trouvent facilement la vente dans l'industrie; elle est utilisée au graissage des roues, ou à des usages analogues.

Pour faciliter le débit de cette chair du cheval, un grand nombre de bouchers hippophagiques la vendent cuite. Ils font d'énormes pot-au-feu dont ils vendent la viande sans os, six, huit et dix sous la livre, suivant sa catégorie; inutile d'ajouter que celle de six sous est toujours quelque peu surchargée de nerfs et de membranes. Quant au bouillon, il est à deux sous le litre, mais il ne se mesure jamais : le marchand donne si bonne mesure, que l'acheteur est toujours certain d'emporter plus que son compte. A ceux qui achètent de la viande, le bouillon se donne et ne se vend même pas. Cette profusion s'explique : le bouillon de cheval est fade et peu estimé. Il est fade, il le faut croire, puisque ce sont les marchands eux-mêmes qui le disent; mais l'auteur de la présente étude, qui a passé à Paris le temps du siège, doit avouer ne s'être pas aperçu pour son compte de cet inconvénient.

Outre la viande cuite, les bouchers hippophagiques vendent du saucisson; ils en ont deux sortes : le saucisson ordinaire et le saucisson dit de Lorraine. Ce dernier, qui est le meilleur, ressemble à celui que les charcutiers et les marchands de comestibles vendent enveloppé d'une mince feuille d'étain, sous le nom de saucisson de Lyon. La graisse demi-fluide du cheval ne se prêtant pas à cette fabrication, on a recours au lard. Ces préparations renferment donc de la chair de cheval et de la graisse de porc; elles sont salées, épicées, et rappellent assez exactement les préparations analogues des charcutiers. J'ajouterai toutefois qu'elles ne les valent pas; mais la population ouvrière pauvre, qui recherche la charcuterie pour les repas improvisés qu'elle fait un peu partout, trouve dans ces saucissons une utile ressource; elle les achète très bon marché : douze et vingt-quatre sous la livre. C'est du moins le prix que je les ai payés; mais j'ai eu tort peut-être de dire à quel titre ils m'importaient, et j'ai lieu de craindre que le marchand m'ait fait une concession intéressée; car une famille ouvrière, à laquelle j'en ai parlé, m'a assuré les payer plus cher; mon éloignement de Paris, au mo-

ment où j'écris ces lignes ne me permet pas de vérifier le fait.

Il résulte de tout ceci que les pauvres, et Dieu sait s'ils sont nombreux à Paris, peuvent s'y nourrir à très bon marché ; malheureusement ils n'en profitent guère ; ils sont presque tous prodigues et imprévoyants ; d'ailleurs, nous ne l'ignorons pas, s'ils n'avaient pas ces infirmités morales, les neuf dixièmes d'entre eux ne seraient pas pauvres.

La boucherie hippophagique n'est pas la seule boutique où l'on trouve à bon compte de la nourriture animale ; la population parisienne prend bien plus volontiers le chemin de la triperie, qui est beaucoup plus dans ses mœurs.

Le tripier est un très petit commerçant, qui vend au détail les issues et abats que nous avons vu préparer à l'abattoir. Nous avons déjà signalé que les abats de veau et les cervelles de mouton se trouvent chez le boucher ; mais il n'en a pas le monopole, et le tripier les vend également.

Toutefois le boucher dédaigne le reste et l'abandonne complètement au tripier ; jadis il vendait quelque peu d'abats rouges, c'est-à-dire le foie, le mou (les poumons), le cœur ; mais ces morceaux lui étaient plus onéreux que profitables ; chaque ménagère, sous prétexte qu'ils sont destinés au chat, prétendait les obtenir gratuitement, par-dessus le marché, et l'étalier, pressé, bousculé aux heures de vente, aimait mieux céder sur ce point que discuter. Aujourd'hui, c'est le tripier qui est, mais à titre onéreux, le fournisseur des chats ; chacun d'eux coûte au moins un sou par jour à sa maîtresse.

Toutes les issues se trouvent donc chez le tripier ; mais il vend surtout les estomacs et tous les organes qui nécessitent des échaudages et des lavages nombreux. En outre, le tripier a ceci de spécial qu'il vend une partie de sa marchandise toute cuite. En effet, les pieds, en général, puis aussi la tête de veau, composée en partie de téguments qui n'ont pas encore acquis leur solidité, nécessitent, pour devenir gélatineux et par conséquent comestibles, une cuisson très prolongée, qui ne peut guère s'exécuter dans les ménages parisiens, où l'on aime le tôt-fait. Le tripier se charge

de cette besogne, mais la ménagère prépare elle-même la sauce, ou l'accommodement.

Ces préparations n'ont pas de cours; elles se vendent plus ou moins cher, selon le quartier ou les acheteurs. La cuisinière de bonne maison, qui a rarement occasion d'aller chez le tripier et qui n'achète que pour satisfaire un caprice passager, paie beaucoup plus cher que la petite pratique habituelle. Puis, le tripier aime à vendre au poids ces préparations cuites à l'excès; car ce sont autant d'éponges chargées d'eau outre mesure : le prix de la livre paraît d'abord modéré, mais quand l'acheteur voit le volume, il trouve qu'il a payé horriblement cher.

Depuis longtemps déjà, il existe à Paris un certain nombre de traiteurs spéciaux, qui ne servent qu'un seul plat à leur clientèle : *le gras double*, ou *tripes à la mode de Caen*. Ce plat se compose de la membrane de l'estomac du bœuf que l'on a soumise à des lavages répétés. Cette membrane, cuite et préparée à une sauce particulière, jouit chez les ouvriers parisiens d'une grande réputation. Ce sont les Normands, très nombreux à Paris, qui ont mis ce mets en vogue, aussi est-il d'usage de l'arroser de cidre.

L'estomac du bœuf n'est pourtant pas le seul abat qui entre dans cette préparation. Quand on pénètre dans l'abattoir, on voit des pieds de bœufs écorchés, rangés symétriquement sur le trottoir, le long des murs extérieurs des échaudoirs; cet abat ne va pas à l'usine, il est exposé là en vente et s'offre aux marchands de gras-double, qui l'achètent directement du boucher chevillard. Il entre dans la préparation des tripes et fournit, par une ébullition prolongée, non seulement une gélatine qui enrichit la sauce, mais aussi quelques parties molles et comestibles qui se détachent et s'ajoutent au solide.

Sur cette industrie sédentaire s'est greffée depuis quelques années une industrie nomade. On voit aujoud'hui circuler dans Paris, aux heures des repas, de petites voitures qui portent une marmite placée sur un fourneau incandescent; les unes sont attelées d'un petit cheval; les autres, poussées à bras, sont surmontées d'une clochette que les cahots mettent en branle. La

marmite des unes et des autres renferme le gras-double, bien chaud et nageant dans sa sauce ; la clochette de la voiture ou le cornet du marchand annoncent aux amateurs le passage du mets favori, et les ménagères, munies d'un récipient, descendent quatre à quatre pour se pourvoir. Ces marchands de tripes semblent faire de bonnes affaires; avec la tendance que nous connaissons à la famille parisienne d'acheter au plus près et de rechercher le « tout fait », leur succès ne peut nous étonner. Il est possible qu'il y ait là en germe une réforme peu désirable; l'époque n'est peut-être pas éloignée où des traiteurs ambulants viendront, soir et matin, vendre aux portes le plat du jour. Le marchand de tripes aura fait école; la ménagère parisienne, délivrée d'un grand souci, ne s'occupera plus de la nourriture, les cuisines, qui sont devenues microscopiques, seront supprimées, et la famille ira se désorganisant de plus en plus par l'abandon successif de ses fonctions les plus essentielles.

VI. — LE PERSONNEL.

Je viens de dire dans quelle faible proportion les industries similaires font concurrence à la boucherie et combien peu elles agissent sur elle. J'ai terminé par là l'exposé préalable que je devais faire de tous les côtés matériels de la profession. Il nous est loisible maintenant d'examiner en connaissance de cause le personnel, les relations des patrons et des ouvriers, la constitution *sociale* du métier et son fonctionnement, enfin les différentes phases historiques qu'il a traversées.

Les fonctions de l'ancien boucher, je parle du régulier, étaient nombreuses, difficiles et pénibles. Il devait surveiller deux ateliers, souvent distants l'un de l'autre ; diriger deux personnels ; veiller à ce qu'il n'y ait de coulage ni à l'échaudoir ni à l'étal ; acheter ses bestiaux à des marchés situés hors Paris ; s'occuper de vendre son cinquième quartier, c'est-à-dire les peaux, suifs et autres déchets ; faire ses inventaires hebdomadaires, et cepen-

dant s'arranger, autant que possible, de manière à être présent le matin à l'étal, à l'heure de la vente, pour y faire office de premier étalier.

La patronne tenait la caisse, savait entendre tout le monde à la fois, prenait note des poids et des prix que chaque étalier lui annonçait, faisait les calculs, dressait les factures, répondait à chaque pratique, discutait avec celles qui réclamaient, calmait celles qui partaient mécontentes, en leur promettant une compensation ultérieure. En outre, pendant les absences fréquentes de son mari, elle prenait la direction ; enfin, elle tenait le ménage, et nous savons combien ce ménage est important, puisque le personnel est logé et nourri chez elle.

Pour remplir ces fonctions, il fallait des gens forts, énergiques, laborieux, d'une santé robuste et constante ; un petit-maître, une femme sujette aux migraines auraient très mal tenu leur office.

Mais quand toutes ces conditions se trouvaient réunies, quand, en outre, le mari, bon acheteur, savait, à Poissy, mettre la main sur les bestiaux fournissant les meilleurs rendements, alors ces braves gens, si l'étal était bien situé, après vingt-cinq ans de labeur, avaient acquis une fortune. Car, en plus des qualités que je viens d'énumérer, ils étaient économes; où et quand d'ailleurs auraient-ils pu dépenser, pour le luxe et le plaisir?

J'ai entendu parfois formuler cette opinion, que la profession de boucher était jadis « un excellent métier », et cette opinion était appuyée sur cette raison que bon nombre des belles propriétés des environs de Paris appartiennent à d'anciens bouchers. J'ai déjà eu occasion de dire que j'ai été guidé dans mes recherches par un boucher retiré des affaires depuis longtemps. Il possède précisément aux environs de Paris une belle et agréable propriété ; j'ajouterai même, incidemment, qu'il est maire de sa commune ; il jouit donc de l'aisance et de la considération acquises par une vie laborieuse et économe. Or j'ai vu l'étal dans lequel il a gagné sa fortune, la petite cage vitrée et la chaise où sa femme tenait la caisse, l'étroite arrière-boutique qui leur servait de salle à manger et qui constituait tout leur *home*, car les chambres à coucher, situées au-dessus, n'étaient occupées

que la nuit. Et je le déclare bien sincèrement à mes lecteurs, je doute fort qu'un seul d'entre eux consente jamais, au prix de la situation acquise, à mener, dans cet espace, la vie de travail et de privations qu'y ont menée le maire actuel et la vaillante femme qui lui a donné son concours.

Aujourd'hui, nous l'avons vu, le public est plus exigeant; le métier est plus minutieux, mais il est moins pénible et surtout moins rémunérateur.

L'étalier, c'est-à-dire l'homme qui sert à l'étal, a toujours eu les mêmes fonctions : il doit être à la fois dépeceur adroit et vendeur habile; il lui faut, avec une grande dextérité et une sûreté de main absolue, couper sur le quartier sans jamais l'endommager ou le déprécier. Il lui faut en outre faire prendre à la pratique, qui proteste, le morceau qu'il lui destine; faire accepter l'excédent que les nécessités de la vente l'ont obligé à y joindre; faire agréer également la graisse et les nerfs ; les dissimuler adroitement; ne jamais laisser voir que le côté avantageux, jusqu'au moment où la marchandise est dans le panier de l'acheteur; puis, répondre aux reproches qui foisonnent par une plaisanterie qui désarme; mais surtout aller vite, très vite, car la même pratique qui discute volontiers une heure quand son tour arrive, compte les minutes et s'impatiente quand elle attend. Le métier d'étalier est très difficile, mais il est fort bien rétribué, comme toutes les fonctions de la boucherie.

Le garçon d'abattoir, autrefois, était non seulement chargé d'abattre, de dépouiller et de diviser les animaux par quartiers, mais encore de laver l'échaudoir, de le ranger, de le tenir propre, d'avoir soin du matériel, et le reste. Bien que son travail se fît exclusivement à l'abattoir, il venait manger et coucher *à la maison*.

Le garçon « à deux mains », le mot l'indique, faisait à la fois le travail de l'étal et celui de l'échaudoir.

En entrant chez leurs patrons, les garçons s'engageaient pour tel ou tel travail; mais tous ceux qui voulaient s'établir, qui avaient à cœur de connaître le métier, et c'était la grande majorité, passaient successivement plusieurs années dans les deux

ateliers. C'est à l'échaudoir seulement qu'ils pouvaient apprendre à connaître les animaux, là seulement qu'ils pouvaient, sur la bête vivante, étudier les maniements, puis, après l'abatage, se rendre compte eux-mêmes du plus ou moins d'exactitude de leurs appréciations.

Le métier n'était pas pénible seulement pour le patron; les ouvriers aussi ne pouvaient le continuer qu'à la condition d'être laborieux et robustes. Le garçon d'abattoir fournissait un travail excessif; il lui fallait manier, puis charger sur les voitures des quartiers de viandes pesant souvent plus de cent cinquante kilos. Pendant les chaleurs, pour obtenir de la viande *rassise* à point sans risquer de la voir se corrompre, il fallait souvent que le garçon travaillât la nuit. A cette époque, dans toutes les boucheries, le premier étalier était obligé de se lever avant le jour afin de recevoir la viande qui devait approvisionner l'étal pour la journée. Le labeur des étaliers, comme celui du patron et de la patronne, était incessant; il n'y avait ni dimanches ni fêtes. Dans toute l'année, il n'y avait qu'un seul jour de repos complet, le vendredi saint. C'est qu'en effet la population entend manger tous les jours et trouver quotidiennement la boucherie ouverte. Mais les étaux fermaient en ce temps-là à quatre heures et les garçons avaient leurs soirées libres.

Alors comme aujourd'hui, la boucherie parisienne se recrutait presque exclusivement au dehors, en province et surtout à la campagne. Le jeune Parisien recule devant un métier qui lui paraît vulgaire et qui l'oblige à porter un tablier et un costume de travail. C'est la petite vanité de s'habiller d'une redingote qui décide tant de jeunes gens à entrer dans les grands magasins de nouveautés. C'est elle encore qui, dans les commerces de gros, pousse tant de sujets à venir occuper les chaises des bureaux. Il paraît plus noble à ces débutants de manier la plume que la marchandise. Ils pourraient, avec du travail et de l'énergie, connaître un commerce et devenir patrons, ils aiment mieux rester comptables. C'est à ce puéril sentiment qu'il faut attribuer un fait déjà bien ancien, car je le trouve signalé dès 1840 dans un rapport de Boulay de la Meurthe, dont j'aurai à

parler plus tard : les fils, dans la boucherie parisienne, depuis le commencement du siècle, ne succèdent plus à leurs pères.

Étaliers, garçons d'abattoir, « deux-mains, » en un mot tout le personnel de la boucherie a toujours été largement rétribué. Leur salaire variait, suivant le mérite, entre trente-cinq et soixante francs *par semaine*. L'apprenti lui-même recevait, en entrant, de deux à cinq francs, et, quand son apprentissage finissait, il en touchait douze ou quinze. Et tout ce monde, il ne faut pas l'oublier, était logé et nourri, comme encore aujourd'hui.

Ce très large salaire, qui n'était d'ailleurs que la rémunération d'un travail pénible et soutenu, permettait facilement aux garçons bouchers sages et raisonnables de faire chaque année en moyenne 2.000 francs *d'économie*. La somme totale qu'ils pouvaient ainsi amasser, la petite dot qu'ils recevaient en se mariant, leur permettaient de s'établir. Si d'ailleurs le tout réuni ne suffisait pas pour payer le fonds de commerce, ils obtenaient aisément de leur prédécesseur, quand leur travail et leur conduite donnaient sécurité, terme et délai. Quant au fonds de roulement, le cautionnement de 3.000 francs déposé à la Caisse de Poissy suffisait à leur assurer le crédit nécessaire aux achats. Les ventes se faisant presque toujours au comptant, les recettes journalières fournissaient aux paiements, sans qu'il fût besoin de posséder d'autre capital. Chacun trouvait un établissement en rapport avec ses ressources et ses facultés ; les moins économes, les moins capables, achetaient un petit fonds de tripier et se faisaient ainsi une situation modeste, mais relativement indépendante. Seuls, les viveurs (il y en a partout), « les bambocheurs », qui, ayant leurs soirées libres et de l'argent dans leur poche, ne savaient pas résister à l'attrait du plaisir, passaient l'âge du mariage et de l'établissement sans se caser et restaient ouvriers. Quand l'heure du repos sonnait pour eux, et elle vient assez vite dans un métier aussi pénible, ils devenaient, il est vrai, des malheureux, des *déclassés*, mais (avec la conscience de leurs torts) ce n'étaient pas des *révoltés*.

Cette excellente organisation a toujours assuré dans le métier

la bonne harmonie et la paix sociale; jamais on n'a eu à constater entre patrons et employés le moindre désaccord ni le moindre symptôme d'antagonisme; jamais de grève ni de menaces; et combien peu de métiers en peuvent dire autant! N'avons-nous pas vu, en 1867 ou 1868, non pas des ouvriers, mais des employés, des commis de maisons de nouveautés faire la grève?

Les excellents rapports que je signale sont dus, non seulement à ce que le garçon boucher est un *ouvrier domestique*, mangeant à la table de son patron, couchant sous son toit, en un mot faisant partie de la maison et presque de la famille, mais surtout à cette circonstance qu'il est lui-même un futur patron, que son maître et lui sont de la même « caste » et que, quelques années plus tard, ils seront *confrères*.

Cette organisation était, avec quelques variantes, celle de tous nos anciens commerces parisiens : l'apprenti devenait commis et le commis patron; tel est, on peut le dire, l'ordre naturel, et il semble que personne ne songerait à régler autrement un métier, s'il était chargé de créer le mécanisme qui doit lui donner la vie.

Le *progrès* a créé tout autre chose; il nous a donné de grands bazars dans lesquels il y a deux ou trois patrons et deux mille employés; ces derniers végéteront toute leur vie dans cette situation subalterne, sans jamais pouvoir s'élever à une position indépendante. Puis on s'étonne de l'antagonisme qui résulte de cette organisation nouvelle! Il y a plus : certaines gens m'ont affirmé très sérieusement qu'il appartient à la science sociale de trouver le remède au mal, que l'obligation de concilier l'ordre moral avec le progrès moderne lui incombe absolument, et qu'elle manque à sa mission en n'indiquant pas le moyen de faire vivre en bonne harmonie, *dans les conditions nouvelles,* les maîtres et les ouvriers, les employés et les patrons. Et, ce qu'il y a de plus piquant en tout ceci, c'est que l'organisation précédente du travail, qui assurait le patronage le plus large et le plus effectif, a été détruite par des gens de cette même école, en vue de supprimer des disparates bien moindres que celles d'aujourd'hui.

Depuis le nouvel état des choses, dans la boucherie, les fonc-

tions du patron ont diminué et sa valeur s'est amoindrie; il n'achète plus ses bestiaux, ne fait plus tuer, en un mot il est marchand de viande, il n'est plus boucher. Le garçon d'abattoir et l'ouvrier à deux mains ont disparu. Il reste le chevillard, devenu boucher en gros, qui emploie comme ouvriers non plus des *garçons*, mais des *hommes de corvée.* En confiant à des mercenaires le travail d'abattoir, le boucher a renoncé à connaître les premiers éléments de son métier.

Les fonctions du patron actuel sont les mêmes à l'étal; au dehors, il n'a d'autre occupation que d'acheter la viande abattue. Son chiffre d'affaires a beaucoup baissé, mais les exigences des acheteurs ont tellement augmenté, que son commerce s'est beaucoup compliqué; le rassortiment, qui jadis se bornait à un commerce d'échanges entre boucheries de quartiers différents, et qui ne portait que sur les manquants et les excédents, a pris une importance extrême et absorbe la majeure partie de son temps. Son étal, qu'il fermait jadis à quatre heures, aujourd'hui, par suite de l'irrégularité et de l'imprévoyance des familles, reste ouvert jusqu'à six et sept heures, heures actuelles des dîners.

Les fonctions de la patronne ne sont guère modifiées : elle tient toujours la caisse et le ménage, et se charge, comme par le passé, de causer avec la pratique; mais elle constate qu'elle voit tous les jours des figures nouvelles, qui disparaissent quelques mois après : la clientèle n'a plus de fixité.

Le métier de l'étalier est devenu d'autant plus difficile que les acheteuses sont devenues plus intolérantes. Ce n'est cependant pas à cette circonstance, je crois, mais à l'avilissement de la valeur de l'argent, qu'il faut attribuer l'augmentation de son salaire. Autrefois les étaliers les mieux rétribués recevaient soixante francs par semaine, il en est aujourd'hui qui gagnent soixante-dix francs.

Les bouchers en gros sont trop nombreux; il en est quelques-uns qui font *d'énormes* affaires, mais le plus grand nombre végète. Les hommes de corvée, qu'ils ont pris pour auxiliaires, sont un peu les déclassés de la boucherie. Ce sont des ouvriers très laborieux, habiles, adroits, mais ne connaissant du métier

que le travail d'abattoir. Bien rétribués, ils gagnent consciencieusement leur salaire, car la quantité d'ouvrage qu'ils fournissent est considérable. Ce sont d'honnêtes gens, qu'un travail incessant préserve de la démoralisation. Jamais ils n'ont participé aux manifestations politiques ou populaires; jamais ils ne se trouvent mêlés aux débauchés et aux malfaiteurs qui fréquentent les mauvais lieux des quartiers excentriques où ils habitent : car ils n'ont pas la situation d'ouvriers domestiques, ils ont leur domicile privé, nécessairement placé à l'extrémité de la ville, dans le voisinage de l'abattoir.

Ils pourraient à la rigueur s'élever, devenir les associés de leurs patrons, qui, débarrassés des soucis de l'échaudoir, pourraient se consacrer exclusivement à l'achat des bestiaux. Malheureusement, ils ont tous la mauvaise habitude de sortir fréquemment de l'abattoir pour courir au cabaret; ils n'y séjournent pas, il est vrai, comme la plupart des ouvriers parisiens, qui en font un lieu de réunion et de flânerie, ils rentrent vivement reprendre le travail, mais ils considèrent évidemment les boissons alcooliques comme un stimulant de leurs forces; l'habitude leur en fait vite un besoin et ils ne sauraient bientôt plus s'en passer; ils en abusent et parfois à leur plus grand dommage, car quand ils sont ivres, il leur arrive de se blesser grièvement.

Malgré le désarroi qui est le résultat de la trop grande concurrence dont nous connaissons les causes, la boucherie parisienne est restée fidèle aux traditions et aux bonnes coutumes, le personnel est encore logé chez le patron et nourri à sa table. Aucun intrus ne s'est glissé dans la profession, comme par exemple dans celle de la boulangerie : nous savons d'ailleurs qu'on ne s'improvise pas boucher. Aujourd'hui encore, l'apprenti devient étalier et l'étalier passe à la dignité de patron. Nonobstant, selon la juste expression de Le Play, il y a quelque *ébranlement*.

Il existe, depuis quelques années, une Chambre syndicale ouvrière, composée presque exclusivement des nomades de la profession. Ces nomades gardent la situation d'ouvriers domestiques, protestent qu'ils ne songent nullement à faire grève et sont en effet incapables de tout acte d'antagonisme, mais la plupart ont re-

noncé à devenir patrons et se contentent de leur situation actuelle. Dans l'ancienne boucherie, cette chambre ouvrière n'aurait pas pu exister. Nous aurons d'ailleurs à en reparler. D'autre part, des parasites sont venus s'imposer à la corporation, qui a dû les souffrir : ce sont les bureaux de placements et les agences pour la vente des fonds de commerce.

Quelques premiers étaliers sont mariés; ils déjeunent à l'étal, parce que, le matin, la vente est trop active pour qu'ils puissent s'absenter; mais, le soir, ils rentrent dîner chez eux et reçoivent une légère indemnité pour le repas qu'ils ne prennent pas chez le patron.

Jadis, les rassortiments se faisaient de confiance : un apprenti, un étalier tout à fait inconnus se présentaient-ils pour acheter, on leur vendait sans défiance et, sur l'indication du nom et de l'adresse de leurs patrons, on leur laissait emporter la marchandise : le tablier servait de brevet d'honorabilité et jamais on n'avait à regretter la confiance accordée. Aujourd'hui, le garçon qui fait les rassortiments est toujours muni d'argent. Néanmoins la situation est bonne encore, surtout si on la compare à celle d'autres métiers; la boucherie parisienne présente de grandes garanties de stabilité et de paix sociale, qu'on ne trouve pas ailleurs.

Les jours gras ont été, pendant des siècles, des jours de fête pour les bouchers parisiens; il y avait émulation parmi les herbagers pour amener sur le marché, un peu avant cette époque, les plus beaux animaux de leurs troupeaux. Le bœuf que les bouchers estimaient remporter la palme était acheté par l'un d'eux et promené dans la ville au milieu d'une bruyante mascarade, accompagnée de musique, de tambours et de cavalcades. Sauf quelques intermittences aux époques troublées, la coutume de la promenade du bœuf gras s'est perpétuée à travers les âges pour finir en 1871, après nos désastres. Le boucher acquéreur du bœuf gras mettait tous les ans un certain amour-propre à modifier le cortège et à exhiber de nouveaux costumes. Chaque année, la dépense augmentait, et la notoriété que lui donnait cette réclame était loin de compenser ses débours, aussi la Ville y contribuait-elle, sous forme de subvention.

Contrairement à l'opinion générale, le personnel de la boucherie ne prenait qu'une faible part à cette mascarade, les comparses étaient recrutés un peu partout. Certaines années, les personnages de la cavalcade ont été fournis par les régiments de cavalerie de la garnison, une fois, par les écuyers de l'Hippodrome. Le cortège se terminait invariablement par un char mythologique où s'échafaudaient les divinités de l'Olympe; je n'ai pas pu savoir d'où sortaient ces dernières.

Mais, tous les ans, on organisait un bal, qui avait lieu dans la nuit du mardi gras au mercredi des cendres et auquel assistaient les bouchers, leurs familles et une partie du personnel. Il est bon d'ajouter que ce personnel était choisi et que les « bambocheurs » qui avaient pris leurs ébats dans la mascarade de la journée n'y étaient pas invités.

Après tous les préambules par lesquels je suis passé pour faire une étude scientifique de la condition sociale de la Boucherie parisienne, il n'est pas besoin d'insister beaucoup pour faire remarquer à quel point la paix qui règne dans le métier est liée à la nature même de celui-ci. C'est une grande leçon pour tous ceux qui aiment à disserter d'organisation sociale, que de voir à quel point les choses morales sont influencées par l'ordre matériel et par les dispositions techniques suivant lesquelles se constituent les arts usuels.

Je me propose d'atteindre, dans un prochain article, la question de la Réglementation de la Boucherie.

A. Feyeux.

(*A suivre.*)

LES PREMIERS IMMIGRANTS DU FAR-WEST.

LES

CHASSEURS DU NORD-OUEST[1].

Les populations dont nous avons à nous occuper aujourd'hui ne sont pas inconnues à nos lecteurs, car nous leur avons déjà emprunté quelques traits dans l'étude de la *Chasse au Bison*.

Il s'agissait alors pour nous de montrer que cette chasse ne créait pas, *par elle-même*, une hiérarchie stable, et les faits cités par Tanner nous ont fourni à ce sujet toutes les preuves désirables (2). Les Crees, les Assiniboins, les Ojibbeways, parmi lesquels il vivait, passaient bien sur la Prairie la saison favorable à la poursuite du buffle, mais ils ne s'éloignaient guère des contrées qui leur servaient de refuge pendant l'hiver; en tous cas, ils étaient absolument incapables d'entreprendre une grande expédition au cœur même de la Prairie. On se souvient des mésaventures par lesquelles se terminèrent toutes celles auxquelles Tanner prit part : on partait au nombre de mille ou deux mille guerriers; l'air retentissait du chant des médecines de guerre et le plus terrible appareil présidait aux préparatifs; puis, à mesure que l'on approchait des territoires de chasse fréquentés par les Sioux, la troupe commençait à se débander, les compétitions naissaient entre les petits chefs et, de tous ces

(1) Voir les articles précédents, t. VII, p. 68, 149, 562, et t. VIII, p. 56 et 175.
(2) V. *La Science sociale*, t. VII, p. 352 à 355.

hommes, incontestablement braves, téméraires même, il ne restait plus que quatre ou cinq guerriers découragés par l'abandon de leurs camarades, qui reprenaient tristement le chemin de leur pays.

Évidemment ce n'était pas le courage qui faisait défaut à ces troupes éphémères, mais la *cohésion*. Individuellement, chacun de ces sauvages possédait un cœur exempt de crainte; en présence des tortures les plus cruelles, il aurait souffert sans mot dire, et la vue du danger l'excitait au lieu de l'arrêter; mais, pour rester longtemps attaché à un chef de guerre, pour se soumettre à la discipline, qui est la principale force des armées, comme le dit fort bien la *théorie* de l'*École du soldat*, il lui manquait l'apprentissage de l'obéissance et de la hiérarchie.

Depuis lors, nous avons fait connaissance avec d'autres chasseurs de bisons, chez lesquels se trouvent à un degré éminent les qualités qui manquent à ceux-ci. Si la chasse du bison ne suffit pas à donner ces qualités, elle ne suffit donc pas non plus à les enlever; et les Têtes-Plates, les Sioux même, ont l'esprit de discipline aussi developpé que les Assiniboins et autres sauvages du nord de la Prairie l'ont peu.

Nos études sur les Têtes-Plates et les Sioux nous ont permis de pénétrer la cause de cette supériorité; elle est tout entière dans ce fait que ces tribus sont venues de l'Alaska par la région montagneuse de l'ouest, *en se livrant à des travaux qui permettaient la communauté;* dès lors, elles ont pu conserver la forme patriarcale et, par là même, l'ensemble des caractères qui en résultent, notamment la faculté de se grouper en grand nombre sous une autorité commune.

Si les populations du nord de la Prairie sont dépourvues de cette faculté, c'est donc qu'elles ont subi une transformation antérieure, ou bien que les travaux accessoires qui complètent chez elles les ressources de la chasse au bison *ne permettent pas la communauté.*

C'est précisément ce qui a lieu, ainsi que nous allons le voir; mais pour cela, il nous faut d'abord jeter un coup d'œil rapide

sur le nord du continent américain, pour en examiner les productions.

I.

Au sud de la région circumpolaire s'étend une contrée forestière qui la serre de près, et dans laquelle on ne peut pas pénétrer sans porter atteinte d'une manière grave au régime patriarcal.

Nous avons vu, en Sibérie, une contrée analogue servir de limite méridionale aux terres polaires sous le nom de *taïga* et se prolonger sur une très grande largeur jusque vers les savanes, ou forêts à vastes clairières, qui garnissent le pied de l'Altaï.

En Amérique, la région forestière sépare la toundra de la Prairie; elle part de l'Alaska pour aboutir aux forêts de l'est, sur les bords du Saint-Laurent.

Son grand axe affecte donc la direction du nord-ouest au sud-est, de telle sorte que la limite de la végétation forestière est beaucoup plus septentrionale à l'ouest de l'Amérique qu'à l'est.

Ce phénomène se rattache à deux causes : la première, qui nous est déjà connue, résulte de l'action contraire du courant chaud qui baigne la côte occidentale et du courant froid qui descend le long de la côte orientale; nous avons longuement exposé déjà les raisons de ce fait (1). La seconde tient à la configuration géographique du continent américain, dont la côte septentrionale s'abaisse vers l'est et s'échancre même profondément en un endroit pour former la vaste baie d'Hudson. Cette baie est soumise, comme toutes les eaux de l'océan Glacial, aux influences du pôle, et devient ainsi pour les terres voisines un élément réfrigérant. Nous verrons quels résultats importants ont amenés ces circonstances physiques dans l'état social de l'Amérique du Nord.

Il est assez difficile d'indiquer d'une façon très précise les limites de la contrée forestière vers le nord. Voici cependant quel-

(1) *La Science sociale*, t. VI, p. 235 à 238.

ques jalons suffisants pour en donner la direction générale.

Sur une carte dressée par M. Émile Petitot, ancien missionnaire chez les Grands-Esquimaux, je relève l'indication de *steppes avec un peu de bois* du 66e au 68e parallèle, au nord par conséquent du cercle polaire (1). Au lac des Esquimaux, vers le 69e parallèle, le même missionnaire raconte qu'il se vit obligé de cheminer pendant quelques jours dans une épaisse forêt, où la frayeur, mauvaise conseillère, avait jeté ses compagnons. L'espace qui sépare ce lac (*Sitidji-van*) du fleuve Mackenzie est une contrée marécageuse couverte de bois. Enfin, je remarque, entre le 65e et le 66e parallèle, une région forestière bien caractérisée entre le fleuve Mackenzie et les Montagnes Rocheuses. M. Petitot inscrit simplement dans cet espace le mot *Bois*.

Vers l'ouest, par conséquent, la limite de la végétation forestière est très septentrionale et ne laisse guère à la région circumpolaire qu'une bande étroite le long du littoral de l'océan Glacial et les nombreuses îles qui s'en détachent.

Vers l'est, au contraire, il faut descendre jusque sur les bords du lac Winipeg pour trouver l'ensemble des essences forestières du Canada (2). Plus au nord, sur la rivière Churchill, on ne rencontre plus que le pin, le mélèze *nain*, le peuplier et le bouleau *nain* (3). Ce sont les dernières espèces qui luttent contre la rigueur du froid. Dans l'intervalle qui sépare ces deux points, les bords des nombreux lacs situés entre le 54e et le 58e degré de latitude présentent des alternatives d'abondance et de disette de bois, comme en témoignent les récits du trafiquant Long (4). Tantôt il lui est facile de faire abattre par ses gens, dans les environs de son campement, une quantité d'arbres suffisante pour assurer une large provision d'hiver; tantôt il cite un trafiquant voisin obligé d'envoyer les Indiens chasser *dans les bois* à de grandes distances du fort. La végétation forestière paraît avoir dans

(1) V. la carte à la fin du volume *Les Grands-Esquimaux*, Plon, 1887.

(2) Malte-Brun, *Géographie universelle*, t. VII, p. 339.

(3) *Ibid.*

(4) *Voyages chez différentes nations sauvages de l'Amérique du Nord*, p. 164 et 220.

cette contrée la même intensité que nous avons observée dix ou douze degrés plus au nord, sur le fleuve Mackenzie.

Si nous avançons toujours à l'est, nous voyons la forêt descendre plus bas encore. Sur la rive septentrionale du lac Supérieur, les arbres sont déjà rabougris et rares, l'ensemble du pays est stérile (1). Or, le lac Supérieur se trouve tout entier au-dessous du 48e parallèle. La contrée dont il s'agit est donc située à la latitude de Paris, mais elle n'en éprouve pas moins les rigueurs d'un froid extrêmement vif. Ce phénomène est dû en grande partie au voisinage de la mer d'Hudson, dont la profonde échancrure pénètre dans les terres au nord du lac Supérieur.

En résumé, il existe un chemin de forêts entre l'Alaska et le Canada, et, vu la direction générale de la région forestière qui s'étend au sud des terres polaires, le Canada en forme même l'aboutissement naturel.

Il suit de là que ce chemin a pu être suivi par des émigrants asiatiques entrés en Amérique par le détroit de Behring et l'Alaska, ou même par des essaims de la région circumpolaire chassés de leur territoire glacé par la famine, les maladies, ou une querelle de famille.

Pour que cette hypothèse soit admissible, il faut deux conditions : la première, c'est que la région forestière que nous venons d'indiquer offre des ressources suffisantes; la seconde, c'est que ces ressources déterminent un état social qui explique celui dont dont les différentes peuplades canadiennes présentèrent le tableau à leurs premiers visiteurs européens.

En d'autres termes, il est nécessaire de vérifier : 1° si les forêts du nord sont facilement habitables; 2° si, dans le cas de l'affirmative, une population, après les avoir traversées, se trouverait dans des conditions sociales de nature à former les races canadiennes.

Examinons d'abord le premier point.

II.

La région forestière du nord-ouest canadien abritait, au dix-

(1) Malte-Brun, t. VII, p. 360.

huitième siècle et au commencement de celui-ci, une population assez nombreuse des chasseurs de fourrures, qui trouvaient dans la capture des animaux à pelage précieux, et notamment du castor, une source de profits considérables.

De loin en loin, on rencontrait des forts et des campements temporaires habités par des *bourgeois*, ou trafiquants, au service d'une des grandes Sociétés qui, sous le nom de *Compagnie de la Baie d'Hudson* et de *Compagnie du Nord-Ouest*, se partageaient le commerce de ces contrées. Ces agents étaient pourvus par les soins de leur Compagnie des objets d'échange utiles ou agréables aux Indiens, armes, poudre, ballots de viande sèche et surtout de force barils de rhum, toujours très appréciés des chasseurs. En retour de ces provisions diverses, les Compagnies se rendaient maîtresses de toutes les pelleteries, qu'elles centralisaient dans les forts et qu'elles conduisaient jusqu'aux ports de l'Atlantique, d'où elles leur faisaient prendre ensuite le chemin de l'Europe.

A cette époque, la chasse était organisée *commercialement*. Pas plus que les Indiens, les Européens *coureurs de bois* ne vivaient directement du produit de leur chasse. Non seulement ils pouvaient se procurer dans les forts, en échange des peaux qu'ils y apportaient, toutes les choses nécessaires à leur subsistance, mais un chasseur éprouvé avait du crédit auprès des trafiquants. Souvent Tanner raconte, par exemple, que sur la promesse d'un nombre déterminé de peaux de castor, le bourgeois de tel ou tel fort lui a avancé quelques ballots de viande sèche et une certaine quantité de rhum.

Il faut s'abstraire de ces conditions, si l'on veut comprendre l'organisation primitive des chasseurs dans les forêts de l'Amérique du Nord. Les premiers immigrants qui les traversèrent n'avaient à compter ni sur la bienveillance d'un marchand, ni sur aucune ressource commerciale; nous devons nous replacer par la pensée dans cette même situation, lorsque nous empruntons à des documents postérieurs la description des mœurs et usages des Indiens du Nord. C'est au reste le seul moyen que nous ayons de nous en rendre compte, car, sur les temps pré-colombiens, il est impossible, comme bien on pense, de trouver aucun renseigne-

ment précis. Tout se borne à des traditions ou à des conjectures.

A l'aide des éléments d'information assez nombreux que fournissent notamment les récits des missionnaires, on pourrait tenter de retracer le type de ces chasseurs de fourrures qui marquent la fin de l'ancienne organisation indienne et le commencement d'un nouvel ordre de choses en Amérique. Ce serait là une étude du plus haut intérêt et qui tentera, espérons-le, quelque adepte de la science sociale ; mais nous n'avons pas à l'entreprendre.

Essayons donc d'examiner quelles ressources les forêts du Nord de l'Amérique offraient par elles-mêmes à leurs premiers habitants.

Ainsi qu'il est facile de le constater à la simple inspection d'une carte, ces forêts sont parsemées de lacs assez nombreux, dont la plupart contiennent de grandes quantités de poissons. Une année qu'il hivernait au lac de la Mort, le trafiquant Long en prit dix-huit mille livres dans l'espace de deux mois avec l'aide des serviteurs qui se trouvaient à son campement. Pour obtenir ce résultat, ils avaient dû percer une couche de glace épaisse de trois pieds et recouverte d'une neige abondante ; ils pratiquaient ainsi des trous dans lesquels ils plaçaient leurs filets. Toutefois, « rien n'est moins sûr que la pêche au milieu de l'hiver, » ajoute Long, après avoir raconté ce fait (1), et c'est principalement en été qu'elle se montre fructueuse. Pendant la saison rigoureuse, le travail de la pêche est toujours excessivement pénible ; parfois même il devient impossible, lorsque l'épaisseur de la glace ne permet pas de retirer les filets qu'on laisse séjourner en permanence dans l'eau des lacs. Ainsi, deux ou trois mois après cette pêche abondante, en janvier 1778, Long se voit arrivé au bout de ses provisions et vit pendant plusieurs jours avec du frai de poisson bouilli dans de l'eau chaude, parce qu'il lui est impossible de chercher ses filets « vu l'excessive rigueur du temps (2) ». La pêche ne constitue donc pas en hiver une assurance suffisante contre la disette au bord des lacs de la région forestière.

La cueillette vient en aide, il est vrai, aux Indiens, en leur four-

(1) *Voyages chez différentes nations de l'Amérique septentrionale*, p. 113.
(2) *Ibid.*, p. 113.

nissant le riz sauvage, la folle avoine et autres grains du même genre qui croissent abondamment dans certaines parties marécageuses (1). Ces différentes ressources ont pour effet de les maintenir réunis en groupes assez nombreux sur les rives des cours d'eau et des lacs dont ces marais sont voisins; et c'est probablement cette circonstance qui explique la rencontre faite par Long, au bord du lac Shabeechevan, d'une grande bande de Chippeways composée de trente familles d'environ vingt personnes chacune (2). Évidemment c'est là un type bien accusé de communauté patriarcale et, à supposer même que cette réunion de trente familles ne fût que temporaire, il faut reconnaître qu'elle indique une discipline et une cohésion dont les sauvages décrits par Tanner ne nous donnent pas l'exemple.

Cela nous amène à déterminer avec plus de précision le véritable caractère social de ces populations du Nord. Au sortir de la région circumpolaire, leur tendance est de rester groupées comme elles l'étaient auparavant, et toute tribu que sa bonne étoile conduit au bord d'un lac poissonneux, à portée de marais bien pourvus de folle avoine et de riz sauvage, conserve autant que possible son ancienne organisation patriarcale; mais le nombre de celles qui réussissent à maintenir ainsi leur état social antérieur est forcément très limité; elles ont en effet à combattre contre des conditions matérielles qui triomphent promptement de leurs désirs et les conduisent peu à peu vers le type social que nous avons observé, d'après les *Mémoires* de Tanner.

La première de ces conditions, c'est la précarité même des ressources offertes par les lacs. Nous venons de voir comment le trafiquant Long pensa mourir de faim au lac de la Mort pendant l'hiver de 1778; cependant, il était bien approvisionné au début de la saison et se trouvait, en somme, échapper à beaucoup des nécessités subies par les indigènes. C'était un agent commercial au service d'une compagnie puissante; il ne s'était pas aven-

(1) *Voyages chez différentes nations de l'Amérique septentrionale*, p. 147 et 155. Voir aussi *Histoire des Voyages*, de Laharpe, t. XIV, p. 383 et 389. *L'Univers pittoresque, Possessions anglaises dans l'Amérique du Nord*, p. 42.

(2) *Voyages chez différentes nations de l'Amérique septentrionale*, p. 180.

turé dans ces tristes parages sans se munir à l'avance de tout ce que l'industrie européenne pouvait lui fournir, armes perfectionnées, provisions alimentaires, etc., on peut juger par là des chances de famine encourues par les tribus indiennes dans les parties les plus enviables de la région forestière.

Or, lorsque la nourriture manque à une tribu, cette tribu est en grand danger de se désagréger. Si l'un de ses membres parvient à s'emparer de quelque animal ou de quelque fruit susceptible d'apaiser la faim, il ne courra pas annoncer la bonne nouvelle à tous les autres, mais s'en ira à l'écart pour en profiter seul. C'est là un sentiment trop naturel, mais c'est aussi un sentiment qui, pour peu que les circonstances le développent, met vite à néant toutes les traditions communautaires. C'est le régime du « Chacun pour soi » substitué à la maxime patriarcale : « Tous pour un, un pour tous. »

De plus, la disette produit très vite la mauvaise humeur et les dissensions intestines. Un proverbe populaire dit que « quand il n'y a plus de foin au râtelier, les chevaux se battent ». Cela est encore plus vrai pour les hommes. Un chef qui ne peut pas subvenir aux premiers besoins de ses subordonnés perd de suite son autorité; cela est aussi vrai d'un général d'armée que d'un patriarche, et, lorsque l'autorité du chef se trouve ainsi détruite, l'anarchie se manifeste sans retard.

Voilà donc nos communautés terriblement menacées par l'insuffisance de la pêche et de la cueillette; mais elles rencontrent encore d'autres ennemis dans la chasse et la difficulté des transports.

Les forêts de l'Amérique du Nord renfermaient un grand nombre d'animaux dont la chair fournissait aux Indiens un complément précieux de nourriture, tandis que leurs chaudes fourrures servaient à les garantir du froid rigoureux de ces contrées. De pareils avantages devaient déterminer promptement les émigrants des terres polaires à entreprendre la poursuite de ces animaux, à se transformer en chasseurs.

Mais, pour cela, il fallait se séparer du groupe patriarcal établi sur le bord des lacs; il fallait s'enfoncer dans la forêt et cou-

rir rapidement à l'aide des *raquettes de neige* pour atteindre le moose, l'élan, l'orignal, le caribou, qui y cherchaient un refuge.

Ce genre d'exercice n'était accessible qu'aux jeunes hommes adroits et agiles, capables de supporter de grandes fatigues. Dès lors, le groupement primitif se trouvait séparé, *par le fait de la chasse*, en deux catégories : la première comprenant les vieillards, les femmes et les enfants; la seconde, composée uniquement des jeunes gens.

On se rend facilement compte de la profonde perturbation causée par là dans le régime patriarcal. Non seulement le groupe se sépare, mais la prépondérance passe naturellement aux jeunes chasseurs, devenus, pour partie du moins, les pourvoyeurs d'aliments de la tribu.

Lorsqu'un déplacement devient nécessaire, la scission opérée dans la tribu se manifeste plus fortement encore. Les chasseurs habitués à des courses rapides et journalières ne voient dans ce fait aucun changement à leurs habitudes; les femmes, chargées de pesants fardeaux, accomplissent leur voyage avec difficulté, et les vieillards, gémissant sur la perte de leur vigueur, en viennent souvent à se donner la mort.

Tanner raconte qu'ayant été atteint d'une violente maladie et se sentant très affaibli, il lui semblait que « les animaux eux-mêmes savaient qu'il était devenu semblable à un *vieillard inutile*. Sous l'influence de ces pénibles sentiments, ajoute-t-il, je résolus de me détruire, ne voyant pas d'autre moyen d'échapper à une misère qui me paraissait imminente. Quand vint le moment du départ, Net-No-Kwa me demanda si j'étais en état de supporter la route jusqu'au nouveau camp. Je répondis que oui, et, la priant de me laisser mon fusil, je lui dis que je suivrais la bande à une petite distance... Quand la dernière vieille femme, avec sa lourde charge, disparut au bout de la Prairie qui bornait ma vue, je me sentis soulagé d'un grand poids; j'armai mon fusil, et l'appuyant à terre, j'appliquai la bouche contre ma gorge (1) ».

(1) *Mémoires de Tanner*, t. I, p. 221.

Fort heureusement pour Tanner, ses compagnons, devinant son intention de suicide, avaient déchargé son arme, vidé sa poudrière et son sac à balles. Bientôt ils vinrent à son secours et lui rendirent assez de courage pour qu'il accomplît sa route. Ces bons Indiens n'entendaient pas se laisser priver ainsi d'un chasseur habile et jeune, momentanément abattu par la maladie; au contraire, ils n'auraient apporté aucun obstacle à l'exécution de son dessein, si Tanner eût été réellement réduit, comme il le croyait, à la situation d'un vieillard inutile. J'ai d'ailleurs indiqué, dans mon étude sur les chasseurs de bisons, comment, au témoignage de divers voyageurs, s'accomplissait la cérémonie rituelle du *changement de climat* pour les individus devenus ou trop âgés ou trop infirmes (1).

Tout autre est la situation des vieillards chez les Esquimaux, dont les déplacements ont presque toujours lieu en bateau, sur les rivières, les fleuves ou les lacs. Tandis que les jeunes hommes se livrent à des évolutions rapides dans leurs légers kayaks, le pesant ouniak manœuvré par les femmes porte les enfants, les malades, les ancêtres et tout le matériel de campement en usage chez ces peuplades. Ainsi la vie des vieillards se trouve sauvée et les femmes échappent à la condition de bêtes de somme.

On voit par là quel immense changement c'est pour les Indiens du nord-ouest de ne pouvoir pas rester continuellement au bord des lacs et des cours d'eau; mais la chasse les en éloigne sans pitié et accomplit ainsi leur transformation sociale.

A la chasse dans la forêt vient encore s'ajouter la chasse du bison sur la Prairie. La région qui nous occupe forme en effet le *complément* des Prairies canadiennes du nord-ouest. Au lac Winipeg, la forêt touche à la Prairie; au grand lac de l'Esclave, le bison apparaît déjà à côté des sapins et des bouleaux, de telle sorte que les mêmes chasseurs de bisons, dont les *Mémoires* de Tanner nous ont fait faire la connaissance, se retrouvent ici dans les forêts du nord; seulement nous sommes en mesure aujourd'hui d'expliquer pourquoi ces chasseurs septentrionaux diffèrent tel-

(1) *La Science sociale*, t. VII.

lement des Sioux et des Têtes-Plates. Les causes qui les désorganisent à leur sortie des terres polaires ne leur permettent plus de se retrouver capables de discipline et de cohésion lorsqu'ils pénètrent sur la Prairie. Ils n'ont pas, comme les Sioux et surtout les Têtes-Plates, la bonne fortune d'y arriver par un chemin *qui maintienne la communauté*.

Bref, la région complémentaire de la Prairie, au nord, ne permet pas l'état patriarcal et désorganise les chasseurs de bisons, qui y vivent lorsque les grands troupeaux de buffles fuient vers le sud ou vers l'ouest.

III.

La première question que nous nous étions posée se trouve ainsi résolue. Nous connaissons maintenant les moyens d'existence offerts par la région forestière aux émigrants des terres polaires et l'influence de ces moyens d'existence sur leur organisation sociale. Par là même, nous avons préparé la solution de la seconde question, savoir l'origine, des races canadiennes proprement dites, des races de l'Est canadien.

Ainsi, nous savons maintenant que le nord de l'Amérique, du pied des Montagnes Rocheuses à la baie d'Hudson, se divise en deux régions bien distinctes au point de vue géographique et social : l'une, dépourvue d'arbres et comprenant les terres polaires, dans laquelle les mœurs patriarcales de l'Asie se conservent avec quelques déformations peu sensibles; l'autre, forestière et destructrice de ces mêmes mœurs.

De cette double donnée nous pouvons induire avec quelque chance de vérité que, si nous trouvons au nord-est des populations ayant gardé le moule de la communauté, elles sont venues par la première de ces régions et, au contraire, que les peuplades désorganisées qui s'y rencontrent ont dû plutôt suivre la seconde de ces voies.

Or il existait précisément au Canada, à l'époque de sa découverte par les Européens, deux races d'Indiens bien différentes et

que tous les auteurs de relations, commerçants, missionnaires ou autres, prennent soin de distinguer.

L'une est celle des Hurons-Iroquois, dont la longue et terrible résistance offrit un obstacle des plus sérieux à l'envahissement de l'élément étranger; l'autre est celle des Algonquins, qui fut beaucoup plus facilement réduite, bien qu'elle ne le cédât en rien aux Hurons-Iroquois en courage et en férocité.

Entre ces deux races, il y avait une différence analogue à celle que nous avons relevée entre les Sioux et les Indiens du nord-ouest; d'un côté, l'esprit de discipline et de cohésion qui assure à une nation la victoire sur tous les champs de bataille; de l'autre, l'individualisme mal dirigé qui rend les hommes impatients de tout joug, donne à leurs groupements un caractère instable et éphémère et les met, en fin de compte, à la merci de leurs voisins.

Que les Algonquins, habitant les forêts qui s'étendent aux bords du fleuve Saint-Laurent, tirent leur origine des chasseurs du nord-ouest que nous avons décrits, cela n'a rien d'anormal, puisque les grandes lignes de leur organisation sociale sont précisément les mêmes. Au contraire, on ne voit pas comment les éléments dispersés fournis par les mêmes chasseurs du nord-ouest auraient pu donner naissance aux Hurons-Iroquois, si puissamment organisés.

D'autre part, les Hurons-Iroquois sont environnés de forêts; ils vivent au milieu d'une contrée essentiellement forestière. Comment ont-ils donc pu y pénétrer, sans perdre les qualités qui les distinguent? Quel chemin inconnu a pu les conduire de la région circumpolaire, — seule terre de leur voisinage où la communauté fleurisse, — jusqu'au bord des lacs qu'ils habitaient à l'époque de la conquête européenne?

Pour examiner cette question, il nous faut étudier, avec plus de détail que nous ne l'avons fait jusqu'ici, la configuration de la région circumpolaire à l'est du continent américain.

Dans la carte générale de cette région, publiée ici même l'année dernière (1), nous avons compris seulement les terres bo-

(1) V. *La Science sociale*, t. VI, p. 223.

réales situées au nord du 60e degré de latitude. Presque partout, en effet, la forêt se montre au-dessous de cette ligne, parfois même elle la franchit, comme nous l'avons indiqué pour l'Amérique nord-occidentale.

Mais le refroidissement considérable des terres, produit par l'immense échancrure de la baie d'Hudson, place le nord-est du continent américain dans une situation toute particulière.

Déjà, nous avons constaté que, sur les rivages septentrionaux du lac Supérieur, les essences forestières étaient rares et rabougries ; il est plus que probable qu'elles disparaissent complètement lorsqu'on remonte jusqu'à l'extrémité méridionale de la baie d'Hudson, de telle sorte que les caractères propres à la région circumpolaire se retrouvent sur une bande de terre située vers le 50e parallèle.

A la rigueur, l'existence de cette bande de terre suffirait pour expliquer la migration des Hurons-Iroquois de l'Alaska à la région des grands lacs où ils se trouvaient fixés ; c'est là, en effet, un chemin de communauté, mais il faut reconnaître qu'il est étroit.

Une communication beaucoup plus large, beaucoup plus facile, se rencontre à l'est de la baie d'Hudson, entre le pays des Hurons-Iroquois et la région circumpolaire : c'est le Labrador.

On désigne sous ce nom le quadrilatère fort irrégulier qui s'avance au nord-est du continent américain en formant une immense presqu'île rattachée par son côté le plus étroit au Canada.

Grâce à cette configuration, le Labrador offre un développement considérable de côtes, dont quelques-unes, celles du sud-ouest, sont renommées pour l'importance de leurs pêcheries.

Longtemps le Labrador ne fut visité qu'en raison de cette richesse naturelle. Dès les treizième et quatorzième siècles, les Danois et les Norvégiens y faisaient la pêche, instruits qu'ils étaient de l'existence de cette terre par les découvertes des Normands du Groënland, vers l'an 1000. « Plus tard, en 1497, Jean et Sébastien Cabot, cherchant un passage vers les Indes, en reconnurent la partie septentrionale. Puis des pêcheurs basques, normands et bretons y vinrent ensuite en grand nombre. Presque tous se réunissaient dans le port de Brest, situé près de l'embouchure de la

rivière Saint-Paul, à proximité du détroit de Belle-Isle. Telle était alors l'importance de ce rendez-vous que Lewis Roberts, dans son *Dictionnaire du Commerce* imprimé à Londres en 1600, a pu en parler comme étant à cette époque le principal poste de la Nouvelle-France, la résidence d'un gouverneur, d'un aumônier et de plusieurs autres officiers (1) ».

Ces faits d'histoire européenne ont une signification et une valeur considérables au point de vue de l'histoire des indigènes du Labrador ; ils nous mettent, en effet, au courant de leurs ressources et nous donnent aussi une indication de leur état social. D'ailleurs, aujourd'hui encore, les côtes du Labrador abondent en poissons de diverses espèces, morue, hareng, maquereau, saumon, truite, anguille, brochet, touradis, etc. Les amateurs de sport s'y rendent en nombre depuis quelques années, et souvent les yachts de plaisance de lord Dufferin ou du marquis de Lorne, successivement gouverneurs du Canada, vinrent les visiter pendant la belle saison.

Mais c'est seulement en été que ces sortes d'expéditions de *sportsmen* peuvent avoir lieu, encore n'ont-elles pour théâtre que le littoral du sud-ouest, le plus tempéré de tous. Le Labrador est en effet un pays glacial, où les arbres ne croissent que dans le fond des vallées, et qui offre dans toutes les parties connues l'aspect sauvage et désolé des terres polaires (2).

Bien en dessous de son extrémité méridionale, le grand courant arctique conduit sur les côtes occidentales les immenses glaçons, connus sous le nom d'*icebergs*, qui se forment dans l'extrême nord. On peut consulter à ce sujet la carte publiée par Nordenskiold dans son récit de *La seconde Expédition suédoise au Groënland* (3) dans laquelle se trouve indiquée d'une façon précise l'aire de dispersion des *icebergs* dans l'Atlantique nord.

Cette cause de refroidissement agit très fortement sur l'ouest de la péninsule, en raison du grand nombre des *icebergs* et de leurs colossales dimensions.

(1) Sylva Clapin, *Le Canada;* Plon, 1887, p. 5.
(2) Malte-Brun, t. VII, p. 342 et 343.
(3) P. 111.

Il est vrai que, dans leur course vers le sud, ces énormes amas de glace perdent une grande partie de leur volume, à mesure qu'ils approchent du gulf-stream, où ils vont définitivement se dissoudre; néanmoins, Nordenskiold présume que, sur les côtes de Terre-Neuve et du Canada, les *icebergs* doivent encore atteindre une hauteur totale de 30 à 40 mètres. C'est assez pour mettre en danger les navires qui se trouvent sur leur passage, assez aussi pour que de nombreux blocs de glace de cette dimension refroidissent considérablement l'atmosphère.

Quant au littoral du nord et de l'est, il est couvert de glace pendant la plus grande partie de l'année, et, au moment de la débâcle, le courant polaire tend à pousser le long de ses rives les amas de glaçons qui se forment et dont le fond de la baie d'Hudson se trouve souvent encombré.

Ainsi, la péninsule du Labrador est environnée de glace de trois côtés; cela nous explique fort bien le caractère polaire de cette grande presqu'île. Nous y retrouvons des moyens de transports usités par les Esquimaux, le bateau de peau pour la navigation, le traîneau à chiens pour les voyages sur terre ou sur la glace; nous sommes bien réellement, au point de vue du climat comme au point de vue social, dans la région circumpolaire, sur une terre propre au régime patriarcal.

En effet, aucun des obstacles qui détruisent ce régime dans les forêts ne se retrouve ici; la chasse n'apparaît que comme ressource complémentaire, et encore n'apporte-t-elle pas de trouble dans l'organisation de la communauté; ce sont surtout des oiseaux qui en font l'objet, car ils abondent sur les côtes, ainsi que le remarquent Jacques Cartier et les premiers navigateurs qui visitèrent ces contrées. Or les espèces qu'on y rencontre vivent généralement par grandes bandes (1), notamment les canards-eiders, dont le plumage fournit le duvet moelleux connu sous le nom d'édredons. Dès lors, il n'y a pas plus intérêt à se séparer pour la chasse que pour la pêche, et la forme patriarcale se conserve d'autant plus aisément que les transports, ainsi que je viens de le dire, sont toujours faciles.

(1) Nordenskiold, *op. citat.*, p. 166, 273, 285.

Les plus anciennes indications que nous possédions sur le Labrador remontent aux *sagas* islandaises, et sont très précises en ce qui concerne la nature des embarcations employées dès ce temps-là par les indigènes. Le prêtre islandais Arc Thorgilson Frode raconte en effet de la manière suivante la première rencontre des Normands avec les habitants du continent américain : « Pendant une excursion aux environs des quartiers d'hiver de Leif, Thorvald aperçut sur un promontoire trois objets faisant saillie. En les examinant de plus près, il reconnut des *bateaux en peau*, sous chacun desquels étaient cachés trois indigènes. Huit furent tués par les Normands ; le neuvième réussit à s'enfuir. Du haut de ce promontoire, les aventuriers scandinaves virent sur les bords d'un fjord des monticules qui leur parurent être des habitations et aperçurent un nombre considérable de *bateaux en peau* qui venaient pour les attaquer (1).

Du même coup, cette situation nous révèle la nature des barques et le fait du groupement nombreux dans lequel elles se montrent pour la première fois à des Européens ; c'est une double analogie à noter entre les Esquimaux de la région circumpolaire proprement dite et les habitants du Labrador. Ces faits se passaient en l'an 1004 ; en 1822, Scoresby, comparant les instruments qu'il trouvait épars autour des habitations du Groënland à ceux des côtes du Labrador, conclut que les naturels qui habitaient ces deux pays appartenaient à la même race (2).

On arrive à la même conclusion, si on vient à comparer les transports par traînage usités dans les deux pays. Au Groënland et au Labrador, les conditions qui président au travail sont semblables et agissent semblablement sur les indigènes, de telle sorte qu'elles en font vraiment une même race au sens social du mot.

Nous retrouvons là, en effet, et jusqu'à nos jours, le chien employé comme bête de trait et attelé aux légers véhicules qui portent dans ce pays le nom de *cométiques*.

Là où le renne ne vit pas à l'état domestique, — et c'est le cas

(1) Nordenskiold, *op. citat.*, p. 401-402.
(2) *Ibid.*, p. 400 et 401.

de l'Amérique, nous savons déjà pourquoi, — le chien est par excellence l'animal de trait des terres polaires. Le chien jouit en effet d'une qualité remarquable au point de vue de son alimentation ; il peut se nourrir exclusivement de matières animales, tandis que le renne, le cheval, le bœuf vivent principalement d'herbes ou de grains et ne sauraient s'acclimater dans un pays impropre à la fois au pâturage et à la culture. Les chiens de la Laponie, de la Sibérie et de l'Amérique septentrionale se nourrissent surtout de poissons, comme leurs maîtres, et partout où cette ressource ne fait pas défaut, on les trouve en grand nombre, à cause des services considérables qu'ils rendent pendant la saison d'hiver. L'été, ils se reposent, parce que les eaux libres de glaces permettent la navigation.

Je ne m'étonne donc pas de voir des voyageurs écrire que « l'animal sans contredit le plus utile du Labrador est le chien esquimau (1) » et que, sans lui, le pays serait inhabitable en hiver.

Non seulement le chien est le seul animal de trait possible au Labrador, mais il accomplit des prodiges de rapidité et de résistance. « Six ou sept de ces animaux, traînant trois personnes, peuvent franchir jusqu'à vingt et vingt-cinq lieues par jour (2). » Le *cométique* auquel on les attache est un traîneau large d'environ quatre-vingts centimètres, long de trois à quatre mètres et dont les patins sont formés par des os de baleine d'un centimètre et demi.

J'ai longuement insisté sur ces détails, parce que je voulais ne laisser aucun doute dans l'esprit de mes lecteurs sur le caractère social du Labrador. Maintenant que nous connaissons le genre de ressources qu'il renferme et les facilités qu'il offre aux transports, son aptitude à conserver le régime patriarcal ne saurait être mise en doute. Au surplus, les ethnologues reconnaissent unanimement l'identité d'origine entre les indigènes de cette contrée et ceux de la région circumpolaire américaine. Les uns et les autres sont des Esquimaux.

Nous pouvons donc considérer comme établie l'existence d'un

(1) Sylva Clapin, p. 13.
(2) *Ibid.*, p. 15.

pays propre à la communauté dans tout l'espace qui s'étend à l'est de la baie d'Hudson et jusqu'à l'extrémité méridionale de cette baie.

Ce pays confine aux grands lacs canadiens, et le *chemin de communauté* que nous avions précédemment indiqué se trouve ainsi élargi d'une manière notable ; ce n'est plus une étroite bande de terre bordant le rivage sud de la baie d'Hudson, mais une vaste contrée s'étendant jusqu'à l'Atlantique d'un côté, jusqu'aux terres arctiques de l'autre.

De plus, cet immense espace paraît offrir des conditions relativement favorables au développement de la population ; par suite, il a pu constituer une sérieuse pépinière d'émigrants.

En effet, il est coupé de très nombreux cours d'eau et parsemé de lacs considérables. La plupart de ces lacs, il est vrai, sont peu connus des Européens, mais de récentes explorations ont démontré leur importance. Il résulte, par exemple, d'une communication faite en 1884 à l'*Association scientifique* anglaise, assemblée à Montréal, que le lac Mistassimi dépasse en étendue l'Ontario. Cela est d'ailleurs conforme à d'anciennes traditions : « Des commissaires français qui pénétrèrent jusqu'au Mistassimi, en 1672, avaient dès lors affirmé qu'il ne fallait pas moins de vingt jours de beau temps pour en faire le tour, et les vieux coureurs de bois ont toujours prétendu, de leur côté, que le lac Supérieur peut seul lui être comparé comme étendue (1). »

Or le grand nombre des lacs et des cours d'eau est, sur une terre polaire, la meilleure des garanties contre la disette, car les différentes espèces de poissons forment la base constante de la nourriture. Le Labrador pouvait donc fournir des ressources alimentaires importantes et supporter une population relativement nombreuse.

D'autre part, ces ressources importantes n'étaient pas de nature à croître avec le travail de l'homme ; elles dérivaient toutes de la simple récolte, c'est-à-dire que les habitants du Labrador, ne recourant pas à la culture, se bornaient à récolter ce que la na-

(1) Sylva Clapin, p. 6.

ture produisait par elle-même. Les familles ne pouvaient donc pas s'y agglomérer indéfiniment; elles rencontraient dans la limitation des productions spontanées un obstacle impossible à surmonter. C'est là, d'ailleurs, la condition commune de tous les sols intransformables.

Ce double caractère du Labrador, savoir l'abondance relative de ses ressources et l'intransformabilité de son sol, en faisaient un foyer de peuplement pour les contrées voisines. Il y avait là, en effet, des tribus nombreuses, qui, pour maintenir l'équilibre entre leurs besoins et leurs moyens d'existence, étaient contraintes d'essaimer de temps à autre.

Ainsi, non seulement les Hurons-Iroquois se trouvaient assez proches d'un pays de communauté, mais ce pays était placé dans des circonstances telles que l'émigration périodique devenait pour lui une nécessité. C'est une forte présomption en faveur de l'hypothèse que nous avons mise en avant.

Toutefois, pour être en mesure d'affirmer que les Hurons-Iroquois ont pu venir du Labrador jusqu'aux grands lacs du Canada sans perdre leur puissante cohésion, il nous faut maintenant examiner leur état social, connaître les déformations particulières du régime patriarcal qu'ils présentent, et rechercher si les conditions au milieu desquelles cette hypothèse les place justifient ces déformations.

En d'autres termes, il nous faut remonter du fait de leur organisation, que les récits des voyageurs et des missionnaires nous mettront en mesure de connaître, au fait de leur origine, qu'aucun document ne pourrait nous révéler avec certitude.

C'est cette tâche que j'entreprendrai dans de prochains articles en étudiant la *Constitution iroquoise*.

Paul de Rousiers.

(*A suivre.*)

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

LE

« TERRAIN DE CONCENTRATION »

DANS LA NOUVELLE CHAMBRE.

Les partis armés contre le gouvernement actuel, pour la défense de causes très diverses, ont essayé avant les élections d'opérer leur concentration sur un même terrain politique. Ils se sont donné rendez-vous dans la Terre Promise de la « Revision », vrai pays d'Icarie, dont le mirage flottant n'a pas suffisamment fasciné la masse des électeurs. Le mouvement a échoué.

Mais, au bout de l'insuccès, la vérité se fait jour. C'est assez l'ordinaire.

Les élections faites, on a vu apparaître un terrain de concentration que personne n'a créé à plaisir; celui-là n'est plus du domaine de la politique : il est du domaine réel des affaires : c'est la question des économies au budget.

Nous étudions avec soin, dans cette Revue, toutes les traces du mouvement social à travers les événements politiques. Le dernier article de M. Saint-Romain sur les élections (1) mérite les suffrages de ceux qui ont réussi à conserver leur sang-froid au milieu de la débandade générale des esprits. Non seulement on y signale les causes qui ont amené l'échec de la coalition boulangiste, mais

(1) Voir la précédente livraison.

on y indique aux nouveaux élus le seul moyen de sortir du chaos au milieu duquel se débattent piteusement nos hommes politiques. L'auteur les invite à s'unir sur la question qui « nous divise le moins » et qui est en même temps la plus urgente : la diminution des impôts par la diminution des dépenses. Il ajoute : « On l'obtiendra en mettant en œuvre deux moyens parallèles : le premier est la suppression de certains emplois; le second, la gratuité de certains autres. »

Je me propose aujourd'hui de montrer qu'en dépit des apparences, en dépit de la folie croissante des dépenses, les idées d'économie font des progrès sensibles et influent d'une manière curieuse dans le sens des réformes sociales. Je n'entends pas parler ici de la grande masse du public, qui trouve, et avec infiniment de raison, qu'elle paye beaucoup trop cher; je veux parler d'hommes politiques et d'écrivains qui commencent, *enfin*, à apercevoir le gouffre ouvert sous nos pas, pour me servir d'une image connue.

Parmi ces derniers, j'en trouve un, qui vient de publier à ce sujet une brochure; elle est bien un signe du temps, car elle émane d'un *fonctionnaire*, d'un homme qui, par situation, n'est pas porté à réclamer la diminution des dépenses par la diminution du personnel administratif et des fonctions publiques.

Cette brochure est intitulée : *Revision départementale. Cent millions d'économies.* L'auteur, M. Léonce Reynaud, est un ancien trésorier payeur général. J'ajoute que cette brochure est dédiée à un député de la gauche, M. Beauquier, qui a déposé un projet de loi sur la réforme administrative, dans le sens de la simplification de notre organisme bureaucratique.

Cent millions d'économies ! Voilà un joli chiffre et bien appétissant; mais il n'est pas de taille à étonner, quand on sait combien notre budget a été enflé démesurément, combien notre bureaucratie est compliquée, quelle multitude de gens vivent sur elle, ou plus exactement sur nous.

Voyons donc le projet de réforme de M. Reynaud. Ce n'est pas l'œuvre du premier venu, et nous sommes d'accord avec lui sur plus d'un point.

I.

Le début de l'auteur va, de suite, indiquer l'esprit de l'ouvrage : « Quel étrange pays que le nôtre : tout le monde réclame des réformes, dit-il, chacun signale des abus et s'indigne contre l'envahissement du fonctionnarisme qui nous ruine, en nous démoralisant; au fond, personne ne désire et ne veut accepter un changement susceptible de froisser des intérêts ou de troubler son apathie. » Et encore, quelle exactitude d'observation, dans ce qui suit : « Dans ce pays, qui paraît avide de changement, les habitudes sont immuables, et les réformes les plus ardemment souhaitées, pour lesquelles on a souvent risqué des tempêtes, restent sans cesse lettres mortes, par la complicité tacite du pouvoir et des gouvernés. On en revient toujours aux anciens errements, et ceux-là mêmes qui ont l'autorité et l'intention de réagir contre cet état de choses, se laissent circonvenir et deviennent les plus fermes soutiens des abus qu'ils devaient combattre. »

L'auteur n'entreprend pas de bouleverser les principes hiérarchiques de notre administration : c'est un fonctionnaire, je l'ai dit. Le point de départ de son projet est la constatation d'un fait incontestable, à savoir, que les chemins de fer, les télégraphes et les téléphones, en facilitant les communications, ont rendu inutiles un certain nombre de rouages administratifs, et qu'il faut dès lors supprimer ceux qui sont devenus superflus, encombrants et coûteux.

Il propose donc d'espacer davantage nos centres administratifs, beaucoup trop rapprochés depuis les inventions modernes, et il estime que l'on réaliserait ainsi plus de cent millions d'économies.

Il est certain qu'avant la construction des chemins de fer les chefs-lieux de préfecture et de sous-préfecture étaient distants entre eux de huit heures, en moyenne (lorsqu'il y avait des

routes), et malgré cet éloignement les services fonctionnaient avec régularité, sans télégraphe et sans téléphone. On pourrait donc aujourd'hui, avantageusement, fondre trois et même quatre départements en un seul.

Et pour joindre l'exemple au précepte, l'auteur publie, à la suite de son livre, une carte de la France ainsi remaniée. Le nombre des départements y est réduit à trente, au lieu de quatre-vingt-six, et celui des sous-préfectures à cent soixante-seize, au lieu de trois cent trente. Du même coup, plusieurs milliers de fonctionnaires, la plupart chefs de service, qui grèvent lourdement le budget et compliquent la machine gouvernementale, se trouveraient éliminés. En même temps, et comme conséquence, un certain nombre de bureaux dans nos ministères deviendraient inutiles; et l'on sait avec quelle puissance cette végétation parasite s'est développée dans ces dernières années.

D'après le projet de notre auteur, cinquante-six préfectures et cent cinquante-quatre sous-préfectures seraient supprimées; néanmoins les arrondissements seraient encore suffisamment rapprochés, puisque les plus distants se trouveraient à quelques heures seulement du chef-lieu; et remarquez que cette distance ira sans cesse en diminuant, par suite du développement progressif des moyens de communication.

Pour plus de simplification et à la grande joie des élèves de nos écoles, l'auteur donne à chaque département le nom du chef-lieu. Les noms des nouveaux départements, et par conséquent des chefs-lieux, seraient : Lille, Rouen, Rheims, Caen, Paris, Troyes, Nancy, Rennes, le Mans, Orléans, Nantes, Tours, Bourges, Dijon, Besançon, Angoulême, Limoges, Clermond-Ferrand, Lyon, Grenoble, Bordeaux, Rodez, Nimes, Valence, Pau, Toulouse, Montpellier, Marseille, Nice, Ajaccio. Cette idée de faire disparaître les noms de pays et de provinces derrière des noms de villes indique assez peu de connaissances sociales, mais c'est bien le fait d'un fonctionnaire que la résidence urbaine et les habitudes administratives portent à considérer la campagne comme une simple dépendance de la ville.

Je viens de dire l'ensemble des suppressions proposées par

l'auteur : voyons maintenant quels emplois disparaîtraient par le fait même.

La trop longue liste de nos fonctionnaires serait diminuée des personnages suivants :

Cinquante-six préfets, remplacés par cinquante-six sous-préfets ;

Cinquante-six trésoriers-payeurs généraux, remplacés par cinquante-six receveurs particuliers ;

Cinquante-six ingénieurs en chef (les ingénieurs ordinaires maintenus) ;

Trois cents directeurs (environ) de l'enregistrement, des contributions directes, des contributions indirectes, des postes et télégraphes, des douanes, des tabacs, etc. ;

Deux cent vingt-quatre conseillers de préfecture et secrétaires généraux ;

Cinquante-six inspecteurs d'académie et plusieurs recteurs ;

Cinquante-six officiers supérieurs de gendarmerie ;

Cinq mille deux cent cinquante employés (au moins) des divers bureaux (préfectures, trésoreries générales, ingénieurs en chef, directions financières, académies, etc.) ;

Quatre-vingt-dix-huit sous-préfets et leurs bureaux ;

Quatre-vingt-dix-huit receveurs particuliers et leurs bureaux ;

Cent cinquante-quatre ingénieurs ordinaires et leurs bureaux ;

Cent cinquante-quatre sous-directeurs des contributions indirectes et leurs bureaux ;

Cent cinquante-quatre tribunaux de première instance composés d'un président, de deux ou trois juges, d'un procureur de la République, d'un substitut, d'un greffier et de ses commis.

Treize cours d'appel composées d'un premier président, de deux ou trois présidents de chambre, de vingt à vingt-sept conseillers, d'un procureur général, de deux ou trois avocats généraux, de deux substituts, d'un greffier en chef, de nombreux commis, appariteurs, etc.

Ces suppressions d'emplois, conséquence immédiate de la ré-

duction opérée sur le nombre des centres administratifs, s'élèvent tout au moins à un total de huit mille.

Si nous considérons de plus près la carte de France, telle qu'elle est remaniée par le projet de M. Reynaud, nous constatons que l'auteur s'est borné tout simplement à fondre deux, trois, ou quatre départements en un seul, mais que, dans cette répartition, il n'a tenu aucun compte des affinités naturelles ou historiques. C'est purement l'œuvre d'un fonctionnaire, qui ne voit, en tout cela, que des divisions administratives et non des groupements sociaux. Il n'a aucun souci de mettre dans une même circonscription des pays qui soient liés entre eux par la force des choses. Par exemple, il fond avec la Somme et l'Oise la Seine-Inférieure, qui, par ses traditions, par ses productions, par le caractère de ses habitants, ne peut rattacher à elle que des départements normands.

Mais je ne chicanerai pas l'auteur à ce sujet, car en dressant sa carte il a eu plutôt pour but de poser la question que de la résoudre.

Le Play, lui aussi, considérait que nos divisions administratives actuelles devaient être remaniées. Il a même publié, dans les Pièces annexes de la Réforme sociale, l'esquisse d'une nouvelle division de la France. Mais il y tient grand compte des affinités naturelles. « Les institutions judiciaires, scientifiques, littéraires et agricoles, dit-il, qui formeront le principal lien des populations, fonctionneront d'autant mieux qu'il y aura plus d'homogénéité dans chacune de ces divisions. » Dans le projet de Le Play, ces divisions étaient réduites à treize, et formaient par conséquent des départements, ou des provinces, beaucoup plus considérables que ceux que propose notre auteur. Mais Le Play avait soin d'ajouter que ce remaniement ne pourrait être fait qu'après une enquête, dans laquelle seraient entendus les hommes compétents, ainsi que les représentants naturels des localités.

Je n'insiste donc pas davantage sur ce point, et j'en arrive, de suite, aux objections que peut soulever le principe même du projet.

II.

Les principales objections seront inspirées par l'esprit routinier du peuple qui se dit le plus progressif de tous... et qui croit l'être!

On pourra se demander ce que l'on fera des anciennes préfectures. J'avoue que cette difficulté-là ne me paraît pas bien grave. L'auteur répond : On les vendra, ou on les appropriera au logement du sous-préfet et de ses bureaux; ou bien on les cédera à la ville, si la mairie est insuffisante. Je ne vois d'inconvénient à aucune de ces solutions, et je suis bien convaincu que les villes trouveront dix utilisations pour une; on aura plutôt l'embarras du choix.

J'en suis d'autant plus convaincu, que la décentralisation aurait peu à peu pour résultat de ranimer cette pauvre vie provinciale, si bien étouffée, si bien enterrée par notre bureaucratie. On verrait alors surgir une foule d'initiatives, de créations locales, qui trouveraient à employer les locaux abandonnés.

Mais voici une objection qui peut paraître plus sérieuse : Comment les préfets pourront-ils faire leur tournée de revision, dans des circonscriptions aussi étendues?

En quoi leur présence est-elle nécessaire? Croyez-vous qu'on ne pourrait pas simplifier cette cérémonie? Est-il utile, je vous le demande, de faire promener pendant deux mois, par monts et par vaux, une commission composée du préfet, d'un conseiller de préfecture, d'un conseiller général, d'un conseiller d'arrondissement, d'un général, lesquels sont assistés : d'un intendant, d'un chirurgien-major, d'un commandant de recrutement, du sous-préfet (dans son arrondissement), du secrétaire du préfet, du sous-officier attaché au recrutement?

C'est non seulement une grosse dépense, mais une grande perte de temps pour tout ce personnel. Quant au préfet, il est trop surmené pendant cette tournée rapide et il ne peut en profiter pour traiter sur place les questions locales pendantes.

Il serait bien préférable d'organiser, dans chaque arrondissement, un conseil de revision présidé par le sous-préfet, et, au chef-lieu, par le secrétaire général. Un conseiller général et un officier supérieur suffiraient comme assesseurs. Cette commission serait complétée par le médecin-major, un fonctionnaire de l'intendance et un officier de recrutement : de la sorte les opérations pourraient être terminées au maximum en quinze jours.

Tout cela, en réalité, est simple à faire. Mais voici une bien autre difficulté : Que deviendront les fonctionnaires dépossédés?

Il n'est pas admissible, en effet, qu'une foule d'honnêtes gens, ayant souvent de longs et honorables services, se voient tout d'un coup privés de leurs moyens d'existence et jetés brutalement sur le pavé. Il serait souverainement regrettable que l'intérêt public entraînât une pareille injustice.

Cette difficulté a été prévue dans un projet de loi présenté par M. Beauquier. Il propose que les suppressions d'emplois n'aient lieu que par extinction, ou, si l'employé est renvoyé, qu'on lui accorde pendant deux ans une indemnité équivalente à son traitement supprimé. En outre, les fonctionnaires ainsi éliminés devraient être admis avant tous les autres aux emplois qui deviendraient vacants, sans que leurs droits à la retraite soient interrompus.

Ce sont là évidemment de sages dispositions au point de vue des employés; mais, au point de vue du projet de réforme, elles présentent un inconvénient. Il n'est pas possible, en effet, d'attendre les extinctions pour procéder à la fusion des départements. Cette mesure doit nécessairement être générale et simultanée.

Néanmoins, même dans ce cas, le sort des fonctionnaires peut être assuré. Il restera encore assez de fonctions en France pour que les vacances normales suffisent à caser peu à peu tout le personnel éliminé; on lui maintiendrait, en attendant, ses appointements, ce qui résoudrait complètement la question, tout en constituant pour le Trésor une économie qui irait s'accroissant chaque année. Quant aux cent cinquante-quatre tribunaux de première instance condamnés à disparaître, rien n'empêcherait de les réformer par séries.

A moins de se faire beaucoup d'illusions, on doit prévoir que les fonctionnaires n'accepteraient pas sans d'énergiques protestations une pareille immolation, même avec les garanties que nous venons de dire. Et ce serait là certainement l'obstacle le plus fort, dans un pays où la bureaucratie est toute-puissante, où il est rare qu'une famille ne compte un fonctionnaire, voire même plusieurs, où l'entrée dans le fonctionnarisme est l'objet des convoitises de la plupart des jeunes gens.

Conjurer cette opposition est à peu près impossible, mais on peut, du moins, l'atténuer dans une large mesure. Pour cela, le coup de maître serait d'intéresser à la réforme les fonctionnaires eux-mêmes. Je m'étonne que M. Reynaud n'y ait pas songé.

Il y a, en effet, un moyen de les intéresser : c'est de déclarer que, sur les économies réalisées, on prélèvera une certaine somme pour augmenter les traitements. Et cette augmentation n'aurait rien que de très légitime, car, si nous avons beaucoup trop de fonctionnaires, il faut bien reconnaître, d'autre part, qu'ils ne sont pas toujours suffisamment payés.

C'est ainsi qu'il serait possible de mettre d'accord deux intérêts souvent contradictoires : celui des fonctionnaires et celui du pays.

On pourrait donc vaincre les difficultés provenant des fonctionnaires; mais il en est une autre qui paraît presque insurmontable : Comment supposer que les députés et les sénateurs consentiront jamais à décapiter leurs villes?

Il sera évidemment très difficile de faire entendre aux représentants des localités sacrifiées qu'ils doivent s'incliner devant les nécessités du budget. Entre l'intérêt public et leur intérêt électoral, auront-ils le courage civique de choisir ce que commande l'intérêt du pays? On a le droit d'en douter, quand on sait de quels éléments sociaux sont composées nos Chambres (1).

M. Reynaud me paraît se faire illusion à ce sujet : « Lorsqu'il s'agit, dit-il, de mesures de salut public, les représentants du pays hésiteraient-ils à encourir même des haines pour accomplir

(1) Voir, ici même, l'article sur *Nos Hommes politiques;* livraison de janvier 1889.

leur devoir? » En toute sincérité, je crois non seulement qu'ils hésiteraient, mais qu'ils reculeraient, et cela, aussi bien à droite qu'à gauche.

Est-ce donc au seuil du Temple des Lois que cette réforme vitale doit venir échouer? Hélas! on n'a pas la ressource de faire miroiter aux yeux de nos députés une augmentation de traitement : contrairement aux fonctionnaires, ils sont beaucoup trop bien payés. Je ne vois donc qu'un moyen, c'est de les prendre par la peur, qui, dans cette circonstance au moins, pourrait être bonne conseillère.

Remarquez, en effet, que le cri général du pays est : Diminution des dépenses. Ce vœu se manifeste si impérieusement que la plupart des députés ont dû y répondre par des promesses dans leur profession de foi. Je sais sans doute ce que valent ces professions de foi, mais je sais d'autre part que les députés sont à la merci de leurs électeurs et que ceux-ci réclament des économies.

J'en conclus qu'un député plus courageux, plus patriote et, j'ajoute, mieux avisé que ses collègues, pourrait essayer, avec quelques chances de succès, de porter la question à la tribune.

Il me semble que je vois le discours à faire :

D'abord un exorde, dans lequel on rappellerait le vœu général du pays en faveur des économies, les professions de foi solennelles dans le même sens, la honte qu'il y a pour un honnête homme à manquer à sa parole, etc. Ici, comme on dit dans les sujets de compositions, l'orateur cherchera à exciter le sentiment de l'honneur; il citera quelques exemples fameux de fidélité à la parole donnée, par exemple celui de Régulus, qui est classique, quoique très peu suivi, etc.

Après cet exorde par insinuation, j'estime qu'il faudrait exciter la peur. On n'aurait pas besoin d'aller chercher ses exemples dans l'antiquité : il suffirait de rappeler le triste sort de l'ancienne Chambre, de cette Chambre, qui, pour avoir perdu son temps en disputes byzantines, pour n'avoir su faire aucune réforme, aucune économie, s'est complètement discréditée dans l'opinion

publique, au point que le premier venu des généraux, constitué tout à coup le syndic des mécontents, a failli tout renverser. Rappeler à propos, qu'un bon nombre des anciens députés, et, parmi eux les plus illustres, ont été impitoyablement rejetés par le suffrage universel. « Et M. Constans sait ce qu'il lui en a coûté pour faire élire les autres! » Ajouter enfin qu'il ne faut raisonnablement pas compter deux fois sur une pareille chance et que la patience publique a un terme, etc., etc.

A ce point du discours, l'auditoire doit être suffisamment préparé pour que l'orateur puisse aborder le fond même du sujet.

Ici, on nage en pleine eau : je veux dire que les preuves à l'appui de la démonstration sont inépuisables. Il s'agit, en effet, de montrer la marée montante des dépenses et du fonctionnarisme ; sujet fécond, dans lequel un orateur peut être à la fois railleur et pathétique, violent et insinuant ; sujet puissant, où il peut faire successivement appel aux sentiments les plus divers de la nature humaine, soit qu'il évoque l'image de l'ouvrier laborieux payant à grand'peine les impôts, soit qu'il montre le fonctionnaire parasite absorbant une grosse part de la fortune publique, le citoyen privé de toute initiative, traité comme un mineur, même pour la gestion de ses affaires locales, la bureaucratie enfin arrivée à diriger et à absorber toute l'activité de la nation. Si après cela il se permet quelques comparaisons avec les pays étrangers, il peut, sans peine, devenir écrasant.

Ce qui rend ce sujet particulièrement fécond, c'est que, malheureusement, il est ancien dans notre pays. Il y a cinquante-sept ans, pour ne pas remonter plus haut, que la Chambre des Députés retentissait déjà de plaintes contre la complication inutile et ruineuse des rouages administratifs : « Le premier besoin du pays, disait M. Dumeilet, le 15 novembre 1830, c'est la destruction de toutes ces superfétations qui nous ruinent. La réforme à introduire dans une administration compliquée de tant d'écritures dispendieuses et inutiles, peut seule amener cette économie que nous invoquons avec tant de raison. »

Et cependant, à cette époque, la végétation administrative était bien maigre en comparaison de ce qu'elle est aujourd'hui

devenue. Pour ne parler que de la période tout à fait contemporaine de 1871 à 1880, les traitements des seuls fonctionnaires civils soumis à la retenue de 5 % ont augmenté dans ces neuf années de cinquante-quatre millions trois cent cinquante mille francs. Cela n'a pas empêché, en cette même année 1880, de créer, rien qu'au ministère des Affaires étrangères, quatorze nouveaux sous-chefs!

Depuis lors, le chiffre des traitements a toujours été en grossissant: l'augmentation a été, en 1881, de 6,400,000 fr.; en 1882, de 17,200,000 fr.; en 1883, de 9,380,000 fr.; en 1884, de 13,260,000 fr. Ainsi, en treize années, de 1879 à 1884, les traitements des fonctionnaires civils se sont accrus de plus de cent millions!!

Naturellement, une pareille augmentation de dépenses correspond à une augmentation analogue dans le nombre des fonctionnaires. En effet, depuis 1876, on a créé, dans les seuls Ministères, dix nouvelles directions, dix-neuf emplois de sous-directeurs, cinquante et un de chefs de bureaux et soixante-quatorze de sous-chefs. Le nombre de ces hauts fonctionnaires est tellement en disproportion avec les nécessités du service, que, dans certaines administrations, les états-majors sont presque aussi nombreux que les employés auxquels ils commandent. Dans la Direction des Beaux-Arts, on compte trente chefs pour soixante-dix employés; aux Cultes, vingt chefs pour trente et un employés; aux Contributions directes, onze, pour dix-neuf; aux Contributions indirectes, trente pour quatre-vingt-treize; à l'Enregistrement, trente-six pour quarante-deux; et aux Manufactures de l'État, quinze chefs, pour vingt-deux employés (1).

Au ministère de la Justice, on trouva même le moyen de dépasser encore ces proportions : on y signalait, en 1884, un chef de cabinet, un sous-chef de cabinet, un secrétaire particulier, un chef de bureau, et tous ces supérieurs, pour diriger trois employés! Pour cette besogne, le chef de cabinet touchait un traitement de 8,000 fr., et le sous-chef, de 6,000 fr.

(1) *Proposition de loi, concernant la Réforme administrative,* présenté par M. Charles Beauquier.

Chaque changement de ministère, et l'on sait si nous en changeons souvent, amène une augmentation dans le nombre des hauts fonctionnaires, qui sont naturellement les plus coûteux. Il faut bien, en effet, que le ministre sortant case tous ceux qu'il a amenés avec lui; il invente donc des postes nouveaux. On double les bureaux, déjà trop nombreux; on partage les divisions; on s'ingénie à augmenter la paperasserie, et c'est ainsi, suivant l'expression de M. Beauquier, que la tache d'huile du fonctionnarisme s'étend d'année en année.

J'avais bien raison de dire que les éléments ne manqueraient pas pour cette partie du discours; je ne puis que les indiquer à peine, car le sujet est inépuisable.

Mais l'orateur doit conclure, et c'est ici qu'il risque de s'embarrasser.

Le Gouvernement, en effet, a été mis cent fois en demeure par les Chambres d'opérer la réforme administrative, et, s'il ne l'a jamais faite, c'est évidemment qu'il a rencontré un obstacle insurmontable. Cet obstacle, il s'agirait donc de le tourner. Pour se rendre compte de ce qu'il est, il suffit de lire les rapports annuels de la Commission du budget. Partout, nous y rencontrons les plaintes et les récriminations les plus amères contre l'hostilité des bureaux. Il n'y est question, à chaque page, que de l'insuffisance des documents fournis aux députés commissaires et de l'obscurité voulue, calculée, des comptes qui leur sont présentés (1).

Comme le dit fort bien M. Beauquier, « c'est une lutte perpétuelle entre les représentants de la nation, qui allument un flambeau pour s'éclairer dans cette caverne du budget, et les fonctionnaires, qui s'élancent de l'ombre, pour souffler sur la lumière révélatrice ».

Il signale, en même temps, un des procédés les plus ordinaires employés pour détourner les investigations : « Les dépenses les plus diverses sont bloquées en un total incompréhensible; elles échappent ainsi à tout contrôle effectif. »

(1) *Proposition de loi concernant la Réforme administrative.*

Mais les ministres, dira-t-on, eux, du moins, pourraient faire la lumière, puisqu'ils sont les chefs hiérarchiques de ces fonctionnaires et qu'ils peuvent, dès lors, briser leur opposition.

Remarquez, d'abord, que les ministres ne peuvent s'éclairer qu'auprès des fonctionnaires, et que, d'autre part, nos ministres de passage ignorent, le plus souvent, le détail des affaires dont ils ont la direction. Rien n'est donc plus facile, pour leurs subordonnés, que d'obscurcir les choses à plaisir. Ils y réussissent d'autant mieux que les ministres sont rapidement circonvenus par les directeurs et par les chefs de division, qui finissent, au moyen de toutes sortes de belles raisons, par les convertir « au dogme du sacro-saint statu quo ».

C'est ainsi que les ministres les mieux intentionnés au début en arrivent à se considérer uniquement comme les défenseurs de leurs fonctionnaires et de la bureaucratie qui met la France au pillage.

Comment briser un pareil obstacle?

C'est difficile, évidemment, puisqu'on a échoué jusqu'ici; mais ce n'est pas impossible. On peut d'ailleurs s'instruire, précisément par les échecs que l'on a essuyés : il serait malheureux que l'expérience acquise ne servît à rien.

Cette expérience a démontré que la principale résistance vient des fonctionnaires. Ce sont eux qui paralysent les velléités de réforme manifestées par les Chambres. Or nous avons indiqué plus haut comment on peut intéresser à la réforme les fonctionnaires eux-mêmes par la perspective d'une augmentation de traitement. Par là, on désarmera, dès le début, un certain nombre de résistances. Mais, pour les vaincre toutes, il faut autre chose.

Deux mesures me semblent de nature à aider efficacement le mouvement :

La première consisterait à faire appel aux fonctionnaires eux-mêmes, non seulement à ceux qui sont actuellement en fonction, mais encore et surtout aux anciens, à ceux qui ont pris leur retraite, et qui, pour cette raison, n'ont plus aucun intérêt à dissimuler la vérité, tandis qu'ils connaissent à fond tous les mystères de la paperasserie administrative.

Qu'on propose aux uns et aux autres une sorte de concours, ayant pour objet de signaler toutes les réformes qui pourraient être faites dans les services auxquels ils sont, ou ont été attachés, et cela au double point de vue de la simplification des formalités et de la diminution du personnel.

Et comme tout concours doit aboutir à des récompenses, qu'on promette aux auteurs de tout projet adopté, au moins pour partie, une prime proportionnée à l'importance des économies réalisées ; et, si l'auteur est fonctionnaire en exercice, qu'on lui promette en plus de l'avancement.

Ou je ne connais rien à la nature humaine, ou l'on verra rapidement surgir une multitude de projets de réforme ; et croyez bien qu'en même temps on en apprendra de belles sur les beautés de notre régime administratif. Tout ce que les fonctionnaires racontent actuellement sous le manteau de la cheminée sera produit au grand jour, avec tous les détails que peuvent donner des gens qui, ayant fréquenté le sérail, en connaissent les détours et les mystères. Qui de nous n'a pas entendu raconter des faits invraisemblables, et cependant très authentiques, de lenteurs administratives, de formalités sans fin, qui tous se traduisent par des frais énormes pour le budget ?

Vous me direz peut-être : Mais on sait tout cela ! — Oui, on le sait, mais on n'en connaît pas toujours la cause exacte ; surtout, on ne sait pas quel est le rouage précis de l'énorme machine administrative qu'il faut rectifier pour supprimer le mal. C'est beaucoup plus compliqué que vous ne croyez. Quand votre montre s'arrête, vous savez très bien qu'elle ne marche plus, et cependant vous allez trouver un horloger, pour qu'il vous l'arrange. Il en est de même pour notre machine administrative. Songez qu'elle a été fabriquée par Louis XIV, fortement retouchée par Napoléon, et que, depuis lors, chaque gouvernement et chaque génération de fonctionnaires ont travaillé sans relâche à en compliquer le mécanisme, en y ajoutant sans cesse de nouveaux rouages : à tel point que ceux même qui la dirigent sont incapables de s'y reconnaître. Cela est tellement vrai, que, pour ne pas avoir mis les fonctionnaires dans son jeu, on a échoué jusqu'ici

dans toutes les tentatives de réforme. Il ne faut pas retomber dans cette erreur.

Voici maintenant la seconde mesure à prendre :

Elle est inspirée par la pratique de tous les peuples libres, et consisterait dans une Ligue destinée à grouper tous les partisans de la réforme administrative.

Il est certain, en effet, que les députés n'agiront pas ou agiront mollement, s'ils ne se sentent pas soutenus par l'opinion publique. L'association est le meilleur moyen, non seulement de manifester le sentiment général, mais encore de le provoquer et de le développer, au moyen de publications, de conférences, de pétitions, etc.

Au milieu de la division actuelle des partis et de leur avortement, une pareille association aurait le grand avantage de grouper des gens de toute opinion en vue d'une réforme vitale et bien définie; elle détournerait l'attention des questions politiques, qui nous divisent au détriment de la paix publique, et la reporterait sur une question sociale dont les conséquences sont incalculables.

Je dis qu'elles sont incalculables, car cette simplification de notre organisme administratif est le seul acheminement possible vers la reconstitution des initiatives privées et de la vie locale, que la bureaucratie a si complètement étouffées en France.

Débarrasser le Français des langes administratifs est la première phase; lui rendre l'usage de ses membres est la seconde. Il est regrettable que M. Léonce Reynaud n'ait pas aperçu cette conséquence nécessaire de la réforme administrative.

Il importe, en effet, de montrer cette conséquence aux populations, pour triompher d'une dernière résistance qui ne manquera pas de se produire.

Pour beaucoup de villes de France, le personnel administratif représente aujourd'hui toute la vie locale; si on les dépouille de leur préfecture, de leur sous-préfecture et des divers services qui s'y rattachent et que nous avons énumérés, elles vont se répandre en protestations très vives et s'imaginer que l'herbe va pousser au milieu de leurs rues devenues désertes.

Aucun exemple ne montre mieux à quel point nous avons perdu en France, le sens de la réalité des choses, la notion de cause et

d'effet. Si, actuellement, la Province n'a qu'une vie absolument factice, et qui s'éteint chaque jour par la désertion des campagnes et des petites villes au profit de quelques rares grandes villes et surtout de la capitale, il faut en attribuer la cause à la centralisation administrative.

Elle agit sur la Province en faisant le vide, à la façon d'une pompe gigantesque.

D'une part, en enlevant aux gens du pays l'exercice de toutes les fonctions locales et la direction personnelle de leurs affaires, elle a éloigné de la campagne et des petites villes les grands propriétaires et, par contre-coup, les industriels, les commerçants, les artisans, qui vivent de ces grands propriétaires. Le ralentissement actuel de la vie dans la province n'a pas d'autre cause; ce n'est certes pas la résidence de quelques fontionnaires, sans fortune personnelle, qui peut équivaloir à la présence des grands propriétaires, gens riches, vivant largement, attirant chez eux des étrangers de distinction et alimentant ainsi de nombreuses industries dans les cités du voisinage.

D'autre part, la centralisation administrative a encore fait le vide en Province, parce qu'elle a poussé vers les fonctions publiques une grande partie de la jeunesse française, qui se trouve ainsi perdue pour la vie locale et vouée à la vie nomade du fonctionnaire.

Protester contre la simplification administrative au nom de la vie locale est donc le plus faux et le plus absurde des sophismes. Il n'a pas fallu moins de deux siècles de centralisation pour fausser à ce point les esprits et donner le change sur les faits.

Ce qu'il nous faut réclamer à cor et à cri, ce n'est donc pas seulement la diminution du nombre des fonctionnaires, c'est encore la restitution aux citoyens des fonctions sociales qu'on leur a abusivement enlevées et qu'ils peuvent exercer mieux, plus utilement et plus économiquement que les fonctionnaires.

La question est maintenant de savoir s'il se trouvera, dans la nouvelle Chambre, un groupe d'hommes assez désabusé de la politique pure, assez soucieux du bien public et assez convaincu de

la désastreuse crise financière qui nous menace à bref délai, pour faire de cette réforme l'œuvre fondamentale de cette législature.

Si ce groupe ne se rencontre pas, le mécontentement public, auquel on a dû déjà la monstrueuse coalition boulangiste, ira en grossissant, comme ces avalanches qui tombent du sommet des montagnes ; il réclamera plus impérieusement encore ce dictateur, qui est en France le suprême *Deus ex machina*.

Ce dictateur, continuant l'œuvre néfaste de Louis XIV et de Napoléon, ne pourra maintenir son pouvoir factice qu'en s'appuyant sur l'armée des fonctionnaires : il en augmentera encore le nombre et les attributions. Or il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prédire qu'à ce régime la France n'en a pas pour longtemps à vivre.

Edmond Demolins.



LE

CONTINENT AFRICAIN.

IX.

L'ORIGINE PREMIÈRE DES RACES AFRICAINES (1).

Servie par toutes les branches des connaissances humaines, qui lui apportent un indispensable contingent de matériaux, la science sociale fournit, en retour, des éléments de solution aux problèmes qui intéressent les autres sciences. Elle fait particulièrement cet échange de services avec l'histoire. On l'a vu cent fois déjà dans cette Revue : l'éclaircissement de questions historiques très délicates est venu de lui-même au bout d'études sociales qui ne visaient pas ce but. Je suis amené aujourd'hui à donner de ce genre de résultat un exemple nouveau et des plus curieux. Le voici.

Nous sommes arrivés, par nos études sur le *Continent africain*, à connaître et à distinguer nettement entre elles, sous le rapport des faits sociaux, les multiples populations qui se rencontrent en cette vaste partie du monde : or, il se trouve que nous avons à tirer de ces simples constatations actuelles une série de

(1) Voir *La Science sociale*, t. IV, p. 56; t. V, p. 72 et 457; t. VI, p. 38 et 506; t. VII, p. 173 et 446; t. VIII, p. 125.

Sources : Dr Livingstone, *Explorations en Afrique australe* (traduction H. Loreau); Paris, Hachette, 1859; — F. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient;* Paris, Lévy, 1869; — *l'Univers pittoresque*, t. III; Firmin-Didot, 1883; — Champollion-Figeac, *l'Égypte ancienne;* Firmin-Didot, 1876; — Hovelacque, *les Nègres de l'Afrique sus-équatoriale;* Paris, Lecrosnier et Babé, 1889.

conclusions relatives à une question d'histoire très considérable et jusqu'ici très peu éclaircie : ***D'où sont venues à l'origine les races qui ont peuplé l'Afrique?*** C'est ce que je vais essayer de montrer.

I.

Au point de vue social, une *race* est un ensemble d'hommes qui, ayant été soumis à des circonstances communes, en ont reçu une formation particulière.

Ce qui différencie donc entre elles les races africaines, ce sont les différentes circonstances de lieu, de travail, etc., qui se sont imposées à elles, soit en Afrique, — ce que nous avons déjà étudié, — *soit avant leur entrée sur ce théâtre*, — ce qu'il nous reste à examiner.

En laissant de côté les colons européens, et avec eux les Hottentots du Sud, sur l'origine desquels nous avons déjà donné quelques indications (1), on distingue d'un premier coup d'œil, parmi les races africaines, *deux grandes variétés* : la ***Blanche*** et la *Noire*.

Si l'on s'en tenait à la couleur de la peau, on commettrait de graves erreurs dans la classification des races en Afrique. Les blancs vraiment blancs sont faciles à reconnaître : mais il y a lieu à distinction parmi les peuples de couleur plus ou moins foncée, que l'on trouve dans tout l'extrême sud de l'Asie, de l'Arabie, de l'Inde et en Océanie, comme au centre de l'Afrique. Beaucoup de ces peuples n'offrent aucun trait particulier qui les différencie de la variété dite *blanche*, si ce n'est la couleur de la peau, effet probable du soleil équatorial, combiné avec certaines conditions de vie : pour le reste, au physique, au moral, au point de vue social, et enfin par les données authentiques de l'histoire, ils diffèrent du *noir proprement dit*, du *Nègre*. Ces peuples-là, quoique diversement colorés, peuvent se rattacher

(1) *La Science sociale*, t. V, p. 476.

aux deux grandes familles dont la masse presque totale est blanche : la *Sémitique* et l'*Indo-Européenne*.

Un certain nombre de ces populations teintées, mais de race blanche, appartiennent à l'aire africaine que nous avons délimitée et étudiée tout d'abord sous le nom de *Zone des Déserts du nord;* tels sont les Maures, les pasteurs du Sénégal et du Soudan, compris sous les noms de Manding, Peulh, Fellata, Baggâra, etc., et les Somâli de l'est.

On y rencontre parfois, il est vrai, des individus qui se rapprochent en quelques points du type nègre proprement dit : ce sont des produits du métissage, du mélange avec le sang de certains Noirs soumis ou importés. Entraînés dans le mouvement des communautés patriarcales dont ils font partie, ces individus, ces métis, quelque nombreux qu'ils soient et quelque apparence physique qu'ils présentent, ont subi la formation qui résulte de l'ordre social patriarcal : ils appartiennent donc en réalité, non à la race nègre, mais à la *race pastorale* qui les a incorporés.

D'où sont venues originairement ces populations pastorales des Déserts du Nord africain?

En observant cette Zone de l'Afrique (1), nous avons constaté qu'elle se divise, au point de vue des circonstances du lieu et du travail, en *quatre régions distinctes,* propres chacune à des troupeaux composés d'une espèce dominante, chevaux, chameaux, chèvres, ou vaches (voir la carte ci-dessous), et à un mode de travail accessoire, qui complète les ressources insuffisantes du pâturage en steppes pauvres.

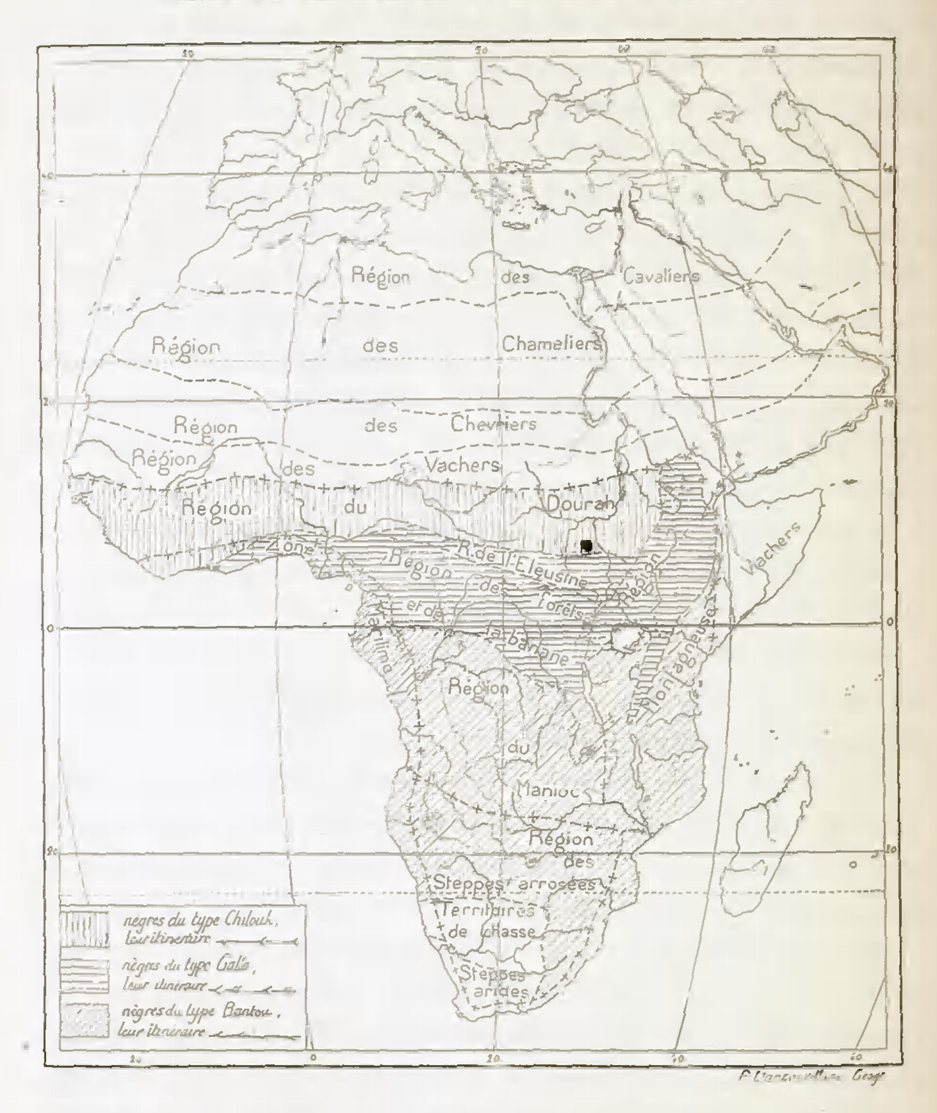
Nous avons établi, en outre, que ces quatre régions se prolongent d'Afrique en Asie, et à travers l'Asie jusqu'au pied du Grand Plateau central. Il est par là-même facile de déterminer le *lieu d'origine* de ces *races pastorales* africaines, c'est-à-dire le point à partir duquel elles se sont trouvées engagées sur les territoires qui ont imprimé à chacune d'elles son caractère distinctif, sa *formation* (2) ; ce point de départ est le revers occidental du

(1) *La Science sociale*, t. IV, p. 63.

(2) Voir la carte ci-dessous. — Voir aussi la carte générale, *Science sociale*, t. IV, p. 61. J'ai indiqué, dans le *Continent africain,* pour chaque région des Déserts, les

Grand Plateau asiatique. Nous sommes ici parfaitement d'accord avec les données de la science anthropologique. M. de Quatre-

CARTE DU PEUPLEMENT PRIMITIF DE L'AFRIQUE.



fages, dans la seconde partie de son *Introduction à l'étude des Races humaines*, communiquée à l'*Académie des sciences,* en sa séance du 12 août dernier, établit que *tout se passe comme* s'il s'était

habitants actuels et le tracé approximatif en Afrique et en Asie. — Voir Lenormant t. II, p. 3.

formé, à l'ouest du haut massif asiatique, un grand centre ethnique *du type blanc*, assez étendu du nord au sud pour donner successivement naissance aux trois centres secondaires finnois, *sémitique* (c'est celui dont il s'agit ici), et aryan.

Mais disons plus expressément *comment cela se passe*, même aujourd'hui, en ce qui concerne spécialement notre zone des *Déserts du Nord africain.*

Considérons une famille, c'est-à-dire une *tribu*, faisant son entrée dans une quelconque des quatre *régions* de steppes pauvres, où le travail du pasteur nomade est la seule base possible de l'existence en même temps que le genre de labeur le plus attrayant. Immédiatement cette tribu se trouve fixée dans le moule patriarcal. C'est en effet au milieu des déserts que retentit le plus solennellement cette grande parole : *Væ soli!* Malheur à l'homme isolé, à l'indépendant qui s'écarte de la tribu, au révolté qui en est banni : ils sont voués dans la solitude à une mort certaine. Le groupe familial est donc maintenu intact et au complet, l'autorité de son chef est assurée, par la contrainte du *lieu* (1).

Si ce groupe devient trop nombreux, une division est concertée en conseil par les vieillards; l'un d'eux est placé à la tête de la nouvelle communauté, qui, semblable de tous points à l'ancienne, s'avancera sur les territoires libres, c'est-à-dire *vers l'ouest. Émigrer au nord ou au sud est impossible :* il faudrait changer de *région*, c'est-à-dire changer à la fois et la nature du troupeau et l'art qui procure les ressources accessoires (2).

C'est là *l'essaimage régulier* des tribus (3).

Ainsi encadrées dans leurs *régions* par les nécessités qu'impose la conservation de leurs moyens d'existence, les races pastorales dont nous parlons ont vu souvent leur mouvement vers l'ouest accéléré encore par la guerre. Ici, l'effet de la guerre est de répartir plus également les populations sur toute l'étendue de

(1) Voir *La Science sociale,* t. VI, p. 80.

(2) Le mouvement du nord au sud, *dans les limites de la région*, est le parcours effectué par le pasteur pendant la révolution annuelle des saisons; ce n'est pas un mouvement migratoire, c'est un déplacement pastoral.

(3) *Ibid.*, t. 1er, p. 32.

la région, en les poussant, des lieux où leur densité trop grande occasionne la gêne et les conflits, vers les territoires qui pour le moment sont vacants.

Si nous comparons entre elles les différentes routes de steppes ouvertes à la surface du globe, et qui ont été de grandes voies de peuplement, nous devrons remarquer que *la pauvreté des pâturages,* la rareté des points d'eau sont, pour chaque région de steppes, des facteurs qui tendent à imposer aux tribus une plus fréquente division, et par conséquent au mouvement migratoire une plus grande rapidité. Il est donc *très probable* que la zone entière des Déserts en steppes pauvres a été parcourue par les hommes jusque vers ses extrémités occidentales, avant que le même phénomène ne se soit produit pour les voies de steppes plus riches.

Il est en outre *très probable* que, parmi les régions des Déserts du nord, les plus stériles et les plus sèches, celles des *Chevriers* et des *Chameliers,* ont été les premières occupées jusque dans leur partie africaine,. c'est-à-dire jusque dans leur partie la plus éloignée du point initial, du plateau asiatique. Ce sont ces régions qui contiennent en plus grande quantité que les autres les populations dites *berbères.*

Nous voilà donc très nettement fixés sur la patrie originaire, sur la provenance *des premières races africaines du Nord,* des races du genre berbère.

Le fait est très simple et je n'ai pas à y insister davantage. Dans le long parcours effectué à travers ces déserts uniformes, même par les tribus dont l'établissement est le plus distant du point de départ, rien n'est venu modifier les causes originelles qui leur ont fait, à l'entrée des steppes, subir la première formation. Il y a, pour cette raison, peu de difficulté à reconnaître l'origine des races qui sont demeurées jusqu'à nos jours adonnées au grand art pastoral. Mais il n'en va pas de même pour celles que les circonstances diverses du lieu et du travail ont profondément modifiées. C'est ce que nous allons voir.

II.

A côté des races pastorales dont nous venons de parler et qui se rattachent toutes à la variété *blanche*, une autre race occupe la partie de l'Afrique située *au sud des Déserts* ; c'est la race noire proprement dite, ou *nègre*.

Indépendamment d'une nuance peut-être un peu plus fuligineuse de la peau, cette race se distingue encore par d'autres caractères physiques plus notables : la dépression prononcée du front, le prognathisme ou développement exagéré de la mâchoire, une chevelure laineuse, etc. (1). Ces caractères semblent se propager héréditairement; une fois acquis, ils demeurent sensiblement les mêmes sous tous les climats; le métis en conserve et en transmet une grande partie.

Mais en examinant successivement, dans nos études précédentes, toutes les fractions de la race nègre, nous avons dû reconnaître que les Noirs et les Blancs obéissent absolument de la même façon aux règles générales qui gouvernent les sociétés. Ce n'est pas pour le vain plaisir de rapprochements plus ou moins ingénieux que nous avons souvent mis en lumière l'égalité de tous les hommes, noirs ou blancs, devant l'application des lois sociales : il en ressort une des preuves les plus palpables de l'unité de l'espèce humaine (2).

Néanmoins, au point de vue social, une différence tout aussi marquée que celle qui résulte des caractères physiques distingue la race nègre des autres races blanches ou teintées : *Nulle part le nègre ne s'établit sous le régime patriarcal de la famille.* Nous l'avons vu précédemment en détail : ni au nord ni au sud de l'Afrique le Nègre ne pénètre dans les déserts (3), *où l'organisation patriarcale est rendue nécessaire par les conditions de la vie.*

Ce trait caractéristique de la race nègre provient évidemment

(1) Hovelacque, p. 239 et suiv.
(2) Voir Lenormant, t. I, p. 81.
(3) *La Science sociale,* t. V, p. 472.

des circonstances spéciales qu'elle a traversées; il doit nous guider dans la recherche des origines de cette race.

Le problème de l'origine des Nègres se pose donc dans les termes suivants : *Quelles sont les circonstances spéciales par lesquelles a dû nécessairement passer la race nègre, étant donnée sa méconnaissance du régime patriarcal; quelle est la dénomination historique des peuples, qui, dans les âges primitifs, ont précisément passé par ces circonstances-là?* Les races, même noires de peau, qui entourent les nègres et les pressent de tous côtés, ont conservé, comme caractère social dominant, l'organisation patriarcale : comment, eux, l'ont-ils perdue? Voilà la question.

Examinons les diverses hypothèses que l'on peut faire à ce sujet.

Serait-ce que les nègres aient *traversé des régions forestières* telles que celles de l'équateur?

La vie de la forêt désorganise, il est vrai, la race, mais elle la fait *chasseresse*, et les chasseurs *ne passent pas à la culture.* Si les Nègres avaient été désorganisés par la forêt, ils n'auraient pu, non plus que les Caraïbes, non plus que les « Indiens » de l'Amérique, se plier au travail de la terre; ils auraient, eux aussi, dépéri graduellement par suite de la diminution constante du gibier; ils auraient, eux aussi, disparu finalement devant l'éviction absolue pratiquée par leurs vainqueurs, qui n'auraient tiré d'eux aucun service. Mais, tout au contraire, les Nègres forment dans le centre de l'Afrique un immense réservoir d'hommes, où les races voisines vont sans cesse puiser des sujets qu'elles exportent, sans réduire notablement la densité de sa population; et cette population est agricole (1)!

Sans doute nous avons fait ressortir l'importance du travail de la chasse à l'intérieur de l'Afrique; mais, sauf dans les forêts centrales, *dont les habitants ne sont pas vraiment nègres* (2), nous avons vu, sur tout ce vaste espace infesté par la mouche tzétzé, la chasse constamment unie au *travail de la culture.* Le Nègre se plie facilement à ce dernier travail. Seul peut-être

(1) *La Science sociale*, t. VI, p. 506 et suiv.
(2) *Ibid.*, t. VII, p. 190, 459, 468 à 471.

il peut soutenir le labeur agricole sous les rayons perpendiculaires du soleil équatorial, et, dans ces conditions extrêmement défavorables, non seulement il vit de ce travail, mais il s'y attache profondément. « Tous les Noirs de l'intérieur de l'Afrique, dit le docteur Livingstone, *aiment passionnément la culture* (1). » Aussi le Nègre ne recherche-t-il pas l'isolement comme le chasseur, il s'agglomère en gros village; il montre un grand esprit de *sociabilité.*

Concluons. Dans l'hypothèse de la désorganisation des Nègres par les forêts équatoriales, les Nègres seraient purement chasseurs et non cultivateurs.

L'hypothèse de la désorganisation par la chasse étant écartée, peut-on admettre que les Nègres auraient primitivement occupé les Déserts du Nord de l'Afrique et qu'ils auraient été plus tard subjugués, puis refoulés au sud, par les races pastorales conquérantes? Auraient-ils ainsi perdu leur organisation patriarcale, soit par un effet de *la conquête*, soit par *le refoulement* en des lieux où l'art pastoral aurait fait place à un travail indépendant du régime communautaire?

Examinons d'abord la première de ces deux suppositions, celle qui se réfère *à la conquête.*

Les races pastorales occupent les Déserts depuis les temps les plus reculés. En supposant qu'elles aient trouvé devant elles de plus anciens occupants, les effets produits sur ces derniers par l'invasion des pasteurs doivent être considérés comme analogues à ceux qu'ont amenés les invasions plus récentes de peuples patriarcaux : car rien n'est constant comme les phénomènes sociaux qui se rapportent aux sociétés pastorales; elles sont immuables dans leurs mœurs aussi bien que dans leur art nourricier.

Or nulle part on ne voit que la conquête par des pasteurs nomades enlève aux vaincus leur organisation patriarcale. Les victorieux se superposent à l'indigène; ils le contraignent, suivant les circonstances du lieu, soit à des travaux de pâturage

(1) Livingstone, p. 532.

dans une condition subordonnée, soit à une culture qui n'exige pas l'abandon du régime communautaire; enfin, à des tributs généralement onéreux qui reposent précisément sur la solidarité en communautés. Les familles, les communautés fermées de l'envahisseur, ne se mèlent point à la race assujettie, mais celle-ci, dans son for privé, conserve de son côté et à sa manière les coutumes et les mœurs caractéristiques des races patriarcales. Les exemples abondent sous la plume; il me suffira d'appeler l'attention du lecteur sur les communautés grecques, rouméliotes, bulgares, syriennes, etc., adonnées à la culture, et restées profondément patriarcales sous la domination des Osmanlis. Un exemple plus frappant encore, parce qu'il est pris sur les lieux mêmes, est celui des Kabyles, cantonnés dans l'agriculture et demeurés en famille patriarcale, sous la domination des Arabes.

Concluons. Si les Nègres avaient été désorganisés par la conquête, ils seraient bien devenus cultivateurs, mais ils seraient restés à l'état patriarcal.

L'hypothèse de l'expulsion, du *refoulement* des Nègres au sud des Déserts, mérite aussi une courte discussion. J'ai exposé plus haut en quel sens peut s'effectuer un mouvement migratoire de peuples à travers les Déserts ; il doit suivre des *régions dirigées de l'est à l'ouest,* et au sein desquelles l'art pastoral est la base nécessaire de l'existence. Un peuple refoulé du nord au sud, d'une région dans une autre, voit périr son troupeau, et périt avec lui. Tel eût été le sort des Nègres, s'ils avaient dû entreprendre en masse, à l'état de peuples, l'affreux voyage que font maintenant en sens contraire, mais isolément, les victimes de la traite. Et comment celles-ci le font-elles? Elles ne le font pas à la suite d'un courant de populations, mais elles sont passées de main en main à des caravanes, dont le personnel change en même temps que les montures et dont la subsistance n'est assurée que grâce au commerce.

Donc : si les Nègres avaient subi le refoulement du nord au sud, *à travers les déserts,* ils auraient disparu, ils auraient été anéantis.

Et pourtant, le Nègre se retrouve partout au sud des Déserts

africains. Et si nous consultons l'histoire, les traditions unanimes de ses voisins blancs, gris, ou noirs, qui occupent ces déserts, le Nègre *n'est pas issu de leur race* : c'est un étranger, un inconnu, que leurs premiers immigrants *ont trouvé occupant avant eux les lieux où la vie est difficile et repose sur le pénible travail de la culture*. Dès les temps les plus reculés, les monuments de l'antique Égypte nous montrent le Nègre au nombre soit des captifs ramenés du sud, soit des voisins auxquels de dures conditions sont imposées (1). On le maintient sur ces territoires méridionaux où les autres races trouvent l'existence trop pénible; on ne va l'y chercher que pour le vendre ou pour s'approprier les fruits de son travail. C'est, si je puis m'exprimer ainsi, la couche humaine la plus profondément enfouie au centre de l'Afrique; elle était là, déjà appliquée au travail de la culture, quand les autres sont survenues : elle apparaît par conséquent comme *la plus ancienne* des immigrations africaines.

Mais par quel chemin et par quelle série de faits les Nègres sont-ils donc arrivés jusque-là, *sans traverser les Déserts*, et *à l'état de cultivateurs*, et *dès l'origine des temps* ? car c'est dans ces termes que se précise le problème, après les observations que nous venons de faire; ce sont là les traits que n'explique aucune des hypothèses que nous venons d'examiner. Il faut d'abord que les Nègres soient sortis de l'état patriarcal *autrement que par la chasse, la conquête ou le refoulement;* il faut ensuite qu'ils soient venus en Afrique *par une autre voie que les déserts*, par des *territoires cultivables*, et par un *chemin ouvert aux premiers hommes*. Ce chemin existe.

Pour pénétrer d'Asie en Afrique, il y a historiquement deux issues principales, qui demeurent ouvertes aux peuples à travers tous les âges : l'isthme de Suez et le détroit de Bab-el-Mandeb. Ces portes du continent africain font communiquer entre elles les régions des déserts situées dans les deux parties du monde que sépare la mer Rouge. Elles ont servi de passage aux migrations

(1) *Univers pittoresque*, t. III, planche 8. — *L'Égypte ancienne*, planches 1, 3, 4. — Lenormant, t. Ier, p. 344, 351, etc.; t. III, p. 264, etc.

des pasteurs comme aux invasions des conquérants. N'est-il pas, *à priori*, infiniment probable que les Nègres, eux aussi, ont utilisé ces passages ?

Mais il importe ici de ne pas perdre de vue la conclusion déjà établie par nos recherches antérieures au sein même du continent africain : *Le point initial à partir duquel s'est opérée la diffusion de la race nègre dans le sud et le centre de l'Afrique, c'est la haute contrée d'où découlent à la fois le Nil Bleu et le Nil Blanc* (1). Or, à ce point particulier de l'Afrique aboutissent deux grandes voies migratoires, *traversant les deux passages historiques que nous venons d'indiquer*, et précisément exemptes, par les conditions des lieux qu'elles traversent, de la stricte loi qui s'applique aux *régions* des Déserts : c'est-à-dire que ces voies n'exigent pas de ceux qui les suivent l'organisation patriarcale ni la direction invariable de l'est à l'ouest.

L'une, par la vallée du Nil, *coupe toutes ces régions de steppes sans participer à leurs conditions*, se dirige sur l'isthme de Suez, atteint les collines de l'Idumée, les monts de la Palestine et du Liban, les rivages de la mer Égée, et les plaines cultivables d'Antioche et d'Alep, l'ancienne « Syria-Euphratensis ». *Tous ces lieux permettent un genre de travail différent de celui des Pasteurs nomades.*

L'autre voie, par le détroit de Bab-el-Mandeb ou par divers points rapprochés sur la côte, va communiquer avec les rivages de l'Arabie. Ces rivages, terres basses et arrosées par l'égouttement du haut plateau qui les domine, ont toujours été considérés comme éminemment favorables à la culture (2) ; ils rejoignent, au fond du golfe Persique, l'embouchure de l'Euphrate, dont la vallée, comme celle du Nil, *coupe toutes les régions des déserts sans participer à leur nature.*

Par la haute vallée de l'Euphrate, on ferme le circuit en rejoignant le nord de la Syrie.

Les lieux traversés par ces deux routes représentent en somme, entre les pentes du grand plateau asiatique et les pays nègres de

(1) *La Science sociale*, t. VIII, p. 145, 146.

(2) Lenormant, t. III, p. 232 à 235.

l'Afrique, *les territoires où l'on peut concevoir l'homme vivant en dehors des communautés pastorales*. Quel est en effet le régime social qu'appelle la nature de ces lieux? On va le voir.

L'Euphrate, avec le Tigre son principal affluent, prend sa source dans les montagnes de l'Arménie, entre les derniers contreforts du massif caucasien, et va se jeter dans le golfe Persique après un cours de 2,200 kilomètres environ : sa vallée occupe le fond de la dépression qui sépare les plateaux iraniens du soulèvement arabique. Comme la vallée du Nil en Afrique, elle réunit trois conditions remarquables (1) :

D'abord, la *fécondité* des terres alluviales, accrue encore, sous les climats chauds, par la facilité des irrigations ou par les débordements réguliers : toutes les fois qu'elles se sont trouvées aux mains de peuples cultivateurs, ces deux vallées ont été considérées comme les greniers du monde;

Ensuite, l'*étroitesse* au moins relative de leurs territoires, resserrés des deux côtés entre les steppes arides impropres à la culture, et que nous avons reconnues comme infranchissables pour les désorganisés;

Enfin, la présence d'une voie fluviale navigable, qui relie facilement entre eux tous les points occupés et qui sert naturellement à l'échange : cet échange porte soit sur lés productions des pays situés au nord et au sud des Déserts, que le fleuve traverse entièrement, soit sur les différents objets provenant des travaux accessoires auxquels se livrent dans chaque région les nomades des steppes pauvres (2).

Il est facile de saisir les conséquences sociales de ces trois conditions. Ces conséquences sont : la richesse des cultivateurs, leur agglomération forcée, puis le développement du commerce.

Comme résultat général de cet état de choses, nous voyons de suite apparaître le *régime urbain*. Ce régime est effectivement celui des grands empires, les plus antiques du monde, assis dans les vallées de l'Euphrate, du Tigre et du Nil. Et, bien que ce soit avant même l'apparition de ces empires et dès l'époque de la

(1) Lenormant, t. II, p. 3 et suiv.
(2) *La Science sociale*, t. IV, p. 67, 69, 76, 84, 88.

dispersion des hommes, comme nous l'avons dit, que les Nègres aient dû passer par là, ils ont eu à subir, eux aussi, l'influence des conditions du lieu et à adopter le *régime urbain* (1).

Ceci nous fait remonter à la cause originelle de la désorganisation des Nègres.

Ce régime urbain, avec ses dégradations forcées dans l'ordre moral, social, familial, fournit une quantité d'individus isolés, expulsés par la misère ou par la police et incapables de reconstituer une société stable : — incapables par conséquent de coloniser les territoires intransformables voués au pâturage nomade, mais fort capables de continuer l'œuvre de défrichement à laquelle ils ont été attachés tout d'abord. Car ce mode de travail n'exige pas une organisation stable, ni même quelconque de la famille : nous le voyons encore de nos jours dans tous les pays neufs qui reçoivent les désorganisés des pays urbains. C'est donc après avoir adopté le régime urbain, c'est-à-dire l'agglomération et le commerce joints à la culture, que les races d'abord patriarcales arrivent à donner, au lieu de l'essaimage régulier, une *émigration irrégulière,* composée d'individus propres à tous les travaux des sédentaires, mais impropres à reproduire au loin l'image de la vie patriarcale. C'est au moyen de ces éléments facilement mobilisables et toujours poussés de proche en proche, que les groupes urbains, premiers ancêtres des Nègres, ont pu successivement mettre en valeur par le défoncement, l'assainissement, l'irrigation, toutes les terres productives qu'ils trouvaient à leur portée, à l'est jusqu'à l'Indus et au delà, à l'ouest sur les deux routes migratoires conduisant en Afrique. Et cette première mise en rapport explique la rapidité avec laquelle les grands empires sémites ou chamo-sémites, venus après, se sont développés en population et en richesse (2).

Il n'est pas bien difficile d'arriver à l'assimilation historique de ceux que nous considérons ici comme les ancêtres des Nègres : les terres qu'ils ont défrichées ont conservé historiquement les noms de ceux qui les ont mises en culture : Terre de *Chus*, Terre

(1) Voir Lenormant, t. III, p. 268.
(2) Cf. Lenormant, t. I, p. 329, etc.

de *Mesraïm*, Terre de *Phut*, Terre de *Chanaan :* ce sont les noms des quatre *fils de Cham* (1).

Tout ce que l'on sait de l'histoire primitive, par la Bible, par les traditions orientales et les plus anciens textes, *tout ce qu'on en découvre encore de nos jours par les recherches de tous genres*, montre à l'origine une race humaine qui a adopté le régime urbain (2), avec la fabrication et le commerce (3); tandis que deux autres familles de peuples adoptaient, l'une le grand art pastoral, l'autre le petit art pastoral et l'agriculture rudimentaire. Rien n'est plus démonstratif à cet égard que le choix même des territoires que chaque famille occupa.

La première de ces familles est celle des *Chamites :* elle a occupé dès l'origine ces deux longues bandes de terres fécondes et cultivables qui, partant de l'Arménie méridionale, gagnent, l'une par l'Euphrate et les rivages arabiques, l'autre par la Palestine et le Nil, le centre de l'Afrique; elle a donné naissance, par le *régime urbain* et l'*émigration irrégulière*, à des races désorganisées.

Les deux autres familles portent les noms de *Sémites* et de *Japhétites* ou Indo-Européens : elles ont occupé à l'origine les pays de steppes et ont donné naissance, par le *régime nomade* et l'*essaimage régulier des tribus*, à des populations profondément imbues de la formation patriarcale.

C'est là que se trouve, au point de vue social, la grande différence entre les nègres et les blancs : ceux-ci comptent comme trait dominant de leur *formation*, un long apprentissage de l'organisation patriarcale : les Nègres, dès le principe, en ont été dénués.

En somme, l'histoire à la main, nous voyons les premiers habitants de la vallée de l'Euphrate, cultivateurs soumis au régime urbain, envahir les contrées cultivables de l'Arabie et de la côte méditerranéenne, en laissant aux terres qu'ils ont défrichées les noms des fils de Cham. Nous voyons ensuite les premiers posses-

(1) Voir Lenormant, t. II, p. 6, etc., p. 236, 256, 257, etc., les *premiers Adites* de l'Arabie.

(2) Nemrod, le premier fondateur de villes, est dit « fils de Chus ». Voir Lenormant, t. II, p. 17 et suiv.

(3) Lenormant, t. II, p. 20, etc.; t. III, p. 258, etc.

seurs des cultures arabiques, les *premiers Adites* (1), chassés environ dix-huit siècles avant notre ère (2), et repoussés en Afrique, sur les points situés en face de leurs anciennes possessions, c'est-à-dire vers les plateaux situés au nord de la *Zone montagneuse*, où nous avons reconnu le point initial de la diffusion des Nègres à l'intérieur.

Mais en examinant les choses de plus près encore, il y a lieu de distinguer à certains égards entre les migrations qui ont suivi la route de l'Euphrate et des rivages arabiques et celles qui ont suivi la route des rivages méditerranéens et du Nil. Je vais dire les particularités qui ont différencié les secondes des premières.

III.

La *haute vallée* de l'Euphrate d'où descendirent les populations qui gagnèrent les rivages de l'Arabie, est très probablement aussi le pays d'où sortirent les populations primitives qui vinrent se fixer sur les terrains cultivables rapprochés de la Méditerranée; les conclusions historiques et les découvertes récentes les identifient avec les *Chamites* (3).

Mais au lieu d'offrir, comme la route par l'Euphrate, *un territoire homogène*, fécond en tous ses points et propre aux vastes entreprises de culture et de commerce qui peuvent tenter un conquérant et un dominateur, la contrée méditerranéenne, présente *les sites les plus divers* : tous les travaux différents, grâce auxquels l'homme se soutient en dehors de la communauté patriarcale, y trouvent leur place. Non loin des régions forestières qu'illustrent les cèdres fameux, le bétail transhumant peut descendre des plateaux herbus du Liban vers les vallons arrosés, ou vers les vallées de l'Oronte et du Jourdain ; « le blé, le vin et l'huile, » dus aux efforts de la culture, se rencontrent avec les produits spontanés de la cueillette au sein de la « Terre Promise ». Il y a

(1) Tirant leur nom d'Ad, petit-fils de Cham. (Lenormant, t. III, p. 256.)
(2) *Ibid.*, p. 260.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 373.

là, en même temps qu'un moindre attrait pour un fondateur d'empire, plus de ressources et plus de sécurité pour les individus chassés de leur milieu originaire par la répression ou la malédiction. Des conditions de travail si variées occasionnent la division des peuples en types très divers, comme on peut le voir encore de nos jours (1).

Ainsi la *Terre de Chanaan* nous apparaît, au point de vue social, comme un lieu semblable à la Zone montagneuse de l'Est africain (2) : elle admet la même diversité dans les travaux.

Par le fait même des ressources variées qu'elles rassemblent sur une étendue restreinte, les contrées montagneuses en général, et les deux dont il s'agit ici en particulier, jouissent d'une propriété remarquable : ce sont de véritables *classeurs* pour les populations qui les envahissent. Suivant qu'ils sont doués d'une organisation préalable plus ou moins résistante, les divers groupes *qui entrent* dans les montagnes finissent par accéder chacun à un territoire plus ou moins avantageux; les plus forts rejettent les plus faibles, ainsi que nous l'avons déjà vu en étudiant la Zone montagneuse africaine (3). Les groupes expulsés représentent donc la partie la plus désorganisée des premiers immigrants.

Or, pour les Nègres venus en Afrique par l'Euphrate et l'Arabie, ce classement s'est opéré seulement à leur arrivée sur les plateaux éthiopiens : c'est sur le sol africain même qu'ils se sont triés par la lutte, et les plus forts d'entre eux sont restés en possession des lieux de choix, des régions vouées au pâturage transhumant. Mais sur la route migratoire venant de la Syrie par l'isthme de Suez, l'ordre des choses se présente à l'inverse : c'est en tête de l'itinéraire que se trouve placé le lieu qui détermine le classement des populations; les éléments les plus vaillants sont restés en maîtres dans cette contrée de Chanaan « où coulent des ruisseaux de lait et de miel »; la portion inférieure a seule été refoulée vers la vallée du Nil.

(1) Lenormant, t. I, p. 373.
(2) Voir *La Science sociale*, t. V, p. 77; p. 98 et suiv.
(3) Voir *La Science sociale*, t. IV, p. 77. Voir aussi, dans la même Revue, l'étude de M. de Rousiers sur la contrée montagneuse du Far-West américain, t. VII, p. 57 et suiv.

Ainsi, des races inégalement désorganisées par les circonstances de leur formation antérieure viennent de deux côtés différents aborder ce point situé entre les deux Nils, où siège le grand moteur de l'Afrique noire.

L'une y arrive par le nord : elle est dépourvue de ses meilleurs contingents, restés bien loin en arrière ; l'accès ou le séjour dans la Zone montagneuse africaine est le prix d'une lutte à laquelle nous la voyons bien mal préparée; elle demeurera, ou sera rejetée, vers le nord et l'ouest, dans les forêts, les pâturages défectueux du *Nil blanc*, et la *région du* **Dourrah** (1). Telle est l'origine des Nègres du type **Chilouk** (voir la carte ci-dessus).

L'autre race pénètre par le sud-est dans la région des plateaux herbus en Afrique : elle a subi également une désorganisation profonde; mais elle est au complet et, parmi les éléments qui la composent, aucune sélection préalable n'est intervenue. Ses contingents d'élite lui assurent la *possession de la Zone montagneuse* : c'est là qu'elle subira le triage, et les diverses modifications qui lui seront imposées par les circonstances du lieu l'étendront jusque dans les **Déserts du Sud** et la **Région du manioc**, où domine le type « **Bantou** » (2).

L'aire de colonisation dévolue à ce dernier type est plus étendue que celle réservée au type chilouk : cependant les mouvements des peuples y sont plus rapides, plus heurtés. La cause de ce phénomène est l'introduction d'une *troisième race* au nord de la Zone montagneuse africaine. Quelle est cette troisième race?

Pendant un laps de temps évalué à dix siècles environ par M. Lenormant (3), les *restes nombreux des Chamites* demeurés en Arabie virent arriver et croître au milieu d'eux les rejetons *des tribus pastorales* des Jectanides ou Cathânites, leurs voisins : de ce mélange des deux peuples se forma une race intermédiaire. Puis, par le cours naturel des choses, les nomades patriarcaux l'emportèrent : les familles sémitiques, poussées une fois de plus elles-

(1) Voir *La Science sociale*, t. VIII, p. 145.

(2) *Ibid.*, t. VII, p. 179, 467. — Voir Hovelacque, *Les Nègres sus-équatoriaux*. Avant-propos, p. IX et X, note p. 235.

(3) Lenormant, t. III, p. 277; t. Ier, p. 344.

mêmes par les Japhétiques, « achevèrent de descendre sur toutes les terres de la postérité de Cham. »

Chassée de l'Arabie, la race intermédiaire, la race mêlée qu'on peut appeler les « seconds Adites » (1), vint donc à son tour chercher un refuge sur le continent africain. Plus forts, mieux organisés que leurs prédécesseurs « Bantou », ces *métis sémo-chamitiques* se frayèrent facilement une place de choix sur les plateaux éthiopiens (2), occupés aujourd'hui par leurs descendants, *les « Abyssins et les Galla »*.

Cette race est unanimement reconnue comme *différente de la race nègre* (3), comme différente aussi de la race pastorale des Déserts. On peut se rendre compte de ses traits particuliers, en examinant les circonstances qui ont présidé à sa formation.

Il a été question plus haut des métis qui figurent en grand nombre dans les tribus patriarcales des Déserts du nord : ces individus, quelle que soit leur masse, sont, avons-nous dit, incorporés à la race dont ils subissent la formation. Nés sous la tente au sein de la communauté nomade, englobés par elle, élevés avec les autres enfants de la tribu, ils sont devenus comme ceux-ci des pasteurs nomades.

Pour des raisons contraires, les métis dont nous avons à nous occuper maintenant sont devenus « Adites »; ils ne sont point nés au milieu des Cathânites, mais au milieu des restes des premiers Adites. Comme nous l'avons dit, ils sont nés de gens qui sortaient des tribus cathânites pour venir sur le territoire cultivable se confondre dans ce qui subsistait de la population soumise au régime urbain.

Le travail de la culture, en lui-même, n'aurait pas détruit chez ces immigrants la tradition patriarcale : c'est le milieu urbain qui a *corrompu*, et non pas seulement *modifié*, la tradition chez les familles mixtes. Aussi, tout en conservant, à raison des bons éléments sortis de la société patriarcale, une supériorité sur les

(1) Lenormant, t. III, p. 261, 279, etc.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 238, 349.
(3) Vivien de Saint-Martin, *Diction. géogr.*, articles *Abyssinie*, *Galla*. — Reclus, t. X, p. 229 et suiv. — Hovelacque, p. XII et 219.

Nègres arrivés antérieurement en Afrique, la race métisse s'est vue privée de la condition nécessaire à la vie pastorale nomade, elle s'est vu fermer l'accès des Déserts.

Une fois établies sur leurs nouveaux territoires, les diverses fractions de cette race se sont modifiées, les unes par rapport aux autres, suivant les circonstances locales. Plus éloignés que les Abyssins de la florissante Égypte et des voies commerciales, parfaitement isolés de leur ancien pays par la plaine Somâl, les Galla devinrent plus pauvres et plus simples en leurs mœurs. L'art nourricier qui s'imposait à eux dans leur seconde patrie est précisément l'un des premiers facteurs de ce classement des peuples opéré par l'envahissement des montagnes : c'est le pâturage transhumant, source de nombreuses émigrations et de luttes perpétuelles.

Nous avons fait voir jadis, en décrivant cette Région montagneuse de l'est, l'émigration des cadets, jeu régulier des institutions sociales propres aux petits plateaux de pâture, et le refoulement de certaines peuplades par la guerre, conséquence de l'étroitesse de ces plateaux (1).

Le cadet émigrant ne cherche pas une terre à conquérir et à cultiver, mais bien une population à exploiter, au milieu de laquelle il s'installe en maître. Fort de l'appui de ses camarades déjà pourvus dans le voisinage, doué par sa formation originaire d'une prévoyance supérieure à celle des « Bantou », il fournit aux peuples de cette race soit les chefs sédentaires soit les familles de « capitaines », qui président à leurs destinées et qui les mènent, nous l'avons vu, assez loin et durement.

Quant aux peuplades entières refoulées des petits plateaux, elles laisseront de préférence aux Nègres les territoires propres à la culture, pour se jeter elles-mêmes sur les pays de cueillette. Ce travail, en effet, est plus attrayant; il se rapproche davantage des conditions de vie auxquelles est habitué le pasteur transhumant; enfin, les lieux propres à la cueillette de la banane *dans le voisinage des petits plateaux*, comme par exemple

(1) *La Science sociale*, t. IV, p. 93, 97 et suiv.

le pays d'Ou-Ganda, permettent encore la possession du bétail, alors que les territoires cultivables du même rayon sont déjà infestés par la mouche tzétzé. C'est donc vers la région de la Banane et par suite vers celle des Forêts équatoriales, que se sont en général dirigées les peuplades de race Galla expulsées de leurs premières positions. Ici l'exploitation du Nègre par le Galla est encore plus complète, puisqu'elle est poussée jusqu'à l'anthropophagie.

J'ai rendu compte précédemment (1) de la direction qu'affectent les mouvements migratoires dans les régions équatoriales : les peuples consistants que forme le travail de la cueillette sont rejetés eux-mêmes dans les forêts par l'invasion de nouveaux vaincus des petits plateaux et sont réduits à vivre de la chasse; ils poussent devant eux les chasseurs plus désorganisés, et ceux-ci se refoulent les uns les autres vers l'ouest, à raison de leur plus ou moins de cohésion. Dans ce long exode des « seconds Adites », de l'Arabie à travers les forêts africaines, il est probable que les groupes arrivés aujourd'hui à l'extrémité du parcours, vers le golfe de Guinée, sont les premiers sortis des petits plateaux, ceux par conséquent qui, étant demeurés le moins longtemps sur les pâturages des montagnes, y ont le moins perdu leur formation préalable. On retrouve au Dahomey et chez les peuples voisins, dans les coutumes sanglantes, dans les rites extravagants et obscènes, la trace plus marquée des superstitions monstrueuses attribuées aux nations sabéennes et à tous les peuples issus de Cham (2).

Je termine ici l'exposé des conclusions auxquelles arrive la science sociale sur les origines des races qui se divisent le continent africain. Nos études, on le voit, jettent un jour absolument nouveau *sur les causes* de faits déjà établis et *sur la manière* dont ils se sont produits; elles donnent, en un mot, *la loi claire et saisissable des faits* de l'histoire; elles demeurent d'accord, pour le reste, avec

(1) *La Science sociale*, t. VII, p. 458, 459.
(2) Lenormant, t III, p. 258, 350 et suiv., p. 139, 140; t. II, p. 20, 258, etc.

les constatations positives des autres sciences. La vérité est une, mais elle veut être complète.

Nous nous trouvons donc en face d'un tableau général des races africaines, tableau animé, parce qu'il nous montre en action et en mouvement ces populations si diverses. Devant ce spectacle, nous ne pouvons mettre en oubli la première de toutes les différences qui existent entre ces races : l'organisation ou les multiples désorganisations de la famille ; en considérant la triste condition des Nègres à cet égard, nous ne pouvons écarter de notre esprit un rapprochement qui s'impose de lui-même à la pensée.

N'est-ce point contre le respect du père, n'est-ce pas contre cette autorité paternelle, base de l'organisation familiale, que fut commise la faute de Cham?

Dès lors, ils n'y a rien de surprenant à ce que la postérité de celui-ci ait éprouvé, bien plus que celles de ses frères, la difficulté de conserver la tradition originaire et l'autorité patriarcale; il n'y a rien de surprenant à ce qu'elle ait choisi de préférence les territoires à défricher, laissant aux fils de Sem et de Japhet les steppes où l'on se constitue sur la vie pastorale.

Ne semble-t-il pas qu'on aperçoive, au-dessus des longues et étroites vallées qui coupent le désert, la main providentielle étendue pour montrer implacablement à la postérité du mauvais fils l'Afrique lointaine où l'expiation l'attend? Ne voit-on pas cette main vengeresse jeter derrière le Nègre, comme un filet, l'impénétrable réseau des tribus pastorales, et pousser d'un bord à l'autre du continent mystérieux les chefs féroces, les hordes cannibales, qui compléteront le châtiment?

En résumé, nous sommes fondés à voir dans la race nègre un groupe qui s'est détaché de la souche primitive patriarcale, (pastorale ou agricole) (1), dans la contrée du haut Euphrate. Cette séparation s'est accomplie dès les premiers âges du monde. Avant la constitution des nations patriarcales historiques qui occupèrent dans la haute antiquité l'Asie antérieure, avant

(1) Cf. Genèse, chap. VIII, vers. 18; chap. IX, vers. 20.

l'arrivée en Afrique de la puissante race égyptienne, les Nègres avaient croisé, par les grandes vallées, toutes les différentes régions des déserts, sans pouvoir en occuper une seule par le travail du pâturage nomade.

Au contraire, les sociétés diverses qui peuplent l'Afrique sont sorties lentement, progressivement, du groupe patriarcal primitif, puis des tribus pastorales essaimant régulièrement et modifiées dans leurs migrations par la diversité des lieux (1). Il en est de même pour les premiers immigrants de l'Amérique, ainsi que l'a établi M. de Rousiers (2).

Telle est, au point de vue social, la différence qui existe entre les deux grandes variétés de l'espèce humaine : la variété *blanche* a subi, sous le régime de l'autorité patriarcale, une longue formation originaire, un apprentissage normal, qui a fait défaut à la variété *nègre*.

Aussi avons-nous vu, dans toute l'Afrique *noire*, le régime instable et désorganisé des familles engendrer des sociétés absolument défectueuses, au sein desquelles les « pouvoirs publics » se développent sans frein ni mesure et imposent à leurs sujets la plus misérable servitude. Ajoutons que ces sociétés, périclitant par la base, sont hors d'état de résister aux convoitises des voisins, à l'exploitation organisée par les races mieux douées : on le verra prochainement.

Il nous reste, en effet, à observer les relations des diverses races entre elles, soit *à l'intérieur* du Continent africain, que nous connaissons maintenant, soit dans la *Zone maritime occidentale*, que nous n'avons pas encore étudiée.

(1) *La Science sociale*, t. I, p. 41 et suiv., 110, 213, etc.
(2) *Ibid.*, *Les populations circumpolaires*, t. VI, p. 221, etc.

(*A suivre.*)

A. de Préville.



UN NOUVEAU LIVRE DES MÉTIERS.

LA

BOUCHERIE PARISIENNE.

VII.

LE RÉGIME DE LA RÉGLEMENTATION (1).

Je dois aujourd'hui faire l'histoire de la boucherie parisienne sous le régime de la Réglementation. Je dirai d'abord quelques mots des origines.

Un ancien auteur, que j'ai consulté parce qu'il a publié un travail fort intéressant sur la boucherie parisienne (1), fait remonter l'organisation de celle-ci aux temps de l'administration romaine. Il a poussé plus loin encore ses investigations et il a cru pouvoir rattacher la promenade du *bœuf gras* à la fête du bœuf Apis. Selon lui, les Grecs, conduits par Alexandre, auraient emprunté cette fête aux Égyptiens; plus tard les Romains, vainqueurs des Grecs, l'auraient adoptée à leur tour comme une solennité agricole; ils en auraient ensuite transmis la coutume à la Gaule. La boucherie parisienne verrait ainsi sa tradition sortir de la plus haute antiquité. Mais tout ceci n'est qu'une hypothèse de l'auteur; il ne l'appuie d'aucune preuve. Nous

(1) *Du Commerce de la Boucherie et de la Charcuterie parisiennes*, par Ch. Bizet, Conservateur des abattoirs de la ville de Paris, 1847.

négligerons donc cette curiosité archéologique et nous nous contenterons de l'origine romaine.

L'ancienne Rome possédait deux collèges, composés chacun d'un certain nombre de citoyens, qui étaient chargés de fournir la ville des animaux nécessaires à sa consommation et qui devaient en outre surveiller la préparation et le débit des viandes. L'une de ces communautés, celle des *Suarii*, n'eut d'abord que le soin d'acheter les porcs; l'autre, celle des *Pecuarii*, était commise à l'achat des autres bêtes de boucherie et elle avait sous ses ordres les *Lanii*, ou *Carnifices*, qui sacrifiaient les animaux.

Ces usages, d'après mon auteur, se seraient implantés en Gaule au moment de la domination romaine. Aussi retrouve-t-on dans la vieille Lutèce une organisation analogue. Un certain nombre de familles avaient pour fonction de faire emplette de bestiaux, d'en préparer et d'en vendre la viande. Ces familles, comme à Rome, formaient un corps de métier; elles élisaient un *maître-boucher* nommé à vie, mais qui néanmoins pouvait être destitué en cas de prévarication. Il avait juridiction sur la corporation entière et décidait dans toutes les contestations relatives à la profession. Cette association devint si puissante, qu'au treizième siècle elle dédaigna de faire enregistrer ses statuts par Étienne Boyleaux, malgré la consécration que cet acte aurait donné à ses privilèges. Pendant de longs siècles, elle semble avoir joui de la plus complète indépendance. La première ordonnance royale relative à la boucherie est de 1381, et encore ne fait-elle que confirmer de très anciens usages. Plus tard, à une époque troublée, les bouchers entrèrent activement dans la politique : au commencement du quinzième siècle, alors que la corporation possédait à la fois la prépondérance que donne la fortune, et la force matérielle que lui assurait son personnel, elle prit parti pour le duc de Bourgogne contre les Armagnacs, partisans du duc d'Orléans. C'est qu'à ce moment elle était elle-même en lutte avec les bouchers de l'extérieur, établis aux portes de Paris, et elle espérait, en gagnant un puissant allié et un dévoué protecteur, anéantir ses adversaires. Elle n'en tira d'autre profit que de suivre la fortune de son patron; elle vit ses établissements

tour à tour ruinés ou relevés, selon les péripéties de la lutte.

Les plus anciennes boucheries parisiennes avaient été installées au Parvis Notre-Dame. D'autres, plus récentes et qui avaient pris le nom de *grand'boucheries*, occupaient, sur la rive droite de la Seine, un emplacement près du Châtelet : l'église Saint-Jacques, dont la tour se voit encore rue de Rivoli, était leur paroisse et s'appela pour cette raison « Saint-Jacques-la-Boucherie ». Les unes et les autres, placées sur les terres du roi, dépendaient ensemble de la corporation. Mais elles subissaient la concurrence de bouchers qui s'étaient établis très près de la ville, sur les domaines seigneuriaux, et qui se tenaient en dehors de la corporation. C'est, comme je l'ai dit, dans l'espoir de détruire ces rivaux, que les bouchers de Paris se jetèrent dans la lutte sanglante des Bourguignons et des Armagnacs. Le célèbre Caboche, qui se livra aux derniers excès et qui donna son nom au parti auxiliaire du duc de Bourgogne, était simplement écorcheur : ce n'était pas un maître-boucher. Les maîtres étaient d'autres personnages : ils arrivèrent à s'enrichir si bien qu'ils louèrent leurs étaux à des gens du métier, pour entrer dans des charges considérables de justice ou de finance, pour exercer la médecine, ou pour faire de riches commerces. L'histoire nous a conservé les noms des familles Saint-Yon, de La-Dehors, Dauvergne, Legois, et d'autres encore, qui avaient acquis alors une immense notoriété.

Depuis cette époque de grande puissance, la corporation a vu pâlir son étoile. Elle a cessé d'être considérée comme inviolable. Plusieurs ordonnances royales, parues sous les règnes de François Ier, Henri II et Henri III, puis divers arrêts du Parlement, rendus aux mêmes époques et qu'il serait superflu d'analyser, entamèrent ou restaurèrent à leur gré les privilèges du corps de métier.

En 1594, Henri IV confirma un arrêt du Parlement et une sentence du Châtelet, qui assuraient de nouveau aux bouchers leurs prérogatives, mais qui imposaient à leurs jurés, surtout pendant la saison chaude, une surveillance très rigoureuse des viandes mises en vente; ce règlement, assez peu modifié, régissait encore le commerce de la boucherie, quand les événe-

ments de 1791 vinrent anéantir tout l'ordre ancien des choses.

La *subite* suppression des corporations et le *brusque* passage d'un régime de protection et de privilèges à une liberté illimitée ne laissèrent pas que d'avoir un effet fâcheux sur presque tous les métiers; mais, pour celui qui nous occupe, le retentissement de la crise se fit sentir sur la population entière.

A peine la loi qui levait toutes les barrières fut-elle promulguée, que les marchands et les revendeurs de viande pullulèrent. Ce n'était pas seulement à l'étal qu'on la vendait : on la traînait dans les rues, on la débitait sous les portes et sur les places publiques. Le nombre des étaliers eux-mêmes avait beaucoup augmenté; ils étaient deux cent trente avant que la profession fût déclarée libre; après, on en compta, dit-on, bientôt plus de mille. Les bouchers, dont la clientèle diminuait étrangement par là même et qui avaient en outre à subir une concurrence de prix excessive, n'achetaient plus que des animaux de basse qualité. Les herbagers, qui approvisionnaient Paris, ne trouvant plus un prix rémunérateur de leurs bons produits, désertèrent le marché, puis, transformant leur industrie, ils firent des élèves de chevaux. La capitale devint vite le débouché assuré de toutes les bêtes malingres et rachitiques. En outre, les revendeurs, qui n'étaient surveillés ni par la corporation ni par l'autorité, et qui n'avaient aucune clientèle régulière, mettaient souvent en vente des viandes avancées; de ce fait, il s'en perdait beaucoup, un quart environ, a-t-on prétendu, et cette perte portait en définitive sur les consommateurs aussi bien que sur les marchands.

Mais bientôt il y eut réaction : à une abondance excessive de viande médiocre succéda une disette absolue. Les animaux n'arrivaient plus sur les marchés, il fallut rationner. Chaque habitant, sur la présentation des cartes délivrées par des comités civils, recevait deux fois par décade une demi-livre de viande. Bref, la population, qui déjà manquait de pain, fut également privée de viande.

On reconnut vite que l'on s'était trompé et on voulut recourir

à la réglementation; elle fut même adoptée en principe, car une loi du 21 septembre 1792 « soumettait aux bouchers des règlements, faits ou à faire ». Cette loi était bien la condamnation de la liberté illimitée; mais, à vrai dire, elle ne remédia à rien.

C'est que le mal ne venait pas seulement de la concurrence subite et désordonnée dans laquelle on s'était jeté; la sécurité et, par suite, la confiance manquaient. Or la confiance se décrète pas. La Convention et plus tard le Directoire se virent dans l'obligation de pourvoir à l'approvisionnement de Paris, pour la boucherie comme pour les grains. Ils firent acheter du bétail en Franconie, en Suisse, en Prusse; mais cette opération était doublement onéreuse pour l'État, qui déboursait du numéraire à l'achat et n'encaissait que des assignats à la vente. Un proverbe dit : « Aux grands maux, les grands remèdes »; on crut appliquer cette maxime en rendant les décrets des 19 et 22 juillet 1791, autorisant les maires à taxer la viande arbitrairement, et le pain. Pour Paris, le remède était bien superflu : il n'y avait alors dans la ville ni viande ni pain, sauf les petites quantités que le gouvernement réussissait à y faire entrer, Dieu sait au prix de quels efforts et de quelles dépenses!

Le plus curieux est que cette loi inique, résultat de l'affolement et que des circonstances calamiteuses peuvent seules excuser, n'a jamais été rapportée; à l'heure actuelle encore, les bouchers en poursuivent inutilement l'abrogation. Nous avons dit qu'elle a été appliquée à la boulangerie, mais avec des correctifs; nous verrons bientôt qu'à une époque assez peu éloignée de nous, elle a été de même appliquée à la boucherie, mais avec des compensations.

La situation incertaine qu'avaient créée les décrets dura treize ans, à travers des crises et des accalmies relatives. En 1802, la boucherie commença à se relever; ce ne fut pas par l'effort du métier lui-même : le désarroi était tel que les bouchers étaient hors d'état de faire quelque chose d'utile; mais une série d'arrêtés et d'ordonnances rendus pendant le Consulat vinrent à l'aide des bouchers et mirent un peu d'ordre dans l'exercice de leur profession. Plus tard, un décret du 6 février 1811, si-

gné de Napoléon Ier, réorganisait complètement ce commerce. En vertu de ce décret, tous les bouchers devaient se faire inscrire à la préfecture de police; ils ne pouvaient exercer la profession sans l'autorisation du préfet; ils ne pouvaient acheter leurs bestiaux que sur les marchés officiels; ils ne pouvaient les abattre que dans les abattoirs publics; leurs étaux devaient toujours être garnis de viandes de toutes sortes; un étal dégarni trois jours était fermé six mois; il n'était permis à aucun boucher d'avoir plus d'un étal ouvert; les reventes de bestiaux sur les marchés étaient interdites; le commerce en gros de viande abattue (commerce à la cheville) était également défendu. Chaque boucher, suivant l'importance de son étal, avait à fournir un cautionnement de mille à trois mille francs; ces cautionnements étaient versés à la caisse de Poissy, que l'on réorganisait et dont nous connaissons déjà le fonctionnement. Mais, en échange de toutes ces exigences, le nombre des boucheries était *strictement limité;* cette *limitation* leur assurait un chiffre de ventes raisonnable et par conséquent un bénéfice suffisant; elle les débarrassait de la concurrence des vendeurs ambulants qui paralysent alors les efforts faits pour relever la qualité des produits. Toutefois, en vue de tempérer ce que la limitation pouvait avoir d'excessif et afin de lui enlever le caractère d'un monopole absolu, le décret disposait que, deux fois la semaine, les marchands forains pourraient, concurremment avec les bouchers, venir mettre en vente de la viande sur les marchés publics.

Il ne s'agissait pas, comme le lecteur peut le voir, de rétablir les anciens privilèges; les statuts de la nouvelle boucherie ne furent pas discutés avec les intéressés: le législateur entendait parfaitement faire acte d'autorité pour sauvegarder les intérêts du public.

Toutefois il posait, à vrai dire, *le principe de la limitation;* et cette limitation fut, sous les régimes suivants, l'objet à peu près incessant de polémiques violentes : on criait au monopole. Les gouvernements qui succédèrent au premier Empire montrèrent, dans ces circonstances, les hésitations les plus complètes

et les plus regrettables. Cette limitation fut, tour à tour, ordonnée, suspendue, abrogée, rétablie, sans que l'on sût jamais prendre un parti; et c'est d'épuisement et de guerre lasse, que l'on finit par admettre le régime de liberté qui est aujourd'hui en vigueur et dont nous avons pu, après trente ans d'expérience faite, réduire à une juste appréciation les inconvénients. Nous aurons tout à l'heure à résumer aussi brièvement que possible l'histoire de ces longues tergiversations.

Le décret impérial de réorganisation instituait un syndicat composé d'un syndic et de ses adjoints, qui devaient être élus par trente notables bouchers choisis eux-mêmes par le préfet. Ce syndicat eut mission de rédiger, puis de faire exécuter le règlement relatif à la discipline intérieure de la profession; mais il fut surtout chargé de procéder à l'extinction des étaux excédant le nombre limitatif.

Ce nombre était fixé à trois cents. Afin de retomber à ce chiffre, on obligeait, comme on l'avait fait pour la boulangerie, chaque nouveau boucher qui obtenait l'autorisation de la Préfecture, à acheter deux étaux pour n'en exploiter qu'un. On confiait au syndicat, qui d'ailleurs y avait un intérêt capital, le soin de veiller à l'exécution de cette disposition de la loi.

Cette époque fut comme l'âge d'or de la boucherie; chacun paraissait satisfait; les bouchers gagnaient suffisamment; les consommateurs ne faisaient entendre aucune plainte; les herbagers vendaient bien leurs bestiaux; enfin, grâce à ce que l'autorité tenait ainsi la main au métier, Paris put traverser sans souffrances la cruelle époque des deux invasions. Mais le défaut de cet âge d'or fut de ne pas durer : c'est la condition *inévitable* de toutes les interventions administratives, *même les meilleures, même les plus nécessaires*, dans la question de l'équilibre des affaires commerciales. La raison en est que cet objet n'appartient pas aux fonctions directes de l'autorité publique : quand celle-ci intervient, c'est par un motif d'ordre public, qui n'apparaît jamais que comme un cas spécial et exceptionnel, sur l'examen duquel on revient constamment.

C'est précisément ce qui fit que, sous la Restauration, la question

de la boucherie put être aisément mise par la presse à l'ordre du jour; le mode d'attaque était indiqué : les journaux élevèrent de violentes protestations contre le *monopole* des bouchers : ils accusèrent le parti au pouvoir de rétablir *les maîtrises et jurandes*. Le gouvernement s'en émut; une ordonnance royale du 9 octobre 1822 suspendit le rachat des étaux : il y avait alors dans Paris trois cent soixante-dix boucheries ouvertes; le chiffre auquel on devait descendre, d'après le décret de 1811, n'était pas encore atteint, mais les soixante-dix boucheries excédantes ne semblaient pas devoir compromettre le sort des boucheries régulièrement constituées; aussi cette nouvelle décision n'aurait-elle eu probablement aucun effet fâcheux si l'on s'y était tenu.

Une seconde circonstance poussa le gouvernement à aller plus loin. Les herbagers, mal inspirés en cette circonstance, profitèrent de l'occasion pour mener une campagne contre la boucherie; ils désiraient voir augmenter le nombre des bouchers, croyant que plus il y aurait *d'acheteurs* sur le marché plus ils vendraient cher leur marchandise. C'est en quoi ils commettaient une énorme erreur économique, car ce n'est pas le grand nombre *d'acheteurs*, mais le grand nombre de *besoins*, qui détermine les hauts prix.

Leurs efforts réussirent au delà des espérances : une ordonnance royale du 12 janvier 1825, malgré une légère restriction et sauf prohibition faite des revendeurs ambulants, replaçait la boucherie dans les conditions de 1791. L'exercice de la boucherie était libre. Certes, la mesure n'était pas excellente; la suite l'a assez prouvé; mais, de plus, elle était entachée d'une grosse injustice. La veille encore, pour ainsi dire, on obligeait les nouveaux bouchers à acheter deux établissements et à n'en exploiter qu'un, et, le lendemain, alors que chaque établissement exploité représentait la valeur de deux fonds de commerce, on ouvrait la porte toute grande à la concurrence immédiate, sans donner la moindre indemnité à ceux qu'on allait ainsi léser. La concurrence ne se fit pas attendre : elle se produisit en même temps sur tous les points de la ville; partout on vit s'établir de nouveaux étaux. La ruine de la boucherie fut énorme : plus de cent des anciens bouchers

firent faillite. Les nouveaux, bien qu'ils n'eussent eu aucun établissement à acheter, n'étaient guère en meilleure situation. Les consommateurs payaient à plus haut prix une viande de moins bonne qualité, car les bouchers, obligés de faire de plus gros bénéfices sur chaque vente pour compenser la restriction de la clientèle de chacun, achetaient des bêtes médiocres, qu'ils vendaient cher. Tout le monde se plaignait, les herbagers surtout et ces promoteurs de la mesure furent les premiers à réclamer à grands cris le retour à l'ancien état de choses.

Le gouvernement revint sur sa décision. Une ordonnance royale du 18 octobre 1829 donnait en principe satisfaction à ce concert de plaintes, et promettait une réglementation prochaine. En effet, le 25 mars 1830, une ordonnance du préfet de police promulguait un long règlement qui fixait, dans les détails les plus minutieux, tout ce qui est relatif à l'industrie et au commerce de la boucherie ; le règlement ne renfermait pas moins de trois cents articles.

L'ancienne organisation était rétablie, l'institution du syndicat respectée ; le nombre des boucheries était fixé, non plus à trois cents, mais à quatre cents ; la police des marchés n'était pas modifiée, la caisse de Poissy était maintenue. Bref, c'était l'ordonnance de Napoléon Ier, mais amplifiée, réglementant plus minutieusement chaque détail et montrant plus de sévérité encore dans les dispositions relatives à la salubrité. Enfin, la mesure relative à l'extinction des boucheries excédantes, mesure que l'ordonnance de 1822 était venue suspendre et que celle de 1825 avait mise à néant, était rétablie. On y affectait les intérêts des cautionnements déposés et le syndicat était à nouveau chargé du rachat des étaux que l'on fermait.

Ce fonctionnement dura quatre mois. Ce court délai permit d'éteindre les établissements les plus misérables, mais la révolution de Juillet 1830 vint de nouveau mettre obstacle à la limitation. L'opposition, cette fois, ne vint plus des herbagers : ils se tenaient pour satisfaits ; mais il n'en fut pas de même des journalistes, qui, attaquant avec violence l'ordonnance de 1830, criaient plus que jamais au monopole.

Le nouveau gouvernement était libéral, et il lui répugnait de faire

exécuter cette partie de l'ordonnance qui édictait la limitation. On ne pouvait guère, en effet, songer à rétablir un privilège dans une ville où le peuple venait de remporter une grande victoire au nom de la liberté. L'embarras était grand. Un exemple trop récent prouvait que la liberté illimitée de la boucherie n'était profitable à personne, et cependant on n'osait braver ce que les journalistes déclaraient être « l'opinion publique ».

On se tira d'affaire d'une manière un peu cauteleuse et par une demi-mesure. Le gouvernement autorisa la création de deux abattoirs dans la banlieue; ces abattoirs approvisionnaient plus abondamment les marchés publics; puis, arbitrairement, on suspendit, d'une manière *momentanée* et en attendant une solution définitive, le fonctionnement de l'extinction. Le nombre des boucheries s'élevait alors à cinq cent une; ce nombre fut maintenu à titre provisoire, mais ce provisoire se perpétua. Toutes les autres dispositions de l'ordonnance étaient d'ailleurs observées et mises en vigueur.

Le syndicat fit alors entendre les protestations les plus énergiques : il ne réclamait pas contre les mesures prises dans l'intérêt du public, mais il se plaignait que l'on appliquât à la boucherie avec la dernière rigueur toutes les dispositions onéreuses du règlement, alors qu'on ne tenait aucun compte de la seule qui eût pour elle un caractère tutélaire. Certes, ces plaintes étaient légitimes ; l'administration fit la sourde oreille ou plutôt ne répondit que par la promesse d'une étude prochaine et approfondie de la question.

En attendant, le provisoire demeurait ; et, malgré leur bon vouloir, un grand nombre de bouchers ne pouvaient se conformer à une des exigences de la loi. Voici ce dont il s'agissait : la vente à la cheville était défendue; mais la limitation était le corollaire obligé de cette prohibition, car, pour contraindre un boucher à tuer lui-même, il est évident qu'il faut lui garantir un débit suffisant; or, à cette époque, outre les forains qui vendaient sur les marchés et que l'on favorisait, il y avait dans la ville cent étaux de plus que le nombre réglementaire fixé par la loi. Il résultait de cette situation que de nombreux bouchers se seraient exposés à

des pertes certaines, s'ils avaient voulu acheter des bestiaux sur pied, les abattre et les débiter chez eux ; ils achetaient donc à la cheville chez des confrères qui se livraient à ce commerce un peu clandestin. L'administration ferma les yeux, elle ne pouvait d'ailleurs faire autrement.

Enfin, en 1840, le gouvernement, honteux d'un provisoire qui durait depuis dix ans, se décida à mettre la question à l'étude. On institua une commission spéciale, qui fut chargée d'examiner les plaintes de la boucherie et de donner son avis sur l'organisation définitive qu'il convenait d'imposer au métier.

Cette commission fonctionna une année entière, et ce fut à la séance du Conseil municipal du 13 août 1841, que le rapporteur, Boulay de la Meurthe, déposa son travail. Ce travail, qui est certainement l'étude la plus complète qui ait été faite sur la Boucherie parisienne, demande à être analysé et présenté aux lecteurs.

Le rapporteur attribuait la cherté de la viande, dont on se plaignait alors, à quelques causes accidentelles telles que les épizooties et la rareté des fourrages, mais surtout à une cause profonde et permanente, *le désarroi du commerce de la boucherie.*

Il commençait par établir qu'en réglementant ce commerce il fallait avoir en vue le respect de trois intérêts différents : celui du producteur, celui du consommateur, enfin celui du boucher, l'intermédiaire, auquel il est équitable d'assurer un bénéfice rémunérateur.

Le public, observe-t-il, ne peut acheter directement à l'agriculteur : le boucher est un intermédiaire *obligé*, mais *suffisant;* il faut donc le protéger et éviter que d'autres intermédiaires parasites viennent se placer, soit entre le producteur et lui, soit entre lui et le consommateur. L'ordonnance qui alors régissait légalement la boucherie, et qu'on hésitait à appliquer dans sa disposition essentielle, semblait au rapporteur devoir complètement répondre à ces *desiderata.*

En effet, le fonctionnement du marché, tel qu'il était réglementé, ne permettait à aucun intermédiaire inutile et onéreux de venir se placer entre l'herbager et le boucher. L'obligation de tuer lui-même imposée à ce dernier, la défense de vendre et

d'acheter à la cheville ne permettaient à aucun revendeur de venir prendre un bénéfice sur la viande abattue. Mais pour assurer cette dernière disposition de la loi, la limitation du nombre des boucheries s'imposait. Le rapporteur constatait que, chaque fois que la boucherie avait été désorganisée, chaque fois que la concurrence était devenue excessive, le public avait été mal servi et avait payé plus cher : il citait les faits à l'appui et rappelait le rationnement.

Puis, répondant aux partisans de la liberté illimitée, il observait qu'il n'y a dans la *limitation*, telle que la loi la déterminait, ni privilège ni monopole, comme ses adversaires le prétendaient. Quatre cents acheteurs se disputant les bestiaux sur le marché de Poissy, devaient nécessairement amener, au grand profit des agriculteurs, la sincérité et la régularité des cours; d'autre part, ce même nombre de bouchers répartis dans Paris et cherchant, chacun de son côté, à attirer au détriment de ses confrères voisins le plus grand nombre de pratiques, devaient provoquer une concurrence salutaire et garantir le consommateur contre l'abus de bénéfices excessifs prélevés sur lui. Dans les deux cas, ce nombre était plus que suffisant pour rendre toute entente impossible. Toutes différentes, disait-il, sont les conséquences de la liberté illimitée qui met l'achat des bestiaux dans les mains d'un petit nombre de chevillards, gros négociants, agioteurs par situation, qui pourraient facilement se coaliser pour acheter bon marché aux éleveurs et vendre cher aux bouchers.

D'ailleurs, ajoutait-il, les bouchers détaillants ne sont pas les seuls vendeurs : plus de trois millions de kilos de viande entrée à la main, se vendent sur les marchés parisiens, leur font concurrence, et, chaque année, cette quantité augmente. Il est donc inexact de prétendre que la limitation est le monopole.

Le rapporteur appuyait en outre ses conclusions sur d'autres considérations : il invoquait, en faveur des bouchers, la justice et l'équité. Vous exigez d'eux, disait-il, qu'ils fournissent un cautionnement; qu'ils achètent sur certains marchés et pas ailleurs; que leurs établissements soient disposés suivant les lois de l'hygiène et pour la conservation de la viande; qu'ils n'exercent aucun

autre métier; qu'ils ne possèdent jamais deux étaux, alors même qu'ils en feraient tenir un par un fondé de pouvoir; que les étaux, sous peine de fermeture, soient toujours garnis de toutes les espèces de viande; vous leur défendez en outre d'ouvrir ou de fermer leurs établissements sans la permission du préfet de police; vous les soumettez à de nombreuses surveillances, etc., etc., en un mot, vous en faites de véritables *fonctionnaires non salariés;* tout au moins est-il juste que vous leur assuriez un débit qui leur donne un bénéfice suffisant.

Enfin, il terminait en invoquant l'avis de la Chambre de commerce, qui, après avoir été tout à fait hostile à la limitation, vaincue par l'évidence des faits, revenait complètement sur son impression première et concluait comme le rapporteur.

Ce travail, dont cette courte analyse ne peut donner qu'une faible idée, et dont je recommande la lecture *in extenso* à tous ceux qu'intéresse la question, fut trouvé si complet, si consciencieusement étudié, que le Conseil municipal en vota l'impression, « afin, était-il dit dans la délibération, de conserver dans les archives de la Ville, à la disposition des Conseillers futurs, un document qui sera toujours consulté avec fruit, chaque fois qu'il s'élèvera une difficulté quelconque sur cette question ».

Le rapporteur eut la rare et bonne fortune de convaincre ses adversaires; tout le monde partagea son avis, la Commission, le Conseil municipal, le Préfet de la Seine, la Chambre de commerce, également consultée, et dont le premier avis, je viens de le dire, avait été défavorable. Tous furent unanimes pour approuver et adopter les conclusions du rapport.

Évidemment, le principe de la limitation triomphait. Le nombre de quatre cents bouchers paraissait suffisant pour subvenir à la consommation parisienne sans imposer aux ménages de trop grands dérangements, et il assurait cependant à chaque boucher la vente indispensable pour tuer lui-même et n'avoir pas recours au chevillard. La question était donc enfin jugée et il semblait qu'elle allait recevoir une prompte et définitive solution. *Il n'en fut rien.* Le gouvernement craignit-il l'impopularité? redouta-t-il les clameurs de la presse? ou bien était-il systématiquement dé-

cidé à ne réglementer aucun commerce? c'est ce que je ne saurais dire. Toujours est-il que ce rapport fut pour lui lettre morte et qu'il ne voulut bouger. La Révolution de 1848 vint le renverser sans que l'affaire eût fait un pas : il avait créé le provisoire, il le léguait au gouvernement qui lui succédait.

La République de 1848 ne voulut pas être moins libérale que la Royauté de 1830. Comme don de joyeux avènement à la population parisienne, elle autorisa les forains à venir vendre de la viande, non plus deux fois par semaine, mais quotidiennement sur les marchés publics, où elle leur accorda les deux tiers des places précédemment réservées aux bouchers établis. C'est ainsi qu'à chaque régime nouveau et en violation formelle de la « loi existante », le commerce de la boucherie voyait sa situation empirer.

Il était réservé au gouvernement de Napoléon III de faire cesser cet état de choses. Mais on prit alors la résolution la plus extraordinaire et la plus inattendue. On se ressouvint des décrets du 19 et 22 juillet 1791 et on décida, en 1855, qu'à l'avenir la viande vendue dans Paris *serait taxée*. Il faut rendre cette justice à l'administration qu'elle fut de bonne foi en cette circonstance et animée d'un esprit d'équité incontestable. Cette taxe n'était pas appliquée d'une manière arbitraire. Les opérations de la Caisse de Poissy permettaient d'établir le prix de la viande sur pied; puis, la quantité de viande abattue, qui sortait des abattoirs et que l'administration de l'octroi contrôlait lors de la perception des droits, permettait de constater le rendement; avec ces données, qui n'étaient pas absolument rigoureuses mais qui fournissaient cependant une base assez ferme, on arrivait à un prix de revient approximativement exact. On accordait d'ailleurs à la boucherie un bénéfice assez large pour couvrir ses frais généraux et la rémunérer généreusement de son travail.

Donc, prise dans ses grandes dispositions, la mesure paraissait applicable. Mais quand, pour arriver à la pratique, il fallut entrer dans les détails, on se heurta à des difficultés sans nombre qui rendaient le fonctionnement de l'institution extrêmement vicieux, sinon impossible.

Pour taxer, il fallut faire de nombreuses classifications. La première qui s'imposait était celle des espèces de viande; on en distingua quatre : le mouton, le veau, le bœuf, la vache ou le taureau. Bien que ces deux dernières bêtes ne fournissent pas une viande absolument pareille, on les considérait comme ayant à peu près la même valeur, et, pour simplifier, on les confondait.

Cette première classification reposait sur une pure convention : elle admettait que les animaux d'une même espèce fournissent, sinon une viande identique, au moins une viande de même valeur; or, nous l'avons vu quand nous avons examiné le commerce des bestiaux, la valeur de ces viandes varie, selon les individus, du simple au double pour le veau, de trente à quarante pour cent, et parfois davantage, pour les autres espèces. La taxe péchait donc par sa base.

Mais si chaque animal, comme je viens de le dire, a sa valeur propre, chaque morceau pris isolément a également sa valeur spéciale. Aussi, pour ne pas se perdre dans des détails absolument techniques et que le public n'aurait pu comprendre, fut-on obligé de faire un très petit nombre de *catégories* : trois pour le mouton et le veau, quatre pour le gros bétail. On publia à cette époque, par les soins de l'administration, des dessins représentant des profils d'animaux divisés par des lignes, comme les divisions d'une carte de géographie : telles divisions de l'animal appartenaient à une catégorie, telles autres à une catégorie différente. Mais en outre que certaines divisions classées dans la même catégorie étaient loin de se valoir entre elles, on trouvait dans une division unique des qualités de viande très disparates. Aussi les commentateurs de la taxe donnaient-ils dans les journaux des conseils aux ménagères : « Chaque morceau désigné par la coupe de la préfecture, disaient-ils, renferme lui-même des *nuances* qui n'ont pas la même valeur »; et ils citaient le gîte à la noix, par exemple, qui comprend une partie, dite *le bout*, où le muscle est attaché : cette partie adhérente, qui a des nerfs et des fibres, vaut à peine cinquante centimes le demi-kilo; de même, l'aloyau se compose de morceaux très différents, etc., etc. La taxe ne pouvait entrer

dans tous ces détails de classification, mais on comptait sur l'intelligence des acheteurs pour se défendre.

Qu'arriva-t-il? Le public fut très mal servi, et, de l'aveu même des bouchers qui exerçaient à cette époque, jamais ils ne gagnèrent tant d'argent.

La cote taxant au même prix la viande de tous les animaux de même espèce, sans égard à leur valeur intrinsèque, les bouchers n'achetaient plus guère de bêtes de choix. Pour l'administration, tous les bœufs, gras ou maigres, tendres ou durs, avaient la même valeur.

Puis, malgré les récriminations des acheteurs, les bouchers n'entendaient nullement tenir compte des *nuances* et ils réclamaient impitoyablement, d'après la classification, le prix de la catégorie à laquelle le morceau appartenait. Enfin quand un découpage très morcelé avait complètement dénaturé un morceau, l'acheteur était absolument incapable d'apprécier à quelle catégorie il pouvait se rattacher et, selon toute vraisemblance, il y avait de nombreux abus, malgré la surveillance exercée. Les querelles étaient incessantes : chacun voulait les meilleures parties de la catégorie à laquelle sa bourse lui permettait de prétendre, tandis que le boucher était forcé de tout vendre. Le règlement disait aussi que les os décharnés ne devaient pas être compris dans les pesées : alors le dépeçage se modifiait et on s'arrangeait de manière à ce qu'il n'y eût plus d'os décharnés; ou bien encore, le boucher y laissait adhérer un petit lambeau de chair : les inspecteurs décidaient-ils que le fragment charnu était insuffisant, on le taillait un peu plus gros, mais on faisait toujours en sorte qu'il n'y eût que peu ou pas d'os décharnés. Bref, le public se lassait des luttes qu'il était obligé de soutenir; la police, qui, au début, s'était donné beaucoup de peine pour faire exécuter la loi, se reconnaissait impuissante, et, en 1858, la boucherie entrait dans une nouvelle phase, elle était proclamée libre. Mais si la taxe cessait d'être appliquée, le gouvernement se gardait bien d'abroger la loi de 1791, en vertu de laquelle on avait taxé la viande, et que la situation exceptionnelle d'alors rendait seule excusable.

Pour la troisième fois, le commerce de la boucherie est libre, ce qui veut dire, car il faut s'entendre, que tout le monde peut vendre de la viande et faire concurrence au boucher.

Le lecteur se souvient qu'en 1791, sans qu'il soit nécessaire de rappeler ici les phases de la crise, les conséquences finales de la mesure furent la famine et le rationnement.

En 1825, une iniquité fut commise : tous les nouveaux bouchers, qui avaient acheté deux fonds de commerce et n'étaient pas encore libérés durent déposer leur bilan. En cette circonstance, le gouvernement n'eut pas l'excuse d'avoir sacrifié l'intérêt particulier à l'intérêt général : la mesure se trouva onéreuse à tous, et il fallut se hâter de revenir à la limitation.

Enfin, depuis 1858, nous savons quelles ont été les conséquences de la liberté : le producteur vend à faible prix ses bestiaux, le boucher ne gagne pas beaucoup d'argent, et à l'étal, le public paie cher : nous avons vu que cela tient à ses exigences d'être servi de près et à son choix ; mais enfin, pour onéreuse que soit la situation, il faut croire qu'elle est tolérable, puisqu'elle se perpétue. Il tient d'ailleurs au public de l'améliorer en diminuant de ses exigences.

Pourquoi donc cette fois la même mesure a-t-elle eu des conséquences moins désastreuses et surtout moins immédiates qu'en 1791 et en 1825? C'est ce que nous examinerons dans le prochain article.

(*A suivre.*)

A. Feyeux.

MONOGRAPHIE DU JURA BERNOIS.

L'HORLOGER DE SAINT-IMIER.

VI.

LES INSTITUTIONS URBAINES (1).

Si, dans un milieu aussi simple que celui des Genevez, nous avons vu les familles des pâtres jurassiens impuissantes à résoudre par elles-mêmes les questions d'assistance, d'école, de culte et de sécurité publique ; si nous les avons vues forcées d'étendre à la satisfaction de ces besoins le mécanisme de l'association, de l'entente en commun qu'elles pratiquaient déjà pour leur travail et leur propriété, et d'installer une commune municipale à côté de leur Bourgeoisie, combien plus cette nécessité s'impose-t-elle aux familles horlogères de Saint-Imier !

C'est qu'en abandonnant avec leurs rurales occupations toute propriété foncière, en s'agglomérant dans une ville, en faisant reposer toute la sécurité de leur existence sur le salaire, ces familles ouvrières se sont mises dans la plus complète impossibilité de résoudre, chacune pour elle-même, des questions que leur évolution industrielle rendaient encore plus aiguës.

Dans une ville de 7,000 âmes, où, comme à Saint-Imier, la population est entièrement ouvrière, il est de toute nécessité que des organismes spéciaux soient constitués pour assister les indigents, instruire les enfants, pourvoir aux besoins du culte, assurer tous les services de l'édilité et maintenir la paix et l'ordre public.

(1) Voir les précédents articles, t. VI, p. 158, 249, 525; t. VII, p. 90, 317; t. VIII, p. 79, 271.

Mais qui va créer ces organismes? Une autorité supérieure va-t-elle installer au milieu de cette population une machine administrative et, se défiant des « sentiments révolutionnaires des villes », mettre tous les citoyens en tutelle, livrer tous leurs intérêts à une armée de fonctionnaires, véritables intendants irresponsables devant leurs maîtres (et qui ne laissent à leurs souverains que le pouvoir... de se plaindre); en un mot, allons-nous voir l'État de Berne doter Saint-Imier de toute une administration municipale?

Ou bien, allons-nous voir, selon la coutume des peuples libres, l'État de Berne laisser chaque ville s'organiser comme elle l'entendra et résoudre à sa guise toutes les questions que l'agglomération des familles fait naître?

Mais comment les citoyens vont-ils user d'une pareille liberté? et dans une cité où les patrons du travail paraissent se désintéresser si complètement du patronage des familles ouvrières, comment ces familles résoudront-elles tous ces problèmes? Par quel moyen feront-elles naître ces organismes et où trouveront-elles des hommes qui auront les capacités et les loisirs d'assurer leur bon fonctionnement?

Nous allons voir une fois de plus les merveilles que l'association peut produire et comment elle peut assurer le règne de la véritable démocratie.

Pour nous rendre compte de ce fait, nous étudierons successivement les Corporations de Bienfaisance; l'organisation des Écoles et du Culte, enfin la Municipalité de Saint-Imier.

I. — Les Corporations de bienfaisance.

La *Bourgeoisie* est à Saint-Imier la première et la plus riche des corporations de bienfaisance. — La Bourgeoisie une corporation de bienfaisance? Est-ce donc là le fonctionnement normal de cet organisme? Comment est-il arrivé à jouer ce rôle accessoire à Saint-Imier, alors que nous l'avons vu aux Genevez l'élément fondamental sur lequel reposait toute la constitution des Communautés montagnardes, sur lequel s'agençaient travail, propriété,

famille? En même temps que l'industrie horlogère s'établissait à Saint-Imier, l'art pastoral, l'exploitation des biens de Bourgeoisie, des pâturages, par les familles bourgeoises disparaissait, et les quelques familles descendant des anciens pâtres qui défrichèrent le Val se trouvaient noyées au milieu de la population qu'attirait la nouvelle industrie; aussi c'est à peine si aujourd'hui, parmi les 7,000 habitants de cette jeune cité, on compte encore 300 descendants des antiques familles bourgeoises. Mais tandis que Saint-Imier de village devenait ville, le petit groupe des anciennes familles bourgeoises restait, à l'exclusion des nouveaux habitants, unique propriétaire des biens de Bourgeoisie; leurs membres seuls pouvaient faire valoir leurs droits de copropriété, puisque seuls ils pouvaient justifier de leur origine bourgeoise. Voilà pourquoi, à Saint-Imier, trois cents personnes, trois cents bourgeois, sont à l'heure actuelle copropriétaires d'une fortune évaluée à 680,633 francs, tandis que 6,700 habitants, non bourgeois, n'ont aucun droit sur cette fortune.

Un pareil état de choses, il est facile de le prévoir, ne pouvait aller sans provoquer de violentes récriminations. Autant dans les villages de la montagne, où l'existence de toutes les familles paysannes repose sur l'exploitation collective des pâturages et des forêts, les Bourgeoisies sont respectées, autant dans ces villes ouvrières, que l'industrie horlogère a fait naître, les Bourgeoisies sont discutées; elles ont perdu leur raison d'être, elles sont devenues un privilège que quelques-uns rencontrent en naissant. Comme tous les organismes qui ne rendent plus les services pour lesquels ils ont été créés, ces antiques communautés sont devenues, dans les centres industriels, une cause de malaise pour le corps social au milieu duquel elles végètent plutôt qu'elles ne vivent. L'opinion publique proteste vivement contre ce droit héréditaire qui attribue à quelques-uns des biens dont la jouissance appartenait à tous autrefois, alors que, par la limitation même des productions des pâturages, la communauté des habitants se confondait avec la communauté des Bourgeois. Toutes les jeunes villes que l'industrie horlogère a

fait naître et dont les ressources sont encore très précaires demandent que les biens des Bourgeoisies soient attribués aux municipalités et redeviennent ainsi biens communaux. Devant un pareil mouvement, les Bourgeoisies urbaines ont adopté une ligne de conduite très habile : comprenant qu'avec la substitution de l'industrie horlogère à l'art pastoral elles avaient perdu leur raison d'être, elles ont essayé de rendre de nouveaux services et sont devenues des corporations de bienfaisance. Cette fortune qu'on voulait leur prendre, elles ont réussi à la conserver, en distribuant largement la majeure partie de ses revenus ; en jetant du lest à la mer, elles ont échappé à la tempête qui menaçait de les engloutir.

Lorsque je voulus connaître le fonctionnement et la fortune de la Bourgeoisie de Saint-Imier, j'allai trouver son président, M. M***, comptant bien obtenir de lui tous les renseignements qui m'intéressaient. Aussi, quelle ne fut pas ma surprise lorsque je vis M. M***, — à peine lui eus-je indiqué le but de ma visite, — se lever et me dire, très poliment d'ailleurs, qu'il lui était impossible de répondre à mes questions. — De la part d'un bureaucrate français cette réponse m'eût paru toute naturelle, et je n'aurais pas insisté davantage; mais, de la part d'un Suisse habitué à diriger au grand jour les intérêts dont il est chargé, cette fin de non-recevoir m'étonna quelque peu, et j'insistai en indiquant à l'honorable président dans quel but je voyageais. Il faut croire que je réussis à convaincre M. M***, car il me donna tous les détails que je pouvais désirer, tout en m'avouant que son premier mouvement lui avait été inspiré par la défiance où il se trouvait vis-à-vis des politiciens de Berne, de ces gens qui couraient le pays pour avoir des documents contre les Bourgeoisies urbaines. — Tandis qu'il m'ouvrait tous ses registres et me montrait tous ses comptes, cet excellent président me contait la campagne dont sa Bourgeoisie venait d'être l'objet, et cela malgré tout le bien qu'elle faisait par ses nombreuses subventions aux habitants non-bourgeois. Il me semblait, en l'écoutant, entendre un noble de l'Ancien Régime demandant le maintien de ses privilèges, à cause de la « sensibilité » dont il faisait preuve vis-à-

vis de ses gens. Voici les quelques chiffres que je crus devoir prendre au milieu de tous les documents que j'eus entre les mains :

Fortune de la Bourgeoisie de Saint-Imier.

	Fr.	c.
1. Pâturages	104,587	60
2. Forêts	100,000	
3. Créances-prêts	132,908	
4. Immeubles	51,137	40
Total...	680,633	

L'administration de cette fortune donne lieu à l'établissement d'un budget, qui nous aidera parfaitement à comprendre le rôle que joue la Bourgeoisie à Saint-Imier.

Budget pour l'exercice 1885.

I. — *Recettes.*

	Fr.	c.
1. Exploitation de sablières	640	
2. Location des parcelles de l'ancien pâturage...	3.700	
3. Pâturage des Eloyes (location)	1.500	
4. Petit pâturage (location)	600	
5. Exploitation de la forêt	22.500	
6. Intérêt des capitaux prêtes	3.925	
Total...	32,865	fr.

II. — *Dépenses.*

		Fr.	c.
1. Dot annuelle à la Commune municipale		3.000	
2. Annuité pour la construction du chemin de fer du Jura bernois		7.500	
3. Subvention aux écoles		6.500	
4. Chauffage des écoles		3.900	
5. Impôt municipal		2.100	
6. Impôt payé à l'État		2.300	
7. Administration de la Bourgeoisie			
Président (900 fr.)			
Secrétaire			
Jetons de présence aux 6 conseillers			
Employés de la Bourgeoisie		2.160	
Receveur			
Garde forestier			
Teneur de registres			
8. Exploitation de la forêt. Façonnage	5.500	7.000	
— Culture	1,500		
Total...		32,760	fr.

Excédent de l'actif	32,865	fr.
Sur le passif	32,760	
Soit...	105	fr.

La première chose qui saute aux yeux à la simple inspection de ce budget, c'est l'usage spécial que la Bourgeoisie fait de ses biens et de ses ressources.

L'industrie horlogère ayant supplanté l'art pastoral à Saint-Imier, il a fallu chercher à tirer un autre parti des pâturages. La situation du pâturage qui s'étend au fond du val a permis de l'utiliser pour la culture de quelques plantes potagères supportant assez bien le froid; et trois cents parcelles, découpées dans son étendue, sont louées aux ménages ouvriers de la ville. Le pâturage des Eloyes, situé sur la montagne, ne pouvait, à cause de son altitude et de son éloignement, recevoir une pareille destination; chaque année, le conseil de la Bourgeoisie met en adjudication le droit de pâture, et les grandes fermes qui s'adonnent à la fabrication des fromages, dits de Gruyère, y envoient paître leur bétail pendant la belle saison. La forêt, qui s'étend sur le flanc oriental du Chasseral, est exploitée en régie pour la vente du bois; des coupes annuelles produisent de 20,000 à 25,000 francs.

C'est au chapitre des dépenses que l'on peut voir surtout l'évolution qu'a subie la Bourgeoisie et à quel point, d'organisme fondamental qu'elle était dans le système du travail, de la propriété et de la famille, elle est devenue corporation de bienfaisance. Sur 32,865 francs de recettes, elle en dépense annuellement 23,600 au profit de la collectivité générale, au profit des habitants de Saint-Imier. Après avoir assuré à la municipalité une rente de 3,000 francs, aux écoles une subvention de 10,400 francs, l'Assemblée de la Bourgeoisie s'intéresse encore efficacement à toutes les entreprises qui présentent un caractère d'utilité générale : c'est ainsi que, lors de la construction du chemin de fer du Jura, la Bourgeoisie s'engagea à verser pendant dix ans une annuité de 7,500 francs à la Cie du J.-B.-L.

Mais si maintenant, en face de ces avantages que la Bourgeoisie de Saint-Imier offre aux habitants de la ville, vous vous demandez quels sont ceux qu'elle procure à ses membres, vous pouvez vous rendre compte que ces trois cents bourgeois, riches d'une fortune de 700,000 francs, n'en retirent que de bien

minces profits. Voici le compte des avantages qu'une famille de bourgeois retire de son droit :

	Fr.
1. Une grande parcelle dans le pâturage du val, qui se loue	30
2. Un jardin	8
3. Quatre stères de bois, valant	34
4. Cent cinquante fagots	12
5. Une provision de tourbe de	14
Soit un total de...	98 fr.

Ce sont là des profits bien médiocres, et il est fort à croire que les bourgeois de Saint-Imier ne se seraient pas ainsi dépouillés, s'ils ne s'étaient sentis forcés par une vigoureuse poussée de l'opinion publique.

La Bourgeoisie de Saint-Imier, comme toutes celles du Jura, offre encore par son *Fonds des pauvres* un avantage à ses membres. De longue date, elle a constitué un fonds spécial, qui sert à secourir les pauvres d'origine bourgeoise. Ce fonds s'élève aujourd'hui à 198,991 francs; cet argent, placé en prêts hypothécaires, rapporte annuellement 8,834 fr. 85 c.; et comme les dépenses d'assistance ne s'élèvent qu'à 5,458 francs, le fonds des pauvres va sans cesse en augmentant de tous les excédents qui sont capitalisés.

Cette grosse fortune, qui, si on réunit les propres biens de la Bourgeoisie au fonds des pauvres, s'élève à 879,625 francs, est administrée par l'Assemblée générale de Bourgeois. Dans ses réunions annuelles, cette assemblée nomme son président, ses six conseillers, et ses employés; elle discute et vote son budget, en un mot elle se gouverne elle-même et administre sa fortune. La Suisse nous fait ainsi voir un curieux exemple : la libre administration et le libre gouvernement, par les intéressés eux-mêmes, de toutes les corporations et de toutes les associations qui se constituent en vue d'un intérêt général.

La Caisse centrale des pauvres doit figurer, dans l'étude des Corporations de bienfaisance, tout à côté de la Bourgeoisie, bien

qu'elle n'ait pas, comme celle-ci, un caractère absolument local. En 1816, la Suisse et en particulier l'évêché de Bâle, qui venait d'être réuni au canton de Berne, avaient ressenti très vivement le contre-coup de la crise que traversait l'Europe; épuisé par les longues guerres de l'Empire, par une série de mauvaises récoltes et par la stagnation du commerce et de l'industrie, le Jura bernois était envahi par des bandes de mendiants, et, dans chaque Bourgeoisie, le fonds des pauvres était devenu insuffisant pour secourir toutes les misères locales. Ce fut alors que Albéric May de Schadau, premier grand bailli bernois du district de Courtelary, eut l'idée de faire appel à toutes les bonnes volontés locales et de créer une Caisse centrale des pauvres, qui devait venir en aide aux différentes Bourgeoisies du district dont le Fonds des pauvres était par trop obéré ou complètement épuisé.

Au bout de quelques années de calme, les Bourgeoisies recommencèrent à pouvoir se suffire à elles-mêmes, et à assister leurs pauvres avec leurs seules ressources; aussi la Caisse centrale, qui était demeurée ce qu'elle avait été à l'origine, une institution privée, aurait-elle disparu avec la cause qui l'avait fait naître, si elle n'avait entrepris de fonder un certain nombre d'établissements de bienfaisance, dont la création et l'entretien dépassaient de beaucoup les facultés de chaque commune municipale ou bourgeoise. Un hôpital, un asile de vieillards et un orphelinat étaient regardés comme nécessaires pour le bon fonctionnement de l'assistance du dictrict, mais aucune commune n'était assez riche pour en faire l'établissement : la Caisse centrale des pauvres, qui était administrée par les délégués de chaque commune, entreprit cette œuvre et la mena à bonne fin.

Il semblerait résulter de ceci que la Caisse centrale des pauvres est essentiellement un organisme de district, et qu'à ce titre elle devrait être étudiée avec le district, le groupement supérieur à la commune. Je n'aurais certes pas manqué d'analyser cette corporation de bienfaisance avec le district, si elle en avait fait réellement partie; mais il faut remarquer que, si

les communes du district de Courtelary n'étaient pas capables de fonder un hôpital, un asile et un orphelinat, en fait, elles n'avaient guère besoin de ces établissements. Solidement campées dans leurs habitations, appuyées sur leurs pâturages, les familles paysannes étaient capables de soigner leurs malades et de secourir leurs orphelins. Il en fut autrement lorsque, avec les agglomérations ouvrières, l'industrie horlogère eut décollé les familles du sol. Lorsque tous les moyens d'existence de la famille ouvrière reposèrent sur le seul salaire de son chef, il est évident que, la maladie ou la mort venant à frapper ce chef, la famille devait subir une crise terrible. Comment soigner le malade, alors même que les ressources disparaissaient? Comment préserver de la contagion de son mal ses enfants, alors que l'étroitesse des logements, résultat forcé des agglomérations urbaines, contraignait toute une famille à s'entasser dans quelques pièces? Et puis, quels soins recevrait l'ouvrier célibataire, qui avait quitté sa famille pour venir travailler à l'usine? Ce n'était pas tout encore : des questions plus graves se posaient à mesure qu'avec le développement de l'industrie horlogère, Saint-Imier devenait de village ville, à mesure que les ouvriers s'engageaient plus complètement dans le régime de l'usine. Quel sort attendait les vieux travailleurs, qui, incapables de gagner leur vie, n'avaient pas su, avec l'imprévoyance de tous les gens qui vivent de leurs salaires, économiser quelques sous pour leurs vieux jours? Ils allaient « être à charge à leurs enfants » : charge que ceux-ci, dans le temps même où ils ne travaillaient encore que pour le foyer paternel, ne pouvaient pas seuls porter. Qu'allaient devenir les jeunes enfants que la mort de leurs parents laissaient sans ressources! Autant de problèmes qui surgissaient avec le développement de l'industrie horlogère et dont la solution intéressait beaucoup plus la ville de Saint-Imier que les communes rurales du district de Courtelary.

C'est sous l'empire de ces circonstances que la Caisse centrale des pauvres devint en réalité une institution de Saint-Imier; et, si elle conserva, si elle conserve encore son titre

d'institution de district, c'est parce qu'elle offre aux communes du district de Courtelary, qui ont bien voulu l'aider dans ses fondations hospitalières, quelques places dans ses établissements. Mais, comme nous le verrons tout à l'heure, l'hôpital, l'asile et l'orphelinat, qui ont été créés pour secourir les misères développées par les agglomérations de l'industrie horlogère, ont surtout une clientèle urbaine et, à ce titre, doivent être observés avec les institutions de la ville elle-même.

Indépendamment des établissements qu'elle a fondés, la Caisse centrale a sa vie propre, sa fortune particulière, son budget; tout en fonctionnant comme un véritable bureau de bienfaisance, tout en secourant les misères locales et accidentelles, elle capitalise ses excédents, et s'efforce par là de constituer un fonds de réserve auquel elle puisse recourir quand le pays traverse une crise violente, ou quand il s'agit de créer un établissement charitable.

Budget de la Caisse centrale en 1884.

I. — *Recettes.*

	Fr.	c.
1. Solde actif du précédent compte	4,317	23
2. Intérêts des capitaux placés	199	46
3. Collectes faites aux temples	1,711	84
4. Souscriptions et collectes faites à domicile	4,517	07
5. Prélèvement sur les amendes prononcées par les tribunaux	1,115	55
6. Legs et dons des particuliers	683	
7. Produit des boîtes aumônières	89	72
8. Recettes diverses	1,098	23
Somme totale des recettes	14,732	10

II. — *Dépenses.*

	Fr.	c.
1. Rente et pension pour élèves de l'orphelinat	1,371	
2. Frais d'administration et de comptes	556	75
3. Assistances, secours et passades	7,499	90
Total	9,427	65
Excédent des recettes	14,732	10
Sur les dépenses	9,427	65
Soit	5,304	45

Cet excédent devait aller grossir la fortune de la Caisse, qui en 1884 était de 35.675 fr. 99 centimes.

Hôpital. — Ce fut en 1856 que la salle de secours, établie à Saint-Imier depuis une dizaine d'années, fut remplacée par un hôpital. Fonder un hôpital d'une cinquantaine de lits, sans pouvoir compter sur d'autres ressources que celles de la charité privée, n'était pas petite affaire. Il ne fallait pas compter sur de gros legs, qui, comme on le voit souvent encore en France, viennent permettre la création et le fonctionnement d'un établissement hospitalier. A Saint-Imier, les fortunes sont modestes ; mais, en s'associant et en s'unissant, toutes les bonnes volontés et tous les dons pouvaient suffire à l'œuvre. Lorsque la création de l'hôpital fut décidée, la Caisse centrale des pauvres choisit dans son sein une commission et lui remit une somme de 10,000 francs en la chargeant de mener à bien l'entreprise. Cette commission sut si bien gérer ses affaires et employer les bonnes volontés individuelles, toutes disposées à coopérer à l'œuvre commune, qu'en quelques années sa tâche était terminée, l'hôpital était construit et parfaitement installé. Aujourd'hui l'hôpital est un établissement libre et autonome; il a sa fortune personnelle et, chaque année, il équilibre son budget; voici d'ailleurs sa situation pécuniaire :

Fortune de l'hôpital.

	Fr.	c.
1. Immeubles	119,642	
2. Meubles	24,000	
3. Capitaux	99,803	94
4. Créances	6.238	75
5. Caisse (avoir en)	587	30
Total...	250,271	99

Pendant l'année 1884, trois cent vingt malades sont entrés à l'hôpital et y ont été soignés.

L'*Orphelinat*, fondé en 1862 par la Caisse centrale, est installé aux environs de Saint-Imier, dans une grande ferme, où, suivant leurs dispositions et leurs aptitudes, les enfants sont employés aux travaux de l'élevage ou mis à l'établi pour apprendre l'horlogerie.

Cet orphelinat fut créé, comme l'hôpital, par l'initiative individuelle et au moyen des dons et des subsides d'un chacun. Lorsqu'il commença à fonctionner régulièrement, la Caisse centrale le constitua à l'état autonome, et aujourd'hui il a sa fortune et se suffit à lui-même :

Fortune de l'Orphelinat.

	Fr.
1. Immeubles	86,083
2. Meubles et bétail	22,328
3. Créances	36,300
4. Caisse (avoir en)	15
Total...	144,726 fr.

En 1884, 53 enfants, 30 garçons et 23 filles, étaient dans cet établissement; leur entretien et le produit de leur travail se trouvent dans le compte suivant :

Budget de l'Orphelinat.

I. — *Recettes.*

	Fr.	c.
1. Reliquat du compte de caisse de 1883	77	65
2. Pensions payées pour les élèves	9,952	50
3. Supplément de pension et indemnité d'outils d'horlogers	355	
4. Subventions	5,571	25
5. Collectes dans les temples	513	99
6. Dons et legs	2,308	13
7. Capitaux remboursés	2,722	80
8. Intérêts de capitaux placés	1,580	45
9. Produits du domaine, vendus	2,848	35
10. Recettes diverses	114	20
Total...	26,344	32

II. — *Dépenses.*

	Fr.	c.
1. Constructions et réparations	689	25
2. Combustibles et voiturage de bois	689	
3. Impôts et contributions	297	41
4. Intérêts et rentes payées	570	50
5. Amélioration et frais d'exploitation du domaine	2,652	85
6. Provisions de ménage	6,812	53
7. Vêtements	2,279	40
A reporter	13,990	94

	Fr.	c.
Report	13,990	94
8. Ameublement	677	30
9. Matériel d'école	142	42
10. Capitaux placés	6,500	
11. Traitements et salaires	4.655	05
12. Dépenses diverses	363	39
Total...	26,329	10

Balance.

	Fr.	c.
Les recettes s'élèvent à	26,344	32
Les dépenses sont de	26.329	10
Solde en caisse au 31 décembre 1884...	15	22

L'*Asile des vieillards*, le troisième et le dernier créé des établissements hospitaliers de Saint-Imier, est dû en partie à la générosité d'une vieille dame qui laissa sa maison et une somme de 10.000 francs à la Caisse centrale, à charge pour celle-ci de fonder un asile de vieillards dans la maison dont elle devenait ainsi propriétaire.

En acceptant ce legs, la Caisse centrale y joignit une somme de 10,000 francs et chargea une commission d'organiser et d'administrer ce nouvel établissement.

Fortune de l'Asile.

	Fr.	c.
1. Immeubles	52,983	
2. Mobilier, bétail	21,995	
3. Capitaux	53.901	91
4. Caisse (avoir en)	168	39
Total...	129.048	30

En 1884, 59 vieillards ou invalides, 37 hommes et 22 femmes, étaient hospitalisés dans cet asile.

Budget de l'Asile des vieillards.

I. — *Recettes.*

	Fr.	c.
A. Solde en caisse au 1er janvier 1884	446	40
B. Pension payée par les vieillards	9.139	70
C. Subventions	2,012	50
A reporter	11.598	60

	Fr.	c.
Report	11,598	60
D. Intérêts des capitaux placés	2,290	84
E. Recettes de la ferme et du travail des vieillards	1,110	25
F. Capitaux remboursés	22	80
G. Recettes diverses	47	05
H. Dons reçus en 1884 et capitalisés	2,238	00
Somme totale des recettes...	17,308	14

II. — *Dépenses.*

	Fr.	c.
A. Provisions de ménage	5,907	83
B. Traitements et gratifications	2,145	
C. Amélioration et culture des terres	1,393	40
D. Entretien des bâtiments	340	48
E. Ameublements	837	50
F. Vêtements	139	71
G. Impôts et contributions	181	34
H. Rente Sauter-Aberlin	570	50
I. Capitaux placés	5,211	59
J. Dépenses diverses	412	40
Somme totale des dépenses	17,139	75

Balance.

	fr.	c.
Les recettes s'élèvent à	17,308	14
Les dépenses ascendent à	17,139	75
Solde actif au 31 décembre 1884...	168	39

Je ne me dissimule pas que, même pour les lecteurs de *La Science sociale,* ces chiffres ont leur aridité ; seulement, j'ai tenu à les donner, comme j'en donnerai d'autres encore dans cette dernière étude, parce qu'ils ont, pour qui sait lire, leur éloquence. Ils montrent comment de petites gens ont su apporter remède aux douloureuses situations que l'industrie avait provoquées en décollant du sol les familles ouvrières et en les jetant dans toute l'instabilité qu'entraîne le salariat. Sans avoir recours à l'État, sans faire appel à leur commune, les habitants de Saint-Imier ont su, par les simples ressources de l'initiative individuelle, créer en quelques années quatre établissements hospitaliers, qui aujourd'hui ont ensemble une fortune de 560,000 francs et dépensent annuellement plus de 50,000 francs. Tous les jours cette fortune s'accroît ; chaque année les dons sont plus nombreux. Donner à

la Caisse centrale des pauvres, à l'Hôpital, à l'Orphelinat, à l'Asile est devenu une habitude pour toutes les associations, pour toutes les familles. Il n'y a pas une société, pas une famille, qui ne tiennent à honneur d'envoyer annuellement leur subvention à l'établissement qu'elles patronnent; j'ai sous les yeux la liste des donateurs aux établissements de bienfaisance pour l'année 1884; j'y relève les mentions suivantes : Don de la Société de consommation, 50 francs; — don de la Société de Boulangerie, 50 francs; — don de la Caisse d'épargne, 100 francs, etc.; — legs de M. X***, 170 francs; — don de Mme B***, à l'occasion de la naissance de sa petite-fille, 10 francs, etc.

Il n'y a là rien d'étonnant : les gens de Saint-Imier s'intéressent à ces établissements parce que ces établissements sont *leur chose*. Fait partie qui veut de la Caisse centrale des pauvres; pour avoir le droit de prendre part à son assemblée générale, de discuter et de décider de ses intérêts, il suffit d'être donateur.

Tous les ans, l'assemblée générale se réunit pour entendre les comptes que doivent lui présenter les commissions qu'elle a nommées pour administrer chacun de ces établissements. Les commissions sont composées de 10 membres pour la Caisse centrale, 10 pour l'Hôpital, 7 pour l'Orphelinat, 10 pour l'Asile des vieillards. Elles ont tous pouvoirs pour l'administration; ce sont elles qui nomment le personnel, préparent, vérifient toutes les opérations et en surveillent l'exécution.

C'est ainsi que, sous un régime de liberté, une population ouvrière a été capable de subvenir elle-même, avec ses propres ressources, aux misères qui se produisaient dans son sein; elle a été capable de fonder et de constituer dans la plus parfaite autonomie quatre établissements de bienfaisance, auxquels tout le monde s'intéresse parce qu'ils appartiennent à tout le monde. Je n'essayerai même pas d'opposer à cette organisation de l'assistance notre organisation française, qui, entre les mains de quelques fonctionnaires, soigne administrativement les malades, règle, tranche, décide de tout, sans qu'en chaque endroit les premiers intéressés, c'est-à-dire les citoyens eux-mêmes, soient consultés. Avec ce beau système, on peut chiffrer ce que l'assistance

coûte aux communes et à l'État, les particuliers se désintéressant de plus en plus d'une chose qui semble avoir été créée pour donner libre carrière à l'autoritarisme de MM. les fonctionnaires. Et cependant, quelle chose plus délicate que la charité! et quels trésors et quels dévouements la bienfaisance a toujours rencontrés dans le libre épanouissement des initiatives individuelles!

II. — Les Écoles.

Lorsque nous avons étudié l'organisation des écoles publiques dans les communes rurales du Jura bernois, nous avons vu comment, malgré les ambitieux programmes et les lois élaborées par les politiciens de Berne, l'école était restée dans la main des pères de famille et donnait en chaque endroit, à chaque enfant, l'instruction adaptée au besoin de chacun.

A Saint-Imier, nous allons observer de nouveau combien l'administration de l'école par les pères de famille est de toutes les solutions la meilleure; eux seuls savent au juste ce qui, dans ces vastes programmes rédigés par des spécialistes de l'instruction, est utile à leurs enfants.

En Suisse, dans le canton de Berne, l'assiduité à l'école est obligatoire, je l'ai déjà dit; mais ce qui est mieux que la loi, c'est le besoin que tous les pères de famille éprouvent de l'instruction. Pour devenir habile ouvrier horloger, pour pouvoir arriver contremaître ou s'établir petit fabricant, il faut savoir lire, écrire, compter; il faut se tenir au courant de tout ce qui intéresse l'horlogerie, les nouvelles découvertes. D'ailleurs, la profession d'horloger est, entre toutes, une de celles qui réclament le plus d'instruction; elle exige, pour devenir bon ouvrier, autre chose que de la force physique, autre chose même que de l'adresse et de la dextérité de main. Pour qui veut se rendre compte de la constitution et du fonctionnement d'une montre, quelques notions d'algèbre et de géométrie, de mécanique et de cosmographie, ne sont pas inutiles; et lorsque le bon ouvrier d'un métier doit savoir pareilles choses, la moyenne des gens adonnés à la profession sait quelque chose.

Mais, à côté de ces causes relatives au métier et que nous observons à Saint-Imier, il y en a encore d'autres agissantes et qui suffisent à elles seules pour expliquer le grand développement de l'instruction en Suisse. Paysans et ouvriers, tous ces gens sont maîtres chez eux ; toutes les affaires qui les intéressent, tous les intérêts de leurs communes ne sont pas la chose d'une administration d'État ni de fonctionnaires irresponsables; ils n'ont pas le bonheur d'être comme nous en tutelle ; et comme ils décident de leurs biens, discutent leurs intérêts, approuvent ou amendent les actes des commissions qu'ils ont nommées dans chaque affaire, ils sentent que, pour conserver et exercer leur souveraineté, il leur faut tout d'abord être capables, c'est-à-dire être instruits.

Saint-Imier possède deux écoles, une école primaire et une école secondaire.

L'*école primaire* est administrée par une commission de 15 membres, nommés par le conseil municipal pour deux ans. Cette commission doit veiller à la bonne marche de l'école, gérer le fonds d'école ; faire au conseil général de la commune les propositions concernant la nomination des maîtres et maîtresses. Dans toute agglomération urbaine un peu importante, la nomination des maîtres et maîtresses n'appartient plus à l'Assemblée générale des habitants, qui est trop nombreuse et n'est pas à même de connaître assez bien les régents ; elle a été transportée au Conseil général de la commune, organisme que, pour la première fois, nous allons voir apparaître et fonctionner à Saint-Imier.

Vingt maîtres et maîtresses instruisent un petit peuple scolaire nombreux de 1,000 enfants au moins.

Bien que les écoles de Saint-Imier possèdent une fortune particulière et que le fonds d'école s'élève à 196,294 francs, leur budget fait partie du budget municipal; car le chiffre des dépenses dépassant de beaucoup celui des revenus de ce fonds, la commune est obligée de pourvoir à la différence. Dans la plupart des communes rurales, le fonds d'école est suffisant pour couvrir toutes les dépenses scolaires, et les municipalités ne se

trouvent jamais grevées de ce chef; s'il n'en est pas ainsi à Saint-Imier, cela tient tout simplement au rapide développement de ce centre horloger, qui, de village de quelques centaines d'âmes, est devenu tout d'un coup une ville de 7,000 habitants; le fonds d'école est encore resté à peu de chose près ce qu'il était autrefois, et les dons et legs qu'il a reçus dans ces vingt dernières années n'ont pu suffire pour le mettre à même de pourvoir aux charges d'une population scolaire dont le nombre a décuplé.

L'*école secondaire* a été établie pour permettre aux enfants les mieux doués de pousser davantage leurs études, par conséquent elle n'est pas obligatoire; elle comprend cinq classes de garçons et cinq classes de filles; les deux classes inférieures sont gratuites, tandis que, pour les trois classes supérieures, il faut payer une somme annuelle de vingt francs.

Les matières enseignées sont la religion, les langues française et allemande, les langues latine et grecque. L'étude des langues vivantes est véritablement approfondie, et les maîtres s'efforcent autant que possible de donner une exacte connaissance des littératures qu'elles ont créées, tandis que l'étude des langues mortes est assez superficielle et amène tout au plus les jeunes gens à la lecture de César et de Xénophon. A côté des langues, les sciences tiennent une place prépondérante; l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre et surtout les sciences physiques et naturelles sont poussées assez avant. Enfin, des connaissances assez étendues d'histoire et de géographie, de dessin et de comptabilité, viennent compléter ce programme, et forment des hommes éminemment pratiques.

A la sortie de cette école secondaire, les garçons sont préparés à entrer au Gymnase cantonal et, après trois ans d'études, passent un examen qui leur donne accès à l'Université. Très peu d'élèves de l'école secondaire profitent de cette organisation; les carrières scientifiques et littéraires ont peu d'attraits pour la jeunesse de Saint-Imier, qui est élevée dans un milieu trop pratique et encore trop peu fortuné pour s'engager dans des professions qui rapportent plus d'honneurs, — quand elles en rapportent, — que d'argent.

Les jeunes filles qui désirent se vouer à l'enseignement sont en état, à leur sortie de l'école secondaire, de passer un examen pour l'obtention du diplôme d'institutrice d'école primaire.

L'école secondaire est une institution semi-municipale et semi-cantonale ; aussi la commission de 9 membres qui la dirige est-elle nommée en partie par le conseil municipal (4 membres) et en partie par le Directeur de l'éducation du canton de Berne (8 membres). L'État paye la moitié des traitements des maîtres et maîtresses, qui sont nommés pour six années par le gouvernement, sur la proposition de la commission.

Chaque année la commune verse une subvention à la caisse de l'école ; cette subvention est fixée pour six années, après lesquelles l'Assemblée générale de la commune est appelée à voter une nouvelle garantie d'existence pour six années, en fixant la subvention annuelle. Le budget de l'école secondaire de garçons a été, pour 1889, de 18,490 francs ; celui de l'école secondaire de filles a été de 12,780 francs ; la population de ces écoles est de 200 garçons et filles.

Des cours du soir sont organisés en hiver pour les jeunes gens de dix-neuf ans qui doivent faire, l'année suivante, leur école militaire, et pour les adultes qui désirent compléter leur instruction.

En observant de près l'organisation de l'instruction populaire dans le Jura bernois et dans toute la Suisse, on peut affirmer que rien de ce qui pouvait être fait pour favoriser le développement de l'instruction littéraire et scientifique des classes ouvrières n'a été négligé. Mais tous ces soins, tous ces efforts seraient demeurés inefficaces, si rien n'avait été fait pour assurer aux jeunes gens et aux hommes la conservation des notions élémentaires qu'ils ont acquises à l'école, et pour entretenir en eux le goût de la lecture et des plaisirs de l'esprit, excellent préservatif contre les tentations de la débauche et de l'ivrognerie.

Mille institutions, mille sociétés se sont fondées dans ce but, et la grande habitude que possèdent les Suisses des associations ont permis aux simples ouvriers de résoudre ce problème. Il existe à Saint-Imier une société pour la diffusion des lumières ; des

comités chargés d'organiser la bibliothèque communale, le musée, l'école de dessin, l'école de perfectionnement, les cours publics; un club littéraire et une société d'émulation.

La plupart de ces sociétés sont entretenues à l'aide de ressources spéciales provenant de dons et de legs, et les municipalités et le gouvernement cantonal ne manquent pas de les aider par de larges subventions.

Des almanachs, des revues, des journaux se publient aussi en grand nombre pour l'usage spécial des populations ouvrières; beaucoup de feuilles tirent un supplément le dimanche pour donner un peu plus à lire aux ouvriers. De nombreuses conférences sur les questions sociales et politiques, sur des sujets littéraires et techniques, sont faites pendant l'hiver; à défaut de spécialistes, le pasteur, les maîtres d'école, des contremaîtres et quelquefois de simples ouvriers, se chargent de prendre la parole.

A côté de ces écoles et de ces sociétés, où l'ouvrier reçoit une nstruction générale et théorique, il existe dans tous les centres industriels de la Suisse un grand nombre d'écoles professionnelles.

La nécessité d'écoles professionnelles s'est fait surtout sentir pour l'industrie horlogère depuis l'organisation des usines. Une des premières conséquences du machinisme a été, comme nous l'avons déjà signalé au cours de cette étude, de remplacer l'ouvrier d'art qui savait faire toute une montre, qui en connaissait toutes les parties, par de simples serviteurs de machines-outils. Tous ces ouvriers d'usine savent faire une pièce avec leur machine, mais le nombre de ceux qui connaissent l'agencement d'une montre et peuvent établir le jeu régulier de toutes les pièces que livrent les machines tend de jour en jour à diminuer. On ne fait plus d'apprentis; la raison en est, d'abord, que l'apprentissage coûte cher : les parents préfèrent mettre immédiatement leurs enfants à l'usine, où, au bout de deux mois, ils sont capables de diriger une machine-outil comme un vieil ouvrier et de gagner de quoi vivre; en second lieu, les maîtres-ouvriers, travaillant pour le compte d'un grand usinier, désirent maintenir leur nombre toujours au-dessous des besoins de l'industrie locale, pour maintenir ainsi leurs salaires à un taux plus élevé.

C'est en vue de résoudre ces difficultés que les usiniers se sont associés, dans chaque centre horloger un peu important, pour fonder des écoles d'horlogerie, d'où ils peuvent tirer des spécialistes et d'excellents contremaîtres.

L'école d'horlogerie de Saint-Imier a été fondée il y a une vingtaine d'années ; ses cours durent trois ans.

Pendant la première année, les élèves apprennent l'ébauche et le finissage ; pendant la deuxième, l'échappement ; et, pendant la troisième, le repassage, le réglage et le remontage. Des cours théoriques et pratiques d'algèbre, de géométrie, de mécanique, de cosmographie, de physique, de chimie et de dessin ont lieu simultanément.

Six professeurs et maîtres, sous la direction d'un directeur, maître lui-même pour les cours de troisième année, enseignent 34 élèves. C'est une véritable école d'application, et tous les grands usiniers y envoient leurs enfants pour les mettre en état de diriger parfaitement le travail. Lorsque je visitai l'école d'horlogerie de Saint-Imier, je vis, travaillant avec une blouse à son établi, le fils de M. Francillon, le plus grand usinier de l'endroit ; il faisait sa montre tout à côté des fils des ouvriers de son père, qui, un jour, devaient être contremaîtres dans son usine. De pareilles coutumes font beaucoup plus pour la paix sociale et la bonne entente entre les classes que toutes les panacées de nos économistes.

Comme toutes les institutions de Saint-Imier, l'école d'horlogerie est autonome ; elle est administrée par un comité de 12 membres nommés par ses fondateurs et ses souscripteurs ; elle possède déjà une certaine fortune personnelle, qui n'est pas encore suffisante pour fournir à ses dépenses ; aussi est-elle subventionnée par la commune, l'État et les sociétés de Saint-Imier.

Fortune de l'École.

	Fr.	c.
1. Machines-outils et mobilier	7,249	50
2. Appareils de démonstration	1,055	75
3. Bibliothèque	816	20
4. Musée	435	25
5. Appareil et mobilier du bureau d'observation	794	
6. Fonds de réserve	5,493	32
Total...	15,844	02

Budget de l'École.

I. — *Recettes.*

	Fr.	
1. Allocation de la municipalité de Saint-Imier...	4,000	
2. Allocation de l'État de Berne..................	6,000	
3. Allocation du département fédéral du commerce et de l'industrie.....................	1,547	25
4. Écolages perçus pendant l'année............	4,483	34
5. Dons de la Société du contrôle de Saint-Imier	500	
6. Dons de la Bourgeoisie......................	200	
7. Dons de la Cie du gaz......................	200	
8. Dons de la Société de consommation..........	50	
9. Dons de divers souscripteurs................	1,394	
Total des recettes...	18,374	59

II. — *Dépenses.*

	Fr.	c.
1. Honoraires du personnel enseignant..........	12,900	
2. Loyer des locaux............................	2,000	
3. Entretien, chauffage, éclairage...............	612	45
4. Achats d'outils et de fournitures.............	350	70
5. Frais d'installation du bureau d'observation...	1,664	76
6. Dépenses diverses...........................	593	79
Total...	18,151	70

III.

LE CULTE.

L'unité du culte que nous avions rencontrée aux Genevez n'apparaît plus à Saint-Imier ; ici nous sommes en plein pays protestant, et si l'Église évangélique réformée est divisée en deux grands partis, les orthodoxes et les libéraux, elle l'est bien plus encore par les mille sectes qui chaque jour sortent de son sein.

Le groupe le plus important des familles protestantes à Saint-Imier forme la *Paroisse évangélique réformée*, paroisse absolument autonome et complètement indépendante de la commune.

L'autorité supérieure, dans cette Église, appartient à l'Assemblée paroissiale, qui se compose de tous les protestants ayant droit de vote dans l'Assemblée communale. Cette assemblée

nomme le pasteur, qui reçoit une investiture pour six années et la voit se renouveler d'elle-même si, au bout de cette période, on ne met pas en question la nomination d'un autre pasteur. Un comité de 13 membres, *le Conseil de paroisse*, élu tous les deux ans par l'Assemblée, a la charge de l'administration temporelle de la paroisse ; chaque année le Conseil présente à l'Assemblée générale un projet de budget, que celle-ci vote après discussion. Voici les chiffres de cette année.

Dépenses.

		Fr.
1. Honoraires et traitements		2,182
Receveur-caissier	650	
Organiste	400	
Marguillier, concierge, etc.	375	
2. Assurances et contributions		443
3. Entretien du temple		900
4. Chauffage		245
5. Divers		300
6. Amortissement des intérêts		115
Total...		4,185

La paroisse n'ayant pas de fonds d'église et sa fortune consistant simplement en immeubles destinés au culte et au ministre (temple, presbytère), l'Assemblée est obligée, pour faire face à cette dépense, de s'imposer annuellement. L'impôt paroissial est basé sur l'impôt municipal, qui est un impôt sur le revenu. Pour les frais de leur culte, les protestants payent donc :

0 fr. 15 p. 1000 sur la taxation des immeubles possédés par les contribuables ;
0 fr. 35 % sur le revenu 1re classe (gain annuel) ;
0 fr. 50 % sur le revenu 2e classe (rentes viagères, pensions) ;
0 fr. 60 % sur le revenu 3e classe (actions ; intérêts sur fonds placés, etc.).

Quant au traitement du pasteur, il était autrefois assuré par un fonds spécial, mais l'État de Berne, s'étant emparé de ce fonds en 1830, a dû prendre le traitement à sa charge.

A côté de cette communauté protestante, il existe une communauté catholique de bien moindre importance et déchirée, encore à l'heure actuelle, par le schisme. Les familles catholiques qui se trouvent à Saint-Imier ne sont pas originaires de la

vallée, elles proviennent des villages catholiques de la montagne. Le courant d'émigration, qui emportait autrefois tous les enfants de ces villages dans les pays étrangers, s'est divisé, et beaucoup d'entre eux s'établissent aujourd'hui dans les villes horlogères; c'est ainsi qu'une communauté catholique s'est peu à peu formée à Saint-Imier. Mais l'instabilité et l'esprit de nouveauté, résultats habituels du régime de l'usine, ont agi sur ces familles; elles n'ont pas conservé, dans un milieu protestant, l'énergie et la vitalité de leur foi; aussi, lorsque le schisme s'est montré, il les a trouvées proie facile.

A la suite du concile du Vatican, quelques prêtres allemands et suisses ne voulurent pas s'incliner devant les décisions qui venaient d'être prises et refusèrent d'accepter le dogme de l'infaillibilité pontificale. Les gouvernements allemands et suisses saisirent avec empressement cette occasion d'affaiblir les catholiques, qui leur faisaient une rude opposition, et se déclarèrent protecteurs de cette nouvelle Église, celle des « Vieux catholiques ».

Je n'ai pas à entrer dans les détails de l'organisation de cette Église; je ne raconterai pas non plus l'édifiante histoire du recrutement de son clergé. Toujours est-il que, grâce à la loi qui donnait la nomination des curés et des pasteurs aux assemblées paroissiales, le gouvernement réussit à placer des curés schismatiques partout où la population ne sut se défendre et conserver l'énergie et la pureté de sa foi.

Saint-Imier, avec sa population catholique composée d'ouvriers peu fervents et de familles plus ou moins désorganisées, était terre promise pour le schisme. L'église catholique, qu'avait construite, grâce aux aumônes, le vénérable M. Manie, le restaurateur du catholicisme dans le val, fut donnée du jour au lendemain à un ancien garçon de café de Paris, que l'évêque Herzog avait sacré curé vieux catholique.

Au moment où j'étais à Saint-Imier, le vénérable curé catholique romain réunissait ses fidèles dans une maison où il s'était réfugié pendant la tourmente, et il commençait à espérer rentrer bientôt dans son Église par le vote des catholiques, éclairés enfin sur la valeur du nouveau culte et sur la moralité de leur nou-

veau pasteur. On comprendra facilement que je n'ai pu me procurer aucun compte détaillé sur la situation de la communauté catholique, le schisme ayant troublé toutes choses. J'ai tenu cependant à donner ces détails, à signaler la mobilité des familles ouvrières de Saint-Imier et à l'opposer à la constance qu'ont montrée dans la foi leurs ancêtres, les habitants des Genevez, ces paysans que rien ne put ébranler et qui conservèrent leur curé malgré toutes les menaces du gouvernement. Il y a là un criterium de l'ébranlement que subissent les familles, lorsqu'elles se lancent dans l'industrie et perdent, avec la propriété foncière, toute stabilité dans l'ordre matériel et tout esprit de tradition dans l'ordre moral.

IV. — La Municipalité.

L'initiative privée ayant, grâce à l'ingénieux mécanisme de l'association, pourvu à l'assistance, au culte, et en partie aux écoles, à ces trois besoins qui constituent chez nous la grande charge des communes, que reste-t-il à faire à la Municipalité? peu de chose, si c'est peu de chose que d'assurer les services de l'édilité, et de maintenir l'ordre public dans une agglomération de 7,000 âmes.

Mais avant de voir fonctionner les rouages de la commune, il est utile que nous connaissions ces rouages.

L'organisation municipale de Saint-Imier est fort différente de celle des Genevez. Le peuple suisse, qui est souverain maître dans ses communes; qui fait lui-même en chaque endroit son *Règlement d'administration communale;* qui organise à sa guise et d'après ses besoins ses pouvoirs communaux et leur fonctionnement, a pensé justement que la même organisation ne convenait pas à une petite communauté de familles paysannes et à une vaste agglomération de familles ouvrières.

A Saint-Imier comme aux Genevez, c'est l'Assemblée générale des habitants qui a tout pouvoir et toute autorité. Seulement, le petit nombre de membres qui composent cette assemblée aux Ge-

nevez et dans tous les villages de la montagne, le peu d'importance des intérêts qu'ils ont à décider, leur permettent de conserver tout leur pouvoir et de traiter eux-mêmes toutes leurs affaires, en se faisant cependant aider, si besoin est, par des commissions élues par l'Assemblée.

Dans un centre aussi nombreux que Saint-Imier, il n'en va plus de même : tandis que l'Assemblée générale des habitants est trop nombreuse, et composée d'ouvriers qui ont trop peu de loisirs pour être souvent réunis, les affaires mêmes qui doivent être décidées sont, à cause de l'agglomération urbaine, trop importantes et demandent trop de surveillance pour n'être pas étudiées dans leur préparation et, une fois résolues, pour ne pas être surveillées dans leur exécution par des organismes spéciaux.

C'est ce qui explique pourquoi, à Saint-Imier, l'administration se trouve répartie entre les divers organes suivants :

1° L'Assemblée communale,

2° Le Conseil général,

3° Le Conseil municipal,

4° Les Commissions réglementaires,

5° Les fonctionnaires et employés municipaux.

I. L'*Assemblée communale* se compose de tous les habitants bernois ou suisses qui sont établis depuis plus de trois mois dans la commune ; en sont exclus tous ceux auxquels la fréquentation des auberges est interdite, les assistés, et ceux qui sont en retard de trois mois dans le payement des contributions communales.

L'Assemblée communale doit nommer son président et son vice-président, le maire, les membres des Conseils municipaux et généraux ; elle est souveraine maîtresse de sa constitution et du règlement d'administration communale. Au point de vue financier, c'est elle qui adopte le budget annuel des recettes et des dépenses, qui fixe le taux des contributions municipales, et l'allocation de crédits supplémentaires dépassant la compétence du Conseil général. Elle décide de tous les engagements financiers ayant pour objet des constructions ou d'autres affaires dont les frais excèdent la somme de 5,000 francs, de toute acquisition ou aliénation d'immeuble dépassant la somme de 10,000 francs. Elle

reçoit et garantit les cautionnements, décide et gage les emprunts.

Enfin, l'Assemblée se réunit et prononce sur toutes les questions qui lui sont soumises, lorsque 150 citoyens ayant le droit de vote en font la demande écrite au Conseil municipal.

Toutes les décisions portant sur une affaire pécuniaire doivent être prises à la majorité des deux tiers des votants; pour toutes les autres affaires, la majorité absolue suffit.

L'Assemblée communale se réunit chaque année dans le courant de décembre pour voter le budget, procéder aux élections du Conseil général et du Conseil municipal et traiter des questions à l'ordre du jour; elle se réunit en outre, comme nous venons de le dire, toutes les fois que 150 citoyens en font la demande.

II. Le *Conseil général* est formé de 30 membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale parmi les électeurs de la commune; chaque année, un tiers des membres sortent et sont remplacés.

Le Conseil général ayant pour mission de contrôler et de surveiller le Conseil municipal, il y a incompatibilité entre les fonctions de conseiller municipal et celles de conseiller général. Le maire et les membres du Conseil municipal ont le droit d'assister aux séances du Conseil général et de faire des propositions sur chaque objet en discussion, mais ils n'ont que voix consultative.

Lors de son entrée en fonctions, le Conseil général forme son bureau en nommant son président, son vice-président, un secrétaire, et deux scrutateurs; il se réunit, sur la convocation de son président, toutes les fois que le besoin des affaires l'exige ou dès que 10 membres au moins en font la demande écrite.

Le Conseil général exerce une haute surveillance sur l'ensemble de l'administration communale; il examine toutes les affaires qui doivent être soumises à l'Assemblée générale, et décide en dernier ressort sur toutes les affaires qui dépassent la compétence du Conseil municipal.

En particulier, le Conseil général a les attributions suivantes :

Il examine le rapport annuel que le Conseil municipal est tenu de lui présenter à la fin de chaque exercice sur la marche de l'administration communale.

Il examine et discute le projet de budget, le taux des contributions ou autres impositions municipales que le Conseil municipal lui présente, et arrête les propositions à soumettre à l'Assemblée générale.

Il alloue les dépenses supplémentaires d'administration courante, pourvu que le total de ces crédits ne dépasse pas 2,000 fr.

Il autorise les crédits extraordinaires en cas de guerre ou d'épidémie, mais ces crédits sont soumis à la prochaine Assemblée communale.

Il adopte les règlements d'administration municipale tant que ces règlements ne sont pas du ressort de l'Assemblée.

Il approuve les plans et devis des constructions dépassant 1,000 francs, décide de l'aliénation et de l'acquisition des immeubles dont le prix est supérieur à 1,000 francs.

Il autorise les procès ou les transactions pour des affaires excédant 1,000 francs. Il dispose librement des crédits qui lui sont alloués pour des œuvres d'utilité publique ou de bienfaisance.

Il accepte les donations et legs entraînant des charges.

Il nomme, sur une double proposition du Conseil municipal, la commission dite du plan d'alignement.

C'est à lui qu'appartient la nomination des instituteurs et des institutrices primaires, après avoir pris avis de l'inspecteur, et sur les propositions de la commission d'école.

Enfin, le Conseil général nomme une commission de vérification composée de 3 membres et de 2 suppléants. Cette commission a pour objet de vérifier tous les comptes de la commune ainsi que le rapport administratif du Conseil municipal; elle a le droit d'exiger toutes les pièces justificatives et fait son rapport à l'Assemblée générale, qui statue.

Toutes les questions qui dépassent la compétence du Conseil général relèvent de l'Assemblée générale des habitants, qui est le pouvoir souverain.

III. Le *Conseil municipal* est composé de 7 membres, y compris le maire, qui en est le président, le vice-président et le secrétaire; la durée des fonctions du Conseil est de trois ans, et il se renou-

velle chaque année par une série de deux membres ; le maire est nommé pour deux ans.

Le maire et le secrétaire sont salariés.

Le Conseil se réunit sur la convocation de son président et sur la demande écrite de trois de ses membres.

Le Conseil municipal s'occupe, dans les limites de sa compétence, de l'administration communale ; il veille à l'emploi utile des crédits ouverts par l'Assemblée ou le Conseil général, et dresse en fin d'année un rapport qu'il est tenu de soumettre au Conseil général ; il est chargé de veiller, d'accord avec la Commission scolaire, au bon ordre dans les écoles primaires ; il a la garde des règlements municipaux et donne tous ses soins à la police locale.

Ses attributions spéciales sont :

L'adoption des règlements et la surveillance des Commissions nommées par lui pour s'occuper d'une affaire particulière.

La publication des ordonnances de police locale et de tarifs.

Il décide de toutes les affaires, acquisition ou aliénation d'immeuble, procès, etc., qui ne dépassent pas 1,000 francs, accepte les donations ou legs n'entraînant aucune charge pour la commune.

Il nomme à tous les emplois municipaux auxquels il n'est pas pourvu par l'Assemblée générale.

IV. *Les Commissions réglementaires.* Toutes les fois qu'une affaire a quelque importance et demande à être surveillée de près, le Conseil général ou le Conseil municipal nomme une commission, où peuvent entrer de simples citoyens, pour étudier et surveiller les intérêts engagés.

Les commissions permanentes dont le nom suit sont nommées par le Conseil municipal :

La Commission des écoles primaires, quinze membres.

La moitié des membres de la Commission de l'école secondaire, quatre membres.

La Commission de taxation pour l'impôt sur le revenu et pour les impositions municipales, sept membres.

La Commission de répartiteurs pour les estimations foncières, sept membres.

La Commission des finances, de trois à cinq membres faisant partie du conseil municipal.

La Commission des travaux publics, de trois à cinq membres faisant partie du Conseil municipal.

V. *Les fonctionnaires et employés.*

Le *maire* est chargé de la surveillance générale de l'administration et des affaires courantes qui ne sont pas dévolues à une Commission. Il surveille les archives et le cadastre. Il est le chef de la police locale. Il fait partie d'office des Commissions des finances et des travaux publics. Il délivre et signe les mandats de paiement.

L'*adjoint* remplace le maire en cas d'absence. Si l'absence du maire dure plus de quinze jours, il a droit à la moitié de son traitement.

Le *secrétaire municipal*, qui a voix délibérative au Conseil, tient le protocole des séances du Conseil et signe tous les actes qui en émanent.

Le *Receveur municipal* perçoit les contributions revenant à l'État, et les impositions de la commune; il fournit un cautionnement fixé par le Conseil municipal; il est nommé par ce conseil pour deux ans.

Pour compléter tous ces détails, je ne puis mieux faire que de donner le projet de budget établi par le Conseil municipal, et approuvé au Conseil général.

Les personnes qui ont l'habitude de nos budgets municipaux, où l'obscurité est la règle, seront tout étonnées, en parcourant le budget de Saint-Imier, de voir la clarté et l'ordre qui ont présidé à sa confection. C'est qu'à Saint-Imier le budget doit être voté, par conséquent compris, par tous les habitants, tandis qu'en France pour l'immense majorité des communes et même pour les plus petites, le budget est dressé par un fonctionnaire de l'État, le percepteur, érigé en receveur municipal, au plus grand avantage des fonctionnaires supérieurs, des Conseils de préfecture, ou de la Cour des comptes, qui sont censés vérifier les comptes de l'administration municipale.

Projet du Conseil municipal.
Approuvé par le Conseil général, dans sa séance du 14 décembre 1888.

PROJET DE BUDGET

DE LA

COMMUNE MUNICIPALE DE SAINT-IMIER

EXERCICE DE 1889

DÉPENSES

CHAPITRE PREMIER

Administration générale

Compte 1887	Budget 1888		Budget 1889
2,400	2,400	Honoraires du maire	2.400
50	100	— du secrétaire du conseil	100
3,000	3,200	Traitement du receveur municipal	3.200
1,500	1,600	— du second employé	1.400
	350	Honoraires des vérificateurs des comptes et des commissions d'impôt	350
6,950	7,650		7.450

CHAPITRE II

Allocations diverses

Compte 1887	Budget 1888			Budget 1889
		1. AU CONSEIL GÉNÉRAL		
	150	*a*) Pour dons et subsides	150	
	500	*b*) Pour dépenses imprévues	500	650
		2. AU CONSEIL MUNICIPAL		
20	100	*a*) Pour dons et subsides	100	
200	500	*b*) Pour dépenses imprévues	500	600
		3. A LA CHAMBRE DE COMMERCE		
	100	Frais de délégations et autres	50	
		4. Commission de santé	200	
		5. Surveillance de la tourbière	50	300
220	1,350			1,550

CHAPITRE III

Police municipale

Compte 1887	Budget 1888		Bugdet 1889
1,400	1,400	Traitement du premier garde-police.............	1,400
1.300	1,300	— du 2e garde-police..................	1,300
400	400	— d'un premier guet de nuit............	400
400	400	— d'un 2e guet de nuit.................	400
300	300	— de l'inspecteur du feu...............	300
100	100	— du garde champêtre.................	100
150	150	— de l'horloger municipal..............	150
100	100	— du sonneur..........................	100
4,150	4.150		4,150

CHAPITRE IV

Écoles

A. ÉCOLES PRIMAIRES

2,000	2,000	Traitement de l'instituteur de la classe supérieure de garçons.........................	2,000
1,800	1,800	Traitement de l'instituteur de la 1re classe de garçons..................................	1,800
1,600	1,600	Traitement de l'instituteur de la 2e *a* classe de garçons..................................	1,600
1,600	1.600	Traitement de l'instituteur de la 2e *b* classe de garçons..................................	1,600
1.179,15	1,200	Traitement de l'institutrice de la 3e *a* classe (mixte).................................	1,200
1,200	1,200	Traitement de l'institutrice de la 3e *b* classe de garçons..................................	1,200
1,150	1,150	Traitement de l'institutrice de la 4e *a* classe de garçons..................................	1,150
1,160,70	1,150	Traitement de l'institutrice de la 4e *b* classe (mixte).................................	1,150
1,090	1,100	Traitement de l'institutrice de la 5e *a* classe (mixte).................................	1,100
1,100	1.100	Traitement de l'institutrice de la 5e *b* classe de garçons..................................	1,100
1,062,20	1,050	Traitement de l'institutrice de la 6e *a* classe de garçons..................................	1,050
1,060,45	1,050	Traitement de l'institutrice de la 6e *b* classe (mixte).................................	1,050
1.310	1,310	Traitement de l'institutrice de la classe supérieure de filles...........................	1,310
1.260	1,260	Traitement de l'institutrice de la 1re classe de filles....................................	1,260
1,210	1,210	Traitement de l'institutrice de la 2e *a* classe de filles....................................	1,210
1.188.55	1,210	Traitement de l'institutrice de la 2e *b* classe de filles....................................	1,210
20,971,05	20,990		20,990

Compte 1887	Budget 1888			Budget 1889
1.170 70	1,160	Traitement de l'institutrice de la 3e classe de filles	1,160	
1,120 65	1.110	Traitement de l'institutrice de la 4e classe de filles	1.110	
1,060	1,060	Traitement de l'institutrice de la 5e classe de filles	1,060	
1.032 50	1,010	Traitement de l'institutrice de la 6e classe de filles	1,010	
975	900	Traitement de l'institutrice de l'école de la Montagne du Droit	900	
500	500	Traitement du maître de gymnastique	500	
900	900	Subsides pour 19 maîtresses d'ouvrage	950	
	300	Subsides à la commission scolaire pour travaux administratifs	300	27.980
27,729 90	27.930			
		B. ÉCOLES SECONDAIRES		
7.500	7.500	Subvention à l'école secondaire de garçons	7.500	
4,500	4.500	Subvention à l'école secondaire de filles	4.500	12.000
		C. SUBSIDES		
	200	Au musée	200	
2,000	2.000	A l'école d'horlogerie	4.000	
400	400	— de perfectionnement	400	
100	175	A l'école de la Chaux-d'Abel	175	
505	505	— de la Montagne de l'Envers	505	
200	370	Location et affouage de l'école de la Montagne du Droit	370	
94 40	100	Location et affouage de l'école de la Montagne de l'Envers	100	
100	200	A la bibliothèque communale	250	6,000
3,399 40	3,950			
		D. CONCIERGES		
1,250	1.250	Traitement du concierge du collège primaire et de la halle	1,250	
750	750	Traitement du concierge du collège secondaire	750	2.000
45,129 30	45.880	Total pour les écoles...		47.980

CHAPITRE V

Rues et chemins

Compte 1887	Budget 1888		Budget 1889
1,050	1,050	Traitement du 1er cantonnier	1,050
		Traitement du 2e cantonnier	1.000
2,017 15	3,000	Entretien et chargement de rues	2.000
1,000	1,000	Transport des balayures	1.000
1,486 67	1,000	Ouverture des chemins l'hiver	1.000
5,553 82	6,050		6.050

Compte 1887	Budget 1888		Budget 1889
		CHAPITRE VI	
		Travaux publics	
		Fourniture d'eau à la rue du Stand..........	2 800
		Assainissement du nouveau cimetière.........	500
		Subvention éventuelle à l'aqueduc Thalmann..	200
		Imprévu....................................	400
829 20	5.300		3.900
		CHAPITRE VII	
		Bâtiments	
		Réparations dans le bâtiment de l'école secondaire....................................	800
		Réparations dans le bâtiment de l'école primaire....................................	100
		Reparations dans le bâtiment de l'école d'horlogerie....................................	300
		1er calorifère de l'école primaire..............	3,900
		Réparation éventuelle du 2e calorifère de l'école primaire....................................	500
		Réparations aux abattoirs........................	1.200
		Imprévu....................................	300
3,880 70	3,000		7,100
		CHAPITRE VIII	
		Plan d'alignement	
1,000	1,500	Subvention annuelle..........................	1,000
		Frais de mise à jour du plan des aqueducs.....	200
1,000	1,500		1,2[illegible]
		CHAPITRE IX	
		Aqueducs	
1,677 55	1,000	Établissement d'aqueducs..................	1,000
		CHAPITRE X	
		Fontaines	
389 50	500	Entretien et nettoyage.......................	500
		CHAPITRE XI	
		Éclairage	
3,947 10	4.050	Rues et places publiques......................	4,000
634 25	900	Bâtiments municipaux.........................	900
263 60		Réparations et modifications diverses..........	
		Établissement d'un réverbère à la rue de l'Hôpital....................................	400
4,844 95	4,950		5,300

CHAPITRE XII

Chauffage

Compte 1887	Budget 1888		Budget 1889
3.070 25	3,000	Chauffage des collèges de la halle de gymnastique et affouage des concierges................	3.000

CHAPITRE XIII

Incendies et matériel

	700	Subvention pour assurance des pompiers.......	700
	300	Frais éventuels à l'occasion de sinistres.......	300
	200	Entretien du matériel........................	200
	1.800	Achat de matériel, frais d'impression et imprévu	1.800
3.000	3,000		3.000

CHAPITRE XIV

Mobilier

831 95	1,000	Achat et entretien du mobilier des écoles......	1 000
		Achat et entretien de mobilier divers..........	200
831 95	1.000		1,200

CHAPITRE XV

Hôpital

2.321 10	2,500	Contributions pour journées de maladies d'indigents.................................	2.700

CHAPITRE XVI

Frais divers

296 40		1. Frais de bureau..........................	250
530 50		2. Vacations................................	100
277		3. Uniformes des gardes-police...............	250
215 95		4. Frais de police, transport de détenus et secours aux indigents...........................	250
275		5. Frais de pension de vagabonds, au pénitencier d'Anet..........................	100
1,197 80		6. Annonces et imprimés......................	650
175		7. Bonification à l'officier d'état civil pour bureau	100
1,177 25		8. Dépenses diverses.........................	500
768 86		9. Petite caisse..............................	400
4,913 76	2,970		2.600

CHAPITRE XVII

Amortissements et intérêts

Compte 1887	Budget 1888			Budget 1889
		Amortissement, intérêt et commission de l'emprunt consolidé :		
47,290	47.975	*a*) Part afférente à la municipalité............	47.615	
7,500	7,500	*b*) Part afférente à la Bourgeoisie.............	7,500	55,115
		Au fonds d'école primaire :		
		a) Amortissement sur fr. 21,800..............	300	
1,308	1,294 50	Intérêt 4 1/2 p. % sur fr. 21,800.............	981	1,281
		b) Amortissement sur fr. 2,400...............	300	
435	421 50	Intérêt 4/12 p. % sur fr. 2.400...............	108	408
		c) Intérêt 4 p. % sur fr. 13,000............... payables le 31 décembre 1889.		520
		Au fonds d'école secondaire :		
		Amortissement sur fr. 10.200.................	200	
677	668	Intérêt 4 1/2 p. % sur fr. 10,200.............. payables le 23 avril 1889.	459	659
		Amortissement de la dette flottante.............	3,000	
1,185.75	1,000	Intérêt et commission de la dette flottante (fr. 20,000)............................	500	3,500
270	270	Intérêt 4 1/2 p. % sur fr. 6,000 dus à M. J.-F. Belrichard, remboursés en 1888.		
	803 90	Intérêts et amortissement dus à la Bourgeoisie de Saint-Imier sur un capital de fr. 3,000, remboursé en 1888.		
58,665 75	59,932 90			61,483

CHAPITRE XVIII

Contributions

1.208»97	1,200	Assurance mobilière et immobilière, impôt foncier et impôt sur le revenu de la tourbière, concession de boucherie............	1,200

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES

		CHAP.		
6,950	7,650	I.	Administration générale...............	7,450
220	1,350	II.	Allocations diverses..................	1,550
4,150	4,150	III.	Police municipale.....................	4,150
45,129 30	45,880	IV.	Ecoles................................	47,980
5,553 82	6,050	V.	Rues et chemins.......................	6,050

Compte 1887	Budget 1888	CHAP.	Budget 1889
829 20	5,300	VI. Travaux publics	3,900
3,880 70	3,000	VII. Bâtiments	7,100
1,000	1,500	VIII. Plan d'alignement	1,200
1,677 55	1,000	IX. Aqueducs	1.000
389 50	500	X. Fontaines	500
4,844 95	4.950	XI. Éclairage	5.300
3,070 25	3,000	XII. Chauffage	3,000
3,000	3.000	XIII. Incendies et matériel	3,000
831 95	1,000	XIV. Mobilier	1,200
2,324 10	2,500	XV. Hôpital	2,700
4,913 76	2,970	XVI. Frais divers	2,600
58,665 75	59,932 90	XVII. Amortissements et intérêts	61,483
1,208 97	1,200	XVIII. Contributions	1.200
148,639 80	154,932 90		161,363

RECETTES

3,000	3,000	Rente de la Bourgeoisie	3,000
3,800	3,800	*Indemnité de ladite pour le chauffage des collèges*	3,800
7,500	7,500	Part de la Bourgeoisie à l'annuité pour l'amortissement de l'emprunt de fr. 1,100,000	7,500
7,721 25	7,600	Produit des abattoirs	7,800
1,842 35	2.000	— des foires et marchés	2,000
1,918 40	1,900	— de la taxe des *pompes*	1,900
400 50		— des taxes personnelles	400
1,950	2,000	— de la taxe des chiens	2,000
1,502 30	1,100	— des papiers, ambulants, etc	1,000
		Loyer de l'École d'horlogerie	2.000
1,168 75	1,000	— du concierge de l'École d'horlogerie et des gendarmes	950
445	400	Location d'eau et de terrains	500
1,496 89	2,000	Recettes diverses	1.500
1,097 60	1,500	Produit de la tourbière	1,800
837 50	200	Arrérages de tourbe	200
4,349 20	3,000	— d'impositions	3,000
984,70	700	Livre noir	700
936 65	500	Hôpital	700
524	500	Aqueducs, contributions de divers propriétaires	500
184 45	200	Poids publics	200
696	500	Vente de terrain au cimetière	500
149 75	150	Corbillard	150
7,693 90	7,500	Intérêt des actions des chemins de fer J.-B.-L., 3 1/2 p. % sur fr. 250,000	8,750
50,199 19	47,050		50,850

RÉSULTAT : DEPENSES .... Fr. 161.363
RECETTES 50,850

A prélever par impositions ... Fr. 110,513

Une fois le budget discuté, amendé, ou approuvé par l'Assemblée générale, le receveur municipal, aidé des commissions des répartiteurs, pour l'impôt foncier, et des taxateurs, pour l'impôt sur le revenu et pour les impositions municipales, décide quelle est la part contributive de chacun.

Telle est la constitution, tel est le fonctionnement des différents organismes qui assurent à Saint-Imier la satisfaction de tous les intérêts dépassant, par suite de la complication sociale, le domaine de la famille et la sphère d'action du patronage et des associations privées. J'ai tenu à donner tous ces détails, car ils emportent la pleine et entière démonstration de ce que peut faire un peuple lorsqu'il est libre.

Nous parlons beaucoup en France de la démocratie, nous réclamons son règne, mais nous voulons placer son action dans l'État, où elle n'a que faire et porte à faux; et, constamment préoccupés de reconstruire cet échafaudage qui croule sans cesse, nous oublions d'installer la démocratie sur son véritable terrain, c'est-à-dire dans la commune. Le gouvernement du peuple par le peuple, c'est-à-dire le gouvernement de chaque commune par les habitants de chaque commune, tel est le fait des peuples libres, et nous en sommes encore à une organisation monarchique de la commune, avec un maire omnipotent vis-à-vis de ses administrés, esclave vis-à-vis de l'administration. Nous jouissons encore des bienfaits de la tutelle administrative : pour un peuple de souverains, c'est raide!

Comparez à ce qui se passe dans la moindre commune de France ce que nous venons d'observer à Saint-Imier :

L'initiative individuelle toute-puissante, assurant à bon compte, sur ses propres ressources, les services d'assistance qui nous coûtent si cher;

Les cultes libres, autonomes, vivant des cotisations de leurs fidèles;

Les écoles entre les mains des pères de familles;

L'assemblée générale des habitants, autorité souveraine, maîtresse de s'organiser à sa guise, à condition de respecter

les lois constitutionnelles d'un État qui en fait le moins possible;

Tous les citoyens prenant part à la vie publique, et pouvant donner libre carrière à leur activité, dans de nombreuses commissions, dans de nombreux conseils qui réunissent plus de 150 membres.

Ils ont tout pouvoir, toute autorité, toute responsabilité, ces citoyens de Saint-Imier: quand leurs affaires vont bien, c'est à eux qu'en revient le mérite; quand elles vont mal, c'est à eux qu'en remonte la faute; jamais ils ne peuvent être mécontents d'un gouvernement central qui les laisse libres; jamais ils ne songent à bouleverser l'État lorsque leurs petites affaires locales ne marchent pas à leur guise.

N'est-ce pas là la vraie démocratie?

Que devons-nous penser de l'horloger de Saint-Imier qui nous a fourni toute cette étude? Le jugement que nous devons porter sur les familles horlogères est, je crois, très simple.

Nous avons analysé, un par un, tous les effets produits sur la classe ouvrière par la grande industrie moderne. Nous avons montré l'usine décollant les familles du sol, les entassant dans les villes, les privant de toute propriété foncière et industrielle, et faisant enfin reposer toute la sécurité de leur existence sur le salariat.

Et tandis que ces familles ouvrières paraissaient ainsi perdre pied, nous avons vu des patrons ne s'occupant que de patronner le travail et se préoccupant peu ou point du sort de leurs ouvriers.

La situation semblait détestable, la crise imminente.

Eh bien, toutes ces difficultés ont été surmontées par la grande force de l'association *que ces braves gens avaient puisée dans les familles paysannes, dans les Bourgeoisies dont ils sont sortis.*

Là est le nœud des choses. C'est véritablement des montagnes que descend perpétuellement la liberté suisse. Ces

sommets, que l'homme ne peut pas transformer, qui résistent par là même à la cause déterminante de la propriété individuelle et qui s'exploitent avec plus d'avantages quand le sol demeure commun entre un petit nombre de voisins, ces sommets, dis-je, engendrent spontanément les Bourgeoisies, c'est-à-dire la communauté d'intérêts vitaux entre les familles de paysans et la gestion directe de ces intérêts par ces familles associées. De cette constitution innée des communes rurales suisses dérivent tous les bienfaits de l'organisation publique, dont nous venons de voir le développement depuis les montagnes jusqu'aux vallées et aux villes. Si la France ne présente pas partout les mêmes conditions naturelles que le Jura, encore est-il que partout se rencontrent des intérêts purement locaux, qui saisissent en commun les habitants groupés sur un même point du territoire : c'en est assez pour créer, avec *la commune rurale autonome,* le seul foyer générateur de la vie publique, la seule école primaire d'association d'où soit jamais sortie la sage et durable liberté d'un peuple.

C'est grâce à cette entente traditionnelle et pratique des associations que les familles ouvrières jurassiennes ont su résoudre le problème de la vie à bon marché et reconstituer, dans des sociétés de secours mutuels, d'assurances en cas de décès, ce patrimoine dont elles avaient été expropriées. Elles ont fait plus : elles ont su se rendre aptes au gouvernement d'une cité populeuse, et ont assuré avec prévoyance, économie et esprit de suite, le jeu régulier de toutes ces admirables institutions que nous venons d'étudier. Issus et sans cesse alimentés d'une population rurale qui gère elle-même ses intérêts communs, les horlogers de Saint-Imier ont réussi à conjurer les dangereux effets de l'industrie moderne.

J'ai terminé, ou plutôt j'arrête ici cette monographie du Jura bernois. A travers quinze longs articles, j'ai mené les lecteurs qui ont bien voulu me suivre, des montagnes à la

ville, des pâturages à l'industrie horlogère. Avec le paysan jurassien, nous avons étudié les classes paysannes du Jura ; avec l'horloger de Saint-Imier, les classes ouvrières, et nous avons vu qu'il était impossible d'expliquer celles-ci sans connaître celles-là, tant il est vrai que tout se tient dans l'organisation d'un peuple. Dans chacune de ces régions, j'ai poussé mon étude jusqu'à la Commune ; je pourrais, je devrais faire plus : il y a encore le District, la Province, et l'État, ou la Confédération, qui méritent d'être observés et qui auraient dû être analysés de proche en proche. Je ne veux pas fatiguer l'attention déjà longue que l'on m'a prêtée, et je m'en tiendrait là.

D'ailleurs ces deux études suffisent pour montrer sur quelles bases solides repose le Jura bernois, combien la race jurassienne est forte, combien ses citoyens sont libres. A ceux qui recherchent des réformes à faire pour adoucir les maux de la patrie française, cette étude peut être utile.

Elle le sera bien plus, du moins c'est mon espoir, à tous ceux que passionnent les études de science sociale ; elle montrera, tout imparfaite qu'elle est, que si les règles de morale sont immuables, les règles scientifiques sont essentiellement perfectibles, et que le progrès est la loi de la science sociale, comme c'est la loi de toute les sciences.

A la monographie de Le Play, admirable outil puisqu'il a servi à charpenter les grandes œuvres de la science sociale, la classification de M. Henri de Tourville a permis de substituer une autre monographie bien plus méthodique, bien plus parfaite. Le travail que je viens de présenter aujourd'hui à la bienveillance du public n'est qu'une esquisse de cette seconde manière de la monographie ; mais, tout inachevée que soit cette esquisse, elle a du moins ce mérite, bien minime je l'avoue, d'être la première ; et je me trouverais assez récompensé de tous les efforts qu'il m'a fallu faire pour ouvrir ce sillon, si mon travail provoquait de nombreuses critiques et était le point de départ, chez tous nos amis, d'un véritable mouvement scien-

tifique pour le perfectionnement de la monographie. C'est à ce titre que je serai mille fois reconnaissant de toutes les observations que l'on voudra bien me faire et m'adresser sur la Monographie du Jura bernois.

Robert Pinot.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

A peine le Parlement est-il rentré que l'un des chefs les plus actifs du parti opportuniste, M. Joseph Reinach, vient de déposer sur le bureau de la Chambre ce fameux projet de loi sur la liberté de la Presse qui, depuis quelque temps, agite le monde politique.

En fait, que demande M. J. Reinach?

M. J. Reinach demande que la presse soit soumise au *régime du droit commun*, c'est du moins ce qui paraît tout d'abord résulter de son projet de loi et de la campagne qu'il a menée dans *La République Française* (1).

Le droit commun pour les journalistes, c'est le droit de n'être traité ni plus mal ni mieux que le premier épicier venu. « épicier » est de M. J. Reinach! et comme la comparaison est très bonne, je la retiens.

Eh bien, un régime sous lequel prospère et se multiplie la gent épicière, cela ne doit pas être bien terrible! et soumettre ces Messieurs de la Presse au droit commun, au droit de tout le monde, cela ne paraît pas une mesure d'exception!

Je vois même d'ici beaucoup de lecteurs qui, ne connaissant pas encore tous les petits mystères que je vais leur dévoiler, trouvent M. J. Reinach par trop libéral et se refusent à toute assimi-

(1) Voyez les articles sur le droit commun dans *La République Française*, nos du 24, 25, 26 et 29 octobre 1889.

lation, au point de vue pénal, bien entendu, entre les journalistes et Messieurs les épiciers. « Eh quoi! disent-ils, l'épicier fait métier de vendre de la chandelle tandis que le journaliste fait métier de vendre de la prose, ce qui n'est pas la même chose. Lorsque ledit épicier injurie ou calomnie quelqu'un, fût-ce même au beau milieu de sa boutique, devant toutes les servantes du quartier, son délit n'est pas comparable à celui que commet M. X..., lorsqu'il écrit dans son journal, en gros caractères et en bonne place, pour que cent mille personnes puissent le voir, que M. Y... est compromis dans des affaires véreuses. »

Le délit de presse paraît donc à beaucoup, à cause de la forme même sous laquelle il est commis, constituer un délit spécial, qui mérite d'être réprimé d'une façon spéciale.

Mais, à ce qu'il paraît, loin d'être punis plus sévèrement que les simples particuliers qui ne manient pas la plume, Messieurs les journalistes sont même, pour les délits qu'ils commettent, affranchis du droit commun. En tant que journaliste, M. Joseph Reinach peut vous dire avec une quasi-impunité des choses que son épicier n'oserait prononcer. Les hommes de presse, et Dieu sait si leur confrérie est nombreuse ! ont des droits, des exemptions, des faveurs, des juridictions spéciales. Abrités derrière cette nouvelle Bastille édifiée par la loi du 29 juillet 1881, ces Messieurs peuvent tirer à leur aise sur le gouvernement et sur les citoyens : c'est là le privilège de leur caste.

Il faut croire que, ces temps derniers, les gens de la caste ont abusé un peu de leurs privilèges, car voici que M. J. Reinach, tout ému des doléances du pouvoir et des plaintes du pauvre peuple, a puisé dans ses entrailles gouvernementales et dans son amour du bon public une grande résolution. Il convie aujourd'hui tous ses confrères de la Presse à faire abandon de leurs privilèges sur l'autel de la République et à se contenter des droits de tout le monde.

Jusqu'à présent M. J. Reinach risque fort d'être seul à sacrifier, dans cette nuit du 4 août de la Presse française; et l'accueil que son projet a reçu de ses amis comme de ses adversaires indique assez clairement que, pour les journalistes, le droit commun

paraît fort ressembler au bloc enfariné qui ne dit rien qui vaille. A les entendre tous, la loi du directeur de *la République française* est une vulgaire loi de réaction.

Quoi d'étonnant! cela soit dit sans offenser M. J. Reinach, on n'a jamais fait en France que deux lois sur la Presse : une loi de licence et une loi de réaction. Quand on a assez de l'une, quand par son fonctionnement elle a bien mis à mal la machine gouvernementale et passablement énervé les particuliers, on la remplace par l'autre, qui, par un inverse procédé, produit absolument le même résultat; et ainsi passe le temps.

Pour avoir toujours été de l'une à l'autre de ces lois, pour avoir en vain demandé une solution tantôt à la liberté, tantôt à la contrainte, nos législateurs se sont pourtant donné bien du mouvement.

Aucune matière même imposable, n'a été plus légiférée que la Presse; depuis la Révolution jusqu'au projet de M. Joseph Reinach, j'ai compté 43 lois, en 397 articles, et il se peut que dans cet inextricable fouillis j'en aie oublié quelques-unes.

Après avoir proclamé dans les Droits de l'homme et du citoyen, et dans l'article II de la Constitution de 1791 le principe de la liberté de la Presse, la Révolution suspendit l'exercice de cette liberté, comme elle le fit pour toutes les autres. Elle se lança dans la voie de la réaction et de l'absolutisme comme un vulgaire tyran, comme un simple Louis XIV.

Pour ne citer que les plus douces de ses lois, je mentionnerai : la loi du 27 germinal an IV, qui punit de la peine de mort l'auteur de tout article provoquant au rétablissement de la royauté; la loi du 19 fructidor an V, qui, remettant tous les journaux entre les mains de la police, lui permet de les suspendre et de les supprimer à sa guise; enfin, par la loi du 9 vendémiaire an VI le timbre est inventé.

En affirmant ainsi son principe, en lâchant la liberté pour la contrainte, le gouvernement révolutionaire ne réussit pas à se faire plus de fidèles et se donna tout juste assez de force pour tomber dans la main de Napoléon.

Dès que Napoléon entre en scène, même sous l'habit du premier consul, la liberté de la Presse rentre dans la coulisse, et cela pour un certain temps. Ce ne sera que lorsque l'Empire se trouvera à son déclin et bien près de sa chute que l'empereur se décidera à essayer d'une loi de liberté.

Sous le Consulat, par le décret du 27 nivôse an VIII, Bonaparte désigna, parmi les journaux alors existants, ceux qui seuls, à l'avenir, auraient le droit de paraître.

L'empereur fit mieux : non seulement, par le décret de **1810**, il organisa la censure, l'autorisation préalable, réglementa la librairie et l'imprimerie, mais il fit connaître à ses sujets ses idées sur la liberté de la Presse par un petit avis qui parut dans le numéro du 28 septembre **1811** du *Journal de l'Empire*, nom imposé alors au *Journal des Débats*.

Cet avis était ainsi conçu :

« A partir du 1er octobre prochain, il ne paraîtra plus à Paris que quatre journaux quotidiens s'occupant de nouvelles politiques, savoir : *Le Moniteur*, *Le Journal de l'Empire*, *La Gazette de France*, et *Le Journal de Paris* ».

Cela faisait une escouade dont le Petit Caporal était le chef, et avec quelques coups de trique et quelques jours de prison distribués aussi paternellement que largement, tout marchait très bien.

Pas si bien cependant que l'on peut le croire, puisque Napoléon lui-même jugea bon de laisser de côté la contrainte, qui n'avait su asseoir solidement son trône, pour essayer de la liberté.

Au retour de l'île d'Elbe, il promit, sur les conseils de Benjamin Constant, dans l'Acte additionnel, la liberté de la Presse, supprima la censure et alla jusqu'à attribuer au jury la connaissance des délits commis par la voie de la Presse.

Mais Waterloo survint et empêcha Napoléon de se rendre compte que le système de gouvernement qu'il avait créé n'était peut-être pas très compatible avec cette liberté qu'il s'était laissé arracher.

En rentrant en France, Louis XVIII s'empressa d'affirmer dans la Charte le principe de la liberté de la Presse.

Mais, cette concession faite à l'esprit libéral, la loi du 21 octobre 1814 vint faire revivre immédiatement une partie du décret de 1810; la royauté pratiquait vis-à-vis du régime gouvernemental créé par l'empereur le simple « changement des draps du lit » que Napoléon avait conseillé.

Sous la seconde Restauration, en réponse à l'Acte additionnel, une ordonnance du 8 août 1815 déclara que, pour paraître, tout journal aurait besoin de l'autorisation du ministre de l'Intérieur, et que tout écrit périodique serait soumis à l'examen d'une commission; c'était là un régime de contrainte assez bien établi.

Mais, sous l'influence de quelques esprits libéraux, un grand mouvement d'opinion s'était formé en faveur de la liberté de la Presse; ce mouvement aboutit à la célèbre loi de 1819, qui demeure pour beaucoup comme l'éternelle gloire de M. de Serres.

Pour la première fois, la question de la Presse fut étudiée et débattue. L'autorisation préalable supprimée est remplacée par une simple déclaration et un cautionnement; les délits commis par le moyen de la presse sont définis et la répression en est confiée au jury.

Dès que l'opposition eut en main cette loi libérale, elle s'en servit pour tailler de rudes croupières au pouvoir, lui fit une guerre acharnée; si bien que, lorsque le duc de Berry tomba sous le poignard de Louvel, l'opinion publique voulut voir dans cet assassinat la conséquence de l'extrême licence où en étaient arrivées les polémiques de la Presse.

Aussitôt le gouvernement de la Restauration abandonna le système de liberté et demanda à la Chambre de voter des lois de réaction; l'autorisation préalable et la censure furent rétablies, et la loi du 17 mars 1822 organisa les fameux procès de tendance. Il suffisait de publier un article dont l'esprit était jugé hostile à la famille royale et au ministère, pour être déféré aux tribunaux, qui pouvaient suspendre et même supprimer le journal.

Que ce système ne fût pas du goût de l'opposition, cela se comprend; toujours est-il que, pour répondre à cette nouvelle mesure de contrainte, le parti libéral organisa la révolution de 1830; et quand, dans un dernier accès de réaction, les fameuses ordon-

nances voulurent enlever ce qui restait de la liberté de la Presse, les barricades étaient prêtes. La protestation du *National* fit culbuter le trône de Charles X; le régime de liberté de la Presse l'avait ébranlé, le régime de contrainte le fit tomber.

La réaction contre les ordonnances dont Louis-Philippe fut l'heureux bénéficiaire devait naturellement faire triompher à nouveau le principe de la liberté de la Presse. Le roi jura cette liberté, et la Charte promit l'abolition de la censure et l'attribution au jury des délits commis par la voie de la Presse; une loi du 8 octobre 1830 vint tenir toutes ces belles promesses.

Mais sous la monarchie de Juillet, l'opposition, ou du moins une partie de l'opposition, considéra un peu trop la personne du roi comme une cible vivante, et, quoique Louis-Philippe fît toujours belle figure sous les balles, son gouvernement jugea qu'il était peut-être plus prudent de tâcher de diminuer le nombre des attentats. A la suite des insurrections de Paris et de Lyon, le Parlement vota, le 9 septembre 1835, une loi qui mit quelques entraves à la liberté de la Presse; le cautionnement fut élevé, et l'excitation à l'attentat commis contre le chef de l'État puni comme l'attentat lui-même.

A peine la garde nationale eut-elle jeté son roi par terre que le gouvernement provisoire de 1848 décréta l'abolition des lois réactionnaires de Septembre. Ce fut l'heureux temps où tout le monde était libre, où l'on attendait des effets sociaux aussi profonds qu'instantanés de la plantation des arbres de la liberté; sous ce beau régime, la Presse s'en donna, et comme elle avait les coudées franches, elle organisa les fameuses journées de juin, qui fournirent d'ailleurs à la bourgeoisie libérale et humanitaire l'occasion de fusiller le bon peuple de Paris comme jamais les despotes ne l'avaient fait. Une fois l'ordre matériel rétabli, l'Assemblée nationale se préoccupa de restaurer l'ordre moral, et la loi du 27 juillet 1849 remit les lois réactionnaires de Septembre en vigueur.

Tout comme la Révolution et le premier Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet, la seconde République avait essayé des deux régimes; ni l'un ni l'autre ne lui avaient réussi.

Il est assez inutile de dire qu'en faisant son coup d'État le prince Louis-Napoléon n'avait pas pour but de rendre la parole à ces Messieurs de la Presse ; s'il faisait taire l'Assemblée, c'est qu'il voulait être le maître ; un décret du 17 février 1852 déféra aux tribunaux correctionnels tous les délits de presse. Empereur, Napoléon III organisa un *modus vivendi* pour la Presse qui était tout aussi dur, mais un peu plus perfide que celui du premier Empire ; la loi de 17 février 1852 mit les journaux dans la main du ministre de l'intérieur.

En 1867, après la lettre au baron de Mackau, pour accentuer la transformation de l'Empire autoritaire en Empire libéral, une loi fut présentée au Corps législatif ; elle devait donner un peu d'air à la Presse. Le gouvernement impérial semblait se trouver mal du régime de contrainte, et il attendait merveille d'un régime de liberté, mais d'une liberté relative, car si la vie et la mort des journaux ne devaient plus dépendre du ministre de l'Intérieur, elles dépendaient alors des tribunaux correctionnels. En 1870, le ministère Ollivier allait enfin restituer le jury à la Presse, lorsque la guerre éclata.

En s'emparant du pouvoir, M. Gambetta et ses collègues du gouvernement de la Défense nationale octroyèrent comme don de joyeux avènement toute liberté à la Presse ; quelle fut l'action des journaux pendant la guerre, le siège de Paris ; quelle fut leur part dans le drame sanglant de la Commune, tout le monde le sait. Ils firent si bien que l'Assemblée nationale, à peine réunie, réglementa leur licence ; la loi du 6 juillet 1871 rétablit le cautionnement, et, grâce au régime de l'état de siège, une campagne très vive fut menée contre la Presse.

Lorsqu'après le 16 mai le parti républicain revint au pouvoir, il annonça le projet de remanier toute la législation de la Presse : une loi très libérale fut proposée et votée en juillet 1881.

C'est cette loi que M. J. Reinach propose d'abolir en demandant le retour au droit commun.

Je vous demande pardon de cette longue énumération ; encore que je ne vous aie pas donné les 42 lois et les 397 articles. Mais pour bien étudier cette importante question de la liberté de la

Presse, j'ai voulu établir tout d'abord que la troisième République, en cherchant une solution dans un régime de contrainte, après avoir abandonné celle qu'elle pensait avoir trouvé dans un régime de liberté, ne faisait pas là chose bien nouvelle; avant elle, tous les gouvernements ont agi de même.

A voir tous ces gouvernements aller ainsi sans cesse d'une extrémité à l'autre sans jamais pouvoir trouver de solution, on en arrive à se demander ce que cache ce problème, devant lequel tous les législateurs demeurent impuissants.

En quoi consiste, en France, depuis cent ans, cette liberté de la Presse avec laquelle l'ordre paraît ne pouvoir se maintenir et sans laquelle les libertés publiques semblent ne pouvoir exister?

Dans toutes les lois qui, depuis un siècle, ont été faites sur cette matière, une grande, une seule question paraît toujours avoir préoccupé les législateurs, c'est l'attaque incessante que les journalistes dirigent contre le gouvernement.

Prévenir par l'intimidation et par des mesures restrictives, réprimer par des moyens violents cette attaque, voilà le principe des lois de réaction.

Permettre à la critique de se produire, la souffrir même jusqu'à l'attaque, sur des terrains délimités, voilà le principe des lois de liberté.

Si toutes ces lois de réaction et toutes ces lois de liberté, dont nous venons de donner l'énumération, peuvent se grouper autour de deux principes, leurs procédés d'application, qui, eux aussi, vont toujours se répétant, peuvent se classer en deux catégories distinctes.

Ces procédés sont aujourd'hui classiques, mais c'est en les analysant attentivement, après les avoir répartis en deux groupes, que nous pourrons saisir, indépendamment de toutes les circonstances particulières et du moment, les vraies causes de l'échec de toutes ces lois.

Dans le régime de contrainte, il faut tout d'abord mettre hors pair le système imaginé par Napoléon Ier. Le décret de 1810 ne ré-

glementa même pas d'une façon très étroite et très sévère la liberté de la Presse, il la supprima radicalement.

Mais si Napoléon avait supprimé la Presse pour empêcher toute attaque à son pouvoir, toute critique de son gouvernement, il s'était fait une parfaite illusion. L'opposition, chassée de la Presse, se réfugia dans les salons, et devint d'autant plus forte, qu'elle s'abritait derrière la faiblesse et la grâce des femmes.

Napoléon ne pouvait supporter ces piqûres de guêpes ; de là les mesures de rigueur et l'exil dont il frappa Mme de Staël, le chef, l'héroïne de cette opposition élégante.

« Sa demeure, dit l'empereur, était devenue un véritable arsenal contre moi ; on venait s'y faire armer chevalier. Elle s'occupait à me susciter des ennemis, à me combattre elle-même.

« Plus d'une fois autour de moi, et, dans l'espoir de me ramener, on essaya de me faire entendre qu'elle était un adversaire redoutable et pouvait devenir une alliée utile. Il est sûr que, si elle m'eût adopté au lieu de me dénigrer ainsi qu'elle l'a fait, j'y eusse pu gagner sans doute, car sa position et son talent la faisaient régir les coteries, et l'on connaît l'influence des salons à Paris (1). »

Napoléon regrettant de n'avoir pas traité avec Mme de Staël, quel argument contre le régime de contrainte!

Mais laissons là le premier Empire et son exceptionnelle législation, et analysons les procédés de réaction employés par les autres régimes ; nous allons passer la revue d'un arsenal autrement redoutable que celui de Mme de Staël, où le génie inventif de tous les gouvernements apporta à toute époque des armes nouvelles et de plus en plus perfectionnées.

Je vous les énumère tout d'abord : l'autorisation préalable ; le timbre ; le cautionnement ; l'autorisation personnelle du directeur, du gérant, du rédacteur en chef ; la censure ; le communiqué ; l'avertissement ; enfin les tribunaux correctionnels et leurs inévitables condamnations, et la suppression par simple mesure administrative.

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II, p. 78.

Prenez un certain nombre de ces procédés, et vous aurez immédiatement une excellente loi de réaction; elle sera plus ou moins rigoureuse, suivant les procédés que vous aurez choisis.

Maintenant, examinons, dans le détail, cet arsenal.

Voyez tout d'abord ces belles armures, ces jambières, ces gants et ces casques : il faut que, pour écrire, le journaliste les revête; elles sont fort lourdes, me direz-vous, et à la taille des anciens preux, mais le gouvernement qui les fabrique les fabrique ainsi pour gêner la marche de ses adversaires.

Voilà l'autorisation préalable, qui laisse à la bonne volonté du pouvoir la naissance des journaux; on ne donne la pesante cuirasse qu'aux seuls amis. Lorsque l'autorisation préalable est jugée impossible, on la remplace par le cautionnement, dont on élève autant que possible le taux, pour limiter par des difficultés pécuniaires le nombre des journaux. Alors tout le monde peut acheter la cuirasse, voilà pour la liberté; seulement elle coûte tellement cher, que quelques rares privilégiés de la fortune peuvent seuls se l'offrir.

Sous le second Empire, l'autorisation préalable apparaît sous la forme de l'autorisation donnée au gérant, au directeur, au rédacteur en chef; elle était personnelle à chacun d'eux et ne concernait pas le journal. Mais si le journal n'avait pas un gérant, un directeur et un rédacteur en chef, autorisés, il ne pouvait paraître.

A côté de ces mesures prohibitives, de ces armures dont les gouvernements obligeaient leurs adversaires à se couvrir pour en diminuer le nombre et en gêner l'allure, il y a toute une série d'armes défensives et offensives qui servaient au pouvoir pour se protéger contre les attaques de la Presse et pour les réprimer sévèrement.

Qu'un journal ait besoin d'être imprimé et d'être vendu, cela paraît tout simple. Cela était si simple, en effet, qu'en réglementant l'imprimerie et le colportage, le pouvoir était sûr de tenir encore plus étroitement les journaux. L'imprimerie était en chartre privée. Ne s'établissait pas imprimeur qui voulait; il fallait avoir un brevet, et ce brevet n'était pas irrévocable : l'imprimeur pou-

vait se voir frappé pour les écarts des journalistes. Il en était de même du colportage.

Imprimé, le journal dut compter pendant longtemps avec dame Censure. Tout le monde connaît cette bonne personne, ses airs pudibonds et ses légendaires ciseaux; gardienne de la morale et protectrice du pouvoir, elle connaissait si bien les entorses de celle-là et les faiblesses de celui-ci, que bien souvent elle allait chercher et soulignait le sous-entendu et l'allusion là où on n'avait pas pensé les y mettre.

Sous le second Empire, dame Censure fut remplacée par le Monsieur en habit noir, le Monsieur aux communiqués. Ce singulier personnage passait dans les bureaux de rédaction, et, lorsqu'un article ne lui plaisait pas, il le signalait à l'administration. Si l'administration était bonne fille, elle répondait à l'article par un communiqué; si le temps était à l'orage, le journal recevait un avertissement. Au troisième avertissement, le journal disparaissait, il était supprimé! et supprimé sans phrase, sans avoir le droit de faire entendre une plainte dernière.

Enfin l'article 75 de la Constitution de l'an VIII et l'article 18 du décret de 1852 venaient protéger l'innombrable troupe des fonctionnaires, en exigeant l'autorisation du Conseil d'État pour les poursuivre, et en déclarant impossible contre eux la preuve des faits diffamatoires.

Tous ces différents systèmes, depuis l'autorisation préalable jusqu'aux communiqués, montrent bien que l'unique préoccupation de tous les gouvernements fut toujours de se protéger, de se défendre contre les attaques de la presse. Mais ce qui le prouve encore mieux, ce qui groupe ensemble toutes ces mesures, toutes ces lois de réaction, c'est le choix de la juridiction chargée de juger les délits commis par la voie de la presse. Dans tous les régimes de contrainte, on voit toujours le gouvernement se donner à lui-même, ou confier à ses tribunaux correctionnels, le soin de juger les journalistes. Quel meilleur juge, en effet, s'offrait au pouvoir, pour décider sa querelle que le pouvoir lui-même?

Il faut croire cependant que ces régimes de contrainte ne

furent pas toujours efficaces, car, en voulant protéger les gouvernements, ils ne les empêchèrent pas de tomber, et très souvent aussi le pouvoir, fatigué de ces luttes, essaya des régimes de liberté.

Le grand vice de la répression officielle, c'est d'être toujours beaucoup plus bruyante qu'efficace. L'opposition que l'on contrecarre dans la Presse y perce cependant de mille façons détournées, et se produit autre part sous mille formes différentes.

Sous la monarchie de Juillet, on respectait la personne du roi, seulement on se payait la tête de M. Système, on inventait mille histoires sur le papa Doliban de la Chose, et Louis-Philippe n'en était probablement pas plus content.

Tout le monde se souvient encore de l'opposition et des allusions transparentes du *Figaro* sous le second Empire; et, quelque mesure que l'on prit, on ne put réussir à empêcher la *Lanterne* de Rochefort de circuler par toute la France.

En arrêtant toute attaque, les gouvernements arrêtent toute critique, tout avertissement utile; ils prenent le silence pour l'approbation et s'endorment dans une fausse sécurité. Pendant ce temps, le mécontentement couve, grandit; un beau jour il fait explosion, renverse le pouvoir; et les princes partent pour l'exil, les ministres retournent à leurs chères études en se demandant quelle cause a amené leur chute.

Dans le régime de liberté de la Presse, toutes les mesures restrictives dont nous venons de parler sont plus ou moins abolies; cela dépend du degré de liberté que l'on veut donner à la Presse. Aujourd'hui, d'après la loi de 1881, la liberté la plus complète existe; l'imprimerie comme le colportage sont libres. Le premier venu peut fonder un journal sans s'inquiéter d'obtenir la moindre autorisation préalable, sans verser l'ombre d'un cautionnement. Dans son journal, il peut tout dire, tout écrire, il peut attaquer le gouvernement, les ministres, les fonctionnaires, — l'article 75 de la constitution de l'an VIII ne les protège plus, — il peut faire contre eux la preuve du fait diffamatoire; il peut outrager la morale, insulter la religion, nier les lois fondamentales de la famille; il peut soutenir toutes les thèses, il n'y a plus de

délits d'opinion. S'il y a une complicité évidente entre un crime déterminé et l'article qu'il a écrit, si l'on peut établir nettement cette complicité, alors seulement il sera poursuivi. Jamais on n'avait été aussi loin dans la voie de la liberté; la fameuse loi libérale de 1819 était plus soucieuse d'assurer le respect des grands principes d'ordre social.

Enfin, pour couronner cet édifice, le jury est déclaré souverain juge des délits de Presse. L'attribution de ces délits au jury fut d'ailleurs de tout temps le criterium certain auquel se reconnaissait une loi de liberté.

Pas plus que le régime de contrainte, le régime de liberté n'a jamais donné aux gouvernements les merveilleux résultats qu'ils en attendaient.

Au lieu de la libre et courtoise discussion des actes du pouvoir, au lieu de controverses élevées sur les questions morales et religieuses, ce régime a toujours produit les plus violentes attaques contre le pouvoir et ses agents, les plus basses insultes contre la religion et les plus monstrueuses négations de la morale.

Devant ce furieux assaut qui leur était donné, les gouvernements essayaient quelquefois de recourir à la justice du pays; mais ils venaient se faire juger par un jury que les avocats et les journalistes savaient transformer en tribunal politique. La diffamation qui avait suscité la poursuite était reléguée aux calendes grecques, l'honneur du fonctionnaire outragé par un folliculaire de dernière catégorie importait peu; ce qui importait, c'était de donner une leçon au pouvoir. Le jury acquittait le diffamateur, le fonctionnaire s'en allait calomnié, et le folliculaire s'érigeait en grand justicier des ministres et de leurs agents.

Pour répondre aux coups qui leur sont portés, la plupart des gouvernements, pour ne pas dire tous, imaginent, en même temps qu'ils donnent la liberté à la Presse, d'avoir leurs journaux à eux. Les feuilles officieuses jouent dans le concert de la Presse l'exacte contre-partie des feuilles qui n'émargent pas au ministère de l'Intérieur. Rédigés sans talent, ne contenant généralement que l'apologie des ministres et de leurs actes, ces journaux vivent sans lecteurs et coûtent très cher aux contri-

buables, à qui, en fin de compte, on présente la note à payer; de là, l'utilité des fonds secrets!

Le vrai résultat de cette belle invention fut toujours de susciter contre le gouvernement des ennemis acharnés. Un grand nombre de feuilles surgissent de toutes parts, pour se faire acheter par le pouvoir; elles débutent par une violente campagne contre les actes et la politique du gouvernement, et, quand l'affaire est bien nouée, les directeurs vont trouver le ministre de l'Intérieur et lui proposent de cesser l'attaque, de passer au rôle de la défense moyennant une subvention annuelle. Quelle solidité et quel prestige ont donné et donnent au pouvoir de pareils défenseurs!

Tous les essais de liberté qui ont été tentés depuis cent ans ont toujours abouti au même résultat, à une licence effrénée; avec un pareil ennemi il n'y a pas de gouvernement possible; beaucoup d'hommes d'État s'accordent à le dire, et ceux mêmes qui ont fait des révolutions pour conquérir cette liberté, comme M. Thiers et tant d'autres, se sont empressés, arrivés au pouvoir, de la restreindre et même de la supprimer.

Et cependant, nous avons vu que le régime de contrainte était tout aussi dangereux que le régime de liberté; d'ailleurs, l'histoire est là et on compte autant de gouvernements qui sont morts de la réaction que de la liberté.

Le problème de la liberté de la presse paraît donc insoluble.

Il n'est peut-être pas aussi insoluble qu'il en a l'air.

Il y a en France une multitude de problèmes, de questions sociales dont on n'a jamais su trouver la solution, parce qu'on n'a jamais voulu la chercher.

Notre grande manie, lorsque nous constatons que la société souffre, est de lui appliquer à tort et à travers mille remèdes différents; lorsqu'un ne réussit pas, nous courons à un autre, sans plus nous inquiéter d'observer la cause du mal et de donner à la suppression de cette cause tous nos soins. Un médecin qui traiterait ainsi ses malades passerait à juste titre pour un charlatan.

Parmi les hommes politiques, combien de charlatans!

Le problème de la liberté de la Presse est pourtant bien simple.

Un élève de première année en Science sociale le résoudrait, et réussirait là où tous ces grands hommes ont échoué.

Toute la question de la Presse, nous l'avons démontré, consiste dans ce simple fait :

La Presse attaque le gouvernement.

Eh bien, au lieu de se demander s'il faut empêcher et réprimer sévèrement toute attaque, et d'imaginer mille systèmes de contrainte ; au lieu de se demander s'il n'est pas plus politique de laisser l'attaque se produire et d'imaginer mille systèmes pour canaliser cette liberté et empêcher qu'elle ne dégénère en licence ; ne serait-il pas plus simple de se demander tout d'abord : Pourquoi la Presse, en France, attaque-t-elle tout gouvernement ?

Cette cause une fois déterminée, il sera peut-être plus facile de faire disparaître sa conséquence, que de vouloir neutraliser cette conséquence en en maintenant la cause.

Toute la question de la liberté de la Presse se réduit donc à ce simple terme : Pourquoi la Presse, en France, attaque-t-elle le gouvernement ?

La Presse attaque le gouvernement parce que les particuliers veulent que la Presse attaque le gouvernement.

Je crois avancer un fait admis de tout le monde en disant que la Presse, ce fameux guide de l'opinion publique, n'en est en réalité que la servante.

Le directeur d'un journal vend son journal comme un autre vend des sabots, et de même que, s'il existe une clientèle qui désire des sabots pointus, il se trouvera immédiatement un fabricant et un marchand de sabots pointus ; si un groupe de gens ont une idée à exprimer, un intérêt à défendre, ou un objet de mécontentement à manifester, il se trouvera immédiatement un journaliste pour faire cette besogne. Dès qu'il y a une clientèle, il y a un homme pour la fournir et l'exploiter, c'est là un fait social.

La durée éphémère et la triste fin des journaux qui prétendent de temps à autre remonter le courant de l'opinion publique est la meilleure preuve de ce que j'avance.

La question se précise et se pose donc ainsi : Pourquoi les particuliers veulent-ils, en France, que l'on attaque le gouvernement, quel qu'il soit?

Apparemment parce qu'ils en sont mécontents.

Alors, pourquoi, depuis un siècle, les Français sont-ils mécontents de tous leurs gouvernements?

Prenez cinquante individus et interrogez-les chacun sur leur spécialité, demandez-leur comment vont leurs affaires, tous se plaindront : à cela rien d'étonnant; mais ce qui est plus caractéristique, c'est que tous finiront leurs doléances par la même phrase : C'est la faute au gouvernement!

C'est qu'en effet nous avons un système de gouvernement qui accapare tout et fait tout. Dites quelle est la branche d'activité sociale que l'État ne réglemente pas, quels sont les intérêts privés dont il ne s'occupe pas. Il réglemente l'agriculture et l'industrie. Son code rural est venu bouleverser toutes les coutumes locales, et ses lois industrielles, qui sont déjà trop nombreuses, menacent d'être complétées par tout ce qu'on appelle le socialisme d'État. L'État protège l'agriculture, l'industrie, subventionne les transports. Aussi, lorsque les veaux se vendent mal c'est de sa faute, il n'a pas pensé à prohiber l'entrée des viandes abattues ; si la soierie va mal, c'est que ses tarifs sont mal faits, et mille choses de ce genre.

Vous voyagez, vous attendez deux heures dans une gare un train qui pourrait partir de suite; vous réclamez : on vous répond que c'est de la faute du ministre des travaux publics, qui ne laisse pas les Compagnies maîtresses chez elles.

Êtes-vous maîtres de vos biens? Non, c'est l'État qui en règle la transmission.

Êtes-vous libres de construire votre maison à votre guise? Non, il existe un plan d'alignement.

Vous ne pouvez élever vos enfants comme vous l'entendez, pratiquer votre religion comme cela vous plaît. Le gouvernement impose des maîtres et des programmes à vos enfants; c'est lui qui nomme vos curés. Il y a un art officiel, une peinture officielle, une musique officielle, le beau lui-même n'est pas libre

dans son expression. L'État enseigne aujourd'hui que Danton est un grand homme ; demain, il enseignera tout aussi officiellement que c'était le dernier des misérables.

Si le Français n'est pas libre chez lui, si les différentes manifestations de sa vie privée sont réglementées par le pouvoir, il est inutile de dire qu'il est encore moins libre dans sa vie publique et qu'ici les lisières sont encore plus étroites.

Faites le compte des libertés que le Français possède dans la vie publique ; ce sera vite fait, je vous le promets.

Est-il maître de gérer les intérêts de sa commune ? Non, la commune est en tutelle, M. le préfet est chargé de ses intérêts ; le même personnage administre et gouverne le département. Le citoyen, privé de tous ses droits, possède, en fin de compte, l'immense puissance de pouvoir choisir tous les quatre ans entre deux messieurs, l'un qui lui promet de tout conserver, l'autre de tout bouleverser, tout en lui laissant la même servitude.

Somme toute, le gouvernement, en France, après avoir absolument dépossédé les citoyens de l'exercice de leurs droits politiques, dans la commune, dans le département et dans l'État, a envahi terriblement tout ce qui était du ressort de la vie privée et de l'initiative individuelle. Annihilé, réduit à rien, voyant ses intérêts les plus chers et les plus essentiels entre les mains d'individus qui ne s'en occupent pas, ou qui fatalement s'en occupent mal, que reste-t-il à faire au Français, si ce n'est de se plaindre.

Il se plaint en effet depuis un siècle, il se plaint du pouvoir et de ses agents : si les vaches se vendent mal, si les enfants ne respectent plus leurs parents, si les épiciers fraudent, si les routes ont des ornières, si tout va mal, c'est de la faute au gouvernement.

Et vous croyez que, lorsque trente-six millions d'individus sont dans cet état d'esprit, personne ne se lèvera pour exprimer la pensée commune ?

Quand un gouvernement fait tout, qu'y a-t-il d'étonnant qu'on discute, qu'on critique tous ses actes, qu'on attaque tous ses agents ? La critique, mais c'est le plaisir de ceux qui ne font rien, c'est la vengeance de ceux qu'on empêche de faire quelque chose.

En ouvrant son journal, tout Français se demande chaque matin comment le gouvernement va être habillé ; et les préférences de la foule vont toujours aux habilleurs les plus émérites ; de là, la vogue extraordinaire qu'eut M. Veuillot et qu'ont aujourd'hui M. de Cassagnac et M. Rochefort.

Jouer avec la machine gouvernementale ; harceler, ennuyer ses chauffeurs, mettre à mal son mécanicien est tellement une nécessité pour le Français, qu'il joue même avec la machine qui a toutes ses préférences : cela l'amuse, et il est le premier étonné lorsqu'à force d'être bousculé le grand ressort se casse ; la stupéfaction qu'éprouva la bourgeoisie, lorsqu'elle vit Louis-Philippe par terre est, je crois, un classique exemple.

Si à toutes ces causes vous ajoutez l'extrême division des Français sur toutes les questions essentielles, si vous notez que chaque parti a pour unique préoccupation de supplanter le parti adverse dans l'exercice du pouvoir, et que, pour atteindre ce but, les politiciens qui se servent de la Presse ne reculent devant aucun moyen, aucun procédé, aucune vilenie pour exploiter et exciter le sentiment de mécontentement général, vous pourrez saisir la cause de la violence extraordinaire et de la grossièreté inouïe que peut atteindre une campagne de Presse ; nous en avons eu, ces temps derniers, un mémorable exemple.

Mais que, pour réprimer de pareils abus, on n'imagine rien autre chose qu'une loi de réaction comme vient de le faire M. J. Reinach, c'est prouver qu'on ne s'est jamais donné la peine de réfléchir au moindre problème social.

Au commencement, la loi de réaction sera bien vue par l'immense majorité que cet excès de grossièretés et d'injures a révolté ; mais comme les causes de mécontentement n'ont pas disparues, les citoyens ne tarderont pas à trouver tyrannique une loi qui ne leur permet plus d'exprimer leurs critiques et de faire entendre leurs plaintes.

Si vous voulez établir enfin la liberté de la Presse, si vous voulez avoir une Presse qui n'attaque pas le pouvoir, n'insulte pas ses agents, rendez la liberté aux citoyens et dans leur vie privée et dans leur vie publique. Alors, faisant leurs affaires eux-

mêmes, ils sauront à qui s'en prendre s'ils ne sont pas contents, et les journaux, n'ayant plus à critiquer des personnages qui n'existeront plus et une action qui ne se fera plus sentir, se borneront à donner à leurs lecteurs les renseignements pratiques dont ceux-ci auront besoin pour la conduite de leurs affaires.

Que ceux qui ont encore quelque difficulté à me croire prennent le *Times*, et l'examinent attentivement; ils verront que l'Angleterre jouit sans inconvénient de la plus complète liberté de la Presse, parce que ses citoyens sont libres, et ont en main la gestion de tous leurs intérêts. L'immense place qu'occupe dans le *Times* la partie réservée aux renseignements pratiques est la meilleure preuve de ce que j'avance.

En France, la liberté de la Presse ne peut exister, parce que, l'État faisant tout, le Français, qui ne fait rien, demande à son journal de critiquer, d'attaquer le pouvoir.

En Angleterre, la liberté de la Presse existe et se maintient, parce que, l'État ne faisant rien ou presque rien, l'Anglais, qui fait tout, ne demande à son journal que des conseils pratiques, que des renseignements utiles.

Maintenant, M. J. Reinach peut faire rendre aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits commis par la voie de la Presse, le gouvernement n'en sera pas plus solide et les particuliers n'en seront pas plus contents.

Dans quelque temps, on fera une nouvelle loi rendant aux citoyens le droit de se plaindre et au jury le droit de juger.

La roue tourne dans l'ornière.

Robert Pinot.

LA FRANCE A TUNIS.

Les lecteurs français n'aiment pas beaucoup qu'on les sorte de chez eux et ne témoignent pour nos colonies qu'un intérêt médiocre. Aussi hésiterais-je à présenter une étude qui porte sur la plus récente de nos entreprises coloniales, si la Tunisie ne jouissait en ce moment même d'une renommée très particulièrement à l'ordre du jour. Je m'explique.

Il paraît que les tripotages financiers, qui fleurissent si abondamment sur le sol de la mère patrie, supportent facilement la transplantation et se développent avec une nouvelle vigueur à la chaleur bienfaisante du soleil d'Orient. C'est du moins ce que cherche à prouver, dans un long réquisitoire publié sous forme de livre (1), un ancien magistrat, dont les visées politiciennes n'échappent à personne.

Voilà par quelle circonstance l'attention du public français a été attirée sur la colonisation tunisienne. Son journal lui a dit quelques mots des *Odeurs de Tunis;* s'il appartient au parti de l'opposition, il se sera empressé de crier au scandale, peut-être même d'acheter le livre et de courir à l'*Index alphabétique des noms*, pour savoir s'il n'y trouvera pas quelque accusation injurieuse contre un ennemi personnel, contre un candidat adverse. C'est si commode, cet index des noms ! Avec cinq ou six volumes comme la *France Juive*, les *Odeurs de Tunis*, et autres du même genre, pourvus d'un bon index, on peut entreprendre des

(1) *Les Odeurs de Tunis*, par H. Pontois, ancien président du tribunal civil de Tunis; Nouvelle Librairie parisienne, Albert Savine.

polémiques à fond contre une personne quelconque, sans l'avoir jamais connue. N'est-on pas en possession de son dossier? Supposez au contraire que vous ayez quelques attaches avec le gouvernement, le livre vous intéressera et vous sera utile pour repousser les accusations de vos adversaires; vous l'achèterez donc, vous le parcourrez du moins chez un ami ou à votre cercle : *et c'est ainsi que vous apprendrez, ô lecteur français, qu'il y a une Tunisie*!

Je profite du moment psychologique et j'interviens pour vous parler tout de bon de la Tunisie, tandis que vous vous souvenez d'elle encore.

Seulement, si vous voulez bien, nous ne perdrons pas notre temps à nous demander si M. Cambon a été pour la Tunisie le meilleur des pères ou le plus infâme des exploiteurs; si M. Pontois a eu tort ou raison dans ses démêlés avec lui; si le général Boulanger a emporté tous les regrets de la colonie, ou bien si on ne se souvient de son passage que depuis son élévation récente et de si courte durée à la situation de sauveur du peuple.

Tout cela peut avoir son intérêt et en a même un très positif pour les personnes chargées de conduire les affaires extérieures. Si M. Cambon n'a pas les mains nettes, je veux donc bien qu'on le conspue, ou qu'on le condamne à un châtiment sévère; je veux bien que M. Pontois soit décoré du Nicham Iftikar et que M. Boulanger ajoute à ses titres celui d'*Africanus* pour avoir tenu garnison à Tunis; je veux tout cela ou le contraire, indifféremment, n'ayant pas les moyens de faire une enquête sérieuse sur les mérites de chacun de ces personnages, mais je veux surtout me rendre compte de la Tunisie elle-même, des ressources qu'elle offre à notre expansion, de l'utilité que peut avoir pour nous cette colonie nouvelle : en un mot, je veux savoir *quel peut être l'avenir de la Tunisie entre nos mains.*

En effet, au-dessus de toutes les animosités personnelles, au-dessus des questions de polémique courante, qui passionnent les esprits sans les éclairer, il y a un fait dominant : la France a fait de grands sacrifices d'hommes et d'argent pour établir son protectorat sur la Régence de Tunis. Eh bien, je me demande

si elle est en droit d'en attendre un jour ou l'autre quelque avantage.

On me dira que je suis un naïf et que l'expédition contre les Kroumirs a été entreprise pour favoriser des coups de Bourse, amener la garantie de la Dette tunisienne, et on me nommera des sociétés financières nées à cette occasion ; on me prouvera qu'il ne s'agit nullement de colonisation dans tout cela.

C'est fort possible ; mais quels qu'aient été les mobiles de l'entreprise, le fait de l'occupation tunisienne demeure, tandis que ces motifs passent. Supposez-vous aujourd'hui maître de faire cesser cette occupation, ou de la maintenir, obligé d'en régler le mode et d'en diriger la conduite journalière : vous suffirait-il de connaître par le menu les scandales et les concussions d'un ancien résident général, pour mener à bien votre tâche ?

Non, parce que la vraie question tunisienne n'est pas dans la probité de ce fonctionnaire.

Or, c'est *la vraie question* tunisienne que je vous prie d'étudier avec moi, comme il convient à des hommes qui veulent se rendre compte des choses.

J'exprime seulement un regret, c'est d'être obligé à tant de précautions et d'explications pour me défendre près de mes lecteurs de tout soupçon de Boulangisme ou de Cambonisme. La chose n'est pourtant pas inutile, je vais vous dire pourquoi.

Si je parle aujourd'hui de la Tunisie, c'est parce que des polémiques toutes récentes ont éveillé l'attention à son sujet ; c'est pour moi une chance d'être mieux écouté ; mais, d'autre part, je cours le risque d'être mal compris, parce que mon jugement sur tel ou tel fait me fera classer dans un parti ou dans un autre, suivant qu'il sera adopté par le clan attaché au résident général ou par le clan adverse. C'est pour échapper à cet écueil que j'ai dû déclarer, en commençant, que j'étais étranger de sang, de cœur et d'esprit aux administrateurs de la Tunisie.

Cela me rappelle un souvenir de collège que je demande la permission de raconter à mes lecteurs. Vers l'époque de la

rhétorique, nous avions la déplorable habitude de torturer la langue française, pendant nos récréations, pour lui faire subir les jeux de mots les plus inattendus. Le fléau sévissait avec une telle rage et cette éternelle préoccupation du *calembour* s'était tellement emparée de nous, que lorsque l'un de nos camarades employait une expression dans son sens légitime et ordinaire, il était obligé, pour être compris, de dire tout d'abord : « Vous savez! il n'y a pas de calembour! » Sans cette précaution, chacun de nous se serait immédiatement mis à chercher où était le jeu de mots.

C'était là, je l'avoue, un cas pathologique, une déformation de la cervelle, mais nous n'étions que des gamins, et cela nous a passé comme nos dents de lait et nos illusions. Combien la déformation politicienne n'est-elle pas plus grave chez des hommes faits! Et pourtant, vous le voyez, elle est arrivée à un degré aussi accentué, puisque je me vois obligé de commencer un article sur la colonisation tunisienne en protestant que je ne fais pas de politique et que *je ne veux dire ni plus ni moins que ce que je dis.*

Essayons donc de découvrir, à travers les querelles du moment, ce qu'est en réalité la Tunisie.

I.

Le caractère à la fois le plus net et le plus important qu'elle me semble présenter est de se prêter merveilleusement à la colonisation agricole.

Il y a à cela plusieurs raisons, dont la première tient à la nature même du sol. La terre tunisienne est en général fertile. Jusqu'à l'occupation française, on s'en rapportait presque exclusivement pour cette fertilité au témoignage des anciens et au surnom de « grenier de l'Italie » que les Romains avaient donné à l'Afrique proprement dite, *Africa proprie dicta*, c'est-à-dire à la Tunisie elle-même. D'immenses terrains étaient lais-

sés en friche faute de bras et il était assez difficile d'apprécier ce que la culture pourrait leur faire produire (1).

Aujourd'hui, les quelques essais qui ont été tentés çà et là, et une connaissance plus complète du territoire, permettent de confirmer l'opinion des anciens sur la Tunisie et de considérer cette région dans son ensemble comme une terre fertile. Si on la compare à l'Algérie sa voisine, on constate que les vallées y sont plus largement ouvertes, les parties montagneuses plus rares et moins élevées, le désert saharien plus éloigné. On retrouve, il est vrai, dans la Régence comme en Algérie, la même disposition générale dans le relief du sol. Les trois régions du Tell, des hauts plateaux et du désert se continuent parallèlement à la mer, à l'est de notre province de Constantine; mais, en franchissant la frontière tunisienne, elles subissent de notables modifications. En effet, tandis que le Tell s'élargit, la région des montagnes s'abaisse et le désert recule dans le sud, toutes conditions très favorables à la culture, dont le domaine se trouve ainsi considérablement augmenté.

Baignée de deux côtés par la mer, la Tunisie doit à cette circonstance un développement de littoral très étendu. Le Sahel algérien se continue, d'abord de l'ouest à l'est, puis du nord au sud, en enserrant ainsi le territoire de la Régence dans une région demi-circulaire particulièrement propice aux entreprises agricoles. La forme des contours du sol vient donc augmenter encore l'heureuse influence de son relief.

Enfin, cette péninsule, si bien disposée pour la culture par sa configuration, jouit d'un avantage inappréciable pour une terre africaine. Elle est traversée par un des plus grands cours d'eau du bassin de la Méditerranée, la Medjerda, qui, réunie à son grand affluent, l'Oued Melleg, arrose l'immense plaine de la Dakhla et se prêterait facilement à des irrigations fertilisantes.

Il résulte de ces diverses conditions que « les trois cinquièmes de la Tunisie, sinon les trois quarts, se prêtent à une exploita-

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, monographie du parfumeur de Tunis, p. 313.

tion régulière et perfectionnée du sol (1) ». En Algérie, le quart seulement de la superficie, ou tout au plus le tiers, serait susceptible d'une semblable transformation, en sorte que malgré la grande différence d'étendue qui existe entre l'Algérie et la Tunisie, celle-ci peut devenir pour la métropole aussi productive que celle-là, si on tient compte de la richesse naturelle de son sol et de la facilité qu'elle offre aux transports (2).

Reste à savoir maintenant si des colons européens peuvent facilement exploiter par eux-mêmes les terres de la Régence. C'est là une question de la plus haute importance pour l'avenir de la colonisation, parce que ses destinées seront fort différentes suivant que les émigrants français pourront y vivre sans danger et y travailler de leurs bras, ou bien, au contraire, que leur rôle devra se borner à une direction générale exercée pendant des séjours forcément limités, sous un climat peu approprié à leurs habitudes.

Dans le premier cas, le problème de la mise en valeur des terres tunisiennes se restreint à des données simples; dans le second cas, il se complique étrangement. Si des Européens ne peuvent pas à *eux seuls* tirer parti des domaines qu'ils créeraient en Tunisie, les voilà obligés de faire appel à une race étrangère, ou de plier au travail la race indigène et les difficultés inhérentes à ces sortes d'entreprises, les conflits qui en sont inséparables, viennent souvent mettre obstacle aux meilleures bonnes volontés.

Fort heureusement le climat tunisien est très supportable pour les Français, même pour les cultivateurs. On sait qu'en Algérie des sociétés de bien public ont facilement acclimaté, depuis la guerre de 1870, un assez grand nombre d'Alsaciens-Lorrains, élevés dans un des pays les plus froids de notre territoire; les vignerons de l'Aude, de l'Hérault et autres départements du Midi, supportent aisément le changement de

(1) *L'Algérie et la Tunisie,* par Paul Leroy-Beaulieu, p. 323.
(2) *Ibid.*

pays quand ils passent d'une rive à l'autre de la Méditerranée; la colonisation de la Tunisie par des Français n'offrirait donc pas de grandes difficultés, à supposer que le climat y fût le même qu'en Algérie. Or il se trouve précisément que la température y est « plus régulière, plus douce et moins sèche que dans les autres contrées barbaresques (1) ». Cela s'explique d'ailleurs par la situation péninsulaire de la Régence; son climat est plus maritime, par conséquent moins desséchant et moins rude que celui de l'Algérie; les pluies y tombent avec abondance pendant deux mois de l'année, et aucune saison n'en est absolument privée, grâce aux vents de mer qui prédominent. Tunis elle-même, entourée de canaux fétides où se déversent ses égouts, jouit d'une grande salubrité, qu'elle doit également au souffle presque continuel du vent du nord.

L'ensemble de ces circonstances est tout à la fois très salutaire au point de vue hygiénique et très avantageux au point de vue agricole. Nous nous trouvons donc en présence d'une colonie fort bien préparée à recevoir des émigrants français désireux de se livrer à la culture.

Elle y est d'autant mieux préparée que la population indigène est peu nombreuse. La Régence offre une très grande quantité de sol cultivable disponible, et, sans commettre la moindre atrocité, sans dépouiller personne, sans refouler par la force les habitants actuels sur d'autres territoires, on peut venir s'y installer en nombre et former là une véritable race franco-tunisienne, comme nos frères fondèrent jadis au Canada la race franco-canadienne.

Quelques chiffres ne seront pas inutiles pour préciser les faits sur lesquels repose cette affirmation. Bien qu'aucun recensement sérieux de la population tunisienne n'ait jamais été fait, on peut tenir pour certain qu'elle ne dépasse pas treize à quatorze cent mille âmes, ce qui, pour un territoire de 130 à 150,000 kilomètres carrés, — soit le quart de la superficie de la France, — nous donne une moyenne de dix habitants par kilo-

(1) Leroy-Beaulieu, p. 324. — V. aussi Alfred Rambaud, *la France coloniale*, p. 123 et 124.

mètre carré (1). En réalité, ces habitants se trouvent groupés dans des agglomérations assez nombreuses, séparées les unes des autres par de vastes espaces déserts.

Sur ces espaces, il y a toute la place nécessaire pour une nombreuse immigration européenne, et la présence de la population actuelle, loin d'être un obstacle, peut devenir un grand avantage si on sait s'en servir. Il suffit pour cela d'encadrer les éléments actuels dans ceux que la mère patrie fournirait, et ce n'est pas là une entreprise impossible pour des colons agricoles. Je vais essayer de le montrer.

Que faut-il, en effet, pour que deux races étrangères l'une à l'autre arrivent à vivre en paix l'une avec l'autre, et, je ne dis pas à se confondre, mais à s'encadrer l'une dans l'autre? Il faut et il suffit qu'elles se livrent à un travail commun auquel elles soient préparées toutes les deux, et dans lequel les éléments appartenant à chacune des races puissent trouver leur place, c'est-à-dire se hiérarchiser. Plus le travail offrira de stabilité *par sa nature*, plus les résultats obtenus auront de chance de durée; par conséquent, la meilleure manière d'assurer l'avenir est d'atteler ces deux races au travail agricole, parce que c'est de tous les travaux celui qui présente au suprême degré les conditions naturelles de la stabilité.

Or la Tunisie a le rare privilège, entre beaucoup des pays qui l'avoisinent, de renfermer une population déjà pliée à l'agriculture. Sans doute, les procédés dont usent les indigènes sont très primitifs; mais, quelle que soit leur imperfection, ils ont du moins le mérite d'habituer ceux qui les emploient au labeur de la culture, à la régularité du travail, à cet ensemble de qualités qui distinguent le cultivateur.

En dehors des Arabes et des Kabyles, la Tunisie compte d'ailleurs depuis longtemps, parmi ses habitants, bon nombre de Maltais et de Siciliens, plus avancés que les indigènes dans les voies du progrès agricole. Pour les tâches qui demandent plus de soin, par exemple pour la taille de la vigne et l'application

(1) *La France coloniale*, p. 118 et 125.

presque constante d'insecticides que cette culture exige aujourd'hui, on a recours à eux dans les exploitations viticoles qui se sont créées sur le territoire de la Régence depuis quelques années.

Il y a donc des degrés de capacité bien marqués entre les laboureurs arabes ou kabyles et les vignerons siciliens, mais leur trait commun est d'appartenir à la classe ouvrière. Ce sont des hommes vivant du travail de leurs bras, aptes à exécuter des ordres ou même parfois à diriger quelques détails techniques de viticulture, — je parle ici des Siciliens; — mais ils ne possèdent pas de capitaux, ne peuvent pas, en conséquence, devenir propriétaires et n'ont pas les qualités de direction inhérentes à ce rôle.

Des émigrants français, résolus à se fixer sur une propriété achetée par eux et capables d'en diriger la culture, peuvent avoir sur les éléments divers de cette population l'influence la plus salutaire au point de vue social et la plus heureuse en ce qui concerne l'avenir de la colonisation française dans la Tunisie. En d'autres termes, ces cultivateurs de races diverses, capables de faire des fermiers, des tenanciers et des bordiers, mais incapables de diriger, ont besoin d'être encadrés par des *patrons agricoles*. C'est à ce prix, et seulement à ce prix, que nous pouvons espérer faire de la Tunisie une terre définitivement française.

Je n'ai pas à produire ici, pour appuyer ce dire, des démonstrations qui ont été pleinement exposées dans cette Revue. Je renvoie ceux de mes lecteurs qui voudraient se les remettre en mémoire aux articles de M. de Rousiers sur la *Colonisation* (1).

Mais après ce coup d'œil rapide jeté sur les ressources offertes par la Tunisie et la manière la plus profitable d'en tirer parti, pour asseoir sérieusement l'influence française dans la Régence, il nous faut voir ce qui a été tenté jusqu'ici dans ce sens. Cela nous permettra, en même temps, d'examiner comment un Fran-

(1) *La Science sociale*, t. I, p. 317; t. II, p. 49, 118, 347 et 451, et t. III, p. 138; voir plus particulièrement, t. III, p. 161.

çais pourrait devenir propriétaire en Tunisie, la question du régime des terres se posant naturellement au début de toute colonisation agricole.

II.

Depuis l'établissement du protectorat français sur la Régence, il s'y est fait un certain nombre d'acquisitions de terres par des Européens. On se rappelle d'ailleurs qu'au moment de l'occupation il y eut beaucoup de bruit autour de l'affaire du « Domaine de l'Enfida », dans laquelle il s'agissait précisément de la cession d'une propriété de 130,000 hectares environ par Khérédine, général tunisien en disgrâce, à une société de financiers français. L'opinion publique, très surexcitée déjà au sujet des tripotages de certains de nos gouvernants, crut même voir, à tort ou à raison, dans la campagne de Tunisie entreprise alors, le résultat de préoccupations très personnelles.

Quoi qu'il en soit des motifs qui déterminèrent les hommes au pouvoir à décider l'invasion de la Tunisie, nous avons à retenir ce fait, c'est que les achats de terre pouvaient avoir lieu dans cette contrée, avant même les modifications apportées par le traité du Bardo.

C'est là une différence notable avec l'Algérie, où le système patriarcal étant beaucoup mieux conservé, toute propriété se trouvait soumise au régime communautaire de l'indivision entre les différents membres d'une tribu, voire même entre plusieurs tribus.

Au contraire, en Tunisie, la propriété familiale ou personnelle était le régime le plus répandu, et cette circonstance rendait beaucoup plus facile l'établissement des Européens en leur permettant l'acquisition des terres (1).

Cette différence profonde dans le régime de la propriété en Algérie et en Tunisie se lie d'ailleurs à celle que nous avons

(1) J.-L. de Lanessan, *l'Expansion coloniale de la France*, p. 51.

signalée dans le régime du travail. Si la propriété était commune en Algérie, c'est que la terre subissait peu de modifications par le travail de l'homme, la superficie presque tout entière du sol étant consacrée au pâturage. Si la propriété était personnelle ou familiale en Tunisie, c'est au contraire parce que la culture y avait un certain développement. Ces deux phénomènes offrent même un parallélisme si complet, que dans le sud de la Tunisie, où des tribus pastorales parcourent le désert, la forme patriarcale de la propriété se retrouve; autrement dit, il n'y a plus de propriété au sens français et l'idée de vente ou de cession de terres n'existe pas. La terre est dans ces contrées une chose dont on jouit mais dont on ne dispose pas, une chose dont jouirent les aïeux et dont jouiront les enfants, une chose essentiellement inaliénable de génération en génération.

Il y avait ainsi un double avantage offert à la colonisation par le régime de la propriété en Tunisie. On pouvait acheter des terres et ces terres se trouvaient souvent pourvues de bras pour les cultiver. Bien entendu, ces bras étaient en nombre très insuffisant dans la plupart des cas. Beaucoup de grandes propriétés données par le Bey à ses favoris et reprises par lui lorsque les favoris tombaient en disgrâce, n'avaient jamais été visitées par leurs possesseurs précaires; le reste appartenait à des commerçants, à des habitants des villes, et aucune direction sérieuse ne présidait à ces exploitations toutes primitives. Néanmoins, c'était là pour des colons français un bon et utile commencement, qui leur évitait les débuts toujours si pénibles d'une création complète là où rien n'existe, ni bâtiments agricoles, ni personnel accoutumé aux travaux de la terre, ni bétail acclimaté, ni instruments. Que l'on compare la mise en culture de l'Australie, ou du Far-West, au simple développement d'un état de choses préexistant, qu'il fallait amener en Tunisie, et l'on conviendra que la somme d'énergie nécessaire aux colons tunisiens était bien inférieure à celle qu'ont dû déployer les Anglo-Saxons sur les terres inhabitées et incultes du Nouveau-Monde.

A côté de ces avantages, il y avait pourtant un inconvénient au régime de propriété usité dans la Régence. Un très grand

nombre de terres appartenaient nominalement à des mosquées, ou à différentes corporations de bien public, suivant l'usage ordinaire dans les pays musulmans. Le haut domaine se trouvait réservé à ces personnes morales, tandis que le domaine utile, réduit à une sorte d'usufruit, restait seul susceptible de transmission. La nouvelle législation, réglée depuis le protectorat par les autorités françaises de concert avec les chefs religieux, le cheik-ul-islam, le cadi-hanefi et le bach-Mufti-Maleki, a modifié cette situation en ce sens que les biens de mainmorte pourront être transmis comme les autres, à la charge par les propriétaires de payer aux anciens titulaires de la nue-propriété, mosquées ou autres, une rente foncière perpétuelle.

Aujourd'hui, par conséquent, rien ne vient entraver la libre transmission des terres en Tunisie. Elle est même soumise à des formalités beaucoup plus simples qu'en France et inspirées de l'*Act Torrens* australien. Aussi calculait-on, en 1887, que 300,000 hectares de terre appartenaient déjà à des Français dans la Régence. Depuis lors, ce chiffre a dû augmenter d'environ 40,000 hectares par an, car c'est là la moyenne des acquisitions pendant les années précédentes, et rien n'indique que le mouvement se soit ralenti (1).

La plus grande partie des propriétés ainsi acquises est destinée à la viticulture; on citait déjà en 1887 un domaine ayant 300 hectares de vignes; plusieurs en possédaient plus de 200, et tous continuaient à planter. En somme, ce sont les gros profits de la vigne qui ont tenté la grande masse des acquéreurs de terres tunisiennes; un petit nombre seulement de colons se livrent à l'élevage du mouton, dans la région montagneuse.

Il y a une double raison à ce choix de la vigne, à cet engouement un peu exclusif pour la viticulture; le premier tient à la nature même du sol, le second à la nature des colons. Je vais les exposer brièvement.

Presque partout le sol de la Tunisie offre un milieu favorable à la création des vignobles. Dans l'antiquité, les vins de la Mau-

(1) Leroy-Beaulieu, p. 336.

ritanie jouissaient d'une grande réputation, comme le prouvent les témoignages de nombreux auteurs, Pausanias, Pline, Columelle, Strabon, Palladius, Magon, qui nous ont laissé d'intéressants détails sur les procédés de fabrication employés à leur époque (1). Depuis lors, les mêmes circonstances qui avaient détruit dans l'ancienne province d'Afrique les villes, les palais et les cultures perfectionnées de céréales s'étaient également opposées à la prospérité des vignes. On n'en trouvait plus que 1,500 hectares environ au moment de l'occupation française : l'Orient avait passé par là.

Étant donnés ces précédents, la reconstitution du vignoble tunisien devait tenter des colons européens ; mais elle offrait certaines difficultés particulières et réclamait par conséquent chez ceux qui voulaient l'entreprendre des qualités spéciales.

La première de ces qualités, c'était de posséder des capitaux assez considérables pour subvenir aux premiers frais de plantation, toujours fort importants, et de pouvoir attendre les premières récoltes, sans retirer de l'exploitation aucun profit et en lui consacrant au contraire chaque année une somme notable en mains-d'œuvre diverses.

Cette reconstitution n'était donc permise qu'à des personnes n'ayant besoin ni de tous leurs capitaux, ni de tous leurs revenus.

En plus, il leur fallait courir un risque assez considérable. Le fléau qui sévit sur les vignes françaises pouvait aussi venir s'abattre sur le vignoble tunisien, — c'est d'ailleurs ce qui commence à se produire en fait, — et alors l'entreprise était soumise à de graves périls. Il est vrai que les progrès de la science permettent aujourd'hui de combattre victorieusement le phylloxéra lui-même, mais cela ne se fait pas sans de grands frais et des soins répétés. Avec les maladies cryptogamiques, l'oïdium, le mildew, le blackrot, sans parler des autres, la viticulture entre dans une voie de complication inouïe et de traitements très multipliés, qui ne dispensent d'aucuns des soins ordinaires ; avec

(1) Voir *L'exploration scientifique de la Tunisie; Géographie comparée de l'ancienne province d'Afrique*, par Charles Tissot, t. I, p. 302 à 305.

les vignes américaines greffées, elle tombe dans le jardinage. Il est bien difficile de faire de la colonisation agricole, dans une contrée un peu écartée, par des procédés de ce genre. A supposer que le bon marché relatif de la main-d'œuvre en Tunisie permette de donner à la vigne tous les soins nécessaires pour la garantir de ses ennemis, il se produit une baisse énorme dans les profits, qui se trouvent attaqués par deux causes diverses : l'une, l'augmentation des frais, l'autre, la diminution des prix de vente.

En effet, l'arrivée en Tunisie du phylloxéra et des autres maladies de la vigne renverse les calculs qui avaient déterminé, au moment de l'occupation, certains capitalistes à la faire cultiver. A cette époque, le vignoble français était en train de disparaître rapidement, et le prix du vin haussait en proportion. Une contrée exempte de phylloxéra pouvait donc donner un produit très avantageux. Aujourd'hui, au contraire, le vignoble français se reforme; dans le midi de la France, on peut même dire que la chose est faite, et déjà le vin est offert à des prix chaque jour moins élevés, comme l'attestent les prospectus dont la poste est encombrée. Du même coup, le vin d'Afrique supporte une baisse correspondante et l'apparition des divers fléaux dont triomphent les vignes françaises rétabli l'égalité au détriment de la Tunisie.

Cela pouvait se prévoir et avait été prévu dès le commencement. Il ne suffisait donc pas d'avoir des fonds disponibles pour planter des vignes en Tunisie; il fallait encore avoir le goût de les risquer, de courir une chance. Si le phylloxéra continuait à ravager la France et à épargner la Tunisie, on pouvait espérer d'énormes bénéfices; si au contraire la France et la Tunisie se trouvaient également soumises au fléau et obligées de le combattre, c'était tout au plus une rémunération normale des capitaux engagés et peut-être leur perte.

De pareilles opérations ne pouvaient être faites que par des financiers de profession, habitués à placer une partie de leur avoir dans des affaires aléatoires, et c'est précisément ce qui eut lieu.

Or, dans un pays comme la France, où il ne se trouve pour

ainsi dire pas de jeunes gens pour coloniser à la manière anglaise, avec quelques capitaux et une grande somme d'énergie personnelle, l'élevage des moutons sur les hauts plateaux ou la culture des céréales dans des domaines restreints ne devaient pas trouver de partisans. La vigne, avec ses gros profits possibles et ses risques, devait donc constituer à elle seule presque toute la colonisation agricole.

Voyons comment elle s'y organisa et quel avenir ces tentatives réservent à la Tunisie.

III.

Notre tâche sera facilitée par les détails que nous fournira sur ce genre d'entreprises un publiciste connu, qui s'y trouve personnellement engagé. M. Leroy-Beaulieu est propriétaire en Tunisie, et, à travers les conseils qu'il donne dans son livre sur *l'Algérie et la Tunisie*, on reconnaît le fidèle récit des procédés employés par lui pour faire fructifier ses capitaux. C'est là d'ailleurs une excellente condition de sincérité.

Transportons-nous donc à sa suite sur un de ces *enchirs*, ou grands domaines attribués autrefois pour la plupart à des favoris du Bey, et cédés aujourd'hui moyennant finances à des Français.

L'étendue de la terre est énorme, de mille à dix mille hectares. Pour l'acquérir et la mettre en valeur, même partiellement, même avec une sage lenteur, un million à quinze cent mille francs sont absolument nécessaires.

Mais un million à quinze cent mille francs, jetés dans une de ces cultures de vignes dont nous venons d'examiner les bonnes et les mauvaises chances, constituent un gros enjeu, et peu de financiers consentiraient à risquer pareille somme à eux seuls.

Il est vrai que le rentier français est toujours là pour confier ses économies à une société quelconque sur le vu d'un prospectus alléchant, et on pourrait facilement, en recourant à ce moyen, réunir les sommes nécessaires à ce genre d'entreprises.

M. Leroy-Beaulieu ne considère pas ce procédé comme efficace,

et cela se comprend : le rentier qui donne son argent veut recevoir, à la fin de chaque exercice, un dividende qui en représente l'intérêt; plus le taux de cet intérêt est élevé, plus la confiance du rentier dans *la bonté de l'affaire* s'augmente; s'il vient à baisser, le rentier juge qu'il est volé, vend ses actions et discrédite la société. Or, d'après ce que nous avons exposé plus haut, il est impossible à une société viticole de donner des dividendes *à ses débuts*, à moins qu'elle ne les prélève sur le capital lui-même, puisqu'elle ne fait aucun bénéfice, qu'elle ne retire aucun produit *pendant quatre ans au moins.*

Voilà donc une combinaison écartée, et M. Leroy-Beaulieu dissuade tous les colons en général de recourir à l'emprunt, à cause du long espace de temps qui sépare forcément la plantation de la vigne de sa fructification; tous ceux qui ont voulu créer des vignobles dans ces conditions ont succombé, et on citait, en 1887, un domaine immense, acheté un million, que des propriétaires imprudents se sont vus obligés de céder pour 400,000 francs environ, après y avoir dépensé en frais d'installation des sommes réclamées par des créanciers impatients.

Reste le procédé employé par M. Leroy-Beaulieu et qu'il conseille aux viticulteurs tunisiens : « Il faut, dit-il, former de petites sociétés amicales entre personnes sérieusement riches, qui n'ont besoin ni de tous leurs capitaux ni de tous leurs revenus. On réunit ainsi le million, ou les 1,500,000 francs nécessaires; l'on proscrit toute rétribution, tous frais de déplacement pour les administrateurs, l'on n'a aucuns frais généraux dans la métropole, l'un des associés servant de secrétaire gratuit : l'on court l'aventure, et l'on a la perspective de gains considérables, *si le bonheur a voulu qu'on mît la main sur un bon régisseur. C'est là qu'est l'écueil* (1). »

Assurément, c'est là qu'est l'écueil! C'est même par là que craque tout l'édifice de la « petite société amicale », si prudemment combiné d'ailleurs pour défier toutes les mauvaises chances. Il faudrait pousser la sagesse plus loin et confier la direction

(1) Leroy-Beaulieu, *l'Algérie et la Tunisie*, p. 349.

d'une entreprise semblable non pas à un régisseur, mais à un homme capable de faire un patron agricole éminent.

Voyez d'ailleurs quelles sont les qualités réclamées de ce régisseur. Il faut que ce soit un homme « ayant de l'instruction générale et une compétence spéciale, s'entendant à la culture, au bâtiment, à la comptabilité, un peu au commerce et *surtout au maniement des hommes;* qui ait un caractère ferme et souple, prévoyant et entreprenant, qui sache tenir en main et diriger, sans les froisser et les faire fuir, cent ouvriers de nationalités diverses et de tempéraments opposés, qui maintienne tout ce monde en haleine, qui voie à la fois le détail et l'ensemble, qui, à la patience et à la persévérance, joigne l'entrain (1).

Avais-je raison de dire qu'un pareil régisseur devait être un patron éminent? Et M. Leroy-Beaulieu déplore qu'on ne trouve pas en France des « pépinières de régisseurs » semblables (2)! Les seules pépinières où ils puissent s'élever, ce sont précisément les familles de ces personnes sérieusement riches auxquelles on conseille de créer des vignobles en Tunisie avec leurs capitaux disponibles.

Vous me direz peut-être que vos fils préfèrent le boulevard des Italiens à la vallée de la Medjerda. Je m'en doute bien, mais à qui la faute? Si vous les élevez dans cette idée que votre fortune les dispense de travailler, que, grâce à elle, leur *situation est faite*, qu'en somme, ils pourront s'installer dans la vie comme dans un *sleeping-car* confortable, sans s'inquiéter de ce qui se passe autour d'eux, à l'abri des courants d'air, des tracas et des préoccupations; si vous en faites des rentiers égoïstes uniquement occupés à se distraire, ne vous étonnez pas qu'à vingt ans ils soient absolument incapables de gérer les intérêts compliqués d'une entreprise coloniale.

Mais, si vous vous appliquez à leur inculquer dès leur jeune âge le sentiment de leur responsabilité sociale; si votre vie prêche d'exemple; s'ils vous voient plus soucieux de diriger les hommes que votre position place sous votre dépendance, que d'organiser

(1) *L'Algérie et la Tunisie*, p. 350.
(2) *Ibid.*, p. 349.

des parties de plaisir ou de gagner de l'argent à la bourse; si vous êtes un véritable patron et si votre autorité paternelle, s'exerçant d'une manière à la fois éclairée et forte, forme vos enfants à votre image, alors vous pouvez espérer que parmi eux se trouvera un homme capable de remplir les conditions que vous demandez à votre régisseur.

Eux seuls, en effet, peuvent joindre l'autorité d'une situation bien assise à l'énergie, à l'activité et aux facultés directrices nécessaires.

Un régisseur, au contraire, n'aura jamais l'indépendance et le prestige qu'il faudrait pour mener le personnel nombreux et varié de vos vignobles; il ne sera jamais, après tout, qu'une contrefaçon de patron, quelque parfait que vous le supposiez.

Et voyez à quelles simplifications on pourrait arriver en mettant ainsi à la tête d'une exploitation coloniale un véritable patron.

D'abord, la « petite société amicale » n'est plus nécessaire. Cette association de capitalistes a pour but de partager des risques et une surveillance trop lourde pour une seule personne; or ces risques et cette surveillance se trouveront partagés en fait par deux personnes offrant les mêmes garanties et personnellement intéressées au succès de l'affaire, le jour où un père « sérieusement riche » aura confié à son fils et les capitaux nécessaires pour l'entreprise et la direction même de cette entreprise. Non seulement la surveillance sera partagée, mais le principal intéressé, se trouvant sur les lieux, l'exercera cent fois plus efficacement que tous les financiers de la métropole réunis; c'est, du même coup, une grande diminution de risques.

Mais la « petite société amicale » permettait, me direz-vous, de réunir plus facilement les grosses sommes dont on a besoin. Je réponds que ces sommes peuvent être moindres au début, parce qu'on peut commencer moins en grand, lorsqu'on n'a pas de régisseur à payer, et que la société ne se trouve pas ainsi chargée dès son origine de frais généraux considérables.

Le fils du capitaliste, lui, n'a pas besoin d'être payé; son père peut l'entretenir pendant les premières années, comme il le fe-

rait d'ailleurs s'il restait à Paris. Je crois même qu'il y gagnera, ce père de famille, la vie d'un colon étant soumise à moins de tentations coûteuses que celle d'un jeune Parisien connu sur le boulevard pour être riche. A mesure que la propriété donne des profits, le père peut les abandonner totalement, après avoir acheté la terre *au nom du fils*, de manière à *l'établir* sérieusement.

Et alors, vous jugez quel intérêt ce sera pour ce jeune homme de s'appliquer à la direction de *son* domaine, de s'attacher *ses* ouvriers, de se faire une situation bien à lui. Au fur et à mesure que cette situation s'asseoira, le père n'aura plus le souci d'une exploitation éloignée; ce sera l'affaire de son fils.

Au contraire, avec un régisseur, tout est à recommencer le jour où il faut en changer pour n'importe quelle cause. L'affaire peut bien marcher pendant quelque temps, elle n'est jamais *définitivement* lancée.

Et si un membre de la « petite société amicale » vient à mourir, ou à subir des revers de fortune; s'il a simplement le caractère changeant ou l'humeur susceptible, tout peut être compromis. Je me méfie toujours des petites sociétés amicales, en ayant connu qui ont bien mal fini. Il est à peu près impossible, en effet d'avoir *beaucoup d'amis très sûrs*.

Toutes ces considérations viennent, il est vrai, ruiner une classification à laquelle M. Leroy-Beaulieu paraît tenir beaucoup, mais que les faits démentent. D'après lui, la Tunisie rentrerait dans une catégorie qu'il désigne sous le nom de *colonies de capitaux*. Or les capitaux ne colonisent pas *par eux-mêmes*. Si on les emploie à la culture, on fait une colonie *agricole;* si on les emploie au commerce, on fait une colonie *commerciale;* pour cela, il faut non seulement des capitalistes, mais des patrons agriculteurs ou des patrons commerçants.

M. Leroy-Beaulieu voudrait fonder une colonie tunisienne avec des capitalistes et des régisseurs de culture; mais alors c'est de la colonisation *agricole* cela! Seulement elle est entreprise dans des conditions anormales, parce que celui qui mène l'affaire est, par essence, un *irresponsable*, une sorte de domestique d'un rang plus élevé, un *fonctionnaire*.

Remarquez bien que ce n'est pas là seulement une question de colonisation. Il n'y a pas de colonies *de capitaux*, mais il n'y a pas non plus de métropoles *de capitaux*. En d'autres termes, le capital ne rapporte que selon l'emploi qu'on en fait, c'est-à-dire suivant le travail qui le féconde. L'or des mines américaines n'a pas plus enrichi l'Espagne au seizième siècle, que l'or des mines de Sibérie n'enrichit aujourd'hui la Russie.

S'il en est ainsi, il est clair que la prospérité matérielle ne peut se fonder d'une manière durable que lorsque les possesseurs de capitaux en dirigent eux-mêmes l'emploi, quand ils ne considèrent pas la fortune comme un bouclier contre le travail et contre la responsabilité. Sans cela on ne trouve, pour conduire les plus gros intérêts, que des hommes manquant de surface, ce qui amène mille catastrophes, et la classe riche offre le triste spectacle d'inutilité et de dépression morale que nous avons sous les yeux.

Par suite, les crises financières, les crises agricoles, les crises politiques se multiplient, parce qu'il n'y a plus personne pour mener ni les intérêts privés ni les intérêts publics.

IV.

Nous voilà bien loin de M. Pontois et de ses *Odeurs de Tunis*, et cependant je m'aperçois que les lignes précédentes contiennent la réfutation des seuls passages à peu près sérieux que renferme son livre.

En effet, au milieu des attaques personnelles très violentes dont ce pamphlet est composé, et sur lesquelles il est impossible à la plupart des lecteurs de se prononcer en connaissance de cause, en dehors, dis-je, de ces attaques, il se trouve quelques idées sur la façon dont, selon l'auteur, on aurait dû s'y prendre pour coloniser la Tunisie.

Ces idées se rencontrant dans beaucoup d'autres livres et dans beaucoup d'autres têtes, ce n'est pas leur originalité qui mérite

un examen spécial ; mais, à cause même de leur banalité, il faut montrer combien elles sont fausses.

M. Pontois admet, en somme, que pour faire de la Tunisie une terre française, il faut et il suffit qu'on y envoie des fonctionnaires français et surtout des magistrats français ; c'est donc la colonisation administrative qu'il préconise (1).

Vous voyez d'ici comme ces magistrats français, débarquant avec leur code sous le bras, vont savoir s'y prendre pour faire vivre en paix les éléments divers que contient le territoire de la Régence et que la colonisation y amène de plus en plus.

En premier lieu, un magistrat peut bien réprimer les violations de la loi et juger les différends personnels, mais ce n'est pas lui qui, dans la vie journalière, constitue le fondement de la paix sociale.

La paix sociale consiste essentiellement dans la bonne entente des divers éléments qui font partie d'un même groupe social. Quand le père, la mère et les enfants sont d'accord, la paix règne dans la famille ; quand le manufacturier et ses ouvriers s'entendent, la paix règne dans l'atelier ; quand les gouvernants et les citoyens sont satisfaits les uns des autres, la paix règne dans l'État.

Supposez le contraire, et que la discorde éclate dans la famille, dans l'atelier, dans l'État. Les magistrats n'interviendront que si une contestation vient se greffer sur ce mécontentement général ; leur solution n'atteindra donc pas le fond du débat ; de plus, l'atteindrait-elle, qu'elle ne préviendrait pas le retour de contestations nouvelles. Elle ne porterait pas remède à la racine du mal ; elle n'organiserait pas différemment la famille, l'atelier ou l'État, parce que les chefs de la famille, de l'atelier ou de l'État sont seuls en situation de le faire.

Nous avons vu plus haut M. Leroy-Beaulieu énumérer les conditions complexes du problème social en Tunisie ; il nous a dit la difficulté de conduire des hommes de races diverses, de les plier à la tâche commune. Croit-on bonnement que des

(1) Voir, sur la colonisation administrative, *La Science sociale*, t. II, p. 158 à 176.

fonctionnaires et des magistrats avanceront en quoi que ce soit la solution de ce problème, dans lequel toute la question tunisienne se résume?

En second lieu, dans les affaires qui les concernent, dans l'administration de la justice, ces magistrats auraient à tenir compte des mœurs du pays et de la formation antérieure de la race. Il est clair qu'on ne peut pas trancher une question de propriété, par exemple, sans respecter le régime sous lequel elle est organisée. Cependant M. Pontois ne pense pas ainsi. Voici une anecdote à ce sujet.

Un amiral tunisien du nom de Hussein, comblé des faveurs du Bey, vint à mourir en 1884, laissant une grosse fortune. Ses héritiers voulaient s'en emparer, mais le Bey fit remarquer à ces parents empressés que l'amiral étant son affranchi, son ancien esclave, tout son bien devait faire retour au maître qui lui avait donné les moyens de l'acquérir; en conséquence il envoya son fils Mohamed à la Goulette, à la tête de la garde, pour s'emparer des dépouilles du défunt, et les fit transporter au palais de la Marsa.

Les parents d'Hussein vinrent, paraît-il, se plaindre à M. Pontois, qui se déclara navré de ne pouvoir pas leur donner gain de cause et voulut même intervenir auprès du Résident général pour soutenir leurs prétentions. M. Bompard, secrétaire général du gouvernement tunisien, lui fit observer que c'étaient là les affaires du Bey et qu'il n'avait pas à s'en mêler, sur quoi M. Pontois s'indigne.

Cependant deux raisons graves auraient dû réprimer son indignation : la première, c'est qu'en effet un litige entre Tunisiens ne pouvait pas être porté devant une juridiction française, aux termes du traité de Ksar-Saïd, et que, par conséquent, lui, magistrat français, n'avait pas à intervenir, même officieusement, dans une affaire de ce genre.

La seconde raison, c'est que, d'après les lois de la Régence, le maître hérite toujours de l'esclave, même affranchi. Que cet usage soit choquant pour nos mœurs, je n'en disconviens pas; mais il n'en est pas moins vrai que le Bey avait toujours pensé,

lorsqu'il faisait des cadeaux à son amiral, qu'il ne lui en abandonnait que la jouissance viagère ; il comptait bien en conserver la nue-propriété et il la conservait en fait.

En présence de cette situation, les prétentions des héritiers d'Hussein se trouvaient sans fondement, et c'eût été donner aux sujets du Bey une triste idée de notre justice que de les admettre, à supposer que la contestation eût pu être jugée par nous.

M. Pontois déclare que ni son incompétence ni ces raisons de droit local ne l'auraient arrêté. D'après lui, « le représentant de la République française ne devait pas hésiter un instant à dire au Bey, protégé de la France : « Je vous interdis, au nom de « la civilisation que je représente, d'invoquer les droits du maître « sur la fortune de l'esclave. »

Voilà une cavalière façon de rendre la justice.

Et cependant, je suis très persuadé que beaucoup de gens trouveront ce mouvement magnifique, tant on est convaincu en France de l'excellence *absolue* de nos lois et du peu de considération qu'il faut avoir pour les habitudes et les mœurs contraires aux nôtres.

Avec cette entente de l'équité, M. Pontois pense que des magistrats français semblables à lui auraient promptement réformé la Tunisie. Pour les aider dans leur tâche, il réclame seulement *un bon lycée franco-arabe* (1) et des institutions pédagogiques propres à instruire la femme arabe de ses droits (2).

Je ne m'attarderai pas à discuter ces balivernes ; mais, si ce sont là les moyens employés par les fonctionnaires français de la Régence pour *coloniser*, je souhaite ardemment que ces fonctionnaires aient tous les vices dont M. Pontois accuse plusieurs de ses collègues.

Au moins ils déconsidéreraient par leur conduite personnelle un système aussi dangereux qu'absurde, auquel il est temps de mettre fin, si nous voulons nous assurer, où que ce soit, une situation coloniale prospère.

H. Saint-Romain.

(1) P. 333.
(2) P. 334.

LE

CONTINENT AFRICAIN.

X.

LES CONDITIONS DE RÉGÉNÉRATION SOCIALE DE LA RACE NÈGRE (1).

I.

Au cours de nos précédentes études sur l'Afrique, nous avons observé en détail, suivant un ordre méthodique, chacune des fractions des diverses races blanches ou noires qui peuplent ce continent. Nulle part les familles appartenant à la race noire proprement dite, ou *nègre*, ne nous sont apparues comme constituées sur le modèle patriarcal, tandis que les races voisines offrent précisément ce type dans la constitution de leurs familles. J'ai examiné en dernier lieu les hypothèses que l'on peut former pour rendre raison de ce fait. En fin de compte, après élimination des autres solutions, nous avons dû conclure que la

(1) Voir *La Science sociale*, t. IV, p. 56; t. V, p. 72 et 457; t. VI, p. 38 et 506; t. VII, p. 173 et 446; t. VIII, p. 125 et 387. — SOURCES : A. de Quatrefages, de l'Institut, *Introduction à l'étude des races humaines*, t. Ier; Paris, Hennuyer, 1889. — Le docteur Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, traduction Loreau; Paris, Hachette, 1875. — Burton, *Voyage aux Grands Lacs;* Hachette, 1862. — Le commandant Cameron, *A travers l'Afrique;* Hachette, 1881. — É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. XIII; Hachette. — Moréri, *Dictionnaire historique;* Paris, 1699. — Maltebrun, *Géographie universelle;* Paris, Parent-Desbarres. — Ch. Courret, *A l'Est et à l'Ouest dans l'océan Indien;* Paris, Chevalier-Marescq, 1884. — Le major Serpa-Pinto, *Comment j'ai traversé l'Afrique*, traduction de Belin de Launay; Paris, Hachette, 1881. — Le général Légitime, *Programme de gouvernement;* Port-au-Prince, 1888. — Spenser Saint-John, *Haïti, ou la République noire;* Paris, Plon, 1886.

race nègre, depuis son origine, n'a *jamais* été soumise au régime patriarcal.

Tout au contraire, les autres races humaines ont débuté sous ce régime, que la plupart, aujourd'hui encore, conservent, pur ou modifié, comme base de leurs sociétés. Ce contraste fait du Nègre un *cas particulier* dans l'humanité. On comprend que cette divergence primordiale dans la formation doit amener des conséquences faciles à reconnaître, lorsque le contact se produit entre le Nègre et les autres races. Il est intéressant d'étudier les rapports qui s'établissent ainsi sur le pourtour de l'aire occupée par les Noirs, et de constater *en quoi* et *pour quoi* ces relations diffèrent de celles qui se forment ailleurs entre les peuples.

D'accord avec les travaux sérieux des historiens et des ethnologues, mais guidés par l'observation des *faits sociaux*, nous avons reconnu dans les contrées de l'Asie antérieure *soustraites au régime de la steppe*, le lieu d'origine ou de formation de la race noire ; nous avons vu cette race se répandre sur les lieux cultivables, à l'est vers les Indes, à l'ouest, vers l'Afrique, et, dans cette dernière direction, nous avons constaté qu'elle avait, au cours de ses migrations, donné naissance à trois groupes divers : les Nègres du types Chilouk, les Nègres du type Bantou, et les Noirs éthiopiens (1).

Entre ces trois groupes ont existé, ou existent encore, des relations, qui doivent, comme les rapports de Noir à Blanc, conserver la trace de la formation générale primitive.

Le premier en date de ces rapports de groupe à groupe est la rencontre, dans la région qui sépare le Nil Blanc du Nil Bleu, des Chilouk et des Bantou primitifs. Ce dut être une lutte mémorable, comme tous les chocs qui se sont produits entre des gens établis, attachés à un territoire où la vie est facile, et des immigrants animés par des combats préalables et par la marche à l'aventure. Ces chocs se retrouvent partout à l'origine de l'histoire, ils forment la première des légendes, la

(1) Voir notre précédent article, dans la livraison de novembre dernier, et la carte qu'il contient.

plus épique des traditions : tels sont, parmi les récits conservés en partie, ou perdus en totalité, mais dont le souvenir s'est conservé jusqu'à notre époque, les contes merveilleux des premiers poètes arabes, la fable grecque et romaine; les poésies des Védas, les chants des bardes celtes, les Sagas norwégiennes, les Niebelungen allemandes, etc.

Ces récits imagés et mythologiques portent l'empreinte du moule patriarcal profondément gravée dans la formation des sociétés dont ils racontent les origines fabuleuses : ils sont transmis de génération en génération avec le respect qui s'attache à la mémoire des ancêtres; ils présentent au plus haut degré, et comme caractère distinctif, l'excitation imaginative propre aux pasteurs. Les héros qui ont conduit à la victoire la race envahissante y apparaissent comme divinisés; les vaincus, ordinairement des désorganisés aux mœurs farouches, sont dépeints sous des traits qui les assimilent aux esprits mauvais.

Un des plus remarquables exemples de ces poèmes antiques se réfère justement à la dépossession des Noirs par une race pastorale : c'est le *Zend-Avesta*, le grand poème sacré des Indes, qui retrace la lutte des Aryans contre les *hommes noirs à mufle de taureau* (1). C'est là que se rencontre au plus haut degré la divinisation des héros vainqueurs, confondus avec les puissances célestes, tandis que les anciens possesseurs de la terre sont représentés comme des génies malfaisants et cruels, conduisant des armées de singes et d'animaux féroces. La précision du récit est telle néanmoins qu'un savant membre de l'Institut a pu désigner sur une carte les premières stations des Aryans allant aux Indes (2).

Dans l'Afrique noire, rien de pareil; le silence d'un éternel oubli plane sur les premières rencontres, sur les antiques invasions des Bantou, des Chilouk et des Adites éthiopiens. C'est que, des races en présence, aucune ne se trouvait en mesure de revêtir de formes brillantes, et encore moins de conserver tradi-

(1) De Quatrefages, t. II, p. 500.
(2) *Ibid.*, p. 191.

tionnellement, le souvenir des premiers héros : aucune n'était formée au culte des ancêtres, au respect de la tradition, à la méditation poétique, toutes choses qui naissent et se développent par la longue pratique de la vie patriarcale (1).

Voilà bien, en ce qui concerne les faits de l'âge héroïque, la trace marquée dans les rapports de peuple à peuple par le défaut de formation patriarcale chez les Noirs.

Leurs rapports actuels ont été observés dans nos études précédentes : ils offrent, eux aussi, comme symptôme dominant, cette lacune originaire, cette absence d'éducation patriarcale. Je n'en veux pour exemple que l'action exercée chez les Bantou par les capitaines cafres et par leurs hordes. Il n'est pas un autre milieu sur le globe où il soit moins tenu compte du groupement familial, de la tradition, du respect des ancêtres, soit chez les vainqueurs soit chez les vaincus. Les vainqueurs, qui s'excluent du mariage voient leur race disparaître rapidement; les vaincus, que leurs vainqueurs élèvent en enfants de troupe pour s'en faire des remplaçants, viennent se substituer, non à une race composée de familles, mais à une armée constituée par régiments et par compagnies (2).

Sans doute, ce comble de désorganisation tient, nous l'avons vu, à la traversée des montagnes, qui est imposée aux Bantou par la poussée de nouvelles peuplades accédant aux petits plateaux herbus. C'est un phénomène de « transports militaires ». Mais la formation préalable de la race n'est pas pour rien dans ce résultat, elle y joue au contraire un rôle très considérable.

Pour s'en convaincre, il suffit de comparer notre phénomène africain à ceux qui se sont produits ailleurs, en des lieux qui présentent la plus grande analogie avec la zone montagneuse africaine. Prenons pour terme de comparaison un point où les Blancs et les Noirs se sont trouvés en contact. Il s'agit, ici encore, de l'arrivée des pasteurs aryans dans les Indes.

Ce n'est pas sans de nombreuses alternatives de succès et de revers que la race pastorale blanche, quittant les grandes steppes

(1) Voir *La Science sociale*, t. VI, p. 73 et suiv., 357 et suiv.
(2) *La Science sociale*, t. V, p. 465 et suiv.

sous la poussée de ses congénères, a fini par traverser la formidable barrière de montagnes qui la séparait des plaines de l'Indus. Après avoir habité les régions tempérées qu'abritent les pentes occidentales du grand plateau, ses tribus se sont graduellement élevées sur les crêtes « où l'hiver dure sept mois », et là, s'engageant dans les défilés abrupts de l'Himalaya, elles se sont trouvées en présence des peuples noirs. La lutte fut longue et acharnée pour déposséder les premiers occupants du sol : aboutit-elle, comme en Afrique, à la suppression des familles, à l'amalgame sans ordre et sans nom des envahisseurs et des vaincus?

Au contraire, un phénomène inverse se produisit : les tribus aryanes se resserrèrent, se concentrèrent, pour ainsi dire, au milieu des étrangers qu'elles dominaient : loin de détruire les familles, la nouvelle société qui s'organisa alors posa à sa base le lien du sang avec une rigueur qui n'a peut-être été égalée nulle part; et l'inévitable métissage engendra, non des régiments d'enfants-trouvés, mais des castes héréditaires et soigneusement fermées, qu'une minutieuse hiérarchie classa d'après la pureté de la race (1).

Ainsi, la traversée des montagnes sur le pied de guerre ne peut à elle seule expliquer la désorganisation complète des familles chez les Bantou. Il faut y joindre un autre élément négatif, l'absence du groupement patriarcal dans la formation originaire de la race. Et c'est précisément cette absence de liens par le sang, qui explique comment la nécessité absolue d'une cohésion quelconque a pu donner force à une organisation factice, dans laquelle un « capitaine » tient lieu de patriarche.

Dans les rapports des Noirs entre eux, on retrouve donc bien, comme une cause toujours agissante, le trait fondamental qui les différencie des autres branches de l'humanité.

Ce trait doit apparaître plus visible encore dans les relations qui s'établissent entre les Blancs et les Noirs.

De tout temps, en effet, par terre et par mer, les pays nègres ont été abordés, au moins sur leur pourtour, par des représen-

(1) Voir de Quatrefages, t. II (*Races indiennes*).

tants des autres races ; aujourd'hui, l'on pénètre jusqu'au cœur de l'Afrique, et le « Continent mystérieux » se voit ravir successivement ses secrets. Le contact s'établit entre les Européens ou les Arabes, d'une part, et les Nègres, d'autre part, soit par le *commerce* soit par la *colonisation* des territoires ; je n'apprendrai rien à personne en constatant que le résultat final est toujours ou l'exploitation ou la suppression des malheureux Africains. Mais ces entreprises de négoce et de colonisation sont diversement organisées, selon l'état social de ceux qui s'y livrent. Nous avons à examiner les différents procédés employés par les Blancs dans ces pays lointains, et les effets qu'ils produisent : d'abord, pour nous rendre compte de la cause qui constitue partout les Noirs en état d'infériorité relativement aux étrangers ; ensuite, afin de rechercher les remèdes qui pourraient conduire au relèvement de cette race malheureuse.

Voyons d'abord l'action des Blancs qui pratiquent le *commerce* dans l'Afrique noire.

II.

Sur une grande étendue de leurs confins, du Sénégal aux Grands Lacs, les Nègres se trouvent en contact avec des races patriarcales : c'est *par les caravanes* que les relations se sont établies. Les émigrants Touaregs, les négociants nomades du Darfour, les tribus voyageuses des Fellata, se sont d'abord approprié les régions dans lesquelles on trouve encore à faire vivre quelques bestiaux : ils ont soumis sans difficultés, grâce surtout à leur cavalerie, les cultivateurs noirs de cette contrée. Aujourd'hui, c'est plus au sud, dans les régions infestées par la *tzetzé* (1), que s'est porté l'effort des expéditions arabes venant par le nord.

Nous sommes dans un pays où la vie pastorale nomade est rendue *impossible* par les circonstances du *lieu :* l'établissement des Arabes dans ces contrées et, par suite, l'influence qu'ils peuvent

(1) Voir *La Science sociale*, t. VI, p. 507 et suiv.

avoir sur les habitants noirs, dérivent *uniquement du commerce*, les tribus patriarcales n'essaimeront jamais dans cette direction. Il est donc important d'étudier le mode d'action *des négociants* arabes, puisque, seuls de leurs races, ces négociants peuvent se trouver ici en contact avec les Noirs.

Ces traitants, qui se forment en compagnies commerciales, ont leurs comptoirs de vente établis dans les principales villes de la vallée du Nil et de l'Afrique septentrionale. Les plus actifs d'entre eux, dont le nom est pris pour raison sociale, se transportent quelquefois sur les lieux de l'exploitation comme chefs de caravanes. Il en vient même de Tunis (1).

Le personnel de la caravane, au départ, se compose de deux éléments distincts : premièrement, un corps de soldats mercenaires à pied, recrutés dans la basse classe des villes et des oasis; secondement, une quantité de petits marchands ou *gellabas* (2), montés chacun sur un bœuf ou un âne, qui transporte en même temps leur personne, leurs armes et leur pacotille : ce sont les protégés, les clients du gros traitant ; ils font le négoce pour leur propre compte, apportant à l'expédition le concours de leur nombre, de leurs petits capitaux, dont le total est souvent considérable, et jouissant en retour de la protection de la troupe armée, puis des débouchés que crée la grande compagnie.

Les marchandises de la société commerciale sont transportées, soit par des bêtes de somme, à travers les Déserts, soit par la batellerie du Nil, jusqu'à la limite qu'on peut atteindre à l'aide de ces moyens. Là, ils sont remplacés par des porteurs noirs, dont le va-et-vient est organisé avec soin par les représentants *vékils* (ou vicaires), établis d'avance au cœur du pays où l'on doit faire des *affaires*.

Le *vékil principal* réside, au point où doit aboutir la caravane, dans une *zériba* ou enceinte fortifiée centrale, de laquelle dépendent d'autres zéribas secondaires, distantes de plusieurs jours de marche, de manière à tenir tout le pays. Chaque compagnie de commerce se forme ainsi un territoire propre, qu'une loi tacite

(1) Schweinfurth, t. I, p. 188.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 350 et suiv.

lui réserve, et sur lequel elle entretient ses chemins et ses gîtes d'étapes. Elle assure la subsistance de ses convois au moyen de traités imposés aux chefs indigènes, qui conservent encore un semblant d'indépendance.

Dans le voisinage immédiat de la zériba, les chefs ont disparu : la mainmise du traitant est complète.

On choisit généralement pour asseoir cet important établissement une vaste plaine, fertile entre toutes les parties de la région. De grands arbres, respectés par la hache, entourent au loin les cultures, et rompent la monotonie du tableau. Des toits coniques en grand nombre, embrassant presque tout l'horizon, servent d'habitation aux noirs assujettis et se serrent autour de l'enceinte quadrangulaire à hautes palissades, où sont placées les demeures des chefs et les magasins.

J'emprunte au Dr Schweinfurth le tableau de la population qu'il a rencontrée à la zériba de Ghattas, dans le pays des Bongos : « Une garnison de natifs du Dongola et du Kordofan, formant avec les employés de Ghattas une force armée permanente de près de 250 hommes ; plusieurs centaines d'esclaves des deux sexes, ouvriers et serviteurs ; quelques autres centaines réservées pour la vente ou destinées à payer en nature une partie de la solde des troupes : au total, une population agglomérée d'au moins un millier d'âmes (1). »

Ces esclaves viennent de loin : dans le rayon de leurs zéribas, les traitants n'enlèvent plus la population pour la vendre ; ils ont reconnu, par l'usage, que « la valeur du terrain qu'ils s'étaient adjugé dépend surtout de la force vive » (2) dont ils peuvent disposer : aussi se bornent-ils à contraindre les restes de la population (réduite parfois de deux tiers (3) par les dévastations qui ont accompagné la conquête) à se réunir à peu de distance de la zériba, pour avoir ce monde sous la main. Sur toute la plaine féconde, le sol est divisé en petits lots soigneusement cultivés, qui doivent fournir la subsistance au nombreux personnel que

(1) Schweinfurth, t. I, p. 172.
(2) *Ibid.*, p. 252, t. II, p. 265.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 252.

nous venons d'énumérer. Et cette culture incombe seulement aux femmes : les hommes sont astreints, pour leur part, à deux sortes de corvées qui occupent tout leur temps : la construction ou la réparation des bâtiments, et le transport des marchandises (1).

Évidemment, les traitants arabes sont de fort mauvais patrons. Je laisse de côté les populations décimées au loin par la traite, pour n'envisager ici que celles qui sont groupées autour de l'établissement, et dont le sort paraît moins misérable. Comment les « seigneurs marchands », exploitant à outrance leurs sujets en vue d'un gain rapide, prétendaient-ils donner aux Noirs ce qui leur manque, la stabilité du lien familial? Tandis que la corvée de culture retient les femmes sous la gouverne de soldats et d'employés recrutés dans le milieu le moins moral, les hommes et les jeunes gens, embrigadés comme porteurs et chargés d'un fardeau d'ivoire ou d'un ballot d'étoffe, parcourent les routes lointaines. La direction imprimée à cette population par les commerçants arabes reproduit ainsi, avec une frappante analogie, les conditions auxquelles ses ancêtres ont été soumis dans leurs premières migrations vers l'Afrique (2).

Le relèvement de la race noire préoccupe très peu les possesseurs des zéribas : il y a plus, une question de *concurrence* les incite vivement à agir en sens contraire, à maintenir chez les Nègres l'état de division et d'individualisme propre aux sociétés profondément instables. On va le voir.

Malgré l'accord tacite qui règle le partage des territoires entre les compagnies (3), de fréquentes mésintelligences se produisent; il s'agira, par exemple, d'opérer un transit, d'un établissement nouveau vers le *mekra* ou marché sur le Nil, à travers les possessions d'un voisin, parce que la route sera plus courte ou plus facile; en quelque autre occasion, ce sera la mauvaise foi réciproque des vékils, « gibier de potence » pour la plupart, qui allumera la guerre. Dans ces guerres intestines, il y a deux modes d'action qui sont le plus généralement employés : ou

(1) Schweinfurth., p. 334 et suiv.
(2) *La Science sociale,* t. VIII, p. 399, 400.
(3) Schweinfurth, t. I, p. 222.

bien on arrête et on pille le convoi ennemi en marche, ou bien on cherche à surprendre le zériba de l'adversaire au moment où une partie de la troupe est en tournée. Or, il est impossible au traitant ou à son « vicaire » de faire fonds, en pareil cas, sur les « mercenaires » nubiens qu'il a enrôlés. Ces soldats, qui sont prêts à commettre vis-à-vis des Noirs toutes les atrocités imaginables, ne consentiraient jamais à viser la poitrine d'un frère, pour défendre des intérêts commerciaux (1); ils resteraient impassibles, l'arme au pied, de part et d'autre. Tel est le point d'honneur chez ces bandes dépravées. Il en est tout autrement des auxiliaires noirs. Eux aussi pourtant sont frères, car ces luttes entre envahisseurs se passent au sein du pays conquis et sur un territoire peuplé *par une même nation de Noirs*. Il n'en est pas moins vrai qu'on les trouve disposés à se ruer avec furie les uns sur les autres, à se cribler réciproquement de balles et de flèches, à allumer l'incendie dévastateur, et cela sur l'ordre de chefs étrangers qui les exploitent outrageusement. C'est donc sur eux seuls que l'on peut compter pour l'attaque ou pour la défense : ils obéissent aveuglément, et c'est à faire le plus de victimes dans la bande opposée, parmi leurs congénères, qu'ils mettent leur point d'honneur. Mais ceci tient précisément à leur régime de profonde désorganisation sociale, et on comprend dès lors l'intérêt que leurs dominateurs arabes ont à entretenir cette désorganisation. Le soldat nubien, quoique fortement métissé au physique (2), quoique sorti d'un milieu urbain et très corrompu, se ressent encore de son origine patriarcale : il porte gravé au fond de l'âme le sentiment de la « grande fraternité de la tente ». Mais comment le guerrier noir, le *farouk* (3), serait-il sous l'influence de cette conception, vestige de la vie pastorale que sa race n'a pas connue ?

Cette défectuosité des Nègres arme donc le « seigneur marchand », contre ses concurrents; aussi, pût-il la corriger, il se garderait bien de le faire.

(1) Schweinfurth, t. I, p. 301, etc.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 266.
(3) *Ibid.*, p. 356.

Nous voilà arrivés à une première constatation : ces races pastorales, qui confinent *par terre* aux Noirs englobés dans l'aire de la mouche *tzétzé*, n'offrent aucune ressource pour l'amélioration de la race nègre.

Il existe en Afrique d'autres ligues commerciales. Elles se distinguent de celles que nous venons d'examiner, en ce que les négociants qui les exploitent, venus *par mer* et forcément en petit nombre, sont obligés d'associer encore plus intimement les indigènes à leurs expéditions.

Voici le fait.

Sur la côte est, le sultanat de Zanzibar a été fondé par un prince de la maison des imans de Mascate, à la suite d'une de ces révolutions de palais si fréquentes dans les cours orientales. Après s'être composé une petite armée en raflant sur les bords du golfe Persique une multitude de Beloutchis, Indo-Arabes qui étaient employés aux travaux des ports, le saïd Seid se rendit maître de 8,000 esclaves, et il cultiva, dans l'île et sur la côte, la canne à sucre, le girofle et le café (1). Sa résidence devint le centre d'un commerce important; on y vit bientôt affluer les traitants arabes de l'Oman, et les laborieux Banians des Indes. La garde béloutche du saïd maintenait bien la sécurité sur la côte ; mais, pour aller plus loin, il fallut, moitié par ruse, moitié par force, à l'aide de l'argent, de l'audace et de la diplomatie, se frayer un chemin au milieu des populations guerrières de la montagne. A cet effet, on transforma en porteurs à gages, c'est-à-dire en bandes affamées, errantes, et *forcément* sans famille, toute une population noire, celle de l'*Ou-Nyamouézi :* de Zanzibar à Benguela, et dans tout l'intérieur, il n'y a pas d'autre *bête de charge* que l'homme (2). On arriva ainsi jusqu'à Kazeh (3), où les Omani et les Banians fondèrent un centre commercial important, et enfin jusqu'au grand marché d'Ujiji, sur le Tanganika.

(1) Burton, p. 4, etc.
(2) *Ibid.*, chap. X et XVII.
(3) Cameron, p. 521.

Or, quel a été le résultat de ce nouveau développement commercial?

D'abord, une grande partie des populations noires traversées par les chemins des caravanes ont abandonné la culture pour se jeter dans l'industrie des transports, ou faire elles-mêmes le commerce; elles n'ont point à attendre de ce changement un apport de stabilité ou de moralité. Puis la traite des esclaves s'est développée de ce côté d'une façon inouïe, ainsi qu'en témoignent tous les rapports des explorateurs et des missionnaires. Non seulement il faut satisfaire à la demande d'esclaves des pays de l'Orient, mais encore les négociants eux-mêmes, pour leur sécurité, sont forcés de s'entourer de véritables garnisons, formées d'esclaves armés : la prospérité des affaires d'un négociant s'établit par le nombre des mousquets qu'il peut remettre entre ces mains asservies. Ce sont les esclaves des marchands qui composent les troupes de bandits, pillards, incendiaires et dépopulateurs, connues sous le nom de *Rouga-Rouga.* Ces serviteurs armés sont matériellement bien traités par leurs maîtres : ceux-ci les appellent « mes enfants, mes fils », mais ne remplissent point à leur égard la véritable mission de l'autorité paternelle, mission moralisatrice et coërcitive, incompatible avec les services qu'on attend d'eux. Pour les avoir dans la main, il faut les laisser croupir dans la fainéantise et dans tous les vices; il importe de ne pas les élever à la situation de chefs d'une famille régulière. On ne les marie point; ils brocantent seulement entre eux et avec leurs patrons les femmes qu'ils ont enlevées. Comme le *farouk* créé par les marchands du nord, les esclaves et les porteurs des Zanzibarites sont pour l'Afrique centrale, non un moyen de relèvement, mais une cause de désorganisation ajoutée à toutes celles que nous avons constatées jusqu'ici. Autrefois, dans l'Espagne et les Gaules, la levée et le passage des soldats mercenaires, enrôlés par les chefs carthaginois, ont présenté le même phénomène : c'était aussi une conquête commerciale en vue du transit et de l'exploitation.

Ces grands déplacements d'hommes de races diverses, trafiquants d'esclaves, ne vont pas sans donner naissance à des métis,

élevés dans le milieu commercial et très aptes à servir d'intermédiaires. Sous le nom de *Foundi*, ces métis, esclaves ou affranchis, sont placés à la tête d'un grand nombre de caravanes. Moins sensibles au climat que les blancs, ils ont en outre « une fraternité réelle avec les porteurs, dont ils comprennent la langue, connaissent les goûts, les manières et les coutumes. Leurs caravanes ne sont jamais affamées comme celles que conduisent les indigènes, ni gorgées d'aliments comme sous la direction immédiate des Arabes. On y endure moins de fatigues, on y a plus de confort dans les haltes, et par suite moins de mortalité dans les rangs (1) ».

Dès lors, les métis peuvent aller plus loin, dépasser le Tanganika et atteindre, au cœur même du continent, la station de Nyangwé, sur le Congo. Arrivés là, ils sont les maîtres du commerce intérieur, et s'efforcent d'en exclure tous les étrangers. Le plus célèbre d'entre eux est *Tippo-Tip*, « le Ramasseur de richesses, » cantonné dans une ville forte, peuplée de 9,000 esclaves ou porteurs (2), à la tête desquels il ravage et dépeuple la région.

Nyangwé est bien la capitale commerciale du centre de l'Afrique (3). Dans ses murs, les caravanes zanzibarites donnent la main à d'autres expéditions venues de l'extrémité opposée du continent, et menées, elles aussi, par des métis, — les mulâtres portugais du Benguela.

Ces mulâtres, esclaves ou affranchis, sont les employés ou les correspondants des commerçants ou des planteurs portugais établis dans la colonie. L'itinéraire suivi par les *pombéiros* ou *mambari* (le mulâtre portugais est désigné par ces deux noms) a été fort bien choisi : il suit d'abord la ligne de faîte qui sépare le Congo de son grand affluent, le Kassaï; puis celle qui divise les eaux entre le Kassaï et le haut Zambèze. C'est l'aboutissement de cet écart à Nyangwé qui fait l'importance de cette place. Quoique

(1) Burton, p. 360.
(2) Reclus, t. XIII, p. 240 et suivantes; voir page 245 le portrait d'après nature de Tippo-Tip. — Cameron, p. 289.
(3) Par 6° 30' lat. S. et 23° 40' long. E.

évitant les parties les plus basses du pays, par conséquent les plus malsaines et les plus difficiles, la route ne peut néanmoins se dispenser de traverser des lieux très humides où le défaut de pente agglomère les eaux; et des voyages répétés dans cette direction sont absolument incompatibles avec le tempérament européen. C'est pourquoi la direction des transports est forcément abandonnée au métis.

L'organisation des caravanes conduites par les mulâtres portugais ressemble à celle que nous venons de décrire : même escorte d'esclaves armés, pris dans les établissements de la colonie, mais emmenés assez loin dans les terres pour échapper aux autorités européennes; puis, également, des bandes de porteurs racolés le long de la ligne : les porteurs du *Bihé* vont et viennent de leur pays au centre de l'Afrique : les porteurs *Baïlonda* circulent du Bihé à la côte (1). En outre, le pombéïro utilise les hommes disponibles et désagrégés, qui arrivent de l'Ou-Nyamouézi avec les métis arabes; il les établit dans des villages qui s'étendent jusqu'aux confins de la colonie occidentale (2).

Mais les procédés d'affaires employés par les commerçants à l'ouest du Congo diffèrent de ceux mis en œuvre par les Arabes : ils ne s'adressent pas à des populations du même genre.

C'est, en effet, dans les grands royaumes fondés par les chefs cafres, dans l'Oroua et les pays du Mata-Yafa (3), que s'exerce l'action du mulâtre portugais : il importe avant tout à ce dernier de se concilier la bienveillance des chefs puissants, dont les hordes guerrières écraseraient facilement sa bande. Il ne s'agit plus de montrer l'audace et la force du lion, mais l'adresse et la fourberie du chacal. Les résultats n'en sont pas plus favorables aux populations exploitées.

Le sel, l'eau-de-vie, et surtout les fusils et la poudre, tels sont les articles recherchés par les rois cafres; pour capter leur bon vouloir, le pombéïro les comble de cadeaux de ce genre,

(1) Cameron, p. 422, 435.
(2) *Ibid.*, p. 387, 438.
(3) *La Science sociale*, t. VII, p. 184 et suiv.

introduisant ainsi au cœur de l'Afrique tous les moyens de destruction et d'abrutissement. Grâce à lui, les troupes du roi feront usage d'armes à feu, et seront assurées de la victoire dans leurs tournées de répression et de pillage.

Mais par contre, le traitant sera associé aux expéditions du chef, il prêtera le concours de ses hommes, et liquidera les bénéfices de l'opération royale en adjoignant à ses propres captifs les enfants et les femmes razziées par Sa Majesté, au prix d'un ou deux fusils par tête. Plus cruel que les Arabes eux-mêmes, il n'hésitera pas devant la destruction de dix gros villages pour s'emparer de cinquante femmes (1).

Une petite partie de la capture reste dans le pays; elle est vendue aux particuliers de l'endroit contre de l'ivoire : « Dans ces contrées on achète les femmes, non aux parents, mais aux marchands d'esclaves (2). » Le surplus, enchaîné, prend la route du sud, formant un immense convoi, dont quelques individus sont détachés à chaque péage établi sur la route : l'esclave, en effet, est la véritable monnaie avec laquelle le pombéiro fait face à tous les besoins de sa caravane.

Ce n'est pas à la côte que se rend le convoi d'esclaves : c'est dans le pays de Djenndé, ou des Cafres du sud (3), dans les contrées où jadis le Dr Livingstone rencontra les Makololos. Les institutions régimentaires des Cafres ont fait le vide dans la population de cette partie de l'Afrique; on comble ce vide par l'achat des femmes et des enfants, échangés contre l'ivoire qui y est encore abondant. Ce nouveau débouché s'est trouvé ouvert *juste à point* pour consoler les pombéiros de la fermeture des mers à la traite; leur trafic de chair humaine continue d'être aussi actif qu'auparavant (4).

Sous sa nouvelle forme, ce trafic, on le voit, a le privilège de détruire aujourd'hui *en deux endroits*, à l'arrivée chez les Cafres comme au départ de la colonie portugaise, les faibles

(1) Cameron, p. 317, 319, 364, 366, 384, etc.
(2) *Ibid.*, p. 419, etc.
(3) *Ibid.*, p. 387, 415, 445. 522, etc.
(4) *Ibid.*, p. 417.

restes de groupement familial qui pouvaient subsister parmi les Noirs. Au lieu du relèvement, c'est l'aggravation extrême du désordre que produit chez les races africaines le commerce des pombéiros. La situation est pire encore que dans le domaine d'exploitation des Arabes, et le nombre d'esclaves enlevés est au moins égal, sinon supérieur (1). Je signale le fait aux hommes de cœur qui ont entrepris de lutter pour la suppression de la traite : ce n'est pas seulement contre la demande d'esclaves faite par le monde asiatique et musulman qu'il faut protester et agir, c'est aussi contre le débouché ouvert à cet odieux commerce sur les territoires immenses et presque inexplorés où rayonnent, en Afrique, les rois cafres et leurs « capitaines ».

En résumé, et pour conclure sur les rapports des *commerçants* blancs avec les Nègres, le commerce développé par les Blancs à l'intérieur de l'Afrique tend surtout à *profiter* de l'infériorité de la race nègre, non à y remédier.

Le contact avec les colonies *agricoles* européennes établies dans la *zone maritime* est-il plus favorable à la régénération sociale des Noirs ? C'est ce qui nous reste à voir.

III.

Les plus anciennes de ces colonies sont précisément les colonies portugaises ; elles forment deux établissements bien distincts : la côte de Mozambique et la côte d'Angola. Les ports de cette dernière côte, Benguella, Saint-Paul de Loanda, servent précisément de base d'opération et de point d'appui aux caravanes que nous avons décrites en dernier lieu.

« Le Portugal, dit Moréri (2), est arrosé d'une infinité de belles rivières dont il y en a quatre très considérables, savoir le Minho, le Douro, le Tage et la Guadiana. Elles se déchar-

(1) Cameron, p. 473.
(2) Moréri, *Dictionnaire historique*, art. *Portugal*.

gent dans le grand Océan, qui arrose ce royaume, où il y a des ports très commodes pour le commerce, que les Portugais ont de tout temps entretenu et fait valoir, principalement dans les Indes orientales, etc. — Le Portugal est fertile en vins, fruits, poisson, gibier, sel, chevaux, etc. On y a trouvé aussi des mines, et les Romains venaient chercher en Portugal l'or que les Portugais vont chercher dans les Indes. Cet état est si peuplé, et *surtout vers la mer*, que l'on y compte près de 600 villes ou bourgs privilégiés. »

Cette description condensée du Portugal est exacte. Ce pays si fécond en denrées d'exportation ne produit guère que le *tiers au plus* des grains nécessaires à sa subsistance : il vit par le commerce de mer. Sa frontière terrestre, du côté de l'Espagne, *s'arrête juste aux points où les fleuves cessent d'être facilement navigables*, et ne comprend que les territoires qui peuvent profiter directement des avantages de la navigation. Les campagnes portugaises sont les dépendances des ports (1).

Le caractère de cet État est bien d'accord avec les titres que porte son chef : celui-ci se déclare, en effet, roi « du Portugal et des Algarves, deçà et delà les mers d'Afrique ; seigneur de Guinée, de la navigation, conquestes et commerce d'Éthiopie, d'Arabie, de Perse et des Indes (2) ».

C'est en cherchant la route maritime vers les Indes que les navigateurs portugais contournèrent l'Afrique et furent amenés à y créer des colonies, là où ils trouvèrent des ports de relâche.

L'établissement de Mozambique est aujourd'hui presque abandonné, à cause de la décadence de la marine portugaise (3). Dans la capitale, quelques factoreries, la plupart françaises ou hollandaises, font encore avec l'intérieur le commerce de l'ivoire et des arachides. Mais les plantations sont tombées entre les mains des métis, nommés par le gouverneur et à l'adjudication fermiers des impôts et gouverneurs de chaque petit dis-

(1) Voir Maltebrun, t. IV, p. 133, 144, 183, 184, 185, 193, etc.
(2) Moréri, art. *Portugal*.
(3) Maltebrun, t. IV, p. 183

trict, sous le nom de *Capitan-mor*. Unis eux-mêmes aux filles des roitelets cafres, que les Portugais n'avaient pu entièrement déposséder, les métis versent de plus en plus du côté du type noir; il n'y a rien à attendre d'eux pour le relèvement de la race (1).

La côte d'Angola, basse, fertile et chaude, reposant sur le calcaire et fort arrosée par les égouts des montagnes toutes voisines, est éminemment propre à donner, par la culture, d'abondants produits en toutes sortes de denrées tropicales (2). Ces conditions, jointes aux raisons tirées de l'origine même des colons portugais, déterminent le genre d'exploitation auquel les terres de la côte sont soumises.

Pour des immigrants venus par des bâtiments de commerce et qui voient continuellement passer dans leurs ports de nombreux vaisseaux, la culture de la canne, du café, du tabac, du coton, etc., doit paraître au premier abord la plus avantageuse : son rendement en nature et en espèces est des plus rémunérateurs. Il doit en être ainsi surtout lorsque le colon se propose, comme but de son travail, de faire sur la côte africaine une rapide fortune, pour retourner en jouir sur les rives du Tage.

Des capitaux considérables ont été engagés, au moins au début, dans la fondation des plantations sur la côte d'Angola et sur celle de Mozambique : on y a fondé de vastes propriétés sur les meilleurs sols, et la main-d'œuvre servile a été fournie très facilement par la traite intérieure. Aussi voit-on des habitations, comme celle du senhor Gonçalvez, que décrit Cameron, posséder une demi-douzaine de *bourgs* peuplés d'esclaves cultivateurs. Ces esclaves reçoivent leur nourriture de « l'habitation »; ils touchent des rations de cassave (manioc) et de farine de maïs, dont le maître est approvisionné par les caravanes venant de l'intérieur sous les ordres de ses pombéiros (3).

Nous retombons ici sur le modèle de la grande plantation des

(1) Voir Ch. Courret, *passim*.
(2) Cameron, p. 519.
(3) *Ibid.*, p. 470.

Antilles ou de l'Amérique. Nous savons quels en sont les inconvénients : la culture des produits riches pour l'exportation, substituée à la culture dont les résultats *nourrissent directement le cultivateur*, amène une situation trop compliquée pour être gérée par un petit patron ou un tenancier : le mode d'engagement dans le travail, propre à cette organisation de la culture, n'est pas le servage, mais *l'esclavage*.

Les esclaves sont bien traités, heureux même, dans les colonies portugaises d'Afrique, où il n'y a jamais eu la moindre velléité de révolte, malgré le nombre extrêmement faible des Blancs et leur piètre organisation (1). Mais *l'esclavage, quelque doux qu'il soit, n'est pas un moyen de relèvement pour une race.* La question a été traitée fort clairement dans la Revue : j'engage le lecteur à se reporter à cette étude (2).

En fait, loin d'être un obstacle au brigandage de la traite, ces plantations le favorisent.

Les esclaves sont employés, par les planteurs mêmes, à des caravanes. En ce qui concerne l'établissement du senhor Gonçalvez, dont nous avons parlé, chacun de ses bourgs lui fournit pour ses caravanes une bande de porteurs esclaves, qu'il complète par des porteurs loués (3). C'est que les propriétaires des plantations, ne l'oublions pas, sont avant tout des commerçants, et trafiquent autant de l'ivoire et des esclaves venus de l'intérieur que de leurs récoltes. La culture, pour eux, est surtout un moyen *de tirer parti des noirs dans l'intervalle des expéditions.* Les planteurs ne sont point pour les nègres de véritables patrons ; ils sont tous plus ou moins taillés sur le modèle du célèbre Silva Porto, géographe *et traitant de Nègres*, ou du senhor João Ferreïra, juge de district *et commissionnaire en esclaves* (4).

En cela, les colonies portugaises d'Afrique se trouvent être inférieures aux établissements des Antilles ou aux grandes plan-

(1) Cameron, p. 483.
(2) *La Science sociale,* t. VI, p. 85 et suiv.
(3) Cameron, p. 437.
(4) Voir Cameron, p. 428, 445, 446, 522, 529, 530, etc. Voir Serpa-Pinto, t. I, p. 38, 39, 44 à 53, etc., 260 et suiv., 310 et suiv. etc.

tations américaines, sous le rapport de l'élévation de la race noire.

En dehors de la vaste étendue de côtes appartenant de nom plus que de fait aux Portugais, il existe encore en Afrique d'autres colonies européennes. Je laisse de côté les tentatives récentes des Allemands au Lüderizland et au Zanguebar, pour m'occuper des établissements qui peuvent avoir dès maintenant une réelle influence sur le sort de l'Afrique, et dont le type diffère de ceux que nous venons d'examiner : ces établissements reposent en effet principalement *sur des cultures dont le produit est utilisé directement par les colons.*

Nous connaissons déjà la société intéressante et originale formée par les Boërs (1) dans les Déserts du Sud. Elle est établie sur des territoires divisés en vastes propriétés, dont une faible partie seulement est soumise à une culture rudimentaire. Le *pâturage* est la principale ressource des communautés boërs et la raison d'être de leur groupement particulier. Leurs invasions, comme l'action directe des tribus arabes, sont forcément limitées aux régions où le bétail peut vivre; elles ne dépassent point la frontière des Déserts. Après avoir exposé en détail les causes de leur supériorité sur les Noirs, nous avons pu conclure que la race des Boërs hollandais « est particulièrement apte à déposséder les indigènes dans les déserts du sud de l'Afrique, et à peupler ces immenses étendues, où tant d'hommes peuvent trouver des moyens d'existence ».

Est-elle également apte à travailler d'une manière efficace au relèvement des Nègres?

Constatons d'abord un fait : comme toutes les races envahissantes qui vivent sous le régime patriarcal, les Boërs ne détruisent pas directement la race vaincue : ils se contentent de la réduire à une condition subordonnée.

Mais ici la question se complique : les familles des Boërs ne sont pas de pures communautés pastorales; elles ne vivent pas en nomades, mais *se divisent et s'approprient le territoire* en en-

(1) Voir *La Science sociale*, t. VI, p. 38 à 66.

tier ; elles confisquent ainsi pour elles-mêmes et pour leurs troupeaux les productions spontanées du sol. Si le Noir veut demeurer au milieu de ces familles qui se ferment devant lui, il n'y peut vivre qu'en prolétaire ou en esclave. Il ne sera point admis à cultiver comme tenancier : la communauté hollandaise aux nombreux rejetons défrichera ou fera défricher par ses serviteurs d'autant plus de terre qu'elle aura plus de bouches à nourrir : mais elle ne diminuera pas le parcours de son troupeau, elle n'abandonnera pas l'industrie principale, le pâturage, pour faciliter au Noir le moyen de vivre par la culture. Attachée à son genre de vie simple et traditionnel, la race dominante n'a *aucun intérêt* à favoriser de la sorte l'essor de la race subordonnée. Il en est ainsi, principalement, chez les familles boërs qui ont fait les plus longs voyages; chez ces communautés, solides et rigides entre toutes, des ***Doppers***, qui, pour garder la tradition des ancêtres, pour fuir l'agglomération et la richesse qui en découle, étendent au loin vers le nord leurs nouveaux établissements (1).

Quant aux colons anglais du Cap, que nous avons aussi rencontrés précédemment (2), leur attitude vis-à-vis des Noirs n'est pas celle de la pure indifférence. La race anglo-saxonne n'a jamais fourni de bons patrons de Nègres : il y a antipathie. Le colon anglais ou américain du Nord est exaspéré par le travail *forcément indolent* des Noirs esclaves : ce temps qu'il voit perdre sous ses yeux par des ouvriers qui n'ont aucun intérêt à le bien employer, « ce temps qui est de l'argent », c'est son bien, c'est sa fortune à lui-même qu'on gaspille en sa présence. Il ne peut le supporter. Il ne comprend que le travail de l'ouvrier libre, actif et intéressé.

Composées, de la base au sommet, de familles fortement organisées pour l'émigration, les sociétés anglo-saxonnes versent continuellement sur leurs établissements lointains des contingents tirés de tous les degrés de la hiérarchie sociale, tous bien armés en vue du « combat pour la vie » et prêts à remplir avec une égale activité tous les rôles, depuis celui du journalier jus-

(1) Voir *La Science sociale*, t. VI, p. 63.
(2) *Ibid.*, p. 55 et suiv.

qu'à celui du grand patron agricole. C'est pourquoi devant eux les races désorganisées ne peuvent tenir : elles sont *exterminées*, dans le sens étymologique du mot, chassées hors des frontières par la faim, par le manque de ressources spontanées sur une terre complètement et strictement appropriée, par le manque de travail dans un milieu où les plus énergiques travailleurs prennent toutes les places.

L'Anglo-Saxon, par tous les actes de sa vie quotidienne, par son organisation sociale même qu'il transporte avec lui et qui va toujours gagnant du terrain, dit au Nègre : *Hæc mea sunt, veteres migrate coloni.* Nulle part ailleurs que dans ses établissements n'éclate plus évidente l'infériorité du Noir par rapport au Blanc.

Mais comment cette race pourrait-elle se relever de son infériorité dans de semblables conditions ? Elle est anéantie, si la terre cultivable est étroite et limitée, comme au Cap ; s'il y a encore place pour elle, comme dans le nord de l'Amérique, elle croupit dans les bas-fonds des villes, ou descend à grands pas, dans les campagnes, vers l'état sauvage.

La race nègre a tenu une large place dans le Nouveau-Monde, grâce à la traite maritime. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Je ne m'étendrai donc point sur les épisodes de cet ancien trafic ; mais, manifestement, la pratique de la traite maritime n'a pas relevé les Noirs, non plus que ne l'a fait la traite par terre ; elle ne les a pas relevés en Amérique, non plus que dans les possessions européennes d'Afrique, et les colons agricoles ne sont pas devenus les régénérateurs des Nègres, non plus que ne l'ont été les commerçants.

IV.

Nous fermons ici le cercle, après avoir étudié, soit dans l'intérieur de l'Afrique soit dans la *zone maritime*, les agissements des Blancs vis-à-vis des Noirs, et *sans avoir rencontré nulle part des conditions favorables au relèvement* de ces derniers.

La question a cependant fait un pas en avant par l'observation méthodique des circonstances qui se sont opposées à une ac-

tion utile, à un véritable patronage des races blanches sur la race nègre.

Et d'abord, nous savons exactement à quoi tient l'infériorité des Nègres : elle tient à une antique et profonde destruction des conditions de stabilité de la famille.

Nous savons ensuite :

1° Que le développement du commerce en Afrique par les Blancs, loin de remédier à cet état de choses, tend à l'accentuer : soit à cause des moyens d'action désorganisateurs auxquels les circonstances du lieu poussent les commerçants; soit à cause du trafic des esclaves, qui, dans un milieu social aussi désorganisé, se trouve être le mode pratique de recrutement et de liquidation du personnel;

2° Que les colonies européennes à tendances agricoles n'arrivent pas à un meilleur résultat et restent sans influence sur la famille du Noir, dans laquelle les immigrants ne pénètrent pas : soit parce que ces établissements, fondés en vue de l'exportation des produits d'une culture industrielle, développent de vastes plantations dont le mode naturel d'exploitation ne tend pas à l'élévation graduelle de la masse des esclaves; soit parce que les communautés restreintes et fécondes, telles que les Boërs qui s'adonnent principalement à l'art pastoral, n'ont pas un régime de tenure agricole par lequel elles puissent élever progressivement le Noir; soit enfin parce que l'afflux des immigrants de famille-souche *extermine* la race inférieure en la supplantant partout, ou la confine aux derniers degrés de l'échelle sociale.

Ce n'est pas un petit avantage que de tenir nettement ces conclusions.

La question de l'abolition de la traite et de l'esclavage est en ce moment à l'étude, dans un milieu européen composé d'hommes de dévouement et de bonne volonté par excellence. Mais, ainsi que l'a fort bien montré notre collaborateur, M. Saint-Romain, c'est en vérité, sous cette dénomination, la question du relèvement de la race noire qui est agitée (1). Si les études sociales peuvent jeter

(1) *La Science sociale*, t. VI, p. 110.

un jour nouveau sur le problème, écarter certaines solutions, proposer des remèdes plus efficaces, il est de notre devoir de ne pas laisser les cœurs généreux, les intentions charitables, s'égarer sur une fausse voie et s'épuiser dans des efforts infructueux.

Ce n'est pas de nos jours seulement que le sort des Noirs africains a préoccupé les âmes d'élite formées, par l'exercice du ministère apostolique, à la fois aux larges vues de l'intelligence et à la pratique de la divine charité.

Barthélemy de Las Casas, né à Séville en 1474, suivit à l'âge de dix-neuf ans son père, qui passait en Amérique avec Christophe Colomb. Il revint en Espagne animé du plus grand zèle pour la propagation du christianisme dans le Nouveau-Monde, entra dans l'ordre des Dominicains et se voua aux missions d'outre-mer. Il fut ensuite élu évêque de Chiapa, au Mexique. L'ardeur qu'il déploya pour soustraire les Indiens aux cruautés des conquérants espagnols est connue de tous : elle a forcé l'admiration des écrivains du dernier siècle, qui n'ont pu s'empêcher de payer un juste tribut de louanges à ce pieux évêque, à cet homme généreux entre tous.

Dans le but de sauver d'une destruction certaine la race des Indiens chasseurs, impropre aux travaux auxquels on voulait la soumettre, Las-Casas, le premier, proposa le transport en Amérique des Nègres africains, habitués aux climats torrides et aux labeurs de la culture.

Las Casas n'était ni un ignorant ni un rêveur : il connaissait, par ses relations personnelles avec de nombreux navigateurs, le sort des Nègres en Afrique ; il était assez pratique et assez habile pour contrebalancer à la cour de Charles-Quint l'influence des grands *Conquistadores* espagnols. Il avait certainement en vue un résultat sérieux et humain, en émettant l'idée de la traite des Noirs.

Sa conscience ne lui eût pas permis, — c'eût été insensé et monstrueux, — de maltraiter et de détruire la race noire pour adoucir le sort des Indiens. Le charitable évêque se proposait certainement autre chose : isoler les nègres du milieu défectueux dans lequel ils vivaient en Afrique, et les soumettre à des

patrons éminents, afin de les amener par la religion à un état moins barbare.

L'examen que nous avons fait de l'action exercée *directement en Afrique* par les Blancs donne raison à Las Casas : pour améliorer la race nègre, il faut l'isoler de son milieu d'origine, la soustraire aux conditions qui pèsent sur elle en Afrique et y contrarient toute action favorable de la part des Blancs.

Si le prélat mexicain a commis une erreur, c'est que les véritables conditions du patronage effectif, apte à élever le niveau d'une race, ne lui étaient pas connues.

Ici, nous touchons du doigt l'utilité pratique des études sociales : avec une bonne analyse et une classification réelle des faits sociaux, telle que nous l'avons aujourd'hui, Las Casas n'eût pas commis cette erreur.

Supposons, en effet, qu'au lieu des travaux des mines, ou des cultures industrielles, sucre, café, coton, etc., les nouveaux patrons des Noirs les eussent appliqués aux cultures *dont le produit est directement affecté à la subsistance des travailleurs*, le résultat final eût été tout autre. Car, parmi les ouvriers importés, se trouvaient incontestablement un certain nombre d'individualités éminentes, prévoyantes : il s'en trouve dans toutes les races, et nous en avons rencontré en Afrique (1). Or, discernés et aidés par de bons patrons, tels que furent les créateurs du régime féodal en Europe, et élevés progressivement du *servage* à *l'état de tenancier*, puis à la *propriété*, grâce au régime de culture que je viens de dire, ces Noirs prévoyants auraient fondé des familles stables et prospères, comme cela a eu lieu en Occident (2).

Dans toutes les contrées où la terre nourricière est limitée *par les circonstances du lieu*, par le climat ou par la mer, ces familles solides auraient produit des *émigrants noirs*, formés à la culture, et ne répugnant nullement à coloniser l'Afrique *en se mêlant aux familles noires*.

Ainsi le problème du relèvement des Nègres en Afrique au-

(1) *La Science sociale*, t. V, p. 464, et t. VIII, p. 135.
(2) Voir *La Science sociale*, t. VI, p. 111-113.

rait été résolu : *on aurait pénétré dans la famille nègre* pour lui donner la stabilité qui lui manque : ce que les Blancs ne feront pas ; ce que ne feront jamais non plus les esclaves affranchis, mais désorganisés, que les philanthropes anglais rapatrient à Libéria.

Puisque nous connaissons maintenant les conditions dans lesquelles la traite maritime aurait pu servir de base à une action utile, à des résultats merveilleux, profitons au moins de ce qu'elle a fait, profitons du contact long et soutenu qu'elle a amené entre certains noirs *isolés de leur milieu d'origine* et les patrons à famille-souche de l'Amérique et des Antilles. Reprendre au point où elle s'est arrêtée cette éducation interrompue, pour la pousser en avant par un patronage dévoué appliqué aux *cultures vivrières*, tel est le but vers lequel devraient s'orienter les efforts politiques des congrès anti-esclavagistes et l'action personnelle de leurs membres.

Les points qui doivent spécialement appeler ces efforts et cette action sont ceux qui réunissent deux conditions faciles à préciser : 1° une population noire dont l'éducation a été fortement commencée jadis, et au sein de laquelle persistent encore les traces de l'ancienne organisation du travail ; 2° une étendue *restreinte* de terres propres aux cultures vivrières, limitée par le climat ou par la mer.

Il existe des territoires qui répondent à ce double desideratum : pour mon compte, je puis en citer un : c'est *la côte nord d'Haïti.*

Dans cette région, l'étendue des terres cultivables *en vivres* est limitée : la mer l'étreint d'abord ; et, d'autre part, les marais insalubres, les forêts et les mornes stériles occupent une grande partie du pays. Mais les terrains facilement transformables y sont propres à produire : le manioc, la patate, le maïs, le millet, dans les plaines basses et chaudes ; les céreales et le bétail d'Europe, sur les plateaux plus élevés des savanes.

Enfin, l'ancienne organisation du travail créée par les planteurs français a laissé en Haïti, dans les arrondissements du Nord, une trace persistante, un creux sillon qui dure encore :

là, le commandant militaire, à la fois administrateur et exploitant, succédant aux anciens maîtres des « habitations » maintenant transformées en village, fait travailler à la corvée. Dans ces districts, « le chef militaire, dit le général Légitime, est comme une sorte de patriarche : on modifie difficilement de telles mœurs (1). » C'est là surtout qu'on peut encore trouver, hors des centres et dans les montagnes, des paysans noirs, courtois entre eux, hospitaliers, subissant instinctivement la supériorité des Blancs distingués qu'ils rencontrent trop rarement, les accueillant avec déférence et respect (2); accessibles enfin à l'influence des dévoués missionnaires que la France leur envoie.

Voudra-t-on, comme fin de non-recevoir, mettre en opposition l'exiguïté de la base d'opération et la grandeur du résultat à atteindre? Je répondrai, premièrement, qu'on peut trouver ailleurs d'autres territoires favorables; en second lieu, que la population de la Norwège, dont on connaît l'action sur l'Europe, n'était guère supérieure en nombre, il y a cinquante ans, à celle que possède Haïti (3).

On peut objecter la longueur de l'attente et les difficultés politiques : sur tout autre terrain a-t-on jusqu'ici été plus vite en ce qui concerne le relèvement de la race noire? agira-t-on plus rapidement à l'avenir? ne rencontrera-t-on pas *partout* des difficultés *au moins égales?*

J'arrive ainsi à une conclusion précise : c'est vers la côte nord d'Haïti, ou vers des territoires présentant des conditions analogues, que je voudrais voir se tourner l'action personnelle des membres des congrès anti-esclavagistes, aptes à trouver ou à fournir des patrons *éclairés* et *dévoués*. C'est vers le même point que je désirerais voir se diriger les efforts de ces congrès eux-mêmes, qui peuvent aboutir à une poussée politique (4).

(1) *Programme de gouvernement*, p. 13.

(2) Spenser Saint-John, p. 130, 132.

(3) Population de la Norwège en 1845 : 1,328,000 (Maltebrun, t. III, p. 367); — population d'Haïti : 1,018,600 (*Bulletin religieux d'Haïti*, janvier 1887).

(4) Les gouvernements européens semblent disposés à s'occuper de la question de l'esclavage en Afrique, puisqu'une conférence internationale se tient en ce moment à Bruxelles sur ce sujet.

La plus redoutable complication que l'on ait à envisager serait, sans contredit, l'invasion de notre ancienne colonie par les émigrants américains : devant eux la race haïtienne disparaîtrait, comme les Noirs du Cap devant l'immigration anglaise, et pour les mêmes motifs. Mais ne faudra-t-il pas partout entrer en lutte, si l'on veut détruire un ordre de choses ancien comme le monde et soutenu par tant d'intérêts?

Sachons attendre, et sachons lutter : s'il est possible, n'abandonnons pas au minotaure yankee cette ancienne possession française, qui pourrait devenir la pépinière des émigrants noirs, la base d'une régénération sociale de la race nègre sur le continent africain.

A. de Préville.

UNE VISITE EN ANJOU.

A Monsieur Edmond Demolins.

Mon cher Maître,

Je viens de passer deux jours dans un coin de l'Anjou ; et, véritablement émerveillé de ce que le peu de connaissances que je possède en science sociale et la courte application que j'ai pu faire de sa méthode m'ont fait comprendre du pays et des habitants, je ne résiste pas au plaisir de vous en faire part.

Et d'abord, il faut vous dire ce qui m'a fait aller en Anjou et de quelle façon j'y suis allé.

Nous avons pour voisins de campagne la famille C... Les C..., par suite de diverses circonstances, ont loué, au moment de la guerre, la propriété d'un de leurs amis, située à quelques kilomètres au sud d'Ancenis. Ils y sont restés dix ans, se sont plu dans le pays, et ont cherché, mais en vain, à s'y fixer : il n'y avait pas de propriétés à vendre ; en sorte qu'à la fin d'un bail, qui ne put être renouvelé, ils durent, à leur grand regret, quitter le pays. Ils s'établirent en Touraine, où l'on n'a que l'embarras du choix entre les propriétés soit à vendre soit à louer.

Pour un Tourangeau, entendre parler d'un pays où l'on ne trouve pas une propriété à vendre, paraît, hélas ! une énormité ; mais c'était là un fait de nature à faire dresser l'oreille à un apprenti en science sociale.

Il y en avait un autre, cependant, bien plus intéressant, en ce qu'il était immédiatement observable. Dans leur regret de

quitter l'Anjou, les C... n'avaient pu se décider à se séparer de leur personnel et l'avaient emmené avec eux. Et ce personnel, composé de quatre hommes et de cinq femmes, avec des enfants, ne formait qu'une seule famille, employée dans la même propriété.

C'était le vieux père avec sa femme, — morte depuis, — qui, en vrai descendant de famille patriarcale, emmenait dans son exode un fils aîné célibataire, un second fils, avec la femme, les deux enfants et la belle-sœur de celui-ci, une fille aînée cuisinière, mariée au valet de chambre, également Angevin, une seconde fille vachère, qui s'est mariée dans le pays avec un des aides de son père.

Si ce groupement patriarcal de gens *salariés* ne peut présenter le régime de la communauté de biens, s'il est précaire en ce qu'il n'est pas garanti par la possession du sol et dépend uniquement de la volonté des maîtres, du moins ce ne sont pas ceux-ci qui l'ont constitué. Ils n'ont pas groupé ces individus pour les emmener avec eux, ils les ont trouvés ainsi groupés et les ont emmenés tels qu'ils s'étaient réunis d'eux-mêmes.

Nous avons bien affaire à des issus de patriarcaux, en voie de désorganisation assurément, mais qui gardent tous les caractères distinctifs de leur formation d'origine.

C'est ainsi que nous retrouvons chez les fils le respect du père, chez tous le mépris du qu'en dira-t-on, traits caractéristiques de l'esprit de tradition. Les filles conservent la coiffe de leur pays, malgré les sourires; les fils sont parmi les rares hommes qui aillent à la messe; quant au vieux père, il suit les processions en égrenant son chapelet, et, dans une tournée de l'archevêque, la maîtresse du lieu ayant demandé pour lui la bénédiction épiscopale, je la lui ai vu recevoir à genoux, par terre, au milieu d'un groupe nombreux, avec une foi si profonde et une si complète indifférence de tous ceux qui l'entouraient, qu'il m'a rappelé l'Arabe en prières sur la voie publique.

Leurs rapports avec les C... sont également significatifs. Ils appellent M. C... « Notre maître », même quand ils lui parlent; Mme C..., « Notre maîtresse », et non Madame. Ils se

montrent affectueux et pleins de respect; leur confiance ne dégénère jamais en familiarité. M. C... me disait : « Ils demandent à être protégés. » Et un autre jour : « Ils ne sont capables de rien par eux-mêmes ; ils font ce qu'on leur dit, mais il faut tout leur dire. »

Ce sont de grands enfants. Et leurs maîtres les considèrent comme faisant partie de la famille; ils causent avec eux, connaissent leurs besoins, s'intéressent à ce qui les touche. Pour n'en citer qu'un exemple, Mme C... s'est complètement chargée de l'éducation des enfants. Chaque jour, depuis trois ans, elle consacre deux heures à la classe, et si l'on songe que, suivant les prescriptions de la loi férocement appliquée dans notre contrée, les enfants élevés en dehors de l'école doivent passer un examen annuel devant l'inspecteur primaire et le maître d'école, gens peu portés à favoriser une instruction extra-universitaire, on comprend qu'en dehors du temps matériel, il y a une assez grosse responsabilité à encourir dans cette entreprise bienfaisante.

Les C... ont conservé de nombreuses relations en Anjou. Leurs amis viennent les visiter chez eux. Je voyais, après le déjeuner, ces visiteurs angevins aller chez le père O..., lui donner la main, s'asseoir à son foyer, causer avec lui; je ne dis pas « lui porter des nouvelles du pays », car les O... ne regrettent pas leur pays, et cela se conçoit : ils vivent entre eux ici, comme ils vivaient là-bas; ils ont les mêmes maîtres; il n'y a guère que leur résidence qui ait changé, mais sans déchirement, sans l'abandon d'aucune affection. Donc, les propriétaires de l'Anjou me paraissaient généralement animés envers les paysans du même esprit que les C... D'un autre côté, les paysans angevins ressemblent aux O... Il en venait chez nos voisins, soit des jeunes, faisant leur service militaire à Tours, soit des pères, venant voir leurs fils sous les drapeaux. Je vis l'un d'eux embrasser, en arrivant, Mme C... « sur les trois joues », à la mode angevine, et Mme C... me dire : « Il m'a bien piqué avec sa barbe, mais il avait l'air si heureux de me revoir! »

L'Anjou m'apparaissait donc comme une Terre Promise pour

un observateur en science sociale; aussi, quand les C... m'offrirentde les accompagner, ai-je saisi l'occasion aux cheveux, car c'était pénétrer d'emblée, à leur suite, dans la vie intime du pays, dans ce que ne voit pas le voyageur, l'étranger.

Mais je n'avais que deux jours libres, et que voir en deux jours?

Arrivés à Ancenis, nous prenons une voiture, traversons la large vallée de la Loire jusqu'à Liré et descendons sur la rive gauche du fleuve par Drain jusqu'à Champtoceaux.

A droite, s'étendent les vertes prairies basses de la Loire, où paissent des bestiaux; à gauche, la route borde la base du plateau qui tombe brusquement dans la vallée, tantôt à pic comme une falaise, tantôt par une pente abrupte.

Cette vallée rappelle beaucoup celle que nous habitons au-dessous de Tours; seulement, tandis que nos plateaux n'ont pas d'écoulement et que les eaux pluviales y séjournent jusqu'à ce que le soleil d'été les fasse évaporer dans tous les terrains où elles ne peuvent disparaître par infiltration, je compte de Liré à Champtoceaux, sur moins de dix kilomètres, quatre cours d'eau.

Ce ne sont pas des vallées, mais plutôt des ravins, d'étroites fissures aux pentes abruptes; aucune route ne les emprunte pour monter sur le plateau. Leurs pentes sont couvertes de châtaigneraies en taillis, aménagées à six ans et qui donnent des échalas, dont on exporte, paraît-il, de grandes quantités en Angleterre. Les plantations de châtaigniers en cet endroit proviennent évidemment de ce que ces pentes sont trop rapides et trop pauvres pour permettre la culture; cet arbre se contente de peu, en même temps que ses racines retiennent les terres et les empêchent de couler dans le fond de la vallée. Ces châtaigneraies, me dit-on, sont un bon rapport.

Dans les endroits où le plateau ne présente pas la chute brusque de la falaise nous trouvons la vigne. Elle ne vient pas ici sur échalas, bien que c'en soit le pays; mais, du pied, élevé de cinquante centimètres environ au-dessus du sol, partent les brins qui courent par terre. Dans toute cette vallée, on n'entend que

les plaintes des vignerons. C'est une désolation. On me cite les deux faits suivants : un vignoble, qui produisait sept cents pièces, en a donné vingt-sept cette année ; dans un autre, qui en donnait quatre cents, on en a récolté une. Un pauvre homme me disait que ses deux pièces de vin lui revenaient à 200 francs, c'est-à-dire environ le double de la valeur marchande.

Mais c'est le plateau qui nous intéresse : nous y montons à Champtoceaux.

Comme les cours d'eau que nous avons rencontrés nous l'indiquaient, ce n'est pas un grand plateau en forme de cuvette, aux bords légèrement surélevés, et tel que ceux de Touraine ; il présente du sud au nord une pente générale. C'est ainsi qu'au-dessus de la rivière la ligne de crête nous donne des côtes qui ont une altitude de 60 à 70 mètres, entre Liré et la Varenne ; à 5 kilomètres de la rivière, de Saint-Sauveur de Landemont à Saint-Laurent le Feuillet, elles s'élèvent à 80 et 90 mètres ; enfin à 10 kilomètres de la Loire, de Saint-Christophe à Montrevault, nous trouvons une ligne de côtes dépassant 100 mètres.

Cette pente et la fréquence des pluies ont donné naissance aux nombreux cours d'eau que nous avons remarqués sur notre route ; ils reçoivent de nombreux affluents : j'en compte cinq sur la rive droite de la Divatte, entre la Varenne et Saint-Sauveur, c'est-à-dire sur une distance de quatre kilomètres seulement. Et, comme les grands cours d'eau prolongent sur toute leur étendue les coulées que nous avons remarquées dans la vallée, comme les affluents déchirent le sol de la même façon, vous vous rendrez compte que ce plateau, raviné dans tous les sens, présente un aspect bossué, un « vrai pays de côtes », ainsi que disent ses habitants.

Ce plateau est donc naturellement d'un accès difficile par sa chute brusque sur la rivière ; d'un parcours plus difficile encore, par la découpure des profonds ravins aux pentes abruptes et boisées, qui le sillonnent dans tous les sens et qui sont trop étroits pour servir de routes. C'est un premier caractère physique, naturel, qui rend le pays difficilement accessible.

Il en est un second, provenant de l'homme, et qui achevait de

rendre cette région impénétrable, avant la récente création des grandes routes : je veux parler des haies d'arbres qui entourent chaque champ. Au lieu de réserver un coin de terre pour y récolter leur bois et former ainsi des boqueteaux de taillis comme dans nos contrées, les habitants ont semé des arbres en ligne tout autour des champs. Ces arbres forment une clôture infranchissable aux bêtes, qui paissent en liberté, et comme, au lieu d'être périodiquement abattus, ils ne sont ordinairement qu'ébranchés à une hauteur de quatre mètres environ, leurs branches fournissent le bois à brûler de nos taillis et leurs troncs, le bois de charpente des futaies, lorsqu'il en est besoin.

Tout chemin passant nécessairement entre deux champs, tous les chemins de ce pays se trouvent être bordés de deux murs de troncs d'arbres. Dans ces petits chemins creux qui se ressemblent tous et se croisent en tous sens, on ne sait ni où l'on est ni où l'on va ; c'est un labyrinthe dans lequel les gens du pays peuvent seuls se reconnaître.

Que ce pays, vraiment impénétrable au moment de la Révolution, c'est-à-dire avant la création des routes, ait offert aux armées républicaines des difficultés inouïes, et à ses habitants, les moyens de prolonger indéfiniment la lutte, l'histoire nous l'apprend : nous sommes, en effet, aux limites du Bocage : c'est ici, à Saint-Florent, qu'a eu lieu le dernier engagement des guerres de Vendée. Mais ce que l'observation du lieu me paraît faire ressortir, c'est le *pourquoi* de la guerre : sa raison d'être n'est pas dans les facilités qu'on avait à la soutenir ; elles n'expliquent que la durée et non la cause déterminante de la guerre. Cette cause réside pourtant encore dans l'impénétrabilité du lieu, qui maintenait les populations dans l'isolement. Comme elle portait obstacle à la marche des individus, elle portait retard aussi à la marche des idées révolutionnaires, qui, pas plus que les autres idées, ne cheminaient d'elles-mêmes, mais avaient besoin d'être véhiculées par les personnes, ou par les imprimés. Ici les populations ne savaient point lire. Le pays était donc resté en dehors du mouvement révolutionnaire. Quand on voulut lui appliquer les mesures que permettait l'état des esprits dans les pays

plus ouverts de la France, il n'y était pas préparé comme eux; il n'accepta pas ces mesures; on voulut les lui imposer, il se révolta.

Nous croisons un curé qui mène cabriolet. Est-ce, parmi les curés du lieu, un cas isolé? « Non, me dit mon guide, c'est l'u-« sage; ils ont tous au moins un cheval. » J'apprends qu'une vieille coutume veut qu'à leur arrivée les curés fassent à cheval leur entrée dans la paroisse.

Pourquoi les curés angevins ont-ils un cheval, tandis que nos curés tourangeaux cheminent à pied? C'est tout simplement que les premiers en ont besoin, les autres pas. En Touraine, les habitations sont groupées en villages, les curés ont autour de leur clocher la plupart de leurs ouailles. Le groupement est bien moins considérable ici; il y a beaucoup plus de maisons isolées dans les campagnes et, en revanche, elles sont plus considérables que nos fermes, faites pour un ménage : elles en réunissent plusieurs. Voici donc un fait qui caractérise le pays au premier aspect : les familles vivent généralement isolées dans la campagne et souvent en plusieurs ménages réunis.

Si le groupement autour du clocher est peu considérable, l'église frappe le Tourangeau par ses dimensions insolites. Les églises que j'ai pu voir, tant sur le parcours du chemin de fer que dans ma course en voiture, sont des monuments qui présentent un développement deux fois supérieur à celui de nos églises de Touraine. Leur luxe de construction me surprend. Notre pays est plus riche pourtant. Comment ces pauvres villages ont-ils de pareils édifices? C'est qu'ils les paient eux-mêmes. Mon guide me montre une église qui s'était endettée de soixante mille francs pour sa reconstruction. En trois ans elle a été libérée. « C'est étonnant, ajoute-t-il, ce que donnent les paysans! »

Ces églises ne sont pas un luxe. Le dimanche, elles sont pleines. Les hommes y vont aussi bien que les femmes, et beaucoup d'entre eux communient aux grandes fêtes de Noël et de la Toussaint, presque tous à Pâques.

Le travail du dimanche est inconnu dans le pays.

Partout on retrouve les traces de l'esprit religieux. Des croix aux carrefours des routes. Chaque ferme a, sur l'une de ses façades, une petite niche pratiquée dans la muraille, avec une statue de la sainte Vierge. Dans une coulée, j'aperçois une grotte de rocaille avec une statue. Une belle grille en fer la protège contre les bestiaux. C'est la chapelle de Saint-Joseph. Dans les anfractuosités, sont simplement posées des plaques de marbre, ce sont des ex-voto. Ils portent : « Reconnaissance à saint Joseph », « Merci, » une date.

Nous continuons à traverser des champs : du blé, mais surtout des prairies permanentes, et des champs de choux pour les bestiaux.

C'est un pays d'élevage. La moyenne est de une bête à l'hectare, c'est-à-dire que chaque ferme a autant de bêtes qu'elle contient d'hectares. Dans toutes aussi, une jument poulinière. Mais ce sont surtout des vaches pour le lait et les veaux, des bœufs pour les labours ou à l'engraissement. Les animaux paissent la plus grande partie de l'année dans les prairies, sans avoir besoin de gardien, grâce aux haies.

L'ami chez lequel nous allions réside toute l'année à la campagne. Il vit sur sa terre, qui lui fournit non seulement la vie matérielle, moins l'épicerie et la viande de boucherie, mais encore le bois à brûler et le bois de construction. Il n'exploite pas par lui-même, mais il possède des *métairies*, comme on dit dans le pays. En réalité ce ne sont ni des métairies, puisqu'elles doivent un fermage en espèces, ni des fermes, puisqu'elles doivent des redevances en nature et de vraies corvées! des journées d'hommes et d'animaux à première réquisition du propriétaire. C'est un système mixte, qui, par les redevances, oblige le propriétaire à la résidence pour en profiter; à une certaine surveillance, pour se les assurer. Mais le tour des patrons viendra plus loin. Voyons les paysans.

J'ai visité : deux métairies chez mon ami; deux autres dans une île de la Loire, appelée l'Ile aux Moines, parce qu'elle fut

vendue pour 363 messes annuelles à un couvent de Cordeliers; plusieurs demeures villageoises et un intérieur d'ouvriers relieurs, à Ancenis.

Nous sommes bien en présence de familles patriarcales comme la famille O...

Partout nous retrouvons trace de plusieurs ménages vivant sous le même toit, et de communautés. Les parents gardent leurs enfants mariés, par des arrangements de famille, ou comme domestiques salariés. A la mort de l'un d'eux, le survivant règne incontesté et maintient la vie commune, qu'après lui son souvenir prolonge souvent encore.

C'est ainsi que l'une des fermes de mon ami a été conservée en commun par les deux frères après la mort des parents; — que, dans l'autre, vit une veuve avec ses enfants et le ménage de son fils aîné; — que, dans l'Ile aux Moines, après la mort de son mari, la mère a réuni sous le même toit et sous son autorité les deux ménages de ses fils mariés et de nombreux autres enfants; — que deux frères, relieurs à Ancenis, continuent en commun, avec leurs deux femmes et trois grands enfants, l'atelier de reliure de leur père.

Les familles sont nombreuses partout; chez mon ami, je compte huit enfants dans un ménage. « Combien en avez-vous? » dis-je à l'autre métayer? « Quatre, » et il ajoute : « Mais on est encore jeune. »

Mon ami me dit en parlant de ses métayers : « Leurs enfants leur coûtent bien quand ils sont jeunes, c'est vrai, mais ils le leur rendent bien après. »

Les domestiques sont traités comme les enfants.

Les célibataires restés au foyer sans intention de mariage sont fréquents.

Les infirmes sont conservés à la maison. A l'Ile aux Moines, je vois une idiote qui est la sœur du métayer : « On me dit bien de l'envoyer à l'hôpital, me confie cet homme, mais c'est dur quand c'est des siens. »

Dans une autre métairie, une sœur incurable et un neveu orphelin sont gardés par charité et esprit de famille.

L'habitude de se rendre des services de voisinage existe, m'assure-t-on, dans tout le pays. En causant de ses loisirs, l'un des métayers de l'Ile aux Moines me dit : « Quand je n'ai rien à faire, je m'en vais donner un coup de main à mon beau-père. »

Voilà des caractères bien tranchés d'une origine patriarcale.

Les hommes travaillent à la culture. Ils sont simplement fermiers, ou fermiers propriétaires de parcelles, seul emploi de leur épargne ; plus rarement petits propriétaires uniquement à leurs pièces.

Les femmes s'occupent du ménage, qu'elles tiennent proprement. Leur luxe est l'armoire à linge, qui doit reluire de propreté. Elles tricotent. Les vieilles filent encore.

Les enfants, que nous verrons exempts d'école quand le travail presse, gardent les bêtes ou aident leurs parents.

La vie est simple.

Ils se nourrissent de soupe au lard et aux légumes, de pommes de terre, de laitage, surtout de beurre.

L'isolement où se trouve un pays par suite des difficultés des communications explique bien qu'on y rencontre une société différente des sociétés des pays voisins, mais il n'explique pas son organisation sociale.

Pourquoi trouvons-nous ici des familles patriarcales plus fortement organisées que dans les pays voisins, également issus de patriarcaux? Pourquoi trouvons-nous chez elles cet esprit religieux plus développé? Pourquoi ce respect envers les gens de la classe supérieure, qui apparaît par la simple façon de saluer des paysans et qui indique une absence d'antagonisme entre les classes, entre le paysan et le « monsieur ».

Le *pourquoi*, je l'avais bien entrevu en route, en me renseignant le long du chemin sur tous les châteaux, et en apprenant que tous étaient habités toute l'année par leurs propriétaires, et que la plupart du temps ces demeures leur appartenaient depuis plusieurs générations; mais le soir j'en eus la confirmation éclatante.

Nous sommes dans un pays où les propriétaires sont résidents par la force des choses : soit parce qu'ils sont trop pauvres pour vivre en ville, soit parce que, la majeure partie de leur fortune étant foncière, ils sont obligés de la surveiller, s'ils ne la veulent réaliser, ce à quoi ils répugnent à cause de leurs traditions, de leurs souvenirs d'enfance et de famille, de leurs liens d'affection avec les familles du voisinage.

Ils sont établis sur leurs terres depuis des générations par un système de transmission intégrale. Le grand problème pour chaque famille, à chaque génération, est d'éluder le partage forcé, en transmettant la terre entière à l'aîné. Pour y réussir, on poursuit le rêve d'un riche mariage qui permette à l'aîné de dédommager ses frères et ses sœurs. On espère que les autres frères, à l'armée d'ordinaire, pourront, grâce à leur uniforme, se marier assez richement pour ne pas se montrer exigeants au moment du partage. On garde les filles à la maison, faute de dot pour les marier, ou bien elles entrent au couvent. Voilà ce qu'on me raconte avec nombreux exemples à l'appui.

Ces explications achèvent de nous éclairer tout ce coin de pays : *Ce sont des familles patriarcales sous des patrons à familles-souches*. Le type est classé.

Le reste suit. Nous retrouvons toutes les conséquences forcées des familles patriarcales et des familles-souches, avec les atténuations qu'apporte leur ébranlement ou les moyens défectueux par lesquels elles se maintiennent.

Mais tout est relatif. Nous avons vu que, quoique désorganisés par comparaison avec le type pur, les paysans angevins étaient infiniment supérieurs aux paysans des régions voisines.

Au tour des patrons, à présent. Ils ne sont pas inférieurs aux paysans et je n'ai pour vous en faire juger qu'à vous conter ma soirée.

J'ai dîné avec trois propriétaires du pays.

D'abord, tous les trois résident. L'un d'eux a un pied-à-terre à Nantes, c'est-à-dire à une heure de chez lui, et n'y passe que deux ou trois mois. Les deux autres n'ont qu'une résidence.

L'un est propriétaire-forestier. Il possède 500 hectares en-

viron de bois aménagés à dix-huit ans, il s'en occupe seul. Ces bois, que j'ai visités, sont admirablement entretenus.

Le second a des bois et des fermes; il en fait valoir une lui-même.

Le troisième, mon ami dont je vous ai parlé et qui n'a que des fermes et des prairies, a amendé ses prairies en les phosphatant; l'expérience a si bien réussi que ses fermiers, témoins de l'amélioration, lui ont demandé de faire venir du phosphate pour les leurs et les amendent à leur tour.

Les deux premiers de ces trois propriétaires sont maires de leur commune. La commune du troisième est administrée par un vieux maire qui ne peut plus s'en occuper, mais auquel on ne veut pas retirer ce titre honorifique; mon jeune ami, conseiller municipal, fait fonctions de maire et se prépare à le remplacer.

Tous trois aiment leurs paysans, qu'ils appellent nos « bonhommes » et auxquels ils disent : « Bonjour, l'ami. » Ils déclarent que leurs paysans sont de braves gens, qu'ils n'ont pas à s'en plaindre, ce qui m'étonne, car j'entends d'ordinaire les propriétaires se plaindre des paysans.

L'un d'eux, auquel je parlais de l'affection qu'il semblait avoir pour les paysans, me dit : « C'est qu'ils nous regardent comme leurs protecteurs. »

Le matin, mon ami, tandis que nous allions à une de ses fermes, s'était longuement entretenu avec une femme rencontrée sur la route et à laquelle il avait demandé des nouvelles d'un malade. En la quittant il me dit : « Je vais lui envoyer une bouteille de vin, du vin cacheté, ça leur fait un effet! » Et il ajouta : « Ce sont de braves gens, mais, par exemple, ils aiment à ce que l'on s'intéresse à eux quand ils sont malades ».

Après déjeuner et tandis que nous étions tous réunis, on vint chercher sa mère, qui nous quitta en s'excusant sur ce que « c'était pour un malade ». On venait prendre la potion promise.

Ces propriétaires ne sont donc pas seulement résidents, ils *patronnent*, par tradition, parce que leurs parents en faisaient autant et qu'ils suivent leur exemple; par affection aussi pour

ces braves gens, avec lesquels ils vivent et qui les ont connus enfants (mon ami dans sa commune n'est appelé que « Monsieur Louis »); et enfin, par connaissance de leurs devoirs et de leurs intérêts.

Ils savent qu'il est bon de patronner et que cela leur est utile, parce qu'ils ont été à même d'en constater les effets. Ils sont des « autorités sociales »; ils connaissent les vérités sociales applicables à leur pays, non pas scientifiquement, mais en praticiens. C'est en somme l'opinion concordante, l'expérience de ces hommes compétents de chaque région, que nous recherchons si avidement et qui fait le nerf de la science sociale.

On les retrouve partout, ces vérités sociales; seulement, localisées en quelque sorte, elles sont le plus souvent reconnues vraies pour le pays; mais on ne les croit pas générales ni applicables à l'humanité tout entière, parce qu'on ne croit pas que celle-ci soit une, on croit *aux races*. Au lieu d'observer que les hommes diffèrent *par des conditions de vie différente*, on croit que c'est parce qu'ils sont différents qu'ils vivent différemment.

Après dîner, la conversation a roulé entièrement sur les intérêts locaux; — j'écoutais.

Il a d'abord été question du procès intenté à une petite voleuse de bois par une voisine du forestier. Les bois de cette dame sont au pillage. Entre parenthèse, elle réside d'ordinaire à Paris. « C'est une affaire pitoyable, déclarait le forestier, elle n'entend rien aux devoirs de la propriété. Moi, au commencement de l'hiver, j'envoie une vingtaine de fagots à chaque maison de pauvres, braves gens, des environs; cela me donne le droit d'être impitoyable pour les maraudeurs. Elle, ne donne pas un fagot, mais ses bois sont dévastés et elle fait poursuivre pour vol une enfant qui ramassait du bois mort! Savez-vous ce qu'a été évalué son fagot? trente centimes. Et savez-vous ce qu'a répondu l'enfant à l'interrogatoire? qu'elle était orpheline; que sa mère était malade; qu'il n'y avait plus de bois à la maison et que le fagot était destiné à la soupe de ses petits frères. Elle va être acquittée. C'est d'un très mauvais

effet; c'est ainsi qu'on démonétise les propriétaires. » Et tous en chœur : « Elle n'entend rien à la propriété. » Voyez-vous le raisonnement de droit strict, de droit écrit, qui ne tient compte de rien et que fait la dame non-résidente; puis celui du droit coutumier de ces résidents, qui disent : « Ça ne se fait pas; les bois sont à vous, c'est vrai, mais on ne laisse pas sans bois une chaumière de la lisière; la tentation est trop forte. »

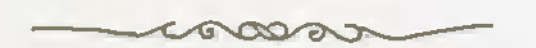
Ils comparaient cette dame à l'Américaine épousée par l'un de leurs voisins et qui disait de ses fermiers : « Je ne connais qu'une chose; ils me doivent mon fermage, ils doivent me le payer, sinon qu'ils partent. » Ce raisonnement de droit strict, de théoricienne qui ignore les causes du fait et ses conséquences, scandalisait ces praticiens. Ils savent, eux, qu'il se peut que les fermiers n'aient pas récolté de quoi payer leur bail, et qu'en ce cas on ne saurait les forcer à payer. Ils savent qu'une terre ne peut être assimilée à une somme d'argent prêtée à intérêt fixe; c'est moins commode, mais c'est ainsi. En outre, ils tiennent compte des inconvénients du changement, de la difficulté de remplacement.

Enfin, ce qui pour moi a été le *summum* de ce que j'ai entendu ce soir-là, ça été d'apprendre que la loi sur l'instruction obligatoire n'était pas appliquée dans le pays. Oh! non pas par voie de décret! On ne répond pas à la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique : « Nous nous refusons à nous conformer à vos ordres. » Mais on ne s'y conforme pas, tout simplement par l'entente entre paysans et patrons. Certes, les enfants vont à l'école, mais quand ils en ont le temps, quand, l'ouvrage ne pressant pas, leurs parents les y envoient. Mais les maîtres d'école? Ils ne se plaignent pas, pour n'avoir pas à dos tous les parents, ce qui leur rendrait la vie impossible. Et puis, qu'est-ce que ça leur fait? Ils n'en sont pas moins payés. Et les maires? Et le tableau de présence qu'ils doivent envoyer? Ah! voilà : les maires sont d'accord avec les parents. « Que voulez-vous, disait l'un, je comprends les parents; quand l'ouvrage presse! aussi n'ai-je jamais envoyé ce

tableau, qu'on me réclame de temps à autre. — « Moi non plus, » ajoutait le second. Quant aux inspecteurs, après avoir fait des rapports qui sommeillent dans les casiers du ministère, vierges de lecture, ils se sont sans doute résignés. En tout cas, voilà ce qui est.

Je ne prétends pas, mon cher Maître, avoir étudié en deux jours ce coin d'Anjou, mais je suis reconnaissant à la méthode d'observation sociale inaugurée par Le Play et complétée par la Nomenclature de M. de Tourville, de m'avoir fait voir et comprendre plus de faits en si peu de temps, que je n'en avais été capable auparavant dans de longs séjours.

A. DAUPRAT.



UN NOUVEAU LIVRE DES MÉTIERS.

LA

BOUCHERIE PARISIENNE.

VIII.

LE RÉGIME ACTUEL DE LA LIBERTÉ.

Lorsqu'en 1858 la boucherie parisienne fut déclarée libre, il n'y eut pas de crise comparable à celles qu'on avait vues en 1791 et en 1825, époques où déjà on avait essayé du régime de la liberté.

Il ne faut pas oublier qu'en 1791 on était dans une de ces rares circonstances où le Gouvernement, loin de devoir abandonner à l'intérêt privé le soin des approvisionnements, est tenu d'y aviser au nom de la paix publique : la sécurité manquait essentiellement et les particuliers ne pouvaient risquer aucune entreprise commerciale sérieuse ; le désordre s'ensuivit, puis la famine.

En 1825, on avait rompu brusquement avec une loi de protection, sur la foi de laquelle la boucherie avait entrepris le rachat onéreux des boutiques en excès.

Mais, en 1858, la sécurité était complète et le régime protecteur qui disparaissait avait été *très relatif :* il n'empêchait pas les forains de vendre quotidiennement, dans les marchés, des quan-

tités considérables de viande, dite « à la main » et abattue au dehors. Les revendeurs, quand la boucherie fut déclarée libre, trouvèrent donc la place prise; on ne les vit pas, comme aux deux premières époques de liberté, venir en grand nombre traîner la viande dans la rue et la proposer aux portes des maisons. Ils ne surgissent aujourd'hui qu'accidentellement, quand l'abondance excessive de viande, au marché à la criée, cause un effondrement dans les prix. Les bouchers, d'ailleurs, sortaient d'une ère de prospérité inouïe : la taxe imaginée pour protéger l'acheteur avait tourné au grand profit du marchand; ils supportèrent donc le choc infiniment mieux qu'en 1791 et en 1825.

Cependant les bouchers furent atteints dans leurs intérêts et menacés dans l'existence de leurs établissements. L'augmentation considérable du nombre des boucheries amenait inévitablement pour chacune d'elles une baisse énorme dans le chiffre des affaires. Quelques bouchers succombèrent; d'autres vendirent leur établissement à vil prix; leurs successeurs furent bien inspirés, peut-être, d'acheter un fonds désachalandé, plutôt que de se jeter dans les hasards d'une création nouvelle. Ceux qui étaient à la fois chevillards et bouchers détaillants se spécialisèrent : ils vendirent leurs étaux, pour se livrer uniquement à l'achat et à l'abatage des bestiaux. Aujourd'hui, mes lecteurs le savent, le boucher complet, c'est-à-dire achetant son bétail, faisant abattre à l'échaudoir et débiter à l'étal, n'existe pour ainsi dire plus : on n'en compte peut-être pas cinquante dans Paris.

Avant 1858, nul ne pouvait exercer le métier de boucher sans l'autorisation du préfet de police, qui, évidemment, était tenu de la refuser aux indignes. Si, nonobstant cette sélection, une fraude était pratiquée, si un abus s'établissait quelque part, le devoir du *syndicat* était de le dénoncer aux magistrats, après avertissement à qui de droit. La dénonciation d'un syndicat est généralement efficace : elle est beaucoup moins suspectée que celle d'un particulier ; elle n'a pas le caractère odieux de la délation individuelle. Mais la réforme de 1858 implique

nécessairement la suppression de l'*ancien* syndicat : le préfet ne choisit plus les notables; personne n'a plus qualité pour nommer des mandataires de la boucherie. Le laisser-aller serait donc absolu si quelques hommes d'initiative ne s'étaient réunis pour tâcher de suppléer à cette absence complète d'organisation. Mais il faut avouer qu'ils se sont heurtés à une grosse difficulté : l'indifférence et l'inertie du plus grand nombre.

Nonobstant, une chambre syndicale a été ainsi créée, elle a pour but :

1° D'établir des relations et des liens de confraternité entre les bouchers parisiens;

2° De veiller à la dignité, à la considération du commerce, à la loyauté des transactions;

3° De donner aux intérêts communs de ses membres une représentation constamment organisée pour agir auprès du Gouvernement, des préfectures, des administrations, octroi, chemins de fer, etc.;

4° De fournir aux tribunaux des experts compétents.

Ces quatre premiers articles tirés des statuts indiquent parfaitement le but de l'institution. Les autres, que je vais résumer, nous montreront son organisation et son fonctionnement.

Les membres adhérents nomment deux délégués dans leurs arrondissements respectifs. Les délégués de tous les arrondissements constituent la *chambre*. A leur tour, les membres de la chambre élisent leur bureau. Outre les fonctions qui dérivent des quatre articles cités, la chambre se constitue en tribunal paternel, pour régler toutes les contestations qui peuvent s'élever entre les membres adhérents du syndicat et toutes les corporations similaires.

Seuls, les membres en charge peuvent accepter les arbitrages ou expertises que les magistrats leur confèrent; les autres, les simples adhérents, quand ils sont désignés par le tribunal comme arbitres ou experts, s'engagent à refuser. Cette disposition est destinée à attirer à la chambre toutes les contestations qui se produisent dans le métier; elle incite les intéressés à s'adresser directement à celle-ci. En effet, puisqu'en passant même

par les tribunaux, c'est en définitive la chambre syndicale qui juge, pourquoi ne pas prendre le chemin le plus court et le moins coûteux, pourquoi ne pas aller droit à elle tout d'abord?

Les membres de la chambre s'interdisent expressément d'adjoindre leur qualité à leur nom et signature, et aussi de la faire figurer sur leurs factures et enseigne : on ne veut pas que ce titre serve de réclame ou contribue à donner de la notoriété.

La cotisation annuelle est fixée à *dix francs*. Elle donne droit à recevoir un journal spécial hebdomadaire, qui s'occupe exclusivement des questions relatives aux intérêts professionnels.

Je passe intentionnellement sous silence la durée des fonctions, les conditions de rééligibilité, les questions d'ordre intérieur, etc., sans intérêt pour mes lecteurs.

Les bouchers non adhérents peuvent, aussi bien que les autres, recourir aux bons offices de la chambre syndicale, à la condition de verser, au préalable, dix francs dans les mains du trésorier. Au moyen de ce versement tardif, ils deviennent adhérents et jouissent par là même de tous les avantages attribués à ces derniers.

Les membres adhérents qui, ayant un litige quelconque, ne veulent pas se déranger pour aller au siège du syndicat, peuvent s'adresser à l'un des deux délégués de leur arrondissement, qui se charge de saisir la chambre de leur affaire.

Dans l'état actuel de notre législation, cette organisation semble être aussi bonne et aussi complète que possible.

La chambre syndicale de la boucherie, s'est dédoublée comme la profession elle-même : depuis 1886, il existe à la fois une *chambre syndicale de la boucherie* et une *chambre syndicale de la boucherie en gros*. Le président de cette dernière assure qu'il y a *séparation* et non *scission;* que cette séparation était nécessaire, « les intérêts étant en partie opposés ». On m'assure aussi que, jusqu'à présent, il n'y a eu aucun inconvénient sérieux à ce dédoublement et que les parties se sont toujours entendues pour porter leurs litiges devant l'une ou l'autre chambre (1).

(1) Je relate exactement ici ce qu'on m'a dit de la situation présente ; mais je tiens

Outre ces deux chambres syndicales, il en existe une troisième que j'ai déjà eu l'occasion de citer : elle prend le nom de *chambre syndicale ouvrière de la boucherie*. Je supplie mes lecteurs de ne tirer de ce fait aucune conclusion prématurée ; la chambre syndicale ouvrière de la boucherie fait exception, elle n'est animée d'aucun sentiment d'hostilité ou d'antagonisme contre les patrons. C'est un simple bureau de placement, et, au mois d'août 1888, quand les garçons coiffeurs et les terrassiers faisaient rage à la Bourse du travail et organisaient des grèves en menaçant les ouvriers qui ne voulaient pas quitter le travail, la chambre syndicale ouvrière de la boucherie, dont on avait prononcé le nom à cette occasion, faisait insérer une petite note dans les journaux, pour protester « qu'il n'était jamais entré dans son programme de faire grève, ni d'inquiéter les patrons, soit du détail, soit du gros » ; elle déclarait se féliciter des bonnes relations qui n'avaient jamais cessé d'exister entre patrons et employés ; elle ajoutait que son unique but était d'arriver à la suppression des bureaux de placement.

Jadis le personnel de la boucherie se plaçait par relations. Les bouchers étaient peu nombreux, ils se rencontraient souvent, ils se renseignaient mutuellement, et les mutations d'employés se faisaient souvent entre les patrons par une entente directe. Aujourd'hui, ils ne se rencontrent plus, comme autrefois, deux jours chaque semaine au marché ; leur nombre a quadruplé ; ils sont devenus étrangers les uns aux autres, et un ou deux bureaux de placement ont trouvé à vivre dans un milieu où antérieurement on n'aurait jamais toléré pareille ingérence étrangère.

La chambre syndicale ouvrière poursuit donc un but très louable. Malheureusement, par esprit de solidarité et de bonne camaraderie, ce syndicat songe, m'a-t-on dit, à instituer dans le placement « le tour de rôle ». Nous avons vu déjà, en étudiant la boulangerie, qu'il faut savoir assortir patrons et ouvriers et que le hasard qui préside au tour de rôle fait souvent des unions mal assorties.

en même temps à faire toutes mes réserves sur les résultats à venir de ce dualisme introduit dans la chambre syndicale.

Une autre industrie parasite vit, depuis la grande réforme de 1858, au dépens de la boucherie parisienne : c'est l'agence pour la vente des fonds de commerce. Comme les bureaux de placement, elle est née de la multiplication des boucheries et de la diminution des rapports entre bouchers. Elle a tous les inconvénients d'un intermédiaire dont l'intérêt est que les bouchers ne s'entendent pas directement entre eux.

La boucherie parisienne possède une Société de prévoyance et de secours mutuels; voici son histoire. En 1820, une première association s'est fondée et a pris pour nom : *les Vrais Amis*. Plus tard, en 1824, une autre association a été créée par les soins du syndicat, et s'est appelée *Société du commerce de la boucherie*. Ces deux sociétés avaient le même but, la même clientèle : en 1851, elles fusionnèrent. Le nom le plus ancien fut gardé et « les Vrais Amis » furent reconnus en 1866 comme établissement d'utilité publique. Cette fondation a un double but : comme société de secours mutuels, elle assure à ses adhérents les soins médicaux, les médicaments et une indemnité quotidienne en cas de blessure ou de maladie; comme société de prévoyance, elle sert à ceux de ses membres qui atteignent l'âge réglementaire une pension de retraite, dont une partie est réversible sur leur veuve. En outre, elle fournit au moment du décès une petite somme, qui assure au défunt des funérailles décentes.

Sont aptes à faire partie de la société, les individus des deux sexes, appartenant au commerce de la boucherie. La cotisation est d'un franc par semaine, soit cinquante-deux francs par an; il est facultatif aux adhérents de la doubler pour obtenir une pension deux fois plus forte.

Les calculs sont basés sur un délai de trente-cinq ans : on suppose que l'assuré commence ses versements à vingt ans, pour les cesser à cinquante-cinq. Les membres qui, à leur entrée dans l'association, ont plus de vingt ans, font des versements hebdomadaires plus importants, pour compenser le retard; ou bien, s'ils préfèrent ne verser qu'un franc par semaine, ils reçoivent à cinquante-cinq ans une pension amoindrie et en rapport avec le temps écoulé. Deux tableaux, dressés d'après les tables de

mortalité de Deparcieux, fixent les versements proportionnels à faire dans le premier cas et le chiffre de la pension à recevoir dans le second cas.

La Société promet au membre qui a fait le versement normal d'un franc par semaine pendant trente-cinq ans, une pension annuelle et viagère de trois cents francs ; et, s'il consent à continuer ses versements cinq années en plus, sa pension est augmentée de moitié et s'élève à quatre cent cinquante francs.

Malheureusement la société « les Vrais Amis » a, comme beaucoup d'autres sociétés de prévoyance, mal fait ses calculs : elle se trouve aujourd'hui dans la période critique, c'est-à-dire, à l'époque où les pensions à servir deviennent nombreuses, et elle s'est récemment trouvée dans la nécessité de déclarer à ses assurés qu'elle ne pouvait plus continuer le service des pensions sur les bases antérieures, et qu'elle se voyait forcée de les réduire au prorata des ressources disponibles.

Je rappelle, au sujet des diverses institutions qui constituent aujourd'hui l'organisation de la boucherie parisienne, ce que j'ai dit déjà plusieurs fois : les bouchers hippophagiques ne sont pas considérés comme faisant partie du métier de la boucherie parisienne ; rien donc de ce que je viens d'indiquer ne leur est applicable.

Mon étude est maintenent complète. J'en résume les conclusions :

La viande, très bon marché sur pied, est très chère à l'étal : pourquoi? D'une part, parce que les ménages veulent avoir le boucher dans leur voisinage, le plus près possible ; d'autre part, parce que la population est devenue trop exigeante sur la *nature* et sur la *qualité* de la viande. La première cause a pour conséquence la multiplication des boucheries, qui sont deux fois plus nombreuses qu'il n'est nécessaire ; la seconde amène un gaspillage onéreux de tout ce qui n'est pas demandé à l'étal, et produit par suite une plus-value extrême sur la viande qui y est demandée.

Deux autres causes viennent s'ajouter à celles-là : l'institution

du chevillard, intermédiaire additionnel, qui prélève son bénéfice; puis, le bon marché excessif des suifs et des cuirs, qui pèse nécessairement sur le prix de la viande abattue.

Toutefois nous négligerons le bon marché des cuirs et des suifs : il faut admettre que le public retrouve cette différence sur sa chaussure et son éclairage.

Aux autres causes de cherté, existe-t-il un remède?

Et faut-il l'appliquer?

Oui, il y aurait un remède évidemment péremptoire : ce serait la limitation *forcée* du nombre des boucheries et une puissante réglementation officielle du métier. La limitation, en ramenant à un chiffre normal le nombre des boucheries, aurait pour première conséquence la suppression des chevillards : pour plus de sûreté on pourrait d'ailleurs l'imposer. Puis, par une seconde conséquence, un chiffre de ventes beaucoup plus élevé permettrait aux bouchers de prendre des bénéfices modérés et non plus extrêmes comme ceux qu'ils sont obligés de s'adjuger aujourd'hui. Quant aux *exigences* du consommateur, diminueraient-elles? C'est probable; la boucherie, bien abritée contre la concurrence par la force publique, et rendue quelque peu indépendante de sa clientèle, serait à l'aise pour résister à certaines demandes de celle-ci. Mais les *exigences* du client disparaîtraient-elles complètement? c'est invraisemblable : la basse boucherie risquerait de rester délaissée longtemps encore; car si la ménagère bourgeoise, trouvant la même résistance partout, se résignait à accepter, dans ses achats, des substitutions équivalentes comme qualité, il est douteux que la classe ouvrière, après s'être habituée aux meilleurs morceaux, acceptât la basse boucherie.

Voilà le remède : faut-il l'appliquer? La question est élucidée, je pense, et le lecteur est à même de se faire une opinion. La question se réduit à ceci : Faut-il *faire violence* aux habitudes de la population et l'*obliger* à une course un peu éloignée pour lui faire réaliser des économies sur son marché? ou faut-il respecter sa commodité et la lui laisser payer?

La limitation, si jamais aucun gouvernement s'imaginait être assez fort pour l'appliquer à nouveau, serait, il faut s'y attendre,

attaquée par la presse quotidienne, qui crierait, non sans quelque apparence de vérité, au monopole, et n'aurait pas de peine à trouver des arguments en faveur de la liberté commerciale.

Le remède par la contrainte n'ayant pas chance de réussir ni de profiter à la paix publique, qui est le premier devoir de l'État, y en aurait-il un dans ce que je lis en ce moment même, 2 mars, dans l'*Économiste français*, à propos des sociétés coopératives de Roubaix? « On signale, y est-il dit, l'organisation d'un puissant syndicat d'éleveurs, *dont le centre d'opérations va être* ***Paris***, pour la création de boucheries agricoles... » L'auteur prédit un succès certain à ces établissements; puis il ajoute : « Personne ne croira en effet que, la viande sur pied étant vendue en moyenne, depuis trois ans, 60 centimes le kilogramme vivant, pour le bœuf, qui après abatage ne revient guère au delà de 50 centimes la livre, on puisse éprouver des pertes alors que cette même viande abattue est revendue à la moyenne de 1 franc, ou au delà, par la boucherie en général, etc. »

Sans chicaner l'auteur sur les chiffres qu'il cite et qui me paraissent abaissés pour les besoins de la cause, le raisonnement suivant ne serait-il pas plus probant : « A qui fera-t-on croire que deux mille bouchers, établis dans Paris et ayant tous besoin de gagner leur vie et de se tirer d'affaire, soient d'accord pour vendre leur viande à un prix excessif, s'il n'y avait dans la situation même des raisons qui les y contraignent tous? » Ces raisons, le syndicat d'éleveurs dont il est question fera bien de les rechercher, avant de se lancer dans l'aventure.

D'ailleurs, nous l'avons vu plus haut : dans l'espèce, c'est-à-dire pour la boucherie à Paris, la coopération n'est ni un remède ni même un expédient; l'étal coopératif, placé dans les conditions de tous les autres étaux, serait obligé de faire comme eux, ni mieux, ni pire.

Je considère comme une bonne fortune d'avoir pu écrire cette monographie de la Boucherie parisienne : car elle conclut, en réalité, au fait d'ordre social intéressant que je vais dire.

Le Play a signalé, comme une des causes principales de nos

désordres sociaux, l'antagonisme des maîtres et des ouvriers. Or cet antagonisme n'existe pas et ne peut pas exister dans le métier que nous venons d'étudier, non seulement parce que le garçon boucher est ouvrier domestique, c'est-à-dire habite chez son patron et vit à sa table, mais *surtout* parce qu'il est appelé à devenir patron lui-même, par conséquent le confrère et l'égal de son supérieur actuel.

Cette organisation a été celle de tous les métiers parisiens, antérieurement aux grandes transformations des moyens industriels et commerciaux. Elle assurait la paix sociale; elle l'assure encore aujourd'hui, là où elle existe : la boucherie en est la preuve. Je le répète, on n'a *jamais* vu dans ce métier la plus légère querelle s'élever entre les ouvriers et les maîtres; jamais de grève, ni même menaces de grève. Ces fléaux cependant sévissent sur quantité d'autres métiers qui sembleraient devoir y échapper, comme, par exemple, la boulangerie, le commerce de nouveautés. Si nous recherchons les causes de ces désordres, nous constatons que la boulangerie a rompu avec les bonnes traditions : le garçon boulanger n'est plus ouvrier domestique; il n'est plus appelé à devenir patron. Le commis de nouveautés, bien que nourri *au magasin*, ne mange plus à la table du maître, et, lui non plus, ne sera jamais patron. Dans ces deux métiers désorganisés, les ouvriers et les maîtres appartiennent aujourd'hui à deux « castes » différentes. Les garçons bouchers, il est vrai, ne deviennent pas tous patrons, non plus qu'autrefois les commis merciers ou les demoiselles lingères; on trouve partout des faibles, des timorés, des inintelligents, des viveurs, incapables ou indignes de s'élever. Mais, placés dans un milieu où ne fermente aucune idée de jalousie ou de rébellion, ces incapables ou ces indignes ne se révoltent pas; et dans le milieu de la boucherie parisienne règne la paix sociale. Voici un « fait divers » que je retrouve parmi mes notes et que j'ai détaché d'un journal paru en novembre 1888, alors que les bureaux de placement étaient l'objet des plus criminelles tentatives :

« Un mauvais plaisant, nommé Lesbats, qui s'est avisé de vouloir faire aux Halles une conférence anarchiste et qui n'a pas

craint d'entamer une apologie des dynamiteurs, a reçu des garçons bouchers présents une effroyable raclée. Sans l'intervention de M. Duval, commissaire inspecteur, le sieur Lesbats ne serait pas sorti vivant des mains des garçons bouchers. » Or, il ne faut pas l'oublier, les garçons bouchers mènent précisément, eux aussi, mais par d'autres moyens, une campagne contre les bureaux de placement. Pense-t-on qu'il y ait aujourd'hui, à Paris, beaucoup d'ouvriers disposés à défendre aussi énergiquement l'ordre social?

Il est donc à désirer que les métiers qui, comme la Boucherie, restent forcément en petits ateliers et se trouvent favorables à l'établissement des garçons comme maîtres gardent avec soin le double tradition de loger et de nourrir l'ouvrier chez le patron. Les résultats en valent la peine, et ils sont dans l'ordre des intérêts les plus palpables de l'ouvrier et du patron : voilà la conclusion pratique.

Quant aux industries que la force des choses oblige à se mettre en grand atelier, je n'ai pas à en traiter ici : la question de leur organisation est bien compliquée. Le *Nouveau Livre des Métiers* n'a d'autres prétentions que d'étudier l'état *actuel* des petits marchands de détail à Paris, et de dire par quels côtés leur paix est menacée, et par quels moyens *applicables* elle peut être sauvegardée.

A. Feyeux.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME HUITIÈME.

LIVRAISON DE JUILLET 1889.

LIVRAISON D'AOUT 1889.

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1889.

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES VII ET VIII.

(ANNÉE 1889.)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé analytique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE.

La science sociale progresse, comme toutes les sciences d'observation, par l'analyse méthodique de faits d'apparence insignifiante. VII. 347. — La science sociale, comme toutes les sciences d'observation, procède par des vérifications d'hypothèses. VIII. 175 à 178.

LIEU.

EUROPE. — **Suisse :** Le relief du sol de la Suisse oppose un obstacle notable au développement des transports et du commerce. VIII. 112 et 113. — La stabilité de la démocratie suisse s'explique par la pauvreté du pays, où ne naissent que des intérêts locaux et simples. VIII. 118 et 119. — La Suisse n'est pas facilement envahie, parce que la pauvreté empêche qu'on la convoite, qu'elle ne peut pas servir de champ de bataille à ses voisins à cause du relief de son sol, et qu'elle appartient géographiquement à quatre contrées différentes. VIII. 115 à 119.

AFRIQUE. — Les terrains d'alluvion créés par le Nil Blanc et ses affluents sont propres à la culture et au pâturage. VIII. 138 et 139. — La forêt vierge équatoriale occupe particulièrement les parties plates. Les parties formant saillie sont couvertes de plantations de bananiers et d'élaïs. VII. 447 et 448. — La région des forêts équatoriales ou de la banane traverse l'Afrique entière, du pays des Grands Lacs de l'Est au golfe de Guinée. Elle sépare les contrées congolaises, adonnées plus spécialement à la culture du manioc, des régions plus septentrionales, où domine la culture des céréales. VII. 447. — Le dourah est la céréale dominante sur toute l'aire comprise entre les pays équatoriaux et la région des déserts du Nord. VIII. 127 et 128. — La région du manioc paraît être bornée au nord par un pays de forêts où la culture devient impossible, soit par l'absence de saison sèche, soit par suite de la nature du sol. VII. 188 à 190. — La race de bétail du Nil Blanc est anémique et dégénérée par suite de la mauvaise qualité des herbages aqueux dont elle se nourrit et de l'absence complète de sel. VIII. 144.

AMÉRIQUE. — Les Montagnes Rocheuses ont été comme le canal chargé par la Providence de conduire, à travers l'Amérique du Nord, un flot sans cesse renouvelé d'immigrations patriarcales. VIII. 193 à 196. — La fréquence des perturbations atmosphériques, leur violence et la siccité de l'air, dans la région occupée par les Sioux, rendent la culture très difficile. VIII. 60 et 61. — Le Labrador se trouvait être par son climat glacial, ses ressources relativement abondantes et l'intransformabilité de son sol, une pépinière d'émigrants formés, comme dans la région circumpolaire, à la communauté familiale. VIII. 362 à 368. — L'ouest des Montagnes Rocheuses se divise en deux parties : l'une, la partie basse, fort humide ; l'autre, plus sèche et volcanique, propre à la croissance de l'herbe. VII. 568 et 569. — L'influence du courant chaud du Pacifique produit à l'ouest des Montagnes Rocheuses une température plus douce que sur la Prairie. VII. 567 et 568. — Au sud de la région circumpolaire s'étend une contrée forestière où le régime patriarcal ne peut

TRAVAIL.

donne aux Sioux un caractère nomade et agressif, VIII, 66 à 70. — La chasse aux bisons ne suffit ni à donner ni à enlever à ceux qui s'y livrent la force de cohésion que produit la formation patriarcale, VIII, 349, 350. — Région des Montagnes Rocheuses : La région formée par les hauts plateaux des Montagnes Rocheuses permettait des travaux plus conservateurs de la communauté que la région située au nord de la Prairie. Il est donc à croire que les chasseurs de bisons les plus patriarcalement organisés sont venus par là, VII, 585 et 586. — L'insuffisance des productions spontanées a poussé les Cœurs d'Alène, les Baguzes et Nez-Percés à la culture, tandis que l'extrême fertilité du sol leur facilitait cette transformation, VIII, 178 et 179. — Dans la région de l'Ouest, les populations qui se livrent à la chasse du bison jouissent d'un bien-être beaucoup plus grand que leurs voisines, VIII, 179 à 182. — La chasse du petit gibier et la cueillette pauvre produisaient chez les sauvages de l'Orégon un état d'éparpillement qui les rendait incapables de se transformer sans contrainte extérieure en agriculteurs, VIII, 189 à 193. — Région forestière du Nord : Une pêche et une cueillette insuffisantes, jointes à la chasse, produisaient des déformations profondes chez les émigrants de terres polaires engagés dans la région forestière du Nord, VIII, 357 à 360.

PROPRIÉTÉ.

GÉNÉRALITÉS. — La famille ouvrière perd la propriété de son foyer, quand l'agglomération où elle se trouve devient trop puissante, VII, 103. — Le développement du régime de l'usine fait naître la question des logements ouvriers, VII, 93 à 104. — La fabrique rurale collective favorise particulièrement la classe ouvrière au point de vue de la propriété industrielle et de la propriété du foyer, VIII, 93.

EUROPE. — **France.** — La propriété du sol est tout à fait distincte de celle de la surface, ce qui prive la mine de l'alliance si précieuse de la culture, VII, 227.

Irlande. — La division poussée à l'extrême du *Tenant's right* vient de l'habitude préexistante de partager également les héritages, VII, 215. — La propriété des landlords est aujourd'hui sérieusement menacée et leur expropriation moyennant indemnité sera le résultat final de leurs pratiques vicieuses, VII, 220 et 221. — L'expropriation des *landlords* en faveur des tenanciers ne sera pas un remède efficace à la crise agraire, VII, 221 et 222.

Suisse. — Jura bernois : Les ouvriers jurassiens de fabriques rurales collectives sont assez patronnés par leurs bourgeoisies pour n'avoir pas besoin des subventions du patronage, VII, 372. — A mesure que l'industrie horlogère évolue de la fabrique rurale collective vers l'usine, la classe ouvrière est peu à peu expropriée de la propriété des objets qu'elle fabrique, des instruments de travail, de l'atelier et du foyer, VII, 366.

BIENS MOBILIERS.

EUROPE. — **Suisse** : Le développement de l'épargne permet aux ouvriers de fabrique collective du Jura bernois une réelle fortune mobilière, VII, 95.

SALAIRES.

GÉNÉRALITÉS. — Les ouvriers de fabriques rurales collectives tirant leurs principales ressources des travaux agricoles peuvent accepter des salaires qui seraient insuffisants pour des ouvriers urbains, VII, 370. — Sous le régime de l'usine, les ouvriers n'ont que le salaire comme moyen d'existence, VII, 376. — Les grèves et les coalitions ne se produisent que lorsque le salaire devient le seul moyen d'existence de la classe ouvrière, VII, 378. — Le salaire ne peut être l'unique moyen d'existence de la classe ouvrière, VII, 379.

ÉPARGNE.

GÉNÉRALITÉS. — Les ouvriers d'usines ne peuvent guère épargner, et quand ils le veulent, ils ne le peuvent souvent pas, VII, 379.

EUROPE. — **Suisse.** — Jura Bernois : Les ouvriers de fabriques rurales collectives trouvent dans la terre un emploi naturel de l'épargne qui développe chez eux les habitudes d'ordre et d'économie, VII, 372. — Les ouvriers des fabriques urbaines collectives sont poussés à l'épargne par la facilité d'acheter une maison et de s'établir petits fabricants, VII, 375.

FAMILLE OUVRIÈRE.

EUROPE. — **France** : L'Anjou a été constitué par des familles ouvrières patriarcales et par des familles-souches patronales, VIII, 539 et suiv.

Pologne. — La domination russe allemande

MODE D'EXISTENCE.

PHASES DE L'EXISTENCE.

PATRONAGE.

COMMERCE.

dans l'art chaldéen sont une conséquence de l'état social, VII, 62 à 65. — L'apothéose des rois dans l'art assyrien vient de ce que le pouvoir s'est établi et maintenu par la force, VII, 248 à 253. — L'art assyrien est essentiellement consacré à l'apothéose de la personne royale, VII, 248 à 272. — L'apothéose royale dans l'art assyrien se manifeste par la représentation du roi, de ses campagnes, de ses palais, de ses chasses, de son faste, VII, 253 à 270. — L'art assyrien étant exclusivement consacré au roi ne représente pas les scènes de la vie civile, VII, 270.

AFRIQUE. — La désorganisation des Nègres ne leur a pas permis de conserver la tradition des faits mémorables de leur histoire, VIII, 513.

RELIGION.

ASIE. — **Plateau central** : L'art pastoral développe chez les Khalkhas le culte domestique ; ce culte est exclusivement moral et très peu dogmatique, VII, 475.

AFRIQUE. — Les vieillards économes, riches et influents de la région du dourah sont considérés comme étant en rapport avec le *fétiche* et maintiennent leur prestige par des cérémonies bizarres, VIII, 135 et 136.

VOISINAGE.

GÉNÉRALITÉS. — La vie rurale porte à la réflexion, VII, 528.

AFRIQUE. — Chez les Chilouks, qui occupent les alluvions de la rive gauche du Nil, sur une longueur de 600 kilomètres, la population est extrêmement agglomérée, VIII, 143 et 144.

CORPORATION.

EUROPE. — **France** : Histoire de la Société de prévoyance et de secours mutuels de la boucherie parisienne, VIII, 550. — Fondation et organisation de la Chambre syndicale de la boucherie parisienne, VIII, 555. — La Chambre syndicale ouvrière de la boucherie parisienne vit, grâce aux conditions du métier, en bonne intelligence avec les patrons, VIII, 558.

Suisse. — C'est grâce à l'entente traditionnelle et pratique des associations que les familles ouvrières jurassiennes ont su résoudre le problème de la vie à bon marché et reconstituer le patrimoine dont elles avaient été expropriées, VIII, 466.

COMMUNE.

GÉNÉRALITÉS. — Les affaires publiques ne sont bien conduites que lorsqu'elles sont considérées comme des affaires communes à un groupe particulier de population et gérées par ce groupe, VII, 545 à 549.

EUROPE. — **Suisse** : De la constitution innée des communes rurales suisses dérivent tous les bienfaits de l'organisation urbaine du pays ; c'est elle qui leur a donné l'aptitude à l'association, VIII, 427 à 464.

UNION COMMUNALE.

EUROPE. — **Suisse** : Associations communes à plusieurs communes du Jura bernois, VIII, 428.

CITÉ.

EUROPE. — **Suisse** : La vraie démocratie règne dans les communes suisses, VII, 464. — Tableau des institutions publiques d'une ville suisse, VIII, 427 à 464.

PAYS MEMBRES DE LA PROVINCE.

ASIE. — La Chine a érigé en principautés certains pays de la Mongolie méridionale, VII, 490.

PROVINCE.

GÉNÉRALITÉS. — Les mines métallifères exploitées sous le régime provincial présentent une grave complication : la production y est réglée par une intervention des pouvoirs publics, VII, 129. — Les quatre variétés principales de mines métallifères exploitées sous le régime provincial se différencient à la fois par l'intervention décroissante de la famille et par l'intervention croissante des pouvoirs publics, VII, 129.

Allemagne. — Dans les mines du Pays Rhénan, l'intervention des pouvoirs publics est encore plus accentuée qu'en Suède : à Hundsrucke, la fonderie même est domaniale, VII, 137.

Suède. — Les mines de Dannemora ne diffèrent du type anglais que par l'affouage domanial, VII, 130 à 134.

ÉTAT.

GÉNÉRALITÉS. — Les éléments de la représentation nationale varient suivant l'état

EXPANSION DE LA RACE.

ÉTRANGER.

HISTOIRE DE LA RACE.

gine des Américains, il est historiquement prouvé que des migrations se sont produites d'Asie en Amérique par le détroit de Behring, VII, 69 et 70. — Les sauvages de *l'ouest ont tous les caractères propres à* des vaincus, VIII, 182 à 187. — Les Algonquins, habitants désorganisés de la forêt Laurentienne, paraissent être venus au Canada par la région forestière du nord. VIII, 360 et 361. — Les Hurons-Iroquois paraissent être venus dans les pays où ils furent connus des Européens, par un chemin de communauté que l'on retrouve au nord des Grands Lacs et au Labrador, VIII, 362 à 368. — La désorganisation des Nègres ne peut être attribuée ni à leur conquête ni à leur refoulement par les races pastorales du Nord, parce que, dans le premier cas, ils seraient restés à l'état patriarcal et que, dans le second cas, ils auraient été anéantis, VIII, 395 et 396.

RANG DE LA RACE.

AFRIQUE. — Les Boers ne concourent pas efficacement au relèvement de la race nègre africaine, VIII, 530. — Les colons anglais, loin de relever la race nègre, la refoulent, VIII, 531. — Le relèvement de la race nègre doit se faire par un patronage éclairé appliquant les familles aux cultures vivrières, VIII, 535. — C'est vers la côte nord d'Haïti, ou vers des territoires présentant des conditions analogues que l'on trouvera un terrain de favorable au relèvement de la race nègre, VIII, 536.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).








GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart